

# BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 14 - 27 JUIN 2019

N° ISSN : 0753 - 0560

Destiné à la diffusion sur le site internet : [www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)



*Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable au service de la documentation, dans les maisons du Département et sur le site internet du Département des Alpes-Maritimes (voir précisions en dernière page)*

# SOMMAIRE

Service de l'assemblée

## DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE Séance du 7 juin 2019

N°	LIBELLÉ	Page
1	Compte de gestion du comptable public - exercice 2018	1
2	Compte administratif 2018 du budget principal et affectation du résultat	3
3.1	Compte administratif 2018 des budgets annexes - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental	12
3.2	Compte administratif 2018 des budgets annexes - budget annexe du cinéma Mercury	14
3.3	Compte administratif 2018 des budgets annexes - budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer	16
3.4	Compte administratif 2018 des budgets annexes - budget annexe du parking Silo	18
4	Compte administratif 2018 des budgets annexes - affectation des résultats	20
5	Révisions des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)	24
6	Communication sur les emprunts réalisés en 2018 et l'utilisation de la ligne de trésorerie	34
7	Affaires financières diverses et virements de crédits	37
8	Plan pauvreté : convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi - FSL : communication sur la délégation donnée au président	50
9	Maison départementale de l'intelligence artificielle	58

<b>N°</b>	<b>LIBELLÉ</b>	<b>Page</b>
<b>10</b>	Opération d'intérêt national EcoVallée - contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032 - avenant au protocole de partenariat 2011-2026	66
<b>11</b>	Politique de solidarité territoriale	70
<b>12</b>	Plan départemental de sauvegarde et de restauration du patrimoine religieux	76
<b>13</b>	Ressources humaines - mesures diverses	80
<b>14</b>	Bilan des mutations immobilières 2018	92
<b>15</b>	Information sur le rapport d'activités des services départementaux - année 2018	94

# SOMMAIRE

Service de l'assemblée

## DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 juin 2019

N°	LIBELLÉ	Page
1	Organismes et commissions - désignations des conseillers départementaux	96
2	Logis Familial - opération d'acquisition et d'amélioration de 15 logements locatifs sociaux à Sainte-Agnès - réaménagement et rallongement de 9 prêts de la Caisse des dépôts et consignations - garanties d'emprunts	98
3	Habitat 06 - opérations « Résidence Celeschi » et « Résidence les Jardins de la Roseyre » - SAS Destination Vésubie - opération « Pure montagne resort » - garanties d'emprunts	106
4	Côte d'Azur Habitat - réaménagement et rallongement de 4 prêts de la Caisse des dépôts et consignations - garantie d'emprunt	111
5	EHPAD « Le Temps des cerises » de Saorge - garantie de substitution suite au refinancement du prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations - garantie d'emprunt	117
6	Affectations d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement	120
7	Moyens généraux - mesures diverses	131
8	Autorisations d'indemnisation	149
9	Politique personnes handicapées	153
10	Tourisme	156
11	Opérations foncières et immobilières du Département	160
12	Fourniture, acheminement d'électricité et services associés - constitution d'un groupement de commandes	173

N°	LIBELLÉ	Page
14	Politique aide à l'enfance et à la famille	179
15	Associations œuvrant dans le domaine social - subventions - affaires diverses	188
16	Plan environnemental GREEN Deal	194
17	Port départemental de Villefranche-Darse : convention relative à la vidéo-protection - aide aux pêcheurs professionnels	232
18	Ligne ferroviaire Nice Breil-sur-Roya - études préliminaires de rénovation - convention de financement	235
19	EuroVélo 8 - signalisation directionnelle cyclable - convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur	237
20	Association "La Fabrique des mobilités" – adhésion	239
21	Occupation du domaine public routier départemental - actualisation du barème des redevances	259
22	Gestion du réseau routier départemental - convention de recherche et développement avec le CEREMA	269
23	Utelle - recalibrage des RM 6202 et RM 2205 préalable à la sécurisation des tunnels de la Mescla et du Reveston sur la RD 6102 – convention	271
24	Menton - rétablissement de la RD22a interceptée par le projet d'amélioration de la bretelle d'insertion de Menton sur l'A8 - convention avec Escota	274
25	Hauts d'Antibes - aménagements de voirie des RD 35 et 535 - transfert de maîtrise d'ouvrage	276
26	Valbonne - réhabilitation du chemin du Bruguet pour piste cyclable - constitution d'un groupement de commandes	279
27	Culture - dispositions diverses	281

<b>N°</b>	<b>LIBELLÉ</b>	<b>Page</b>
<b>28</b>	Education - mesures diverses	291
<b>29</b>	Création d'un réseau de chaleur bois énergie entre la chaufferie du collège César et la future école de Roquefort-les-Pins	506
<b>30</b>	Cités mixtes du Parc impérial et du Centre international de Valbonne - conventions de cofinancement et avenants	508
<b>31</b>	Collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée - travaux de sécurisation - convention financière	511
<b>32</b>	Politique aide aux personnes âgées	514
<b>33</b>	Associations d'anciens combattants et assimilés - subventions de fonctionnement 2019	526
<b>34</b>	Politique sport et jeunesse - subventions diverses	534
<b>35</b>	SMART Deal	552
<b>36</b>	Politique santé - mesures diverses	557
<b>37</b>	Aides aux collectivités n° 2 et enseignement supérieur	561
<b>38</b>	Fonds départemental d'intervention	581
<b>39</b>	Organisation de congrès et manifestations – subventions	611
<b>40</b>	Actions en faveur du logement	614
<b>41</b>	Dispositifs RSA et FSL - subvention globale FSE - mesures diverses	617
<b>42</b>	Actions agricoles et rurales n° 2	629

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427713-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 13/06/19
------------------------------------

Date de réception : 13/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 1

\_\_\_\_\_  
**COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - EXERCICE 2018**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le rapport de son président présentant, conformément à la réglementation, les comptes de gestion pour l'exercice 2018, produits par le payeur départemental pour le budget principal et chacun des budgets annexes de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver :

- le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2018 tel que détaillé ci-après, étant précisé qu'il est conforme au compte administratif 2018 :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	238 387 731,33 €	242 332 514,06 €
<b>Fonctionnement</b>	1 179 083 291,38 €	1 265 533 748,79 €
<b>Total</b>	<b>1 417 471 022,71 €</b>	<b>1 507 866 262,85 €</b>

- les comptes de gestion 2018 des budgets annexes qui sont conformes en tous points aux comptes administratifs correspondants, étant précisé que :
  - les budgets annexes suivants sont arrêtés avec un excédent de :
    - 2 124,31 € pour le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental ;
    - 873 285,08 € pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;
    - 447 725,31 € pour le budget annexe du parking Silo ;
  - le budget annexe du cinéma Mercury est arrêté avec un déficit de - 102 322,93 €.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1428999-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 2  
—

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET  
PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les articles L.3312-5, L.3312-6 et R.3312-8 à R.3312-10 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant le compte administratif du Département pour l'exercice 2018 qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par l'assemblée départementale, d'arrêter les résultats de l'exercice, d'affecter le résultat et d'examiner l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

1°) d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2018, dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	Dépenses réelles + ordre (en €)		Recettes réelles + ordre (en €)	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	367 552 782,16	238 387 731,33	367 552 782,16	242 332 514,06
Fonctionnement	1 312 876 465,47	1 179 083 291,38	1 312 876 465,47	1 265 533 748,79
<b>TOTAL</b>	<b>1 680 429 247,63</b>	<b>1 417 471 022,71</b>	<b>1 680 429 247,63</b>	<b>1 507 866 262,85</b>

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

Solde 2018 d'exécution de la section d'investissement (en €)	3 944 782,73
Résultat d'investissement 2017 incluant le report de un an de la prise en compte de la clôture des budgets annexes des ports (-70.021.596,35 + 472.163,03 = -69.549.433,32)	-69 549 433,32
<b>Solde cumulé d'investissement</b>	<b>-65 604 650,59</b>

Résultat de fonctionnement 2018 (en €)	86 450 457,41
Résultat de fonctionnement 2017 incluant le report de un an de la prise en compte de la clôture des budgets annexes des ports (9.967.232,49 - 472.163,03 - 245.981,53 = 9.249.087,93)	9 249 087,93
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>95 699 545,34</b>

3°) de prendre acte :

- que suite à la dissolution des budgets annexes des Écoles des Neiges et de l'École de la mer, il convient d'en reprendre les résultats dans le budget principal :

Écoles des Neiges :

- Résultat d'investissement reporté : - 430 730,59 €,
- Résultat de fonctionnement reporté : 1 120 632,65 € ;

École de la Mer :

- Résultat d'investissement reporté : - 6 300,67 €,
- Résultat de fonctionnement reporté : 199 560,97 € ;

- que la reprise des résultats de ces deux budgets porte le solde d'exécution de la section d'investissement à **-66 041 681,85 €** et le solde d'exécution de la section de fonctionnement à **97 019 738,96 €** ;

4°) de prendre acte :

- que le résultat cumulé consolidé du budget principal en fonctionnement pour 2018 s'élevant à + **97 019 738,96 €** est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour **66 041 681,85 €** en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à **30 978 057,11 €** sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 ;
- que les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la DM 2019 ;

5°) de prendre acte des votes contre de Mmes GOURDON, TOMASINI et de MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**Note de présentation brève et synthétique  
retraçant les informations financières essentielles  
du compte administratif 2018 du Département des Alpes-Maritimes  
en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1  
du code général des collectivités territoriales**

**BUDGET PRINCIPAL :**

Le compte administratif 2018 du budget principal s'établit comme suit :

	Dépenses réelles + ordre		Recettes réelles + ordre	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
Investissement	367 552 782,16	238 387 731,33	367 552 782,16	242 332 514,06
Fonctionnement	1 312 876 465,47	1 179 083 291,38	1 312 876 465,47	1 265 533 748,79
<b>TOTAL</b>	<b>1 680 429 247,63</b>	<b>1 417 471 022,71</b>	<b>1 680 429 247,63</b>	<b>1 507 866 262,85</b>

**I. Dépenses**

**1. Dépenses réelles de fonctionnement**

Ce compte administratif est marqué par l'application, pour la première fois, du dispositif de contractualisation imposé par l'État (dispositif de Cahors). Après les retraitements prévus par la loi, le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2018 s'élève à 1.028,7 M€, en dessous du plafond notifié par l'État de 1.033,2 M€.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017 est limitée à + 0,77% pour un taux maximal fixé par l'État à + 1,2%.

L'effectif des personnels rémunérés en 2018 s'élève à 4 368 agents.

Les effectifs en poste s'élève à 3 949 agents, hors ASFAM, MDPH et SMIAGE, soit une augmentation de 1,7%. L'effort de maîtrise du budget entamé en 2009 continue à se traduire néanmoins en 2018 par une stabilisation de la masse salariale, qui s'élève à 163,8 M€, au titre du programme « salaires » contre 164,2 M€ au CA 2017.

**2. Dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 230,5 M€, soit 163,9 M€ hors dette. Cela représente 8,6 M€ d'investissement supplémentaire par rapport à 2017.

Les investissements au profit des collèges du Département ont progressé de plus de 9,7 M€ en 2018, le Département ayant notamment livrés les travaux des collèges Simone Veil à Nice et Arnaud Beltrame à Pégomas et du gymnase Cocteau à Beaulieu sur mer.

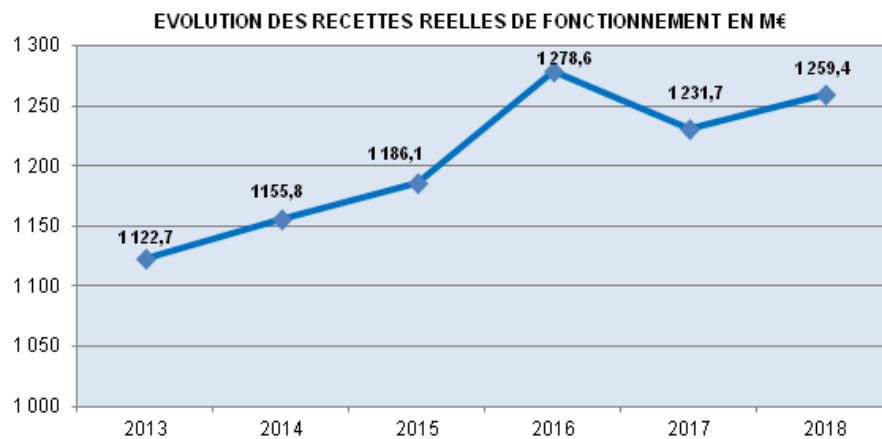
### 3. Dépenses réelles totales détaillées par mission

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Action sociale	1,2	535,7	536,9
Fonctionnement de l'administration	76,0	301,7	377,7
Infrastructures routières	30,3	10,0	40,3
Aménagement et développement du territoire	75,1	119,3	194,4
Actions éducatives, sportives et culturelles	47,9	53,7	101,7
Métropole		62,0	62,0
<b>TOTAL</b>	<b>230,5</b>	<b>1 082,5</b>	<b>1 313,0</b>

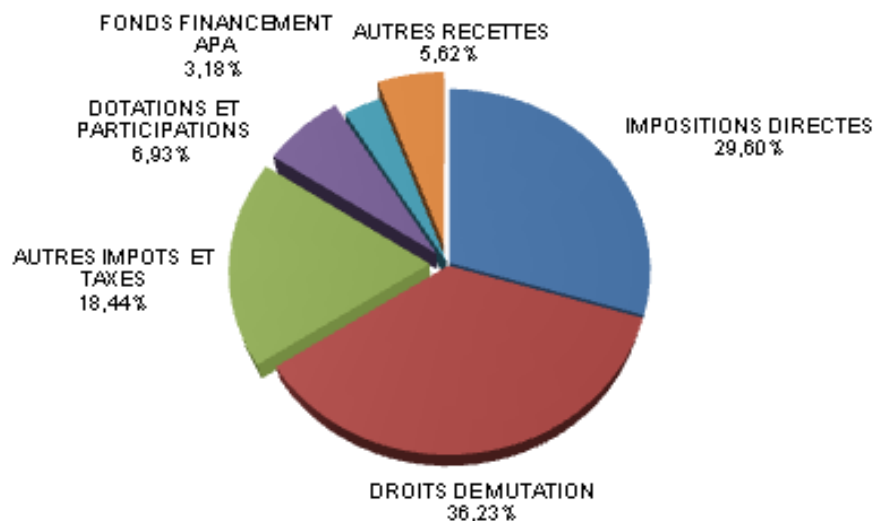
## II. Recettes

### 1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1.259,4 M€ et sont en hausse de 2,25 % par rapport à 2017.



### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 1259,4 M€



Les principales recettes réelles du département :

- **Impositions directes (372,8 M€)**
  - foncier bâti (dont frais de gestion) : 275,3 M€
  - CVAE : 67,5 M€
  - IFR : 2,4 M€
- **Attribution de compensation CVAE (27,5 M€)**
- **Droits de mutations (456,2 M€)**
- **Autres impôts et taxes (232,2 M€) :**
  - la taxe d'aménagement : 9,1 M€
  - la taxe sur les conventions d'assurance : 111,3 M€
  - la taxe sur l'électricité : 13,8 M€
  - la TICPE pour 97,9 M€
- **Dotations et participations (87,2 M€):**
  - DGF : 40,9 M€
  - FNGIR : 14,9 M€
  - Compensations État : 26,4 M€
- **Fonds de financement de l'APA (40,1 M€)**

## 2. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 74 M€. En dehors de l'emprunt, les recettes d'investissement sont principalement constituées pour 8,6 M€ de participations de tiers, tels que l'État et la Région et pour 11,9 M€ du fonds de compensation de TVA (FCTVA).

Afin de maintenir un haut niveau d'investissement, 50 M€ d'emprunt ont été mobilisés en 2018. Ce niveau d'emprunt permet au département de poursuivre son effort de désendettement entamé depuis 2015. Depuis 2015, le Département s'est engagé dans une phase de désendettement en réduisant son stock de dette de 11 M€, puis de 44,4 M€ en 2016, de 34,6 M€ en 2017 et de 16,7 M€ en 2018.

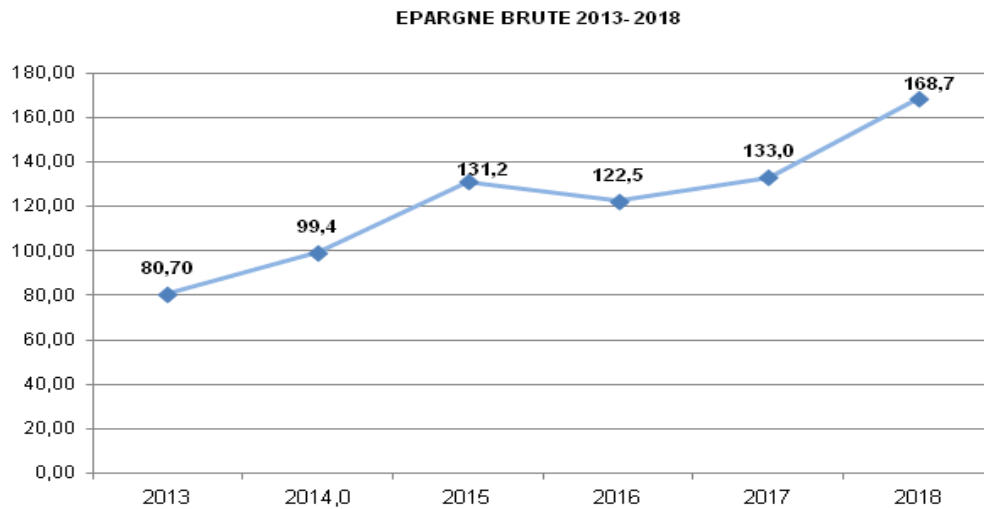
Le stock de dette s'élève à 795,3 M€ fin 2018 contre 902 M€ début 2015, ce qui représente une baisse de 106,7 M€. L'annuité de la dette est composée en 2018 de 66,7 M€ de remboursement de capital et 28,2 M€ d'intérêts.

La capacité de désendettement du département s'établit à 4,7 années fin 2018, contre 6,1 années fin 2017. Ce ratio indique la durée mise par la collectivité pour rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute. Il témoigne de la bonne santé financière de la collectivité puisqu'il est nettement en-dessous du seuil d'alerte, fixé par l'État à 10 ans pour les départements.

## III. Épargne

La situation financière du Département s'améliore encore par rapport à 2017. Les efforts d'économies et de rationalisation, ainsi que le dynamisme du marché immobilier, ont permis d'absorber le choc créé par le désengagement de l'État, sans augmenter la fiscalité directe.

L'épargne brute de la collectivité s'élève à 168,7 M€, en amélioration de 35,7 M€ par rapport à 2017.



L'épargne nette s'élève à 102 M€ contre 68,3 M€ fin 2017, soit une progression de près de 50%.

#### **IV. Affectation du résultat**

Solde 2018 d'exécution de la section d'investissement	3 944 782,73 €
Résultat d'investissement 2017 incluant le report de un an de la prise en compte de la clôture des budgets annexes des ports	-69 549 433,32 €
<b>Solde cumulé d'investissement</b>	<b>-65 604 650,59 €</b>

Résultat de fonctionnement 2018	86 450 457,41 €
Résultat de fonctionnement 2017 incluant le report de un an de la prise en compte de la clôture des budgets annexes des ports	9 249 087,93 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>95 699 545,34 €</b>

Suite à la dissolution des budgets annexes des Écoles des Neiges et de l'École de la mer, il convient d'en reprendre les résultats dans le budget principal.

*Écoles des Neiges :*

Résultat d'investissement reporté : - 430 730,59 €,

Résultat de fonctionnement reporté : 1 120 632,65 €.

*École de la Mer :*

Résultat d'investissement reporté : - 6 300,67 €,

Résultat de fonctionnement reporté : 199 560,97 €.

La reprise des résultats de ces deux budgets porte le solde d'exécution de la section d'investissement à -66 041 681,85 € et le solde d'exécution de la section de fonctionnement à 97 019 738,96 €.

**Le résultat cumulé consolidé du budget principal en fonctionnement pour 2018 s'élevant à + 97 019 738,96 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 66 041 681,85 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 30 978 057,11 € sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.**

Les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la DM 2019.

**BUDGETS ANNEXES :****I Laboratoire vétérinaire :**

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	65 630,72	15 364,23
	RECETTES	65 630,72	21 656,43
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 771 112,12	1 489 241,40
	RECETTES	1 771 112,12	1 470 714,91

**II Parking Silo :**

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	201 937,07	0,00
	RECETTES	201 937,07	10 354,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	556 073,07	117 610,75
	RECETTES	556 073,07	158 071,92

**III Cinéma Mercury :**

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	328 600,75	66 760,04
	RECETTES	328 600,75	18 107,70
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	795 852,57	489 166,74
	RECETTES	795 852,57	426 900,47



**IV Régie des ports de Villefranche-sur-Mer**

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 001 520,00	876 512,86
	RECETTES	1 001 520,00	0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 918 070,00	1 141 578,15
	RECETTES	2 918 070,00	2 891 376,09

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1431499-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 3.1  
—

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES -  
BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE  
VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 10 décembre 1999 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2018 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2018 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

- 1°) d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental tel qu'il figure en anexe ;
- 2°) d'approuver le nouveau taux de déduction de la TVA du laboratoire vétérinaire départemental pour l'année 2019, déterminé par le rapport entre les recettes 2018 soumises à TVA et l'ensemble des ressources 2018, qui s'établit à 48,69 %.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1431501-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 3.2

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES -  
BUDGET ANNEXE DU CINÉMA MERCURY**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 25 juin 2007 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du cinéma Mercury ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2018 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2018 du budget annexe du cinéma Mercury ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe du cinéma Mercury tel qu'il figure en annexe.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1431503-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 3.3  
—

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES -  
BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES  
PORTS DE VILLEFRANCHE-SUR-MER**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale créant le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2018 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2018 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer tel qu'il figure en annexe.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1431505-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 20/06/19
------------------------------------

Date de réception : 20/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 3.4

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS ANNEXES -  
BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2002 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du parking Silo ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2018 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice et notamment le compte administratif 2018 du budget annexe du parking Silo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;



Décide :

D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe du parking Silo tel qu'il figure en annexe.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427717-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 4

\_\_\_\_\_  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DES BUDGETS  
ANNEXES - AFFECTATION DES RÉSULTATS**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le rapport de son président présentant l'affectation des résultats 2018 des budgets annexes, constatés à la clôture du compte administratif 2018 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

1°) d'approuver l'affectation des résultats 2018 des budgets annexes détaillés ci-après :

- **Budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental**

Investissement :

Résultat 2018 = + 6 292,20 €

Report du résultat 2017 cumulé = + 35 630,72 €

Excédent d'investissement cumulé à fin 2018 = + 41 922,92 €

Fonctionnement :

Résultat 2018 = - 18 526,49 €

Report du résultat 2017 cumulé = - 21 272,12 €

Déficit de fonctionnement cumulé à fin 2018 = - 39 798,61 €

Le résultat excédentaire d'investissement 2018 est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 41 922,92 €.

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2018 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 39 798,61 €.

- **Budget annexe du cinéma Mercury**

Investissement :

Résultat 2018 = - 48 652,34 €

Report du résultat 2017 cumulé = + 198 600,75 €

Excédent cumulé à fin 2018 = + 149 948,41 €

Fonctionnement :

Résultat 2018 = - 62 266,27 €

Report du résultat 2017 cumulé = - 190 005,07 €

Déficit cumulé à fin 2018 = - 252 271,34 €

Le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 149 948,41 €.

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2018 est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 pour 252 271,34 €.

- **Budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer**

Investissement :

Résultat 2018 = - 876 512,86 €

Report du résultat 2017 cumulé = 0 €

Déficit cumulé à fin 2018 = - 876 512,86 €

Fonctionnement :

Résultat 2018 = 1 749 797,94 €

Report du résultat 2017 cumulé = 0 €

Excédent cumulé à fin 2018 = 1 749 797,94 €

Le déficit d'investissement 2018 est affecté en dépenses d'investissement au compte 001 pour 876 512,86 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2018 est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 876 512,86 € en recettes d'investissement au compte 1068, le solde de 873 285,08 € est affecté en recette de fonctionnement au compte 002.

Étant rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer regroupe les ports de la Santé et de la Darse.

- **Budget annexe du parking Silo**

Investissement :

Résultat 2018 = + 10 354 €

Report du résultat 2017 cumulé = + 61 937,07 €

Résultat d'investissement cumulé à fin 2018 = + 72 291,07 €

Fonctionnement :

Résultat 2018 = + 40 461,17 €

Report du résultat 2017 cumulé = + 334 973,07 €

Excédent cumulé à fin 2018 = + 375 434,24 €

Le résultat excédentaire d'investissement est affecté en recettes d'investissement au compte 001 pour 72 291,07 €.

L'excédent cumulé de fonctionnement 2018 est affecté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 375 434,24 €.

2°) de prendre acte que :

- l'affectation des résultats 2018 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2018 du budget annexe du cinéma Mercury a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2018 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer a été adoptée à l'unanimité ;
- l'affectation des résultats 2018 du budget annexe du parking Silo a été adoptée à l'unanimité.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420998-DE-1-1
Date de télétransmission: 14/06/19
Date de réception : 14/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 5

**RÉVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
(AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux Départements n° 03-063-M52 et n° 03-064-M52 du 4 décembre 2003 ;

Vu le règlement financier du Département ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif 2019 ;

Vu le rapport de son président proposant de procéder à la révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE), en application des dispositions prévues par le règlement financier ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver l'application des règles de révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) prévues par le règlement financier du Département, telle que présentée en annexes 1, 2, 3, 4, et 5, étant précisé que :

*Au titre du respect de la durée limite de vie à cinq ans des autorisations de programme et des autorisations d'engagement :*

- en investissement, sur le budget principal du Département, l'ensemble des AP concernées sont clôturées pour un montant total de 40 643 870,80 € ;
- en investissement, sur le budget annexe du cinéma Mercury, l'ensemble des AP concernées sont clôturées pour un montant total de 104 012,64 € ;

*Au titre de la clôture des AP et AE lorsque les opérations qui la composent sont intégralement soldées ou lorsque le financement est reporté à une année ultérieure :*

- en investissement, sur le budget principal, les AP sont clôturées pour un montant total de 103 199 236,53 € ;
- en fonctionnement, sur le budget principal, les AE sont clôturées pour un montant total de 500 000 € ;
- en investissement, sur le budget annexe du parking Silo, les AP sont clôturées pour un montant total de 263 874,15 € ;
- en investissement, sur le budget annexe du cinéma Mercury, les AP sont clôturées pour un montant total de 491 700 € ;

*En application des règles de caducité des AP et AE :*

- en investissement, sur le budget principal, les règles de caducité s'appliquent aux AP millésimées 2011 à 2018 pour un montant total de 27 443 607,86 € ;
- en fonctionnement, sur le budget principal, les règles de caducité s'appliquent aux AE millésimées 2014 à 2018 pour un montant total de 850 159,36 € ;

2°) de prendre acte que cette révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement porte :

- concernant le budget principal, le montant total du stock des autorisations de programme à 1 401 713 370,96 € ;
- concernant le budget principal, le montant total du stock des autorisations d'engagement à 26 821 771,98 € ;
- concernant le budget annexe du parking Silo, le montant total du stock des autorisations de programme à 640 000 € ;

- concernant le budget annexe du cinéma Mercury, le montant total du stock des autorisations de programme à 381 441,21 €.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



**ANNEXE 1**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEURES A 2014**

<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>Montant AP votée</b>	<b>Montant crédits de paiement (réalisations cumulées au 04/03/2019)</b>
2013	1 APPEL A PROJET SANTE	2 083 655,65	1 920 448,88
2013	1 SCHEMA POINTS NOIRS ROUTIERS	7 661 824,75	7 648 114,63
2013	1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	12 702 167,74	12 699 677,74
2013	1 PATRIMOINE ROUTIER	13 329 153,95	13 298 816,45
2013	6 AGRICULTURE	95 074,17	95 074,17
2012	1 TOURISME	589 338,54	565 338,54
2012	4 REHABILITATIONS COLLEGES	400 000,00	393 987,56
2013	1 MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	3 497 345,76	3 496 592,28
2012	1 CONSTRUCTIONS GYMNASES	285 310,24	245 423,66
<b>TOTAL CLOTURES AP</b>		<b>40 643 870,80</b>	<b>40 363 473,91</b>

**ANNEXE 2  
BUDGETS ANNEXES****CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEURES A 2014****BUDGET ANNEXE CINEMA MERCURY**

<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		<b>Montant AP votées</b>	<b>Montant crédits de paiement (réalisations cumulées au 04/03/2019)</b>
2013	1	104 012,64	63 018,06
<b>TOTAL CLOTURES AP BA CINEMA MERCURY</b>		<b>104 012,64</b>	<b>63 018,06</b>

**ANNEXE 3**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT POST 2013**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			Montant AP votée	Montant crédits de paiement (réalisations cumulées au 04/03/2019)
2015	2	AIDE A L'HEBERGEMENT PERS. HANDICAPEES	2 500 000,00	0,00
2018	1	FRAIS GENERAUX PMI	11 500,00	9 960,64
2018	1	FRAIS GENERAUX SANTE	8 500,00	1 210,27
2015	8	EQUIPEMENT ADMINISTRATION GENERALE	4 372 371,16	4 263 139,85
2016	8	EQUIPEMENT ADMINISTRATION GENERALE	3 500 000,00	2 560 357,19
2017	9	EQUIPEMENT ADMINISTRATION GENERALE	870 518,00	630 604,92
2017	10	EQUIPEMENT ADMINISTRATION GENERALE	350 000,00	349 783,92
2017	1	AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL - PRETS	102 415,00	75 726,18
2014	1	BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	2 873 412,79	2 304 560,31
2015	4	BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	12 521,02	10 685,46
2016	4	BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	16 568,12	15 048,62
2014	2	BATIMENTS ACTION SOCIALE	642 118,18	615 129,97
2014	1	SCHEMA POINTS NOIRS ROUTIERS	268 605,39	196 399,04
2014	11	SCHEMA POINTS NOIRS ROUTIERS	1 057 455,23	1 045 853,09
2015	11	SCHEMA POINTS NOIRS ROUTIERS	3 960,45	654,02
2016	11	SCHEMA POINTS NOIRS ROUTIERS	572 987,71	569 447,00
2014	1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	7 186 690,00	7 183 582,00
2014	13	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	106 504,72	106 060,72
2015	13	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	103 990,86	93 726,46
2016	13	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	292 413,76	205 848,06
2014	1	PATRIMOINE ROUTIER	15 248 137,18	15 222 922,22
2014	1	EQUIPEMENTS RESEAUX ROUTIERS	1 218 929,03	1 199 887,69
2015	1	EQUIPEMENTS RESEAUX ROUTIERS	1 412 721,86	1 402 991,32
2016	4	EQUIPEMENTS RESEAUX ROUTIERS	2 676 674,05	2 643 119,44
2016	2	AIDE A LA PIERRE	3 323 000,00	0,00
2018	9	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5 000,00	0,00
2017	6	AGRICULTURE	500 000,00	0,00
2018	6	AGRICULTURE	5 000,00	0,00
2018	10	PORTS DEPARTEMENTAUX	10 815,00	0,00
2017	3	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	2 135 600,00	0,00
2018	4	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	771 000,00	236 100,00
2017	2	SMIAGE	3 883 400,00	3 798 541,27
2018	8	GENDARMERIES COMMISSARIATS	100 000,00	32 628,00
2018	9	HOTEL DE POLICE ST ROCH	5 000 000,00	0,00
2016	1	ESPACES NATURELS PAYSAGES	2 077 750,75	2 075 932,97
2017	10	ESPACES NATURELS PAYSAGES	153 950,36	100 955,48
2016	1	FORETS	400 529,82	377 070,63
2018	2	EAU, MILIEU MARIN, DECHETS, ENERGIES	100 000,00	44 664,41
2018	1	EVENEMENTS CULTURELS	100 000,00	97 195,59
2014	2	PATRIMOINE CULTUREL	733 709,30	386 025,06
2015	11	ARCHIVES DEPARTEMENTALES	236 436,74	211 924,95
2018	1	PATRIMOINE CULTUREL	8 000,00	289,62
2014	1	ENTRETIEN TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	372 973,56	363 518,12
2015	1	ENTRETIEN TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	3 966 205,67	3 956 240,70
2015	1	SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	223 992,26	179 421,56
2016	1	PROGRAMME SPORTIF DEPARTEMENTAL	59 093,65	58 663,74
2017	1	PROGRAMME SPORTIF DEPARTEMENTAL	204 881,84	68 352,78
2017	3	ECOLES DEPART. DES NEIGES ET DE LA MER	95 800,00	46 483,54
2018	1	ECOLES DEPART. DES NEIGES ET DE LA MER	20 000,00	0,00
2018	8	ECOLES DEPART. DES NEIGES ET DE LA MER	200 000,00	192 647,52
2015	1	ENTRETIEN TRAVAUX ECOLES NEIGES MER	717 717,56	700 811,66
2016	5	CONSTRUCTIONS COLLEGES	30 000,00	2 383,37
2016	7	REHABILITATIONS COLLEGES	172 000,00	123 773,06
2014	1	MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	4 989 486,09	4 989 236,48
2015	1	MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	5 490 549,67	5 484 717,09
2018	3	MAINTENANCE ENTRETIEN COLLEGES	450,00	0,00
2015	4	CONSTRUCTIONS GYMNASES	1 811 153,69	1 801 153,69
2015	2	MOYENS MATERIELS ET HUMAINS COLLEGES	1 757 198,39	1 756 365,86
2016	2	MOYENS MATERIELS ET HUMAINS COLLEGES	1 702 888,44	1 693 240,99
2017	1	VIE SCOLAIRE	126 240,61	126 240,61
2018	1	VIE SCOLAIRE	4 593 098,20	2 267 564,97
2015	1	ENTRET. TRAV. BATIMENTS ENSEIGNEMENT SUP.	166 330,42	155 482,42
2017	1	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE	11 545 990,00	0,00
<b>TOTAL CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POST 2013</b>			<b>103 199 236,53</b>	<b>72 034 324,53</b>

**ANNEXE 3**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT POST 2013**

<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>			<b>Montant AE votée</b>	<b>Montant crédits de paiement (réalisations cumulées au 04/03/2019)</b>
2017	3	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	50 000,00	0,00
2017	3	TOURISME	100 000,00	0,00
2018	2	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	50 000,00	0,00
2018	3	CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	300 000,00	0,00
<b>TOTAL CLOTURES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT POST 2013</b>			<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CLOTURES AP AE POST 2013</b>			<b>103 699 236,53</b>	<b>72 034 324,53</b>

**ANNEXE 4****BUDGETS ANNEXES****CLOTURES AUTORISATIONS DE PROGRAMME POST 2013****BUDGET ANNEXE PARKING SILO**

<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>			<b>Montant AP votées</b>	<b>Montant crédits de paiement (réalisations cumulées au 04/03/2019)</b>
2017	1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61 937,08	0,00
2018	1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	201 937,07	0,00
<b>TOTAL CLOTURES AP BA PARKING SILO</b>			<b>263 874,15</b>	<b>0,00</b>

**BUDGET ANNEXE CINEMA MERCURY**

<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>			<b>Montant AP votée</b>	<b>Montant crédits de paiement (réalisations cumulées au 04/03/2019)</b>
2017	1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	461 700,00	37 449,66
2018	1	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 000,00	28 401,59
<b>TOTAL CLOTURES AP BA CINEMA MERCURY</b>			<b>491 700,00</b>	<b>65 851,25</b>

**ANNEXE 5**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**CADUCITE AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME			AP VOTEE	AP ENGAGEE	CADUCITE
2016	2	BATIMENTS ACTION SOCIALE	2 550 000,00	1 632 991,86	902 181,14
2016	1	BATIMENTS INFRASTRUCTURES ROUTIERES	1 000 000,00	940 513,27	59 486,73
2015	1	SCHEMA POINTS NOIRS ROUTIERS	7 529 989,65	7 477 213,80	28 655,85
2016	1	SCHEMA POINTS NOIRS ROUTIERS	6 400 000,00	4 958 264,66	1 431 468,28
2015	1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	12 038 723,26	11 964 420,02	74 303,24
2016	1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	16 000 000,00	12 941 395,27	2 383 001,40
2017	11	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CADRE DE VIE	350 000,00	205 019,71	103 092,65
2015	1	PATRIMOINE ROUTIER	20 494 215,31	20 460 879,50	31 590,12
2016	1	PATRIMOINE ROUTIER	21 000 000,00	18 324 225,75	2 675 774,25
2017	4	EQUIPEMENTS RESEAUX ROUTIERS	1 500 000,00	895 331,68	604 584,97
2013	1	AIDE A LA PIERRE	10 587 397,65	10 261 291,89	326 105,76
2014	1	AIDE A LA PIERRE	9 719 887,63	9 653 300,74	64 258,74
2015	1	AIDE A LA PIERRE	9 890 526,51	9 880 664,27	1 925,49
2018	7	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 902 000,00	500 000,00	1 402 000,00
2015	1	AGRICULTURE	719 862,00	699 862,00	20 000,00
2016	1	AGRICULTURE	684 000,00	677 868,34	6 131,66
2013	1	TOURISME	656 934,66	625 052,46	31 882,20
2014	1	TOURISME	418 331,45	396 878,35	21 453,10
2016	1	TOURISME	200 000,00	27 370,00	172 630,00
2017	1	TOURISME	200 000,00	181 338,00	18 662,00
2018	1	TOURISME	286 200,00	27 300,00	258 900,00
2011	1	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	23 435 925,79	22 763 441,79	672 484,00
2013	1	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	6 665 603,50	6 620 603,50	45 000,00
2016	1	CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	10 700 000,00	4 428 661,22	6 271 338,78
2013	1	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	36 029 681,08	35 731 068,75	298 612,33
2014	1	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	32 600 000,00	31 307 969,37	1 243 182,63
2015	1	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	64 700 000,00	63 933 239,24	763 089,72
2017	6	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	16 449 546,00	0,00	2 323 753,00
2016	7	GENDARMERIES COMMISSARIATS	500 000,00	465 050,22	34 949,78
2017	3	FORETS	1 000 000,00	484 694,51	100 000,00
2015	1	ENTRETIEN TRAVAUX PARCS NATURELS DEPT.	1 232 850,20	1 221 618,16	8 420,02
2016	1	ENTRETIEN TRAVAUX PARCS NATURELS DEPT.	1 200 000,00	1 172 868,61	27 131,39
2018	1	DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	2 800 000,00	2 450 000,00	200 000,00
2016	2	PATRIMOINE CULTUREL	1 500 000,00	310 924,80	1 188 715,90
2017	2	PATRIMOINE CULTUREL	1 331 000,00	513 484,89	817 515,11
2017	1	SPORT FEDERAL SOCIO EDUCATIF	402 500,00	261 450,00	141 050,00
2016	1	ENTRETIEN TRAVAUX ECOLES NEIGES MER	704 000,00	579 838,88	121 160,72
2013	3	CONSTRUCTIONS COLLEGES	9 020 279,72	8 992 631,72	27 648,00
2017	3	CONSTRUCTIONS COLLEGES	697 000,00	692 913,22	4 086,58
2013	4	REHABILITATIONS COLLEGES	5 359 960,71	5 321 906,01	38 054,69
2016	4	REHABILITATIONS COLLEGES	20 456 000,00	15 197 259,91	472 680,35
2013	1	CONSTRUCTIONS GYMNASES	738 034,34	737 704,95	329,39
2014	1	CONSTRUCTIONS GYMNASES	2 447 000,00	2 373 248,11	73 751,89
2016	1	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE	8 782 500,00	6 829 934,00	1 952 566,00
<b>TOTAL CADUCITE AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>			<b>372 879 949,46</b>	<b>325 121 693,43</b>	<b>27 443 607,86</b>

**ANNEXE 5**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**CADUCITE AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>			<b>AE VOTEE</b>	<b>AE ENGAGEE</b>	<b>CADUCITE</b>
2016	3	AGRICULTURE	370 000,00	326 403,01	43 596,99
2018	3	TOURISME	500 000,00	297 385,31	202 614,69
2014	2	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	197 710,10	164 334,10	33 376,00
2016	2	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	745 187,09	254 826,85	490 360,24
2017	2	AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIALE	350 000,00	309 788,56	40 211,44
2015	3	CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	300 000,00	280 000,00	20 000,00
2017	3	CREATION, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE	320 000,00	300 000,00	20 000,00
<b>TOTAL CADUCITE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>			<b>2 782 897,19</b>	<b>1 932 737,83</b>	<b>850 159,36</b>
<b>TOTAL CADUCITE AP AE</b>			<b>375 662 846,65</b>	<b>327 054 431,26</b>	<b>28 293 767,22</b>

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424413-DE-1-1
Date de télétransmission: 17/06/19
Date de réception : 17/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 6  
—

**COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS RÉALISÉS EN  
2018 ET L'UTILISATION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L.3211-2 dudit code prévoyant la possibilité pour le Conseil départemental de déléguer à son président le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi que le pouvoir de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil départemental ;

Vu ledit article précisant que le président informe le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation au président du Conseil départemental pour procéder à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement et au titre de la ligne de trésorerie ;

Vu le rapport de son président soumettant à l'assemblée départementale la communication ayant pour objet de rendre compte de l'exercice effectif des délégations



accordées au président du Conseil départemental au titre de la réalisation des emprunts nécessaires au financement des investissements et concernant l'utilisation de la ligne de trésorerie lors de l'exercice 2018 ;

Considérant qu'au titre de l'année 2018, le volume d'emprunts mobilisé s'est élevé à 50 M€, réparti de la manière suivante :

- Arkéa : 10 M€
- Crédit Coopératif : 10 M€
- Caisse des dépôts et consignations (CDC) : 30 M€

Considérant que le recours à la ligne de trésorerie de 20 M€ souscrite auprès du Crédit Agricole a généré sur 2018 des frais financiers limités à 26 109,03 €, compte tenu du niveau extrêmement bas des taux court terme sur le marché ;

Après avoir été présentée à la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte des informations relatives aux opérations intervenues lors de l'exercice 2018, dans le cadre de la délégation donnée au président du Conseil départemental, au titre :

- de la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements,
- du fonctionnement de la ligne de trésorerie ;

étant précisé que le tableau joint en annexe détaille les contrats mis en place et les types de produits financiers retenus.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

<b>EMPRUNTS REALISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018</b>
------------------------------------------------------

BANQUE <i>(n° et date du contrat)</i>	Montant	Durée	Type de Taux	Description
<b>ARKEA</b> <i>2018/01 du 10/08/2018</i>	<b>10 M€</b>	15 ans	fixe	1,56 % - Trimestriel
<b>Crédit Coopératif</b> <i>2018/02 du 13/08/2018</i>	<b>10 M€</b>	15 ans	fixe	1,30 % - Annuel
<b>Caisse des dépôts et consignations (CDC) dont :</b> <i>2017/02 du 31/03/2017</i> <i>2017/03 du 03/05/2017</i> <i>2017/04 du 18/09/2017</i> <i>2018/04 du 13/06/2018</i>	<b>30 M€</b> 15 M€ 9 M€ 2 M€ 4 M€	25 ans 20 ans 20 ans 20 ans	variable fixe fixe fixe	Livret A + 0,75 % - Annuel 1,62 % - Trimestriel 1,71 % - Trimestriel 1,82 % - Trimestriel
<b>TOTAL</b>	<b>50 M€</b>			

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1422902-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 7  
—

**AFFAIRES FINANCIÈRES DIVERSES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 293 B concernant les seuils de franchise TVA ;

Vu le code des transports et notamment sa 5<sup>ème</sup> partie relative au transport et à la navigation maritimes et son livre III relatif aux ports maritimes ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe" ;

Vu la délibération prise le 10 février 2014 par la commission permanente approuvant les tarifs applicables aux terrasses des restaurateurs situées le long des voies périphériques du port de Nice ;

Vu la délibération prise le 18 mai 2018 par l'assemblée départementale approuvant, au titre de l'année 2018, une réduction desdits tarifs ;

Vu l'acte de vente du Centre international de communication avancée (CICA) en date du 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la création d'une régie à simple autonomie financière pour gérer les deux ports de Villefranche-sur-Mer, Darse et Santé, et adoptant les statuts de ladite régie ;

Considérant que le port de Villefranche-Darse est passé en régie directe au 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération prise le 18 mai 2018 par l'assemblée départementale approuvant la création de secteurs distincts d'activités afin d'assurer une gestion Hors Taxes (HT) des recettes au sein du budget principal, concernant notamment la régie de recettes des musées des Arts asiatiques et des Merveilles ;

Considérant la nécessité de gérer dans les secteurs distincts d'activités créés, la TVA intracommunautaire entre États membres par autoliquidation, les boutiques desdits musées étant amenées à faire appel à des fournisseurs étrangers, essentiellement au sein de l'Union européenne ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale adoptant le budget primitif 2019 du Département ;

Considérant le souhait du Département, suite à la destruction partielle de la cathédrale Notre-Dame de Paris, de renforcer son soutien à la préservation du patrimoine religieux présent sur le territoire départemental ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits entre autorisations de programme au sein du budget principal ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires 2019 entre chapitres au sein du budget principal ;

Vu le rapport de son président proposant :

- de réviser à la baisse les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public départemental du port de Nice ;
- d'autoriser les clôtures fiscales d'anciens secteurs distincts d'activités soumis à TVA car relevant de la comptabilité des services à caractère industriel et commercial, devenus sans objet ;
- d'approuver le transfert des actifs des ports de Villefranche-Darse et Villefranche-Santé dans le budget principal, préalablement à leur bascule dans le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;
- d'acter le changement de gestion de la TVA sur les dépenses des régies du musée des Arts asiatiques et du musée des Merveilles ;
- d'approuver le renforcement du soutien du Département à la préservation du patrimoine religieux par un virement de 5 M€ d'autorisation de programme ;
- d'effectuer des virements de crédits entre chapitres sans modification des équilibres généraux par section, votés au budget 2019 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la réduction des tarifs d'occupation du domaine public départemental :

- d'approuver, au titre de l'année 2019, compte tenu de la baisse de l'activité économique et touristique induite par les contraintes d'accès au quartier du port de Nice, liées au chantier du tramway, la réduction de 35 % des tarifs basse et haute saisons d'occupation du domaine public départemental pour les terrasses des restaurateurs et les éventaires des commerçants situés sur les voies périphériques du port de Nice, soit :
  - au titre des terrasses :
    - 13,93 €/trimestre/m<sup>2</sup> au lieu de 21,43 € pour les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres ;
    - 23,47 €/trimestre/m<sup>2</sup> au lieu de 36,11 € pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres ;
  - pour les éventaires : 35,85 €/trimestre/m<sup>2</sup> au lieu de 55,16 € ;

2°) Concernant les clôtures fiscales d'anciens secteurs distincts d'activités soumis à TVA :

- d'autoriser la clôture du secteur distinct d'activité lié au Centre international de communication avancée - CICA (compte TVA 909 907), qui a été vendu par la collectivité en 2016 ;
- d'autoriser la clôture du secteur distinct d'activité lié aux transports scolaires (compte TVA 334 003), dont la compétence a été transférée à la Région par la loi NOTRe en septembre 2017 ;

3°) Concernant les transferts des actifs des ports de Villefranche-Darse et de Villefranche-Santé au budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer :

- d'approuver, compte tenu que les budgets des ports de Villefranche-Darse et de Villefranche-Santé sont regroupés, depuis le 1er janvier 2018, au sein du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, et préalablement aux opérations de clôture comptable des budgets annexes des ports en gestion concédée et du port de Villefranche-Santé :
  - de procéder au transfert des actifs des anciens budgets annexes (ports en gestion concédée et port de Villefranche-Santé) dans un premier temps au sein du budget principal du Département selon :
    - les actifs concernés du budget annexe des ports en gestion concédée, répertoriés dans l'annexe 1 de la délibération ;
    - les actifs concernés du budget annexe du port de Villefranche-Santé, répertoriés dans l'annexe 2 de la délibération ;

- la revalorisation de l'actif du port de Villefranche-Darse du montant de la valeur nette comptable au 31 décembre 2017 des travaux de réhabilitations réalisés sur les bâtiments des anciennes forges, soit 1 243 405 € HT ;
- d'autoriser, par opération d'ordre non budgétaire, la régularisation du sur-amortissement de 258,99 € constaté au compte 2188 sur le budget annexe des ports en gestion concédée par débit de 258,99 € au compte 28188 et crédit de 258,99 € au compte 1068 ;
- de prendre acte qu'après valorisation, les actifs concernant les ports de la Darse et de la Santé seront basculés au sein du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer en même temps que le passif ;

4°) Concernant les modifications de gestion de la TVA sur les dépenses des régies du musée des Arts asiatiques et du musée des Merveilles :

- de prendre acte de la gestion Hors Taxes (HT) des dépenses liées aux boutiques desdits musées, dans les secteurs distincts d'activité créés par délibération de l'assemblée départementale du 18 mai 2018 ;
- de prendre acte que cette TVA liée à ces dépenses devient déductible ;
- de prendre acte que les imputations comptables concernées sont :
  - pour la régie du musée des Arts asiatiques : chapitre 933, fonction 314, nature 6068 pour les objets, nature 6065 pour les livres ;
  - pour la régie du musée des Merveilles : chapitre 933, fonction 314, nature 6068 pour les objets, nature 6065 pour les livres et DVD ;

5°) Concernant le renforcement du soutien du Département à la préservation du patrimoine religieux :

- d'approuver les transferts réalisés entre autorisations de programme :

<b>Programme</b>	<b>Millésime d'AP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Constructions neuves (E31)	2017-4	Construction collèges	- 5 000 000,00 €
Patrimoine (E12)	2019-10	Soutien au patrimoine culturel	+ 5 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

6°) Concernant les ajustements des prévisions budgétaires 2019 entre chapitres :

- d'approuver les virements suivants de crédits entre chapitres, étant précisé que l'équilibre général du budget 2019 ainsi que l'équilibre entre les sections ne sont pas modifiés :

Budget principal

<b>FONCTIONNEMENT RECETTE</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
930	Services généraux	- 27 526 476,00 €
940	Impositions directes	27 526 476,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTE</b>		<b>0,00 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSE</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
930	Service généraux	- 910 000,00 €
933	Culture, vie sociale, jeunesse sports et loisirs	910 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSE</b>		<b>0,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSE</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
900	Services généraux	+ 5 035 000,00 €
902	Enseignement	- 5 840 000,00 €
903	Culture, vie sociale, jeunesse sports et loisirs	- 200 000,00 €
905	Action sociale (hors RMI)	- 500 000,00 €
906	Réseaux et infrastructures	+ 1 400 000,00 €
907	Aménagement et environnement	+ 900 000,00 €
912	Enseignement	- 860 000,00 €
914	Prévention médico-sociale	- 2 255 000,00 €
915	Action sociale (hors RMI)	+ 1 000 000,00 €
917	Aménagement et environnement	- 500 000,00 €
923	Dette et autres opérations financières	+ 1 520 000,00 €
92414	Cité mixte Parc Imperial (CMPI) Nice	- 600 000,00 €
92415	Grosses réparations et aménagements (GRA) CMPI Nice	+ 800 000,00 €
92416	Reveston Mescla mandat MNCA	+ 100 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSE</b>		<b>0,00 €</b>

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## ANNEXE 1 : ACTIFS DES PORTS EN GESTION CONCEDEE

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE	VALEUR BRUTE	AMORT.	VALEUR NETTE
2031	AUT033060	REGLEMENT D EXPLOITATION MATIE	14/04/2008	33 464,08	0,00	33 464,08
2031	AUT044879	FAC. M2011/601A - EA24 - SEGC TOPO	15/04/2014	11 590,07	0,00	11 590,07
2031	AUT047024	FAC. 15/8678 DU 15/07/2015	11/08/2015	21 360,00	0,00	21 360,00
2031	AUT047208	FAC. 060515 DU 29/05/2015	16/06/2015	3 552,00	0,00	3 552,00
2031	AUT047326	FAC. 240002907 DU 09/06/2015	16/07/2015	39 000,00	0,00	39 000,00
2031	AUT048477	FAC. M15/0328 - EA1 - INVIVO	16/02/2016	39 246,00	0,00	39 246,00
2031	AUT050429	FAC. 09/17 DU 24/03/2017	13/04/2017	43 206,00	0,00	43 206,00
2031	9,00001E+13	MIGRATION COMPTE 2031	11/06/2007	133 028,94	0,00	133 028,94
2031	9,00003E+13	nc	09/03/2009	24 936,60	0,00	24 936,60
2031	9,00003E+13	nc	17/03/2009	2 004,50	0,00	2 004,50
2031	9,00003E+13	nc	26/03/2009	19 973,20	0,00	19 973,20
2031	9,00004E+13	nc	09/04/2009	21 973,99	0,00	21 973,99
2031	9,00004E+13	nc	05/08/2009	3 503,62	0,00	3 503,62
2031	9,0004E+13	FAC. M2011/604B - EA5 - SEGC TOPO	31/12/2014	5 731,15	0,00	5 731,15
2031	9,00041E+13	FAC. M2011/604B EA 6 SEGC TOPO	26/03/2015	15 104,88	0,00	15 104,88
		Amortissements à ventiler			50 450,00	-50 450,00
<b>2031</b>	<b>_</b>	<b>frais d'études</b>		<b>417 675,03</b>	<b>50 450,00</b>	<b>367 225,03</b>
2033	AUT043494	FAC. 30304508 DU 25/03/2013	07/05/2013	1 838,49	0,00	1 838,49
2033	AUT047154	FAC. 2896451 DU 09/05/2015	04/06/2015	2 334,82	0,00	2 334,82
2033	AUT048662	FAC. 3076109 DU 11/02/2016	07/03/2016	864,00	0,00	864,00
2033	9,00001E+13	MIGRATION COMPTE 2033	11/06/2007	29 711,68	0,00	29 711,68
		Amortissements à ventiler			6 036,00	-6 036,00
<b>2033</b>	<b>_</b>	<b>frais d'insertion</b>		<b>34 748,99</b>	<b>6 036,00</b>	<b>28 712,99</b>
204182	AUT050519	CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE	11/05/2017	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>204182</b>	<b>_</b>	<b>batiments et installations</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>



COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE	VALEUR BRUTE	AMORT.	VALEUR NETTE
204183	AUT044801	FAC. SUBVENTION PROJET DURAPORTS	21/03/2014	109 890,00	0,00	109 890,00
204183	AUT045614	FAC. Solde subvention FEDER	03/10/2014	99 071,37	0,00	99 071,37
<b>204183</b>	<b>_</b>	<b>projets infrastructure intérêt national</b>		<b>208 961,37</b>	<b>0,00</b>	<b>208 961,37</b>

20421	AUT043511	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VEDETTE SNSM	06/05/2013	132 500,00	79 500,00	53 000,00
<b>20421</b>	<b>_</b>	<b>biens, mobiliers matériel et études</b>		<b>132 500,00</b>	<b>79 500,00</b>	<b>53 000,00</b>

20423	AUT044250	CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FEDER	18/09/2013	36 535,10	0,00	36 535,10
<b>20423</b>	<b>_</b>	<b>projets infrastructure intérêt national</b>		<b>36 535,10</b>	<b>0,00</b>	<b>36 535,10</b>

2051	AUT051877	FAC. 122017/197 DU 04/12/2017	31/12/2017	19 325,40	0,00	19 325,40
<b>2051</b>	<b>_</b>	<b>concessions et droits similaires</b>		<b>19 325,40</b>	<b>0,00</b>	<b>19 325,40</b>

21351	AUT039448	TA 2010 CONFORTEMENT QUAI NAP	26/07/2010	2 728,68	816,00	1 912,68
<b>21351</b>	<b>_</b>	<b>bâtiments publics</b>		<b>2 728,68</b>	<b>816,00</b>	<b>1 912,68</b>

2188	AUT035031	REINTEGRATION TVA 2007	31/12/2007	7 986,18	4 788,00	3 198,18
2188	AUT035897	MATERIEL DIVERS	31/12/2006	39 500,00	23 700,00	15 800,00
2188	AUT036045	MATERIEL OPTIQUE	31/12/2005	1 245,82	625,82	620,00
		Amortissements à ventiler			19 877,17	-19 877,17
<b>2188</b>	<b>_</b>	<b>autres</b>		<b>48 732,00</b>	<b>48 990,99</b>	<b>-258,99</b>

231318	AUT035028	TP - TRAVAUX QUAI TABARLY	16/12/2008	3 468,40	0,00	3 468,40
231318	AUT035034	REGULARISATION DE TVA	31/12/2007	348 030,90	0,00	348 030,90
231318	AUT035845	NSERTION CREATION LOCAL ASSOCIATIF -PORT G.JUAN	25/10/2007	13 303,14	0,00	13 303,14
231318	AUT035970	ELABORATION D'ETUDES PORTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC	09/01/2009	342 398,26	0,00	342 398,26
231318	AUT038037	ETUDE ET REDACTION CCTP PONTONS FLOTTANTS - PORT C	27/09/2007	25 737,92	0,00	25 737,92
231318	AUT038048	INSERTION ETUDE MATIERES DANGEREUSES -PORT CANNES	06/12/2007	49 746,55	0,00	49 746,55
231318	M90003663800815	Autres bâtiments publics 2007	31/12/2007	1 410 958,38	0,00	1 410 958,38
231318	M90003663961115	Autres bâtiments publics 2010	31/12/2010	169 984,65	0,00	169 984,65
231318	M90003664011115	Autres bâtiments publics 2009	31/12/2009	70 675,74	0,00	70 675,74
231318	231318	nc	15/04/2008	55 969,17	0,00	55 969,17
<b>231318</b>	<b>_</b>	<b>autres bâtiments publics</b>		<b>2 490 273,11</b>	<b>0,00</b>	<b>2 490 273,11</b>

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE	VALEUR BRUTE	AMORT.	VALEUR NETTE
231351	AUT030683	TA 2007 CONFORTMENT QUAI NAPOLEON	11/10/2007	1 053 347,15	0,00	1 053 347,15
231351	AUT030683-1	MISSION DE CONTROLE - CONFORTMENT QUAI NAPOLEON -	10/10/2007	27 445,81	0,00	27 445,81
231351	AUT031254	TA 2007 REFECTION ENROBE QUAI	25/10/2007	20 267,42	0,00	20 267,42
231351	AUT031255	TA 2007 REHABILITATION BAT. A	25/10/2007	9 190,79	0,00	9 190,79
231351	AUT034512	TA POSE PORTAIL - PORT CANNES	05/11/2008	7 654,40	0,00	7 654,40
231351	AUT038048-1	HONORAIRE EXTREMITÉ DIGUE DU PALAIS PORT DE CANNES	08/10/2010	3 169,40	0,00	3 169,40
231351	AUT041141	INSERTION MAPA ELABORATION ETUDES DPM	16/06/2008	19 942,19	0,00	19 942,19
231351	AUT042863	FAC. BC12-636C-03-SDP DU 26/11/2012	10/12/2012	152 805,19	0,00	152 805,19
231351	AUT043375	FAC. M 2008/636C EA 14	04/04/2013	27 988,73	0,00	27 988,73
231351	AUT044307	FAC. 20130865 DU 13/09/2013	04/10/2013	100 390,79	0,00	100 390,79
231351	AUT046037	FAC. 0234 DU 13/11/2014	08/12/2014	3 336,00	0,00	3 336,00
231351	M90003663900315	Autres bâtiments publics 2010	31/12/2010	34 730,72	0,00	34 730,72
231351	M90003663941415	Installations bâtiments publics 2011	31/12/2011	11 774,67	0,00	11 774,67
231351	M90003664002515	Installations bâtiments publics 2009	31/12/2009	828,83	0,00	828,83
231351	231351	nc	20/10/2008	22 053,62	0,00	22 053,62
231351	9,00039E+13	FAC. M2013/1724 - EA100 - NATIVI	05/08/2014	17 502,00	0,00	17 502,00
231351	9,00039E+13	FAC. M2013/1724 - EA101 - NATIVI	05/08/2014	35 209,20	0,00	35 209,20
231351	9,00039E+13	FAC. 0218 DU 06/08/2014	13/08/2014	954,00	0,00	954,00
231351	9,00039E+13	FAC. 0222 DU 29/09/2014	08/10/2014	16 872,00	0,00	16 872,00
231351	9,00039E+13	FAC. 14299 DU 08/10/2014	27/10/2014	1 908,00	0,00	1 908,00
231351	9,0004E+13	FAC. M/11457C - EA 21 DU 07/11/2014	26/11/2014	4 781,70	0,00	4 781,70
231351	9,0004E+13	FAC. M140156 - FA SLV141200569	31/12/2014	16 200,00	0,00	16 200,00
231351	9,00042E+13	FAC. 0276 DU 22/04/2015	03/06/2015	14 815,20	0,00	14 815,20
231351	9,00042E+13	FAC. 2015/006 DU 28/05/2015	29/06/2015	1 818,00	0,00	1 818,00
231351	9,00042E+13	FAC. 2110 DU 30/06/2015	23/07/2015	3 900,00	0,00	3 900,00
231351	9,00042E+13	FAC. 2110 DU 30/06/2015	06/08/2015	780,00	0,00	780,00
231351	9,00043E+13	FAC. 0302 DU 20/11/2015	27/11/2015	11 781,00	0,00	11 781,00
231351	9,00043E+13	FAC. 0309 DU 24/11/2015	27/11/2015	14 880,00	0,00	14 880,00
231351	9,00044E+13	FAC. 2015176 DU 15/12/2015	24/12/2015	9 956,40	0,00	9 956,40
231351	9,00044E+13	FAC. FA151175 DU 18/12/2015	24/12/2015	6 240,00	0,00	6 240,00
231351	9,00044E+13	FAC. M131724A - EA 101 DU 30/11/2015	31/12/2015	9 634,52	0,00	9 634,52
231351	9,00044E+13	FAC. M141724A - EA 103 DU 30/11/2015	31/12/2015	36 259,20	0,00	36 259,20
231351	9,00044E+13	FAC. M131724A - EA 106 DU 30/11/2015	31/12/2015	33 972,00	0,00	33 972,00

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE	VALEUR BRUTE	AMORT.	VALEUR NETTE
231351	9,00044E+13	FAC. M131724B - EA 14 DU 04/12/2015	31/12/2015	3 011,76	0,00	3 011,76
231351	9,00044E+13	FAC. M131724B - EA 15 DU 04/12/2015	31/12/2015	2 402,38	0,00	2 402,38
231351	9,00044E+13	FAC. M131724B - EA 17 DU 30/11/2015	31/12/2015	17 587,61	0,00	17 587,61
231351	9,00044E+13	FAC. M131724B - EA 19 DU 22/12/2015	31/12/2015	6 693,12	0,00	6 693,12
231351	9,00044E+13	FAC. M131724B - EA 18 DU 30/11/2015	31/12/2015	11 127,19	0,00	11 127,19
231351	9,00045E+13	FAC. 0324 DU 22/02/2016	07/03/2016	17 304,00	0,00	17 304,00
231351	9,00045E+13	FAC. M16/0103 -EA1 - TAMA SAS	08/04/2016	221 288,88	0,00	221 288,88
231351	9,00046E+13	FAC. 16-05-21 DU 25/05/2016	01/06/2016	7 080,00	0,00	7 080,00
231351	9,00046E+13	FAC. 0363 DU 31/05/2016	07/06/2016	1 296,00	0,00	1 296,00
231351	9,00046E+13	FAC. M2013/1724B EA 38 ARLEA	08/07/2016	35 005,00	0,00	35 005,00
231351	9,00046E+13	FAC. M2013/1724B EA 38 NATIVI TP	08/07/2016	46 493,02	0,00	46 493,02
231351	9,00046E+13	FAC. M2013/1724B EA 41 NATIVI TP	08/07/2016	10 649,17	0,00	10 649,17
231351	9,00046E+13	FAC. M 2013/1724B EA51 DU 01/07/2016	08/08/2016	14 995,00	0,00	14 995,00
231351	9,00046E+13	FAC. M 2013/1724B EA51 DU 01/07/2016	08/08/2016	17 793,39	0,00	17 793,39
231351	9,00047E+13	FAC. FA608011 DU 01/08/2016	13/09/2016	17 981,41	0,00	17 981,41
231351	9,00047E+13	FAC. 0395 DU 28/09/2016	07/10/2016	2 544,00	0,00	2 544,00
231351	9,00048E+13	FAC. M2013/1724B EA 72 NATIVI	05/12/2016	32 007,70	0,00	32 007,70
231351	9,00048E+13	FAC. M2013/1724B EA 74 NATIVI	05/12/2016	25 363,45	0,00	25 363,45
231351	9,00048E+13	FAC. M2013/1724B EA 71 NATIVI	05/12/2016	66 632,28	0,00	66 632,28
231351	9,00048E+13	FAC. M2013/1724B EA 73 NATIVI	05/12/2016	29 529,31	0,00	29 529,31
231351	9,00048E+13	FAC. M2013/1724B EA 75 NATIVI	05/12/2016	54 318,31	0,00	54 318,31
231351	9,00048E+13	FAC. M2013-1724C EA 15 NATIVI	20/12/2016	61 574,22	0,00	61 574,22
231351	9,0005E+13	FAC. 17-03-11 DU 07/03/2017	24/03/2017	2 148,00	0,00	2 148,00
231351	9,00051E+13	FAC. 17-06-26 DU 20/06/2017	30/06/2017	1 080,00	0,00	1 080,00
231351	9,00051E+13	FAC. M2013/1724C EA 64 NATIVI	24/08/2017	45 991,71	0,00	45 991,71
231351	9,00051E+13	FAC. M2013/1724C EA 64 ARLEA	24/08/2017	57 253,00	0,00	57 253,00
231351	9,00051E+13	FAC. M2013/1724C EA 66 NATIVI	24/08/2017	28 667,60	0,00	28 667,60
231351	9,00051E+13	FAC. M2013/1724C EA 62 NATIVI	24/08/2017	71 203,44	0,00	71 203,44
231351	9,00051E+13	FAC. M2013/1724C EA 63 NATIVI	24/08/2017	79 102,74	0,00	79 102,74
231351	9,00052E+13	FAC. 17-09-53 DU 15/09/2017	24/10/2017	18 720,00	0,00	18 720,00
<b>231351</b>	-	<b>bâtiments publics</b>		<b>2 739 232,62</b>	<b>0,00</b>	<b>2 739 232,62</b>

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE	VALEUR BRUTE <sup>2</sup>	AMORT.	VALEUR NETTE
23151	M90003663992115	réseaux voiries 2007	31/12/2007	76 840,03	0,00	76 840,03
<b>23151</b>	<b>_</b>	<b>réseaux de voirie</b>		<b>76 840,03</b>	<b>0,00</b>	<b>76 840,03</b>
23157	AUT034513	TP SIGNALISATION	06/11/2008	2 131,10	0,00	2 131,10
23157	AUT035033	REINTEGRATION TVA	31/12/2007	15 060,64	0,00	15 060,64
<b>23157</b>	<b>_</b>	<b>mat et outillage tech</b>		<b>17 191,74</b>	<b>0,00</b>	<b>17 191,74</b>
23188	AUT035032	REINTEGRATION TVA 2007	31/12/2007	24 942,36	0,00	24 942,36
23188	AUT035902	TA 2004 - INSTALLATIONS MATERIEL DIVERS	31/12/2004	400,00	0,00	400,00
23188	9,00001E+13	MIGRATION COMPTE 23188	11/06/2007	174 164,49	0,00	174 164,49
<b>23188</b>	<b>_</b>	<b>autres</b>		<b>199 506,85</b>	<b>0,00</b>	<b>199 506,85</b>
232	M90003663880815	immo incorporelles en cours 2007	31/12/2007	12 277,67	0,00	12 277,67
<b>232</b>	<b>_</b>	<b>immobilisations incorporelles en cours</b>		<b>12 277,67</b>	<b>0,00</b>	<b>12 277,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>_</b>			<b>6 466 528,59</b>	<b>185 792,99</b>	<b>6 280 735,60</b>

## ANNEXE 2 : ACTIFS DU PORT DE VILLEFRANCHE SANTE

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE	VALEUR BRUTE	AMORT.	VALEUR NETTE
2031	AUT045693	FAC. 1409560 DU 19/09/2014	17/10/2014	10 000,00	0,00	10 000,00
2031	AUT046963	FAC. 15-085 DU 24/04/2015	07/05/2015	7 800,00	0,00	7 800,00
2031	AUT048475	FAC. 16-124 DU 20/05/2016	02/06/2016	11 635,00	0,00	11 635,00
2031	AUT050427	FAC. 05/17 DU 24/03/2017	13/04/2017	7 410,00	0,00	7 410,00
2031	9,00016E+13	MANDAT -244-1-2010-FAC. 171357 DU 14/12/2010-FONDASOL SA	27/12/2010	14 069,00	0,00	14 069,00
2031	9,00017E+13	MANDAT -245-1-2010-FAC. 101200001 DU 14/12/2010-TSM BO SAS	31/12/2010	1 700,00	0,00	1 700,00
2031	9,00041E+13	FAC. N.FA 032-15 DU 31/03/2015	14/04/2015	2 000,00	0,00	2 000,00
2031	9,00051E+13	FAC. 17F0598 DU 30/06/2017	20/07/2017	6 500,00	0,00	6 500,00
2031	9,00053E+13	FAC. 17F1280 DU 30/11/2017	12/12/2017	7 500,00	0,00	7 500,00
		AMORTISSEMENTS NON VENTILES			660,00	-660,00
<b>2031</b>	<b>_</b>	<b>frais d'études</b>		<b>68 614,00</b>	<b>660,00</b>	<b>67 954,00</b>
2033	9,00001E+13	MIGRATION COMPTE 2033	11/06/2007	3 201,20	0,00	3 201,20
<b>2033</b>	<b>_</b>	<b>frais d'insertion</b>		<b>3 201,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 201,20</b>
2157	AUT034583	MATERIEL CONTROLE D'ACCES	18/11/2008	38 342,30	38 342,30	0,00
2157	AUT036457	MATERIEL	30/09/2009	10 988,76	10 988,76	0,00
<b>2157</b>	<b>_</b>	<b>agencement amégat mat outil indust</b>		<b>49 331,06</b>	<b>49 331,06</b>	<b>0,00</b>
2182	AUT035026	ACQUISITION NAVIRE DE SERVITUDE	10/12/2008	75 609,00	75 609,00	0,00
<b>2182</b>	<b>_</b>	<b>mat de transport</b>		<b>75 609,00</b>	<b>75 609,00</b>	<b>0,00</b>
2313	AUT030651	TA 2007 - MISE EN PLACE GRILLE	10/10/2007	1 270,20	0,00	1 270,20
2313	AUT032609	TP 2008 - REMISE EN ETAT DES QUAIS	20/02/2008	614 739,00	0,00	614 739,00
2313	AUT033012	TA 2008 renovation de la capitainerie	08/04/2008	206 051,36	0,00	206 051,36
2313	AUT033496	TA travaux divers	17/06/2008	3 173,56	0,00	3 173,56
2313	AUT035872	RENOVATION CAPITAINERIE	31/12/2004	26 766,84	0,00	26 766,84
2313	AUT042339	FAC. M 2012/977 - EA1 -	13/11/2012	250 089,47	0,00	250 089,47
2313	AUT042581	FAC.120927 DU 26/09/2012	17/10/2012	6 565,00	0,00	6 565,00
2313	AUT042865	FAC. 12.11.31 DU 21/11/2012	03/12/2012	2 810,00	0,00	2 810,00
2313	AUT044696	FAC. 131101 DU 12/11/2013	17/12/2013	17 874,04	0,00	17 874,04

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE	VALEUR BRUTE	AMORT.	VALEUR NETTE
2313	AUT045378	FAC. 140607 DU 30/06/2014	22/07/2014	17 038,28	0,00	17 038,28
2313	2313	nc	22/04/2008	37 875,24	0,00	37 875,24
2313	9,00003E+13	MANDAT -3-1-2009-Situation 2 DU 31/07/2008-TP SPADA/GARELLI	18/02/2009	53 358,00	0,00	53 358,00
2313	9,00004E+13	MANDAT -127-1-2009-FAC. F.N°01 0906283 DU 22/06/2-S.A.R.L. E.G.T.P.	15/07/2009	1 485,00	0,00	1 485,00
2313	9,00004E+13	MANDAT -129-1-2009-FAC. 09070002 DU 02/07/2009-LUCARONI	22/07/2009	1 150,00	0,00	1 150,00
2313	9,00005E+13	MANDAT -192-1-2009-FAC. 2008 636 - EA6 - SIROLAIS-NLE SIROLAISE/GAGNERAUD	19/10/2009	3 670,00	0,00	3 670,00
2313	9,00005E+13	MANDAT -193-1-2009-FAC. 2008 636 - EA6 - MARE NOS-MARE NOSTRUM SARL	19/10/2009	9 705,00	0,00	9 705,00
2313	9,00012E+13	MANDAT -134-1-2010-FAC. SE201006.1512 DU 30/06/20-SUD EST ASSAINISSEMENT-	23/07/2010	1 960,00	0,00	1 960,00
2313	9,00015E+13	MANDAT -207-1-2010-FAC. 2008/636A-EA25-NVLL E SIRO-NLE SIROLAISE GAGNERAUD	09/11/2010	5 360,74	0,00	5 360,74
2313	9,00015E+13	MANDAT -223-1-2010-FAC. VG/10-004-024/F06 DU 30/1-MSE INDUSTRIES	24/11/2010	10 961,00	0,00	10 961,00
2313	9,00016E+13	MANDAT -226-1-2010-FAC. 2008/636A -EA26- NLE SIRO-NLE SIROLAISE GAGNERAUD	03/12/2010	12 308,45	0,00	12 308,45
2313	9,0002E+13	MANDAT -97-1-2011-FAC. 2008/636B - EA1 - LA SIRO-NLE SIROLAISE GAGNERAUD	25/05/2011	1 603,01	0,00	1 603,01
2313	9,00021E+13	MANDAT -134-1-2011-FAC. 2008/636B -EA7-NLLE SIROL-NLE SIROLAISE GAGNERAUD	27/07/2011	4 329,60	0,00	4 329,60
2313	9,00024E+13	MANDAT -222-1-2011-M2008/636B - EA 22 DU 24/11/20-NLE SIROLAISE GAGNERAUD	05/12/2011	45 474,27	0,00	45 474,27
2313	9,00024E+13	MANDAT -241-1-2011-FAC. M2008/636B - EA 24 DU 05/-NLE SIROLAISE GAGNERAUD	19/12/2011	25 438,36	0,00	25 438,36
2313	9,00026E+13	MANDAT -36-1-2012-FAC. 2012-013 DU 17/02/2012-SAM TRASOMAR	08/03/2012	36 000,00	0,00	36 000,00
2313	9,00028E+13	MANDAT -80-1-2012-M/08-636B EA 30 DU 16/04/2012-NLE SIROLAISE GAGNERAUD	10/05/2012	72 068,68	0,00	72 068,68
2313	9,00028E+13	MANDAT -94-1-2012-FAC. BC12-636C-01-SDP DU 02/05-MARE NOSTRUM SARL	25/05/2012	4 164,39	0,00	4 164,39
2313	9,0004E+13	FAC. M2013/1724A EA 24 NATIVI	31/12/2014	25 209,39	0,00	25 209,39
2313	9,0004E+13	FAC. M2013/1724A EA 25 NATIVI	31/12/2014	2 160,00	0,00	2 160,00
2313	9,00042E+13	FAC. M2013/1724A EA 58 NATIVI	06/07/2015	20 641,00	0,00	20 641,00
2313	9,00042E+13	FAC. M2013/1724A EA 62 NATIVI	06/07/2015	2 915,00	0,00	2 915,00
2313	9,00044E+13	Etudes terminees suivies de travaux	31/12/2015	52 512,64	0,00	52 512,64
2313	9,00044E+13	Insertions terminees suivies de travaux	31/12/2015	40 998,89	0,00	40 998,89
2313	9,00045E+13	FAC. 20/16/24 DU 06/04/2016	21/04/2016	5 004,00	0,00	5 004,00
2313	9,00046E+13	FAC. 09/16 DU 18/04/2016	11/05/2016	4 000,00	0,00	4 000,00
2313	9,00046E+13	FAC. 16-04-13 DU 29/04/2016	11/05/2016	3 600,00	0,00	3 600,00
2313	9,00046E+13	FAC. M2013/1724B EA 34 NATIVI	23/05/2016	16 358,58	0,00	16 358,58
2313	9,00046E+13	FAC. M2013/1724B EA 42 NATIVI TP	11/07/2016	5 133,53	0,00	5 133,53
2313	9,00046E+13	FAC. M2013/1724B EA 39 NATIVI TP	11/07/2016	8 533,32	0,00	8 533,32
2313	9,00046E+13	FAC. 16-07-27 DU 06/07/2016	27/07/2016	4 100,00	0,00	4 100,00
2313	9,00047E+13	FAC. M2013/1724B EA 55 NATIVI DU	14/09/2016	33 333,33	0,00	33 333,33
2313	9,00047E+13	FAC. M2013/1724B EA 55 NATIVI DU	14/09/2016	5 868,72	0,00	5 868,72
2313	9,0005E+13	FAC. 17-03-12 DU 27/03/2017	30/03/2017	870,00	0,00	870,00
2313	9,0005E+13	FAC. 53 DU 27/03/2017	05/05/2017	4 500,00	0,00	4 500,00
2313	9,00051E+13	FAC. Façade capitainerie DU 24/05/2017	26/06/2017	4 961,00	0,00	4 961,00

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE	VALEUR BRUTE	AMORT.	VALEUR NETTE
2313	9,00051E+13	FAC. 17060008 DU 20/06/2017	30/06/2017	2 528,90	0,00	2 528,90
2313	9,00052E+13	FAC. M2013/1724C EA 60 NATIVI	15/09/2017	21 536,04	0,00	21 536,04
<b>2313</b>	<b>-</b>	<b>constructions</b>		<b>1 738 053,83</b>	<b>0,00</b>	<b>1 738 053,83</b>
2315	AUT032987	RESTAURATION BUSTE COCTEAU	03/04/2008	2 130,00	0,00	2 130,00
2315	AUT035873	INSTALLATIONS TECHNIQUES	31/12/2004	14 627,00	0,00	14 627,00
2315	AUT044670	FAC. 395466 DU 26/11/2013	11/12/2013	4 629,99	0,00	4 629,99
2315	AUT044998	FAC. 398878 DU 14/02/2014	21/03/2014	8 982,88	0,00	8 982,88
2315	9,00005E+13	MANDAT -182-1-2009-FAC. Pose d'un réducteur press-SARL RS RENOVATION	08/10/2009	1 012,00	0,00	1 012,00
2315	9,00005E+13	MANDAT -194-1-2009-FAC. FAC05593 DU 23/09/2009-INDIGO INSTRUMENTS SARL	28/10/2009	9 925,00	0,00	9 925,00
2315	9,00008E+13	MANDAT -16-1-2010-FAC. 2008/636 - EA27 - Titulai-NLE SIROLAISE/GAGNERAUD/	10/02/2010	42 939,00	0,00	42 939,00
2315	9,00011E+13	MANDAT -85-1-2010-FAC. M 2008/636 EA 34 - Ti-NLE SIROLAISE/GAGNERAUD/	08/06/2010	4 313,37	0,00	4 313,37
2315	9,00011E+13	MANDAT -86-1-2010-FAC. M 2008/636 EA34 S/T M-MARE NOSTRUM SARL	08/06/2010	6 578,00	0,00	6 578,00
2315	9,0004E+13	FAC. FA00000842 DU 06/11/2014	26/11/2014	2 780,00	0,00	2 780,00
2315	9,00044E+13	Etudes terminees suivies de travaux	31/12/2015	39 466,50	0,00	39 466,50
2315	9,00052E+13	FAC. 1707900073 DU 25/07/2017	17/10/2017	19 659,20	0,00	19 659,20
<b>2315</b>	<b>-</b>	<b>instal mat outil techn</b>		<b>157 042,94</b>	<b>0,00</b>	<b>157 042,94</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>			<b>2 091 852,03</b>	<b>125 600,06</b>	<b>1 966 251,97</b>

Accusé de réception en préfecture  
006-220600019-20190607-CD0608-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2019  
Date de réception préfecture : 13/06/2019

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 8  
—

**PLAN PAUVRETÉ : CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI - FSL :  
COMMUNICATION SUR LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, transférant aux Départements la compétence du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) à compter du 1er janvier 2005 ;

Vu la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ainsi que les décrets n°2009-404 du 15 avril 2009 et n°2010-961 du 25 août 2010 relatifs au RSA ;

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;



Vu le décret n°2017-122 du 1er février 2017 relatif à la réforme des minima sociaux ;

Vu l'instruction ministérielle DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;

Vu le référentiel de premier accueil social inconditionnel de proximité, élaboré en 2015 par le Département ;

Vu le schéma départemental de l'enfance ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation au président du Conseil départemental pour prendre toute décision dans le cadre du FSL, notamment en matière de prêts, de remises de dette et d'abandon de créances, et précisant qu'il est rendu compte de l'exercice de cette compétence à l'assemblée départementale ;

Vu les délibérations prises le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant les orientations pour l'année 2019 des politiques sociales départementales ;

Vu le rapport de son président proposant :

- dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi à intervenir avec l'État, pour le financement duquel le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi est mobilisé ;
- la signature, au titre de la convention précitée, d'actes permettant la mise en place ou le renforcement d'actions existantes destinées à améliorer les politiques sociales menées par le Département au titre de ses compétences ;
- de rendre compte de l'exercice effectif de la délégation accordée au président du Conseil départemental par délibération de l'assemblée départementale du 15 septembre 2017 au titre du FSL ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Emploi, insertion et lutte contre la fraude, et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

*Au titre du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi*

1°) Concernant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention pluriannuelle 2019-2021 d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, à intervenir avec l'État, dont le projet est joint en

annexe, fixant les engagements du Département en contrepartie d'une dotation accordée par l'État sur le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, créé par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, au bénéfice des Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques sociales, étant précisé que pour une année, le montant prévisionnel de cette dotation s'élève à 737 688 € ;

2°) Concernant les actions proposées au titre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

➤ de prendre acte que :

- le subventionnement de l'État, à hauteur maximum de 50 % pour chacune des actions déployées, permet d'initier de nouvelles actions mais admet également la valorisation par la collectivité de dépenses durablement engagées, attachées à des actions en totale correspondance avec celles édictées par le référentiel national du plan pauvreté, composé à la fois d'actions « socle » obligatoires et d'initiatives départementales facultatives ;
- la répartition des financements entre l'État et le Département pour les actions concernées est détaillée dans le tableau joint en annexe ;

#### ***Au titre des actions « socle » obligatoires***

##### Actions enfants et jeunes

###### *\* Jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance*

- d'approuver la création d'un poste de coordonnateur chargé d'accompagner vers l'autonomie, en lien avec les dispositifs de droit commun existants mis en place par l'État, les jeunes majeurs en sortie du service de l'aide sociale à l'enfance, étant précisé que le budget consacré à cette action par l'Etat et le Département est fixé à 110 000 € pour une année ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions suivantes, dont les projets sont joints en annexe, à titre gracieux :
  - la convention de mise à disposition du programme EVA-GOA, outil numérique permettant d'évaluer le niveau d'autonomie du jeune et ses besoins spécifiques, à intervenir avec le Département de la Côte-d'Or ;
  - la convention relative à la mise en œuvre du programme EVA-GOA ainsi que la charte d'utilisation du programme EVA-GOA annexée à ladite convention, pour une durée de trois ans à intervenir avec :
    - la direction interrégionale sud-est de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) ;

- la direction territoriale des Alpes-Maritimes de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) ;
- l'association SOS Villages d'enfants France ;
- la délégation départementale des Alpes-Maritimes de la Croix rouge française ;
- l'association La Sainte Famille ;
- la fondation de Nice Patronage Saint-Pierre ACTES ;
- l'association Montjoye ;
- l'association ALC ;
- l'association ADSEA 06 ;
- l'association Le Rayon de soleil de Cannes ;
- l'association P@je ;
- l'association Lou Mérilhoun ;
- l'association Lieux de vie et d'accueil 06 ;
- le Foyer départemental de l'enfance ;

### Actions en faveur du développement du travail social

#### \* *accueil social inconditionnel de proximité*

- d'enrichir le référentiel départemental de premier accueil social inconditionnel de proximité, qui garantit à toute personne en difficulté sociale, la possibilité d'exprimer une demande prenant en compte la globalité de ses besoins et lui propose des conseils et une orientation adaptés, par :
  - le développement de l'application numérique « Socio-Connect » destiné au partage d'informations entre les partenaires associatifs et institutionnels de l'insertion ;
  - le déploiement, à l'usage des professionnels et du public, d'une plateforme numérique de géolocalisation et d'orientation adossée à une cartographie de l'offre médico-sociale territoriale ;
  - la conduite par l'Institut d'enseignement supérieur de travail social (IESTS) de :
    - l'élaboration d'un diagnostic sur l'offre territoriale disponible en matière de réponse sociale, préalable requis en amont de l'élaboration d'un schéma général d'organisation de la réponse sociale ;
    - l'étude de faisabilité de création d'une plateforme téléphonique de premier niveau de réponse sociale ;
- de prendre acte que le budget total consacré à ces opérations s'élève à 220 000 € maximum sur une période d'un an ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention relative à la formalisation d'un partenariat autour de

la question sociale, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'IESTS, prévoyant une participation départementale de 90 000 € pour l'année 2019 ;

\* *Référent de parcours*

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1, dont le projet est joint en annexe, à la convention du 21 janvier 2019, à intervenir avec l'association ADIL 06 relative à la prise en charge et à la coordination de l'ensemble des mesures sociales déployées en faveur d'un individu en situation précaire, pour un montant complémentaire de 40 000 € pour l'année 2019 ;

#### Actions en faveur de l'insertion des allocataires du RSA

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants suivants, dont les projets sont joints en annexe, aux protocoles conventionnels conclus au titre du Plan emploi-insertion 06 afin d'en accroître et d'en compléter les objectifs :
  - l'avenant n°2 au protocole conventionnel « Référent contact pour le territoire Est » du 15 janvier 2018, à intervenir avec l'association GALICE, proposant l'accompagnement spécifique de travailleurs indépendants ainsi que le renforcement du dispositif d'accompagnement global en coordination avec les conseillers dédiés de Pôle emploi, pour un montant maximum complémentaire de 55 948 € en 2019, portant le montant total de la subvention départementale à 1 055 948 € ;
  - l'avenant n°1 au protocole conventionnel « Référent contact pour les territoires Centre et Ouest » du 8 janvier 2019, à intervenir avec l'association REFLETS, proposant l'accompagnement spécifique de travailleurs indépendants ainsi que le renforcement du dispositif d'accompagnement global en coordination avec les conseillers dédiés de Pôle emploi, pour un montant maximum complémentaire de 111 896 € en 2019, portant le montant total de la subvention départementale à 886 896 € ;

#### *Au titre des initiatives départementales facultatives*

##### Accompagnement à l'emploi des mères au foyer éloignées de l'emploi

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants suivants, dont les projets sont joints en annexe, aux conventions conclus au titre du Plan emploi-insertion 06 afin d'en accroître et d'en compléter les objectifs :
  - l'avenant n°1 à la convention « Pepsi RSA – Parcours vers l'emploi pour les personnes en situation d'insertion professionnelle » du 29 mars 2019, à intervenir avec la société coopérative Alter Égaux, relatif à l'accompagnement d'un public exclusivement féminin de 20 bénéficiaires

du RSA, pas ou peu qualifiées, pour un montant complémentaire de 16 750 € en 2019, portant le montant total de la subvention départementale à 65 450 € ;

- l'avenant n°1 à la convention « Passr'elle - Les valeurs de la République, levier d'inclusion sociale et professionnelle » du 7 janvier 2019, à intervenir avec l'association DEFIE, relatif à l'organisation de deux nouvelles sessions d'accompagnement prioritaire vers l'emploi pour 30 femmes supplémentaires, avec peu ou pas d'expérience professionnelle et issues notamment des quartiers « politique de la ville », pour un montant complémentaire de 16 750 € en 2019, portant le montant total de la subvention départementale à 73 738 € ;

*Prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales*

- d'approuver le financement par le Département d'un montant de 90 000 € pour l'année 2019, dont 50 % compensés par dotation de l'État, pour chacune des entités suivantes qui œuvrent à la prise en charge et à l'accompagnement des enfants exposés et victimes de violences conjugales :

- le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du département des Alpes-Maritimes ;
- l'association Parcours de femmes ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions relatives à la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec les deux organismes précités, jusqu'au 30 juin 2020, définissant les modalités de l'intervention départementale ;

3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des chapitres 935 et 9356, programmes « Accompagnement social » de la politique Aide à l'enfance et à la famille, et « Programme départemental d'insertion » de la politique Dispositif RSA, du budget départemental ;

4°) de donner délégation à la commission permanente pour l'examen et la signature de tout projet, convention ou tout autre acte nécessaire à la gestion de la dotation accordée par l'État sur le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;

*Au titre de la communication sur la délégation donnée au président du Conseil départemental dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :*

5°) de prendre acte des informations relatives à l'exercice par le président du Conseil départemental de la délégation donnée par l'assemblée départementale au titre des décisions prises dans le cadre du FSL, notamment en matière de prêts, de remises de dette et d'abandon de créances, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, et dont le détail figure en annexe ;

6°) de prendre acte :

- de l'abstention de M. TUJAGUE ;
- que Mmes KHALDI-BOUOUGHROUM, MONIER, OLIVIER, PIRET, SATTONNET, SERGI, SIEGEL, TOMASINI et MM. COLOMAS et VEROLA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**Annexe 1 bis - Crédits Fonds appui lutte contre la pauvreté et accès à l'emploi**  
**Tableau de répartition des financements État/ Département par action**

Porteurs	Actions	Financements			Totaux
		Ressources CD		Financements État	
		Valorisation dépenses existantes	Dépenses nouvelles non compensées		
Conseil départemental	Coordonnateur jeunes majeurs	55 000 € (ETP)		55 000 € (ETP)	110 000 €
	Premier accueil de proximité	110 000 € (90 000 € IESTS et 20 000 € ETP)		110 000 €	220 000 €
ADIL 06	Référent de parcours	80 000 € (subvention + ETP)		40 000 € (en 2019)	120 000 €
GALICE	Garantie activité - Dispositif Contact	1 000 000 € (en 2019)		55 948 € (en 2019)	1 055 948 € (en 2019)
Reflets		775 000 € (en 2019)		111 896 € (en 2019)	886 896 € (en 2019)
Alter Égaux	Emploi mères isolées	48 700 € (en 2019)		16 750 € (en 2019)	65 450 €
DEFIE		56 988 € (en 2019)		16 750 € (en 2019)	73 738 €
CIDFF	Enfants exposés aux violences conjugales		45 000 €	45 000 €	90 000 €
Parcours de femmes			45 000 €	45 000 €	90 000 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1428612-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

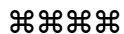
—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 9  
—

**MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**



Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L 5211-45 dudit code stipulant que le représentant de l'Etat dans le département consulte la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) sur tout projet de création d'un établissement public de coopération intercommunale, et sur tout projet de création d'un syndicat mixte ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu la délibération prise par l'assemblée départementale le 30 novembre 2018 relative à la politique numérique "SMART Deal", approuvant la création et l'aménagement de la maison départementale de l'intelligence artificielle ;

Considérant que l'intelligence artificielle est une révolution technologique impactant toutes les compétences du Conseil départemental ;

Considérant que le numérique représente un enjeu fort pour le territoire des Alpes-Maritimes, la volonté du Département d'investir ce sujet s'étant traduite par le lancement du SMART Deal ;

Considérant que la maison départementale de l'intelligence artificielle abritera un observatoire des impacts sociétaux de l'intelligence artificielle qui veillera à développer



et promouvoir une intelligence artificielle éthique et responsable en adéquation notamment avec la déclaration de Montréal ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant :

- d'engager le Département vers la création d'un syndicat mixte associant l'Université Côte d'Azur, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, spécifiquement missionné pour assurer la gouvernance et le développement stratégique de la maison départementale de l'intelligence artificielle, et d'en approuver les statuts ;

- d'approuver la signature de la déclaration de Montréal qui promet un cadre éthique pour le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle, l'orientation de la transition numérique afin que chacun puisse bénéficier de cette révolution technologique, et ouvre également un espace de dialogue national et international pour réussir collectivement un développement inclusif, équitable et écologiquement soutenable de l'intelligence artificielle ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Attractivité territoriale et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver les statuts du syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle, dont le projet est joint en annexe, formé par le Département, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur et l'Université Côte d'Azur, ayant pour objet la réalisation, la gestion, le développement et la promotion de la maison de l'intelligence artificielle ;

2°) de solliciter le préfet des Alpes-Maritimes afin qu'il saisisse la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) sur le sujet de la création du syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle, conformément à l'article L 5211-45 du code général des collectivités territoriales ;

3°) de désigner pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle :

➤ en qualité de titulaires :

- M. GINESY,
- M. ROSSI,
- Mme DESCHAINTRÉS,
- Mme BORCHIO-FONTIMP,
- M. SCIBETTA ;

➤ en qualité de suppléants :

- Mme SATTONNET,
- Mme GOURDON,
- Mme DUHALDE-GUIGNARD,
- M. DUPLAY,
- M. BARTOLETTI ;

étant précisé que lesdites désignations ne prendront effet qu'après la création du syndicat mixte de la maison départementale de l'intelligence artificielle par arrêté préfectoral ;

- 4°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la déclaration fondatrice de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle 2018, dont le projet est joint en annexe ;
- 5°) de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision concernant la maison départementale de l'intelligence artificielle.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## SYNDICAT MIXTE DE LA MAISON DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

### STATUTS

#### PREAMBULE

Le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur et l'Université Côte d'Azur

- ayant chacun, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, constaté le caractère incontournable et stratégique du développement des usages de l'intelligence artificielle,
- souhaitant maintenir et accroître l'avantage comparatif de l'écosystème départemental dans ce domaine,
- constatant le déficit d'information et la nécessité d'acculturation du public,

considèrent que répondre à ces défis constitue une mission de service public et souhaitent créer une maison de l'intelligence artificielle à rayonnement départemental dont l'objet est détaillé ci-après.

#### ARTICLE 1 - CREATION DU SYNDICAT

En application de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales, il est formé entre :

- le Département des Alpes-Maritimes,
- la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
- la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur
- l'Université Côte d'Azur

un syndicat mixte qui prend la dénomination de : **syndicat mixte de la maison de l'intelligence artificielle (S2MIA)**.

#### ARTICLE 2 - OBJET

Ce syndicat mixte a pour objet la réalisation, la gestion, le développement et la promotion de la maison de l'intelligence artificielle (IA) qui s'inscrit dans une dynamique nationale avec la création des instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle dont celui de Sophia Antipolis.

Cette maison aura pour missions sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes :

- d'informer le grand public, et notamment les jeunes, de façon didactique et accessible, aux applications de l'IA ;
- de contribuer à la formation aux métiers créés par l'IA, afin d'adapter les compétences à un monde professionnel en forte évolution ;
- de créer un observatoire sur la recherche et les applications en IA, notamment dans les secteurs des seniors et de la jeunesse, et en mesurer les impacts sociétaux et le positionnement éthique ;
- d'accueillir un espace de coworking et d'incubation pour des start-up de l'IA, avec des capacités de calcul mutualisées ;
- de mutualiser un accès aux données publiques permettant en particulier de développer des initiatives privées pour répondre à des besoins collectifs ;
- de développer des partenariats adaptés à la réalisation des objectifs précédents.

Compte tenu de l'objet du syndicat et de la nature des actions, activités et prestations qui seront réalisées au sein de la MIA, les membres conviennent d'un syndicat à la carte. Chaque membre dispose ainsi de la faculté de participer ou non à l'action, activité ou prestation en fonction

des compétences légales qu'il détient. Une délibération du syndicat arrêtera le cas échéant les modalités de participations administrative, technique et financière de chaque membre.

### **ARTICLE 3 - SIEGE**

Le siège du syndicat est établi dans les locaux du Conseil départemental des Alpes-Maritimes à Nice.

Pour son fonctionnement, le syndicat pourra recruter tout personnel nécessaire à la réalisation de son objet et/ou pourra bénéficier de la part de ses membres de l'affectation d'agents dans les conditions prévues par les statuts de la fonction publique territoriale.

### **ARTICLE 4 - DUREE**

Le syndicat mixte est constitué pour une durée illimitée.

### **ARTICLE 5 - COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL**

Ce syndicat est administré par un comité composé de 9 délégués désignés par les membres selon la répartition suivante :

- 5 délégués désignés par le Département,
- 2 délégués désignés par la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis,
- 1 délégué désigné par la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur,
- 1 délégué désigné par l'Université Côte d'Azur.

Il est désigné autant de délégués suppléants que de délégués titulaires pour siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

### **ARTICLE 6 - RESSOURCES DU SYNDICAT**

Les recettes du syndicat comprennent :

- les subventions de toute nature (Europe, Etat, Région, Département ...),
- les produits des dons et legs,
- le produit des emprunts,
- la dotation aux amortissements,
- les contributions des membres.

### **ARTICLE 7 - BIENS**

L'ensemble des biens et des équipements concernés par l'objet du syndicat sont mis à disposition du syndicat par ses membres. Pour la réalisation des opérations futures, le syndicat peut procéder en propre à l'acquisition de biens meubles et immeubles et/ou bénéficier de nouvelles mises à disposition de la part de ses membres.

S'agissant des biens mobiliers et immobiliers acquis ou réalisés par le syndicat mixte dans le cadre de l'exercice de ses compétences, ils sont propriété du syndicat mixte.

### **ARTICLE 8 - REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ENTRE LES MEMBRES**

Les contributions financières des membres s'établissent sur la section de fonctionnement d'une part et sur la section d'investissement d'autre part.

Leurs sommes sont les montants nécessaires à la réalisation de l'équilibre sur chaque section, selon la répartition suivante :

Fonctionnement

- Département des Alpes-Maritimes .....60 %
- Communauté d'agglomération Sophia Antipolis ..... 20 %
- Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur ..... 10 %
- Université Côte d'Azur .....10 %

Investissement

A titre indicatif, les investissements de portée générale seront financés selon la répartition suivante :

- Département des Alpes-Maritimes .....60 %
- Communauté d'agglomération Sophia Antipolis ..... 20 %
- Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur ..... 10 %
- Université Côte d'Azur .....10 %

Les compétences du syndicat s'exerçant à la carte, les membres contribueront en outre sur chaque investissement spécifique en fonction de leur compétence, conformément à un plan de financement arrêté par délibération du comité syndical.

Les participations des membres font l'objet de versements fractionnés : 50 % au vote du budget du syndicat, 50 % à la fin du premier semestre de l'année budgétaire.

**ARTICLE 9 – CONTRIBUTIONS EN NATURE**

Les membres pourront donner en plus, des contributions en nature notamment grâce à la mise à disposition de locaux et de personnels.

**ARTICLE 10 - COMPTABLE PUBLIC**

Les fonctions de comptable public du syndicat mixte sont exercées par le payeur départemental.

**ARTICLE 11 - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE****11.1 Convocation du comité syndical**

Toute convocation est faite par le Président. Le Président démissionnaire (dont la démission a été acceptée) et celui dont l'élection a été annulée, sont incompétents pour procéder à la convocation du prochain comité syndical. Dans ce cas, la convocation doit être faite par le Vice-président en charge de l'administration générale ou, à défaut, par le doyen du comité syndical dans les plus brefs délais. La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, aux délégués.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion, qui se tient en principe au siège du syndicat mixte mentionné à l'article 3 des statuts.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs minimum. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance, à l'organe délibérant, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

**11.2 Présidence du comité syndical**

L'organe délibérant est présidé par le Président et, à défaut, par celui qui le remplace.

En cas d'empêchement, le Président peut choisir de se faire remplacer par un Vice-président ou le doyen du comité syndical.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le comité syndical élit un Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du comité syndical. Pour toute élection du Président, les membres du comité syndical sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

### **11.3 Élection du Président**

Le comité syndical élit à la majorité relative le Président du syndicat mixte, parmi ses délégués titulaires, à chaque renouvellement des instances délibérantes de ses membres ou en fin de mandat du Président au titre duquel il a été désigné. Toutefois, le Président conserve ses attributions jusqu'à l'élection du nouveau Président au comité syndical suivant le renouvellement des instances délibérantes des membres ou la fin de son mandat.

### **11.4 Secrétariat de séance du comité syndical**

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, au début de chacune de ses séances, le comité syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

### **11.5 Votes**

Les délibérations ordinaires sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le comité syndical peut voter :

- à main levée, mode de votation ordinaire ;
- et au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les élections se font au scrutin majoritaire. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

### **11.6 Élection des Vice-présidents**

Le comité syndical peut élire au maximum 3 vice-présidents en son sein.

Leurs mandats prennent fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés et lors du renouvellement du Président.

### **11.7 Attributions du Président**

Le Président est l'exécutif du syndicat mixte. Il assure son fonctionnement par la nomination du personnel et l'exécution du budget. Il en assure la représentation en justice.

Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical.

**ARTICLE 12 - DISPOSITIONS GENERALES**

Les dispositions qui ne seraient pas définies par les présents statuts relèvent des dispositions générales de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales ainsi que des articles L 5721-1 et suivants du même code applicables aux syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, ou d'autres personnes morales de droit public.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424199-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 26/06/19
------------------------------------

Date de réception : 26/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 10  
—

**OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL ECOVALLÉE - CONTRAT  
DE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT 2019-2032  
- AVENANT AU PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2011-2026**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L132-1, L312-1 et L312-2 ;

Vu le décret n°2008-229 du 7 mars 2008 inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'aménagement (EPA) de la Plaine du Var ;

Vu la délibération prise le 16 décembre 2011 par l'assemblée départementale approuvant le protocole de partenariat pour l'Ecovallée 2011-2026, signé le 12 mars 2012 avec l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur (devenue Métropole Nice Côte d'Azur), la Commune de Nice et l'EPA de la Plaine du Var, ayant pour objet d'engager la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national (OIN) Ecovallée, de fixer les objectifs partagés entre les différents signataires et le financement du déficit opérationnel ;



Considérant que ledit protocole de partenariat précise les modalités de déroulement des quatre premières opérations d'aménagement de l'OIN Ecovallée comprenant la réalisation d'environ 4 300 logements et prévoit un premier ajustement des opérations et du financement six années après sa signature ;

Considérant que cet ajustement se concrétise par le contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032, avenant au protocole de partenariat 2011-2026 ;

Vu le rapport de son président exposant le respect de l'ambition initiale de l'Ecovallée souhaitée et détaillant le contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032 de l'OIN Ecovallée Plaine du Var, avenant au protocole de partenariat 2011-2026, ayant pour objet de consolider un programme d'aménagement révisé de l'OIN et de valider un financement complémentaire au protocole de partenariat 2011-2026 ;

Considérant que le projet partenarial d'aménagement 2019-2032 proposé conserve l'ambition de la création d'emplois par l'apport d'activités économiques non commerciales mais augmente aussi considérablement le nombre de logements à construire ;

Considérant que le projet partenarial d'aménagement s'établit désormais à 5 000 logements sur Grand Arénas et Nice Méridia et prévoit la construction d'environ 7 800 logements supplémentaires dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement auxquels s'ajoutent 750 logements des opérations de Saint-Jeannet et Gattières initiées en 2015, portant ainsi le nombre de logements réalisés dans le cadre du partenariat à 13 550 au total ;

Considérant que ces 13 550 logements qui sont prévus à la construction par l'EPA viendront s'ajouter à ceux réalisés dans les zones à urbaniser situées dans la Plaine du Var : 22 orientations d'aménagement et de programmation, 34 emplacements réservés pour mixité sociale et d'autres zones à urbaniser aux potentialités non décrites ont été recensés dans le périmètre ;

Considérant que le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) prévoit la construction de 27 000 nouveaux logements d'ici 2030 sur la totalité de son périmètre et que le secteur de l'Ecovallée est clairement identifié au premier rang comme porteur de ce taux de croissance et absorbera la grande majorité de ces logements ;

Considérant qu'ainsi, le développement harmonieux de la Plaine du Var, que le Département appelle de ses vœux, pourrait être compromis par une concentration de l'habitat loin de l'ambition d'une éco-vallée exemplaire ;

Considérant que les effets constatés à ce jour, en termes d'emplois, consistent principalement en une délocalisation d'activités et que la réalisation des objectifs de création des 27 000 emplois prévus reste à venir ;

Considérant qu'une programmation centrée en majorité sur la production de logements massifiés reproduit un type d'aménagement qui a montré ses limites et est désormais rejeté par nos concitoyens, qu'un développement socialement équilibré sur le respect

des espaces naturels, sur la recherche d'un nouveau modèle de développement pour l'agriculture dans la Plaine du Var et sur une ambition environnementale affirmée est nécessaire ;

Considérant que l'accueil de milliers de personnes, créateur de flux pendulaires de véhicules, est susceptible de congestionner toute la vallée d'une part, notamment l'autoroute, et les collines attenantes d'autre part, et que dans cette perspective, la desserte de la Plaine du Var et au sens plus large la mobilité au sein des deux rives doivent être des priorités et les éléments structurants réalisés préalablement à l'urbanisation ;

Considérant que la réalisation d'un nouveau collège au minimum, rendu nécessaire par le projet global d'aménagement porté par l'EPA, n'est pas financée dans le cadre du présent contrat et reste intégralement à la charge du Département ;

Considérant qu'une réflexion doit être menée, sur les deux rives du Var, à l'horizon du projet partenarial d'aménagement, pour identifier l'impact d'autres opérations de logements susceptibles de générer le besoin de réalisation d'un ou deux collèges ;

Considérant cependant les objectifs à long terme de l'OIN, favorables au développement économique du département si les opérations visant à la création d'emplois deviennent un préalable à la construction de logements ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Attractivité territoriale, et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, le contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032 à intervenir avec l'État, l'Établissement public d'aménagement Ecovallée Plaine du Var, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice, dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet de consolider un programme d'aménagement révisé de l'Opération d'intérêt national (OIN) Ecovallée Plaine du Var et de valider un financement complémentaire au protocole de partenariat 2011-2026, étant précisé que :

- ce contrat constitue un avenant au protocole de partenariat 2011-2026, dont les articles non modifiés par cet avenant restent valables, ainsi que la contribution des partenaires pour cette période ;
- la contribution complémentaire du Département est fixée à 4,35 M€, celle-ci étant constituée uniquement d'un apport foncier en substitution partielle de la cession des terrains de La Baronne prévue au protocole de partenariat 2011-2026 ;
- le montant correspondant à la dernière année de contribution du Département, dans le cadre du protocole, est réajusté à 150 k€ au lieu de 144 k€ ;

- 2°) de mandater les représentants du Département à l'Établissement public d'aménagement pour veiller à ce que l'avancement des projets de développement économique (hors commerces) et le respect de l'engagement initial de création d'emplois soient préalables à la réalisation des nouveaux logements prévus d'ici 10 ans ;
- 3°) de solliciter l'Établissement public d'aménagement Ecovallée Plaine du Var, la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice pour doter le Département d'un terrain afin de permettre la construction nécessaire d'un nouveau collège pour accueillir les nouveaux élèves liés au développement de la Plaine du Var ;
- 4°) de prendre acte :
- que Mmes DUHALDE-GUIGNARD, PIRET et MM. AZINHEIRINHA et CIOTTI ne prennent pas part au vote ;
  - de l'abstention de Mme SIEGEL ;
  - du vote contre de Mmes GOURDON, TOMASINI et MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1421700-DE-1-1
Date de télétransmission: 14/06/19
Date de réception : 14/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

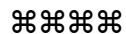
—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 11  
—

**POLITIQUE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE**



Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général des impôts et son article 1465 A concernant notamment les zones de revitalisation rurale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par l'assemblée départementale autorisant la signature de l'accord cadre pour la période 2013-2018 avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans les domaines de l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques, dans le cadre du 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau ;

Vu les délibérations prises les 20 décembre 2004, 21 décembre 2015, 22 septembre et 21 octobre 2016 par l'assemblée départementale et le 8 décembre 2017 par la commission permanente portant modification du règlement départemental des aides aux collectivités ;

Considérant que dans le cadre du 11ème programme liant l'Agence de l'eau, le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin et le Département pour la mise en commun des aides respectives relatives aux opérations d'eau potable et d'assainissement, il convient de procéder à l'actualisation de la tarification

du m3 d'eau potable et la part d'assainissement du prix de l'eau, condition préalable à l'obtention des subventions ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) étant assurée par les intercommunalités, le SMIAGE maralpin assure pour le compte de la collectivité départementale des actions relevant à la fois de la GEMAPI et du petit cycle de l'eau ;

Considérant qu'il convient de modifier le règlement départemental des aides aux collectivités en prévoyant de nouvelles dispositions pour l'aide à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ainsi que pour l'aide à la réparation des dégâts causés par les intempéries ;

Vu la convention de gestion du parc maritime départemental Estérel-Théoule signée le 26 mars 2018 avec la Commune de Théoule-sur-Mer, la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins et le Conservatoire du littoral ;

Considérant que dans le cadre de ladite convention, est prévue la surveillance du site comprenant notamment la mise en œuvre d'une brigade nautique ainsi que l'entretien des aménagements réalisés sur le site ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2005 par lequel les sections de la RN 85 ont été transférées aux communes de Mougins, Mouans-Sartoux et Grasse ;

Considérant que les avenues Georges Pompidou et Maréchal de Lattre de Tassigny à Grasse nécessitent des travaux de mise en sécurité et de remise en état ;

Considérant que les différentes collectivités administrant la vallée de la Roya ont souhaité engager une réflexion pour mieux définir les enjeux d'un projet d'aménagement durable au service de la population et ont sollicité le Département pour les accompagner ;

Vu le rapport de son président proposant :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer l'accord cadre avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le SMIAGE maralpin, dans le cadre du 11ème programme d'intervention, pour la période 2019-2024, et trois conventions d'application dudit accord cadre ;

- de modifier le règlement départemental des aides aux collectivités concernant les domaines de l'eau potable et l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ainsi que la réparation des dégâts causés par les intempéries ;

- d'attribuer des subventions dérogatoires à la réglementation départementale en faveur de différentes communes ;

- d'approuver le lancement d'une étude sur le développement durable et la valorisation de la vallée de la Roya ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Attractivité territoriale et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) Concernant le partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin :
- d'approuver les termes de l'accord cadre pour la période 2019-2024 qui fixe le principe d'une collaboration pour permettre la réalisation d'actions d'intérêt général contribuant à l'atteinte des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, au rattrapage structurel et à l'innovation en matière d'assainissement et d'eau potable et à l'adaptation au changement climatique, en cohérence avec les priorités du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau et la politique environnementale du Département et du SMIAGE maralpin ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit accord cadre à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le SMIAGE maralpin, dont le projet est joint en annexe, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024 ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions d'application de l'accord cadre, dont les projets sont joints en annexe :
    - la convention définissant les modalités de financement des opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le Département et le SMIAGE maralpin à intervenir avec ledit syndicat et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2024 ;
    - la convention définissant les modalités de cofinancement des opérations d'alimentation en eau potable, d'assainissement et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires sur le département des Alpes-Maritimes, à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024 ;
    - la convention relative au cofinancement des opérations concourant aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de la biodiversité engagées par les maîtres d'ouvrage locaux sur le département des Alpes-Maritimes, à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024 ;
  - de prendre acte que les projets financés par l'Agence de l'eau dans le cadre de ce contrat de partenariat peuvent bénéficier de subventions complémentaires du

Département calculées selon les dispositions du règlement départemental des aides aux collectivités ;

2°) d'approuver la modification du règlement départemental des aides aux collectivités et les nouvelles dispositions dont le détail figure en annexe ;

3°) d'attribuer les subventions dérogatoires au règlement départemental suivantes :

➤ 22 380 € représentant 40 % de l'acquisition évaluée à 55 950 € HT, à la Commune de Théoule-sur-Mer pour son projet d'acquisition d'un navire pneumatique semi-rigide destiné aux missions de surveillance du parc maritime départemental Estérel-Théoule, compte tenu de l'intérêt départemental de cet équipement ;

➤ 481 408 € représentant 40 % des travaux de remise en état et de sécurisation des avenues Georges Pompidou et Maréchal de Lattre de Tassigny, évalués à 1 203 520 € HT, à la Commune de Grasse, compte tenu de l'intérêt départemental de ces routes qui assurent la continuité du transit entre deux axes départementaux de première catégorie ;

➤ 720 000 € représentant 10 % du coût des travaux évalués à 7 200 000 € HT à la Commune de Mandelieu-La Napoule pour son projet de réaménagement des places de la Fontaine et du Château, compte tenu de l'intérêt départemental de ces aménagements qui mettent notamment en valeur un monument classé ;

4°) d'approuver le lancement, avec la Communauté d'agglomération de la Riviera française, d'une étude sur le développement durable et la valorisation de la vallée de la Roya, eu égard à la nécessité de soutenir et conforter cette vallée ;

5°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental ;

6°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SALUCKI, SIEGEL et MM. BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, ROSSI, SCIBETTA, TUJAGUE, VIAUD, VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## *ANNEXE – MODIFICATIONS DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES AUX COLLECTIVITES*

### **Eau potable et assainissement**

#### *Dispositions particulières :*

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la tarification du m<sup>3</sup> d'eau potable et celle de la part d'assainissement facturées aux abonnés domestiques devront être supérieures à 1 € HT/ m<sup>3</sup> ; cette condition sera vérifiée au moment de la demande d'aide ou, à défaut, sur présentation d'une délibération affichant une hausse du prix satisfaisant les conditions du prix minimum lors du versement du solde de la subvention ;
- les aides seront conditionnées à un indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) : minimum de 60 pour l'eau potable (indicateur SISPEA P103.2B) et de 15 pour les années 2019-2020, puis 30 pour 2021-2022, enfin 60 pour les années 2023-2024 pour l'assainissement (indicateur SISPEA P202.2B) ;
- les maîtres d'ouvrage devront obligatoirement renseigner l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

### **Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**

- *Bénéficiaire* : SMIAGE (en maîtrise d'ouvrage transférée ou déléguée par les EPCI)

- *Taux de subvention* : Taux de l'EPCI du territoire

- *Nature des travaux* :

\*aménagement, restauration des milieux aquatiques, des zones humides et défense contre les inondations et la submersion marine ;

\*études de définition de schémas cohérents, d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

\*travaux issus d'un schéma global visant à la restauration et la mise en valeur des milieux et à la prévention des inondations ;

\*études de faisabilité des projets, y compris études d'incidence, suivi et actions réglementaires et mesures compensatoires ;

\*travaux d'aménagement, de restauration des milieux aquatiques, des zones humides et de protection contre les inondations et la submersion marine ;

\*amélioration de la connaissance qualitative et quantitative de la ressource en eau et des risques et mise en place des équipements de mesure et de supervision des données ;

\*développement et mise à disposition des communes d'outils visant à améliorer la gestion des risques hydrométéorologiques ;

A noter que l'entretien annuel des cours d'eau bénéficie d'une dotation forfaitaire attribuée au SMIAGE.

### **Réparation des dégâts causés par les intempéries**

*Bénéficiaires* : Toutes communes, SMIAGE



*Taux de subvention :*

Communes rurales : 45 % du coût des travaux HT

Communes urbaines : 20 % du coût des travaux HT

SMIAGE : Taux de l'EPCI du territoire

*Dispositions particulières :* un arrêté de catastrophe naturelle est requis pour bénéficier de la subvention.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427399-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 17/06/19
------------------------------------

Date de réception : 17/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 12

\_\_\_\_\_  
**PLAN DÉPARTEMENTAL DE SAUVEGARDE ET  
DE RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale adoptant les grands axes de la politique culturelle du Département pour l'année 2019 ;

Considérant le sinistre survenu à la cathédrale Notre-Dame de Paris qui a partiellement détruit l'édifice et l'appel de fonds pour sa remise en état ;

Considérant la prise de conscience de la fragilité du patrimoine et de la nécessité de mettre en place un plan départemental de sauvegarde et de protection du patrimoine religieux situé sur le territoire maralpin ;

Vu le rapport de son président proposant de renforcer le soutien du Département à la préservation du patrimoine et d'approuver les orientations d'un plan départemental de sauvegarde et de restauration du patrimoine religieux, qui permettra de donner cohérence, efficacité et visibilité aux opérations de restauration et contribuera à ce que ce patrimoine restauré soit source d'un renouvellement d'attractivité pour les communes ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Arts et culture, et Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les grandes orientations du plan de sauvegarde et de restauration du patrimoine religieux présenté en annexe, qui sera financé de la façon suivante :
  - le soutien aux collectivités publiques et aux particuliers sera financé par le biais de crédits annuels en investissement dédiés à la restauration du patrimoine auxquels s'ajoutera l'autorisation de programme de 5 millions d'euros spécifiques aux édifices religieux ;
  - la restauration des biens patrimoniaux appartenant au Département sera inscrite sur les crédits généraux d'entretien des bâtiments départementaux ;
- 2°) d'approuver le principe d'un financement des travaux de remise en état de la cathédrale Notre-Dame de Paris plafonné à hauteur d'un million d'euros, dès lors que les fonds récoltés par les différentes structures qui portent sa reconstruction seront insuffisants pour faire face aux travaux à réaliser, et de donner délégation à la commission permanente pour décider de son versement ;
- 3°) d'engager un partenariat avec l'Etat pour accompagner la restauration de l'orgue de la cathédrale Sainte-Réparate située à Nice ;
- 4°) d'inscrire au budget une autorisation de programme de 5 millions d'euros sur trois ans dédiée à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine religieux ;
- 5°) de donner délégation à la commission permanente pour établir le règlement d'intervention qui détaillera les dispositions pratiques de mise en œuvre et pour arrêter les modalités et le niveau d'engagement du Département pour la restauration de l'orgue de la cathédrale Sainte-Réparate ;
- 6°) de prendre acte de l'abstention de M. VINCIGUERRA.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## PLAN DEPARTEMENTAL DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

### **I. Lignes directrices du plan**

#### **1. Soutien à la cathédrale Notre-Dame de Paris**

Le Département sera solidaire des travaux de remise en état de la cathédrale Notre-Dame en accordant un financement plafonné à hauteur d'un million d'euros, dès lors que les fonds récoltés par les différentes structures qui portent sa reconstruction seront insuffisants pour faire face aux travaux à réaliser. Il lui appartiendra de s'assurer du respect de cette condition avant toute mise en œuvre.

#### **2. Sauvegarde et restauration du patrimoine religieux des Alpes-Maritimes**

Le programme visera 4 objectifs : restaurer, protéger, valoriser le patrimoine religieux remarquable du département, mobilier et immobilier, et apporter un conseil, préalablement à la réalisation de travaux.

##### **a. Restaurer**

Le Département soutiendra la restauration de patrimoines emblématiques des Alpes-Maritimes, dont la notoriété est reconnue au plan national, au rang desquels on peut citer la chapelle Notre-Dame des Fontaines à La Brigue, la cathédrale Sainte-Réparate à Nice, le monastère fortifié de Lérins, l'église Notre-Dame-Auxiliatrice (Don Bosco) ..., pour en initier ou accélérer la restauration.

A ce titre, il est proposé d'engager un partenariat avec l'Etat, propriétaire de l'orgue de la cathédrale Sainte-Réparate, pour aboutir à sa restauration, et ce afin de remédier à des désordres signalés par le passé par les recteurs de la cathédrale. Les travaux à réaliser et leur montant seront prochainement déterminés. Les modalités et le niveau d'engagement du Conseil départemental seront soumis à une prochaine Commission permanente.

##### **b. Protéger**

Il s'agit de participer au financement de projets visant à assurer la protection des édifices et des objets, notamment contre les incendies, les vols, les dégradations, ...

##### **c. Valoriser**

Dans ce cadre, le Département entend valoriser ce patrimoine d'un point de vue touristique.

##### **d. Conseiller**

Le Département proposera une action simple de conseil préalable aux travaux auprès des particuliers et des communes, en faisant intervenir des spécialistes (architectes ou restaurateurs) pour une première orientation des demandeurs.

## **II. Les modalités d'attribution et de mise en œuvre de l'aide départementale**

### **1. Les biens éligibles**

Les aides pourront porter sur des éléments de patrimoine protégés au titre des Monuments historiques (édifices et objets) et les édifices et objets non protégés, dès lors qu'ils présenteront un intérêt historique, artistique ou architectural.

Les biens pourront être en mains publiques (communes, intercommunalités, organismes publics), ou en mains privées (particuliers, fondations ou associations patrimoniales propriétaires, délégataires de maîtrise d'ouvrage du propriétaire), ou appartenir à l'Etat.

### **2. Le financement**

Dans le cadre de ce plan, il prendra plusieurs formes :

- le soutien aux collectivités publiques et aux particuliers sera financé par le biais de crédits annuels en investissement dédiés à la restauration du patrimoine auxquels s'ajoutera l'autorisation de programme de 5 millions d'euros spécifiques aux édifices religieux ;
- la restauration des biens patrimoniaux appartenant au Département sera inscrite sur les crédits généraux d'entretien des bâtiments départementaux.

L'aide départementale sera accordée après instruction d'un dossier de demande de subvention, qui tiendra compte du caractère d'urgence de la restauration, de la situation financière du propriétaire, du projet de valorisation patrimoniale et de l'ouverture au public du bien restauré, et enfin au regard du budget disponible.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425414-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 13  
—

**RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les articles L1424-37 et suivants dudit code ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L721-1 et suivants ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L6227-1 à L6227-12 et D6271-1 à D6272-2 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 79 ;

Vu la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, modifiant l'article 49 de la loi précitée n°84-53 du 26 janvier 1984, concernant les avancements ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de loi précitée n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris, et notamment son article 1 ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu les arrêtés du 26 février 2019 modifiant les arrêtés du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission ainsi que les taux des indemnités kilométriques prévus aux articles 3 et 10 du décret précité n°2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2009 par l'assemblée départementale relative à la politique en matière de ressources humaines, à des dispositions financières et à l'adaptation des emplois aux besoins de la collectivité ;

Vu la délibération prise le 27 juin 2013 par l'assemblée départementale relative à la prise en charge des frais de déplacement pour les formations ;

Vu la délibération prise le 21 décembre 2015 par l'assemblée départementale approuvant le nouveau protocole général relatif au temps de travail au sein des services départementaux ;

Vu les avis des comités techniques des 9 octobre, 19 octobre et 30 novembre 2015 relatifs au temps de travail au sein des services départementaux ;

Vu les avis des comités techniques des 21 mars et 28 mai 2019 relatifs à l'adoption de nouveaux dispositifs d'aménagement du temps de travail et à la révision des taux de promotion concernant les avancements de grade des agents départementaux ;

Vu la convention du 22 décembre 2017 de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ;

Vu la convention du 25 février 2019 de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH 06) ;

Vu le rapport de son président proposant :

- l'adaptation des emplois de la collectivité nécessaire au bon fonctionnement des services départementaux ;
- l'adoption d'un dispositif particulier d'aménagement du temps de travail concernant les agents travaillant au Parc d'activités logistiques (PAL) à Saint-Isidore ;
- des nouvelles modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et élus départementaux ;
- la fixation des ratios pour les avancements d'échelons spéciaux et la révision des taux de promotion pour l'avancement de grade des agents départementaux ;
- la possibilité de recourir à des collaborateurs occasionnels du service public bénévoles dans le cadre de certaines activités du Département ;
- la signature de deux conventions relatives à des dispositions particulières concernant les sapeurs-pompiers volontaires portant sur la disponibilité opérationnelle et sur la disponibilité pour formation ;
- la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ;
- la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH 06 ;
- de développer le recours aux contrats d'apprentissage dans les services départementaux ;

Considérant que les collaborateurs bénévoles du service public agissent de façon temporaire et gratuite pour le compte du Département avec lequel ils n'ont pas de lien direct de subordination et ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la collectivité pour les missions qu'ils remplissent ;

Considérant que lesdits collaborateurs occasionnels peuvent subir des dommages ou en causer à des tiers, dans le cadre de leur participation au service public, il convient de sécuriser leurs interventions tant pour les intéressés que pour la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;



Après en avoir délibéré ;

Décide :

**1°) Concernant l'adaptation des emplois de la collectivité :**

- d'autoriser, suite à l'avis du comité technique du 21 mars 2019, la suppression des 22 emplois correspondants aux emplois des agents départementaux mutés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin : 1 emploi d'ingénieur en chef, 6 emplois d'ingénieurs, 6 emplois de techniciens, 6 emplois d'adjoints techniques, 1 emploi d'attaché territorial, 1 emploi de rédacteur et 1 emploi d'adjoint administratif ;
- d'autoriser, pour les besoins de la direction générale adjointe pour le Développement des solidarités humaines :
  - l'ouverture aux contractuels de 10 emplois du cadre d'emplois des médecins territoriaux dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que :
    - dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des médecins territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
    - cette action est rendue nécessaire pour pallier les difficultés rencontrées lors du recrutement des médecins, notamment pour les centres de PMI ;
  - la création de 3 postes du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs pour tenir compte de la montée en charge du suivi des mineurs non accompagnés et pour l'ouverture d'un nouveau poste d'assistant socio-éducatif à la gendarmerie de Cagnes-sur-Mer ;
  - la création, dans un souci de réactivité et d'efficacité au sein des délégations territoriales, de 8 postes du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs afin de renforcer la brigade des agents volants ;
- d'autoriser, pour les besoins de la direction de l'Attractivité territoriale :
  - l'ouverture aux contractuels d'un poste vacant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, créé par délibération de l'assemblée départementale du 2 décembre 2016, pour le recrutement du chef du service Europe et tourisme, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

- la création d'un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour le recrutement d'une secrétaire volante au sein des Maisons du Département ;
- d'autoriser, pour les besoins de la mission d'Evaluation des politiques publiques et du contrôle interne, la création de 2 emplois du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour recruter 2 chargés d'évaluation des politiques publiques et du contrôle interne dont les missions sont décrites en annexe, ouverts aux agents contractuels, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
- d'autoriser pour les besoins de la direction des Routes et des infrastructures de transport, la création, pour le recrutement d'un chef de projet Etudes et travaux, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
- d'autoriser, pour les besoins de la direction de l'Environnement et de la gestion des risques, l'ouverture aux contractuels d'un poste du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, créé par délibération de l'assemblée départementale du 6 novembre 2006, pour le recrutement du chef du service Force 06 et prévention des incendies, dont les missions sont décrites en annexe, dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;
- d'autoriser, pour les besoins de la direction des Services numériques, la création, pour le recrutement d'un responsable d'applications, dont les missions sont décrites en annexe, d'un emploi du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert aux contractuels dès lors qu'aucun agent titulaire ne présenterait le profil requis, étant précisé que dans cette hypothèse, la rémunération du candidat sera fixée par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience et de ses diplômes ;

**2°) Concernant l'adoption d'un dispositif particulier d'aménagement du temps de travail pour les agents travaillant au sein de l'entrepôt du Parc d'activités logistiques (PAL) :**

- d'adopter, suite à l'avis du comité technique du 21 mars 2019, le dispositif particulier pour les personnels travaillant au sein de l'entrepôt du PAL à Saint-Isidore, décliné selon les grands principes énoncés dans le protocole général relatif au temps de travail au sein des services départementaux et les besoins spécifiques liés à leurs missions, étant précisé que ce dispositif, dont les modalités

sont détaillées en annexe, sera mis en œuvre sur la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre ;

**3°) Concernant les nouvelles modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels et élus départementaux :**

- de modifier les dispositions des délibérations de l'assemblée départementale applicables en matière de remboursement des frais de déplacement, notamment dans les délibérations n°70 du 25 juin 2007, n°36 du 30 juin 2008, n°32 du 18 mars 2009 et n°14 du 27 juin 2013, en ce qui concerne les indemnités de nuitée et de repas ;
- de fixer les taux de remboursement de l'indemnité forfaitaire des frais d'hébergement (chambre et petit-déjeuner), en référence au décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et aux arrêtés y afférents, comme suit :

<b>Taux de base</b>	<b>Grandes villes * et Communes de la Métropole du Grand Paris **</b>	<b>Paris intra-muros</b>
70 €	90 €	110 €

\* Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes, les Communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

\*\* Les Communes de la Métropole du Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015, à l'exception de la Commune de Paris.

- de prendre acte, conformément à l'article 9 du décret précité n°2019-139 du 26 février 2019, que les justificatifs de paiement des frais de déplacement pourraient être transmis par l'agent sous forme dématérialisée et selon les dispositions prévues par les textes ;
- de prendre acte des nouveaux taux des indemnités kilométriques fixés par l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

**4°) Concernant la fixation des ratios pour les avancements d'échelons spéciaux et la révision des taux de promotion pour l'avancement de grade des agents départementaux :**

*Concernant la fixation des ratios pour les avancements d'échelons spéciaux :*

- de prendre acte que l'accès aux échelons spéciaux s'effectue au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire selon les conditions prévues par chaque cadre d'emplois concerné ;
- d'arrêter, après consultation du comité technique du 21 mars 2019, les ratios d'avancement à l'échelon spécial du dernier grade des cadres d'emplois des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux à 100 % ;
- d'arrêter, après consultation du comité technique du 21 mars 2019 et conformément à l'article 14 II du décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux, le ratio d'avancement à l'échelon spécial du grade des médecins territoriaux hors classe, à hauteur de 25 % de l'effectif de ce grade ;

*Concernant les taux de promotion pour l'avancement de grade des agents départementaux :*

- d'arrêter, après consultation du comité technique du 28 mai 2019, les ratios pour l'avancement de grade selon les modalités suivantes :
  - un taux de base de 50 % des promouvables est retenu pour l'ensemble des grades relevant des catégories C et B ;
  - un taux de 30 % pour l'accès au premier grade d'avancement pour les catégories A et de 40 % pour le second grade d'avancement ;
  - pour les grades où le faible taux de promouvables conduit à un chiffre inférieur à un, un arrondi supérieur est effectué ;
  - par dérogation aux ratios précités, il convient de valoriser la réussite à un examen professionnel, les grades accessibles par cette voie bénéficiant d'un taux de promouvables de 100 % ;
- de prendre acte que :
  - pour chaque grade, le taux de promotion est exprimé en pourcentage des agents remplissant les conditions statutaires requises pour en bénéficier, à l'exception des grades d'avancement prévoyant, par disposition statutaire propre, un taux prédéfini au regard de l'ensemble du cadre d'emplois ;
  - ces dispositions constituent des plafonds ;

- les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 930 et suivants, nature 64111 du budget départemental ;

**5°) Concernant la possibilité de recourir à des collaborateurs occasionnels du service public bénévoles dans le cadre de certaines activités du Département :**

- d'autoriser la possibilité de recourir à des collaborateurs occasionnels du service public bénévoles dans le cadre des différentes activités du Département ;
- d'autoriser le remboursement des frais éventuels avancés par le collaborateur occasionnel pour sa participation au service public, dans les conditions règlementaires de prise en charge des frais de déplacement des agents départementaux ;
- d'approuver la convention d'accueil des collaborateurs occasionnels auprès des services départementaux, dont le projet type est joint en annexe, afin de sécuriser les interventions des bénévoles ;
- d'autoriser, le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions individuelles avec chaque collaborateur bénévole qui souhaiterait participer au service public ;
- de prendre acte que le recours à des collaborateurs occasionnels pour des activités plus pérennes pourra donner lieu à la signature d'une charte entre la collectivité et le bénévole qui définira les relations et les engagements réciproques ;

**6°) Concernant les conventions relatives à des dispositions particulières pour les sapeurs-pompiers volontaires employés par le Département portant sur la disponibilité opérationnelle et sur la disponibilité pour formation :**

- d'approuver les termes des conventions ayant pour objet de préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation des agents départementaux sapeurs-pompiers volontaires ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdites conventions, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), d'une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse ;
- de prendre acte que :
  - toutes les missions opérationnelles concernant les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et leur évacuation, ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement, en cas de péril, sont ouvertes aux autorisations d'absence

pour les agents du Département engagés sapeurs-pompiers volontaires (SPV) ;

- 2 jours de garde annuels sont octroyés aux SPV employés au sein du Département avec obligation pour ces derniers d'assurer ces gardes dans des centres de première intervention du haut ou moyen pays, à ossature exclusivement constituée de volontaires, le Département étant autorisé à être subrogé dans le droit du SPV à percevoir des indemnités durant ces deux gardes annuelles ;
- aucune retenue sur le régime indemnitaire mensuel ne sera appliquée à l'encontre des agents départementaux sapeurs-pompiers volontaires lors de leur disponibilité opérationnelle ou pour formation ;
- le seuil de sollicitation pour formation est fixé à 10 jours par an pour les 2 premières années d'engagement et à 5 jours par an pour les années suivantes, le Département étant subrogé dans les droits du sapeur-pompier volontaire à percevoir ses indemnités ;

**7°) Concernant la nouvelle convention de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore :**

- d'approuver les termes de la nouvelle convention actualisant la liste des personnels départementaux mis à disposition auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore, à titre onéreux, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

**8°) Concernant l'avenant à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 06) :**

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention du 25 février 2019 de mise à disposition 2019-2022 d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, ayant pour objet d'actualiser la liste des agents mis à disposition ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant, à titre onéreux, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la MDPH ;

**9°) Concernant le recours aux contrats d'apprentissage dans les services départementaux :**

- de prendre acte que le Département souhaite s'engager dans une politique volontariste concernant le recrutement de jeunes en contrat d'apprentissage, notamment dans le domaine du numérique, des espaces verts, de la mécanique et de la cuisine ;
- d'autoriser le recours aux contrats d'apprentissage tel que prévu par les dispositions réglementaires en vigueur ;
- d'approuver de porter à 50 le nombre d'apprentis pouvant être accueillis simultanément dans les services du Département ;
- de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif sont inscrits sur le budget départemental ;

**10°)** de prendre que Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, GIUDICELLI, OLIVIER, PIRET, SATTONNET, SERGI, TOMASINI et MM. ASSO, BECK, CIOTTI, GINESY, LOMBARDO, ROSSI, ROSSINI, SEGURA, SOUSSI, TUJAGUE, VEROLA, VIAUD, VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## **ANNEXE – DESCRIPTIF DES POSTES**

### **Missions d'un médecin territorial**

Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Département en référence à la loi n°89-899 du 18 décembre 1989 relative à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance.

Il assure des consultations médicales et des activités de prévention dans les centres de protection maternelle, infantile et de planification.

Il assure les bilans de santé en école maternelle.

Il participe à l'agrément des assistantes maternelles ainsi qu'au contrôle des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Il participe au dépistage, à l'évaluation et au signalement des enfants en danger ainsi qu'à la surveillance médicale et à la prévention des enfants confiés.

Il encadre, le cas échéant, techniquement et hiérarchiquement l'équipe de la structure.

### **Missions du chef du service Europe et tourisme**

Il participe à l'élaboration et au suivi des politiques régionales et transfrontalières européennes.

Il apporte un appui aux autres directions et services dans le montage des dossiers de demande d'aides européennes.

Il est force de proposition, initie et élabore des produits touristiques concourant au développement et à la diversification de l'offre touristique.

Il pilote, avec un chef de projet, la mise en œuvre du Festival des jardins de la Côte d'Azur.

### **Missions d'un chargé d'évaluation des politiques publiques et du contrôle interne**

Sous le contrôle du responsable de la mission, il participe au pilotage de la fonction d'évaluation des politiques publiques, apporte un appui interne visant à la sécurisation et l'optimisation des processus, notamment dans un contexte de transformation numérique de la production administrative et sur les opérations à risque.

Il contribue à identifier les dispositifs départementaux susceptibles d'être analysés.

Il conçoit et organise des dispositifs d'investigation, recueille et analyse les éléments.

### **Missions du chef de projet Etudes et travaux**

Au sein de la direction des Routes et des infrastructures de transport, le chef de projet Etudes et travaux représente le maître d'ouvrage sur les plans technique, administratif et financier lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs complexes ou de restructuration des infrastructures routières du département. Il réalise des projets routiers, des études au suivi de chantier jusqu'à la réception des ouvrages. Il exerce un rôle de conseil, d'expertise dans le domaine des infrastructures routières. Il organise et suit des procédures réglementaires liées à la réalisation de chaque opération. Il élabore et suit des marchés publics de MOE (maîtrise d'œuvre), de prestations intellectuelles et des marchés de travaux. Il élabore et suit des conventions et des demandes de subventions.

### **Missions du chef du service Force 06 et prévention des incendies**

Il assure la gestion, l'organisation et la mise en œuvre de la politique territoriale de prévention des incendies et/ou catastrophes naturelles.

Il contribue à la prévention et à la lutte contre les risques naturels (notamment les incendies de forêts).

Il gère les ressources, anime les équipes et veille au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention.

### **Missions du responsable d'applications**

Il assure et coordonne les activités d'évolution et de maintenance corrective et applicative des systèmes dont il est responsable.

Il supervise la résolution des incidents qui lui sont remontés, et veille au respect du contrat de services dans toutes ses composantes (qualité, sécurité, ...).

Il est le garant du maintien des connaissances fonctionnelles et techniques nécessaires à la pérennité de l'application.



**DISPOSITIF PARTICULIER D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**  
**ENTREPOT DU PAL**

**DGA RMMA – Service des moyens de proximité**

**AGENTS CONCERNES**

Personnel affecté au PAL

**FONCTIONNEMENT / OUVERTURE AU PUBLIC**

L'entrepôt du PAL est ouvert 5 jours par semaine, de 8h00 à 16h00 de mi- septembre à mi-juin et de 7h30 à 13h de mi-juin à mi-septembre.

Des ouvertures les dimanches et jours fériés sont possibles dans le cadre d'astreinte, selon la programmation des manifestations (évènementiel) nécessitant des chargements ou déchargements de matériels stockés sur site.

**DISPOSITIONS CONCERNANT LES AGENTS**

**Organisation du temps de travail**

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires en moyenne, sur 5 jours par semaine.

Du 16 septembre au 14 juin, le temps de travail s'effectue sur une plage horaire de 8h00 à 16h00 comprenant une pause méridienne de 45 minutes décomptée du temps de travail.

Du 15 juin au 15 septembre le temps de travail s'effectue de 6h30 à 13h50 comprenant une pause de 20 minutes décomptée du temps de travail.

La génération de crédit RTT est admise dans les limites fixées par le protocole général relatif à l'aménagement du temps de travail.

**Congés annuels**

Le droit à un congé annuel rémunéré est calculé sur la base d'une durée égale à cinq fois les obligations hebdomadaires de service, soit 25 jours de congés pour des semaines de 5 jours de travail ; une ou deux journées de congés de fractionnement peuvent être accordées conformément à la réglementation en vigueur.

**Modalités de pose**

Afin d'assurer la continuité du service et de respecter l'interdiction du travail isolé, les congés et les récupérations devront tenir compte d'un effectif présent minimum, égal à la moitié des agents en poste soit 2 agents présents.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424500-DE-1-1
Date de télétransmission: 17/06/19
Date de réception : 17/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 14  
—

**BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES 2018**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L.3213-2 dudit code donnant obligation au Département de soumettre chaque année à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice budgétaire précédent ;

Vu le rapport de son président présentant le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2018 ;

Considérant que 92 actes d'acquisitions, ventes, échanges, baux, servitudes et autres ont été signés au 31 décembre 2018 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver le bilan 2018 des mutations immobilières réalisées par le Département, étant précisé que celui-ci est annexé au compte administratif de la collectivité.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424502-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
—

*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 15  
—

**INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2018**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L.3121-21 dudit code ;

Vu le rapport d'activités 2018 des services départementaux présenté par le président du Conseil départemental, qui retrace les actions engagées par les services départementaux suite aux décisions prises par l'assemblée départementale ou la commission permanente ;

Après avoir été présenté à la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2018 des services départementaux et de la tenue du débat y afférent.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1423799-DE-1-1
Date de télétransmission: 17/06/19
Date de réception : 17/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
COMMISSION PERMANENTE

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
DELIBERATION N° 1

\_\_\_\_\_  
**ORGANISMES ET COMMISSIONS - DÉSIGNATIONS  
DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article L.3121-23 dudit code relatif à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant de désigner les représentants du Département pour siéger au sein de divers organismes ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) de désigner pour siéger au sein :

- du conseil d'administration de l'établissement social et médico-social (ESMS) Résidence le Parc à Entrevaux ;

- Mme SATTONNET ;
- du conseil de surveillance de la société anonyme Aéroports de la Côte d'Azur :
  - M. CIOTTI ;
- du conseil d'administration du collège l'Archet à Nice :

En qualité de titulaires :

- Mme SERGI ;
- Mme MERLINO-MANZINO ;

En qualité de suppléants :

- M. ASSO ;
- M. BAUDIN.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420198-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 14/06/19
------------------------------------

Date de réception : 14/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française  
\_\_\_\_\_

COMMISSION PERMANENTE

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
\_\_\_\_\_

DELIBERATION N° 2

\_\_\_\_\_  
**LOGIS FAMILIAL - OPÉRATION D'ACQUISITION ET  
D'AMÉLIORATION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS  
SOCIAUX À SAINTE-AGNÈS - RÉAMÉNAGEMENT ET  
RALLONGEMENT DE 9 PRÊTS DE LA CAISSE DES  
DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIES D'EMPRUNTS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article R.3231-1 du même code prévoyant que les entreprises ou organismes bénéficiant de garanties d'emprunt accordées par les départements sont soumis au contrôle prévu par les articles R.3241-1 à R.3241-6 ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 imposant aux bailleurs sociaux l'application de la réduction de loyer de solidarité ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan, concernant la restructuration du secteur du logement social ;

Considérant la possibilité offerte aux bailleurs, via la Caisse des dépôts et consignations, d'allonger la durée des emprunts déjà souscrits et garantis par les collectivités territoriales



pour les prêts dont la marge est supérieure à 0,60 % et la durée résiduelle comprise entre 3 et 30 ans ;

Vu la délibération prise le 1er mars 1983 par le Bureau du Conseil général accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 100 % du prêt n° 1264113 destiné au financement de l'opération Garbejaire à Valbonne pour l'acquisition du terrain ;

Vu la délibération prise le 28 février 1984 par le Bureau du Conseil général accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 100 % du prêt n° 1264114 destiné au financement de l'opération Garbejaire de 50 logements à Valbonne ;

Vu la délibération prise le 30 mars 1989 par le Bureau du Conseil général accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 100 % du prêt n° 1264097 destiné au financement de l'opération Lou Castel à Pegomas ;

Vu la délibération prise le 24 janvier 1991 par le Bureau du Conseil général accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 100 % du prêt n° 1264108 destiné au financement de l'opération Les Filagnes à Saint-Laurent-du-Var ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 1991 par le Bureau du Conseil général accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 100 % du prêt n° 1 264109 destiné au financement de l'opération La Bastide des Moulins à Saint-Martin-du-Var ;

Vu la délibération prise le 14 mai 1992 par la commission permanente accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 86,79 % du prêt n° 1253722 destiné au financement de l'opération Résidence Le Manoir à Saint-André-de-la-Roche ;

Vu la délibération prise le 20 décembre 1993 par la commission permanente accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 75 % du prêt n° 1253724 destiné au financement de l'opération Résidence Les Yuccas au Cannet ;

Vu la délibération prise le 20 décembre 1993 par la commission permanente accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 75 % du prêt n° 1253723 destiné au financement de l'opération Résidence Les Acacias au Cannet ;

Vu la délibération prise le 22 décembre 1994 par la commission permanente accordant à la SA d'HLM Logis Familial la garantie à hauteur de 75 % du prêt n° 1253726 destiné au financement de l'opération Résidence Les Peupliers à Mougins ;

Vu la délibération prise le 24 avril 1997 par la commission permanente accordant l'allongement de la durée de ces prêts ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant les demandes formulées par la SA d'HLM Logis Familial tendant à obtenir :

- la garantie du Département à hauteur de 50 % pour un prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 723 706 €, destiné à financer l'acquisition de 15 logements locatifs à Sainte Agnès, 1ère phase d'un projet comportant également un volet amélioration ;
- la garantie du Département à hauteur de 50 % pour un prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 70 537 €, destiné à financer les travaux d'amélioration de 15 logements locatifs à Sainte Agnès, 2ème phase d'un projet comportant également un volet acquisition ;
- la réitération de la garantie du Département pour le réaménagement et le rallongement des neuf prêts de la Caisse des dépôts et consignations entrant dans le dispositif de la loi de finances 2018 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de la Riviera française est appelée en co-garantie à hauteur de 50 % pour les prêts destinés à financer les opérations d'acquisition et d'amélioration de 15 logements locatifs à Sainte Agnès ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'opération d'acquisition de 15 logements locatifs sociaux sur la commune de Sainte-Agnès (prêt de transfert de patrimoine) :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 723 706 €, que la SA d'HLM Logis Familial a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°91761 constitué d'une Ligne du Prêt, étant précisé que :
  - ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
  - si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs ;
  - dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- d'engager le Département, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à signer la convention de garantie à intervenir entre le Département et la SA d'HLM Logis Familial, dont un projet est joint en annexe ;

2°) Concernant l'opération d'amélioration de 15 logements locatifs sociaux sur la commune de Sainte-Agnès (prêt amélioration et réhabilitation) :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 70 537 €, que la SA d'HLM Logis Familial a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°91760 constitué d'une Ligne du Prêt, étant précisé que :

- ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs ;
- dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- d'engager le Département, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à signer la convention de garantie à intervenir entre le Département et la SA d'HLM Logis Familial, dont un projet est joint en annexe ;

3°) Concernant le réaménagement et le rallongement de 9 prêts de la Caisse des dépôts et consignations (dispositif de la loi de finances 2018) :

- d'accorder à la SA d'HLM Logis Familial, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par le Conseil départemental des Alpes Maritimes ;

Article 1 :

Le Département réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par la SA d'HLM Logis Familial auprès de

la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêts réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à la (aux) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliqueront à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 1<sup>er</sup> mars 2019 est de 0,75 %.

Article 3 :

Le Conseil départemental s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges ;

➤ de définir entre l'emprunteur et le garant, les règles suivantes :

Article 4 :

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM Logis Familial, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Département s'engage à se substituer à SA d'HLM Logis Familial pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs ;

Dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre le Département et la SA d'HLM Logis Familial, dont le projet est joint en annexe ;

4°) de prendre acte que M. MARTIN ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Annexe à la délibération du conseil Général en date du .../.../....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000104944 - LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	80315	1253726	951 733,65	0,00	0,00	75,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/05/2019	A	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DR	-1,665	---	---	---
-	80327	1253724	854 943,05	0,00	0,00	75,00	0,00	23,00 : 13,000 / 10,000	01/01/2019	A	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DR	-1,665	---	---	---
-	80327	1253723	757 962,78	0,00	0,00	75,00	0,00	23,00 : 13,000 / 10,000	01/10/2018	A	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DR	-1,665	---	---	---
-	80331	1264114	110 334,82	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/09/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DL	0,000	-0,957	---	0,000
-	80331	1264113	1 006 216,27	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/09/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DL	0,000	-0,957	---	0,000
-	80331	1264109	1 276 643,46	0,00	0,00	100,00	0,00	27,25 : 17,250 / 10,000	01/09/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DL	0,000	-0,957	---	0,000

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000104944 - LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	80331	1264108	929 862,76	0,00	0,00	100,00	0,00	27,25 : 17,250 / 10,000	01/09/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DL	0,000	-0,957	---	0,000
-	80331	1264097	658 805,92	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/09/2018	T	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DL	0,000	-1,450	---	0,000
-	80316	1253722	1 544 638,77	0,00	0,00	86,79	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/10/2018	A	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DR	-1,665	---	---	---
<b>Total</b>			<b>8 091 141,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>													

Ce tableau comporte 9 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **8 091 141,48€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 29/06/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425199-DE-1-1
Date de télétransmission: 14/06/19
Date de réception : 14/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 3

—  
**HABITAT 06 - OPÉRATIONS « RÉSIDENCE CELESCHI »  
ET « RÉSIDENCE LES JARDINS DE LA ROSEYRE » -  
SAS DESTINATION VÉSUBIE - OPÉRATION « PURE  
MONTAGNE RESORT » - GARANTIES D'EMPRUNTS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article R.3231-1 du même code prévoyant que les entreprises ou organismes bénéficiant de garanties d'emprunt accordées par les départements sont soumis au contrôle prévu par les articles R.3241-1 à R.3241-6 ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant :

- la demande formulée par la SEML Habitat 06 tendant à obtenir la garantie du Département à hauteur de 50 %, pour un prêt d'un montant de 1 097 100 €, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer 12 logements PLUS et PLAI, opération "Résidence Céleschi" située à Contes ;



- la demande formulée par la SEML Habitat 06 tendant à obtenir la garantie du Département à hauteur de 50 %, pour un prêt d'un montant de 1 493 700 €, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer 14 logements PLUS et PLAI, opération "Les Jardins de la Roseyre" située à Contes ;

- la demande formulée par la SAS Destination Vésubie, filiale de la SEML Habitat 06, tendant à obtenir la garantie du Département à hauteur de 50 %, pour un prêt d'un montant de 12 400 000 €, destiné à financer une résidence de tourisme, opération "Pure Montagne Resort " à Saint-Martin-Vésubie, ce prêt ayant été contracté auprès de deux banques : la Caisse d'épargne pour 6,2 M€ et le Crédit agricole pour 6,2 M€ ;

Considérant que la commune de Contes est appelée en co-garantie à hauteur de 50 % pour les emprunts destinés à financer l'opération "Résidence Céleschi" et l'opération "Les Jardins de la Roseyre" à Contes ;

Considérant que la SEML Habitat 06 apportera sa co-garantie à hauteur de 50 % pour les deux prêts destinés à financer l'opération "Pure Montagne Resort" au bénéfice de sa filiale SAS Destination Vésubie ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'opération « Résidence Céleschi » :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 097 100 €, que la SEML Habitat 06 a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°92531 constitué de 4 Lignes du Prêt, étant précisé que :
  - ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
  - si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs ;
  - dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par

lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- d'engager le Département, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de garantie à intervenir entre le Département et la SEML Habitat 06, dont un projet est joint en annexe ;

2°) Concernant l'opération « Les Jardins de la Roseyre » :

- d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 493 700 €, que la SEML Habitat 06 a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°92530 constitué de 4 Lignes du Prêt, étant précisé que :
  - ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
  - si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs ;
  - dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- d'engager le Département, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de garantie à intervenir entre le Département et la SEML Habitat 06, dont un projet est joint en annexe ;

3°) Concernant l'opération « Pure Montagne Resort » :

- d'accorder la garantie du Département à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 12 400 000 €, que la SAS Destination Vésubie a contracté auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit agricole ;
  - les caractéristiques financières du prêt de la Caisse d'épargne et de celui du Crédit agricole sont jointes en annexe et font partie intégrante de la présente délibération ;

- si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs ;
  - dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
  - d'engager le Département, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de garantie à intervenir entre le Département et la SAS Destination Vésubie, dont un projet est joint en annexe ;
- 4°) de prendre acte que MM. BECK, CIOTTI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

ANNEXE**La SAS DESTINATION VESUBIE –opération « Pure Montagne Resort » à Saint Martin Vésubie– GARANTIE D’EMPRUNT**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PRÊT CREDIT AGRICOLE

1) Montant du prêt à long terme : 6 200 000 €

2) Durée : 25 ans

Période d’anticipation de 24 mois maximum (la période d’anticipation s’ajoute à la durée initiale du prêt). Elle s’arrête lorsque le prêt est entièrement réalisé. Durant cette période, paiement des intérêts au prorata des sommes débloquées et sans amortir le capital

Durée du différé d’amortissement : 12 mois

3) Taux fixe : 2,52 %.

4) Périodicité : annuelle

5) Échéances : constantes

6) Frais de dossier: 2.500 €

7) Frais d’information caution : 625 €

8) Remboursement anticipé :  
Possible total ou partiel  
Indemnité de gestion égale à 2 mois d’intérêts calculés  
Indemnité financière due en période de baisse de taux

9) Garantie :  
50% caution solidaire du Conseil Départemental jusqu’au remboursement intégral du financement  
50 % caution solidaire de la SEML Habitat 06 jusqu’au remboursement intégral du financement

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420002-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 14/06/19
------------------------------------

Date de réception : 14/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 4

—  
**CÔTE D'AZUR HABITAT - RÉAMÉNAGEMENT ET  
RALLONGEMENT DE 4 PRÊTS DE LA CAISSE DES  
DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIE D'EMPRUNT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article R.3231-1 du même code prévoyant que les entreprises ou organismes bénéficiant de garanties d'emprunt accordées par les départements sont soumis au contrôle prévu par les articles R.3241-1 à R.3241-6 ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 imposant aux bailleurs sociaux l'application de la réduction de loyer de solidarité ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan, concernant la restructuration du secteur du logement social ;

Considérant la possibilité offerte aux bailleurs, via la Caisse des dépôts et consignations (CDC), d'allonger la durée des emprunts déjà souscrits et garantis par les collectivités territoriales pour les prêts dont la marge est supérieure à 0,60 % et la durée résiduelle comprise entre 3 et 30 ans ;

Vu la délibération prise le 6 septembre 1990 par le Bureau du Conseil général accordant la garantie à hauteur de 100 % du prêt n°1303545 destiné au financement de l'opération à Moulinet pour l'acquisition et l'amélioration de 13 logements locatifs ;

Vu la délibération prise le 24 janvier 1991 par le Bureau du Conseil général accordant la garantie à hauteur de 100 % du prêt n°1303604 destiné au financement de l'opération Caserne Salel à Sospel pour l'acquisition et l'amélioration de 24 logements locatifs ;

Vu les délibérations prises le 27 mars 1984 et le 25 juillet 1991 par le Bureau du Conseil général accordant la garantie à hauteur de 100 % du prêt n°1303528 destiné au financement de l'opération Burdanche à Breil-sur-Roya pour la construction de 9 logements locatifs ;

Vu la délibération prise le 25 juillet 1991 par le Bureau du Conseil général accordant la garantie à hauteur de 100 % du prêt n°1303606 destiné au financement de l'opération Burdanche 3 à Breil-sur-Roya pour la construction de 20 logements locatifs ;

Vu la délibération prise le 24 avril 1997 par la commission permanente accordant l'allongement de la durée de ces prêts ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat tendant à obtenir la réitération de la garantie du Département pour le réaménagement et le rallongement des quatre prêts de la CDC entrant dans le dispositif de la loi de finances 2018 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'accorder à l'Office Public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par le Département des Alpes Maritimes ;

Article 1 :

Le Département réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Office Public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions définies à

l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêts réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à la (aux) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliqueront à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 1<sup>er</sup> mars 2019 est de 0,75 %.

Article 3 :

Le Conseil départemental s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

2°) de définir entre l'emprunteur et le garant, les règles suivantes :

Article 4 :

La garantie du Département est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Département s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs.

Dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de garantie à intervenir entre le Département et l'Office Public de l'Habitat Côte d'Azur Habitat, dont un projet est joint en annexe ;

4°) de prendre acte que M. COLOMAS ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**





ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Annexe à la délibération du conseil Général en date du ..../..../....

## Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000367428 - COTE D'AZUR HABITAT

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Qualité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	83192	1303606	526 113,79	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00 : 11,000 / 5,000	01/08/2018	A	LA+1,150 / LA+0,600	Livret A	1,150 / 0,600	DR	-1,808	---	---	---
-	83192	1303604	503 351,38	0,00	0,00	100,00	0,00	15,00 : 10,000 / 5,000	01/05/2019	A	LA+1,150 / LA+0,600	Livret A	1,150 / 0,600	DR	-1,808	---	---	---
-	83192	1303545	132 983,77	0,00	0,00	100,00	0,00	14,00 : 9,000 / 5,000	01/05/2019	A	LA+1,150 / LA+0,600	Livret A	1,150 / 0,600	DR	-1,808	---	---	---

Caisse des dépôts et consignations

455 PROMENADE DES ANGLAIS - PARC ARENAS - LE COMMUNICA - 06200 NICE - Tél : 04 92 29 34 01 - Télécopie : 04 93 83 27 21  
provence-alpes-cote-d-azur@caissedesdepots.fr



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000367428 - COTE D'AZUR HABITAT

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	83192	1303528	155 602,28	0,00	0,00	100,00	0,00	12,00 : 7,000 / 5,000	01/06/2019	A	LA+1,150 / LA+0,600	Livret A	1,150 / 0,600	DR	-1,808	---	---	---
<b>Total</b>			<b>1 318 051,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>													

Ce tableau comporte 4 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **1 318 051,22€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 30/07/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424604-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 13/06/19
------------------------------------

Date de réception : 13/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 5

—  
**EHPAD « LE TEMPS DES CERISES » DE SAORGE - GARANTIE  
DE SUBSTITUTION SUITE AU REFINANCEMENT DU  
PRÊT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
PAR LA BANQUE POSTALE - GARANTIE D'EMPRUNT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'article R.3231-1 du même code prévoyant que les entreprises ou organismes bénéficiant de garanties d'emprunt accordées par les départements sont soumis au contrôle prévu par les articles R.3241-1 à R.3241-6 ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 16 mai 2002 par la commission permanente accordant à la Maison de retraite publique "Le Temps des cerises" à Saorge la garantie du Département à hauteur de 100 % pour un emprunt d'un montant de 1 454 820,97€, à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et destiné à financer l'acquisition de bâtiments et la réalisation de travaux de mise en conformité ;

Vu le rapport de son président présentant la demande formulée par l'EHPAD « Le Temps des cerises » de Saorge tendant à obtenir la garantie de substitution du Département à

hauteur de 100 %, pour un prêt d'un montant de 484 940,41 €, suite au refinancement du prêt d'origine de la Caisse des dépôts et consignations par la Banque postale ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'accorder la garantie du Département à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 484 940,41 €, que l'EHPAD « Le Temps des cerises » de Saorge se propose de contracter auprès de la Banque postale, étant précisé que :
  - les caractéristiques techniques du prêt sont indiquées en annexe,
  - si cette garantie venait à être mise en jeu, les avances faites par le Département devront être remboursées par l'emprunteur dans un délai maximum de deux ans ; ces avances ne porteront pas intérêt. Ces dispositions ne sont pas opposables aux organismes prêteurs ;
  - dans le cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Banque postale par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- 2°) d'engager le Département, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- 3°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à co-signer le contrat de prêt entre l'organisme bancaire et l'EHPAD « Le Temps des cerises » de Saorge, ainsi que la convention de garantie à intervenir entre le Département et cet établissement, dont un projet est joint en annexe ;
- 4°) de prendre acte que Mme TOMASINI et MM. ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**ANNEXE**

**EHPAD « Le Temps des cerises » de Saorge –opération de financement de l’acquisition d’un bâtiment et des travaux de conformité – GARANTIE DE SUBSTITUTION SUITE À LA RENÉGOCIATION D’UN EMPRUNT- GARANTIE D’EMPRUNT**

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PRÊT BANQUE POSTALE**

- 1) Montant du prêt à long terme : 484 940,41 €.
- 2) Durée : 8 ans.
- 3) Taux fixe : 1,05 %.
- 4) Commission d’engagement : 0,15 % du montant du prêt
- 5) Date de versement du prêt : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 30/07/2019, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- 6) Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d’une année de 360 jours
- 7) Périodicité des échéances d’intérêts et d’amortissement : trimestrielle.
- 8) Amortissement : constant
- 9) Garantie : caution avec renonciation au bénéfice de discussion du Conseil Départemental des Alpes Maritimes à hauteur de 100 % du capital emprunté.
- 10) Conditions de remboursement par anticipation : possible à chaque date d’échéance d’intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d’une indemnité actuarielle. Préavis de 50 jours calendaires
- 11) Devise : EUR (Euro)
- 12) Validité de l’offre : 29 jours calendaires maximum
- 13) Signature du contrat : le contrat doit être retourné signé par l’emprunteur au plus tard le 23 juillet 2019.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420500-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 6

—  
**AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
ET D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux départements n° 03-063-M52 et n° 03-064-M52 du 4 décembre 2003 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour procéder à l'affectation des autorisations de programme et autorisations d'engagement, conformément aux dispositions du règlement financier ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif 2019 ;

Vu le rapport de son président proposant l'affectation d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver les affectations d'autorisations de programme et autorisations d'engagement dont le détail figure en annexe.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)  
ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)**

**INVESTISSEMENT**

**MISSION ACTION SOCIALE**

**Programme Accompagnement social**

**Historique de l'AP**

Montant initial de l'AP	330 000,00 €
Montant des affectations antérieures	30 000,00 €
Disponible pour affecter	300 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Subvention investissement association Adrien	Subvention	300 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>0,00 €</b>

**MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE**

**Programme Équipement pour l'administration générale**

**Historique de l'AP**

Montant initial de l'AP	21 058 889,16 €
Montant des affectations antérieures	18 071 885,88 €
Disponible pour affecter	2 987 003,28 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Véhicules (Parc auto)	Acquisition de véhicules	300 000,00 €
Systèmes d'information - équipement informatique et télécommunications	Achat de matériels informatiques (serveurs, téléphonie, micro informatique, imprimantes)	200 000,00 €
Systèmes d'information - projets progiciels	Applications métiers de gestion, logiciels bureautiques et techniques	300 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>800 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>2 187 003,28 €</b>



**Programme Bâtiments action sociale**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	13 509 937,04 €
Montant des affectations antérieures	10 162 948,83 €
Disponible pour affecter	3 346 988,21 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Dépenses relatives à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés	Travaux d'étanchéité du centre d'accueil Les Pins à Biot	300 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>300 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>3 046 988,21 €</b>

**Programme Bâtiments destinés à l'infrastructure routière**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	7 540 513,27 €
Montant des affectations antérieures	6 620 513,27 €
Disponible pour affecter	920 000,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Centre d'exploitation d'Antibes	Marchés de travaux bâtimentaires	600 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>600 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>320 000,00 €</b>

**MISSION INFRASTRUCTURES ROUTIERES****Programme Points noirs**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	53 222 699,05 €
Montant des affectations antérieures	44 230 333,30 €
Disponible pour affecter	8 992 365,75 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Autres opérations structurantes	Divers marchés de travaux routiers	2 000 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>2 000 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>6 992 365,75 €</b>

**Programme Aménagement du territoire et cadre de vie**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	94 838 693,05 €
Montant des affectations antérieures	67 892 333,31 €
Disponible pour affecter	26 946 359,74 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Etudes et frais d'insertion	Divers marchés	150 000,00 €
Politique cyclable	Divers marchés de travaux	500 000,00 €
Aménagements localisés	Divers marchés de travaux	2 000 000,00 €
Parkings covoiturage	Divers marchés de travaux	100 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>2 750 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>24 196 359,74 €</b>

**Programme Conservation du patrimoine**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	131 110 703,51 €
Montant des affectations antérieures	121 838 804,57 €
Disponible pour affecter	9 271 898,94 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Entretien et gestion des routes, ouvrages d'art et sécurité	Divers marchés de travaux	1 000 000,00 €
Entretien et gestion des routes, renforcements	Divers marchés de travaux	2 000 000,00 €
Entretien et gestion des routes, sécurité routière	Divers marchés de travaux	500 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>3 500 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>5 771 898,94 €</b>

**Programme Équipements et réseaux**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	19 905 739,97 €
Montant des affectations antérieures	16 203 656,62 €
Disponible pour affecter	3 702 083,35 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Réseaux divers	Divers marchés de travaux	1 000 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>2 702 083,35 €</b>

<b>MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT</b>
-----------------------------------------------------------

**Programme Aide à la pierre**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	79 645 521,80 €
Montant des affectations antérieures	60 705 521,80 €
Disponible pour affecter	18 940 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Aides aux organismes constructeurs	Programme National et Régional de Rénovation Urbaine (PNRQAD)	3 500 000,00 €
Aides aux particuliers	Aides liées à l'adaptation des logements en faveur des séniors	300 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>3 800 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>15 140 000,00 €</b>

**Programme Aménagement du territoire**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	1 015 000,00 €
Montant des affectations antérieures	500 000,00 €
Disponible pour affecter	515 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Aménagement du territoire	Consignation Primagaz	500 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>15 000,00 €</b>

**Programme Agriculture**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	9 493 394,36 €
Montant des affectations antérieures	8 233 394,36 €
Disponible pour affecter	1 260 000,00 €

Affectation		
Opération	Objet	Montant
Aides agricoles	Subventions d'investissement aux exploitants	750 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>750 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>510 000,00 €</b>

**Programme Tourisme**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	3 116 821,45 €
Montant des affectations antérieures	2 302 706,35 €
Disponible pour affecter	814 115,10 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Hébergement touristique	Aides financières	150 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>664 115,10 €</b>

**Programme Contrat de plan départemental**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	118 744 178,17 €
Montant des affectations antérieures	110 808 578,17 €
Disponible pour affecter	7 935 600,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Fonds transports	Aides aux collectivités territoriales	5 000 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>5 000 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>2 935 600,00 €</b>

**Programme Autres actions de solidarité territoriale**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	352 599 562,95 €
Montant des affectations antérieures	317 972 869,95 €
Disponible pour affecter	34 626 693,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Autres actions de solidarité territoriale	Nouveaux dossiers de subvention allouées aux collectivités territoriales	20 000 000,00 €
Fond départemental d'intervention	Nouveaux dossiers de subventions d'investissement	266 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>20 266 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>14 360 693,00 €</b>

**Programme EPTB/SMIAGE**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	41 583 400,00 €
Montant des affectations antérieures	23 798 541,27 €
Disponible pour affecter	17 784 858,73 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
SMIAGE	Participation départementale aux investissements du SMIAGE	13 500 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>13 500 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>4 284 858,73 €</b>

**Programme Espaces naturels paysages**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	15 988 955,30 €
Montant des affectations antérieures	14 106 489,33 €
Disponible pour affecter	1 882 465,97 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Sentier Balcons de Daluis	Travaux de réhabilitation du sentier de randonnées	200 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>1 682 465,97 €</b>

**Programme Entretien et travaux dans les parcs naturels départementaux**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	10 497 298,79 €
Montant des affectations antérieures	8 777 298,79 €
Disponible pour affecter	1 720 000,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Base Force 06 de Levens	Travaux pour la construction de la base	200 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>200 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>1 520 000,00 €</b>

**Programme Eau milieu marin déchets énergies**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	2 913 000,00 €
Montant des affectations antérieures	1 066 664,41 €
Disponible pour affecter	1 846 335,59 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Gestion des déchets	Achats divers	1 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>1 845 335,59 €</b>

**MISSION ACTIONS EDUCATIVES SPORTIVES ET CULTURELLES****Programme Patrimoine**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	9 772 615,03 €
Montant des affectations antérieures	3 269 108,62 €
Disponible pour affecter	6 503 506,41 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Grotte du Lazaret	Achat de matériels et aménagements pour la mise en place d'une projection dans la grotte	91 000,00 €
Musée des Arts Asiatiques	Achat de matériels	40 000,00 €
Soutien patrimoine culturel religieux	Divers dossiers de subventions	5 000 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>5 131 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>1 372 506,41 €</b>

**Programme Evènements sportifs départementaux**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	563 975,49 €
Montant des affectations antérieures	349 016,52 €
Disponible pour affecter	214 958,97 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Matériel de sport	Acquisition matériel de ski	10 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>204 958,97 €</b>

**Programme Collèges constructions neuves**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	63 862 069,25 €
Montant des affectations antérieures	52 432 452,62 €
Disponible pour affecter	11 429 616,63 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Reconstruction collège Duruy à Nice	Travaux complémentaires résultant d'aléas géotechniques	400 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>11 029 616,63 €</b>

**Programme Collèges Réhabilitations**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	58 415 884,47 €
Montant des affectations antérieures	51 111 645,09 €
Disponible pour affecter	7 304 239,38 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Centre international de Valbonne	Réfection des étanchéités et de l'accessibilité, programme de grosses réparations	140 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>140 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>7 164 239,38 €</b>

**Programme Enseignement supérieur, recherche, vie scolaire**

<b>Historique de l'AP</b>	
Montant initial de l'AP	34 447 178,35 €
Montant des affectations antérieures	17 278 188,35 €
Disponible pour affecter	17 168 990,00 €

<b>Affectation</b>		
Opération	Objet	Montant
Autres actions de solidarité territoriale	Subvention à l'Université Nice Sophia-Antipolis pour l'équipement du plateau d'exploration expérimentale en médecine personnalisée du cancer et du vieillissement (PEMED-PCV)	500 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>500 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AP (après affectation)</b>	<b>16 668 990,00 €</b>

**FONCTIONNEMENT****MISSION ACTION SOCIALE****Programme Prévention**

<b>Historique de l'AE</b>	
Montant initial de l'AE	1 330 000,00 €
Montant des affectations antérieures	483 673,00 €
Disponible pour affecter	846 327,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Accueil femmes enceintes	Participations financières	846 327,00 €

<b>Montant total</b>	<b>846 327,00 €</b>
<b>Situation de l'AE (après affectation)</b>	<b>0,00 €</b>

**MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT****Programme Autres actions de solidarité territoriale**

<b>Historique de l'AE</b>	
Montant initial de l'AE	2 821 317,77 €
Montant des affectations antérieures	2 501 317,77 €
Disponible pour affecter	320 000,00 €

<b>Affectation</b>		
<b>Opération</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Autres actions de solidarité territoriale	Nouveaux dossiers de subvention de fonctionnement aux collectivités	320 000,00 €

<b>Montant total</b>	<b>320 000,00 €</b>
<b>Situation de l'AE (après affectation)</b>	<b>0,00 €</b>



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1422200-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 14/06/19
------------------------------------

Date de réception : 14/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 7

—  
**MOYENS GÉNÉRAUX - MESURES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3212-2 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant :

- la réforme et la cession de matériels et véhicules départementaux pouvant être cédés ou détruits sortant de l'actif départemental ;
- la signature de deux conventions de partenariat avec l'Etat pour la campagne 2019 de sensibilisation aux dangers de la route et pour la création d'une maison de la sécurité routière itinérante ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la réforme et la cession de matériels et véhicules sortant de l'actif départemental :

- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département à :
  - procéder à la réforme et sortir de l'inventaire départemental les biens départementaux désignés dans les tableaux joints en annexes 1, 2 et 3 ;
  - céder gratuitement les mobiliers et matériels très usagés, figurant en annexes 1 et 3 mais encore utilisables, à des petites collectivités ou associations qui en font la demande ;
  - confier les mobiliers et matériels désignés en annexes 1 et 3 qui n'auraient pas été cédés gracieusement à des petites collectivités ou associations, à un centre agréé de vente aux enchères publiques qui procèdera à leur vente, conformément à la réglementation ou, à défaut, à une entreprise de destruction et de recyclage, notamment au titre des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
  - confier les véhicules désignés en annexe 2 à un centre agréé de vente aux enchères publiques qui procèdera à leur vente, conformément à la réglementation ;
  - confier à une entreprise de destruction et de recyclage les véhicules réformés qui n'auraient pas trouvé preneur à l'issue des séances de vente aux enchères ;
  - céder à l'assureur du Département le véhicule désigné en annexe 2 pour un montant de 5 000 €, en contrepartie du remboursement effectué ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, sous-fonction 202, nature 775 du budget départemental de l'exercice en cours ;

2°) Concernant le partenariat avec l'État pour la campagne 2019 de sensibilisation aux dangers de la route :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe, définissant la contribution du Département à la récompense des motards les plus impliqués dans les sessions de formation aux dangers de la route pilotées par la préfecture des Alpes-Maritimes, en fournissant les prix sous forme de dix équipements de protection de type « Airbag moto » ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention à intervenir avec la préfecture des Alpes-Maritimes pour une durée couvrant les sessions de formation de l'année 2019 ;

3°) Concernant la Maison de la sécurité routière itinérante (MSRI) :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de partenariat à intervenir avec la préfecture des

Alpes-Maritimes pour une durée d'un an, ayant pour objet la création d'une MSRI pour laquelle le Département alloue une subvention de 50 000 € ;

- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 931, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## ANNEXE 1 - LISTE DES MATERIELS ET MOBILIERS A REFORMER

Code article	Sous-famille	Produit	N° de série	N° de clé	N° d'immobilisation	Date de facture	Prix d'achat TTC
2160420	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX		H281	0033319	31/12/1995	682,06 €
3042314	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	EVOLUTIVE	SM136	0047262	16/10/2000	301,02 €
3044582	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	Evolutive 1980 x 1000	SM164	0048466	12/06/2001	303,71 €
6007973	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	74872W	SM 064	6007973	22/10/2002	338,42 €
6166446	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX		198 x 120	6166446	29/10/2007	307,85 €
6173760	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	198 cm x 120 cm		6173760	15/11/2006	327,20 €
6188806	ARMOIRE HAUTE	VITREE	Ebenisterie poirier	173x80x47	6188806	14/09/2006	554,64 €
6189135	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	120 x 198 cm	avec coiffe		08/12/2005	325,22 €
6190024	ARMOIRE HAUTE	A RIDEAUX	L 100 CM		6190024	13/09/2005	313,39 €
1543897	BAHUT	SANS PORTE		LONG 100 CM	0028707	22/12/1994	907,07 €
1533485	BAIN THERMO-NUMERIQUE	BIOCHIMIE	N° LABO : H/94/M/BM/36		0026644	19/04/1994	1 793,94 €
2291415	BIBLIOTHEQUE	PORTES VITREES		CICA	00000SN		- €
2159994	BUREAU	DEMI-MINISTRE		FM168	0031593	16/10/1995	557,20 €
2160010	BUREAU	DEMI-MINISTRE		FN125	0031590	16/10/1995	557,20 €
2291212	BUREAU	DEMI-MINISTRE	DIPLOMATE	40	0018396	13/01/1992	2 596,26 €
1528797	CAISSON SUR ROULETTES	2 TIROIRS	MALORA		0019501	18/05/1992	332,64 €
3041641	CAISSON SUR ROULETTES	2 TIROIRS	80969	9002SU	00000NI	25/07/2000	166,99 €
3937772	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS	10M P600 1333 + dessus		Non immobilisé	10/04/2002	159,92 €
6006120	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS			6006120	08/05/2003	301,63 €
6189117	CAISSON SUR ROULETTES	2 TIROIRS		avec coiffe	6189117	08/12/2005	164,39 €
6190826	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS	+ DESSUS BOULEAU		6190826	04/10/2005	310,67 €
6193962	CAISSON SUR ROULETTES	3 TIROIRS	+ DESSUS BOULEAU		6193962	15/03/2005	173,95 €
1526038	CHAISE	4 PIEDS	LONDON7	B870S703	0023033	12/05/1993	151,88 €
1526039	CHAISE	4 PIEDS	LONDON7	B870S703	0023034	12/05/1993	151,88 €
1541266	CHAISE	SUR ROULETTES			0028872	26/12/1994	277,61 €
1542579	CHAISE	ENFANT	100 T.1		00000SN		63,57 €
1545015	CHAISE	ENFANT	100 T.0		00000SN		63,57 €
2160134	CHAISE	TRAINEAU	LOT DE 4	2215N	0032810	29/01/1996	155,50 €
2160135	CHAISE	TRAINEAU	LOT DE 4	2215N	00000NI	29/01/1996	155,50 €
2160136	CHAISE	TRAINEAU	LOT DE 4	2215N	00000NI	29/01/1996	155,50 €
2160313	CHAISE	4 PIEDS	LOT DE 3		0033239	31/12/1995	98,63 €
2160315	CHAISE	4 PIEDS	LOT DE 3		00000NI	31/12/1995	98,63 €
2160509	CHAISE	4 PIEDS	BASISLINE	REF BL 3008	00000NI	09/11/1995	154,74 €
2303876	CHAISE	SUR ROULETTES	NINA 1302	LOT DE 5	0042651	09/04/1999	148,00 €
3024265	CHAISE	SUR ROULETTES	TRENDLINE	TL 0600	00000NI	31/10/1997	121,76 €
3024491	CHAISE	4 PIEDS	106	LOT DE 200	0003649	01/09/1981	72,61 €
3029222	CHAISE	SUR ROULETTES	PRELUDE	BLEU	00000NI	19/08/1999	222,79 €
3041132	CHAISE	SUR ROULETTES		NOIR	Non immobilisé	23/06/2000	156,38 €

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 14 DU 27 JUN 2019

## ANNEXE 1 - LISTE DES MATERIELS ET MOBILIERS A REFORMER

Code article	Sous-famille	Produit	N° de série	N° de clé	N° d'immobilisation	Date de facture	Prix d'achat TTC
3041160	CHAISE	4 PIEDS		NOIR	Non immobilisé	23/06/2000	41,08 €
6006067	CHAISE	4 PIEDS			Non immobilisé	02/05/2003	199,64 €
6006271	CHAISE	4 PIEDS	35100/T1		Non immobilisé	02/05/2003	199,64 €
6006274	CHAISE	4 PIEDS	35100/T1		Non immobilisé	02/05/2003	199,64 €
6164041	CHAISE	SUR ROULETTES	GAMME JUMP	ROULETTES SOL DUR	6164041	13/03/2007	148,05 €
6167213	CHAISE	4 PIEDS	FLAO/10		6166213	29/10/2007	49,08 €
8335665	CHAISE	SUR ROULETTES			8335665	14/11/2008	154,48 €
6190027	CHARIOT	DE TRANSPORT		POUR CHAISES COQUES BOIS	6190027	21/09/2005	68,57 €
8750384	DESTRUCTEUR	DE DOCUMENTS		Fellowes 99c1	8750384	07/06/2013	271,43 €
1531162	ETAGERE	SANS		539	0024910	29/10/1993	524,27 €
3042168	ETUVE	BACTERIOLOGIQUE	N° LABO : H/00/MET/08	111 L / 70°	0046438	07/09/2000	1 639,70 €
2303517	FAUTEUIL	4 PIEDS	REF. 300T00	LOT DE 6	00000NI	12/01/1998	44,97 €
8486637	FAUTEUIL CUIR	SUR ROULETTES		Tissu noir	8486637	02/12/2010	188,79 €
8752405	FOUR	MICRO-ONDES		MW82N-X	8752405	02/11/2011	88,18 €
3041967	HOTTE	A FLUX LAMINAIRE	N° LABO : B/90/M/FL/01		00000SN		- €
6172399	INCUBATEUR	REFRIGERE	ICP 600		6172399	27/10/2006	6 388,31 €
3025942	LAMPE	FLUORESCENT			00000NI		- €
2291839	LIT	ENFANT	23160	BLEU	0009098	24/01/1986	489,32 €
2291972	LIT	ENFANT	23160	BLEU	0005281	11/07/1988	470,63 €
1533892	NETTOYEUR	HAUTE PRESSION			0016457	22/07/1991	2 286,45 €
3937981	PLAN	ERGO	SYMETRIQUE 120° 1200X1200	80880W	3937981		425,39 €
3937982	PLAN	ERGO	SYMETRIQUE 120° 1200X1200	80880W	3937982	26/06/2002	425,39 €
3937983	PLAN	ERGO	SYMETRIQUE 120° 1200X1200	80880W	3937983	26/06/2002	425,39 €
6171726	PLAN	COMPACT GAUCHE		L 160/120 X 80	6171726	22/10/2008	336,84 €
6189071	PLAN	COMPACT		160 x 80 cm	6189071	08/12/2005	240,30 €
6189156	PLAN	COMPACT		160 x 120	6189156	08/12/2005	203,99 €
8753900	PLAN	DE TRAVAIL			8753900	24/10/2016	263,41 €
1528091	POSTE DE PILOTAGE	SANS			Non immobilisé		- €
2160436	POSTE DE PILOTAGE	SANS			0033327	31/12/1995	285,69 €
3027681	POSTE DE PILOTAGE	SANS		BIRDY	Non immobilisé	12/11/1998	146,17 €
3040949	POSTE DE PILOTAGE	SANS	SWIFT 463TRA21		Non immobilisé	12/04/2000	182,42 €
3040951	POSTE DE PILOTAGE	SANS	SWIFT 463TRA21		Non immobilisé	12/04/2000	182,42 €
3041371	POSTE DE PILOTAGE	SANS			0033326	31/12/1995	285,69 €

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 14 DU 27 JUN 2019

## ANNEXE 1 - LISTE DES MATERIELS ET MOBILIERS A REFORMER

Code article	Sous-famille	Produit	N° de série	N° de clé	N° d'immobilisation	Date de facture	Prix d'achat TTC
3044468	POSTE DE PILOTAGE	SANS	SWIFT	463TRA 21/AC	Non immobilisé	30/04/2001	172,43 €
3938628	POSTE DE PILOTAGE	SANS	swift 463 TRA21		Non immobilisé	31/05/2002	181,43 €
4280448	POSTE DE PILOTAGE	SANS			4280448	03/02/2005	195,00 €
4300139	POSTE DE PILOTAGE	SANS			4300139	31/10/2003	324,64 €
4300511	POSTE DE PILOTAGE	SANS	TANARIS		4300511	28/11/2003	557,86 €
4300512	POSTE DE PILOTAGE	SANS	TANARIS	DOSSIER HAUT AVEC TETIERE	4300512	28/11/2003	557,86 €
4300569	POSTE DE PILOTAGE	SANS	70450CP1		4300569	14/11/2003	324,59 €
4301465	POSTE DE PILOTAGE	SANS	70450CPI PRESTO		4301465	26/01/2004	324,64 €
6006946	POSTE DE PILOTAGE	SANS	SWIFT		Non immobilisé	09/12/2002	181,43 €
6007091	POSTE DE PILOTAGE	SANS	463TRA21/AC		Non immobilisé		181,43 €
6008304	POSTE DE PILOTAGE	SANS	463 DIT 10	HAUT DOSSIER	6008304	28/11/2002	448,72 €
6192700	POSTE DE PILOTAGE	SANS	605557	NOIR	6192700	17/06/2005	167,33 €
8749199	POSTE DE PILOTAGE	SANS		H. 63 cm	8749199	07/08/2012	205,14 €
6193464	POSTE DE TRAVAIL	ENSEMBLE	PLAN ERGO 1800 G + RETOUR 600	BOULEAU	6193464	28/02/2005	298,61 €
6193479	POSTE DE TRAVAIL	ENSEMBLE	PLAN ERGO 1600 D + RETOUR 400	BOULEAU	6193479	28/02/2005	287,02 €
2306987	REHAUSSE	A RIDEAUX		4P	0037621	04/06/1997	265,13 €
1533388	SUPPORT	DOSSIERS SUSPENDUS		LOT DE 2	0025722	30/12/1993	235,05 €
1529819	TABLE	TELEPHONE			Non immobilisé		- €
1533897	TRONCONNUEUSE	SANS			0023382	05/05/1993	536,24 €
1528966	VESTIAIRE	2 PORTES	MOVEIND002	FM131/FM103	0020250	22/07/1992	268,62 €
1546598	VESTIAIRE	1 PORTE	LOT DE 10	9425	Non immobilisé	03/10/1995	146,16 €
2291998	VESTIAIRE	1 PORTE	760000019	FM077	0031170	17/08/1995	231,84 €
2291999	VESTIAIRE	1 PORTE	760000019	FM084	0031171	17/08/1995	231,84 €
4301800	VESTIAIRE	1 PORTE		Gris perle	Non immobilisé	06/04/2004	87,26 €
2303854	Matériel photographique	Flash NIKON	Speedligut SB-28		39878	03/04/1998	501,56 €
2161102	Matériel photographique	Objectif NIKON			22213	01/01/1993	1 601,17 €
4275147	Matériel photographique	Trépied GITZO			4275147	21/07/2004	1 316,31 €
2307004	Matériel photographique	Flash électronique Broncolor	Minipuls C80		37814	21/06/1997	1 500,00 €
2307006	Matériel photographique	Flash électronique Broncolor	Minipuls C80		37815	21/06/1997	1 500,00 €

## ANNEXE 1 - LISTE DES MATERIELS ET MOBILIERS A REFORMER

Code article	Sous-famille	Produit	N° de série	N° de clé	N° d'immobilisation	Date de facture	Prix d'achat TTC
2161111	Matériel photographique	Flash électronique Broncolor	Compuls		SN	22/05/1990	2 690,92 €
2161112	Matériel photographique	Flash électronique Broncolor	Compuls		SN	22/05/1990	2 690,92 €
2161110	Matériel photographique	Flash électronique Broncolor	Compuls		12311	22/05/1990	2 690,92 €
2161113	Matériel photographique	Flash électronique Broncolor	Compuls		SN	22/05/1990	2 690,92 €
9191149	Matériel photographique	Appareil photo + Objectif NIKON	Argentique - F4		9191149	08/01/1990	1 581,60 €
9191150	Matériel photographique	Appareil photo + Objectif NIKON	Argentique - F5		9191150	05/01/1998	1 724,40 €
9191151	Matériel photographique	Appareil photo + Objectif NIKON	Numérique D2X		9191151	02/01/2006	1 682,40 €
9191152	Matériel photographique	Appareil photo + Objectif NIKON	Numérique D800		9191152	01/03/2013	5 040,31 €
9191153	Matériel photographique	Lot d'objectifs NIKON	Zoom : 80-200 / 20mm / 60mm/ 28mm		9191153	09/01/1990	1 826,40 €
9191154	Matériel photographique	Lot d'accessoires	Focale Kenko, Flash Nikon, Chargeur batteries, Déclencheur, sac à dos		9191154	08/01/1990	962,40 €
9191155	Matériel photographique	Chambre argentique et accessoires	Objectifs, tissus noirs, Dos polaroïde, déclencheur		9191155	05/06/1990	3 428,15 €

<b>Total Articles : 111</b>
-----------------------------

<b>Valeur à neuf TTC</b>	<b>70 417,90 €</b>
<b>Ces 111 articles ont une valeur nette comptable à 0 €</b>	

## ANNEXE 2 - LISTE DES VEHICULES DESTINES A LA VENTE OU A LA DESTRUCTION

## SERVICES DEPARTEMENTAUX : SERVICE DU PARC AUTOMOBILE

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur estimée de cession	Observations
8486336	BB283BA	Peugeot	308 D	144 747	04/10/2010	3 000 €	
8486335	BB267BA	Peugeot	308 D	185 656	04/10/2010	3 000 €	Embrayage à voir
6192855	80BKW06	Renault	Clio II	134 717	21/04/2005	1 000 €	Pompe injection à voir
6192854	70BKW06	Renault	Clio II	119 064	21/04/2005	1 000 €	BV cassée
8750202	CT107NV	Renault	Laguna	186 787	07/05/2013	5 000 €	
<b>TOTAL :</b>	<b>5 véhicules</b>					<b>13 000 €</b>	

## SERVICES DEPARTEMENTAUX : SERVICE DU PARC DE VEHICULES TECHNIQUES

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur estimée de cession	Observations
KAB128	142 AYP 06	CITROEN	CAMIONNETTE 9 CVF D JUMPER	210 240	08/11/2002	500 €	Démarrateur HS et très mauvais état général
KAB141	556 BMD 06	CITROEN	CAMIONNETTE 9 CVF JUMPER	270 410	03/10/2005	500 €	Très mauvais état général
VFG111	942 AYQ 06	CITROEN	FOURGON 9 CVF D JUMPER	195 302	22/11/2002	400 €	Oxydation
PEB105	470 YY 06	RENAULT	CAMION 4X4 PTC 15T400 M180	212 056	17/03/1995	1 000 €	Moteur HS
DBD05	10020	THOMAS	TRACTEUR DENEIG NU 200CVR	12 452 heures	06/10/1976	1 000 €	Très mauvais état général, freins bloqué
PAB101	5170214	RENAULT	TRACTEUR TP 72CV	14 549 heures	15/12/1989	200 €	Très mauvais état général, oxydation, freins HS
PDB101	SLP3CXTSTE044 4673	JCB	TRACTO PELLE 4X4 86 CV	5 296 heures	28/06/1996	1 000 €	Boite à vitesses HS
PDB103	031002124	FIAT HITACHI	TRACTO PELLE 4X4 97 CV	4 283 heures	30/10/1996	1 000 €	Très mauvais état général
SPR-64	21780	UNIC	ELEVATEUR MOBILE 3T		avant 1985	200 €	Non adapté au besoin
PCA113	153597	FAUCHEUX	EQUIPEMENT CHARGEUR TRACTEUR		26/12/2003	100 €	Très mauvais état général, oxydation
PCA114	153600	FAUCHEUX	EQUIPEMENT CHARGEUR TRACTEUR		05/01/2004	100 €	Très mauvais état général, oxydation
EAB106	980830048	TUCHEL	BALAYEUR FRONTAL		12/10/2000	100 €	Très mauvais état général
BTM101	3004	CCM	BALAI TRACTEE		16/06/2003	50 €	Très mauvais état général, incomplet
EAC101	551020	SCHMIDT	BALAI FRONTAL		03/11/2001	50 €	Très mauvais état général
PCB101	300621	FAUCHEUX	EQUIPEMENT PELLE RETRO TRACTEUR		24/11/2003	100 €	Très mauvais état général, oxydation
SAB113	KA645EJ50R	ARVEL	SALEUSE PORTEE 1500 L		09/02/2006	50 €	Très mauvais état général, oxydation
SAC112	5656	ACOMETIS	SALEUSE PORTEE 4500 L		20/08/1996	50 €	Très mauvais état général, incomplet
SAC122	7513	ACOMETIS	SALEUSE PORTEE 4500 L		23/07/2001	50 €	Très mauvais état général, incomplet
SAC136	24630260	EPOKE	SALEUSE PORTEE 3000 L		14/11/2005	50 €	Très mauvais état général, oxydation
SAD104	2200	MECAGIL-LEBON	SALEUSE PORTEE 3000 L		24/02/2005	50 €	Très mauvais état général
SAD100	2094	MECAGIL-LEBON	SALEUSE PORTEE 3000 L		27/01/2005	50 €	Très mauvais état général
<b>TOTAL :</b>	<b>21 véhicules</b>					<b>6 600 €</b>	

## SERVICES DEPARTEMENTAUX : FORCE 06

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur de cession	Observations
3936899	88516666	VOLVO	EW 160	7676 H	31:07:2001	12 000 €	
6168452	B2NR914943	FERRARI	COBRAM50RS	4750 h	11/03/2008	2 500 €	
<b>TOTAL :</b>	<b>2 véhicules</b>					<b>14 500 €</b>	

## VEHICULES CEDES A ASSURANCE (Tous services)

N° d'immobilisation	Immatriculation	Marque	Modèle	Kilométrage	Date d'achat	Valeur de cession	Observations
VFG136	AF-091-JW	CITROEN	FOURGON 7 CVF JUMPER	159 525	17/11/2009	5 000 €	Accident-mis en épave
<b>TOTAL :</b>	<b>1 véhicules</b>					<b>5 000 €</b>	

**TOTAL : 29 véhicules****TOTAL : 39 100 €**



## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
1711847	ECRAN 20 POUCES	TRINITRON 20	SONY	S016301357Z	10/08/1998	2 592,74 €
2299723	JET D'ENCRE	HP 1220C/PS	HEWLETT PACKARD	MY2BB330V	24/01/2002	666,72 €
2300238	IMPRIMANTE	LASERJET 4000N	HP	SNL7G006210	24/01/2002	1 632,62 €
4280891	IMPRIMANTE	FS1900N	KYOCERA	AKX4Z05445	22/01/2004	885,04 €
4280901	IMPRIMANTE	FS1900N	KYOCERA	4Z05434	22/01/2004	885,04 €
6004292	ECRAN 17 POUCES	PHILIPS LCD	PHILIPS		22/01/2006	651,82 €
D040191	UNITE CENTRALE	EVO D530FC	HP	CZC4230Q9X	24/06/2004	875,72 €
D040733	PORTABLE	THINKPAD 1830-W5X	IBM	99VRZH5	24/09/2004	1 311,67 €
D040874	UNITE CENTRALE	EVO D530FC	HP	HUB4410053	02/12/2004	876,73 €
D050010	PORTABLE	THINKPAD 1830-W5Y	IBM	99APPTA	01/03/2005	1 412,72 €
D050011	PORTABLE	THINKPAD 1830-W5Y	IBM	99APPVB	01/03/2005	1 412,72 €
D050065	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	HUB51605J2	09/05/2005	813,94 €
D050146	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	HUB50706HH	22/03/2005	804,88 €
D050151	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	HUB50706HM	22/03/2005	804,88 €
D050156	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	HUB50706KY	22/03/2005	804,88 €
D050195	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	HUB50706L4	22/03/2005	804,88 €
D050472	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	HUB5220C7Z	13/07/2005	794,38 €
D050473	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	HUB5220C8M	13/07/2005	794,38 €
D050495	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	SHUB5220CCB	13/07/2005	794,38 €
D050716	ECRAN	CRT 17 POUCES	SAMSUNG	LE17H9NYB22268	18/04/2006	292,88 €
D050870	PORTABLE	NC6120	HP	SCNU529BY2	17/08/2005	1 018,06 €
D050881	GRAVEUR	DVDRW 16X-U2	IOMEGA	EHA21C075	18/08/2005	118,40 €
D050890	PORTABLE	NC6120	HP	CNU5321K96	29/08/2005	1 018,06 €
D051040	ECRAN	LCD 300CD/M2 17 POUCES	SAMSUNG	HA17HDBYA00586Y	13/10/2005	238,00 €
D051082	IMPRIMANTE	DESKJET 450CBI	HP	SG59Q4Z157	25/10/2005	250,94 €
D051301	SCANNER	PERFECTION 3490 PHOTO	EPSON	GPKV015511	14/11/2005	95,88 €
D051305	SCANNER	PERFECTION 3490 PHOTO	EPSON	GPHV013533	14/11/2005	95,88 €
D051309	SCANNER	PERFECTION 3490 PHOTO	EPSON	GPKV015523	14/11/2005	95,88 €
D051335	SCANNER	I40	KODAK	43227722	28/11/2005	926,90 €
D051341	SCANNER	I40	KODAK	48978005	18/11/2005	926,90 €
D051342	SCANNER	I40	KODAK	43223058	18/11/2005	926,90 €
D051343	SCANNER	I40	KODAK	43223065	18/11/2005	926,90 €
D051344	SCANNER	I40	KODAK	43223269	18/11/2005	926,90 €
D051379	DIVERS	DOUCHETTE LASER METROLOGIC MS9520-47	METROLOGIC	8604479364	23/11/2005	163,85 €
D051403	ECRAN	LCD 300CD/M2 17 POUCES	SAMSUNG	HA17HMY904533	29/11/2005	238,00 €
D051413	ECRAN	LCD 300CD/M2 17 POUCES	SAMSUNG	HA17HMY904538	29/11/2005	238,00 €
D051528	UNITE CENTRALE	DC7100SFF	HP	CZC5462FGN	07/12/2005	794,38 €
D051577	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9NYB21769	19/04/2006	292,88 €
D051692	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9NYB39068	26/01/2006	268,96 €
D051709	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9CYA08203	25/01/2006	268,96 €
D051732	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9NYB33587	25/01/2006	268,96 €
D051750	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9CYA08251	25/01/2006	268,96 €
D051828	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9NYB22266	18/04/2006	292,88 €
D051886	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9NYB36207	26/01/2006	268,96 €
D051945	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9NYB38678	19/04/2006	268,96 €
D052144	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	GS19H9NYB25147	19/04/2006	268,96 €
D052272	PORTABLE	NC6120	HP	SCNU549087XH	26/12/2005	1 018,43 €
D052276	PORTABLE	NC6120	HP	SCNU54710K1	26/12/2005	1 018,43 €
D052284	PORTABLE	NC6120	HP	SCNU5490XV	26/12/2005	1 018,43 €
D052287	PORTABLE	NC6120	HP	SCNU54710JH	26/12/2005	1 018,43 €
D052336	IMPRIMANTE	E2/200	CAB	50925851	04/01/2006	660,19 €
D052414	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX 4720F	SAMSUNG	8L30BABYA07405N	23/01/2006	263,13 €
D052425	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX 4720F	SAMSUNG	BABY908374	24/02/2006	263,13 €
D059999	PORTABLE	NC6120		CNU5270VV1	24/02/2006	1 018,43 €
D060113	APPAREIL PHOTO	POWERSHOT A610	UNI P5	1236143365	15/03/2006	309,76 €
D060308	SCANNER	PERFECTION 3490 PHOTO	EPSON	GPKV066165	23/03/2006	85,94 €
D060310	VIDEO PROJECTEUR	VIDEOPROJECTEUR XGA-HITACHI- 3200L	HITACHI	F5G00212	24/03/2006	1 890,00 €
D060482	UNITE CENTRALE	DC7600CMT	HP	CZC6123QJS	18/04/2006	525,28 €
D060664	ECRAN	LCD L1706 17 POUCES	HP	CND6031H04	17/05/2006	238,00 €
D060784	IMPRIMANTE	DESKJET 460CB	HP	SMY6384Z1R9	02/06/2006	266,33 €
D060829	MICRO- ORDINATEUR	G5 PAO DUAL	APPLE		05/12/2006	2 599,00 €
D060834	ECRAN 23 POUCES	APPLE CINEMA DISPLAY 23"	APPLE		05/12/2006	1 399,00 €
D060951	IMPRIMANTE	BUSINESS INKJET 2800	HP	TH65P5Z0DT	28/09/2006	905,32 €
D060981	IMPRIMANTE	DESKJET 460CB	HP	MY6664Z165	05/10/2006	266,33 €
D061052	TRACEUR	DESIGNJET 100+	HP	MY68ID80B1	02/11/2006	1 192,72 €
D061114	FAX	SCX 4720F	SAMSUNG	BABL505206	14/11/2006	254,19 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achat TTC
D061152	ETIQUETEUSE	PTOUCH-9500PC	BROTHER	E61111H6G902828	28/11/2006	374,64 €
D061203	IMPRIMANTE	LASERJET 2420	HP	CNFW6BS0JG	05/12/2006	182,32 €
D061258	SCANNER	CANON CANOSCAN 9950F	UNI P5		12/12/2006	110,00 €
D061272	FAX	SCX 4720F	SAMSUNG	8S30BAAL803413Z	12/12/2006	254,19 €
D070006	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	75JNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070014	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	D6JNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070018	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	76JNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070023	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	78JNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070029	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	17JNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070036	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	57JNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070047	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL		27/03/2007	557,34 €
D070048	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	D7JNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070060	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	2LJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070075	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	6KJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070076	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	9KJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070082	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	5LJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070088	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	9MJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070091	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	BKJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070094	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	HJJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070097	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	JMJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070104	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	HKJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070105	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	FLJNF2J	27/03/2007	557,34 €
D070113	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	159PF2J	27/03/2007	1 445,96 €
D070114	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	H49PF2J	27/03/2007	1 445,96 €
D070115	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	DELL	1J4QF2J	27/03/2007	492,45 €
D070120	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	DELL		27/03/2007	492,45 €
D070141	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	4FN1H2J	27/03/2007	2 870,40 €
D070142	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	CFN1H2J	27/03/2007	2 870,40 €
D070146	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	7FN1H2J	27/03/2007	2 870,40 €
D070162	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	J2C5H2J	27/03/2007	2 870,40 €
D070198	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	4VVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070206	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	HTVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070210	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	4TVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070213	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	BTVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070235	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	4XVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070236	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	9YVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070238	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	FWVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070258	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	10WLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070267	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	D0WLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070273	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	B8W2J2J	27/03/2007	1 945,01 €
D070278	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	88W2J2J	27/03/2007	1 945,01 €
D070287	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	9W33J2J	27/03/2007	1 945,01 €
D070290	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	CW33J2J	27/03/2007	1 945,01 €
D070296	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	BW33J2J	27/03/2007	1 945,01 €
D070300	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	39B5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070307	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	26B5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070315	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	GTVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070321	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	47BB5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070326	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	B5B5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070332	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	F4B5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070339	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	F6B5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070346	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	G8B5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070347	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	35B5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070357	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	9SVLH2J	27/03/2007	681,72 €
D070373	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	4NK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070374	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	8PK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070375	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	7MK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070384	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	7NK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070387	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	BPK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070388	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	CNK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070397	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	JLK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070409	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	2RK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070413	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	6QK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070421	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	4TK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070427	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	BRK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070430	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	DMK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070439	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	GTK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070442	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	GNK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070445	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	JTK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070447	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	FPK5J2J	27/03/2007	681,72 €
D070493	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	DELL	4GFSJ2J	27/03/2007	1 179,02 €
D070497	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	DELL	JGFSJ2J	27/03/2007	1 179,02 €
D070523	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	6RYTJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070533	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	9TYTJ2J	27/03/2007	569,58 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D070560	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	1WCVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070563	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	5WCVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070574	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	6XCVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070582	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	90DVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070589	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	BVCVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070596	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	FYCVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070598	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	HVCVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070617	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	25DVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070629	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	73DVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070651	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	J7DVJ2J	27/03/2007	569,58 €
D070675	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	DELL	9HFSJ2J	27/03/2007	1 179,02 €
D070676	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	DELL	CSRYJ2J	27/03/2007	1 179,02 €
D070678	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	LDL9K2J	27/03/2007	1 512,94 €
D070698	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	2D5CK2J	27/03/2007	755,55 €
D070710	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	8D5CK2J	27/03/2007	755,55 €
D070711	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	9C5CK2J	27/03/2007	755,55 €
D070712	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	7B5CK2J	27/03/2007	755,55 €
D070723	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	DD5CK2J	27/03/2007	755,55 €
D070738	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	JC5CK2J	27/03/2007	755,55 €
D070739	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	F95CK2J	27/03/2007	755,55 €
D070773	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	DBFCK2J	27/03/2007	755,55 €
D070774	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	8BFCK2J	27/03/2007	755,55 €
D070775	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	C7FCK2J	27/03/2007	755,55 €
D070781	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	G7FCK2J	27/03/2007	755,55 €
D070786	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	H7FCK2J	27/03/2007	755,55 €
D070789	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX520	DELL	GBFCK2J	27/03/2007	755,55 €
D070792	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	10ZTK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070794	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	8ZYTK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070795	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	70ZTK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070796	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	60ZTK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070808	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	12THVK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070812	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	9KJVK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070816	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	FKJVK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070820	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	4NJVK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070825	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	6NJVK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070826	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	JSHVK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070827	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	JMJVL2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070835	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	FMJVK2J	27/03/2007	2 400,00 €
D070837	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	19RZK2J	27/03/2007	2 366,29 €
D070839	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	G8RZK2J	27/03/2007	2 366,29 €
D070846	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	99RZK2J	27/03/2007	2 366,29 €
D070851	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	H8RZK2J	27/03/2007	2 366,29 €
D070857	PORTABLE	LATITUDE D820	DELL	JHT2L2J	27/03/2007	1 512,94 €
D070878	UNITE CENTRALE	PRECISION PWS390	DELL	H906T2J	27/03/2007	4 048,79 €
D075104	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOFC9987287267C2TTM	09/03/2007	209,28 €
D075301	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOXH53372872696228M	09/03/2007	279,03 €
D075326	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOXH5344663368G24PL	30/03/2007	279,03 €
D075332	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOXH5344663368G25EL	30/03/2007	279,03 €
D075341	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOXH5344663368G25DL	30/03/2007	279,03 €
D075485	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOXH534466336968EUS	12/06/2007	279,03 €
D075486	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOXH5346633696872S	12/06/2007	279,03 €
D075539	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOXH5344663368H4AGL	12/07/2007	279,03 €
D075853	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOUW5386418077Q0L1L	11/12/2007	268,20 €
D075886	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOUW5386418077N0YAL	11/12/2007	268,20 €
D077001	ETIQUETEUSE	PTOUCH-9500PC	BROTHER	H6G92833	02/01/2007	374,64 €
D077019	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLCCN	10/05/2007	191,81 €
D077020	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLCCV	10/05/2007	191,81 €
D077022	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLC38	10/05/2007	191,81 €
D077023	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLC1CY	10/05/2007	191,81 €
D077024	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLCC8	10/05/2007	191,81 €
D077029	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLC26	10/05/2007	191,81 €
D077083	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLC2Z	10/05/2007	191,81 €
D077088	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BK9L4	10/05/2007	191,81 €
D077101	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNFW6BLC4	10/05/2007	191,81 €
D077158	PHOTOCOPIEUR	WORKCENTRE 4118	XEROX	3567601560	04/04/2007	920,92 €
D077234	IMPRIMANTE	LASERJET 4250N	HP	CNHXB86603	24/04/2007	382,47 €
D077248	IMPRIMANTE	LASERJET 4250N	HP	CNHXB10231	24/04/2007	382,47 €
D077312	FAX	SCX 4720F	SAMSUNG	BABL404319K	06/07/2007	252,88 €
D077487	SCANNER	PERFECTION V100 PHOTO	EPSON	JWDW007089	08/08/2007	85,50 €
D077541	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	J2EW006825	17/08/2007	244,77 €
D077591	IMPRIMANTE	LASERJET 4250N	HP	CNHXN53548	07/12/2007	382,47 €
D077596	IMPRIMANTE	LASERJET 4250N	HP	CNHXN53540	07/12/2007	382,47 €
D077609	IMPRIMANTE	LASERJET 4250N	HP	CNHXN53532	07/12/2007	382,47 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D077669	SCANNER	GT 10000 A3	EPSON	FV0011094	17/10/2007	2 415,39 €
D077915	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	J2EW008596	13/11/2007	244,77 €
D077921	IMPRIMANTE	E4/200	CAB	5410060002421	15/11/2007	885,04 €
D077924	IMPRIMANTE	E4/200	CAB	5410060002421	15/11/2007	885,04 €
D077964	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	J2EW009378	26/12/2007	232,72 €
D077969	SCANNER	PERFECTION V200 PHOTO	EPSON	JDW255327	28/12/2007	71,49 €
D077994	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX4725FN	SAMSUNG	9130BABP416290B	18/09/2007	252,88 €
D077995	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX4725FN	SAMSUNG	9130BABP416339P	18/09/2007	252,88 €
D078003	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX4725FN	SAMSUNG	9130BABP416439	18/09/2007	252,88 €
D078004	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX4725FN	SAMSUNG	9130BABP416340H	18/09/2007	252,88 €
D078007	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX4725FN	SAMSUNG	9130BABP416294A	18/09/2007	252,88 €
D078022	TELECOPIEUR	SAMSUNG SCX4725FN	SAMSUNG	9130BABP331898Z	18/09/2007	252,88 €
D080016	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	6JCC23J	18/01/2008	577,67 €
D080054	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DMCC23J	18/01/2008	577,67 €
D080058	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	1NCC23J	18/01/2008	577,67 €
D080073	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	2QCC23J	18/01/2008	577,67 €
D080082	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	5LCC23J	18/01/2008	577,67 €
D080099	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3LBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080102	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3MBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080115	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	6PBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080164	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	GMBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080218	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	2SBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080227	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JLBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080237	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	4TBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080241	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	7WBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080269	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	CSBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080271	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3TBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080274	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DTBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080277	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	HTBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080280	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	8TBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080291	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	9VBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080293	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	BRBC23J	18/01/2008	577,67 €
D080314	UNITE CENTRALE	PRECISION PWS390	DELL	2KNC23J	18/01/2008	269,10 €
D080322	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	24PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080327	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	44PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080330	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	63PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080334	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	83PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080339	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	C3PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080342	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	82PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080343	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	D4PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080358	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	18PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080368	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	39PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080369	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	48PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080377	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	6T2KF4J	18/01/2008	577,67 €
D080385	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	B4PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080410	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	C6PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080416	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	96PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080427	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	H7PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080436	UNITE CENTRALE	PRECISION PWS390	DELL	JJNC23J	18/01/2008	269,10 €
D080442	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	C8PC23J	18/01/2008	577,67 €
D080448	UNITE CENTRALE	PRECISION PWS390	DELL	CKNC23J	18/01/2008	269,10 €
D080456	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	3L4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080457	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	7H4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080464	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	4K4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080465	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	2J4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080466	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	5L4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080468	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	5K4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080474	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	9J4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080483	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	BK4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080487	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	CH4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080497	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	1K4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080498	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	FH4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080499	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	JH4D23J	18/01/2008	1 389,67 €
D080503	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	31GM53J	18/01/2008	534,61 €
D080531	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	4XFM53J	18/01/2008	534,61 €
D080602	UNITE CENTRALE	PRECISION PWS390	DELL	1MOP53J	18/01/2008	3 686,67 €
D080627	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	2CSP53J	18/01/2008	534,61 €
D080634	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3JSP53J	18/01/2008	534,61 €
D080641	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	7CSP53J	18/01/2008	534,61 €
D080651	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	9HSP53J	18/01/2008	534,61 €
D080682	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DHSP53J	18/01/2008	534,61 €
D080693	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JCSP53J	18/01/2008	534,61 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D080716	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	1LSP53J	18/01/2008	534,61 €
D080725	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	7LSP53J	18/01/2008	534,61 €
D080726	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	5FRP63J	18/01/2008	1 389,67 €
D080731	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	6FRP63J	18/01/2008	1 389,67 €
D080738	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	DGRP63J	18/01/2008	1 389,67 €
D080742	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	2HRP63J	18/01/2008	1 389,67 €
D080745	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	9FRP63J	18/01/2008	1 389,67 €
D080750	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	CGRP63J	18/01/2008	1 389,67 €
D080756	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	37S6F3J	26/02/2008	534,61 €
D080759	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	16S6F3J	26/02/2008	534,61 €
D080770	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	94S6F3J	26/02/2008	534,61 €
D080813	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	6BS6F3J	26/02/2008	534,61 €
D080827	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	29S6F3J	26/02/2008	534,61 €
D080837	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DCS6F3J	26/02/2008	534,61 €
D080843	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JFS6F3J	26/02/2008	534,61 €
D080854	UNITE CENTRALE	PRECISION T3400	DELL	15QRW3J	08/10/2008	3 054,19 €
D080859	UNITE CENTRALE	PRECISION T3400	DELL	C4QRW3J	08/10/2008	3 054,19 €
D080860	UNITE CENTRALE	PRECISION T3400	DELL	85QRW3J	08/10/2008	3 054,19 €
D080864	UNITE CENTRALE	PRECISION T3400	DELL	D4QRW3J	08/10/2008	3 054,19 €
D080870	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	J9DTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080876	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	8DDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080886	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	4BDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080901	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	JBDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080904	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	6CDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080906	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	3CDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080908	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	9BDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080910	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	8CDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080915	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	2BDTW3J	08/10/2008	1 389,67 €
D080928	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	6RGVW3J	03/10/2008	681,27 €
D080939	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	9RGVW3J	01/10/2008	681,27 €
D080952	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	JPGVW3J	02/10/2008	681,27 €
D080957	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	5SGVW3J	03/10/2008	681,27 €
D080959	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	HPGVW3J	03/10/2008	681,27 €
D080960	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	1SGVW3J	01/10/2008	681,27 €
D080961	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	FPGVW3J	01/10/2008	681,27 €
D080962	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 755 MT	DELL	FRGVW3J	03/10/2008	681,27 €
D080986	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	9LV0X3J	23/09/2008	462,76 €
D080995	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	4PV0X3J	23/09/2008	462,76 €
D081005	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DNV0X3J	24/09/2008	462,76 €
D081044	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	1SV0X3J	24/09/2008	462,76 €
D081046	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	CPV0X3J	24/09/2008	462,76 €
D081059	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	8SV0X3J	24/09/2008	462,76 €
D081065	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	GSV0X3J	24/09/2008	462,76 €
D081068	UNITE CENTRALE	PRECISION T3400	DELL	4BL2X3J	19/09/2008	2 396,49 €
D081076	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	BXJ3X3J	24/09/2008	462,76 €
D081105	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	GWJ3X3J	24/09/2008	462,76 €
D081162	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	BZJ3X3J	24/09/2008	462,76 €
D081171	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	23K3X3J	24/09/2008	462,76 €
D081193	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JZJ3X3J	25/09/2008	462,76 €
D081194	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	94K3X3J	25/09/2008	462,76 €
D081206	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	F3K3X3J	25/09/2008	462,76 €
D081213	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	8ZJ3X3J	25/09/2008	462,76 €
D081225	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	96K3X3J	25/09/2008	462,76 €
D081228	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	57K3X3J	25/09/2008	462,76 €
D083006	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	J2EW009392	15/01/2008	232,72 €
D083028	SCANNER	PERFECTION V200 PHOTO	EPSON	JWDW073895	12/02/2008	81,09 €
D083035	SCANNER	PERFECTION V200 PHOTO	EPSON	JWDW073902	12/02/2008	81,09 €
D083061	PHOTOCOPIEUR	WORKCENTRE 4118	XEROX	3841691856	23/04/2008	920,92 €
D083077	IMPRIMANTE	LX1170+II	EPSON	G7VY021541	05/03/2008	424,56 €
D083141	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	J2EW008297	09/04/2008	1 855,47 €
D083164	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	GREW059752	02/05/2008	232,72 €
D083190	FAX	SCX-4725FN	SAMSUNG	9130BABP331846W	28/05/2008	252,88 €
D083191	FAX	SCX-4725FN	SAMSUNG	9130BABP316396D	28/05/2008	252,88 €
D083193	FAX	SCX-4725FN	SAMSUNG	9130BABP316422	28/05/2008	252,88 €
D083231	FAX	SCX-4725FN	SAMSUNG	9130BABP331836	28/05/2008	252,88 €
D083235	FAX	SCX-4725FN	SAMSUNG	9130BABP331833	28/05/2008	252,88 €
D085149	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOUW5386418077QYYL	19/02/2008	268,20 €
D085333	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0DY296719187CJGC28	11/03/2008	268,20 €
D085404	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOGU620716187AMG903	30/04/2008	268,20 €
D085418	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOGU620716187AMG914	30/04/2008	268,20 €
D085460	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CNOUW5386418078V1MZL	05/06/2008	268,20 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D085516	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0DY296716187CJGBRU	10/06/2008	268,20 €
D086005	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 SANS CHARGEUR	EPSON	GREW062371	24/09/2008	232,72 €
D086019	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 SANS CHARGEUR	EPSON	GREW062374	24/09/2008	232,72 €
D086022	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	J2EW01270	25/09/2008	232,72 €
D086027	SCANNER	PERFECTION OFFICE 4490 + CHARGEUR	EPSON	J2EW012740	25/09/2008	232,72 €
D086080	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G314H7426186J236L	02/10/2008	268,20 €
D086093	ECRAN	LCD 20 POUCES	DELL	CZ0G358H7426388I03PL	02/10/2008	452,99 €
D086217	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G314H7426186J1KUL	15/10/2008	268,20 €
D086227	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	7PNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086229	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	9PNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086231	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	FQNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086242	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	6PNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086243	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JQNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086251	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	2RNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086261	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3QNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086278	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	6SNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086295	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DTNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086306	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	CSNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086317	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JRNL04J	12/11/2008	386,92 €
D086320	PORTABLE	LATITUDE XT	DELL	5MHM04J	12/11/2008	2 094,49 €
D086324	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3G1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086332	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3H1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086393	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	5K1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086409	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	1S1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086412	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DK1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086416	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	GK1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086426	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	CK1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086434	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	4V1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086451	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	7V1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086473	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	GV1Z74J	24/10/2008	486,76 €
D086514	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	HW1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086515	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3T1Z74J	24/10/2008	370,41 €
D086637	IMPRIMANTE	OFFICEJET PRO K5400	HP	SMY877680RD	07/11/2008	150,70 €
D086639	IMPRIMANTE	OFFICEJET PRO K5400	HP	SMY877680HP	07/11/2008	150,70 €
D086642	IMPRIMANTE	OFFICEJET PRO K5400	HP	SMY877680V0	07/11/2008	150,70 €
D086644	IMPRIMANTE	OFFICEJET PRO K5400	HP	SMY877680GM	07/11/2008	150,70 €
D086659	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G314H7426186J21EL	13/11/2008	224,25 €
D086668	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G314H7426186J21KL	13/11/2008	224,25 €
D086684	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0C4D1G742619CA9L0L	19/11/2008	224,25 €
D086739	PORTABLE	LATITUDE D430	DELL	3VGJP3J	06/11/2008	1 625,36 €
D088999	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	HH1Z74J	06/11/2008	370,41 €
D090021	PHOTOCOPIEUR	WORKCENTRE 4118	XEROX	3841766716	09/02/2009	939,19 €
D090027	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNS2N13431	11/02/2009	171,66 €
D090029	IMPRIMANTE	LASERJET P3005N	HP	SCNS1R38372	11/02/2009	171,66 €
D090660	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0D320J742618CQ3UNL	02/04/2009	268,20 €
D090679	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	1WJ3X3J	02/04/2009	486,75 €
D090683	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	F4K3X3J	02/04/2009	486,75 €
D090709	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	62K3X3J	02/04/2009	486,75 €
D090713	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	98K3X3J	02/04/2009	486,75 €
D090719	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	8XJ3X3J	02/04/2009	486,75 €
D090778	PORTABLE	LATITUDE E4300	DELL	79KX94J	11/05/2009	375,00 €
D090780	PORTABLE	LATITUDE E4300	DELL	9C10B4J	11/05/2009	375,00 €
D090826	DOUCHETTE	VOYAGER 9520-38	METROLOGIC	3502161005	01/07/2009	68,00 €
D090841	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	9RVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090848	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DSVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090852	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JSVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090862	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	FTVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090863	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	5TVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090869	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3VVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090870	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JTVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090882	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	2WVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090890	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	9WVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090897	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	5WVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090899	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	8WVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090908	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JWVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090917	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	JXVND4J	28/08/2009	486,75 €
D090925	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	7YVND4J	28/08/2009	486,75 €
D091048	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0D320J7426195OG2GL	28/08/2009	127,24 €
D091081	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0D320J7426195OEK7L	28/08/2009	127,24 €
D091097	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	5CKJF4J	20/08/2009	486,76 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D091100	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	2DKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091109	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	CDKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091119	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	1FKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091122	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	5FKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091128	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3DKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091129	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3GKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091147	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	GGKJF4J	20/08/2009	486,75 €
D091175	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	3JKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091176	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	7JKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091177	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	HJKJF4J	20/08/2009	486,76 €
D091201	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	DQ2KF4J	20/08/2009	486,75 €
D091218	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	GR2KF4J	20/08/2009	486,75 €
D091257	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	1T2KF4J	20/08/2009	486,75 €
D091264	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	5S2KF4J	20/08/2009	486,75 €
D091280	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 740	DELL	HS2KF4J	20/08/2009	486,75 €
D091292	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	8XPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091293	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	3XPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091294	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	7XPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091297	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	GWPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091298	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	HWPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091300	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	CWPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091301	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	JWPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091302	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	5XPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091303	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	9XPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091304	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	6XPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091305	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	1XPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091306	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	CXPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091309	PORTABLE	LATITUDE E6500	DELL	FWPKF4J	21/08/2009	385,00 €
D091310	PORTABLE	LATITUDE E4300	DELL	BRMLF4J	25/08/2009	375,00 €
D091311	PORTABLE	LATITUDE E4300	DELL	6RMLF4J	25/08/2009	375,00 €
D091313	PORTABLE	LATITUDE E4300	DELL	8RMLF4J	25/08/2009	375,00 €
D091314	PORTABLE	LATITUDE E4300	DELL	9RMLF4J	25/08/2009	375,00 €
D091765	SCANNER	I220	KODAK	43877897	11/09/2009	1 052,48 €
D091939	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G448N7426199U851U	25/11/2009	127,24 €
D092124	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G448N742619A116YU	25/11/2009	127,24 €
D092149	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G448N7426199U83WU	25/11/2009	127,24 €
D092384	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL		25/11/2009	127,24 €
D093418	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL		25/11/2009	127,24 €
D100053	UNITE CENTRALE	PRECISION T3500	DELL	9LH5Q4J	19/04/2010	2 297,52 €
D100056	ECRAN	LCD 22 POUCES	DELL	CZ0W416K7360803I0WGS	19/04/2010	154,00 €
D100061	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	918XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100062	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	418XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100064	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	708XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100065	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	518XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100069	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	408XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100070	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	618XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100071	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	608XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100072	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	308XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100073	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	G08XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100074	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	318XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100075	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	C08XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100076	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	B18XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100078	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	208XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100082	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	118XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100084	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	808XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100085	UNITE CENTRALE	PRECISION T7500	DELL	218XR4J	10/05/2010	1 331,76 €
D100270	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G448N7426107U1DJH	10/11/2010	127,22 €
D100337	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G448N7426107U1GPH	10/11/2010	127,22 €
D100562	ECRAN	LCD 19 POUCES	DELL	CN0G448N7426107T1V0H	10/11/2010	127,22 €
D100617	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5GYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100619	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	7GYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100620	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	GFYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100622	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	CGYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100623	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	9GYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100624	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	1HYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100625	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	HGYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100627	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FHYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100630	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	GJYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100631	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JHYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100633	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FJYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100634	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JGYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100636	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	HHYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100637	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	8HYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100639	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	6JYKW4J	10/11/2010	371,47 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D100640	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	7HYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100641	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	7JYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100642	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	HJYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100644	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	4GYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100646	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	DGYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100653	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3JYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100655	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	BJYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100656	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	BHYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100659	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	4HYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100660	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	8JYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100661	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	1JYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100662	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3KYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100664	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5KYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100666	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	CKYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100667	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	BKYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100668	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	1LYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100671	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	1KYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100677	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JJYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100678	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3LYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100680	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5LYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100681	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	4MYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100685	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	GKYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100686	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	9KYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100687	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	GMYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100688	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	9MYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100689	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	7MYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100692	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5MYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100693	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FLYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100695	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	GLYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100696	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	BLYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100697	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FMYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100699	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	6KYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100700	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	BMYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100703	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	8MYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100704	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JLYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100708	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	8LYKW4J	10/11/2010	371,47 €
D100716	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	1Y1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100718	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	CX1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100719	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5Y1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100721	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	2Y1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100724	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	8Y1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100726	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5X1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100727	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	7Y1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100728	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JX1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100729	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	4Y1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100731	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	DY1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100734	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FX1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100735	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FY1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100737	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	HY1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100738	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	HX1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100739	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3Y1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100741	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5Z1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100742	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	CZ1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100743	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	7Z1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100748	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	DZ1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100750	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JY1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100751	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3Z1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100752	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	8Z1LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100756	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	302LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100757	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	102LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100762	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	312LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100763	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	612LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100764	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	B12LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100766	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	812LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100767	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	512LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100768	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	H12LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100770	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	412LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100771	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	C12LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100772	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	122LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100774	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	G12LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100775	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	F12LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100779	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	322LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100780	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	822LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100781	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	B22LW4J	10/11/2010	371,47 €



## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D100782	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	522LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100783	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	F22LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100785	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	C22LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100787	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	H22LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100788	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	622LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100790	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	922LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100792	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	632LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100794	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	432LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100795	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	C32LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100797	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	F32LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100798	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	332LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100800	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	D22LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100801	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	932LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100802	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	H32LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100803	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	732LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100805	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	232LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100806	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	142LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100807	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	532LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100808	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	J22LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100809	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	342LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100810	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	G32LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100812	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	852LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100813	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	952LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100814	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	C52LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100815	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	B52LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100818	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	G52LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100822	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	162LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100823	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	562LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100825	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	H52LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100827	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	962LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100829	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	G62LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100830	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	D62LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100832	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	172LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100835	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	372LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100836	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	B72LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100840	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	C72LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100841	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	972LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100846	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	482LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100847	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	G72LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100848	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	H72LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100849	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	782LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100851	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	B62LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100856	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	882LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100858	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	982LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100864	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	DW2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100866	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	8X2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100869	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JW2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100871	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	CX2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100872	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3X2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100873	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	4X2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100875	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	9X2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100876	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	DX2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100878	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	HX2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100879	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5X2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100881	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	6X2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100883	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FX2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100884	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	BY2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100885	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FW2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100889	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	CY2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100890	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JY2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100891	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	1Y2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100896	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	7Z2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100898	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	GY2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100899	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3Z2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100900	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	4Z2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100901	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	2Z2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100905	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	5Z2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100906	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	BZ2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100907	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	CZ2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100908	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	1Z2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100910	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	JX2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100911	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	DZ2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100912	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	FY2LW4J	10/11/2010	371,47 €
D100913	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX 380DT	DELL	3X1LW4J	10/11/2010	371,47 €

## Annexe 3 - Liste des matériels informatiques à réformer

Code article	Sous-famille	Produit	Marque	N° de série	Date de création	Prix d'achatTTC
D101010	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	DELL	2D3F82J	03/12/2010	354,00 €
D101018	PORTABLE	LATITUDE D830	DELL	JQPJY3J	03/12/2010	1 389,67 €
D110123	SCANNER	I220	KODAK	46542873	04/07/2011	888,63 €
D110231	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	CL19HVJB700263	04/10/2011	110,87 €
D110384	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	CL19HVMB400321	04/10/2011	110,87 €
D110407	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	CL19HVMB400360	04/10/2011	110,87 €
D110446	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	CL19HVMB400765	04/10/2011	110,87 €
D110470	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M8W	04/10/2011	384,12 €
D110471	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M7T	04/10/2011	384,12 €
D110493	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M1P	04/10/2011	384,12 €
D110516	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M8D	04/10/2011	384,12 €
D110521	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M6H	04/10/2011	384,12 €
D110540	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M4B	04/10/2011	384,12 €
D110550	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M4R	04/10/2011	384,12 €
D110575	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M3H	04/10/2011	384,12 €
D110593	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M1Y	04/10/2011	384,12 €
D110595	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M58	04/10/2011	384,12 €
D110611	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M19	04/10/2011	384,12 €
D110613	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M1D	04/10/2011	384,12 €
D110628	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M4L	04/10/2011	384,12 €
D110629	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M5S	04/10/2011	384,12 €
D110631	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M6C	04/10/2011	384,12 €
D110632	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M30	04/10/2011	384,12 €
D110640	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M6S	04/10/2011	384,12 €
D110641	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M60	04/10/2011	384,12 €
D110657	UNITE CENTRALE	OPTIPLEX GX620	HP	CZC1412M2N	04/10/2011	384,12 €
D110660	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M6Y	04/10/2011	384,12 €
D110673	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M61	04/10/2011	384,12 €
D110752	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	CL19HVLB600075	12/10/2011	110,87 €
D110807	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	CL19HVNB704610	12/10/2011	110,87 €
D110874	ECRAN	LCD 19 POUCES	SAMSUNG	CL19HVLB600281	12/10/2011	110,87 €
D111017	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267YC	12/10/2011	384,12 €
D111020	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267ZF	12/10/2011	384,12 €
D111023	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1426848	12/10/2011	384,12 €
D111027	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267YM	12/10/2011	384,12 €
D111031	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142680B	12/10/2011	384,12 €
D111032	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267XR	12/10/2011	384,12 €
D111064	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1426855	12/10/2011	384,12 €
D111074	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267X8	12/10/2011	384,12 €
D111095	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267Y0	12/10/2011	384,12 €
D111112	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142680W	12/10/2011	384,12 €
D111123	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1426857	12/10/2011	384,12 €
D111144	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142685B	12/10/2011	384,12 €
D111173	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142685Y	12/10/2011	384,12 €
D111190	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142680H	12/10/2011	384,12 €
D111202	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267ZW	12/10/2011	384,12 €
D111207	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1426860	12/10/2011	384,12 €
D111226	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267ZN	12/10/2011	384,12 €
D111245	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142684D	12/10/2011	384,12 €
D111250	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142682Q	12/10/2011	384,12 €
D111256	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC14267Z7	12/10/2011	384,12 €
D111272	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC142684S	12/10/2011	384,12 €
D111391	UNITE CENTRALE	6200 PRO SFF G620	HP	CZC1412M35	12/10/2011	384,12 €
D120038	TABLETTE NUMERIQUE	IPAD 2 32G	APPLE	SDN6G654QDFJ0	27/03/2012	658,41 €
D120556	UNITE CENTRALE	M82 SFF	LENOVO	S4KKZW0	09/07/2012	493,78 €
D120858	PORTABLE	LATITUDE 6530	HP	9NMKFV1	09/07/2012	744,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>704 articles</b>					<b>445 671,16 €</b>

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1422299-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

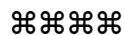
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 8

—  
**AUTORISATIONS D'INDEMNISATION**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu ledit code et notamment son article L.3213-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.221-1;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.131-1 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente pour statuer sur les demandes d'indemnisation émanant d'usagers et de tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Vu le rapport de son président sollicitant l'autorisation d'indemniser les usagers et les tiers victimes de dommages résultant des activités départementales ;

Considérant que les dommages subis ou l'indemnisation sollicitée par les intéressés s'élèvent aux sommes de :

- 50,00 € au titre de la franchise restant à la charge de Mme CM, suite aux dommages matériels causés à son véhicule, le 3 août 2018, du fait de la projection d'une pierre en

provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n° 6 à Tourrettes-sur-Loup ;

- 2 283,00 € au titre des dommages matériels causés au véhicule de M. LB, le 31 juillet 2018, du fait de la projection d'une pierre en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n°2210 à Tourrettes-sur-Loup ;

- 360 € au titre des dommages matériels causés, le 13 novembre 2018, au véhicule de M. AF, du fait de la projection de pierres en provenance d'un chantier de débroussaillage entrepris par les services départementaux sur la route départementale n°535 à Antibes ;

- 3 135,21 € au titre de l'indemnisation de Mme AF ou M. MD, locataires des époux P, victimes d'une importante fuite d'eau, suite à des travaux réalisés par le Département sur la route départementale n°404 à Mouans-Sartoux au droit de leur logement ;

- 79,90 € au titre des dommages causés le 29 octobre 2018 à la table en verre de M. GS, installée sur son balcon, suite à la chute de tuiles du bâtiment abritant son logement de fonction à la caserne de gendarmerie de Mandelieu, propriété départementale ;

- 10 000 € au titre du préjudice moral causé, le 5 août 2015, à une pupille de l'État, du fait d'un mineur confié au Département ;

- 1 625 € au titre de dommages et intérêts accordés à M. CG par le tribunal pour enfants de Grasse, suivant décision en date du 8 juin 2011, en réparation du préjudice matériel subi du fait d'un mineur confié au Département ;

- 4 814,69 € au titre des dommages et intérêts accordés à Mme AA par le tribunal pour enfants de Nice, suivant décision en date du 22 décembre 2017, en réparation des préjudices matériels causés à son véhicule, du fait d'un mineur confié au Département ;

- 400,00 € au titre des dommages causés le 31 décembre 2018 à la serrure de la porte d'entrée de Mme AP, assistante familiale, par un mineur confié au Département ;

- 2 038,20 € au titre des dommages causés, le 9 juillet 2016 au véhicule de Mme CHB par des mineurs confiés au Département ;

- 3 641,66 € au titre des dommages causés le 4 mai 2015 à la porte d'entrée de l'immeuble de la copropriété SRM INVEST par un mineur confié au Département ;

Considérant que, dans ces affaires, les faits sont établis ainsi que le lien de causalité entre l'activité départementale et les dommages subis par les victimes ;

Considérant toutefois que l'indemnisation sollicitée par l'État français excédait celle usuellement octroyée par la juridiction administrative, le Département a proposé à l'État français, qui l'a accepté, de fixer l'indemnisation à la somme de 6 000 € conformément à la jurisprudence applicable ;

Considérant également que la somme réclamée par le fonds de garantie au titre de l'aide au recouvrement comportait une pénalité légale non applicable, faute de condamnation prononcée à l'encontre de la collectivité impliquant un recouvrement, le Département a proposé au fonds de garantie, qui l'a accepté, de fixer l'indemnisation à la somme de 1250 €, excluant la pénalité légale d'un montant de 375 € ;

Considérant enfin que l'ancienneté de l'immeuble de la copropriété SRM INVEST justifiait la prise en compte d'un taux de vétusté, le Département a proposé au Cabinet Aboulkeir, agent général AXA, assureur de la copropriété, qui l'a accepté, d'appliquer un taux de vétusté de 80 % à la facture de remplacement de la porte d'entrée, fixant ainsi le montant de l'indemnisation à la somme de 1 045,66 € ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à procéder au remboursement des sommes suivantes, d'un montant total de 21 456,66 € :

*S'agissant des dommages résultant du réseau routier départemental et du patrimoine départemental :*

- 50,00 € à Mme CM ;
- 2 283,00 € à M. LB ;
- 360,00 € à M. AF ;
- 3 135,21 € à Mme AF ou M. MD ;
- 79,90 € à M. GS ;

*S'agissant des dommages résultant de l'action sociale départementale :*

- 6 000 € à l'État français, en sa qualité de tuteur d'une pupille, l'indemnité devant être versée sur un compte bloqué au nom de la pupille spécialement ouvert à cette fin ;

- 1 250 € au Fonds de garantie au titre de l'indemnisation versée à M. CG ;
- 4 814,69 € au Fonds de garantie au titre de l'indemnisation versée à Mme AA ;
- 400,00 € à Mme AP ;
- 2 038,20 € à la compagnie L'Équité, assureur automobile de Mme CHB, subrogée en cette qualité dans les droits de son assurée ;
- 1 045,66 € au Cabinet Aboulkeir, agent général de la compagnie AXA, assureur de la copropriété SRM INVEST, subrogé en cette qualité dans les droits de son assurée ;

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, sous-fonction 202, nature 6227 du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1428330-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 9

—  
**POLITIQUE PERSONNES HANDICAPÉES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 121-3 et L 312-7-1 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu les conventions signées les 28 février et 11 août 2008 avec l'Etat, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes, la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes, la Mutualité sociale agricole Provence-Azur et le Régime social des indépendants, fixant les modalités de fonctionnement du fonds départemental de compensation du handicap ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant les orientations de la politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant d'approuver :

- l'attribution d'une subvention d'investissement sollicitée par l'association les Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes (PEP 06) pour son projet de regroupement de plusieurs structures destinées aux personnes en situation de handicap sur le site de la Madeleine à Nice ;

- le renouvellement des conventions avec les différents contributeurs au fonds départemental de compensation du handicap pour l'année 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'association les Pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes (PEP 06) :

- d'accorder une subvention d'investissement de 900 000 € à l'association PEP 06 pour la dernière tranche de travaux de reconfiguration du site de la Madeleine à Nice consistant à regrouper sur un même site plusieurs structures de l'association :
  - l'institut d'éducation motrice Rossetti ;
  - le centre polyvalent de santé Rossetti spécialisé pour les personnes handicapées comprenant un cabinet dentaire ;
  - tous les services de la plateforme médico-sociale PEP 06 ;
  - le siège de l'association ;
  - l'hébergement pour tout type de handicap ;
  - la création de deux étages de parking ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention afférente dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'association PEP 06 pour une durée de 24 mois, définissant les modalités de versement de la subvention départementale pour cette dernière tranche de travaux estimée à 1,86 M€, le coût total de l'opération étant évalué à 8 940 593 € ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aide à l'hébergement » du budget départemental ;

2°) Concernant le Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) :

- d'approuver le renouvellement des conventions fixant les modalités de financement et de gestion spécifique abondant le FDCH, dont les projets sont joints en annexe ;



- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdites conventions pour l'année 2019 avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et chacun des contributeurs au FDCH suivants :
    - la Caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes ;
    - la Mutualité sociale agricole Provence-Azur ;
    - la Caisse locale déléguée de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants Côte d'Azur (ex Régime social des indépendants) ;
    - la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes ;
  - d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 935, programme « Maintien à domicile », du budget départemental ;
- 3°) de prendre acte que Mmes DUHALDE-GUIGNARD, GIUDICELLI, SATTONNET, SERGI, TOMASINI et MM. ROSSINI, VEROLA et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1423401-DE-1-1
Date de télétransmission: 18/06/19
Date de réception : 18/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 10

—  
**TOURISME**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 21 octobre 2016 par la commission permanente octroyant une subvention à Mme SB dans le cadre de l'aide départementale touristique et la convention afférente signée le 23 octobre 2016 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par la commission permanente approuvant la modification de la réglementation départementale touristique en matière de subventions d'investissement ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant, pour l'année 2019, la poursuite du programme de développement touristique du territoire départemental et des actions en faveur de l'emploi ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente approuvant la convention de partenariat avec la pépinière Sainte Marguerite dans le cadre du "Festival des jardins de la Côte d'Azur, édition 2019", signée le 1er avril 2019 ;

Vu le rapport de son président proposant :

- dans le cadre de l'aide départementale touristique :

- \* l'attribution de deux subventions d'investissement ;
- \* la prolongation de délai d'un projet d'investissement afin de permettre au bénéficiaire d'achever les travaux initialement prévus ;

- dans le cadre du « Festival des Jardins de la Côte d'Azur, édition 2019 », la signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat signée avec la pépinière Sainte Marguerite ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) dans le cadre de l'aide départementale touristique :

- d'allouer deux subventions d'un montant total de 36 800 € dont le détail figure dans le tableau joint en annexe :
  - 18 400 € à Mme BG pour la création d'un gîte rural à Saint-Auban ;
  - 18 400 € à M. et Mme SB pour la création d'un gîte rural à Briançonnet ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions afférentes, à intervenir avec les bénéficiaires précités, définissant les modalités d'attribution de ces subventions, dont les projets sont joints en annexe ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention signée le 23 octobre 2016 avec Madame SB ayant pour objet de prolonger jusqu'au 21 octobre 2020, la durée de validité de la subvention de 13 800 € accordée par délibération de la commission permanente du 21 octobre 2016, pour la création d'un gîte rural à Saint-Martin-Vésubie ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à ladite convention, à intervenir avec le bénéficiaire précité, dont le projet est joint en annexe ;

2°) dans le cadre du « Festival des Jardins de la Côte d'Azur, édition 2019 » :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat signée le 1<sup>er</sup> avril 2019 avec la pépinière Sainte-Marguerite, mécène du Festival des Jardins, ayant pour objet d'ajuster ses engagements et portant ainsi le montant global de sa participation à 6 538,78 € au lieu de 8 250 € correspondant aux points suivants :
  - un don de plantes moins important qu'initialement prévu, soit d'une valeur de 5 583,44 € au lieu de 7 500 € puisque la totalité des plantes mise à disposition des candidats pour réaliser leur création paysagère n'a pas été utilisée ;
  - un don de plantes moins important que prévu pour le jardin réalisé par l'émission « Silence, ça pousse ! » à Nice, soit d'une valeur de 535,94 € au lieu de 750 € ;
  - un don de plantes d'une valeur de 419,40 € pour le jardin « Le Méduse » réalisé par le Pôle de formations Vert d'Azur en partenariat avec l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) à Antibes Juan-les-Pins (Pinède Gould) ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à ladite convention, à intervenir avec la pépinière Sainte-Marguerite, dont le projet est joint en annexe ;

3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Tourisme » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## Annexe : Subventions d'investissement

<b>Libellé de l'aide</b>	<b>Canton</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Libellé du dossier</b>	<b>N° dossier</b>	<b>Subvention allouée</b>
Aide départementale touristique	Grasse 1	Mme GB	création d'un gîte rural à Saint-Auban	2019_05935	18 400 €
Aide départementale touristique	Grasse 1	M. et Mme BS	création d'un gîte rural à Briançonnet	2019_06320	18 400 €
<b>TOTAL</b>					<b>36 800 €</b>

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1426900-DE-1-1
Date de télétransmission: 10/06/19
Date de réception : 10/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 11

**OPÉRATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES DU DÉPARTEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 26 ;

Vu le décret du 25 mars 2007 régissant les modalités de paiement des acquisitions foncières :

- pour les acquisitions amiables, le prix d'acquisition sera payable avant l'accomplissement des formalités légales de publication si le bien est libre de toute hypothèque ou si la rédaction de l'acte est confiée à un notaire ;
- pour les acquisitions après déclaration d'utilité publique, le prix d'acquisition sera payable après publication de l'acte au fichier immobilier ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 29 octobre 2010 par l'assemblée départementale décidant de renoncer à la purge préalable des droits immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas :

- 7 700 € dans le cadre d'acquisitions classiques ;
- 7 600 € dans le cadre d'acquisitions après déclaration d'utilité publique et pour le paiement des indemnités d'expropriation ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par la commission permanente approuvant la prorogation de la Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse sur la commune de Grasse et autorisant le président du Conseil départemental, au nom du Département, à solliciter du préfet un arrêté de prorogation des effets de la DUP prononcée le 7 juillet 2014 pour une durée de cinq ans ;

Considérant que, suite aux observations du préfet des Alpes-Maritimes par courrier du 26 mars 2019, il y a lieu de compléter ladite délibération ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente autorisant le président du Conseil départemental, au nom du Département, à solliciter du préfet des Alpes-Maritimes l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative à l'acquisition de l'assiette foncière de la piste d'accès du Mont Vial sur les communes de Toudon, Tourette-du-Château et Revest-les-Roches et à lancer toutes les procédures nécessaires à l'exécution du projet ;

Considérant que le montant des acquisitions foncières n'avait pas été précisé dans ladite délibération ;

Vu l'avis du 14 janvier 2019 du pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des Finances publiques évaluant le montant des acquisitions foncières à un euro symbolique par propriété, étant précisé qu'il reste 21 propriétés touchées par le projet ;

Vu la délibération prise le 12 octobre 2018 par la commission permanente, autorisant la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société ZAMORA TRANSPORTS, intervenue le 28 novembre 2018 ;

Considérant que ledit protocole prévoyait comme date butoir de réalisation des conditions suspensives le 31 décembre 2018 mais que l'ensemble de ces conditions n'étaient pas levées à cette date, notamment les contraintes environnementales ;

Considérant par ailleurs qu'à l'occasion du bornage du terrain, objet dudit protocole et de la cession à intervenir, il est apparu certaines discordances entre le cadastre et la réalité des lieux ;

Vu la délibération prise le 20 décembre 2010 par l'assemblée départementale décidant de retenir l'entreprise AKUO SOLAR pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Auban et donnant délégation à la commission permanente pour autoriser la signature du bail emphytéotique se rapportant au projet ainsi que tout avenant afférent ;

Considérant que, par acte authentique en la forme administrative des 14 et 22 novembre 2011, autorisé par délibération de la commission permanente prise le 22 septembre 2011,

il a été établi avec ladite société un bail emphytéotique, enregistré au rang des actes du Département des Alpes-Maritimes, mais à ce jour non publié car le projet a rencontré des difficultés en matière environnementale et de desserte électrique ;

Considérant que, si ledit bail n'est pas arrivé à expiration à ce jour malgré la non-réalisation de conditions suspensives, il est cependant nécessaire d'en établir un nouveau afin de prendre en compte l'évolution du projet, dans la mesure où ces évolutions demeurent en conformité avec l'appel à projet ;

Vu l'appel à candidature lancé en partenariat avec la Commune de Saint-Martin-du-Var afin de mettre en location à des agriculteurs un tènement immobilier en état de friches appartenant au Département et se trouvant en zone agricole au plan local d'urbanisme de ladite commune ;

Considérant que les candidatures de MM. FC et JB ont été retenues afin que ces terrains soient mis à leur disposition, chacun à travers un bail à ferme de longue durée ;

Vu arrêté préfectoral n°2018-165 du 27 septembre 2018 fixant l'indice des fermages et sa variation pour 2018, sur la base duquel le montant du fermage annuel a été déterminé ;

Considérant le renouvellement de l'habilitation du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections sexuellement transmissibles par l'Agence régionale de santé pour une durée de cinq ans ;

Considérant que les locaux occupés par le CeGIDD se trouvent au sein de l'ancien hôpital Saint Roch à Nice concerné par une opération immobilière d'envergure et qu'ils doivent être libérés au 30 juin 2019, rendant nécessaire le relogement du CeGIDD ;

Vu l'obligation légale du Département d'accueillir les mineurs étrangers non accompagnés présents sur le sol français signalés sur le territoire des Alpes-Maritimes ;

Considérant qu'un accueil et un hébergement sont nécessaires lors de leur arrivée en vue de leur mise à l'abri et de leur admission à l'aide sociale à l'enfance au titre de la protection des mineurs ;

Considérant que les locaux dont dispose actuellement le Département ne suffisent pas pour faire face à une demande croissante, que les hôtels mobilisés dans leur partenariat avec le Département ont des disponibilités insuffisantes en période estivale et que, durant cette période, le CROUS n'accueille plus l'ensemble de ses résidents ;

Vu l'arrêté de réquisition du 15 avril 2019 pris par le préfet des Alpes-Maritimes pour qu'un bien immobilier appartenant à la Commune de Roquebrune-Cap-Martin sur le territoire de la commune de Sainte-Agnès soit aménagé par le Département en centre d'accueil pour les mineurs non accompagnés ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant, dans le cadre d'opérations d'aménagement menées par le Département :



- la réalisation de 17 acquisitions dont 2 rectificatifs à de précédentes délibérations ;
- 9 ventes foncières dont une avec constitution de servitude de passage ;
- 2 constitutions de servitude et un rectificatif à une précédente délibération ;
- la prorogation des effets de la DUP du projet de prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse sur la commune de Grasse ;
- la demande d'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant la régularisation de l'assiette foncière de la piste d'accès du Mont Vial sur les communes de Toudon, Tourette-du-Château et Revest-les-Roches, et l'autorisation de lancer les procédures réglementaires nécessaires au classement de cette piste dans le domaine public routier départemental ;
- la désaffectation et le déclassement du domaine public routier d'un terrain départemental le long de la RD 6185 à Mougins ;
- l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel avec la société ZAMORA TRANSPORTS du 28 novembre 2018, visant à prolonger la durée de réalisation des conditions suspensives et à modifier l'assiette cadastrale concernée, une partie des emprises devant préalablement être déclassée ;
- le bail emphytéotique et le protocole d'accord avec la société AKUO SOLAR ;
- 2 baux à ferme ;
- 5 baux et conventions ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre des acquisitions foncières :

- de donner un avis favorable aux acquisitions foncières dont le détail figure dans les fiches jointes en annexe et concernant :
  - la Maison des solidarités départementale de Grasse – acquisition d'un local de 107 m<sup>2</sup> environ au prix de 96 000 € de l'indivision D ;
  - le prolongement de la RD 6185 entre la RD 9 et la RD 2562 à Grasse – acquisition de 75 m<sup>2</sup> pour un montant de 17 500 € de M. et Mme MP ;
  - le prolongement de la RD 6185 entre la RD 9 et la RD 2562 à Grasse – acquisition de 210 m<sup>2</sup> pour un montant de 55 900 € de M. EP ;
  - le prolongement de la RD 6185 entre la RD 9 et la RD 2562 à Grasse – acquisition de 737 m<sup>2</sup> pour un montant de 163 140 € de la SARL GERI ;
  - le prolongement de la RD 6185 entre la RD 9 et la RD 2562 à Grasse – acquisition de 1358 m<sup>2</sup> pour un montant de 171 293 € de l'indivision DB ;

- la liaison routière de la Siagne – carrefour de la Levade à Cannes - acquisition à l’euro symbolique de 880 m<sup>2</sup> de la société SIAGNE NORD ;
  - la RD 22a à Sainte-Agnès - acquisition à l’euro symbolique de 28 m<sup>2</sup> de M. JLV ;
  - la RD 22a à Sainte-Agnès - acquisition à l’euro symbolique de 13 m<sup>2</sup> des consorts A ;
  - la RD 22a à Sainte-Agnès - acquisition à l’euro symbolique de 22 m<sup>2</sup> des consorts L ;
  - la RD 27 à Toudon - acquisition de 207 m<sup>2</sup> pour un montant de 145 € de Mme BF née R ;
  - la RD 83 à Amirat - acquisition à l’euro symbolique de 783 m<sup>2</sup> de la Commune d’Amirat ;
  - la RD 29 à Guillaumes - acquisition de 695 m<sup>2</sup> pour un montant de 549,05 € de M. et Mme LR ;
  - la RD 815 à Contes - acquisition à l’euro symbolique de 1 m<sup>2</sup> de l’indivision M ;
  - la RD 8 à Coursegoules - acquisition l’euro symbolique de 149 m<sup>2</sup> de M. PZ ;
  - la RD 6185 à Grasse – acquisition de 397 m<sup>2</sup> pour un montant de 223 661 € de Mme SF née P ;
- d’approuver la rectification dans le tableau du bien à acquérir par le Département auprès de Mme MB à Guillaumes, dont l’échange a été approuvé par délibération prise par la commission permanente le 30 novembre 2018 conformément à la fiche jointe en annexe ;
  - d’approuver la rectification de l’acquisition auprès de SNCF RESEAU, du talus du Collège Simone Veil à Nice, approuvée par délibération prise par la commission permanente le 30 novembre 2018, en ce qu’elle doit être complétée de la constitution d’une servitude de tour d’échelle consentie à titre gratuit au bénéfice de SNCF RESEAU conformément à la fiche jointe en annexe ;
  - d’autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tous documents y afférent ;

- de prélever les crédits nécessaires sur les programmes « Bâtiments action sociale », « Points noirs » et « Aménagement du territoire et du cadre de vie » du budget départemental ;

2°) Au titre des ventes foncières :

- de constater la désaffectation et de prononcer ensuite le déclassement d'une partie du domaine public de voirie départementale située :
  - le long de la RD 6185 à Mouans-Sartoux au droit de la propriété de la SCI CORNALE ;
  - le long de la RD 35 bis à Antibes au droit de la propriété de M. CC ;
  - le long de la RD 2204 à Drap au droit de la propriété de Mme MJ née C et Mme AR née C ;
  - le long de la RD 51 à Beausoleil au droit de la propriété de Mme AM née P ;
  - le long de la RD 51 à Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin au droit de la propriété de la SCI ALEXIS ;
  - le long de la RD 241 à Villeneuve-Loubet au droit de la propriété de M. et Mme DH ;
  - le long de la RD 241 à Villeneuve-Loubet au droit de la propriété de M. et Mme AS ;
- de donner un avis favorable aux neuf ventes détaillées dans les fiches jointes en annexe et concernant :
  - la zone industrielle de Carros - cession de 870 m<sup>2</sup> pour un montant de 3 000 € à l'Association syndicale libre du lotissement industriel départemental de Carros-Le-Broc (ASLLIC) ;
  - un terrain à Roquefort-les-Pins - cession de 10 910 m<sup>2</sup> pour un montant de 49 095 € à M. et Mme OM ;
  - la RD 6185 à Mouans-Sartoux - cession de 242 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000 € à la SCI CORNALE représentée par Mme MAP ;
  - la RD 35 bis à Antibes - cession de 633 m<sup>2</sup> environ pour un montant de 56 970 € avec constitution de servitude de passage réciproque, à la SAS Les Jardins de Millot représentée par M. CC ;

- la RD 2204 à Drap - cession de 1 653 m<sup>2</sup> pour un montant de 19 800 € à Mme MJ née C et Mme AR née C ;
  - la RD 51 à Beausoleil - cession de 2 331 m<sup>2</sup> pour un montant de 40 792 € à Mme AM née P ;
  - la RD 51 à Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin - cession de 3 296 m<sup>2</sup> pour un montant de 56 032 € à la SCI ALEXIS ;
  - la RD 241 à Villeneuve-Loubet - cession de 379 m<sup>2</sup> pour un montant de 18 950 € à M. et Mme DH ;
  - la RD 241 à Villeneuve-Loubet - cession de 40 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 000 € à M. et Mme AS ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tout document y afférent ;
  - d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments sièges et autres » et sur le chapitre 936, programme « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière » du budget départemental ;

3°) Au titre des constitutions de servitude :

- de donner un avis favorable à la constitution d'une servitude pour la pose d'un compteur Linky au profit de M. RG, propriétaire d'un garage lot de copropriété n°208 situé sous le collège Bellevue, compris dans le lot de volume 200 de la parcelle cadastrée section AH n°138, sur le fonds servant départemental cadastré section AH n°138 lot de volume 100, sur la commune de Beausoleil, moyennant une indemnité de 1 €, dont les caractéristiques techniques sont détaillées dans la fiche jointe en annexe ;
- de donner un avis favorable à la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées au profit de la parcelle cadastrée section AS n°145, sur le fonds servant départemental cadastré section AS n°3, site du collège Carlès sur la commune de Contes, au profit de Mme RL et M. AV, moyennant une indemnité d'un montant de 1 000 €, dont les caractéristiques techniques sont détaillées dans la fiche jointe en annexe ;
- d'approuver la rectification des parcelles concernées ainsi que le prix de la servitude de passage de canalisation d'eaux usées consentie à Mme CA par délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente, suite à la vente d'un de ses terrains, étant précisé que la servitude est désormais consentie au profit de la parcelle cadastrée section AS n°150 sur le fonds départemental cadastré section AS n°3 du collège Carlès sur la commune de Contes, moyennant une indemnité de 1 000 €, dont les caractéristiques techniques sont détaillées dans la fiche jointe en annexe ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les actes administratifs correspondants et tout document y afférent ;
  - d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments sièges et autres » du budget départemental ;
- 4°) Au titre de la prorogation de la Déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse sur la commune de Grasse :
- d'approuver la demande de prorogation des effets de la DUP du projet de prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse sur la commune de Grasse, pour une durée de cinq ans, dans la mesure où le projet initial n'a pas subi de modification substantielle, que ce soit d'un point de vue financier, technique ou environnemental ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à solliciter du préfet des Alpes-Maritimes un arrêté de prorogation des effets de la DUP prononcée le 7 juillet 2014 ;
  - de prendre acte, sur la base de la reconduction desdits effets, que la procédure d'expropriation sera ensuite instruite selon les règles, notamment par la demande de renouvellement de l'arrêté préfectoral de cessibilité, dans une version actualisée par rapport à celui pris le 16 octobre 2015 ;
- 5°) Au titre de la régularisation de la piste d'accès du Mont Vial sur les communes de Toudon, Tourette-du-Château et Revest-les-Roches :
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :
    - solliciter le préfet des Alpes-Maritimes pour l'ouverture de l'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, concernant l'acquisition de l'assiette foncière de la piste d'accès du Mont Vial sur les communes de Toudon, Tourette-du-Château et Revest-les-Roches ;
    - lancer toutes les procédures réglementaires nécessaires en vue de classer la route dans le domaine public routier départemental ;
- 6°) Au titre de la gestion des biens départementaux :
- de constater la désaffectation puis le déclassement du domaine public routier départemental de la section de la RD 6185 sur la commune de Mougins d'un terrain non cadastré d'une emprise de 740 m<sup>2</sup> environ, mitoyen des parcelles cadastrées section BV n°87, 86, 82, 85 et 84, sis avenue Notre Dame de Vie, sur ladite commune, en vue de sa mise à disposition, à titre onéreux, à usage de terrasse et jardin d'agrément en faveur du nouvel exploitant de l'établissement « Le Moulin de Mougins » afin de régulariser une occupation du précédent occupant ;

7°) Au titre de l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel avec la société ZAMORA TRANSPORTS :

- de constater la désaffectation et de déclasser les emprises situées au-delà de la piste cyclable longeant la RD 1009, dite liaison intercommunale de la Siagne, se trouvant sur les parcelles cadastrées section AA n°253, 256, 259, 251, 262 et 275 sur la commune de Cannes ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au protocole d'accord transactionnel signé le 28 novembre 2018, par lequel le Département cède à la société ZAMORA TRANSPORTS les terrains cadastrés tout ou parties section AA n°255, 274, 252, 258, 260, 253, 256, 259, 251, 262 et 275 sur la commune de Cannes, d'une superficie totale approximative de 13 373 m<sup>2</sup> au lieu de 12 734 m<sup>2</sup>, sans contrepartie financière, en compensation de l'indemnité d'éviction du montant prévu au protocole, due par le Département au titre de la relocalisation des établissements ZAMORA TRANSPORTS, et prévoyant que les conditions suspensives devront être levées au plus tard le 31 décembre 2019 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département ledit avenant n°1 au protocole à intervenir avec la société ZAMORA TRANSPORTS, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser, une fois l'ensemble des conditions figurant audit protocole et à son avenant n°1 levées, soit au plus tard le 31 décembre 2019, le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'acte de vente correspondant et tous les documents y afférents ;

8°) Au titre du bail emphytéotique et du protocole d'accord avec la société AKUO SOLAR :

- d'approuver les termes du bail emphytéotique et du protocole qui y sera annexé, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec la société AKUO SOLAR pour la réalisation d'une ou plusieurs centrales photovoltaïques ou d'autres technologies solaires, pour une durée de 20 ans, prorogeable dix années supplémentaires maximum, moyennant une redevance annuelle hors taxe de 20 000 € HT par hectare la première année et 12 000 € par hectare, révisables les années suivantes, sur les propriétés départementales situées à Saint-Auban figurant dans le tableau ci-dessous :

Référence cadastrale	Surface cadastrale en m <sup>2</sup>	Référence cadastrale	Surface cadastrale en m <sup>2</sup>	Référence cadastrale	Surface cadastrale en m <sup>2</sup>
C 77	8190	C 78	2120	C 79	41
C 80	1590	C 142	1246	C 143	2810
C 144	8470	C 145	6920	C 146	3500
C 147	6310	C 148	4790	C 149	9220

C 150	3920	C 151	4720	C 153	9760
C 159	6980	C 160	4160	C 161	3500
C 162	7940	C 163	3780	C 165	3510
C 166	3569	C 168	840	C 169	1371
C 170	1522	C 171	1404	C 405	5420
C 406	3620	C 407	5380	C 408	1410
C 409	800	C 410	12430	C 411	168
C 423	6010	C 424	5960	C 425	6220
C 426	990	C 427	1570	C 428	6930
C 429	1083	C 430	2690	C 431	2091
C 432	1628	C 433	2710	C 435	1080
C 436	1590	C 437	1450	C 438	1410
C 439	1550	C 462	3800	C 463	8070
C 152	2 010	C 154	11 691	C 157	5 940
C 158	8 180				

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit bail ainsi que le protocole fixant les obligations des parties dans le respect de l'appel à projet concerné qui y sera annexé et tous les documents y afférents ;
- de prendre acte que ledit bail se substitue à celui approuvé par délibération de la commission permanente du 22 septembre 2011 ;

9°) Au titre des baux ruraux à long terme à Saint-Martin-du-Var :

- d'approuver la signature d'un bail rural à long terme à intervenir avec M. JB, relatif à la parcelle départementale cadastrée section A n°1631, d'une superficie totale de 5 780 m<sup>2</sup> à Saint-Martin-du-Var, moyennant un fermage annuel de 809,20 € selon l'arrêté préfectoral n°2018-165 ;
- d'approuver la signature d'un bail rural à long terme à intervenir avec M. FC, relatif aux parcelles départementales cadastrées section A n°1633, 1539, 1540 et 1614, d'une superficie totale de 1 915 m<sup>2</sup> à Saint-Martin-du-Var, moyennant un fermage annuel de 268,10 € selon l'arrêté préfectoral n°2018-165 ;
- de prendre acte que ces deux baux à ferme auront pour même terme la date du 31 décembre 2044 et ont pour même objet de favoriser l'agriculture locale et les circuits courts entre exploitants et consommateurs ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdits baux et l'ensemble des documents y afférent ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 930, programme « Bâtiments sièges et autres » du budget départemental ;

10°) Au titre de la prise à bail de locaux pour le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections sexuellement transmissibles :

- d'approuver la prise à bail à intervenir avec la SCI MFP IMMOBILIER au bénéfice du Département, relatif à la location de locaux d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 8, avenue Baquis à Nice ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit bail, dont le projet est joint en annexe, pour une durée de 6 ans à compter du 11 juin 2019, moyennant un loyer annuel de 75 000 HT auquel s'ajoutent 21 144 € TTC de charges prévisionnelles pour l'année 2019 ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 935, sous-fonction 202, nature 6132, concernant le loyer, et nature 614, concernant les charges, du budget départemental ;

11°) Au titre de l'accueil des mineurs non accompagnés :

- d'approuver la mise à disposition par la Commune de Roquebrune-Cap-Martin au bénéfice du Département d'un ensemble immobilier dénommé « Orméa », situé sur le territoire de la commune de Sainte-Agnès, cadastré section C n°457, 461 et 874 pour une superficie totale de 4 980 m<sup>2</sup>, à titre gratuit, pour une durée de 12 mois ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de mise à disposition et l'ensemble des documents y afférent ;
- d'approuver les termes de la convention d'hébergement à intervenir avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Nice Toulon, concernant la mise à disposition du Département d'une partie de sa structure d'hébergement d'étudiants, destinés aux mineurs non accompagnés, au sein de la résidence universitaire « Baie des Anges » sur la commune de Nice, dont le projet est joint en annexe , à savoir :
  - 27 chambres de 9 m<sup>2</sup> du 10 mai au 16 août 2019 ;
  - 13 chambres de 9 m<sup>2</sup> du 20 mai au 16 août 2019 ;
  - 19 chambres de 9 m<sup>2</sup> du 27 mai au 16 août 2019 ;
  - 11 chambres de 9 m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> juin au 16 août 2019 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention moyennant le tarif de 249 € HT + 10 % de TVA par chambre et par mois, avec des frais de ménage de 22 € par chambre et par semaine, soit un montant total de 73 877,10 €, étant précisé que le Département



pourra solliciter la mise à disposition de chambres supplémentaires au même tarif dans la limite de 100 chambres ;

- de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 935, sous-fonction 0, nature 6132 du budget départemental ;

12°) Au titre de la convention de servitude de passage à Valbonne :

- d'approuver les termes de la convention de servitude de passage pour la défense incendie à intervenir avec la Commune de Valbonne, l'autorisant à créer une piste périmétrale à but de Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) sur la parcelle départementale cadastrée section AV n°2 située dans le Parc départemental de la Brague ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, dont le projet est joint en annexe, pour une durée perpétuelle et consentie à titre gratuit ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département l'acte authentique en la forme administrative qui interviendra dans un second temps afin d'assurer la publicité foncière de cette servitude, et tous documents y afférent ;

13°) Au titre de la Maison départementale de l'intelligence artificielle :

- d'approuver la prise à bail auprès du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de locaux d'une superficie de 663,33 m<sup>2</sup> situés dans un bâtiment sis 1361, route des Lucioles à Sophia Antipolis, sur la commune de Biot, afin d'y héberger la Maison départementale de l'intelligence artificielle ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit bail à intervenir avec le CNRS, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024, moyennant un loyer annuel d'un montant de 100 000 € HT hors charges ;
- de prendre acte que le Département indemniserà en outre le CNRS des frais occasionnés par l'installation de la Maison départementale de l'intelligence artificielle dans ses locaux, à savoir notamment des frais de déménagement et de sécurisation du reste du site ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 930, sous-fonction 202, nature 6132 du budget départemental ;

14°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAJNTRES et SIEGEL ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427612-DE-1-1
Date de télétransmission: 18/06/19
Date de réception : 18/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 12

—  
**FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES  
ASSOCIÉS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2125-1 ;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, et notamment son article 14 précisant la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVA au 31 décembre 2015 ;

Vu la délibération prise le 2 juillet 2015 par la commission permanente décidant d'engager une consultation directe de fournisseurs par l'intermédiaire d'un accord-cadre en élargissant le périmètre des besoins aux collègues et à certaines collectivités du territoire ;

Considérant que les contrats d'électricité issus de cette consultation prendront fin le 31 janvier 2020 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Vu le rapport de son président proposant de lancer un nouveau groupement de commandes pour la période 2020-2024 ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions bilatérales constitutives du groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les collègues, communes, communautés de communes et syndicats des Alpes-Maritimes dont le détail figure en annexe de ladite convention ;

2°) de prendre acte que :

- une consultation sera lancée en vue de la conclusion d'un accord-cadre avec plusieurs opérateurs économiques ;
- la mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre conduira à la signature de marchés subséquents avec un début d'exécution au 1er février 2020 ;
- le Département est coordonnateur du groupement de commandes et à ce titre, il est chargé de conduire la procédure de passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents, de les signer et de les notifier ;
- la commission d'appel d'offres du coordonnateur est chargée de délibérer ;
- chaque membre est ensuite chargé de l'exécution du marché subséquent et prend directement à sa charge ses dépenses d'abonnements, de services associés et de consommation d'énergie électrique ;

3°) de prendre acte que Mmes DUMONT, FERRAND, GOURDON, MIGLIORE, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, SATTONNET et MM. BAUDIN, BECK, CIOTTI, GINESY, LOMBARDO, ROSSI, TUJAGUE et VEROLA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**ANNEXE : Liste des membres du groupement d'achat****COORDONNATEUR et MEMBRE DU GROUPEMENT D'ACHAT**

Département des Alpes-Maritimes 147 boulevard du Mercantour, Boîte Postale 3007, 06201 cedex 3,

**LISTE DES COLLEGES**

<b>CL</b>	<b>N° CLG</b>	<b>COLLEGES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CP</b>	<b>Communes</b>	<b>TEL</b>
<b>1</b>	0060842H	<b>Pierre BERTONE</b>	653 Route de GRASSE	<b>06600</b>	<b>ANTIBES</b>	<b>04 92 91 38 00</b>
<b>2</b>	0060083H	<b>Axel de FERSEN</b>	15 rue de FERSEN	<b>06631</b>	<b>ANTIBES</b>	<b>04 92 90 68 30</b>
<b>3</b>	0061133Z	<b>LA FONTONNE</b>	Avenue des Frères GARBERO	<b>06600</b>	<b>ANTIBES</b>	<b>04 93 33 42 65</b>
<b>4</b>	0060795G	<b>Sidney BECHET</b>	101, Avenue des Amphores	<b>06160</b>	<b>ANTIBES-JUAN- LES-PINS</b>	<b>04 92 93 78 80</b>
<b>5</b>	0060076A	<b>ROUSTAN</b>	Avenue des Frères ROUSTAN	<b>06600</b>	<b>ANTIBES</b>	<b>04 93 67 61 02</b>
<b>6</b>	0061209G	<b>Jean COCTEAU</b>	1, Rue Charles Ii Comte de Provence	<b>06310</b>	<b>BEAULIEU-SUR- MER</b>	<b>04 93 01 11 12</b>
<b>7</b>	0061278G	<b>BELLEVUE</b>	Bretelle du Centre	<b>06240</b>	<b>BEAUSOLEIL</b>	<b>04 92 41 26 26</b>
<b>8</b>	0061670H	<b>L'EGANAUDE</b>	3140, Route des Dolines	<b>06902</b>	<b>BIOT Sophia Antipolis</b>	<b>04 97 23 42 20</b>
<b>9</b>	0060008B	<b>L'EAU VIVE</b>	224, Rue Virgile BAREL	<b>06540</b>	<b>BREIL SUR ROYA</b>	<b>04 93 04 99 00</b>
<b>10</b>	0060911H	<b>LES BREGUIERES</b>	1, Avenue Saint EXUPERY	<b>06800</b>	<b>CAGNES Sur Mer</b>	<b>04 92 02 61 70</b>
<b>11</b>	0061737F	<b>André MALRAUX</b>	14, Chemin du Vallon des Vaux	<b>06800</b>	<b>CAGNES Sur Mer</b>	<b>04 93 19 37 50</b>
<b>12</b>	0061280J	<b>Jules VERNE</b>	Rue Jules VERNE	<b>06800</b>	<b>CAGNES Sur Mer</b>	<b>04 92 02 44 60</b>
<b>13</b>	0061342B	<b>André CAPRON</b>	6, Avenue de MADRID	<b>06400</b>	<b>CANNES</b>	<b>04 92 18 83 10</b>
<b>14</b>	0060799L	<b>LES MURIERS</b>	45-47 rue de Cannes	<b>06150</b>	<b>CANNES La Bocca</b>	<b>04 93 47 28 95</b>
<b>15</b>	0061279H	<b>LES VALLERGUES</b>	71, Av De Lattre De TASSIGNY	<b>06400</b>	<b>CANNES</b>	<b>04 93 06 63 33</b>
<b>16</b>	0061174U	<b>Gérard PHILIPPE</b>	1, Avenue Alfred de VIGNY	<b>06150</b>	<b>CANNES La Bocca</b>	<b>04 93 90 50 50</b>
<b>17</b>	0061239P	<b>Pierre BONNARD</b>	Avenue Georges POMPIDOU	<b>06110</b>	<b>LE CANNET</b>	<b>04 92 18 62 40</b>
<b>18</b>	0061723R	<b>Emile ROUX</b>	Chemin des PLAINES	<b>06110</b>	<b>LE CANNET</b>	<b>04 93 69 07 14</b>
<b>19</b>	0061130W	<b>Paul LANGEVIN</b>	11, Rue Colle Belle	<b>06510</b>	<b>CARROS</b>	<b>04 92 08 20 70</b>
<b>20</b>	0061376N	<b>Yves KLEIN</b>	Bd Alex ROUBERT	<b>06480</b>	<b>LA COLLE / LOUP</b>	<b>04 93 32 32 70</b>
<b>21</b>	0060019N	<b>VALLEES DU PAILLON - Roger CARLES</b>	Avenue CELESCHI	<b>06392</b>	<b>CONTES CEDEX</b>	<b>04 93 79 18 18</b>
<b>22</b>	0061826C	<b>François RABELAIS</b>	Chemin du CASTEL	<b>06440</b>	<b>L ESCARENE</b>	<b>04 93 79 66 77</b>

<b>23</b>	0061244V	<b>CANTEPERDRIX</b>	12, Av de La Victoire du 8 Mai 1945 Quartier St Jacques	<b>06131</b>	<b>GRASSE</b>	<b>04 93</b> <b>70 14 90</b>
<b>24</b>	0061240R	<b>Sadi CARNOT</b>	Boulevard CARNOT	<b>06131</b>	<b>GRASSE CEDEX</b>	<b>04 93</b> <b>36 02 62</b>
<b>25</b>	0061668F	<b>Les Jasmins-Ste Marguerite</b>	5, Chemin De Sainte MARGUERITE	<b>06130</b>	<b>GRASSE CEDEX</b>	<b>04 93</b> <b>70 97 80</b>
<b>26</b>	0060021R	<b>SAINT HILAIRE</b>	26, Rue Ancien Palais De Justice	<b>06130</b>	<b>GRASSE</b>	<b>04 93</b> <b>36 36 65</b>
<b>27</b>	0061175V	<b>Albert CAMUS</b>	Avenue Robert SCHUMAN	<b>06210</b>	<b>Mandelieu-La Napoule</b>	<b>04 93</b> <b>93 60 60</b>
<b>28</b>	0061924J	<b>LES MIMOSAS</b>	1216, Avenue General GARBAY	<b>06210</b>	<b>Mandelieu-La Napoule</b>	<b>04 92</b> <b>97 47 20</b>
<b>29</b>	0061238N	<b>André MAUROIS</b>	8, Rue MAGENTA	<b>06500</b>	<b>MENTON</b>	<b>04 93</b> <b>35 78 86</b>
<b>30</b>	0061824A	<b>Guillaume VENTO</b>	400, Cours du CENTENAIRE	<b>06503</b>	<b>MENTON CEDEX</b>	<b>04 92</b> <b>10 30 03</b>
<b>31</b>	0061795U	<b>LA CHENAIE</b>	330, Avenue du Parc	<b>06371</b>	<b>MOUANS SARTOUX</b>	<b>04 93</b> <b>75 13 00</b>
<b>32</b>	0061068D	<b>LES CAMPÉLIÈRES</b>	121, Chemin des CAMPÉLIÈRES	<b>06253</b>	<b>MOUGINS</b>	<b>04 92</b> <b>18 64 10</b>
<b>33</b>	0061694J	<b>L'ARCHET</b>	Bd Impératrice EUGENIE	<b>06200</b>	<b>NICE</b>	<b>04 97</b> <b>07 80 00</b>
<b>34</b>	0061002G	<b>Alphonse DAUDET</b>	176, Rue de FRANCE	<b>06050</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>15 55 90</b>
<b>35</b>	0060048V	<b>Raoul DUFY</b>	30, Avenue Raoul DUFY	<b>06203</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>29 20 40</b>
<b>36</b>	0060838D	<b>Simone VEIL</b>	36, Avenue de l'Arbre Inferieur	<b>06000</b>	<b>NICE</b>	<b>04 93</b> <b>85 38 05</b>
<b>37</b>	0060841G	<b>Jean-Henri FABRE</b>	Boulevard Henri SAPPPIA	<b>06102</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>07 84 30</b>
<b>38</b>	0060086L	<b>Roland GARROS</b>	10, Boulevard de CIMIEZ	<b>06000</b>	<b>NICE</b>	<b>04 93</b> <b>80 02 03</b>
<b>39</b>	0060084J	<b>Jean GIONO</b>	2, Rue Humbert RICOLFI	<b>06300</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>00 20 90</b>
<b>40</b>	0061131X	<b>Maurice JAUBERT</b>	Cours Albert CAMUS	<b>06300</b>	<b>NICE</b>	<b>04 93</b> <b>27 68 00</b>
<b>41</b>	0061006L	<b>Henri MATISSE</b>	Avenue Reine VICTORIA	<b>06000</b>	<b>NICE</b>	<b>04 93</b> <b>81 26 35</b>
<b>42</b>	0060840F	<b>Frédéric MISTRAL</b>	59, Avenue Yvonne VITTONNE	<b>06200</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>29 39 80</b>
<b>43</b>	0061001F	<b>Louis NUCERA</b>	2, Pont René COTY	<b>06300</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>00 17 00</b>
<b>44</b>	0061339Y	<b>PARC IMPERIAL</b>	2, Avenue Paul ARENE	<b>06000</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>15 24 60</b>
<b>45</b>	0061277F	<b>PORT LYMPIA</b>	31, Boulevard STALINGRAD	<b>06300</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>00 74 44</b>
<b>46</b>	0060045S	<b>Antoine RISSO</b>	8, Boulevard Pierre SOLA	<b>06300</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>00 00 30</b>
<b>47</b>	0061129V	<b>Jules ROMAINS</b>	Av de La Digue des Français	<b>06200</b>	<b>NICE</b>	<b>04 93</b> <b>72 41 20</b>
<b>48</b>	0061003H	<b>Jean ROSTAND</b>	98, Boulevard de la MADELEINE	<b>06000</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>15 80 20</b>
<b>49</b>	0060032C	<b>Catherine SEGURANE</b>	3, Rue SINCAIRE	<b>06300</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>00 44 90</b>
<b>50</b>	0060050X	<b>Jules VALERI</b>	128, Avenue St-Lambert	<b>06103</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>09 39 49</b>
<b>51</b>	0060085K	<b>Joseph VERNIER</b>	33, Rue VERNIER	<b>06000</b>	<b>NICE</b>	<b>04 92</b> <b>14 67 90</b>

<b>52</b>	0061796V	<b>Paul ARENE</b>	23, Chemin du STADE	<b>06530</b>	<b>PEYMEINADE</b>	<b>04 93 66 62 50</b>
<b>53</b>	0060061J	<b>Auguste BLANQUI</b>	Promenade Jean BAILET	<b>06260</b>	<b>PUGET THENIERS</b>	<b>04 93 05 20 20</b>
<b>54</b>	0062056C	<b>CESAR</b>	Quartier Le Peyssaud RD 204	<b>06330</b>	<b>ROQUEFORT- LES-PINS</b>	<b>04 97 01 07 07</b>
<b>55</b>	0061853G	<b>LE PRE DES ROURES</b>	7, Route de NICE	<b>06650</b>	<b>LE ROURET</b>	<b>04 92 60 30 30</b>
<b>56</b>	0060067R	<b>Jean MEDECIN</b>	Boulevard Jules FERRY	<b>06380</b>	<b>SOSPEL</b>	<b>04 93 04 36 60</b>
<b>57</b>	0060063L	<b>Jean FRANCO</b>	Quartier Couvent	<b>06660</b>	<b>St ETIENNE DE TINEE</b>	<b>04 93 03 62 10</b>
<b>58</b>	0061666D	<b>LES BAOUS</b>	Route de GATTIERES	<b>06640</b>	<b>St JEANNET</b>	<b>04 93 24 51 30</b>
<b>59</b>	0061134A	<b>Joseph PAGNOL</b>	1643, Esplanade Edmond JOUHAUD	<b>06700</b>	<b>St Laurent du Var</b>	<b>04 93 19 46 90</b>
<b>60</b>	0061738G	<b>Antoine de SAINT EXUPERY</b>	116, Avenue Pierre AMADIEU	<b>06700</b>	<b>St Laurent du Var</b>	<b>04 93 07 71 63</b>
<b>61</b>	0061400P	<b>Ludovic BREA</b>	Route du College	<b>06670</b>	<b>St Martin du Var</b>	<b>04 92 08 29 70</b>
<b>62</b>	0060066P	<b>SAINT BLAISE</b>	2, Boulevard St Blaise	<b>06420</b>	<b>St Sauveur S/ Tinée</b>	<b>04 93 02 20 30</b>
<b>63</b>	0061986B	<b>Simon WIESENTHAL</b>	Chemin des BLAQUEIRETTES	<b>06460</b>	<b>St Vallier de Thiey</b>	<b>04 97 05 09 40</b>
<b>64</b>	0060072W	<b>Jean-Baptiste RUSCA</b>	Le Petit Bois	<b>06430</b>	<b>TENDE</b>	<b>04 93 04 62 34</b>
<b>65</b>	0060068S	<b>René CASSIN</b>	528, Bd Léon SAUVAN	<b>06690</b>	<b>Tourrette Levens</b>	<b>04 93 91 01 46</b>
<b>66</b>	0060910G	<b>LA BOURGADE</b>	17, Allée des Lucioles	<b>06340</b>	<b>LA TRINITE</b>	<b>04 93 54 30 10</b>
<b>67</b>	0061925K	<b>Nikki de SAINT PHALLE</b>	Domaine du, Le Callet de Darbusson	<b>06560</b>	<b>VALBONNE</b>	<b>04 92 91 51 30</b>
<b>68</b>	0061211J	<b>Pablo PICASSO</b>	Avenue de L' Hôpital	<b>06220</b>	<b>VALLAURIS</b>	<b>04 93 64 44 45</b>
<b>69</b>	0061135B	<b>LA SINE</b>	214, Chemin De La Sine	<b>06140</b>	<b>VENCE</b>	<b>04 93 58 45 45</b>
<b>70</b>	0061825B	<b>Romée de VILLENEUVE</b>	Allée Rene CASSIN	<b>06270</b>	<b>Villeneuve Loubet</b>	<b>04 92 13 17 12</b>
<b>71</b>		<b>Ecole FREINET</b>	1113, Chemin Célestin FREINET	<b>06140</b>	<b>VENCE</b>	<b>04 93 58 11 89</b>
<b>72</b>	0062181N	<b>Arnaud BELTRAME</b>	212 avenue de Cannes	<b>06580</b>	<b>PEGOMAS</b>	<b>04 92 19 94 05</b>

## SYNDICATS MIXTES

<b>SMIX</b>	<b>SYNDICATS MIXTES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CP</b>	<b>Communes</b>	<b>TEL</b>
<b>1</b>	<b>Syndicat mixte des stations de Gréolières-Audibergue</b>	5 rue de la Mairie	<b>06620</b>	<b>GREOLIERES</b>	<b>04.93.24.79.29 06 60 14 95 69</b>
<b>2</b>	<b>Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore</b>	BP 3007	<b>06201</b>	<b>NICE cedex 3</b>	<b>04 97 18 77 69</b>
<b>3</b>	<b>Syndicat mixte de Valberg</b>	Centre administratif	<b>06470</b>	<b>VALBERG</b>	<b>04.93.23.24.41 06.85.90.67.02</b>
<b>4</b>	<b>Syndicat mixte de l'abattoir du Mercantour</b>	Hôtel de Ville	<b>06260</b>	<b>PUGET- THENIERS</b>	<b>04.93.05.07.90</b>

## COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES, ET AUTRES STRUCTURES :

	<b>STRUCTURES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CP</b>	<b>Communes</b>	<b>TEL</b>
<b>5</b>	<b>Syndicat intercommunal de Valberg</b>	Immeuble Les Ancolies Place Charles Ginésy	<b>06470</b>	<b>VALBERG</b>	<b>06 07 71 30 65</b>
<b>6</b>	<b>Société d'exploitation des remontées mécaniques de Valberg</b>	1, place Ginesy	<b>06470</b>	<b>VALBERG</b>	<b>06.77.98.28.95</b>
<b>7</b>	<b>Communauté de communes des Alpes d'Azur</b>	Maison des services publics Place Adolphe Conil	<b>06260</b>	<b>PUGET-THENIERS</b>	<b>06 77 28 82 61</b>
<b>8</b>	<b>Commune de Blausasc</b>	Esplanade Nicole LOTTIER	<b>06440</b>	<b>BLAUSASC</b>	<b>04 93 79 51 04</b>
<b>9</b>	<b>Commune de Châteauneuf</b>	4, place Clémenceau	<b>06740</b>	<b>CHATEAUNEUF</b>	<b>04 92 603 603</b>
<b>10</b>	<b>Commune de Châteauneuf-Villevieille</b>	Mairie de Châteauneuf-Villevieille 18 avenue de la Tour	<b>06390</b>	<b>CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE</b>	<b>04 93 79 03 65</b>
<b>11</b>	<b>Commune de Drap</b>	34-36 av Jean Moulin	<b>06340</b>	<b>DRAP</b>	<b>04 97 00 06 30</b>
<b>12</b>	<b>Commune de Gréolières</b>	5 rue de la Mairie	<b>06620</b>	<b>GREOLIERES</b>	<b>04 93 59 95 16</b>
<b>13</b>	<b>Commune de l'Escarène</b>	Place Audiffret	<b>06640</b>	<b>L'ESCARENE</b>	<b>04 93 91 64 00</b>
<b>14</b>	<b>Commune de Le Bar-sur-Loup</b>	Place de la tour	<b>06620</b>	<b>LE BAR-SUR-LOUP</b>	<b>04 92 60 35 70</b>
<b>15</b>	<b>Commune de Mouans-Sartoux</b>	Place Général de Gaulle	<b>06370</b>	<b>MOUANS-SARTOUX</b>	<b>04 92 92 47 00</b>
<b>16</b>	<b>Commune de Peille</b>	Place Carnot	<b>06440</b>	<b>PEILLE</b>	<b>04 93 91 71 71</b>
<b>17</b>	<b>Commune de Péone</b>	Place Thomas-Guérin	<b>06470</b>	<b>PEONE</b>	<b>06 87 31 15 03</b>
<b>18</b>	<b>Commune de Roquefort-Les-Pins</b>	Mairie de Roquefort-Les-Pins	<b>06330</b>	<b>ROQUEFORT-LES-PINS</b>	<b>04 92 60 35 00</b>



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425299-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

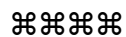
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 14

—  
**POLITIQUE AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de la santé publique et notamment son article L.2112-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 89-899 du 18 décembre 1989 relative à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2016 pris en application du décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de calcul de la clé de répartition des orientations des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ;

Vu le règlement départemental d'aide et d'actions sociales (RDAAS) ;

Vu la circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales n° 89-26 du 27 juin 1989 créant une nouvelle prestation de service "Relais assistants maternels" ;

Vu la délibération prise le 28 mars 2002 par la commission permanente portant création du Relais assistants maternels itinérant dénommé "Relais départemental petite enfance" ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente autorisant la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes relative au versement de la prestation "Relais assistants maternels" au profit du Département d'une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2019 ;

Considérant que la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes a apporté des modifications à la version adoptée le 8 février 2019 ;

Vu la délibération prise le 22 septembre 2016 par l'assemblée départementale adoptant le schéma départemental de l'enfance 2016-2020 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale adoptant les orientations des politiques d'aide à l'enfance et à la famille pour l'année 2019, approuvant notamment la poursuite des actions engagées dans le cadre de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) au sein des structures du Département ainsi que du dispositif d'accueil en logements diffus ;

Vu l'appel à projets publié le 20 décembre 2018 pour la création de 204 places d'hébergement pour des mineurs non accompagnés (MNA) notamment en logement diffus, et son cahier des charges ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente approuvant la signature des conventions correspondantes à signer avec les prestataires sélectionnés ;

Considérant que les versions des conventions approuvées le 8 février 2019 doivent être corrigées ;

Vu le rapport de son président proposant diverses mesures en faveur de l'enfance et de la famille ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

**Concernant le programme « Prévention »**

1°) Au titre de la délégation des actions de prévention médico-sociale dans les écoles maternelles :

- d'approuver la participation financière départementale à 74,30 € par enfant inscrit en petite section d'école maternelle pour les communes d'Antibes et Cannes afin de réaliser des actions de prévention médico-sociales ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec lesdites communes relatives à la délégation de ces actions, dont le projet type est joint en annexe, pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, avec possibilité de reconduction expresse annuelle dans la limite de deux ans maximum, sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental ;

2°) Au titre des actions de proximité réalisées dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de versement par le Comité régional d'éducation pour la santé Provence Alpes Côte d'Azur (CRES PACA) au Département d'une participation financière de 1 230 € pour les séances de vaccination organisées à l'occasion de la semaine européenne de la vaccination ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention portant sur l'exercice 2019, dont le projet est joint en annexe ;
- d'imputer la recette correspondante sur le chapitre 934 du budget départemental ;

3°) Au titre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative au fonctionnement du Relais assistants maternels dénommé Relais départemental petite enfance (RDPE) :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement pour le RDPE transmise par la CAF après la validation de son conseil d'administration le 26 février 2019, fixant les modalités de paiement de la prestation de service de la CAF ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes ;

- de prendre acte que cette convention annule et remplace celle adoptée par délibération de la commission permanente du 8 février 2019 ;

4°) Au titre des actions de prévention médico-sociales en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans :

- d'approuver les termes des conventions, sans incidence financière, définissant les modalités de collaboration entre le Département et les établissements partenaires dans le cadre des actions de la prévention précoce dans le champ de la périnatalité ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdites conventions dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec la polyclinique Santa Maria et la clinique Saint George, toutes deux situées sur Nice, pour la période du 23 juin au 31 décembre 2019, et le centre hospitalier d'Antibes pour la période du 29 août au 31 décembre 2019, avec possibilité de reconduction expresse annuelle dans la limite de deux ans maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;

5°) Au titre de la mise en place d'un nouveau lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « lieu d'accueil enfants-parents », dénommé Baobab, sur la commune de l'Escarène ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention afférente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes ;

6°) Au titre de la promotion et du dépistage du cancer du col de l'utérus :

- de solliciter la participation financière de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Alpes-Maritimes pour la campagne de promotion et de dépistage du cancer du col de l'utérus réalisée par le service départemental de protection maternelle et infantile sur la commune de Grasse, conformément à la convention de financement signée le 4 février 2019 avec la CPAM ; étant précisé que le montant du remboursement, concernant les frais de matériel et les analyses biologiques par la CPAM est estimé à 2 000 € pour 2019 ;

7°) Au titre du soutien à la parentalité :

- d'allouer des subventions pour un montant total de 33 000 € au titre de l'année 2019, aux associations membres du Réseau Parents 06, dont le tableau de répartition est joint en annexe ;

**Concernant le programme « Placement enfants et familles »**

8°) Au titre d'un appel à projets pour l'hébergement en diffus ou semi-regroupé de mineurs en acquisition d'autonomie :

- d'approuver le lancement de l'appel à projets pour l'ouverture de 400 nouvelles places d'hébergement en diffus ou semi-regroupé pour les jeunes en acquisition d'autonomie et de 20 places pour des séjours de rupture pour les jeunes en difficulté ;
- de prendre acte que ces projets seront mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental ;

9°) Au titre de la prise en charge et de l'accompagnement des mineurs non accompagnés en logements diffus :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les deux conventions, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec l'association ALC pour la mise en œuvre de deux lots de 48 places chacun, concernant la prise en charge et l'accompagnement en hébergement diffus des mineurs inscrits dans un parcours d'insertion ;

étant précisé que le coût de la prestation est de 73 € par jour et par jeune, soit un montant de 1 278 960 € pour chacun des lots, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2019, avec possibilité de reconduction expresse annuelle dans la limite de deux ans maximum sous réserve des dispositions de l'article 6 de la convention et de l'inscription des crédits au budget départemental ;

- de prendre acte que lesdites conventions annulent et remplacent celles adoptées par délibération de la commission permanente du 8 février 2019 ;

10°) Au titre de la plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation des MNA confiés au Département :

- d'approuver les termes de la convention fixant les modalités d'attribution de la participation départementale d'un montant annuel de 2 412 814,25 € à l'association P@je, soit un coût de 85,85 € par jour et par mineur, pour la prise en charge des mineurs non accompagnés dans le cadre de ce dispositif spécifique de plateforme ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec l'association P@je, dont le projet est joint en annexe, applicable à compter du 18 juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, et renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une année maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2020 sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental ;

11°) Au titre de la mise à l'abri et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre de l'accueil d'urgence :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°2 à la convention signée avec l'association P@je,

dont le projet est joint en annexe, afin d'augmenter la capacité d'accueil autorisée de 200 à 260 mineurs dans la limite d'un montant annuel de 3 918 092,50 € ;

12°) Au titre de l'accompagnement éducatif au sein de l'internat-relais de Saint-Dalmas-de-Tende :

- d'attribuer une subvention de 99 698 € à l'association Montjoye pour la réalisation d'actions éducatives auprès des élèves de l'internat-relais ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention afférente à intervenir avec l'association Montjoye du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, dont le projet est joint en annexe ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Prévention », du budget départemental ;

13°) Au titre du maintien de salaire des assistants familiaux dans le cadre d'une procédure pénale :

- d'approuver les modifications à apporter au règlement départemental d'aide et d'actions sociales, détaillées en annexe, prévoyant la mise en place d'un maintien de salaire pour les assistants familiaux en cas de saisine pénale ; étant précisé que le Département demandera le remboursement de ce supplément d'indemnité compensatrice en cas de condamnation définitive de l'assistant familial ;

14°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 934, programme « Prévention », et du chapitre 935, programme « Placements », du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
MEMBRES DU RESEAU PARENTS 06**

<b>Associations membres du RESEAU PARENTS 06</b>	<b>Subventions 2019</b>
AGORA NICE EST	5 000 €
ANPEIP	400 €
APPESE	500 €
CIDFF	5 500 €
CIE BIE	400 €
Épilogue	3 200 €
HARJES	1 000 €
Maison du Bonheur	10 000 €
MJC L'île aux Trésors	500 €
Pari Mix cité	500 €
Parrain, Marraine pour m'accompagner	2 500 €
Reven'art	500 €
SOS REUSSITE SCOLAIRE	2 000 €
SIVOM Val de Banquière	1 000 €
<b>Total</b>	<b>33 000 €</b>

## **MAINTIEN DE SALAIRE DES ASSISTANTS FAMILIAUX EN CAS DE SAISINE PENALE**

### **Proposition d'intégration au RDAAS**

#### **(titre III – chapitre 2)**

##### **1. Droits à l'information**

Information concernant le signalement.

L'assistant familial doit être informé qu'il fait l'objet d'une saisine administrative et ou judiciaire.

Information concernant l'agrément.

Lorsqu'une saisine de l'autorité judiciaire a été demandée, le chef de service du placement familial et de l'adoption informe l'assistant familial de la suspension de son agrément par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il informe parallèlement la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) de cette suspension.

Si le parquet interdit toute intervention sociale, et si aucune réponse judiciaire n'est parvenue dans le délai légal (4 mois maximum) de la période de suspension d'agrément, le principe de précaution et la primauté du souci de protection de l'enfant amènent le Service départemental de protection maternelle et infantile (SDPMI) à proposer le retrait de l'agrément, sous réserve de l'avis de la CCPD.

Dans le cas où le parquet permet une évaluation sociale, les travailleurs sociaux du service du placement familial et de l'adoption (SPFA) établissent un rapport circonstancié sur les aptitudes requises dans le cadre de l'agrément qui sera transmis à la CCPD pour avis.

##### **2. Droit à un soutien psychologique**

En application du statut issu de la loi du 27 juin 2005, l'assistant familial peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement psychologique, mis à sa disposition par l'employeur pendant le temps de la suspension de ses fonctions.

Cet accompagnement sera effectué par le psychologue du PSAT (cellule de préservation de la santé des agents au travail).

##### **3. Droit au maintien de salaire**

Pendant la période de suspension d'agrément qui ne peut excéder 4 mois, l'assistant familial est suspendu de ses fonctions.

Suite à la délibération de la commission permanente du....., il bénéficie du maintien de son salaire brut pendant 4 mois sur la base du salaire perçu le mois précédant la suspension. Les autres prestations liées à la présence du ou des enfants sont retenues.

Toutefois, si l'assistant familial est définitivement condamné pour les faits qui lui sont reprochés, le Département demandera le remboursement de ce supplément d'indemnité compensatrice qui lui a été octroyé.



#### **4. Droit de solliciter la protection fonctionnelle**

La collectivité publique est tenue d'accorder la protection fonctionnelle dans le cas où l'agent fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle (article 50 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996).

- Au stade de l'enquête judiciaire :

L'assistant familial peut solliciter la protection fonctionnelle, par écrit, auprès de la Direction de l'enfance. Une réponse écrite sera adressée à l'assistant familial expliquant la décision d'accord ou de refus motivé.

En cas d'accord, l'administration précisera selon quelles modalités, elle envisage d'accorder la protection. La protection fonctionnelle accordée permet d'obtenir la prise en charge des frais d'un avocat désigné par le Conseil départemental ;

- En cas de poursuites pénales :

Si l'assistant familial est poursuivi pénalement pour une faute autre que personnelle, il peut également solliciter la protection fonctionnelle.

#### **5. Fin du contrat de travail**

Si le retrait d'agrément a été effectué, le SPFA est tenu de procéder au licenciement de l'assistant familial **pour défaut d'agrément**, par lettre recommandée avec accusé de réception **et ce, même s'il est en congé maladie**. Dans ce cas, il n'y a pas d'entretien préalable de licenciement. Le préavis et l'indemnité de licenciement doivent être versés en fonction de l'ancienneté de l'assistant familial.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1421799-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 15

—  
**ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE  
SOCIAL - SUBVENTIONS - AFFAIRES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, présentant les demandes formulées par des associations oeuvrant dans le domaine social sur le territoire des Alpes-Maritimes, et proposant la signature d'un avenant et de deux conventions portant sur l'installation d'un second assistant social départemental auprès du Groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes, la transmission de documents administratifs venant alimenter le fichier national des établissements sanitaires et sociaux, et la déclinaison locale du schéma départemental partagé de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec la commune de La Trinité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les subventions dans le domaine social :

- d'allouer les subventions de fonctionnement et d'investissement aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 447 600 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions définissant les modalités d'octroi de l'aide départementale, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :
  - l'association MIR, pour la création et l'aménagement d'une cuisine sociale, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2020 ;
  - le Centre culturel et diaconie Saint-Pierre d'Arène, pour l'aménagement d'une cuisine solidaire au Forum Jorge François, pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2021 ;
  - l'association Emmaüs Côte d'Azur pour l'aménagement du site d'accueil de Saint-André-de-la-Roche, avec la création d'un quai pour la réception des dons, pour l'année 2019 ;

2°) Concernant le Groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes :

- d'approuver l'avenant à la convention, applicable jusqu'au 31 décembre 2021, avec le Groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes entérinant l'affectation d'un second poste d'assistant social départemental, dévolu à l'accueil et à la prise en charge des victimes en brigade de gendarmerie sur les territoires des compagnies de Cannes et de Grasse ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département ledit avenant à intervenir avec le Groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes, dont le projet est joint en annexe ;

3°) Concernant le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (répertoire FINESS) :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'État représenté par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), fixant les conditions et modalités de transmission des actes administratifs relevant de la compétence exclusive du président du Conseil départemental, afin d'alimenter avec rigueur le fichier national des établissements sanitaires et sociaux, géré par l'Agence régionale de santé (ARS) et la DRDJSCS ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer au nom du Département, ladite convention, sans incidence financière, dont le projet est joint en annexe ;

4°) Concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention locale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la commune de La Trinité et la préfecture des Alpes-Maritimes, l'Inspection académique, le Procureur de la République près le TGI de Nice, la Brigade de gendarmerie de La Trinité ;
- de prendre acte que ladite convention a pour objet de décliner une politique locale et coordonnée de lutte contre les violences faites aux femmes et de s'articuler avec le conseil local de sécurité et de délinquance de la commune et le schéma départemental partagé de lutte contre toutes les violences faites aux femmes des Alpes-Maritimes signé pour la période 2017-2020 ;

5°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programmes « Frais généraux de fonctionnement » de la politique d'aide aux personnes âgées, « Accompagnement social » de la politique d'aide aux personnes handicapées, « Prévention » et « Accompagnement social » de la politique d'aide à l'enfance et à la famille et « Missions déléguées santé » de la politique santé, ainsi que sur le programme « Accompagnement social » de la politique d'aide à l'enfance et à la famille du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

TABLEAU ANNEXE : SUBVENTION DGA-DSH \_ A CARACTERE SOCIAL

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
ASSOCIATIONS	OBJET	Montant en €
Association ALMAZUR	Signalement des maltraitances aux personnes âgées, service d'écoute téléphonique	8 000
Association Animateur pour personnes âgées côte d'Azur	Animation et accompagnement au bénéfice des personnes âgées en Ehpad et en structure d'accueil des Alpes-Maritimes	5 000
Association Lei Messugo	Rompre l'isolement de nos aînés en organisant des lotos, repas, sorties et voyages	1 000
Association Veilleurs de vie de la Roya	Fonctionnement	2 000
Le chemin des rêves	Aide aux personnes handicapées	1 500
<b>A 13 Frais généraux de fonctionnement</b>	<i>5 associations</i>	<i>17 500</i>

ASSOCIATIONS	OBJET	Proposé 2019
Association Langue des Signes Française-Méditerranée	Promouvoir la langue des signes et l'enseigner aux entendants et aux sourds	2 000
Association PEP 06	2ème Journée Nationale d'Handiconsult	4 000
Association Agir Autisme ABA06 Est	Achat de matériel et jeux pédagogiques	5 000
Association Valentin Haiiy (Comité de Nice)	Subvention complémentaire de fonctionnement	15 000
<b>A 23 Accompagnement social personnes handicapées</b>	<i>4 associations</i>	<i>26 000</i>

ASSOCIATIONS	OBJET	Proposé 2019
Association loisirs 06	Soutien au club senior de l'Association qui met en place des activités culturelles et de loisirs à destination des seniors du quartier des moulins et ainsi qu'un soutien à la section musique pour les jeunes du quartier	2 500
Association d'assistantes maternelles Tout Petit à Petit	Mettre en place des formations pour les assistants maternels agréés	600
Association 123 soleil	Assurer le fonctionnement d'une ludothèque sur Mouans-Sartoux	1 000
Association LICRA	Conférence sport et discrimination	5 000
Commune de Villeneuve-Loubet	Journée de prévention "je me protège"	2 000
<b>A 31 Prévention</b>	<i>5 associations</i>	<i>11 100</i>

TABLEAU ANNEXE : SUBVENTION DGA-DSH \_ A CARACTERE SOCIAL

ASSOCIATIONS	OBJET	Proposé 2019
Fédération ADMR des AM	Lutter contre la solitude, l'isolement et à l'accompagnement des seniors dans leur projet de vacances "découverte du Golfe de Saint-Tropez"	3 200
Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux	Accroître la participation des acteurs associatifs du champ de la santé et de la solidarité à l'élaboration des politiques publiques	2 000
Association Les Petits Frères des Pauvres	Accompagner des personnes âgées souffrant d'isolement, organisation de plusieurs sorties pour les personnes âgées	2 000
Association Pasteur Avenir Jeunesse	Fonctionnement pour la Maison de Services au public (MSAP) et favoriser l'accès aux droits	5 000
Association Pasteur Avenir Jeunesse	Fonctionnement de l'Espace de vie sociale (EVS)	5 000
Association AAA La porte Ouverte	Accompagner des personnes et des familles en grande détresse matérielle et sociale : distribution de colis alimentaires aux démunis, aide et assistance et produits de puéricultures livrés à l'adresse du bénéficiaire	2 500
Centre communal d'action sociale de Vallauris	Aide pour le fonctionnement à la maison des services aux publics (MSAP) : assurant un relais d'information ainsi qu'un accompagnement des usagers dans les démarches (espace mutualisé service public)	10 000
Association Promenade des Anges	Fonctionnement de l'association d'aide aux victimes de l'attentat du 14 juillet	7 000
Centre Communal d'Action sociale de Beausoleil	Projet Voltaire (achat de tablette numérique), cibler les personnes en difficultés, bénéficiaires du RSA et proposer un accompagnement pour favoriser le retour à l'emploi (CV, maîtrise langue Française)	4 500
Association PIMMS	MSAP : fonctionnement du Point Information Médiation Multi Services	9 000
Association française des victimes du terrorisme	Action VIVA : aide individualisée et pluridisciplinaire aux victimes du terrorisme	20 000
Association Osons la différence	Fonctionnement	3 000
Association Les marguerites	Epicerie sociale et solidaire	5 000
Harkis honneur histoire	Fonctionnement	4 000
Equipe Saint-Vincent de Menton	Fonctionnement	2 000
Association des familles d'accueil A-Mmes	Fonctionnement	2 500
Association Dental action Nord Sud	Aide humanitaire et urgente pour l'école en Mauritanie et secourir les populations	3 000
<b>A 33 Accompagnement social enfance</b>	<i>17 associations</i>	<b>89 700</b>

TABLEAU ANNEXE : SUBVENTION DGA-DSH \_ A CARACTERE SOCIAL

ASSOCIATIONS	OBJET	Proposé 2019
Association Réseau Alcoologie des Alpes-Maritimes Ouvert	Offre de soins et d'aide aux personnes alcooliques	1 000
Association JALMALV jusqu'à la mort accompagner la vie	Accompagner les personnes en fin de vie à domicile et en milieu hospitalier, contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort	2 500
Centre lesbien gay bi et trans Côte d'Azur	Fonctionnement du centre et développement d'actions et de services liés à l'accueil, information et le soutien plus particulièrement à la santé (prévention du public en questionnement sur la sexualité, prévention contre les IST, le SIDA)	11 000
Association ensemble avec Benoît	Informier sur les dons de plaquettes et de moëlle osseuse : aide aux enfants atteints de leucémie et à leur famille, aide à la recherche contre la leucémie : aider ponctuellement à financer la réalisation des typages HLA	2 000
Association défi de femmes	Espace d'accueil et de bien être pour les femmes atteintes d'un cancer féminin	6 000
Association les Trois Chemins	Favoriser l'accès et/ou le maintien dans un logement des personnes suivies dans le champ de la santé mentale. Entreprendre en commun les actions nécessaires visant à améliorer l'état et les conditions de vie de ces personnes	5 000
Association ADVIE 06	Promouvoir le don d'organes et lutter contre le diabète	800
Association A.I.D.E.S.	Aides aux malades, à la recherche, information sur le syndrome Imunno-Déficitaire acquis et les hépatites, prévention, information contre le S.I.D.A., soutien aux personnes atteintes par le virus	15 000
Association solidarité et aide aux malades de l'alcool	Accueillir physiquement et téléphoniquement les personnes en difficulté avec l'alcool, les aider et les orienter 365 jours par an	1 000
Association SOS Cancer du sein PACA ET CORSE	Fonctionnement de l'association et organisation de la manifestation des Régates "Rose"	4 000
Département d'onco-ophtalmologie du CHU de Nice	Recherches en onco-ophtalmologie	10 000
Espace éthique azuréen	Projet 1000 fois plus éthique	2 000
<b>A 41 mission déléguées santé</b>		<i>12 associations 60 300</i>
		<i>43 associations Total subvention fonctionnement 204 600</i>

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Association MIR	Création et aménagement d'une cuisine sociale	25 000
Centre culturel et diaconie Saint-Pierre d'Arène	Aménagement d'une cuisine solidaire Forum Jorge François à Nice	158 000
Association EMMAÛS Côte-d'Azur	Projet développement économique et de traitement des déchets (réaménagement de l'entrée de la communauté de St André et création d'un quai (investissement)	60 000
		<i>3 associations Total subvention investissement 243 000</i>

	<b>46 ASSOCIATIONS</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>447 600</b>
--	------------------------	----------------------	----------------

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1422498-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 16

—  
**PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la directive européenne 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention de gestion du parc départemental de La Brague intervenue avec la commune de Valbonne en 1990 ;

Considérant que certaines dispositions de cette convention de gestion sont à redéfinir et que dès lors, il convient de la remplacer par une nouvelle convention de mise à disposition ;



Vu la délibération prise le 22 janvier 2004 par l'assemblée départementale adoptant le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;

Vu la convention signée le 17 avril 2009 avec le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres confiant au Département la gestion du site du massif du Paradou, propriété du Conservatoire ;

Considérant que le périmètre de gestion doit être étendu aux parcelles acquises le 31 janvier 2019 par le Conservatoire du littoral au lieudit Château Robert situé dans le massif du Paradou ;

Vu la délibération prise le 12 juillet 2012 par la commission permanente approuvant les objectifs de la stratégie départementale de pérennisation des sports de nature et validant la nouvelle composition de la commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) concourant notamment à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ;

Vu la délibération prise le 14 février 2013 par la commission permanente approuvant la convention de partenariat conclue avec l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole d'Antibes pour l'utilisation des parcs naturels départementaux en vue d'y réaliser des actions de formation, et arrivant à échéance ;

Vu la convention tripartite 2014-2019 signée le 28 avril 2014 avec la Région et le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres pour la gestion et la mise en valeur des propriétés du Conservatoire du littoral dans les Alpes-Maritimes afin de soutenir conjointement les organismes ou collectivités gestionnaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 23 février 2018 par la commission permanente approuvant l'avenant n°1 au programme d'intention d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) du territoire de Cannes Pays de Lérins pour les années 2017 à 2020;

Considérant que l'Etat et la Région ont revu leurs modalités de financement avant la signature dudit avenant et qu'une nouvelle version a été établie prenant en compte ces ajustements sans nouvelle incidence financière pour le Département ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant, au titre de l'année 2019, les grands axes de la politique Plan environnemental GREEN Deal, et notamment l'adaptation ponctuelle du PDIPR sur la base d'ajustements d'itinéraires afin de maintenir un niveau d'entretien adapté ;

Vu le rapport de son président, proposant d'approuver au titre :

\* de la politique des espaces naturels :

- la signature de conventions et d'avenants avec l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole d'Antibes, le Conservatoire du littoral, la commune de Valbonne, deux éleveurs, l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) ;
- l'attribution d'une subvention à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
  
- l'attribution d'une aide financière départementale pour l'exercice 2019 à la commune de Cannes, gestionnaire de propriétés du Conservatoire du littoral ;
- la demande d'aide financière à la Région pour la gestion en 2019 des terrains des parcs naturels départementaux de l'Estérel, du Vinaigrier et du massif du Paradou, propriétés du Conservatoire du littoral ;
- la demande d'aide auprès de l'Etat et au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour une étude de requalification des accès du parc naturel départemental du Plan des Noves ;
- l'approbation du plan d'aménagement forestier de la forêt départementale de Saint-Auban ;

\* du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :

- l'actualisation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- la signature d'une convention avec la Région, en qualité d'autorité organisatrice des transports non urbains, pour la mise en place d'un service de transport à la demande ;
- la signature de conventions avec deux propriétaires privés pour l'ouverture de sentiers de randonnée ;

\* du Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) :

- la signature de conventions pour la pérennisation des activités nautiques sur le golfe de La Napoule, de la plongée sur le domaine public maritime de la ville de Cannes, de l'aéromodélisme sur les sites du Col de Brouis et du Col de Tende, du vol libre sur les communes de Tende et de Sospel ;

\* du risque inondation :

- la signature des avenants aux conventions cadres relatives aux programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) du territoire de Cannes Pays de Lérins, ainsi que de la basse vallée du Var, du bassin versant des Paillons et du bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers, afin notamment de proroger leur durée jusqu'au 31 décembre 2021 et d'intégrer le SMIAGE comme nouveau partenaire, suivant en cela la décision des comités de pilotage ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

## 1°) Au titre de la politique des espaces naturels :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les documents suivants dont les projets sont joints en annexe :
  - la convention, sans incidence financière, à intervenir avec l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole d'Antibes définissant les modalités d'utilisation des sites des parcs naturels départementaux comme supports d'actions pédagogiques de formations, pour une durée de 3 ans ;
  - l'avenant n°1 à la convention de gestion du parc naturel départemental du Massif du Paradou du 17 avril 2009, sans incidence financière, à intervenir avec le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres modifiant le périmètre confié en gestion au Département pour y intégrer le lieudit de Château Robert, d'une superficie de 72 927 m<sup>2</sup> ;
  - la convention, sans incidence financière, à intervenir avec la commune de Valbonne pour une durée de 30 ans, définissant les conditions de mise à disposition de parcelles communales dans le cadre de la constitution du parc naturel départemental de La Brague ainsi que les modalités de leur gestion ;
  - les avenants n°1 aux conventions signées le 4 décembre 2015 à intervenir avec MM. LM et CP portant autorisation de pâturer sur les terrains appartenant au Département, situés sur la commune de Saint-Auban, ayant pour objet de soustraire des parcelles départementales aux deux éleveurs concernés susvisés par la création de la centrale photovoltaïque ;
  - la convention de prêt d'exposition à intervenir avec l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement (ARPE) PACA comprenant 35 panneaux relatifs à l'observatoire photographique du paysage littoral des Alpes-Maritimes vu depuis la mer et destinés à être installés dans la salle d'exposition de la Maison de la Nature dans le parc naturel départemental de la Grande Corniche, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 14 octobre 2019 ;
- d'octroyer une subvention de 22 800 € à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) permettant l'acquisition d'adaptateurs thermiques pour les besoins des lieutenants de louvèterie ;
- d'attribuer, au titre de la participation financière du Département à la gestion des sites propriétés du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, pour l'exercice 2019, 13 000 € à la commune de Cannes, pour la gestion du site de la Croix des Gardes ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, une participation financière de la Région, au titre de l'exercice 2019, pour la gestion et la mise en valeur des espaces naturels

propriétés du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres dans les Alpes-Maritimes, dans le cadre de la convention tripartite 2014-2019 conclue avec le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et la Région, pour un montant total de 56 000 € dont :

- 21 000 € au titre de la gestion du parc naturel départemental de l'Estérel ;
  - 23 000 € au titre de la gestion du parc naturel départemental du Vinaigrier ;
  - 12 000 € au titre de la gestion du parc naturel départemental du Massif du Paradou ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, une subvention de 10 000 € auprès de la DREAL et 10 000 € au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour le lancement d'une étude sur la requalification des accès au parc naturel départemental du Plan des Noves estimée à 25 000 € et à signer tout document y afférent ;
  - d'approuver le plan d'aménagement forestier de la forêt départementale de Saint-Auban établi pour la période 2019-2038, dont le projet est joint en annexe ;

2°) Au titre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :

- d'approuver les modifications de tracés du PDIPR sur les communes dont le détail de figure en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de mise en place d'un service de transport à la demande jusqu'au hameau d'Estenc, en correspondance avec la ligne régulière Nice-Guillaumes-Entraunes n°790 pour la saison estivale, afin d'améliorer les conditions d'accès des randonneurs au départ de la Grande Traversée du Mercantour (GTM) depuis le hameau d'Estenc ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de passage sur des parcelles privées permettant l'ouverture au public des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR à titre gratuit pour une période de cinq ans, dont les projets sont joints, à intervenir avec :
  - M. LP, sur la commune de La Croix-sur-Roudoule ;
  - Mme VC, sur la commune de Belvédère ;

3°) Au titre du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département les conventions de partenariat, sans contrepartie financière, pour la pérennisation des sports de nature, pour une période de 5 ans renouvelable tacitement 2 fois par période de 5 ans, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :

- la commune de Mandelieu La Napoule, le comité de voile des Alpes-Maritimes, le comité de vol libre des Alpes-Maritimes et le comité de canoë-kayak des Alpes-Maritimes, pour les activités nautiques sur le golfe de La Napoule ;
- la commune de Cannes, le Comité départemental de la fédération française d'études et de sports sous-marins des Alpes-Maritimes et le syndicat intercommunal des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL), au titre des sites de plongée du Tombant du Vengeur, Le Bateguier et La Tradelière sur le domaine public maritime de la commune de Cannes ;
- la commune de Breil-sur-Roya, la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur d'aéromodélisme et le club Lou Gabian pour la pérennisation de l'aéromodélisme sur le site du Col de Brouis ;
- la commune de Tende, la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur d'aéromodélisme et le Modèle Air Club de Cannes pour la pérennisation de l'aéromodélisme sur le site du Col de Tende ;
- la commune de Tende, le comité départemental de vol libre des Alpes-Maritimes et le club Roya parapente pour la pérennisation du vol libre sur la commune de Tende ;
- la commune de Sospel, le comité départemental de vol libre des Alpes-Maritimes et le club Sospel vol libre pour la pérennisation du vol libre sur la commune de Sospel sur les sites de décollage de Lavina et du Mont Agaisen et sur le site d'atterrissage du village ;

#### 4°) Au titre du risque inondations

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les trois avenants suivants aux conventions cadres des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), dont les projets sont joints en annexe, ayant pour objet la prorogation des conventions jusqu'au 31 décembre 2021, la modification des programmes d'actions et la répartition des financements ainsi que la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives ayant eu notamment pour conséquence la création du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion des eaux (SMIAGE) maralpin au 1<sup>er</sup> janvier 2017, désormais nouveau partenaire animateur de ces PAPI :
- l'avenant n°1 à la convention cadre du 28 octobre 2013, relative aux PAPI de la basse vallée du Var, à intervenir avec l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), le SMIAGE, l'Etablissement public d'aménagement Nice Eco-vallée et la ville de Nice ;

- l'avenant n°1 à la convention cadre du 21 octobre 2014, relative au PAPI du bassin versant des Paillons, à intervenir avec l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le SMIAGE, MNCA, la Communauté de communes du Pays des Paillons ;
  - l'avenant n°1 à la convention cadre du 17 octobre 2014, relative au PAPI du bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers, à intervenir avec l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le SMIAGE et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à la convention cadre du 30 novembre 2017, relative au PAPI du territoire Cannes Pays de Lérins, à intervenir avec l'État, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, dont le projet est joint en annexe, ayant pour objet de prévoir des actions de réduction de vulnérabilité des personnes et des biens, pour une durée prorogée jusqu'au 31 décembre 2020 ; étant précisé que ledit avenant annule et remplace celui adopté par délibération de la commission permanente du 23 février 2018 ;
- 5°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des chapitres 907 et 937, programme « Espaces naturels paysages » du budget départemental ;
- 6°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL et MM. BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI, SCIBETTA, SEGURA, TUJAGUE et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER  
**PROJET**

## AMENAGEMENT DE LA FORÊT DEPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN 2019 - 2038

Département (s) : 06 - Alpes-Maritimes

Surface retenue pour la gestion : 151.69 ha

Altitudes extrêmes : 1070 m - 1280 m

Premier aménagement

Schéma régional d'aménagement : Préalpes du Sud

## NOTE DE PRESENTATION

### FORET DEPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN

#### 2019 - 2038

#### ‡ Le contexte :

La forêt départementale de Saint-Auban est issue d'acquisitions de parcelles boisées communales ou privées. Cette forêt relève du Régime forestier depuis le 4 août 2016. Elle est située au pied de l'ubac de la montagne de Bleine en un petit massif qui déborde sur la plaine. L'essence largement majoritaire est le pin sylvestre qui se situe là dans l'optimum de son aire. Le sapin pectiné est aussi présent mais a un avenir plus incertain. Les peuplements sont réguliers, conséquence pour la partie privée de l'abandon simultané des espaces agricoles au milieu du siècle dernier. Le département souhaite gérer cette forêt de manière durable.

#### ‡ Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

L'amélioration et le renouvellement des peuplements mobilisera du bois facilement accessible et recherché actuellement par la filière aussi bien pour le bois d'industrie ou le bois énergie que pour la production la palette ou de charpente. Le propriétaire souhaite qu'une partie de la forêt soit laissée en évolution naturelle sous forme d'îlot de senescence. La forêt est chassée et fait également l'objet de concessions de pâturage. Un objectif pédagogique sur la gestion forestière et les espaces naturels est envisagé.

#### ‡ Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Il s'agit du premier document d'aménagement de cette nouvelle forêt.

#### Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

##### → Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

##### \* *pour les coupes :*

La plupart des peuplements n'ont fait l'objet d'aucune intervention sylvicole. La forêt est relativement déséquilibrée et présente un déficit de jeunes bois. Le traitement retenu est la futaie régulière par parquet sur 95 % de la surface en sylviculture; L'objectif est d'entamer de manière énergique le renouvellement qui sera progressif et continu sur plusieurs durées d'aménagement. Par ailleurs des améliorations seront menées. La diversité des essences sera conservée et favorisée. Les coupes sont programmées tous les deux ans.

##### \* *pour les travaux :*

Il s'agit tout d'abord d'implanter les périmètres et les limites de la forêt. Les travaux auront également pour objet l'accompagnement de la régénération naturelle et le maintien de bonnes conditions d'exploitation pastorale. L'identification de la forêt est également proposée.



# 1. ÉTAT DES LIEUX

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT DEPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN</b>
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	06 - Alpes-Maritimes
Communes de situation	SAINT-AUBAN
N° ONF de la région nationale IFN de référence	728- Préalpes de haute Provence
Schéma régional d'aménagement de référence	Préalpes du Sud

Type d'aménagement forestier	Premier aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
		2019

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt départementale de Saint-Auban. FDSAUBAN	F58281O	151 ha. 69a 17ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	151 ha. 69a 17ca
Surface retenue pour la gestion	151.69 ha
Surface boisée en début d'aménagement	142.47 ha
Surface en sylviculture de production	125.01 ha

### COMMENTAIRES :

La forêt départementale de Saint-Auban a été créée à partir de parcelles forestières acquises par le conseil départemental des Alpes-Maritimes et/ou à la suite d'échanges avec la commune de Saint-Auban et de propriétaires privés dans le cadre d'une restructuration foncière initiée dans le but de créer un parc animalier. Le projet n'a pas abouti et le département a délibéré le 19 octobre 2015 pour que ces parcelles relèvent du régime forestier. L'arrêté préfectoral portant application du régime forestier a été pris le 4 août 2016. La liste des parcelles cadastrales figure en annexe 1. La carte du parcellaire forestier et des parcelles cadastrales est jointe en annexe C-1-1-a. Le parcellaire forestier ( parcelles 1 à 7 ) a été créé en concertation avec les services du conseil départemental pour faciliter la mise en oeuvre des actions de gestion forestière et des espaces naturels.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 27 ha	faible 46 ha	moyen 79 ha	fort	152 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu 151 ha	fort 1 ha	152 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 152 ha	fort	152 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 152 ha	faible	moyen	fort	152 ha

### COMMENTAIRES :

\* Fonction de production . La carte des enjeux de production ligneuse figure en annexe C-1-2-a.

Les pelouses et les vides présentent un enjeu de production ligneuse nul ou sans objet. Les peuplements de pin sylvestre en plaine sont assis sur des stations de bonne fertilité ( classe de fertilité de niveau 1 ou 2 du guide des sylvicultures de montagne des Alpes du sud françaises). La production ligneuse moyenne est légèrement supérieure à 3m<sup>3</sup> par ha et par an ce qui détermine un niveau d'enjeu moyen. Sur les stations les moins riches l'en jeu de production est faible.

Fonction écologique . La carte des enjeux pour la fonction écologique figure en annexe C-1-2-b.

La forêt est entièrement incluse dans le parc naturel régional des Préalpes d'Azur. UN ZNIEFF de type 1 (Montagne du Cheyron) couvre 177,13 ha. L'enjeu est reconnu sur 151 ha. Les zones humides déterminent un enjeu fort sur 1 ha.

\* Fonction sociale . La carte des enjeux pour la fonction sociale figure en annexe C-1-2-c.

La présence du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur détermine un niveau d'enjeu social reconnu pour l'ensemble de la forêt. La forêt fait l'objet de trois concessions de pâturage. La chasse est louée à la société locale.

\* Fonction de protection . La carte des enjeux pour la fonction de protection figure en annexe C-1-2-c.

Le seul aléa identifié sur la forêt est l'aléa crue torrentielle qui affecte quelques talwegs à écoulement temporaire qui débouchent à l'ouest dans le ruisseau du col des Lattes et à l'est dans le ruisseau de la Faye. Il n'y a pas d'enjeu socio économique qui soit soumis directement à cet aléa. Le niveau d'enjeu de protection est sans objet. La forêt joue son rôle habituel de régulateur de l'écoulement des eaux.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	152 ha	Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
ZNIEFF de type I	117 ha	Montagne du Cheyron
ZNIEFF de type II	35 ha	Plaine des Lattes
Pastoralisme	152 ha	
Zone humides	1 ha	Les Colettes (0.64ha). Les Granges 0.34 ha

### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

La carte des statuts réglementaires figure en annexe C-1-2-e.

Le document d'aménagement sera présenté au Parc Naturel Régional. Les concessions de pâturage devront intégrer lors de leur révision les contraintes induites par la nécessité d'améliorer et de renouveler les forêts (mise en défend des parcelles en régénération, limitation du pâturage avant l'aoûtement...) .Les exploitations forestières intégreront au niveau des clauses particulières les contraintes liées au pastoralisme (dates d'intervention, traitement des rémanents,...)

Les zones humides seront systématiquement préservées (Interdiction de circuler pour les engins forestiers, interdiction de déposer des rémanents, interdiction de mettre en stationnement des machines,...).

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	152 ha
Incendies	152 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	5 ha

#### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Il n'a pas été identifié de problèmes sanitaires graves. Le gui est tout de même présent. Au cours de l'été 2017, particulièrement sec, on a vu apparaître des attaques de scolytes sur le Pin sylvestre. Le Sapin pectiné présent en mélange avec le Pin sylvestre sur les versants situés dans le montagnard inférieur ubac est en situation exposée à des réchauffements éventuels. Il n'y a pas lieu pour le moment d'anticiper sur des évolutions possibles du climat. Les mélanges d'essences( feuillus/résineux) seront conservés et favorisés.

Dans un contexte de renouvellement par régénération naturelle des peuplements forestiers l'équilibre forêt/gibier fera l'objet d'une attention particulière.

L'évolution du climat est potentiellement susceptible d'augmenter la sensibilité de cette forêt résineuse à la menace des incendies de forêt. La surveillance pourra être renforcée à l'occasion des périodes sensibles de sécheresse.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	0 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	45 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	152 ha

#### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

La sensibilité des sols sera intégrée dans les clauses particulières d'exploitation.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	1 070 m	1 280 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
SMA	Supraméditerranéen d'adret	11.76 ha	8%
MIU	Montagnard inférieur d'ubac	138.44 ha	91%
MMU	Montagnard moyen d'ubac	1.49 ha	1%
TOTAL		151.69 ha	

**COMMENTAIRES :**

Le montagnard inférieur d'ubac constitue le compartiment bioclimatique prépondérant qui va déterminer le choix des essences objectif de la sylviculture. Les conditions locales liées au niveau hydrique et au type de sol déterminent des nuances de potentialité qui se traduisent par des classes de fertilité différentes des peuplements. La carte des compartiments bioclimatiques figure en annexe C-1-3-a

<b>Essences présentes dans la forêt</b>	<b>% de la surface boisée</b>
<b>Libellé</b>	
Pin sylvestre	95%
Sapin pectiné	4%
Autres feuillus	1%
TOTAL	100%

**COMMENTAIRES :**

Le pin sylvestre est largement majoritaire. Il est bien adapté à la station. Les feuillus divers sont présents mais très minoritaires. Ils doivent être favorisés.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
FP.SP	Futaie régulière de pin sylvestre à petits bois	83.43 ha	55%
FP.SM	Futaie régulière de pin sylvestre à bois moyens	45.60 ha	30%
FP.SR	Futaie régulière de pin sylvestre au stade de la régénération	7.99 ha	5%
IP.SI	Futaie irrégulière de pin sylvestre et de sapin mélangés	5.45 ha	4%
VPEL	Pelouses	7.63 ha	5%
VROC	Vides rocheux	1.59 ha	1%
TOTAL		<b>151.69 ha</b>	

**COMMENTAIRES :**

La futaie régulière de pin sylvestre est largement majoritaire. Les peuplements se distinguent plus par leur diamètre que par leur âge. Sur ces terrains longtemps voués à l'agriculture, la déprise agricole s'est déroulée de manière rapide et la reconquête forestière a globalement été simultanée. Les diamètres qui discriminent aujourd'hui les peuplements résultent des différentes potentialités des stations (voir paragraphe précédent). Seules les parties de forêt qui proviennent d'échanges avec la forêt communale de Saint-Auban, qui elle était déjà à vocation forestière par le passé, sont plus âgées et parfois à structure irrégulière ( Plle 1 partie, plle 3)

La carte des peuplements forestiers figure en annexe C-1-3-b

**2. PROPOSITIONS DE GESTION****2.1 Définition des objectifs de gestion**

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

**2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité**

Traitements sylvicoles	surface préconisée
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	119.56 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée	5.45 ha
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)	
Taillis (T)	
Taillis-sous-futaie (TSF)	
Attente sans traitement défini	
Hors sylviculture de production	26.68 ha
TOTAL	<b>151.69 ha</b>

**COMMENTAIRES :**

Les peuplements jardinés issus de la gestion passée des parcelles de la FC Saint-Auban acquises par le Conseil Départemental seront maintenus dans un traitement irrégulier jardiné.

La surface en hors sylviculture de production regroupe l'ilôt de senescence (ILS) pour 14,94 ha les zones en hors sylviculture en évolution naturelle (HSN) pour 4,11 ha dont 2,52 ha sont boisés et les parties en hors sylviculture avec intervention (HSY) pour 7,63 ha.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Pin sylvestre	Classe de fertilité 1.Parquet	74.71 ha	59.8%	120	45
Pin sylvestre	Classe de fertilité 2. Parquet	30.89 ha	24.7%	120	40
Pin sylvestre	Classe de fertilité 3. Parquet	13.96 ha	11.2%	120	25
Pin sylvestre	Futaie jardinée	5.45 ha	4.4%	120	45
TOTAL		125.01 ha			

**COMMENTAIRES :**

Toutes les essences feuillues et le sapin pectiné seront conservés en mélange comme essences objectif d'accompagnement.

Les classes de fertilité sont très imbriquées sur le terrain. Les itinéraires sylvicoles seront adaptés aux différentes classe de fertilité. Pour simplifier la gestion le même âge d'exploitabilité a été retenu pour le pin sylvestre quelle que soit la classe de fertilité. Le diamètre d'exploitabilité est bien sur différent. Ce choix est rendu possible par le bon état général des peuplements

## 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	
Surface effectivement régénérée	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

**COMMENTAIRES :**

Il s'agit du premier aménagement de cette forêt.

Nouvel aménagement			
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>119.56 ha</b>		
Surface d'équilibre (Se)	19.93 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	48.93 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	26.17 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)			
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	43.78 ha		
Surface à ouvrir (So)	30.13 ha		
Surface à terminer (St)	15.74 ha		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)			
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution			
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	<b>0.00 ha</b>		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>5.45 ha</b>		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	20 m <sup>2</sup> /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	120 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
<b>Indicateurs de renouvellement</b>	<b>cible calculée</b>	<b>valeur observée</b>	<b>note forêt</b>
Surface terrière	20 m <sup>2</sup> /ha	20.0 m <sup>2</sup> /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	20%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	120 tiges/ha	90 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0.27 ha		

**COMMENTAIRES :**

Calcul de la surface d'équilibre pour le traitement en futaie régulière par parquet:

$$Se = (119,56 \text{ ha} / 120 \text{ ans}) * 20 \text{ ans} = 19,93 \text{ ha}$$

La régénération âgée de 0 à 20 ans occupe actuellement une surface de 8 ha. La majorité des peuplements ont un âge compris entre 60 et 120 ans ( 107.96 ha soit 90% de la surface). La forêt est donc en déséquilibre. Elle présente un déficit de jeunes peuplements. Il conviendra donc d'engager progressivement un renouvellement marqué. La régénération déjà engagée sur 13.65 ha sera terminée (coupe définitive) elle sera entamée (coupe d'ensemencement) sur 30,13 ha dont 2,09 ha seront terminés dans les 20 ans.

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation
Code	Libellé							
PAR	Parquet	1	p	20.01	20.01	12.20	0.00	20
PAR	Parquet	2	p	24.47	24.47	2.09	2.09	15
PAR	Parquet	3	p	3.55	3.55	0.00	0.00	20
PAR	Parquet	4	p	19.47	19.47	0.00	11.17	20
PAR	Parquet	5	p	16.36	16.36	7.87	0.00	20
PAR	Parquet	6	p	20.05	20.05	0.00	2.48	15
PAR	Parquet	7	p	15.65	15.65	7.97	0.00	20
		<b>Sous-total</b>	<b>PAR</b>	<b>119.56</b>				
IRRJ	Jardinage	1	j	5.45	5.45			
HSY	Hors sylviculture avec intervention	1	y	0.82	0.00			
HSY	Hors sylviculture avec intervention	4	y	0.59	0.00			
HSY	Hors sylviculture avec intervention	6	y	6.22	0.00			
		<b>Sous-total</b>	<b>HSY</b>	<b>7.63</b>				
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	1	n	2.52	0.00			
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	4	n	1.59	0.00			
		<b>Sous-total</b>	<b>HSN</b>	<b>4.11</b>				
ILS	Ilôt de sénescence	3	z	14.94	0.00			
<b>Totaux</b>				<b>151.69</b>	<b>125.01</b>	<b>30.13</b>	<b>15.74</b>	

### COMMENTAIRES :

La carte d'aménagement figure en annexe C-2-4



## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Itinéraire sylvicole et type de coupe	VPR (m3)
	P <sup>lle</sup>	UG	UD							
2021	2	p	2_1;2_16;2_17;2_2;2_3;2_5	PAR	18.11 ha	16.02 ha			PS1_4/E2	1217
2021	2	p	2_4	PAR	18.11 ha	2.09 ha			PS2_1/REG ENS	125
2023	6	p	6_1;6_10;6_12;6_15;6_17;6_22;6_4;6_5;6_8;6_9	PAR	19.23 ha	16.75 ha			PS1_4/E3	1397
2023	6	p	6_2	PAR	19.23 ha	2.48 ha			PS2_1/DEF	198
2025	5	p	5_1;5_3;5_6	PAR	15.55 ha	7.68 ha			PS2_1/E	690
2025	5	p	5_4;5_5;5_2;5_8	PAR	15.55 ha	7.87 ha			PS3_0	330
2027	4	p	4_7;4_8	PAR	19.47 ha	8.30 ha			PS1_4/E3	495
2029	7	p	7_1;7_5	PAR	15.65 ha	7.68 ha			PS2_1/E	520
2029	7	p	7_2;7_3;7_4	PAR	15.65 ha	7.97 ha			PS3_0 et PS2_1/REG ENS	280
2031	3	p	3_5	PAR	3.55 ha	3.55 ha			PS1_4/E3	284
2031	4	p	4_1	PAR	19.47 ha	11.17 ha			PS2_1/DEF	840
2033	1	p	1_1	PAR	20.01 ha	7.81 ha			PS1_4/E3	545
2033	1	p	1_2;1_4;1_5;1_7	PAR	20.01 ha	12.20 ha			PS1_4/REG ENS	1244
2033	1	j	1_11;1_12;1_3	JAR	5.45 ha	5.45 ha			J	300
2036	2	p	2_1;2_16;2_17;2_2;2_3;2_5	PAR	18.11 ha	16.02 ha			PS1_4/E3	1000
2036	2	p	2_4	PAR	18.11 ha	2.09 ha			PS2_1/DEF	125
2038	6	p	6_1;6_10;6_12;6_15;6_17;6_22;6_4;6_5;6_8;6_9	PAR	19.23 ha	16.75 ha			PS1_4/E4	1000

151.88 ha

10590

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
Protection des zones humides	Plles 2p et 6p	Interdiction de circuler avec les engins

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	1 536 m <sup>2</sup>
volume bois fort total à récolter durant aménagement	11090 m <sup>3</sup>

### COMMENTAIRES :

Le coefficient multiplicateur retenu pour passer de la surface terrière au volume est de 7.22. Prédominance de bois moyens ayant une hauteur moyenne comprise entre 15 et 20 m.

Le document de référence est le guide des sylvicultures de montagne des Alpes du Sud Française.

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Nettoisement , broyage après coupe		20 ha	Zones sensibles. Zones pastorales	40 000 €	E
	Exploitation des produits accidentels			Intervention annuelle sur l'ensemble de la forêt	20 000 €	E
	Complément de régénération		5 ha	1100 plants/ha	74 250 €	I
	Nettoisement dépressage dans régénération naturelle		10 ha	Uniquement en classe de fertilité 1	30 000 €	I
<b>Total</b>					164 250 €	
<b>soit annuellement</b>					8 213 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

### COMMENTAIRES :

L'accent sera mis sur le renouvellement de la forêt et la gestion pastorale. Les compléments de régénérations sont conditionnels.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>te</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Fourniture et mise en place de panneaux d'identification de la forêt	à définir	4 unités		10 000 €	I
Entretien du réseau routier forestier			pour mémoire		
<b>Total</b>				10 000 €	
<b>soit annuellement</b>				500 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

Les travaux d'entretien du réseau routier forestier interne au massif sont réalisés par la Force 06 dans le cadre de la prévention contre les incendies de forêts. Ce service du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes possède une base à saint-Auban.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I
Création du périmètre	Toutes les parcelles	12000 ml		36 000 €	I
Création du parcellaire	Toutes les parcelles	4000 ml		10 000 €	I
Mise en place d'un enclos/exclos nécessaire au suivi des impacts du gibier sur la régénération et des troupeaux	à définir	1		3 000 €	I
<b>Total</b>				49 000 €	
<b>soit annuellement</b>				2 450 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

### COMMENTAIRES :

La matérialisation du périmètre et des limites sont indispensables à la conservation de l'intégrité de la propriété et à la bonne gestion du territoire.

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0.00 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0.00 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	14.94 ha
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	0.00 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	2.52 ha

### COMMENTAIRES :

Les surfaces en évolution naturelle sur le long terme couvrent 17,46 ha soit 11.51 % de la surface totale de la forêt et 12.25% de la surface boisée.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	OUI
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	OUI
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	OUI
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	OUI
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	OUI

### COMMENTAIRES :

Les coupes seront exemplaires en matière de qualité. L'accent sera mis sur la valorisation des produits dans un cercle vertueux intégrant l'économie financière mais aussi la gestion durable. Le choix des filières de production pourra être orienté vers le classement de produits susceptibles de fixer le carbone dans la durée en utilisant des circuits courts de valorisation.

Des actions pédagogiques pourront être menées en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

### 3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m <sup>3</sup> /ha/an sur surface sylviculture	3.5 m <sup>3</sup> /ha/an
<b>soit sur l'ensemble en sylviculture</b>	<b>438 m<sup>3</sup>/an</b>

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus ( f )	0 m <sup>3</sup> /an		
Résineux ( r )	481 m <sup>3</sup> /an		
Total tiges ( 1 = f + r )	481 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an
Taillis, houppiers ( 2 )	98 m <sup>3</sup> /an		
<b>Total bois fort ( 1 + 2 )</b>	<b>579 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>0 m<sup>3</sup>/an</b>	<b>0 m<sup>3</sup>/an</b>
dont % de prod. accid.	10%		
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur la surface totale retenue :</b>	<b>3.8 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0.0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0.0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
<b>soit en m<sup>3</sup>/ha/an sur surf. en sylviculture de production :</b>	<b>4.6 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0.0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>	<b>0.0 m<sup>3</sup>/ha/an</b>
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	143 m <sup>3</sup> /an		
Amélioration	358 m <sup>3</sup> /an		
Autres (dont irrégulier et produits accidentels))	78 m <sup>3</sup> /an	0 m <sup>3</sup> /an	

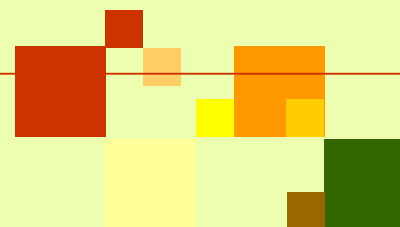
Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois ( <i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i> )	8 600 €		
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	4 500 €	0 €	3 713 €
Dépenses travaux infrastructure	500 €		
Dépenses travaux non sylvicoles	2 450 €		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	860 €		0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	303 €		
<b>Bilan annuel</b>	<b>-13 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-3 713 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-24 €</b>
<b>soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-30 €</b>

\* Période du bilan passé :

Travaux sylvicoles à objectif de protection (FD RTM)	
Contrats FFN (forêts de collectivités)	- Localisation :
	- Dette restante (€) :

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

# Aménagement Forestier



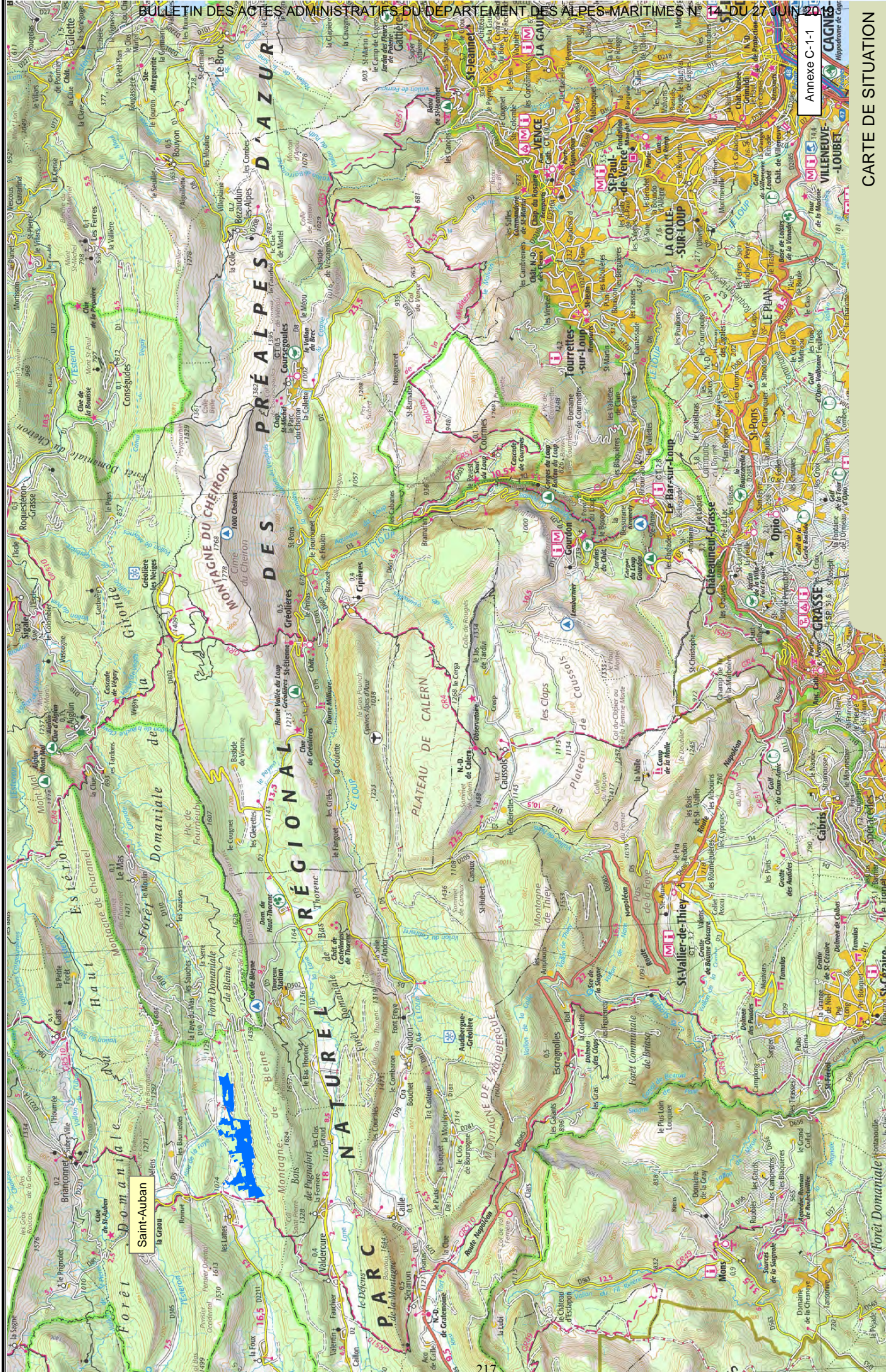
## Forêt Départementale de Saint-Auban

### Aménagement forestier pour la période 2019-2038

Annexe 1	Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier
<b>ANNEXES CARTOGRAPHIQUES</b>	
Annexe C-1-1	Carte de situation
Annexe C-1-1-a	Carte du parcellaire forestier et des parcelles cadastrales
Annexe C-1-1-b	Carte de la desserte
Annexe C-1-2-a	Carte des enjeux de production ligneuse
Annexe C-1-2-b	Carte des enjeux pour la fonction écologique
Annexe C-1-2-c	Carte des enjeux pour la fonction sociale
Annexe C-1-2-d	Carte des enjeux pour la fonction de protection
Annexe C-1-2-e	Carte des statuts réglementaires
Annexe C-1-3-a	Carte des compartiments bioclimatiques
Annexe C-1-3-b	Carte des peuplements forestiers
Annexe C-1-3-c1	Carte des unités de description sur fond IGN
Annexe C-1-3-c2	Carte des unités de description sur fond Ortho
Annexe C-2-4	Carte d'aménagement et des unités de gestion
Annexe C-2-5	Carte des coupes

## Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
			Total =>	151 ha. 69a 17ca	151 ha. 69a 17ca
SAINT-AUBAN	C	8	LES MOULIERES	0.802	0.802
SAINT-AUBAN	C	11	LES MOULIERES	0.316	0.316
SAINT-AUBAN	C	13	LES MOULIERES	0.652	0.652
SAINT-AUBAN	C	14	LES MOULIERES	1.7	1.7
SAINT-AUBAN	C	17	LES MOULIERES	0.042	0.042
SAINT-AUBAN	C	20	LES MOULIERES	0.155	0.155
SAINT-AUBAN	C	21	LES MOULIERES	0.056	0.056
SAINT-AUBAN	C	25	LES MOULIERES	0.538	0.538
SAINT-AUBAN	C	26	LES MOULIERES	0.1905	0.1905
SAINT-AUBAN	C	28	LES MOULIERES	0.247	0.247
SAINT-AUBAN	C	29	LES MOULIERES	0.298	0.298
SAINT-AUBAN	C	30	LES MOULIERES	0.303	0.303
SAINT-AUBAN	C	31	LES MOULIERES	0.187	0.187
SAINT-AUBAN	C	34	LES MOULIERES	0.0647	0.0647
SAINT-AUBAN	C	37	LES MOULIERES	0.236	0.236
SAINT-AUBAN	C	41	LES MOULIERES	0.117	0.117
SAINT-AUBAN	C	42	LES MOULIERES	0.155	0.155
SAINT-AUBAN	C	43	LES MOULIERES	0.204	0.204
SAINT-AUBAN	C	44	LES MOULIERES	0.1953	0.1953
SAINT-AUBAN	C	45	LES MOULIERES	0.414	0.414
SAINT-AUBAN	C	46	LES MOULIERES	0.1181	0.1181
SAINT-AUBAN	C	47	LES MOULIERES	0.293	0.293
SAINT-AUBAN	C	48	LES MOULIERES	0.388	0.388
SAINT-AUBAN	C	53	LES MOULIERES	1.241	1.241
SAINT-AUBAN	C	93	LES COLETTES	0.726	0.726
SAINT-AUBAN	C	106	LES COLETTES	0.1898	0.1898
SAINT-AUBAN	C	129	BIRDEAUX	0.676	0.676
SAINT-AUBAN	C	131	BIRDEAUX	0.891	0.891
SAINT-AUBAN	C	132	BIRDEAUX	0.167	0.167
SAINT-AUBAN	C	133	BIRDEAUX	0.765	0.765
SAINT-AUBAN	C	134	BIRDEAUX	0.452	0.452
SAINT-AUBAN	C	137	BIRDEAUX	0.049	0.049
SAINT-AUBAN	C	138	BIRDEAUX	0.4479	0.4479
SAINT-AUBAN	C	139	BIRDEAUX	0.2574	0.2574
SAINT-AUBAN	C	140	BIRDEAUX	0.99	0.99
SAINT-AUBAN	C	187	PRE DU PRIEUR	0.628	0.628
SAINT-AUBAN	C	194	PRE DU PRIEUR	0.677	0.677
SAINT-AUBAN	C	199	PRE DU PRIEUR	0.334	0.334
SAINT-AUBAN	C	205	PRE DU PRIEUR	0.276	0.276
SAINT-AUBAN	C	206	PRE DU PRIEUR	0.228	0.228
SAINT-AUBAN	C	208	PRE DU PRIEUR	0.121	0.121
SAINT-AUBAN	C	210	PRE DU PRIEUR	0.454	0.454
SAINT-AUBAN	C	217	LE PRE DE L EGLISE	0.569	0.569
SAINT-AUBAN	C	218	LE PRE DE L EGLISE	0.267	0.267
SAINT-AUBAN	C	219	LE PRE DE L EGLISE	0.322	0.322
SAINT-AUBAN	C	220	LE PRE DE L EGLISE	0.297	0.297
SAINT-AUBAN	C	221	LE PRE DE L EGLISE	0.277	0.277
SAINT-AUBAN	C	222	LE PRE DE L EGLISE	0.438	0.438
SAINT-AUBAN	C	224	LE PRE DE L EGLISE	0.242	0.242
SAINT-AUBAN	C	225	LE PRE DE L EGLISE	0.228	0.228
SAINT-AUBAN	C	226	LE PRE DE L EGLISE	0.144	0.144
SAINT-AUBAN	C	227	LA GRANDE CHERESTIER	0.181	0.181
SAINT-AUBAN	C	232	LA GRANDE CHERESTIER	0.454	0.454
SAINT-AUBAN	C	233	LA GRANDE CHERESTIER	0.329	0.329
SAINT-AUBAN	C	234	LA GRANDE CHERESTIER	0.403	0.403
SAINT-AUBAN	C	235	LA GRANDE CHERESTIER	0.805	0.805
SAINT-AUBAN	C	240	LA GRANDE CHERESTIER	0.32	0.32
SAINT-AUBAN	C	241	LA GRANDE CHERESTIER	0.304	0.304
SAINT-AUBAN	C	242	LA GRANDE CHERESTIER	0.098	0.098



Forêt Départementale de Saint-Auban

Annexe C-1-1

CARTE DE SITUATION

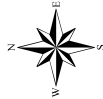
FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN

Scale 1:50 000 IGN © 2013

Source : ONF

Reproduction interdite

ONF - Agence Territoriale 06/08 - J. PICAUD - 11/02/2016





3 n° de parcelle forestière  
--- Parcelle  
--- Périmètre  
D 17 Parcelles cadastrales et n°

Annexe C-1-1-a

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN



Scan express, IGN n°e 2014 - BD Parcelles IGN n°e 2017  
 Sources : ONF  
 Reproduction Interdite  
 ONF - Agence Territoriale 0883 - J. FICAUD - 11/12/2018






PARCELLAIRE FORESTIER ET PARCELLES CADASTRALES









**Piste DFCI de :**

-  Aire de croisement
-  Aire de retournement
-  Impasse non aménagée
-  Barrière
-  Difficulté de circulation

-  3ème catégorie
-  Hors catégorie

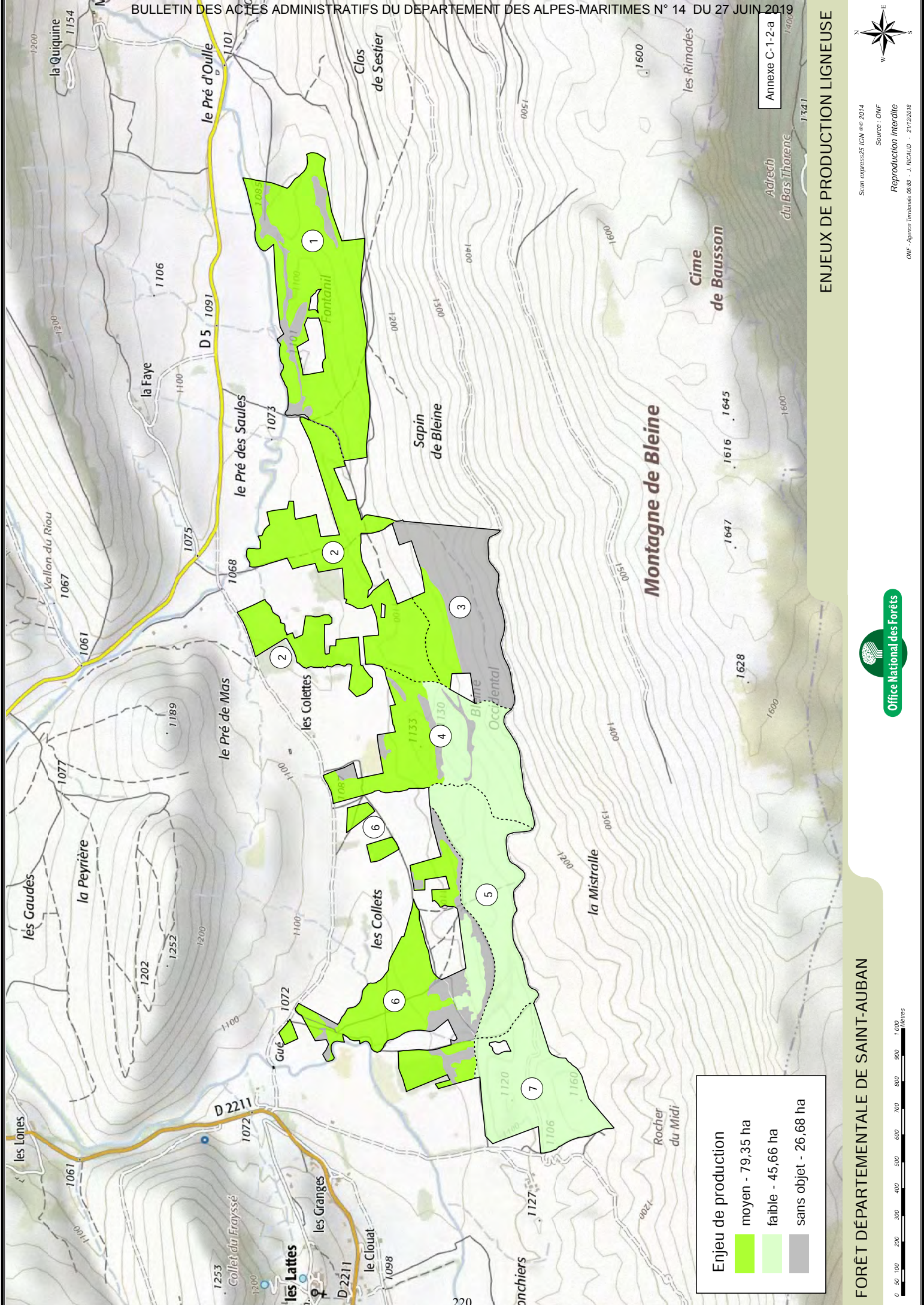
Annexe C-1-1-b  
Adrech du Bas Thre

**FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN**



Scans expressés IGN n° 2014  
Source : BD DFCI 2018  
Reproduction interdite  
ONF - Agence Territoriale 0688 - J. FICAUD - 11/12/2018

**DESSERTES ET ÉQUIPEMENTS DFCI**



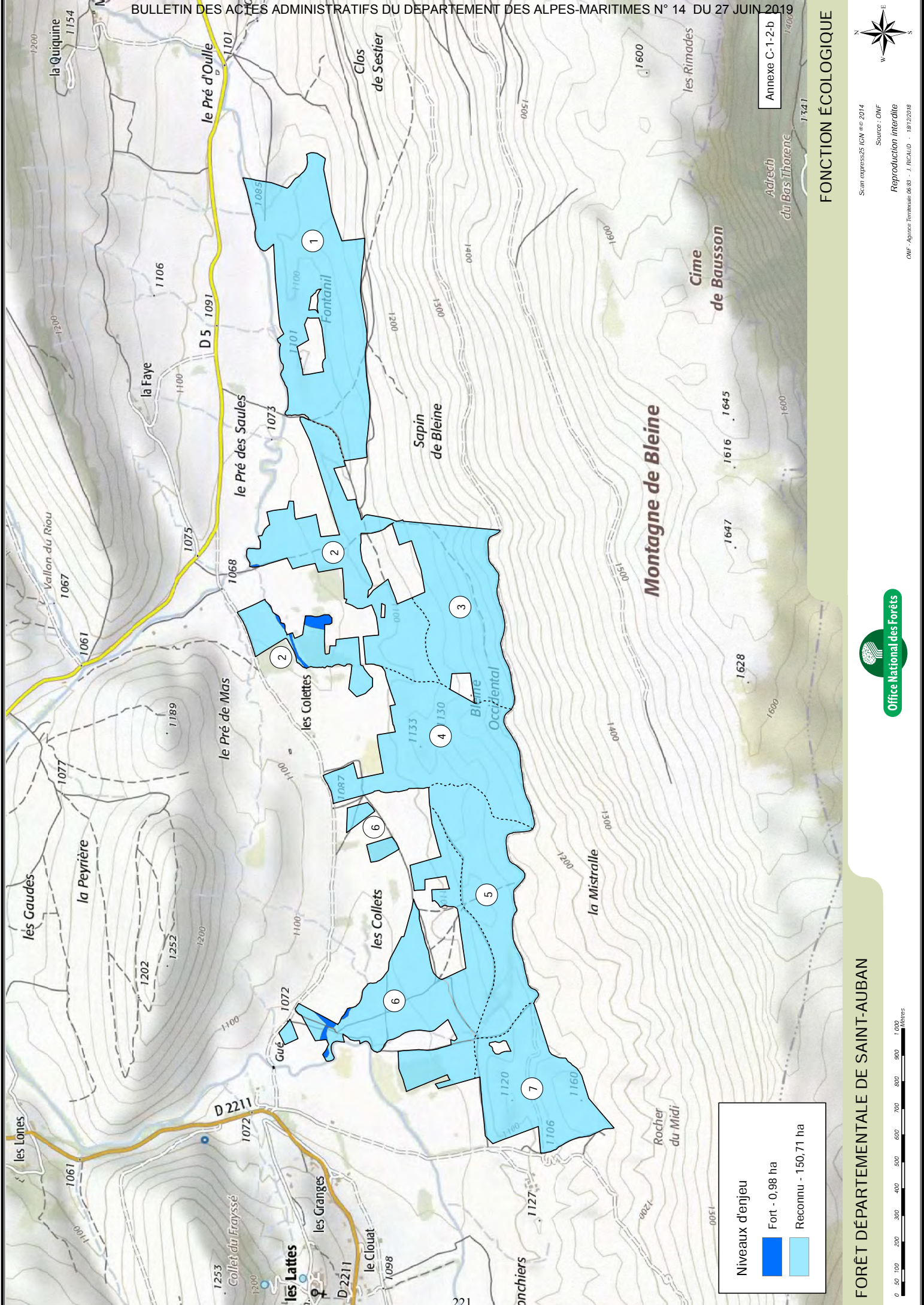
Enjeu de production	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#4CAF50;"></span>	moyen - 79,35 ha
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#C8E6C9;"></span>	faible - 45,66 ha
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#9E9E9E;"></span>	sans objet - 26,68 ha

Annexe C-1-2-a

ENJEUX DE PRODUCTION LIGNEUSE

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN



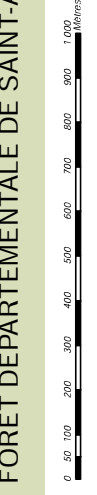


Annexe C-1-2-b

FONCTION ÉCOLOGIQUE

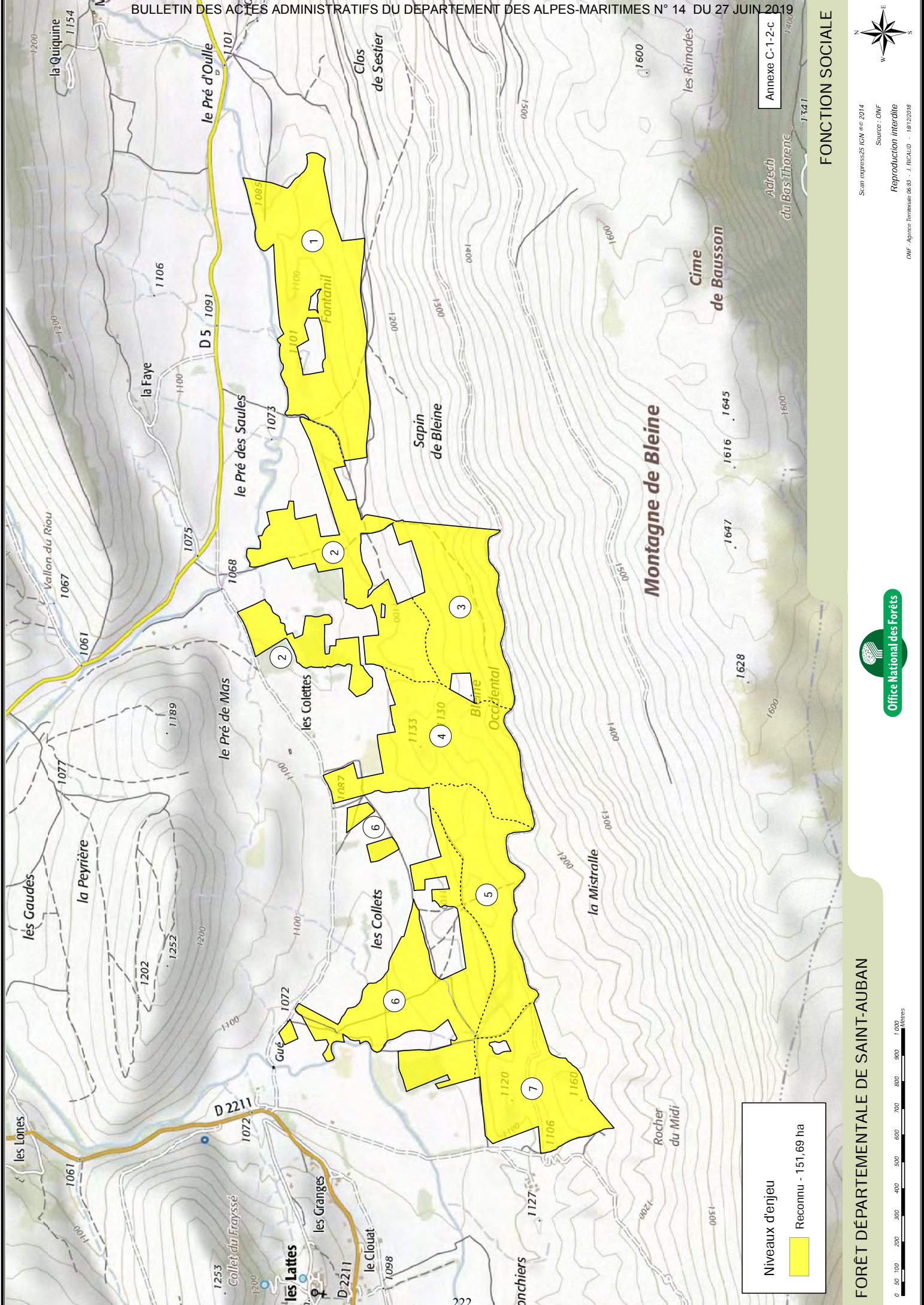
FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN

Niveaux d'enjeu	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span>	Fort - 0,98 ha
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span>	Reconnu - 150,71 ha



Scam express25 IGN n°2 2014  
 Source : ONF  
 Reproduction interdite  
 ONF - Agence Territoriale 06.88 - J. RICHAUD - 18/12/2018





Annexe C-1-2-c

FONCTION SOCIALE

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN

Niveaux d'enjeu

Reconnu - 151,69 ha



Scam express25 IGN n°2 2014  
 Source : ONF  
 Reproduction Interdite  
 ONF - Agence Territoriale 06.88 - J. RICHAUD - 18/12/2018





Annexe C-1-2-d



Scam express25 IGN n° 2014  
 Source : ONF  
 Reproduction Interdite  
 ONF - Agence Territoriale 06.88 - J. RICHAUD - 18/12/2018

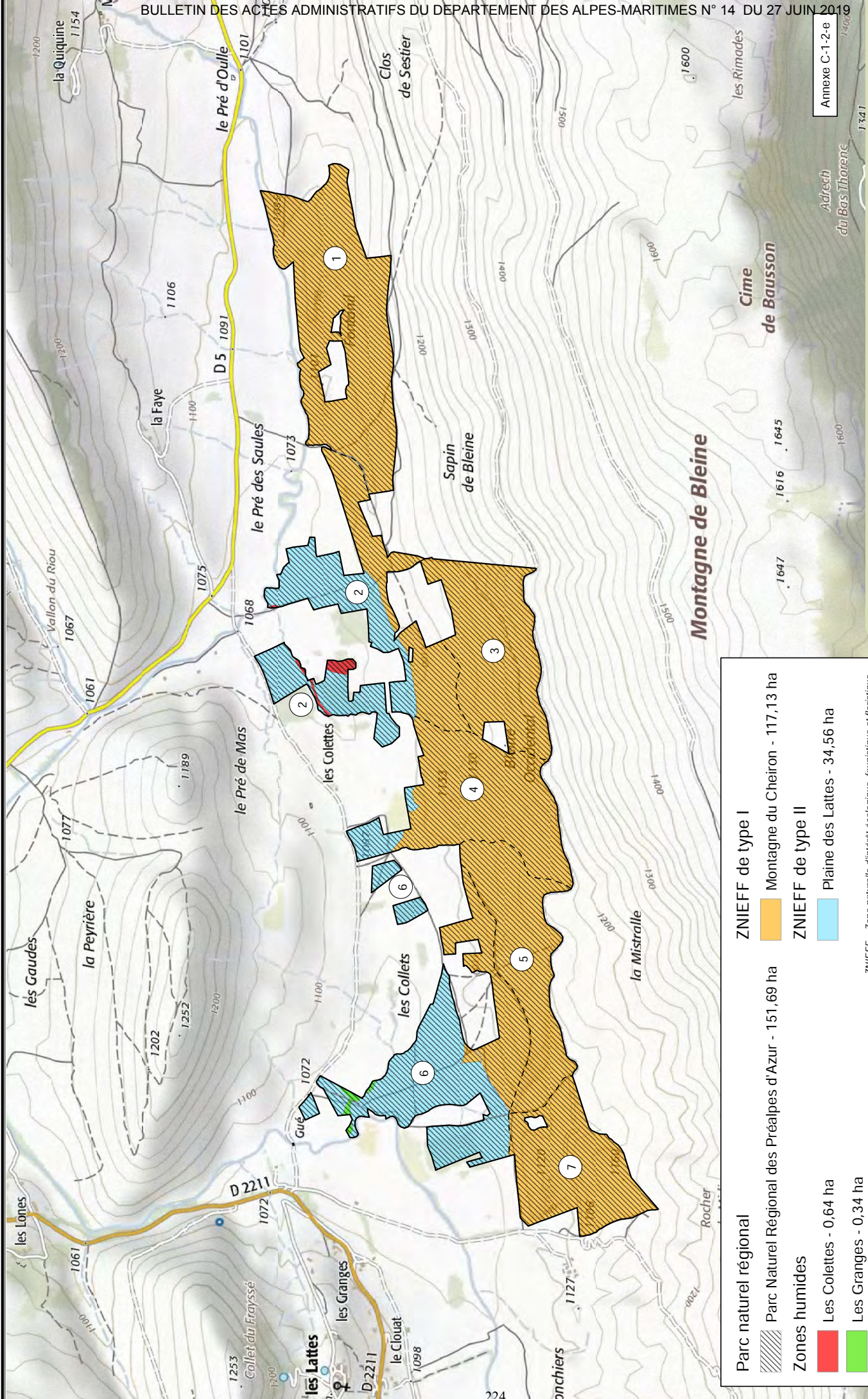


FONCTION DE PROTECTION

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN

Niveaux d'enjeu  
 Crue - 11,29 ha





Annexe C-1-2-e



Scans expressés IGN n°e 2014  
 Source : DREAL 11/2017 et 02/2016  
 Reproduction interdite  
 CNF - Agence Territoriale 06.88 - J. RICHAUD - 02072018

STATUTS RÉGLEMENTAIRES

ZNIIEFF de type I	
	Montagne du Cheiron - 117,13 ha
ZNIIEFF de type II	
	Plaine des Lattes - 34,56 ha

*ZNIIEFF = Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique*

Parc naturel régional	
	Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur - 151,69 ha
Zones humides	
	Les Colettes - 0,64 ha
	Les Granges - 0,34 ha

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN





**Étages bioclimatiques**

- Montagnard moyen d'ubac - 1,49 ha
- Montagnard inférieur d'ubac - 138,44 ha
- Supraméditerranéen d'adret - 11,76 ha

Annexe C-1-3-a

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN

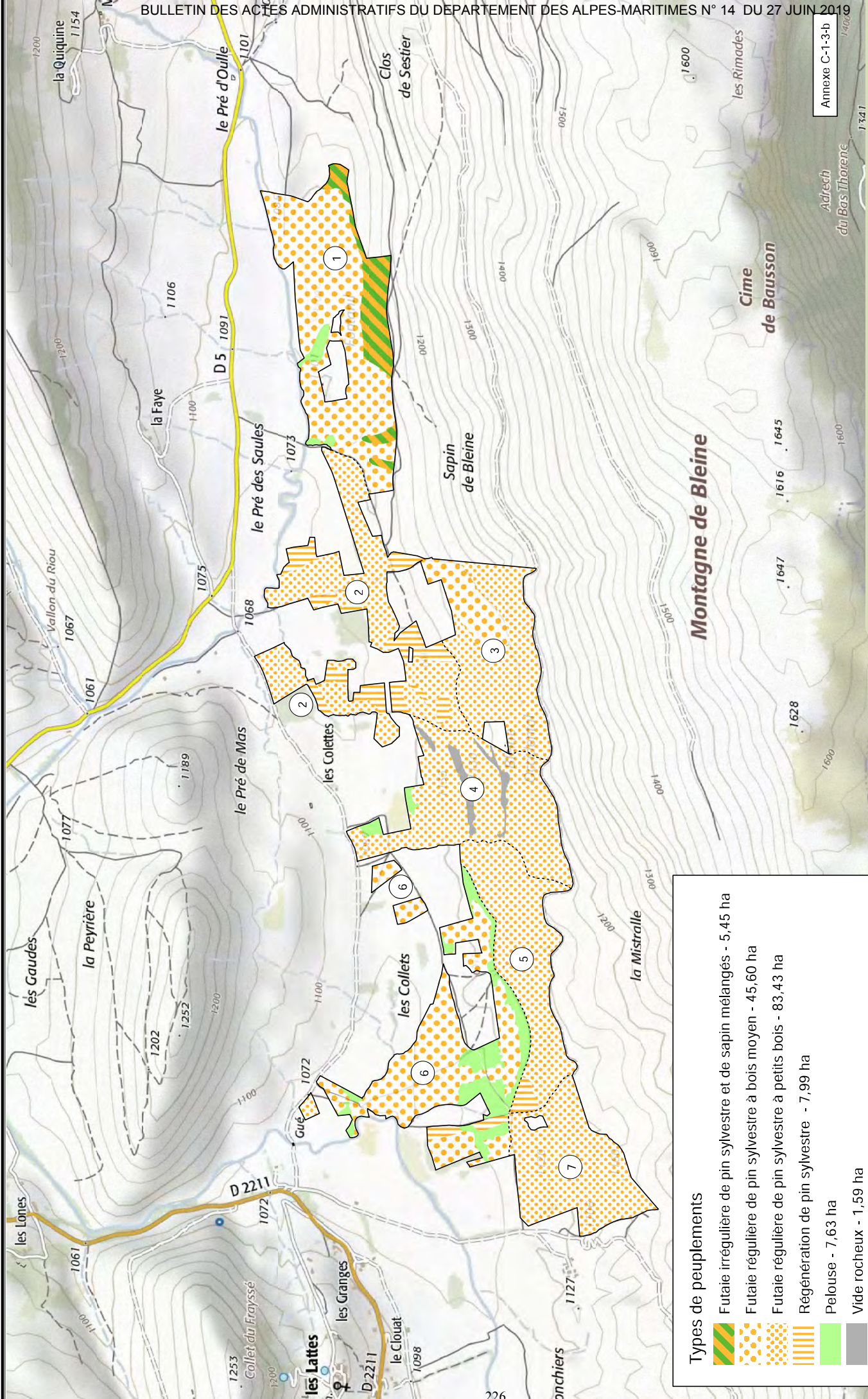


Scam express25 IGN n°2 2014  
 Source : ONF  
 Reproduction Interdite  
 ONF - Agence Territoriale 0688 - J. FICAUD - 11/12/2018



COMPARTIMENTS BIOCLIMATIQUES





Annexe C-1-3-b

**Types de peuplements**

- Futaie irrégulière de pin sylvestre et de sapin mélangés - 5,45 ha
- Futaie régulière de pin sylvestre à bois moyen - 45,60 ha
- Futaie régulière de pin sylvestre à petits bois - 83,43 ha
- Régénération de pin sylvestre - 7,99 ha
- Pelouse - 7,63 ha
- Vide rocheux - 1,59 ha

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN



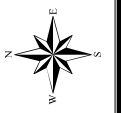
PEUPELEMENTS FORESTIERS







Annexe C-1-3-c1

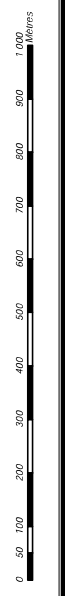


Scans expressés IGN © 2014  
Source : ONF  
Reproduction interdite  
ONF - Agence Territoriale 0688 - J. FICAUD - 11/12/2018

UNITÉS DE DESCRIPTION SUR SCAN IGN



FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN



Annexe C-1-3-c2

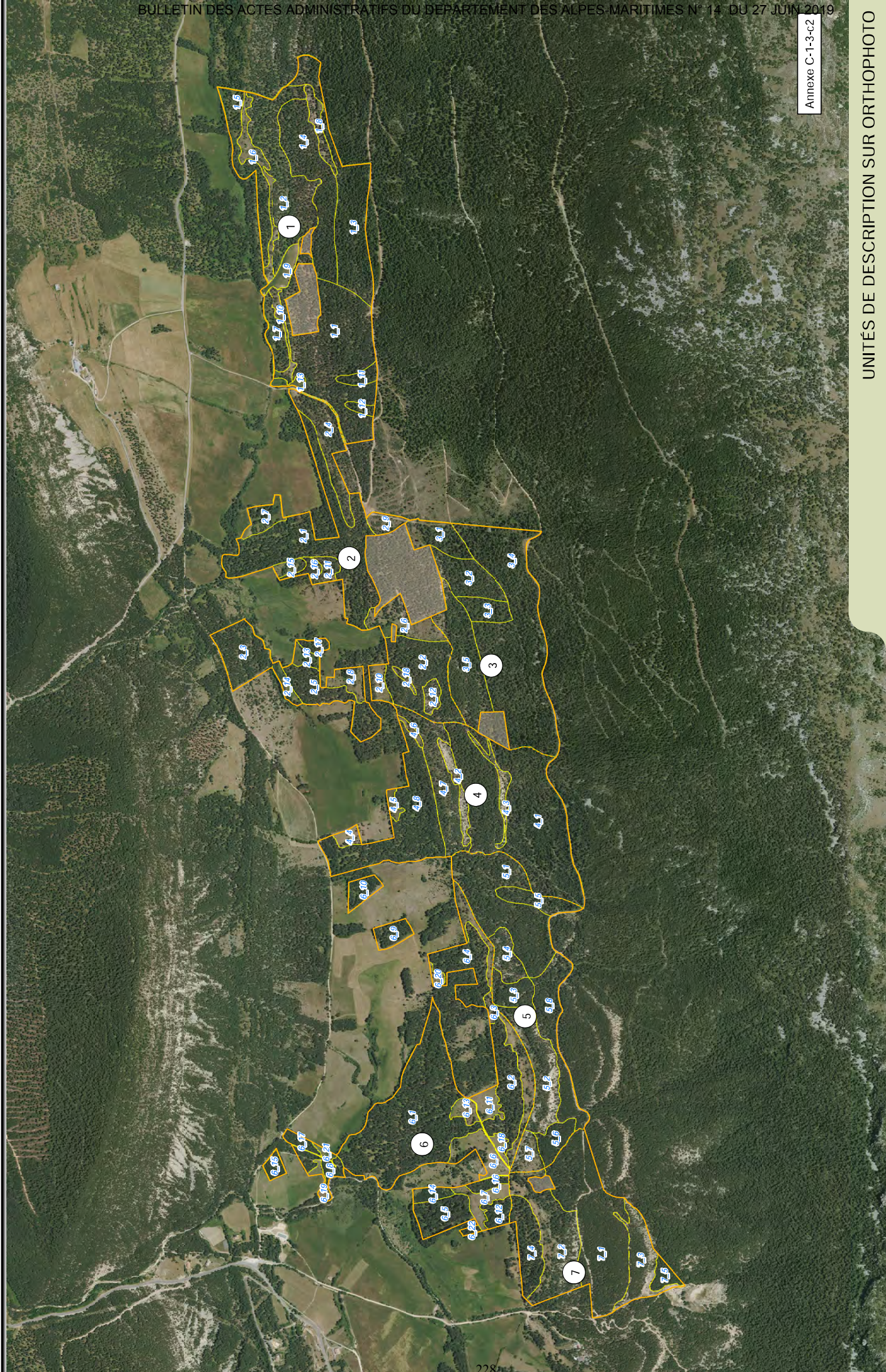


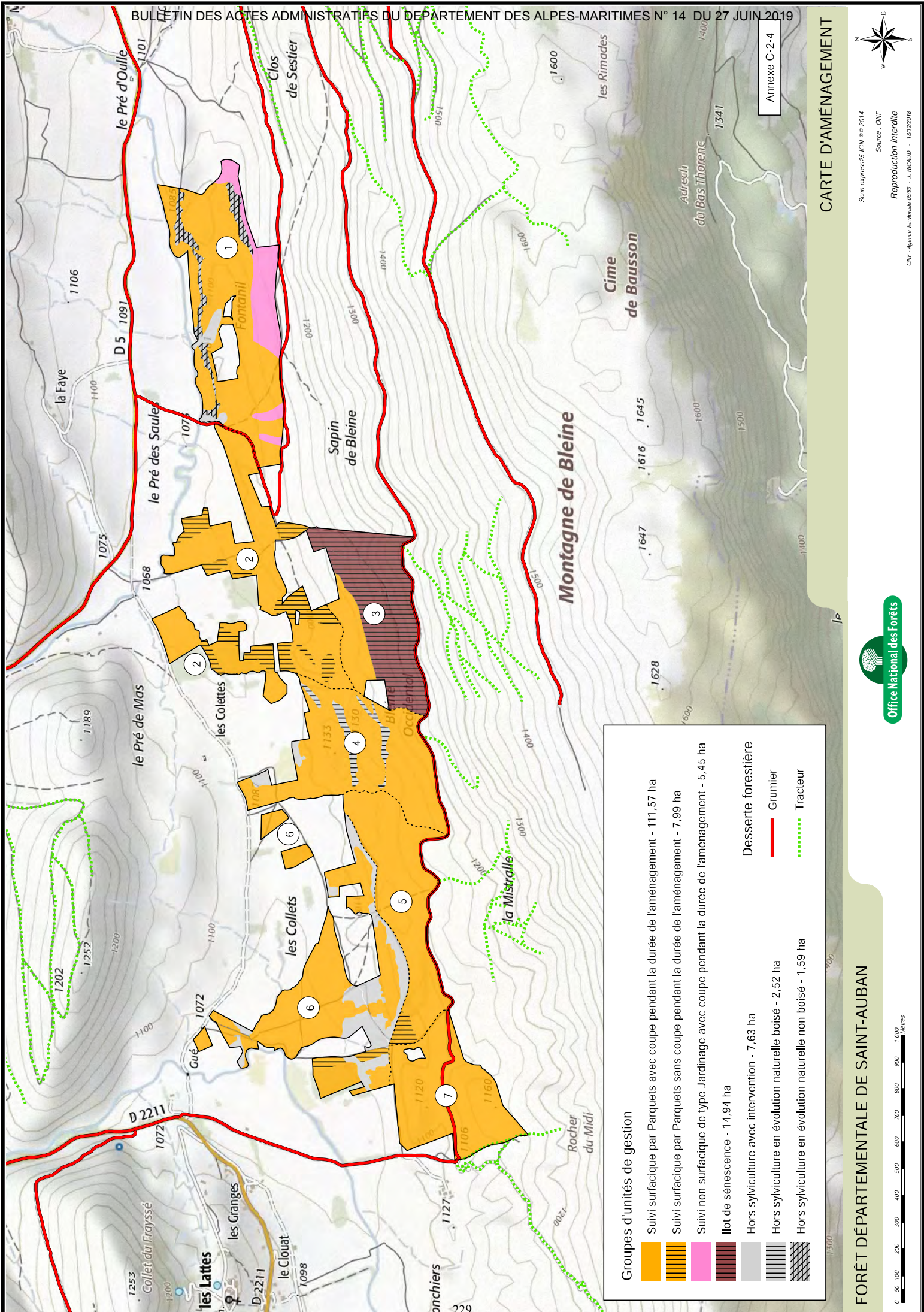
BD Cartho IGN © 2017  
Source : ONF  
Reproduction interdite  
ONF - Agence Territoriale 06883 - J. FICAUD - 11/12/2018

UNITÉS DE DESCRIPTION SUR ORTHOPHOTO



FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN





Annexe C-2-4

**Groupes d'unités de gestion**

- Suivi surfacique par Parquets avec coupe pendant la durée de l'aménagement - 111,57 ha
- Suivi surfacique par Parquets sans coupe pendant la durée de l'aménagement - 7,99 ha
- Suivi non surfacique de type Jardinage avec coupe pendant la durée de l'aménagement - 5,45 ha
- Ilot de sénescence - 14,94 ha
- Hors sylviculture avec intervention - 7,63 ha
- Hors sylviculture en évolution naturelle boisé - 2,52 ha
- Hors sylviculture en évolution naturelle non boisé - 1,59 ha

**Desserte forestière**

- Grumier
- Tracteur

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN

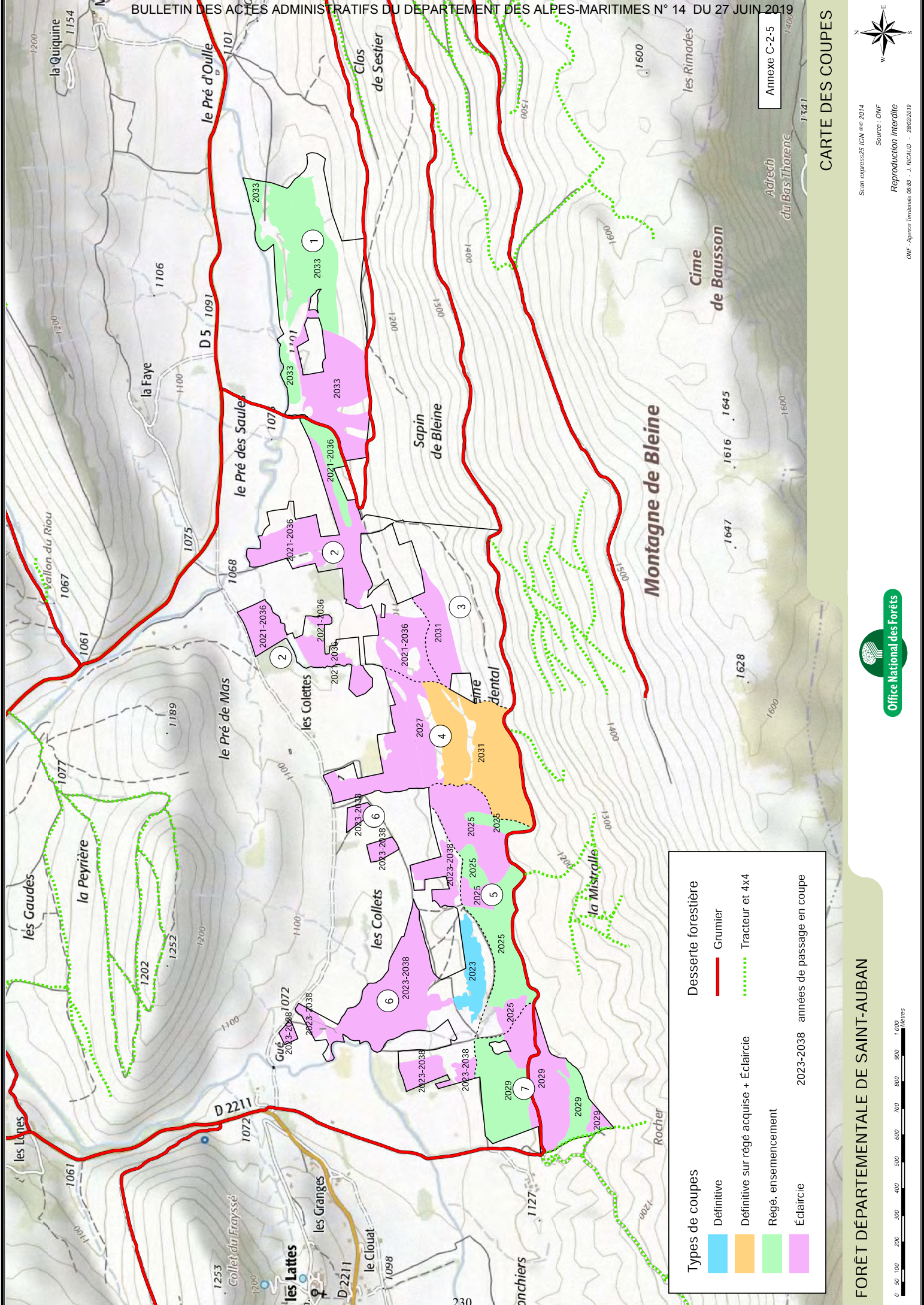


Scam express25 IGN n° 2014  
 Source : ONF  
 Reproduction interdite  
 ONF - Agence Territoriale 06.88 - J. RICHAUD - 19/12/2018



CARTE D'AMÉNAGEMENT





Types de coupes		Desserte forestière	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue;"></span> Définitive	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange;"></span> Définitive sur régé acquise + Eclaircie	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen;"></span> Régé, ensemencement	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightpurple;"></span> Éclaircie
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen;"></span> Régé, ensemencement	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightpurple;"></span> Éclaircie	<span style="display:inline-block; width:15px; border-bottom:2px solid red;"></span> Grumier	<span style="display:inline-block; width:15px; border-bottom:2px dotted green;"></span> Tracteur et 4x4

2023-2038 années de passage en coupe

Annexe C-2-5

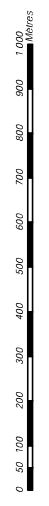
FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAINT-AUBAN



Scam express25 IGN n° 2014  
 Source : ONF  
 Reproduction interdite  
 ONF - Agence Territoriale 06.88 - J. RICHAUD - 23022019



CARTE DES COUPES



**ACTUALISATION DU PDIPR**

COMMUNE	SENTIER CONCERNE	DELIBERATION COMMUNE
<b>DALUIS</b>	Inscription : - du sentier de jonction de l'aire de Roua (b.3) avec le sentier valléen (b,4a); - du sentier de jonction de l'aire de Roua (b,3) avec la passerelle en rive droite du Var (b3a et b3b); - du sentier de jonction de la balise 110 en rive droite du talon avec la passerelle en rive gauche du Var (b110a).	Délibération du 05/04/19
<b>GREOLIERES</b>	Inscription : - jonction du parking près de «Gréobranche» (balise 400) au GR4 (balise 402) via la balise 401; - jonction GR4 (balise 403) au PR (balise 404) - jonction de la table d'orientation (balise 405) à l'arrivée du télésiège (balise 407) via la balise 406 - jonction provisoire entre les pistes dites du «Loup», de «l'Aigle» et des «Pins» jusqu'à la piste «des Combes» dans l'attente du bouclage définitif du circuit,	Délibération du 03/05/19
<b>LA BRIGUE</b>	Retrait du sentier de Chambeuil entre les balises 291 et 293	Délibération du 13/04/19
<b>LES FERRES</b>	Retrait du tronçon du chemin de l'Hibaguet à partir de la balise 101 jusqu'à la balise 118.	Délibération du 05/04/19
<b>SAINT-DALMAS LE SELVAGE</b>	Retrait du sentier d'accès à la cascade du Piolart de b48 à b49.	Délibération du 21/03/15

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424799-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 17

—  
**PORT DÉPARTEMENTAL DE VILLEFRANCHE-DARSE :  
CONVENTION RELATIVE À LA VIDÉO-PROTECTION  
- AIDE AUX PÊCHEURS PROFESSIONNELS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code des transports ;

Vu la délibération prise le 12 juin 1987 par l'assemblée départementale approuvant le principe du versement d'une aide aux pêcheurs professionnels des Alpes-Maritimes, représentant la prise en charge de deux mois de frais de rôle d'équipage, en compensation des difficultés qu'ils rencontrent en période estivale pour exercer leur métier, du fait de l'afflux des plaisanciers ;

Vu la délibération prise le 16 juin 1989 par l'assemblée départementale étendant cette prise en charge à trois mois de frais de rôle d'équipage, de fin juin à début septembre ;

Vu la délibération prise le 16 avril 2009 par la commission permanente décidant d'octroyer l'aide au rôle directement aux prud'homies de pêche et non plus au comité local des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale portant création d'une régie à simple autonomie financière des ports de Villefranche-sur-Mer pour la gestion des ports de Villefranche Darse et Villefranche Santé, et adoptant les statuts de la régie et son règlement intérieur ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver :

- la convention relative aux modalités de mise en oeuvre du dispositif de vidéo-protection du port de Villefranche-Darse, en partenariat avec la commune de Villefranche-sur-Mer ;

- les demandes d'aides départementales sollicitées par les prud'homies de pêche de Cannes, Antibes Golfe-Juan, Cros-de-Cagnes, Nice, Villefranche-sur-Mer et Menton concernant l'aide au rôle pour les pêcheurs professionnels au titre de l'exercice 2016 correspondant à trois mois de rôle pour les pêcheurs totalisant au moins neuf mois d'embarquement sur l'année dont trois mois sur la période de juin à septembre ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission des Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le système de vidéo-protection du port de Villefranche-Darse :

- d'approuver les termes de la convention relative au raccordement, à titre gratuit, du système de 8 caméras de vidéo-protection des installations portuaires du port de Villefranche-Darse avec celui de la commune de Villefranche-sur-Mer ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la commune de Villefranche-sur-Mer pour une durée de quatre ans ;

2°) Concernant l'aide aux pêcheurs professionnels :

- d'octroyer une subvention de 66 817,52 € dans le cadre de l'aide au rôle d'équipage attribuée aux prud'homies de pêche des Alpes-Maritimes pour les pêcheurs professionnels au titre de l'exercice 2016, conformément aux tableaux de répartition joints en annexe pour chaque prud'homie ;

- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939, programme « Ports » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427614-DE-1-1
Date de télétransmission: 17/06/19
Date de réception : 17/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 18

—  
**LIGNE FERROVIAIRE NICE BREIL-SUR-  
ROYA - ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DE  
RÉNOVATION - CONVENTION DE FINANCEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le schéma directeur des axes régionaux signé par l'Etat, la Région et SNCF Réseau le 3 avril 2018 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 2 décembre 2016 par l'assemblée départementale autorisant, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, la signature avec l'Etat et la Région de la convention spécifique d'application concernant le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que l'axe ferroviaire Nice Breil-sur-Roya a été inscrit aux différents contrats de plan Etat-Région depuis celui de 2000-2006 afin de pérenniser et d'améliorer ses performances ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de la convention de financement relative aux études préliminaires nécessaires à la définition d'un programme de rénovation de la ligne Nice Breil-sur-Roya ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la convention de financement des études préliminaires pour la définition d'un programme de rénovations urgentes de la ligne Nice Breil-sur-Roya à intervenir avec l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté de communes du Pays des Paillons, la Communauté d'agglomération de la Riviera française et SNCF Réseau ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, dont le projet est joint en annexe ;
- 3°) de prendre acte que :
  - le montant total des études est évalué à 275 000 € HT ;
  - la participation financière du Département est de 25 000 € HT ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Transport multimodal » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424899-DE-1-1
Date de télétransmission: 19/06/19
Date de réception : 19/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

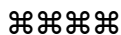
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 19

—  
**EUROVÉLO 8 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE CYCLABLE  
- CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 19 octobre 2015 par la commission permanente approuvant la signature de la convention de partenariat et de financement du comité d'itinéraire de l'EuroVélo 8 ;

Vu la délibération prise le 12 octobre 2018 par la commission permanente approuvant la signature de la deuxième convention de partenariat et de financement du comité de la Méditerranée à vélo pour la réalisation de la phase 2 de l'itinéraire de l'EuroVélo 8 - Véloroute de la Méditerranée de 2019 à 2021 ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de la convention relative à la mise en oeuvre du jalonnement cyclable de l'itinéraire de l'EuroVélo 8 et d'un rabattement cyclable depuis les gares vers l'EuroVélo 8, sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention relative à la mise en place d'une signalisation directionnelle cyclable de l'Eurovéloroute 8 et du rabattement depuis les pôles d'échanges vers l'itinéraire cyclable européen, sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), et au transfert à MNCA de la propriété et de l'entretien des panneaux directionnels installés sur la voirie métropolitaine ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention à intervenir avec MNCA, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents afférents ;
- 3°) de prendre acte que :
  - le Département prend à sa charge les frais de fourniture et de pose des panneaux de signalisation directionnelle cyclable ;
  - MNCA, à compter de la date de remise des équipements, devient propriétaire et gestionnaire des 92 panneaux implantés sur son territoire, avec toutes les obligations liées à ce transfert.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1426100-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 20

—  
**ASSOCIATION "LA FABRIQUE DES MOBILITÉS" - ADHÉSION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les articles L 3121-23 et L 3121-15 dudit code ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi ;

Vu le rapport de son président proposant, dans le cadre de la politique départementale en faveur de la mobilité durable, d'approuver l'adhésion du Département à l'association "La Fabrique des mobilités" créée à l'initiative de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;

Considérant que ladite association créée le 7 décembre 2017 met en relation tous les acteurs souhaitant mettre en commun leurs connaissances et leurs retours d'expériences pour faire émerger une culture commune des mobilités durables et efficaces ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant l'adhésion du Département à l'association « La Fabrique des mobilités » :

- d'approuver l'adhésion du Département à l'association « La Fabrique des mobilités », dont les statuts sont joints en annexe, premier accélérateur européen dédié à l'écosystème en mutation des acteurs des mobilités ;
- de verser la cotisation annuelle d'un montant de 2 500 € pour l'année 2019 ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 936 du budget départemental ;

2°) Concernant la désignation au sein de l'association « La Fabrique des mobilités » :

- de renoncer à l'unanimité au vote au scrutin secret sur la désignation faisant notamment l'objet de la présente délibération, en application de l'article L 3121-15 du code général des collectivités territoriales ;
- de désigner, pour siéger au sein de ladite association, le Directeur général adjoint des services techniques.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



## **Statuts**

# **Association Fabrique des mobilités**



<b>TITRE I : FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIÈGE – DURÉE</b>	
	<b>TEXTES</b>
<b>Article Préliminaire</b>	<p>Les annexes auxdits statuts ont la même valeur juridique que ces derniers.</p> <p>Toutes les personnes membres de l'association « La Fabrique des mobilités » s'engagent à respecter les présents statuts ainsi que ses annexes.</p>
<b>Article 1 - Dénomination</b>	<p>Il est fondé entre les soussignés et toutes personnes physiques ou morales qui adhéreront aux présents statuts et rempliront les conditions ci-après fixées, une association déclarée, qui sera régie par la loi française du 1er juillet 1901 et les textes en vigueur, ainsi que par les présents statuts.</p> <p>La dénomination de l'association est : « La Fabrique des mobilités » (ci-après l' « Association »).</p>
<b>Article 2 - Objet</b>	<p>L'objet de l'Association est de réunir toute personne souhaitant mettre en commun ses connaissances ou son activité, dans un but autre que de partager des bénéfices financiers, afin de favoriser l'émergence et l'adoption opérationnelle de communs (ressources ouvertes et mutualisées) pour construire des mobilités durables, efficaces et inclusives, pour toutes les parties prenantes de l'écosystème : industries, laboratoires, collectivités, écoles, startups, clusters, clients, usagers, développeurs, etc.</p> <p>L'Association émane d'un réseau ouvert sans frontière ni barrière à l'entrée, qu'elle renforce et structure.</p> <p>L'Association s'est fixée comme missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Contribuer à faire évoluer les pratiques de mobilité à grande échelle au travers des modèles ouverts ;</li> <li>● Fédérer les acteurs publics et privés du secteur des mobilités dans une culture commune d'innovation ouverte ;</li> <li>● Favoriser l'émergence de ressources ouvertes et pérennes dans le domaine de la mobilité ;</li> <li>● Encourager la diffusion du modèle « Fab Mob » au-delà du secteur des mobilités et à l'étranger.</li> </ul> <p>L'Association a notamment vocation à animer des programmes d'innovation, des événements, des formations et à porter des projets innovants, en matière de mobilités durables. Elle accompagne tous acteurs de la mobilité dans l'identification, la production, l'utilisation de ressources ouvertes et mutualisées. Plus généralement, l'Association a aussi pour objet, en France comme à l'étranger, de mettre en œuvre toute activité ou opération se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser directement ou indirectement les buts poursuivis par l'Association, son extension et son développement.</p>
<b>Article 3 - Siège</b>	<p>Le siège de l'Association est fixé au Square Paris, 3 passage Saint-Pierre Amelot, 75011 PARIS. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.</p>
<b>Article 4 - Durée</b>	<p>La durée de l'Association est illimitée.</p>

GP  
FG





**Article 5 -  
Membres**

**5.1 Catégories**

L'Association se compose des catégories de membres ci-après définies :

- **Membres actifs « personnes physiques »** : personnes physiques, françaises ou étrangères, qui participent activement aux activités et au fonctionnement de l'Association. Les membres actifs « personnes physiques » s'acquittent d'une cotisation annuelle dans les conditions fixées à l'article 6. Les membres actifs « personnes physiques » participent aux assemblées générales avec une voix délibérative et sont éligibles au Conseil d'administration et au Bureau Exécutif de l'Association.
- **Membres actifs « personnes morales »** : personnes morales, françaises ou étrangères, de droit privé exerçant une activité à but lucratif ou non, ou de droit public, qui participent activement aux activités et au fonctionnement de l'Association. Les membres actifs « personnes morales » s'acquittent d'une cotisation annuelle et, le cas échéant, d'un droit d'entrée, dans les conditions fixées à l'article 6. Les membres actifs « personnes morales », représentés par une personne physique qu'ils désignent, participent aux assemblées générales avec une voix délibérative et sont éligibles au Conseil d'administration et au Bureau Exécutif de l'Association.
- **Membres d'honneur** : personnes physiques ou morales, françaises ou étrangères, particulièrement concernées par l'objet de l'Association ou que cette dernière souhaite distinguer au regard de son engagement ou de sa contribution à l'Association. Les membres d'honneur ne sont pas tenus de participer activement aux activités et au fonctionnement de l'Association. Les membres d'honneur sont dispensés du versement des cotisations annuelles. Les membres d'honneur participent aux assemblées générales avec une voix délibérative et sont éligibles au Conseil d'administration et au Bureau Exécutif de l'Association. S'ils ne sont pas élus au Conseil d'administration, les membres d'honneur peuvent y participer avec une voix consultative.

La liste des membres fondateurs, personnes physiques ou morales ayant participé à la constitution de l'Association, est annexée aux présents statuts. Quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient, tout membre de l'Association est tenu au respect des Statuts, du Règlement intérieur, de sa Charte et des décisions prises – conformément à ces textes – par les organes de l'Association.

**5.2 Conditions d'adhésion et de renouvellement**

**5.2.1** L'admission de l'ensemble des catégories de membres de l'Association est soumise à l'agrément du Conseil d'administration et subordonnée au respect des conditions et modalités précisées dans le Règlement intérieur de l'Association.

Le Conseil d'administration a la faculté de refuser une demande d'adhésion. Les modalités de contestation de cette décision de refus sont précisées dans le Règlement intérieur de l'Association.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, l'adhésion à l'Association se fait pour une année civile.

GP  
F.G.



	<p><b>5.2.2</b> Chaque année les membres actifs (personnes physiques et personnes morales) et les membres d'honneur doivent solliciter le renouvellement de leur adhésion à l'Association dans les conditions prévues au Règlement intérieur.</p> <p>Le Conseil d'administration a la faculté, sur proposition du Collège d'adhésion, de ne pas accepter le renouvellement de l'adhésion d'un membre actif (personne physique et personne morale) n'ayant pas justifié au cours de l'année précédente d'un engagement actif dans les activités et le fonctionnement de l'Association. Les modalités de contestation de cette décision de refus de renouvellement sont précisées dans le Règlement intérieur de l'Association.</p> <p>L'adhésion à l'Association des membres d'honneur se renouvelle dans les conditions prévues au Règlement intérieur.</p>
<p><b>Article 6 - Cotisations et éventuels droits d'entrée</b></p>	<p>6.1 Le montant des cotisations annuelles, et des éventuels droits d'entrée, varient en fonction de la catégorie des membres de l'Association, de leur nature et de leur taille. Le montant des cotisations annuelles, et des éventuels droits d'entrée, est voté par le Conseil d'administration.</p> <p>6.2 Les modalités de paiement ainsi que les dérogations relatives aux cotisations et aux éventuels droits d'entrée, sont fixées par le Règlement intérieur.</p>
<p><b>Article 7 - Perte de la qualité de membre</b></p>	<p>La qualité de membre de l'Association se perd par :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le non paiement, si elle est due, de sa cotisation annuelle ;</li> <li>2. la démission notifiée par lettre recommandée avec accusée de réception adressée au Président de l'Association à compter de l'accusé de réception qui en est donné par l'Association ;</li> <li>3. le décès des personnes physiques ;</li> <li>4. la dissolution ou la liquidation pour les personnes morales ;</li> <li>5. l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour motifs graves, tels que le manquement aux Statuts, au Règlement intérieur ou à la Charte de l'Association ou pour atteinte à la réputation ou au bon fonctionnement de l'Association. Les modalités relatives à la procédure d'exclusion sont détaillées dans le Règlement intérieur de l'Association.</li> </ol> <p>Les membres démissionnaires ou exclus sont tenus au paiement des cotisations arriérées et de la cotisation de l'année en cours et des autres sommes éventuellement dues à l'Association à la date de leur démission ou exclusion.</p>
<p><b>Article 8 - Responsabilité des membres et administrateurs</b></p>	<p>Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres ou des administrateurs ne puisse être personnellement responsable de ces engagements.</p>

GP  
F. G.



## TITRE II : ADMINISTRATION

### Article 9 - Conseil d'administration

9.1 L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre (4) membres au moins et de douze (12) membres au plus.

Le Conseil d'Administration est renouvelé tous les ans par moitié. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de deux (2) ans parmi les membres actifs et les membres d'honneur.

Les membres personnes morales sont représentés par leur représentant légal en exercice ou par toute autre personne dont l'habilitation à cet effet a été notifiée à l'Association.

Toute candidature devra être adressée au Président de l'Association, au moins huit (8) jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle dans le respect des conditions fixées par le Règlement Intérieur.

Les membres sortants sont rééligibles.

9.1' Le nombre des membres élus au Conseil d'Administration, issus de la catégorie de membre actifs « personnes morales » est limité à la moitié du nombre total des administrateurs.

9.2 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs élus, le Conseil d'Administration peut les pourvoir par cooptation. Les fonctions des administrateurs ainsi cooptés prennent fin à l'époque où auraient dû normalement expirer les fonctions des administrateurs remplacés.

9.3 Les fonctions des administrateurs cessent par la démission, la perte de la qualité de membre de l'Association, la révocation prononcée par l'Assemblée Générale ordinaire uniquement pour justes motifs, et la dissolution de l'Association.

GP  
F.G.



<p><b>Article 10 - Réunions et délibérations du Conseil d'Administration</b></p>	<p>10.1 Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an sur la convocation de son Président, ou du quart de ses membres, et aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, soit au siège, soit en tout autre endroit.</p> <p>L'ordre du jour est fixé par le Président ou les administrateurs qui effectuent la convocation.</p> <p>10.2 La présence ou la représentation de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les membres du Conseil d'administration peuvent se faire représenter par un autre administrateur dûment habilité, par lettre ou courrier électronique, à cet effet, étant précisé qu'un membre du Conseil d'administration ne peut toutefois représenter plus de cinq autres administrateurs lors d'une réunion du Conseil d'administration.</p> <p>Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix, sous réserve des procurations qui lui ont été confiées. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.</p> <p>Les modalités, de délibérations et de scrutin, des délibérations non précisées dans les présents Statuts sont fixées dans le Règlement intérieur.</p> <p>10.3 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux rédigés en français et signés du Président et du Secrétaire qui en délivrent, ensemble ou séparément, tout extrait ou copie.</p> <p>Les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration sont, dans la mesure du possible, diffusée en open data sur le site Internet de l'Association, sous réserve des délibérations relevant d'informations personnelles notamment s'agissant des salariés de l'Association.</p> <p><b>Tout Membre du Conseil d'Administration s'interdit de prendre part à une décision du conseil qui le mettrait, directement ou indirectement, en position de conflit d'intérêt avec toute autre fonction ou mandat.</b></p> <p>Les fonctions de membres du Conseil d'Administration sont bénévoles, aucun de ses membres ne pouvant recevoir aucune rétribution en raison de ses fonctions de Membre du Conseil. Des remboursements de frais sont seuls possibles, sous réserve d'avoir été supportés dans l'intérêt de l'Association, des justificatifs devant être produits pour vérification ultérieure et pour intégration aux documents comptables.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GP  
F.G.



<p><b>Article 11 - Pouvoirs du Conseil d'Administration</b></p>	<p>Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer, diriger et administrer l'Association, sous réserve de ceux statutairement réservés aux assemblées générales ou reconnus au Bureau Exécutif le tout dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.</p> <p>Il peut notamment nommer et révoquer tous employés, fixer leur rémunération, prendre à bail les locaux nécessaires aux besoins de l'Association, faire effectuer toutes réparations, acheter et vendre tous titres ou valeurs et tous biens meubles et objets mobiliers, faire emploi des fonds de l'Association, représenter l'Association en justice tant en demande qu'en défense.</p> <p>Il établit et modifie le Règlement intérieur de l'Association. Il contrôle la gestion des membres du Bureau Exécutif qui doit lui rendre compte de son activité.</p> <p>Autant que nécessaire, il établit et modifie la Charte de l'Association encadrant les conditions dans lesquelles les membres et toute partie prenante aux actions de l'Association s'engagent à agir.</p>
-----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

GP  
F.G.



**Article 12 -  
Bureau Exécutif  
du Conseil  
d'Administration**

Tous les deux ans, le Conseil d'Administration procède à l'élection, en son sein, d'un Bureau Exécutif comprenant un Président, un Secrétaire, un Trésorier et éventuellement d'un ou plusieurs Vice-président(s). Le Conseil d'Administration peut éventuellement prendre la décision d'élargir le Bureau Exécutif par des membres supplémentaires, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Association.

Les membres personnes morales sont représentés par leur représentant légal en exercice, ou par toute autre personne dont l'habilitation à cet effet aura été notifiée à l'Association.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les fonctions de membres du Bureau Exécutif prennent fin par leur terme naturel de deux ans, la démission, la perte de la qualité d'administrateur et la révocation par le Conseil d'Administration, laquelle ne peut intervenir que pour justes motifs.

La durée du mandat ne saurait excéder la durée des fonctions du conseil d'administration. Si un poste devient vacant, alors le Conseil d'Administration peut s'en saisir dès le plus proche Conseil d'Administration afin d'élire un remplaçant à ce poste.

Les membres du Bureau Exécutif sont chargés de l'exécution des décisions du Conseil et assurent l'administration quotidienne de l'Association sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Plus particulièrement, les tâches des membres du Bureau Exécutif sont réparties comme suit :

- Le **Président** est chargé de veiller à l'exécution des décisions du Conseil d'Administration, de l'assemblée, d'assurer le bon fonctionnement de l'Association, qu'il représente en justice (tant en demande qu'en défense) et dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses.
- Le(s) **Vice-président(s)** assiste(nt) le Président dans l'exercice de ses fonctions. Il(s) peut/peuvent agir sur délégation du Président et sous son contrôle. Il(s) peut/peuvent recevoir des attributions spécifiques, temporaires ou permanentes, définies par le Président.
- Le **Secrétaire** veille au bon fonctionnement matériel, administratif, comptable et juridique de l'association. Il établit, ou fait établir, les procès-verbaux des réunions du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration, et des assemblées générales. Il tient, ou fait tenir sous son contrôle, les registres de l'Association. Il procède, ou fait procéder sous son contrôle, aux déclarations à la préfecture, et aux publications au Journal officiel, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires. Il peut agir par délégation du Président et peut être assisté dans ses fonctions par un Secrétaire adjoint.
- Le **Trésorier** établit, ou fait établir sous son contrôle, les comptes annuels de l'Association. Il procède à l'appel annuel des cotisations. Il établit un rapport financier, qu'il présente avec les comptes annuels à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Il procède au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes. Il est habilité à ouvrir (sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration) et à faire fonctionner, dans tous établissements de crédit ou

GP  
F.G.



	<p>financiers, tous comptes et tous livrets d'épargne. Il peut être assisté dans ses fonctions par un Trésorier-adjoint.</p> <p>Les membres du Bureau Exécutif peuvent faire toute délégation d'une partie de leurs pouvoirs, pour une question déterminée et un temps limité, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à un ou plusieurs salariés de l'Association.</p>
<p><b>Article 13 - Règlement intérieur</b></p>	<p>L'Association se dote d'un Règlement intérieur qui complète et précise les conditions d'application des présents Statuts, notamment concernant l'administration interne de l'Association ou de ses collèges. Il ne peut contenir de stipulations contraires aux Statuts et, en tout état de cause, les Statuts prévaudront en cas de contradiction.</p> <p>Ce Règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration dans l'année qui suit la constitution de l'Association. Le Conseil d'Administration peut à tout moment modifier le Règlement intérieur, lesquelles modifications s'appliqueront dans les mêmes conditions.</p> <p>Le Règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'Association, au même titre que les Statuts, à compter de sa diffusion aux membres par courrier électronique ou publication sur le site Internet de l'Association.</p> <p>L'adhésion aux Statuts emporte de plein droit adhésion au Règlement intérieur.</p>
<p><b>Article 14 - Charte</b></p>	<p>Une Charte peut être établie par le Conseil d'Administration sans avoir à être approuvée par l'Assemblée Générale des membres.</p> <p>La Charte encadre les conditions dans lesquelles les membres de l'Association et toute partie prenante aux actions de l'Association s'engagent à agir. Elle ne peut contenir de dispositions contraires aux Statuts. En cas de contradiction, les Statuts prévaudront.</p> <p>La Charte s'applique à tous les membres de l'Association, au même titre que les Statuts, à compter de sa diffusion aux membres par courrier électronique ou publication sur le site Internet de l'Association.</p> <p>La Charte s'applique également à toute personne contractuellement tenue d'en respecter les dispositions, notamment les partenaires et prestataires de l'Association. Les membres du réseau de la Fabrique des Mobilités peuvent se soumettre volontairement à la Charte.</p> <p>Le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la Charte, lesquelles modifications s'appliqueront dans les mêmes conditions.</p> <p>L'adhésion aux Statuts emporte de plein droit adhésion à la Charte.</p>

GP  
F.G.



**Article 15 –  
Collèges**

Afin d'accompagner le Conseil d'Administration dans ses missions, plusieurs Collèges internes sont créés.

Dans une volonté résolue de transparence quant à sa gouvernance et son fonctionnement, l'Association se dote de Collèges permanents, et peut se doter de Collèges *ad hoc*, dans les conditions ci-après.

Les collèges assurent auprès du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif une mission de conseil et d'assistance dans la gestion de l'activité quotidienne de l'Association. A ce titre, les Collèges peuvent, faire des propositions dans le cadre des activités dont ils ont la charge et, exceptionnellement, prendre des décisions au nom de l'Association dans les limites et conditions définies par leur charte. Leur rôle est également de favoriser la collaboration et la diffusion d'informations entre les membres de l'association.

Les Collèges agissent conformément à l'objet de l'Association, en fonction de leurs compétences respectives et dans le cadre des éventuelles résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration. Les collèges n'ont pas de personnalité juridique et, sauf accord préalable écrit du Conseil d'Administration, ne peuvent engager l'Association envers les tiers.

Tous les membres du Conseil d'Administration peuvent être membres d'un ou plusieurs Collèges. Ils notifient leur volonté de rejoindre un Collège par courrier électronique aux autres membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider d'ouvrir certains Collèges à d'autres membres de l'association, s'il juge leurs contributions utiles aux travaux. Cette décision est discrétionnaire et n'a pas à être motivée.

Le fonctionnement des Collèges est décrit dans le Règlement Intérieur.

Les collèges permanents suivants, en charge des domaines et fonctions essentiels à l'Association, sont d'ores et déjà fixés :

- **Collège d'adhésion** : ce collège est chargé de traiter toutes les questions relatives au statut des membres et notamment aux questions d'adhésion connexes (vérification de l'identité des candidats et instruction des candidatures, définition des critères et procédures d'affectation entre catégories de membres, vérification du respect par les membres des règles d'adhésion, etc.). Le collège adhésion soumettra chaque année au Conseil d'Administration une liste contenant tous les membres ayant satisfait aux exigences de la charte d'adhésion et dont le statut doit être reconduit.
- **Collège de programme** : ce collège est chargé de traiter toutes les questions relatives à l'instruction, l'organisation, la gestion et le suivi de chaque programme porté par l'association uniquement ou en partenariat avec des organisations tierces. Le collège de programme prépare la charte de tout programme, qu'il soumet à la validation du Conseil d'Administration, laquelle définit les modalités d'organisation et de déroulement du programme conformément aux décisions du Conseil d'Administration. Avant le commencement de chaque programme, un directeur du collège de programme est élu parmi les membres du Conseil d'Administration.

GP  
F.G.





### TITRE III : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

<p><b>Article 16 - Disposition commune - Composition et époque de réunion</b></p>	<p>Les membres de l'Association se réunissent en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'Assemblées Générales Extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des Statuts, à la dissolution ou à la fusion ou scission de l'Association, et d'Assemblées Générales Ordinaires dans les autres cas.</p> <p>L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs à jour de leur cotisation ainsi que des membres d'honneur non démissionnaires, à la date de réunion de l'Assemblée concernée.</p> <p>Les membres peuvent se faire représenter par un autre membre dûment habilité, par lettre ou courrier électronique, à cet effet.</p> <p>Les membres personnes morales sont représentés par leur représentant légal en exercice ou par toute autre personnes dont l'habilitation aura été notifiée à l'Association.</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie chaque année, sur la convocation du Président, aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.</p> <p>En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée exceptionnellement, par le Président, lorsqu'il le juge utile, ou à la demande du tiers au moins des membres de l'Association.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Président ou par la moitié des membres de l'Association lorsque la décision requiert une telle Assemblée ou lorsqu'il en reconnaît l'utilité.</p>
<p><b>Article 17 - Disposition commune - Convocation et ordre du jour</b></p>	<p>Les convocations sont faites au moins quinze (15) jours à l'avance par courrier sur support papier ou électronique, indiquant l'objet et le lieu de la réunion.</p> <p>L'ordre du jour est dressé par l'auteur de la convocation : il n'y est porté que les propositions émanant de lui et celles qui lui ont été communiquées, huit (8) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale. Les membres ont la capacité, sur simple demande écrite à l'auteur de la convocation, de compléter, modifier, amender l'ordre du jour au titre des points divers à aborder en séance.</p> <p>L'ordre du jour validé par les membres devra être scrupuleusement respecté.</p> <p>Les Assemblées se réunissent au siège ou en tout autre endroit déterminé par l'auteur de la convocation.</p>

GP  
F.C.



<p><b>Article 18 - Disposition commune - Bureau Exécutif de l'Assemblée</b></p>	<p>L'Assemblée est présidée par le Président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.</p> <p>Les fonctions de secrétaire de séance sont remplies par le Secrétaire en titre ou le Secrétaire adjoint de l'Association ou, en son absence, par un membre de l'Assemblée désigné par celle-ci.</p> <p>Il est dressé une feuille de présence signée par les membres de l'Association en entrant en séance et certifiée par les Président et Secrétaire de séance.</p>
<p><b>Article 19 - Disposition commune - Nombre de voix</b></p>	<p>Chaque membre actif (personne physique et personne morale) et membre d'honneur de l'Association a droit à une voix délibérative et a autant de voix supplémentaires qu'il représente de membres, étant précisé qu'un membre de l'Association ne peut toutefois représenter plus de cinq autres membres lors d'une Assemblée Générale.</p> <p>Les modalités de délibération et scrutin des délibérations non précisées aux présents Statuts sont fixées dans le Règlement intérieur.</p>
<p><b>Article 20 - Assemblée Générale Ordinaire</b></p>	<p>20.1 Sauf circonstances exceptionnelles, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association se réunit dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice.</p> <p>20.2 L'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents et représentés.</p> <p>20.3 L'Assemblée Générale Ordinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● entend le rapport du Président sur la gestion et les activités de l'exercice passé ainsi que le rapport du Trésorier sur la situation financière de l'Association ;</li> <li>● approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget et donne le quitus aux membres du Conseil d'administration ;</li> <li>● se prononce sur les orientations de l'année à venir de l'Association ;</li> <li>● le cas échéant procède à l'élection des membres du Conseil d'administration ;</li> <li>● autorise toutes acquisitions d'immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet de l'Association, tout échange et vente de ces immeubles, ainsi que toutes constitutions d'hypothèques et tout emprunt et,</li> <li>● d'une manière générale, délibère sur toutes questions inscrites à l'ordre du jour d'intérêt général et toutes celles qui lui sont soumises par le Bureau Exécutif à l'exception de celles réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.</li> </ul> <p>20.4 Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.</p>

GP  
F.G.



<p><b>Article 21 - Assemblée Générale Extraordinaire</b></p>	<p>21.1 L'Assemblée Générale Extraordinaire a compétence pour modifier les Statuts, décider la dissolution anticipée de l'Association, décider de sa fusion ou de sa scission ou décider des opérations de liquidation.</p> <p>21.2 Pour que l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse délibérer valablement, le quorum des membres présents ou représentés doit atteindre les deux tiers des membres de l'Association.</p> <p>Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle, dans la forme prescrite par l'article 17 ci-dessus et, lors de cette seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.</p> <p>21.3 Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Les décisions relatives à une modification des Statuts sont par dérogation prises à la majorité absolue.</p>
<p><b>Article 22 - Disposition commune - Procès- verbaux</b></p>	<p>Les délibérations de l'Assemblée Générale des membres sont constatées par des procès-verbaux rédigés en français et signés par le président et secrétaire de séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président de l'Association ou par deux administrateurs.</p>

GP  
F.G.



<b>TITRE IV : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION</b>	
<b>Article 23 - Ressources annuelles</b>	<p>Les ressources annuelles de l'Association se composent, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des cotisations versées par ses membres ou d'éventuels droits d'entrée ;</li> <li>• des autres contributions de ses membres (mise à disposition de locaux, de personnels, de concession de réutilisation de son patrimoine immatériel, de matériels, dons financiers, etc.)</li> <li>• des éventuels apports faits par ses membres ;</li> <li>• des revenus des biens ou valeurs qu'elle possède ;</li> <li>• des dons et legs des personnes physiques et morales ;</li> <li>• de toutes subventions qui lui seraient accordées ;</li> <li>• des rémunérations versées en contrepartie des prestations fournies par l'Association ;</li> <li>• des revenus tirés des opérations de parrainage organisées par l'Association ;</li> <li>• des revenus tirés des réponses de l'Association à des appels à projets ;</li> <li>• du montant des inscriptions versées à l'occasion des manifestations organisées par l'association ;</li> <li>• des ressources créées à titre exceptionnel ;</li> <li>• de toute autre ressource non contraire à la législation ou la jurisprudence.</li> </ul>
<b>Article 24 - Fonds de réserve</b>	<p>Il pourra, sur simple décision du Conseil d'Administration, être constitué un fonds de réserve qui comprendra l'excédent des recettes annuelles sur les dépenses annuelles. Il est géré par le Bureau Exécutif qui en rend compte auprès du Conseil d'Administration.</p>
<b>Article 25 - Exercice</b>	<p>L'exercice commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera à dater du jour de la déclaration de l'Association auprès des autorités publiques et s'achèvera le 31 décembre de l'année suivant celle de la déclaration.</p>
<b>Article 26 - Comptes</b>	<p>Les comptes sont soumis chaque année à l'examen du Conseil d'Administration de l'Association dans la séance qui précède l'Assemblée Générale Ordinaire.</p>
<b>TITRE V : DISSOLUTION - LIQUIDATION</b>	
<b>Article 27 - Dissolution / Liquidation</b>	<p>En cas de dissolution volontaire, statutaire ou forcée de l'Association, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif, après reprise éventuelle des apports existants par les apporteurs ou ayants droit connus.</p> <p>En aucun cas les membres de l'Association ne pourront se voir attribuer une part quelconque des biens de l'Association, exception faite de la reprise des éventuels apports.</p> <p>Le produit net de la liquidation sera dévolu à une association ayant un objet similaire ou à tout établissement public ou privé reconnu d'utilité publique et qui sera désigné par l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres.</p> <p>Le liquidateur procédera, aux frais de l'Association, aux déclarations en préfecture et à une publication au Journal Officiel.</p>

GP  
F.C.



<b>TITRE VI : FORMALITÉS</b>	
	Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale constitutive tenue au Paris Open Source Summit le 07/12/2017.
<b>Article 28 - Déclaration et publication</b>	Le Conseil d'Administration remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi. Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présentes.
<b>Annexe : LISTE DES DOCUMENTS AYANT VALEUR STATUTAIRE</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte de l'Association (qui s'applique également, au delà des membres de l'Association, à toute personne partie prenante du réseau de la Fabrique des Mobilités, dont émane l'Association).</li> <li>• Liste des Membres Fondateurs</li> </ul>



## Annexe 1 - Charte du réseau des “membres” de la Fabrique des Mobilités

Les partenaires se composent d'une multitude d'acteurs : industriel, pôle de compétitivité, collectivité, incubateur, laboratoire de recherche, agence, individu.

Les porteurs de projets désignent les personnes physiques, entrepreneurs, qui tentent de mettre en oeuvre une innovation pour modifier un marché.

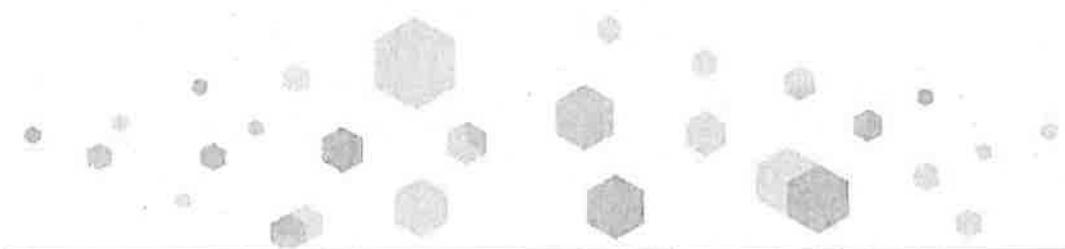
Cette charte concerne tous les membres (partenaire, porteur de projet) souhaitant intégrer le réseau de la Fabrique des Mobilités. Ce réseau porte le nom de “communauté”. Les membres de la communauté sont nommés les “membres”.

Les enjeux : Nos mobilités conditionnent à la fois nos quotidiens, la performance de nos entreprises, la qualité de l'air que l'on respire, les évolutions de notre climat, l'aménagement de nos territoires. Or changer de mobilité est un bouleversement intégral à la fois individuellement et collectivement.

La raison d'être : Initiée par l'ADEME, construite avec l'écosystème industriel, la Fabrique des Mobilités offre à tous les acteurs l'espace-temps et les conditions pour nous permettre d'être les créateurs de nos futures mobilités et de développer une culture commune de l'innovation. La raison d'être de la Fabrique est de créer les conditions de cette diversité et de cette fertilité pour accompagner ces changements.

La spécificité : La Fabrique fera vivre et mettra à disposition des ressources et contributions collectives dans des "communs". Les communs sont considérés comme les richesses essentielles de cet écosystème lui permettant de capitaliser, mutualiser et d'innover.

Le fonctionnement : La Fabrique est orientée vers le porteur de projet, avec empathie et force de propositions sans jugement. L'accès au réseau des membres de la Fabrique proposera des connexions, des accès facilités à des ressources, une capitalisation continue et des contributions aux communs. Une charte “concurrence” en annexe décrit les principes et règles de droit de la concurrence.



GP  
FG



Chaque membre adhère :

1. à contribuer et à s'impliquer dans la Fabrique des Mobilités publiquement selon ses moyens propres,
2. à donner, recevoir, se relier avec les membres de la communauté, et guider un nouveau membre selon ses compétences et moyens,
3. à utiliser et contribuer aux communs,
4. à partager des retours d'expériences (réussite, échec d'un projet, développement ou utilisation d'un commun),
5. à acquérir, développer et diffuser la vision portée par la Fabrique des Mobilités,
6. à être un ambassadeur de la Fabrique selon ses moyens pour participer à son essor,
7. à participer à l'émergence de nouveaux projets,
8. à participer à la création et l'exploitation par les partenaires d'outils et de services communs,
9. à participer à la capitalisation de connaissances, de compétences, de moyens et d'une culture commune,
10. pour les entrepreneurs, à devenir tuteur d'un autre porteur de projet selon ses compétences et ses moyens.

GP  
F.G.



## Annexe 2 - Liste des membres fondateurs de l'association

Les membres fondateurs de l'association Fabrique des mobilités sont :

- ADEME
- Renault
- Nokia
- Kisio Digital
- Transdev
- Open Lab Michelin
- Département des Alpes Maritimes
- Ville de Paris
- Savoir Faire Linux
- La FING
- Ouishare
- VEDECOM
- PFA - Filière Automobile et Mobilités
- IFP School
- Telecom ParisTech





Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425698-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 13/06/19
------------------------------------

Date de réception : 13/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 21

—  
**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL  
- ACTUALISATION DU BARÈME DES REDEVANCES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles R20-45 à R20-54 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 26 juin 2014 par l'assemblée départementale adoptant le barème des redevances pour l'occupation du domaine public routier départemental, figurant en annexe E du règlement départemental de voirie ;

Vu la délibération prise le 23 février 2018 par la commission permanente approuvant une nouvelle annexe E du règlement départemental de voirie fixant le barème des redevances dues pour l'occupation du domaine public routier départemental ;

Considérant que l'évolution réglementaire et la mise en œuvre du barème requièrent des actualisations concernant :

- le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, avec la mise à jour de la population totale des communes des Alpes-Maritimes issue du dernier recensement, ainsi que le taux de revalorisation de l'index ingénierie dont le coefficient s'élève à 1,3659 pour 2019 ;

- le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, avec un taux d'évolution de l'index ingénierie dont le coefficient s'élève à 1,24 pour 2019 ;

- le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier départemental concernant les réseaux de communications électroniques, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 qui fixe à :

- 54,30 € par kilomètre linéaire aérien,
- 40,73 € par kilomètre linéaire souterrain,
- 27,15 € l'emprise au m<sup>2</sup> pour les installations autres que les stations radioélectriques ;

- la mise à jour du tableau des communes de plus de 3 500 habitants suivant la source de l'INSEE concernant les populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu le rapport de son président proposant d'actualiser le barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental pour l'année 2019 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver l'annexe E du règlement départemental de voirie, dont le projet est joint en annexe, actualisant le barème des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public routier départemental pour 2019 ;

2°) de prendre acte de :

- la mise à jour de la population totale des communes des Alpes-Maritimes issue du dernier recensement pour le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- la mise à jour du tableau des populations légales des communes de plus de 3 500 habitants ;

- l'actualisation du tarif des redevances concernant les réseaux de communications électroniques.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**ANNEXE E : BAREME DES REDEVANCES POUR OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL 2019**

**I. PRINCIPES GENERAUX**

**a) Rappel législatif :**

Code général de la propriété des personnes publiques :

« Art. L. 2122-1 du CGPPP - Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. »

« Art. L. 2122-2 du CGPPP - L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. »

« Art. L. 2122-3 du CGPPP - L'autorisation mentionnée à l'article L. 2122-1 présente un caractère précaire et révoquant.»

Code de la voirie routière :

« Art. L. 113-2 ... l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révoquant. »

« Art. L. 113-3 Sous réserve des prescriptions prévues à l'article L. 122-3, les exploitants de réseaux ..... peuvent occuper le domaine public routier en y installant des ouvrages, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation à la circulation terrestre. Le gestionnaire du domaine public routier peut, dans l'intérêt de la sécurité routière, faire déplacer les installations et les ouvrages situés sur ce domaine aux frais de l'occupant dans des conditions définies par décret en Conseil d'État. » Cf. : décret n° 2006-1133 du 8 septembre 2006.

Code des postes et des communications électroniques : art L.47

Lorsque le Conseil départemental est saisi d'une demande de permission de voirie par un opérateur de communications électroniques et qu'il constate que le droit de passage de cet opérateur peut être assuré par l'utilisation des installations existantes d'un autre occupant du domaine public, alors le Conseil départemental peut inviter les deux parties à se rapprocher pour convenir des modalités de partage de ces installations.

**b) Principes relatifs aux redevances pour occupation du domaine public routier**

Toute autorisation, permission de voirie ou permis de stationnement, délivrée aux occupants par arrêté du Président du Conseil départemental, sera préalablement demandée et fixera la date de début, la durée, le motif et les conditions matérielles de cette occupation.

***Sont concernés :***

- Les permissions de voirie avec emprise au sol.
- Les permis de stationnement sans emprise, délivrés par le Président du Conseil départemental pour les routes départementales hors agglomération.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation (article L. 2125-3 du CGPPP). Le montant de la redevance est arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L. 2322-4 du CGPPP.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public par le bénéficiaire d'une autorisation est payable d'avance et annuellement. Conformément aux dispositions du CGPPP, « en cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public ..... les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal ». Après lettre de rappel non suivie de paiement, le comptable public pourra, à l'expiration d'un délai de 20 jours, engager des poursuites à l'encontre du redevable, les frais de poursuite étant à sa charge.

Conformément à l'article R.116-2 du Code de la voirie routière, en cas d'installation sans autorisation ou d'occupation portant atteinte au domaine public, une amende de 5<sup>ème</sup> classe pourra être dressée, sans toutefois pouvoir excéder le montant prévu à l'article 131-13 du code pénal. De plus les contraventions qui sanctionnent les occupants sans titre d'une dépendance du domaine public, se commettent chaque journée et pourront donner lieu au prononcé d'une amende pour chaque jour où l'occupation est constatée, lorsque cette occupation sans titre compromet l'accès à cette dépendance, son exploitation ou sa sécurité (conformément à l'article L. 2132-27 du CGPPP).

Le bénéficiaire peut, à raison du montant et du mode de détermination de la redevance :

- 1) Être admis à se libérer par le versement d'acomptes.
- 2) Être tenu de se libérer par le versement de la redevance due soit pour toute la durée de l'autorisation si cette durée n'excède pas cinq ans, soit pour une période quinquennale dans le cas contraire (Article L. 2125-4 du CGPPP).

Toute occupation du domaine public entraîne le recouvrement d'une redevance, qui ne vaut pas droit d'occupation.

## **II. FRAIS DE DOSSIER**

Les frais de dossier définis ci-dessous sont appliqués à chaque nouvelle permission de voirie, permis de stationnement :

- Pour une autorisation initiale : **50 €**.
- Pour un renouvellement (en continu, sans discontinuité dans la durée de l'occupation) sans modification du tiers, de la nature, de l'étendue, du lieu ou des conditions techniques : **25 €**.

Il sera perçu au profit du Département, les frais de dossier correspondant à une autorisation initiale, en dehors des cas expressément mentionnés ci-dessus au titre du renouvellement. Les autorisations consenties à titre gratuit, conformément au présent barème sont dispensées de frais de dossier.

## **III. OCCUPATIONS SOUMISES A UN TARIF REGLEMENTAIRE :**

### **1. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Le barème défini par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 est appliqué et revalorisé annuellement sans réduction. Le montant de la redevance, due par EDF et Enedis pour l'occupation du domaine public routier départemental des Alpes-Maritimes, est fixé dans la limite du plafond annuel suivant :  $PR = (0,0457 P + 15 245)$  euros où P représente la somme de la population totale des communes des Alpes-Maritimes résultant du dernier recensement de l'INSEE, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :  $P = 1.098.539$  habitants.

#### *Réévaluation :*

*Les plafonds des redevances évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie », conformément aux dispositions de l'article R3333-4 du Code général des collectivités territoriales.*

### **2. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le calcul de la redevance mentionné au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, est appliqué sans réduction. Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret.

Art. R. 3333-12 du CGCT - « Les redevances dues aux départements pour l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114 et R. 2333-117 ».

Art. R. 2333-114 du CGCT - La redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, est fixée dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,035 \times L) + 100 \text{ €} ;$$

Où **PR** est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

**L** représente la longueur des canalisations sur le domaine public exprimée en mètres et 100 € représente un terme fixe.

#### *Réévaluation :*

*Les plafonds des redevances évoluent au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, conformément aux dispositions de l'article R. 3333-12 du Code général des collectivités territoriales.*

### **3. OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL (DPRD) PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX**

#### **3.1 TRANSPORT ET DISTRIBUTION ELECTRICITE**

Art. R. 3333-4-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité est fixée au plafond suivant :

$$PR'T = 0,35 * LT$$

*PR'T redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;*

*LT longueur en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le DPRD et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

Art. R. 3333-4-2 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire, constatée au cours d'une année, du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité est fixée au plafond suivant :

$$\mathbf{PR'D=PRD/10}$$

*PR'D : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution ;*

*PRD : plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R. 2333-105.*

### 3.2 TRANSPORT ET DISTRIBUTION GAZ

Art. R. 3333-13 du CGCT - Les redevances dues chaque année à un département pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114-1 et R. 2333-117.

Article R. 2333-114-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée au plafond suivant :  $\mathbf{PR'= 0,35* L}$

*PR' : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux ;*

*L : longueur en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le DPRD et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.*

### 4. RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Les taux des redevances du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, sont appliqués sans réduction. Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret et aux articles R 20-51 et R 20-52 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE).

#### a) Pour chaque artère tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- par kilomètre linéaire aérien : **54,30 €**
- par kilomètre linéaire souterrain : **40,73 €**

#### b) Pour les installations autres que les stations radioélectriques tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- emprise par m<sup>2</sup> : **27,15 €**

#### c) Pour les installations radioélectriques tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- stations radioélectriques avec antenne de plus de 1 m : **210 €**
- stations radioélectriques avec pylône de plus de 1 m : **410 €**

### 5. EAU ET ASSAINISSEMENT

Toute canalisation de distribution d'eau et d'assainissement est soumise à l'application des articles R.3333-18 et R.2333-121 à R.2333-123 du CGCT. Sont également soumis à redevance, les autres ouvrages bâtis non linéaires, hormis les regards de réseaux d'assainissement.

Les montants annuels des redevances sont fixés comme suit et sont appliqués sans réduction :

- canalisation (kilomètre linéaire) : **10 €**
- ouvrages bâtis non linéaires (hors les regards) par m<sup>2</sup> indivisible d'emprise au sol : **2 €**

Les taux sont fixes, sous réserve d'une délibération du Conseil départemental actant une réévaluation.

NB : Le calcul s'applique au linéaire principal de la canalisation mais pas aux branchements.

**6. ECLAIRAGE PUBLIC**

- redevance annuelle par candélabre : 179 €

**7. AUTRES RESEAUX**

- ouvrages enterrés : 5 € ml/an
- ouvrages aériens : 10 € ml/an

**8. OCCUPATIONS DES ESPACES PUBLICS ROUTIERS DEPARTEMENTAUX :**

Nature de l'occupation	Commune < 3500 hab. 2019 en €	Commune ≥ 3500 hab. 2019 en €	Unité	Durée
<b>Occupations surfaciques à caractère commercial</b>				
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	20	25	m <sup>2</sup>	forfait mensuel
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	2	3	m <sup>2</sup>	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	1	2	m <sup>2</sup>	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	5	10	m <sup>2</sup>	forfait mensuel
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	2	4	m <sup>2</sup>	mois
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	1	1	m <sup>2</sup>	journée
Autre occupation (parking, dépôt de matériel...)	6	12	m <sup>2</sup>	an
Accès : chantier, station service, carrières y compris aire de retournement	3	3	m <sup>2</sup>	an
Clôture	4	4	ml	an
Répéteur pour télérelevé	1	1	unité	an
<b>Échafaudage et palissade</b>				
Échafaudage et palissade jusqu'à 20 m <sup>2</sup> (forfait de 0,01m <sup>2</sup> à 20 m <sup>2</sup> )	30	30	forfait	mois
Échafaudage et palissade au-delà de 20 m <sup>2</sup>	60	60	forfait	mois
<b>Occupation à caractère non commercial</b>				
Clôture	2	2	ml	an
Autre occupation au m <sup>2</sup>	5	7	m <sup>2</sup>	an
<b>Publicité, pré-enseigne et enseigne</b>				
<b>Dispositifs publicitaires</b>				
Dispositifs publicitaires non lumineux, non numériques	80	120	m <sup>2</sup>	an
Dispositifs publicitaires lumineux ou numériques	100	150	m <sup>2</sup>	an
<b>Pré-enseigne non numérique</b>				
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies ≤ 8m <sup>2</sup>	10	15	m <sup>2</sup>	an
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies > 8 m <sup>2</sup>	20	25	m <sup>2</sup>	an

<b>Pré-enseigne numérique</b>				
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies ≤ 8m <sup>2</sup>	<b>20</b>	<b>30</b>	m <sup>2</sup>	an
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies > 8m <sup>2</sup>	<b>40</b>	<b>50</b>	m <sup>2</sup>	an
<b>Enseigne</b>				
Enseigne dont la somme des superficies ≤ 7m <sup>2</sup>	<b>50</b>	<b>70</b>	forfait	an
Enseigne dont la somme des superficies > 7m <sup>2</sup>	<b>20</b>	<b>30</b>	m <sup>2</sup>	an
<b>Prestation entretien et exploitation par les services départementaux routiers</b>				
<b>Mise à disposition de personnel (par heure)</b>				
Encadrant	<b>32</b>	<b>32</b>	forfait	heure
Agent	<b>26</b>	<b>26</b>	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Encadrant	<b>16</b>	<b>16</b>	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Agent	<b>13</b>	<b>13</b>	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Encadrant	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Agent	<b>8,5</b>	<b>8,5</b>	forfait	heure
<b>Mise à disposition de véhicules et engins par heure (hors carburant)</b>				
Véhicule léger	<b>4</b>	<b>4</b>	forfait	heure
Véhicule utilitaire léger	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	forfait	heure
Fourgon	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>	forfait	heure
Camion	<b>21</b>	<b>21</b>	forfait	heure
Flèche lumineuse de rabatement de remorque	<b>12</b>	<b>12</b>	forfait	heure
Tracteur	<b>36</b>	<b>36</b>	forfait	heure
Remorques à panneaux	<b>1</b>	<b>1</b>	forfait	heure
Balayeuse	<b>60</b>	<b>60</b>	forfait	heure
Autre engin spécialisé	<b>70</b>	<b>70</b>	forfait	heure
<b>Mise à disposition de fournitures et équipements</b>				
Fournitures : carburant, absorbant, sel, enrobés (etc.)	prix acquisition			
Équipements: balises, délinéateurs, glissières...	prix acquisition			
Prestations externalisées	prix acquisition			
<b>Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobile entre 7h et 21h par route</b>				
Arrêté de circulation avec coupures de maximum de 10 mn	<b>200</b>	<b>200</b>	forfait	½ journée
Autre cas coupure supérieure à 10 mn (forfait 1/2 journée)	<b>500</b>	<b>500</b>	forfait	½ journée
<b>Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobile entre 21h et 7h par route</b>				
Avec impact sur la circulation (coupures de la circulation)	<b>500</b>	<b>600</b>	forfait	Une nuit

*Commune de plus de 3 500 habitants, base population INSEE. Étant entendu que les demi-journées sont non fractionnables : ½ journée de 7h à 14h et de 14h à 21h ; journée de 7h à 21h et nuit entre 21h à 7h.*

Le montant de la redevance par occupation des espaces publics routiers départementaux est calculé comme suit :

$$\text{Redevance} = \{[\text{nb unités sollicitées (ml, m}^2\text{...)} * (\text{Tarif})] \times \text{durée}\}$$

RQ : Lorsque l'établissement d'une permission de voirie ou de stationnement concerne un ensemble de communes dont la majorité est supérieure à 3 500 habitants, le tarif applicable est celui des communes de plus de 3 500 habitants.



Les occupations d'intérêt général suivantes sont exonérées de redevances :

- services de protection et de prévention à but non lucratif, liste non exhaustive : gendarmerie, police, pompier, SAMU, sécurité civile, société nationale de sauvetage en mer ;
- mobilier urbain non publicitaire y compris les panneaux à message variable (réservés à l'information sur les conditions de circulation), les installations intéressant la collecte des ordures (poubelles, containers publics..), ainsi que les stations météorologiques ;
- stèle et mémorial ;
- aménagement paysager mis à la disposition d'une collectivité ou d'un groupement de collectivité, et entretenu à ses frais ;
- terrain non exploitable du fait de ses caractéristiques et entretenu par le bénéficiaire à sa demande et à ses frais ;
- œuvres artistiques et culturelles à but non commercial, bénéficiant librement à tous.

**9. INSTALLATIONS NON PREVUES AU BAREME**

Pour les installations non prévues dans le présent barème de redevance, la délégation est donnée à la Commission Permanente afin de fixer le taux des redevances.

**10. REVALORISATIONS ANNUELLES DES TAUX DES REDEVANCES**

Seules les redevances encadrées par la loi font l'objet d'une revalorisation annuelle automatique au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**11. MISE EN CONCURRENCE DES OCCUPATIONS À CARACTERE COMMERCIAL**

Pour les occupations à caractères économiques soumises à la mise en concurrence, le barème des redevances représente le plancher (montant minimum) de toutes propositions financières des candidats.

Concernant les occupations saisonnières des snacks en bord de mer le long de la RD 6098 sur les communes de Villeneuve-Loubet et Antibes, le nombre d'emplacements n'ayant pas vocation à augmenter une mise en concurrence desdits emplacements doit être mise en œuvre avec :

- une durée minimale d'occupation comprise entre 4 mois et 7 mois maximum entre avril et octobre d'une même année ;
- nature des occupations : camion 12 m<sup>2</sup>, groupe électrogène 2 m<sup>2</sup>, terrasse 30 m<sup>2</sup> et stationnement 30m<sup>2</sup>
- soit un minimum mensuel de 452 euros hors frais de dossier.

**Communes de plus de 3 500 habitants :**

Antibes	74 982
Beaulieu-sur-Mer	3 749
Beausoleil	14 006
Biot	10 121
Cagnes-sur-Mer	50 385
Cannes	75 046
Cap-d'Ail	4 727
Carros	11 759
Contes	7 514
Drap	4 545
Gattières	4 169
Grasse	51 705
La Colle-sur-Loup	8 019
La Gaude	6 580
La Roquette-sur-Siagne	5 485
La Trinité	10 154
Le Cannet	42 056
Le Rouret	4 130
Levens	4 748
Mandelieu-la-Napoule	22 381
Menton	28 942

Mouans-Sartoux	9 991
Mougins	19 411
Nice	345 998
Pégomas	7 996
Peymeinade	8 264
Roquebrune-Cap-Martin	13 093
Roquefort-les-Pins	6 874
Saint-André-de-la-Roche	5 379
Saint-Cézaire-sur-Siagne	3 997
Saint-Jeannet	4 206
Saint-Laurent-du-Var	28 831
Saint-Paul-de-Vence	3 528
Saint-Vallier-de-Thiery	3 666
Sospel	3 883
Tourrette-Levens	4 967
Tourrettes-sur-Loup	4 066
Valbonne	13 652
Vallauris	26 787
Vence	18 929
Villefranche-sur-Mer	5 146
Villeneuve-Loubet	14 844

Source : INSEE : populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427841-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 22

—  
**GESTION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL - CONVENTION  
DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AVEC LE CEREMA**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que le projet GRD (Gestion du réseau routier départemental) porté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), établissement public de l'Etat, a pour objectif de mettre au point un démonstrateur expérimental permettant à un gestionnaire de voirie d'optimiser les moyens humains et financiers consacrés à la gestion de son patrimoine ;

Considérant que le contexte particulier de la voirie départementale nécessite le développement de nouvelles méthodologies et la recherche d'outils adaptés ;

Vu le rapport de son président proposant la signature d'une convention de recherche et développement à intervenir avec le CEREMA afin de participer au projet de développement expérimental d'une méthodologie de Gestion du réseau routier départemental (GRD) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention de recherche et développement relative au projet de développement expérimental d'une méthodologie de Gestion du réseau routier départemental (GRD), à intervenir avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, dont le projet est joint en annexe, pour une durée de deux ans, ainsi que tous les documents afférents ;
- 3°) de prendre acte que le coût total de l'opération s'établit à 203 760 € HT, dont 94 870 € HT (soit 113 844 € TTC) à la charge du Département ;
- 4°) de renoncer à l'unanimité au vote au scrutin secret sur les désignations faisant l'objet de la présente délibération, en application de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales ;
- 5°) de désigner pour représenter le Département au comité de pilotage chargé du suivi du projet ;
  - le Chef du service de l'entretien et de la sécurité routière,
  - l'adjoint au Chef de service de l'entretien et de la sécurité routière ;
- 6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Conservation du patrimoine » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1415216-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 23

—  
**UTELLE - RECALIBRAGE DES RM 6202 ET RM 2205  
PRÉALABLE À LA SÉCURISATION DES TUNNELS DE LA  
MESCLA ET DU REVESTON SUR LA RD 6102 - CONVENTION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière et notamment le chapitre VIII de son titre 1er ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2422-12 ;

Vu la délibération prise le 16 décembre 2011 par l'assemblée départementale relative au transfert de compétences à la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur est compétente dans le domaine de la voirie sur l'ensemble de son territoire ;

Vu la délibération prise le 9 février 2012 par la commission permanente approuvant les termes de la convention relative à l'entretien et à la gestion des voiries situées aux limites de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

Vu le courrier du préfet des Alpes-Maritimes du 13 décembre 2018 relatif à la transmission par le Département des dossiers de mise aux normes de sécurité des tunnels de plus de 300 mètres et de la programmation associée pour 2019 et 2020 ;

Considérant que la mise aux normes de sécurité des tunnels de la Mescla et du Reveston requiert la création de deux galeries de secours destinées à l'évacuation des usagers et nécessite d'importants travaux de rénovation ainsi que la mise au gabarit routier des itinéraires de déviation sur les voies métropolitaines ;

Considérant que ces travaux impliquent deux maîtrises d'ouvrage à savoir celle du Département pour la mise en sécurité des tunnels et celle de la Métropole Nice Côte d'Azur pour les travaux de mise au gabarit routier des itinéraires de déviation ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Métropole Nice Côte d'Azur au Département pour la réalisation des travaux de recalibrage de la RM 6202 et de la RM 2205 préalablement nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation des tunnels de la Mescla et du Reveston sur la RD 6102 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition du domaine public métropolitain pour les travaux de mise au gabarit des RM 6202 et RM 2205, nécessaires pour réaliser les travaux de mise en sécurité des tunnels de la Mescla et du Reveston par le Département, sur la commune d'Utelle ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention à intervenir avec la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents afférents ;
- 3°) de prendre acte que :
  - le Département assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
  - le coût total des travaux de mise au gabarit de la déviation par les RM 6202 et RM 2205 est de 1 660 000 € TTC, préfinancé par le Département ;
  - le coût des acquisitions foncières nécessaires à l'opération est estimé à 10 000 € TTC ;
  - à l'issue de l'opération, les parcelles acquises par le Département seront rétrocédées à MNCA ;

- MNCA remboursera le Département de la totalité de l'opération soit 1 670 000 € TTC ;

4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Conservation du patrimoine » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1428012-DE-1-1
Date de télétransmission: 18/06/19
Date de réception : 18/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 24

—  
**MENTON - RÉTABLISSEMENT DE LA RD22A INTERCEPTÉE  
PAR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA BRETELLE  
D'INSERTION DE MENTON SUR L'A8 - CONVENTION AVEC ESCOTA**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la décision ministérielle du 4 mai 2017 concernant le projet d'amélioration des caractéristiques géométriques de la bretelle d'insertion sur l'autoroute A8 de Menton vers Aix-en-Provence ;

Considérant que cet aménagement nécessite le déplacement de la RD 22A ;

Vu le rapport de son président proposant la signature d'une convention avec ESCOTA ayant pour objet de définir :

- les conditions techniques et administratives dans lesquelles la voie départementale interceptée par la construction de la bretelle d'insertion vers Aix-en-Provence sera rétablie ;
- les obligations respectives de la société ESCOTA et du Département pour la gestion et l'entretien ultérieur des ouvrages réalisés dans le cadre de cette convention ;



Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver les termes de la convention, sans incidence financière pour le Département des Alpes-Maritimes, relative au rétablissement de la RD 22A interceptée par le projet de l'amélioration des caractéristiques géométriques de la bretelle d'insertion de Menton vers Aix-en-Provence, à intervenir avec la société des autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA) ;

2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents afférents ;

3°) de prendre acte que la société ESCOTA :

- est le maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération consistant à effectuer des travaux liés à l'amélioration de l'insertion de la bretelle autoroutière, construire des ouvrages de franchissement, rétablir la voie départementale 22A ainsi que réaliser des chaussées et raccords aux voies existantes ;
- réalisera, à ses frais, les travaux de rétablissement de la route départementale 22A ainsi que les déviations provisoires éventuelles.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427543-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 14/06/19
------------------------------------

Date de réception : 14/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 25

—  
**HAUTS D'ANTIBES - AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE DES  
RD 35 ET 535 - TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-7 et L 2422-12 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, organisant notamment le transfert de plein droit aux communautés d'agglomération en lieu et place des communes de la compétence en matière de zone d'activités économiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que le système d'échanges de l'entrée nord d'Antibes, dénommé "Hauts d'Antibes" est particulièrement complexe en raison de la présence de plusieurs noeuds routiers et autoroutiers d'importance, permettant l'accès à la technopole de Sophia Antipolis, au centre ville d'Antibes et aux communes avoisinantes, mais aussi en raison de la prédominance des zones d'activités économiques (ZAE) ;

Considérant qu'afin de permettre le développement économique du territoire de part et d'autre de l'axe routier, le Département, la commune d'Antibes et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) sont convenus qu'un réaménagement routier global de l'entrée nord d'Antibes devait être étudié et mis en oeuvre ;

Vu la délibération prise le 25 février 2016 par la commission permanente approuvant la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la CASA et la commune d'Antibes, pour la réalisation d'un projet cohérent d'aménagements routiers des Hauts d'Antibes ;

Vu la dite convention signée le 8 septembre 2016 désignant le Département comme coordonateur du groupement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2017 portant modification des statuts de la CASA et actant de sa compétence à titre obligatoire en matière de ZAE ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2017 par la CASA approuvant l'instauration d'une ZAE dans le secteur de l'opération ;

Considérant qu'en raison de la présence d'une ZAE dans le périmètre du projet et du transfert de compétence par la commune d'Antibes à la CASA, la répartition financière de l'opération établie entre les membres de la convention du 8 septembre 2016 ne peut plus s'appliquer ;

Vu le rapport de son président proposant :

- de clôturer la convention constitutive de groupement de commandes signée le 8 septembre 2016 avec la commune d'Antibes et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) relative aux projets d'aménagements routiers des "Hauts d'Antibes" ;
- d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la CASA, dans le nouveau périmètre des projets d'aménagements routiers des "Hauts d'Antibes" ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver la clôture de la convention constitutive de groupement de commandes signée le 8 septembre 2016 avec la commune d'Antibes et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) relative aux projets d'aménagements routiers dans le secteur nord d'Antibes sur les RD 35, RD 35G, RD 535 et RD 535G et les chemins communaux de Saint Claude et des Terriers, aux motifs :

- que suite au transfert de compétences prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015, la CASA a instauré une zone d'activités économiques (ZAE) dans le secteur de l'opération ;
  - qu'en raison de la présence de cette ZAE et du transfert de compétence par la commune d'Antibes à la CASA, la clé de répartition financière de l'opération établie entre les membres ne peut plus s'appliquer ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition du domaine public départemental, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la CASA pour la réalisation des aménagements de voirie des RD 35 et RD 535 aux Hauts d'Antibes, dans le cadre de l'opération d'aménagement des secteurs de Provence, Saint Claude et Terriers ; étant précisé que :
- le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération d'aménagement s'établit à 10 800 000 € TTC ;
  - la participation financière forfaitaire maximale du Département est arrêtée à la somme de 2 000 000 € TTC ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Points noirs » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427631-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 26

—  
**VALBONNE - RÉHABILITATION DU CHEMIN DU  
BRUGUET POUR PISTE CYCLABLE - CONSTITUTION  
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de la commande publique et ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu la délibération prise le 27 mai 2005 par la commission permanente approuvant le schéma cyclable départemental 2005-2015 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant les nombreux points noirs routiers sur le territoire de Sophia Antipolis et la préoccupation du Département à faire émerger des cheminements cyclables continus et confortables reliant le coeur de Sophia Antipolis aux communes avoisinantes, afin de changer les habitudes de déplacements de ses citoyens ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver les termes de la convention d'un groupement de commandes pour la réalisation du cheminement cyclable sur le chemin du Bruguet, à intervenir avec la commune de Valbonne ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation du cheminement cyclable sur le chemin du Bruguet situé dans le parc départemental de La Brague sur la commune de Valbonne ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents y afférents ;
- 3°) de prendre acte que :
  - le coût prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC ;
  - le Département et la commune de Valbonne agissent en groupement de commandes pour la réalisation des travaux qui seront assurés sous coordination et maîtrise d'œuvre départementales ;
  - la part financière du Département est estimée à 75 000 € TTC, soit 50 % du montant de l'opération ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aménagement du territoire et cadre de vie » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424999-DE-1-1
Date de télétransmission: 17/06/19
Date de réception : 17/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 27

—  
**CULTURE - DISPOSITIONS DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de ladite loi et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 signée le 15 décembre 2017 avec l'Etat, la Région et le CNC ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale adoptant la politique culturelle du Département pour l'année 2019 ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant la poursuite des actions du Département en faveur du cinéma pour l'année 2019 ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente relative à diverses dispositions dans le domaine de l'action culturelle, attribuant notamment une subvention à l'association "Les moments musicaux des Alpes-Maritimes" et approuvant la convention afférente signée le 1er mars 2019 ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant d'approuver :

- la répartition des subventions de fonctionnement destinées aux associations et organismes œuvrant dans le domaine de la culture ainsi que la signature des conventions et avenants n°1 correspondants ;

- le changement de nom du bénéficiaire d'une subvention allouée lors de la commission permanente du 8 février 2019 ;

- la signature d'un avenant à la convention du 1er mars 2019 avec l'association "Les moments musicaux des Alpes-Maritimes" ;

- le renouvellement de la liste des membres du comité de lecture dans le cadre des aides à la production cinématographique et audiovisuelle ;

- l'attribution d'une aide départementale aux exploitants de salles de cinéma du Département participant au dispositif du circuit de cinéma itinérant pour l'année 2019 ;

- la signature d'un contrat de cession de droits avec l'artiste-photographe MG à titre gratuit ;

- une réponse à un appel à projet pour obtenir un financement à hauteur de 41 % pour la restauration de l'Arbre à monnaies, œuvre chinoise appartenant à la collection permanente du musée départemental des Arts asiatiques ;

- la signature d'une convention avec le Ministère de la Culture pour le développement de projets culturels ;

- la signature d'une convention avec la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Rectorat de l'Académie de Nice pour le développement de l'éducation artistique et culturelle auprès des jeunes maralpins ;



- le versement de la cotisation annuelle au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Parc européen Alpi Marittime Mercantour au titre de sa candidature "Les Alpes de la Méditerranée" au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le subventionnement culturel :

*Au titre des subventions de fonctionnement*

- d'attribuer, au titre de l'année 2019, aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, des subventions culturelles de fonctionnement pour un montant total de 277 700 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département :
  - les conventions correspondantes, définissant les modalités d'attribution de ces aides jusqu'au 31 janvier 2020, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les associations et organismes publics mentionnés dans le tableau des variables également joint en annexe ;
  - les avenants n°1 aux conventions approuvées par la délibération de la commission permanente du 8 février 2019, définissant les modalités des aides départementales complémentaires, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :
    - l'association La Semeuse ;
    - la commune de Villeneuve-Loubet ;
    - l'association Contre Ut jeunes talents ;
    - la commune de Cagnes-sur-Mer ;
- d'approuver la modification du bénéficiaire de la subvention d'un montant de 1 000 € allouée à Mme AC par délibération de la commission permanente du 8 février 2019, à savoir « Harmonie fanfare de la jeunesse niçoise » au lieu de la présidente de l'association précitée ;

*Au titre de l'association « Les moments musicaux des Alpes-Maritimes »*

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention signée le 1<sup>er</sup> mars 2019 avec l'association « Les moments musicaux des Alpes-Maritimes », ayant pour objet de supprimer la participation de l'association à l'opération « C'est pas classique » ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit avenant, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'association « Les moments musicaux des Alpes-Maritimes » ;

2°) Concernant la politique cinéma :

*Dans le cadre du comité de lecture pour l'attribution des aides à la production cinématographique et audiovisuelle :*

- d'approuver la nouvelle composition des membres du comité de lecture, dont le détail figure en annexe ;

*Dans le cadre du circuit de cinéma itinérant départemental :*

- d'approuver, au titre de l'année 2019, la participation départementale accordée aux exploitants des salles de cinéma participant au dispositif, selon les modalités financières suivantes :

- 325 € par séance effectuée dans une commune se situant à plus d'une heure de la salle de cinéma de rattachement ;

- 225 € par séance effectuée dans une commune se situant à moins d'une heure de la salle de cinéma de rattachement ;

- 125 € par séance jeunes publics ;

- de prendre acte que la participation départementale sera versée sur présentation du bilan des séances réalisées et dans la limite d'un nombre de séances imposées ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions s'y rapportant, dont les projets sont joints en annexe, précisant les modalités d'attribution de ces aides, ainsi que les communes et le nombre de séances concernées par ce dispositif en 2019, à intervenir avec les exploitants suivants jusqu'au 31 décembre 2019 :

- la SARL Cinémas de la Rosière exploitant du cinéma « La Strada » ;

- la SARL Les Cinémas de Saint-Raphaël exploitant du cinéma « Eden » ;

- la SARL DK Production exploitant du cinéma « La Coupole » ;

3°) Concernant le musée des Arts asiatiques (MAA) :

*Au titre du contrat de cession sur des photographies*

- d'approuver les termes du contrat de cession à intervenir avec M. MG, artiste-photographe, définissant les modalités de cession des droits permettant d'exploiter à titre gratuit, ses photographies d'œuvres de la collection permanente

du MAA exposées dans le cadre de l'exposition permanente « Rencontre méditative » ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit contrat, dont le projet est joint en annexe ;

*Au titre de l'appel à projet*

- d'approuver la présentation d'un dossier en réponse à l'appel à projets auprès de la Fondation d'entreprise du Crédit agricole Provence Côte d'Azur (CAPCA) pour le financement de la restauration de l'Arbre à monnaies, appartenant à la collection permanente du Musée départemental des arts asiatiques, à hauteur de 25 000 €, pour un coût total prévisionnel de 60 000 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les documents qui permettront d'engager les démarches nécessaires à la finalisation de l'appel à projet et au versement de tout financement accordé ;

4°) Concernant la convention de développement culturel :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Ministère de la Culture, pour le développement culturel, visant à affirmer une volonté commune de maintenir une qualité de vie et une offre culturelle structurante, diversifiée, accessible et d'excellence ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, d'une durée de trois ans, dont le projet est joint en annexe ;

5°) Concernant la convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle auprès des jeunes maralpins :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Rectorat de l'Académie de Nice pour le développement de l'éducation artistique et culturelle auprès des jeunes maralpins, visant à mobiliser les ressources des équipements culturels gérés par le Département ainsi que les activités proposées par les structures culturelles et le tissu associatif agréé et soutenu financièrement par le Département à destination de la jeunesse azurélienne ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention, d'une durée de trois ans, dont le projet est joint en annexe ;

6°) d'approuver le versement de la cotisation annuelle au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Parc Européen Alpi Maritime Mercantour d'un montant de 5 000 €, au titre de la candidature au site « Les Alpes de la Méditerranée » au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO ;

7°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 933, programme « Subventions culturelles » du budget départemental ;

8°) de prendre acte que M. GINESY ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

<b>SUBVENTIONS CULTURELLES - COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUIN 2019</b>				
<b>N° dossier</b>	<b>Commune</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Mont voté en €</b>
2019_06444	Grasse	100 C THEATRE	1er festival du parfum et des arts Grasse au pays des merveilles	10 000
2019_08848	Menton	AMICORF	entretien de l'ouvrage Maginot de Roquebrune-Cap-Martin	2 000
2019_06467	Cannes	AMIS DE L ILE SAINTE MARGUERITE	organisation du Grand prix international des artistes	1 000
2019_08874	Roure	ARBORETUM MARCEL KROENLEIN	fonctionnement - subvention complémentaire	3 500
2019_06797	Levens	ARTS THEATRE HAPPY	fonctionnement	500
2019_08850	Nice	ASS AZUREENNE DES AMIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE	fonctionnement	7 000
2019_06845	Nice	ASS DES NATURALISTES DE NICE ET DES A M	publication de la revue Riviera scientifique	1 000
2019_08860	Sospel	ASS DEPARTEMENTALE DES AMIS DU SECTEUR FORTIFIE DES ALPES MARITIMES	fonctionnement	2 000
2019_08292	Nice	ASSOCIATION LA SEMEUSE	fonctionnement	12 000
2019_08911	Le Cannet	ASSOCIATION LOUIS PASTOUR	fonctionnement	500
2019_08838	Nice	CERCLE BREA	20ème anniversaire du Cercle Bréa	18 000
2019_06354	Cannes	CERCLE MUSICAL DE CANNES	fonctionnement	2 000
2019_06712	Roquebrune-Cap Martin	CHATELAINS ET SALTIMBANQUES	organisation du festival « Théâtre et Danse de Roquebrune-Cap-Martin »	5 000
2019_08945	Nice	COMITE D'ORGANISATION DU CARNAVAL LGBTIQI	organisation du Queernaval 2019	15 000
2019_08865	Nice	CONTRE UT JEUNES TALENTS	Festival d'opérette - subvention complémentaire	5 000
2019_08884	Sospel	EO 3 AGAISEN	sauvegarde et promotion de l'ouvrage Maginot Agaisien de Sospel	1 000
2019_06127	Villeneuve-Loubet	HAP O TEMPO	fonctionnement	2 500
2019_05929	Grasse	INSTITUT D ETUDES OCCITANES DES A M	fonctionnement et de l'édition d'un livre	3 000
2019_05937	Saint-Cézaire-sur-Siagne	LA VIELLE DANS TOUS SES ETATS EN PROVENCE	fonctionnement	2 000
2019_08877	Menton	LE LAVOIR THEATRE	fonctionnement	3 500
2019_08887	Saint-Sauveur-sur-Tinée	LES AMIS DE L OUVRAGE MAGINOT DE LA FRASSINEA	entretien de l'ouvrage Maginot	4 500
2019_06198	Vence	LIRE A VENCE	fonctionnement	1 000
2019_06090	Cannes	LOGIS DES JEUNES DE PROVENCE	développement de la Résidence de création de compagnies professionnelles de théâtre, danse et musique et de médiation en direction des jeunes résidents	2 000
2019_00549	Nice	MAINS D OEUVRES	fonctionnement	7 000
2019_05944	Biot	MAIRIE DE BIOT	manifestations culturelles	11 000
2019_08843	Cagnes-sur-Mer	MAIRIE DE CAGNES SUR MER	Centenaire de la mort de Renoir	20 000
2019_08870	Lantosque	MAIRIE DE LANTOSQUE	animations estivales	7 000
2019_06673	Roquebillière	MAIRIE DE ROQUEBILLIERE	animations estivales	7 000
2019_01786	Saint-Martin-du-Var	MAIRIE DE SAINT MARTIN DU VAR	organisation des manifestations culturelles	7 000
2019_06365	Saint-Vallier-de-Thiery	MAIRIE DE SAINT VALLIER DE THIEY	programmation culturelle de l'Espace du Thiery	2 000
2019_06059	Vence	MAIRIE DE VENCE	22ème édition du festival des Nuits du Sud	70 000

<b>N° dossier</b>	<b>Commune</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Mont voté en €</b>
2019_06019	Villeneuve-Loubet	MAIRIE DE VILLENEUVE LOUBET	organisation des soirées et fêtes gourmandes	15 000
2019_06402	La Gaude	PHOTO CLUB DE LA GAUDE	fonctionnement	500
2019_07052	La Roquette-sur-Siagne	PISTE D AZUR	aide complémentaire au titre du fonctionnement	5 000
2019_06067	Puget-Théniers	PUGET CHOREGRAPHIE	fonctionnement	1 500
2019_06638	La Gaude	SO WHAT	organisation du 23ème Festival de jazz	4 000
2019_06086	Nice	SOCIETE DES AMIS DE LA MAITRISE DE LA CATHEDRALE	fonctionnement	3 700
2019_06729	Le Cannet	THEATRE DE LUMIERE	fonctionnement	3 000
2019_05933	Breil-sur-Roya	THEATRE MORPHOSE	fonctionnement	500
2019_09091	Nice	COMPTOIR DE L'OUTRE-MER	fonctionnement	7 500
2019_09106	La Gaude	GAUDEAMUS, LA GAUDE S'AMUSE	fonctionnement	2 000
			<b>TOTAL</b>	<b>277 700</b>

**COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUIN 2019**  
**SUBVENTIONS CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT - CONVENTIONS - LISTE DES VARIABLES**

N° de dossier	ORGANISME SUBVENTIONNÉ	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	ACTIONS DU BÉNÉFICIAIRE
			TOTAL	1er versement	2d versement		
2019_05944	COMMUNE DE BIOT	Hôtel de Ville - B.P. n° 339 06906 Sophia-Antipolis Cedex	11 000	6 600	4 400	Manifestations culturelles	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
2019_06059	COMMUNE DE VENCE	Hôtel de Ville - B.P. n° 9 - Place Georges Clémenceau - 06140 Vence	70 000	42 000	28 000	22 <sup>ème</sup> édition du festival des Nuits du Sud	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
2019_06444	100° C THEATRE	20 rue Jean Ossola - 06130 Grasse	10 000	6 000	4 000	1 <sup>er</sup> festival du parfum et des arts "Grasse au pays des merveilles"	
2019_07052	PISTE D'AZUR	1975 avenue de la République - 06550 La Roquette sur Siagne	5 000	3 000	2 000	Subvention complémentaire au titre du fonctionnement	
2019_008838	CERCLE BREA	12 bis rue Benoit Bunico	18 000	10 800	7 200	20ème anniversaire	
2019_08945	COMITE D'ORGANISATION DU CARNAVAL LGBTQI DE NICE	Centre LGBT - 123 rue de Roquebillière - 06300 Nice	15 000	9 000	6 000	Organisation du Queernaval 2019	- mettre à disposition du Département un contingent de places.
<b>TOTAL</b>			<b>129 000</b>	<b>77 400</b>	<b>51 600</b>		

**LISTE DES MEMBRES DU  
COMITE DE LECTURE DU FONDS D'AIDE À LA PRODUCTION  
CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE DU DÉPARTEMENT**

<u>NOM</u>	<u>SECTEUR D'ACTIVITE</u>
C T (Présidente)	Comédienne, Productrice
S B	Scénariste TV
A B	Directeur de Production
G B	Réalisateur, scénariste.
G C	Professeur et historien du cinéma, membre du syndicat français de la critique de cinéma
C C	Responsable Éditorial - France télévision
P D	Producteur
L D	Directeur du développement et de l'audiovisuel chez Média-Participations
L H	Directrice commerciale et programmatrice de la Cinémathèque Française
C V	Réalisateur animation



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1424405-DE-1-1
Date de télétransmission: 19/06/19
Date de réception : 19/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 28

—  
**EDUCATION - MESURES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.151-4, L.213-8, R.216-16 et suivants ;

Vu la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement, dite loi "Falloux" reprise par l'article L.151-4 du code de l'éducation selon lequel la participation du Département aux dépenses d'investissement des collèges privés ne peut excéder 10 % des dépenses annuelles de fonctionnement des établissements ;

Vu la loi du 25 juillet 1919, dite loi "Astier", relative à l'organisation de l'enseignement technique, industriel et commercial ;

Vu la loi n°78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée ;

Vu le règlement général de protection des données ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 81 modifiant l'article L.213-1 du code de l'éducation relatif aux secteurs de recrutement des collèges ;

Vu la délibération prise le 28 juin 2002 par l'assemblée départementale approuvant le principe d'une aide aux lycées professionnels et techniques privés du département sous contrat d'association avec l'État, dans le cadre de la loi "Astier" ;

Vu la délibération prise le 8 janvier 2009 par la commission permanente adoptant les dispositions relatives à l'attribution des logements de fonction concédés aux personnels exerçant au sein des établissements publics locaux d'enseignement du département ;

Considérant la proposition du conseil d'administration du collège Port Lympia à Nice réuni le 4 février 2019 de modifier les emplois dont les titulaires seront logés par nécessité absolue de service ;

Vu la délibération prise le 29 avril 2013 par la commission permanente approuvant les nouvelles modalités de prise en charge directe par les collèges des dépenses des transports scolaires et périscolaires des élèves ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale remplaçant la récompense en numéraire des récipiendaires de la mention "Très bien" au brevet des collèges par l'obtention de bons cadeaux donnant des accès préférentiels à des activités culturelles, sportives ou de loisirs ;

Vu la délibération prise le 18 mai 2018 par la commission permanente approuvant la mise en oeuvre de ce dispositif de récompense pour les lauréats titulaires de la mention "Très bien" des collèges en 2018 ;

Vu la délibération prise le 12 octobre 2018 par l'assemblée départementale allouant les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2019 ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant la politique éducation pour l'année 2019 et validant notamment la répartition des dotations initiales de fonctionnement entre les collèges publics pour l'exercice 2019, ainsi que les mesures visant à soutenir les actions proposées par les associations du secteur éducatif ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente attribuant notamment une subvention de 10 000 € à la Fédération académique des rencontres des ensembles chorals et instrumentaux (FARECI) en vue de la création d'une fresque musicale et chorégraphique par et pour les collégiens des Alpes-Maritimes ;

Vu ladite délibération autorisant également la signature d'une convention d'échange d'informations statistiques et géographiques avec l'Académie de Nice, dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données ;

Considérant que la version de cette convention a été amendée depuis afin d'affiner son contenu ;

Vu le rapport de son président, complété par une note au rapporteur, proposant :

- l'octroi de subventions complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics ;
- l'attribution, aux collèges publics concernés, de subventions indispensables à la continuité de leurs services de restauration et d'hébergement ;
- l'attribution de participations de fonctionnement à certains collèges pour la prise en charge des transports scolaires et périscolaires hors forfait des élèves ;
- la désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges publics ;
- l'attribution des subventions d'aide à l'investissement aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat ;
- l'attribution d'une subvention d'aide à l'investissement au lycée professionnel privé sous contrat d'association avec l'Etat, Saint-Vincent de Paul à Nice ;
- la répartition des logements de fonction au collège Port Lympia à Nice ;
- l'octroi d'une subvention à une association du secteur de l'éducation ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour la création d'une fresque musicale et chorégraphique « Haut les corps » par et pour les collégiens des Alpes-Maritimes ;
- la modification des secteurs de recrutement des collèges Romée de Villeneuve à Villeneuve-Loubet, Niki de Saint-Phalle à Valbonne, Les Mûriers et Gérard Philipe à Cannes ;
- la signature de la convention de participation aux charges de fonctionnement du Département du Var pour les collèges des Alpes-Maritimes accueillant des élèves non-résidents ;
- la signature de deux conventions d'échange d'informations statistiques et géographiques et de données à caractère personnel, avec l'Académie de Nice ;
- le dispositif de récompense des lauréats titulaires de la mention « Très bien » au brevet des collèges ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) concernant les participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics :
  - d'octroyer des subventions, pour un montant total de 56 326,76 €, détaillées dans le tableau joint en annexe, aux établissements ayant à faire face à des dépenses non prévues dans leur budgets ;

- 2°) concernant l'aide d'urgence aux services de restauration et d'hébergement des collèges publics :
  - d'allouer un montant total de subventions de 31 901,62 €, réparti selon le tableau joint en annexe, pour la prise en charge des dépenses d'équipement indispensables à la continuité des services de restauration et d'hébergement des collèges publics concernés ;
- 3°) d'allouer un montant total de subventions de 18 365,40 € aux collèges dont le détail est présenté en annexe, au titre des transports scolaires et périscolaires hors forfait des élèves ;
- 4°) d'approuver la désignation des deuxièmes personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges concernés dont le détail est présenté en annexe ;
- 5°) concernant les aides à l'investissement à certains collèges privés sous contrat d'association avec l'État :
  - d'allouer, conformément aux dispositions de la loi Falloux reprise par l'article L.151-4 du code de l'éducation, aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État, un montant total de subventions de 797 013 € détaillé dans le tableau joint en annexe, destinées prioritairement à la mise en conformité de leurs bâtiments aux normes de sécurité et d'hygiène, au développement des nouvelles technologies et au remboursement des annuités d'emprunt correspondant à ce type de travaux ; étant précisé que l'avis du Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) sera rendu le 12 juin 2019 ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les organismes de gestion des collèges concernés également listés en annexe, définissant les modalités de versement de l'aide départementale pour l'exercice 2019 ;
- 6°) concernant l'aide à l'investissement au lycée professionnel privé sous contrat d'association avec l'État Saint-Vincent de Paul à Nice :
  - d'allouer à cet établissement une subvention d'un montant de 2 910 €, dont le détail figure dans le tableau cité précédemment ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'organisme de gestion du lycée professionnel privé concerné, définissant les modalités de versement de l'aide départementale ; étant précisé que l'avis du Conseil du CAEN sera rendu le 12 juin 2019 ;
- 7°) concernant l'attribution des logements de fonction au collège Port Lympia à Nice :

- d'approuver les emplois dont les titulaires seront logés par nécessité absolue de service au sein du collège, conformément au tableau joint en annexe précisant la situation et les caractéristiques des locaux concédés ;
  - de prendre acte que, s'agissant des conditions financières appliquées, les personnels bénéficient de la gratuité des logements nus et de la prise en charge des prestations accessoires (consommations personnelles d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage) jusqu'à un plafond fixé chaque année par l'assemblée départementale, et que, en contrepartie de la mise à disposition d'un logement de fonction, chaque bénéficiaire doit assurer des astreintes fixées par le chef d'établissement, au titre de la sécurité et de la sûreté des biens et des personnes ;
- 8°) concernant l'octroi d'une subvention à une association du secteur de l'éducation :
- d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association G-Addiction Intercampus, Jeunesse citoyenne pour ses actions pédagogiques en matière de sécurité routière et de prévention santé à destination des collégiens ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante à intervenir avec ladite association, définissant les modalités d'attribution de l'aide départementale pour une durée d'un an, dont le projet est joint en annexe ;
- 9°) concernant le projet de fresque musicale et chorégraphique par et pour les collégiens des Alpes-Maritimes :
- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 44 650 € à la Fédération académique des rencontres des ensembles chorals et instrumentaux (FARECI) pour la réalisation du spectacle « Haut les corps », fresque musicale et chorégraphique par et pour les collégiens des Alpes-Maritimes ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante à intervenir avec ladite fédération, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités d'attribution la subvention pour une durée d'un an, portant ainsi la participation globale du Département à ce projet à hauteur de 54 650 € ;
- 10°) d'approuver la sectorisation des collèges publics Romée de Villeneuve à Villeneuve-Loubet, Niki de Saint-Phalle à Valbonne, Les Mûriers et Gérard Philipe à Cannes, pour la rentrée scolaire 2019-2020, dont le détail est joint en annexe, étant précisé que l'avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale sera rendu le 24 juin 2019 ;
- 11°) concernant la participation du Département du Var aux charges de fonctionnement et de personnel des collèges des Alpes-Maritimes accueillant des élèves non-résidents :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le Département du Var, définissant les modalités de participation de ce dernier aux charges de fonctionnement et de personnel des collèges des Alpes-Maritimes lorsque le pourcentage d'élèves du département du Var est supérieur à 10% de l'effectif total, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction ;

12°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions suivantes pour une durée de trois ans, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec l'Académie de Nice relatives aux conditions et modalités d'échanges :

- de données statistiques et géographiques du Ministère de l'Éducation nationale nécessaires à l'exercice des compétences dans le domaine de l'éducation conférées aux collectivités territoriales ;
- de données informatisées et d'engagements réciproques en matière de protection des données à caractère personnel ;

13°) concernant le dispositif de récompense des lauréats titulaires de la mention « Très bien » au brevet des collèges :

- d'approuver la nouvelle liste des prestations prévues au dispositif de récompense des lauréats titulaires de la mention « Très bien » au brevet des collèges :
  - 1 billet luge d'été à Valberg ou à La Colmiane pour des coûts unitaires respectifs pour le Département de 6,60 € et 7,70 € ;
  - 1 forfait luge / kart / trotin'herbe à Turini Camp d'argent pour un coût pour le Département de 6 € ;
  - 3 activités au Vesubia Mountain park ou 1 descente tyrolienne à La Colmiane pour des coûts unitaires respectifs pour le Département de 25 € et 20 € ;
  - 1 entrée au Parc Alpha à Saint-Martin-Vésubie pour un coût pour le Département de 6 € ;
  - 1 sortie voile organisée par les bases nautiques du département pour un coût pour le Département de 15 € ;
  - 1 forfait ski dans une station des Alpes-Maritimes pour un coût pour le Département de 10 € ;

- 1 entrée pour assister à un match d'une équipe professionnelle de handball, volleyball, basketball dans le département ;
  - 1 place dans un cinéma du département pour un coût unitaire pour le Département de 5 € ;
  - 1 bon de réduction à valoir sur le prix d'un spectacle de théâtre du département pour un coût unitaire pour le Département de 8 € ;
  - 1 bon de réduction à valoir sur l'achat de livres ou CD dans une librairie du département pour un coût unitaire pour le Département de 9,50 € ;
  - 1 entrée à l'Opéra de Nice ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir, jusqu'au 31 décembre 2020, avec les partenaires qui proposeront les prestations prévues au dispositif ;

14°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 932, programmes « Fonctionnement des collèges et « Vie scolaire » ainsi que sur le programme « Fonctionnement des collèges » du budget départemental ;

15°) de prendre acte que Mmes ARINI, BORCHIO-FONTIMP, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SIEGEL et TOMASINI et M. ASSO ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

<b>PARTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Communes</b>	<b>Etablissements</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Biot	L'Eganaude	dotation exceptionnelle de fonctionnement	3 960,00 €
Cannes	Gérard Philipe	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 915,35 €
Mandelieu-la-Napoule	Les Mimosas	dotation exceptionnelle de fonctionnement	4 550,00 €
Mouans-Sartoux	La Chênaie	dotation exceptionnelle de fonctionnement	604,50 €
Nice	Simone Veil	dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 760,00 €
Nice	Valéri	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 450,00 €
Pégomas	Arnaud Beltrame	dotation exceptionnelle de fonctionnement	30 000,00 €
Saint-Laurent-du-Var	Saint-Exupéry	dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 800,00 €
Saint-Vallier-de-Thiey	Simon Wiesenthal	dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 514,91 €
Tende	Jean-Baptiste Rusca	dotation exceptionnelle de fonctionnement	372,00 €
Valbonne	Collège International de	dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 430,00 €
Valbonne	Niki Saint-Phalle	dotation exceptionnelle de fonctionnement	2 970,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>56 326,76 €</b>

<b>FONDS D'URGENCE DU SERVICE DE RESTAURATION</b>			
<b>Communes</b>	<b>Etablissements</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Montant</b>
Antibes	La Fontonne	système biométrique distributeur plateaux	15 597,08 €
Antibes	Sidney Bechet	maintenance matériel de cuisine	1 265,88 €
Mouans-Sartoux	La Chênaie	réparation du lave-vaisselle	8 466,77 €
Nice	Frédéric Mistral	réparation du lave-batterie	6 000,00 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Saint-Blaise	intervention sur le four et l'étuve	571,89 €
<b>TOTAL</b>			<b>31 901,62 €</b>



**SUBVENTIONS TRANSPORTS****TRANSPORTS SCOLAIRES EPS**

<b>Commune</b>	<b>Collège</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Montant</b>
Nice	Raoul Dufy	Ajustement de la subvention transports EPS 2019	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 000,00 €</b>

**TRANSPORTS PERISCOLAIRES HORS FORFAIT**

<b>Commune</b>	<b>Collège</b>	<b>Intitulé de la manifestation</b>	<b>Montant</b>
Antibes	Notre-Dame de la Tramontane	Voyage de la Mémoire	500,00 €
	La Fontonne	Voyage de la Mémoire	500,00 €
Beaulieu-sur-mer	Jean Cocteau	Voyage de la Mémoire	550,00 €
Breil-sur-Roya	L'Eau Vive	Voyage de la Mémoire	800,00 €
Cannes	Stanislas	Voyage de la Mémoire	450,00 €
Carros	Paul Langevin	Voyage de la Mémoire	407,00 €
Grasse	Les Jasmins - Sainte Marguerite	Voyage de la Mémoire	450,00 €
	Saint-Hilaire	Voyage de la Mémoire	438,00 €
Le Cannet	Emile Roux	Voyage de la Mémoire	450,00 €
	Pierre Bonnard	Voyage de la Mémoire	490,00 €
Nice	Antoine Risso	Voyage de la Mémoire	500,00 €
Nice	Jean Giono	Voyage de la Mémoire	640,00 €
Nice	Joseph Vernier	Voyage de la Mémoire	580,00 €
Nice	Parc Impérial	Voyage de la Mémoire	500,00 €
Roquebillière	La Vésubie - Jean Salines	Voyage de la Mémoire	700,00 €
Roquebrune-Cap-Martin	Saint-Joseph Carnolès	Voyage de la Mémoire	994,00 €
Sospel	Jean Médecin	Trophées Climat Energie 06	410,00 €
Saint-Martin-du-Var	Ludovic Bréa	Les Cadets de la défense (6 sorties)	2 006,40 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 365,40 €</b>

**MONTANT GLOBAL****18 365,40 €**

**PERSONNALITÉS QUALIFIÉES DANS LES  
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES**

➤ **AU TITRE DES COLLÈGES COMPRENANT DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES**

COLLÈGE	2 <sup>ÈME</sup> PERSONNALITÉ QUALIFIÉE	QUALITÉ
YVES KLEIN À LA COLLE-SUR-LOUP	MME SC	RECONDUCTION DU MANDAT À PARTIR DU 23/06/2019 ADJOINTE AU MAIRE DE SAINT-PAUL DE VENCE CHARGÉE DE L'ACCESSIBILITÉ
LA VÉSUBIE- JEAN SALINES À ROQUEBILLIÈRE	M. EF	RECONDUCTION DU MANDAT À PARTIR DU 23/06/2019 INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL À LA MÉTROPOLE NCA
JEAN MÉDECIN À SOSPEL	MME CC	RECONDUCTION DU MANDAT À PARTIR DU 23/06/2019 AGENT COMMUNAL À LA MAIRIE DE SOSPEL
JEAN FRANCO À ST-ETIENNE DE TINÉE	M. GB	PRÉSIDENT DU CLUB DES SPORTS D'AURON

## INVESTISSEMENT COLLEGES ET LYCEE PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION EXERCICE 2019

COMMUNES	COLLEGES	TYPES OPERATION	MONTANT
ANTIBES	MONT ST JEAN	Poursuite de la sécurisation des corniches des façades côté cour Continuation du remplacement de fenêtres pour amélioration de l'isolation thermique des salles de classes	29 187 €
ANTIBES	NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE	Remplacement de la centrale alarme incendie de l'établissement par un système conforme à la réglementation et extension de la protection des locaux à risques	52 467 €
ANTIBES	ST PHILIPPE NERI	Cinq opérations en projet : - Opération n°1 : Remplacement des plonges de la cuisine - Opération n°2 : Rénovation du revêtement de la cour du collège - Opération n°3 : Mise en place d'une caméra supplémentaire - Opération n°4 : Equipement en mobilier des salles de classes - Opération n°5 : Relamping LED et transition énergétique	22 305 €
CANNES	STE MARIE	Travaux de mise en conformité éclairage, peinture couloir 2ème étage et 6 salles de classe	71 728 €
CANNES	STANISLAS	Travaux de mise en sécurité et mise aux normes Equipement informatique Equipement multimédia - Vidéoprojecteurs	186 000 €
CANNES	JENNY DAGUL	Travaux de câblage du bâtiment, câblage point Wifi	6 576 €
GRASSE	FENELON	Mise en accessibilité par la mise aux normes des sanitaires de la cour basse et cour haute. - Sanitaire cour basse : Reprise des accès depuis la cour pour permettre un accès aux sanitaires filles et garçons avec création d'un WC PMR pour chaque espace  - Sanitaire cour haute : Modification des sanitaires garçons et filles avec création d'un WC PMR pour chaque espace	45 402 €
MENTON	NOTRE DAME DU SACRE CŒUR	Réalisation de faux plafonds au 1er, 2ème et 3ème étage Remplacement dalles lumineuses en faux plafond Mise en place de film sur vitrage Installation wifi Aménagement d'une classe en mobilier modulable	26 331 €
NICE	DON BOSCO	Remise en état de faux plafonds et travaux de peinture. - Hall d'entrée - Cage d'escalier - Salle de demi-groupes n°1 - Salle de demi-groupes n°2 - Salle de classe - Salle informatique	34 765 €
NICE	KEREM MENAHEM	Amélioration de la télésurveillance de la porte de service DéTECTEURS avec alerte pour les portes qui donnent sur la rue Création d'un abri en matériaux coupe-feu pour les poubelles Installation des clapets anti-retour dans la salle de soutien	771 €

NICE	BLANCHE DE CASTILLE	Sécurisation du jardin du CDI Sécurisation de l'espace cour (3ème et dernière phase) Reprise étanchéité CDI Vestiaire plateau sportif	26 328 €
NICE	STE THERESE LE COLOMBIER	Demande de subvention annuités d'emprunt de l'exercice 2019 pour la réalisation des travaux de rénovation du collège	23 177 €
NICE	NAZARETH	Mise aux normes fenêtres salles de classes, fibre, mise aux normes du système d'incendie, réfections des murs et remplacement par des LED dans les salles de classes.	56 058 €
NICE	ST BARTHELEMY	Annuité d'emprunt de l'exercice en cours pour la réalisation des travaux de rénovation du collège (self, cuisine, CDI, salles spécialisées, cours de récréation, préau ...)	32 313 €
NICE	ST JOSEPH NICE	Mise aux normes de deux salles de classe Mise en sécurité des bâtiments	18 023 €
NICE	SASSERNO	Travaux de menuiserie et acquisition de mobilier scolaire	36 063 €
NICE	OR TORAH	Renouvellement d'une partie du matériel de cuisine du service restauration	5 839 €
NICE	STANISLAS NICE	Remplacement des fenêtres du bâtiment E Remplacement de la chaudière des bâtiments C et A	79 453 €
ROQUEBRUNE CAP MARTIN	ST JOSEPH CARNOLES	Remplacement postes informatiques Installation d'un serveur de réplication Remplacement du mobilier d'une classe Remplacement de luminaires fluorescents Mise en place d'un film sur vitrage Réfection de revêtements de sol	44 227 €
<b>TOTAL</b>			797 013 €

COMMUNES	LYCEE	TYPES OPERATION	MONTANT
NICE	ST-VINCENT DE PAUL	Renouvellement de l'équipement informatique	2 910 €

<b>TOTAL GENERAL</b>			799 923 €
----------------------	--	--	-----------

800 000 €



# **Sectorisation des collèges publics du département des Alpes-Maritimes**

Rentrée scolaire 2019/2020

# Liste des collèges du département des Alpes-Maritimes soumis à la sectorisation.

## Détail des secteurs<sup>1</sup> par collège.

Classement par commune du lieu d'implantation du collège  
et par commune de résidence des élèves.

---

<sup>1</sup> Toute rue non mentionnée à l'intérieur d'un périmètre  
de secteur fait partie intégrante du secteur.

## Collèges publics des Alpes-Maritimes par commune.

ANTIBES .....	7
Secteur du collège public SIDNEY BECHET .....	7
Secteur du collège public PIERRE BERTONE .....	11
Secteur du collège public FERSEN .....	13
Secteur du collège public LA FONTONNE .....	17
Secteur du collège public ROUSTAN .....	19
BEAULIEU-SUR-MER .....	23
Secteur du collège public JEAN COCTEAU .....	23
BEAUSOLEIL .....	27
Secteur du collège public BELLEVUE .....	27
BIOT .....	28
Secteur du collège public L'EGANAUDE .....	28
BREIL-SUR_ROYA .....	32
Secteur du collège public L'EAU VIVE .....	32
CAGNES-SUR-MER .....	33
Secteur du collège public LES BREGUIERES .....	33
Secteur du collège public ANDRE MALRAUX .....	37
Secteur du collège public JULES VERNE .....	40
CANNES .....	44
Secteur du collège public CAPRON .....	44
Secteur du collège public LES MURIERS .....	50
Secteur du collège public GERARD PHILIPPE .....	53
Secteur du collège public LES VALLERGUES .....	54
CARROS .....	59
Secteur du collège public PAUL LANGEVIN .....	59
CONTES .....	60
Secteur du collège public VALLEES DU PAILLON – R.CARLES .....	60
GRASSE .....	61
Secteur du collège public CANTEPERDRIX .....	61
Secteur du collège public CARNOT .....	63
Secteur du collège public LES JASMINS – SAINTE-MARGUERITE .....	66
Secteur du collège public SAINT-HILAIRE .....	69

L'ESCARENE .....	74
Secteur du collège public FRANCOIS RABELAIS .....	74
LA COLLE-SUR-LOUP.....	75
Secteur du collège public YVES KLEIN .....	75
LA TRINITE.....	77
Secteur du collège public LA BOURGADE .....	77
LE CANNET .....	78
Secteur du collège public PIERRE BONNARD.....	78
Secteur du collège public EMILE ROUX .....	81
LE ROURET .....	84
Secteur du collège public LE PRE DES ROURES .....	84
MANDELIEU-LA-NAPOULE.....	87
Secteur du collège public ALBERT CAMUS.....	87
Secteur du collège public LES MIMOSAS .....	93
MENTON .....	96
Secteur du collège public ANDRE MAUROIS .....	96
Secteur du collège public GUILLAUME VENTO .....	100
MOUANS-SARTOUX .....	102
Secteur du collège public LA CHENAIE.....	102
MOUGINS .....	104
Secteur du collège public LES CAMPELIERES .....	104
NICE.....	111
Secteur du collège public L'ARCHET .....	111
Secteur du collège public ALPHONSE DAUDET .....	114
Secteur du collège public RAOUL DUFY .....	117
Secteur du collège public VICTOR DURUY .....	119
Secteur du collège public JEAN HENRI FABRE .....	121
Secteur du collège public ROLAND GARROS .....	125
Secteur du collège public JEAN GIONO.....	128
Secteur du collège public MAURICE JAUBERT .....	130
Secteur du collège public HENRI MATISSE.....	131
Secteur du collège public FREDERIC MISTRAL.....	134
Secteur du collège public LOUIS NUCERA.....	136
Secteur du collège public PARC IMPERIAL .....	137
Secteur du collège public PORT LYMPIA.....	139



Secteur du collège public ANTOINE RISSO .....	142
Secteur du collège public JULES ROMAINS.....	144
Secteur du collège public JEAN ROSTAND.....	146
Secteur du collège public SEGURANE .....	148
Secteur du collège public VALERI .....	151
Secteur du collège public VERNIER .....	154
PEGOMAS.....	158
Secteur du collège public ARNAUD BELTRAME .....	158
PEYMEINADE .....	160
Secteur du collège public PAUL ARENE .....	160
PUGET-THENIERS .....	161
Secteur du collège public AUGUSTE BLANQUI .....	161
ROQUEBILLIERE.....	162
Secteur du collège public LA VESUBIE-JEAN SALINES .....	162
ROQUEFORT-LES-PINS.....	163
Secteur du collège public CESAR.....	163
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE .....	164
Secteur du collège public JEAN FRANCO .....	164
SAINT-JEANNET .....	165
Secteur du collège public DES BAOUS .....	165
SAINT-LAURENT-DU-VAR.....	167
Secteur du collège public JOSEPH PAGNOL .....	167
Secteur du collège public SAINT-EXUPERY.....	170
SAINT-MARTIN-DU-VAR .....	173
Secteur du collège public LUDOVIC BREA.....	173
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE.....	174
Secteur du collège public SAINT-BLAISE.....	174
SAINT-VALLIER-DE-THIEY .....	175
Secteur du collège public SAINT-VALLIER-WIESENTHAL.....	175
SOSPEL.....	176
Secteur du collège public JEAN MEDECIN.....	176
TENDE .....	177
Secteur du collège public JEAN-BAPTISTE RUSCA .....	177
TOURETTE-LEVENS .....	178

Secteur du collège public RENE CASSIN.....	178
VALBONNE.....	182
Secteur du collège public NIKI DE SAINT-PHALLE .....	182
VALLAURIS.....	187
Secteur du collège public PABLO PICASSO.....	187
VENCE .....	192
Secteur du collège public LA SINE .....	192
VILLENEUVE LOUBET .....	198
Secteur du collège public ROMEE DE VILLENEUVE .....	198

## ANTIBES

## Secteur du collège public SIDNEY BECHET

AVENUE DES AMPHORES – ANTIBES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	ALLEE DES MIMOSAS JUAN LES PINS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PINS DORES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PINS PARASOLS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BEL-AIR		1, 1BIS
Antibes	AVENUE DE CANNES	TOUT	3, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 27B, 29, 31, 33, 35, 35BIS, 37, 39, 41, 43, 51, 55, 55A, 55B, 55C, 55Q, 55T
Antibes	AVENUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LERINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'EUROPE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES AMPHORES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CACTUS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHENES HAUT LAUVERT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES MOTELS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES OISEAUX	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES OLIVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS PARASOLS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ROCHERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DOCTEUR DAUTHEVILLE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DOCTEUR FABRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DOCTEUR HOCHET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU DE LA PINEDE	4, 6, 9002	TOUT
Antibes	AVENUE DU GRAND PIN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU PARC MIRAMAR	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EDMOND D'ESCLEVIN	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15
Antibes	AVENUE EL SOL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ERNEST GAUTIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GENERAL FERRIE	356	
Antibes	AVENUE GENERAL HEUSCH	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GEORGES GALLICE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	4B, 4, 6, 6B, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 22, 24	1, 7, 9, 15, 17, 19, 21
Antibes	AVENUE HECTOR BERLIOZ	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JACQUES CARTIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEAN MARIE CHARCOT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE LOUISE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE LOUIS GALLET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NICOLAS AUSSEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE OLIVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PIERRE CURIE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE RENE BARTHELEMY	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public SIDNEY BECHET

Page 7 sur 202

Antibes	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SARAMARTEL	10, 12, 18, 20, 24, 24BIS	TOUT
Antibes	AVENUE VILMORIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BAPTISTIN ARDISSON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BIJOU PLAGES	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD CHARLES GUILLAUMONT	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE LA PINEDE	4, 6, 8, 10, 16, 22, 9008, 9990	TOUT
Antibes	BOULEVARD DES NATIONS	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DU LITTORAL	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD EDOUARD BAUDOIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD PIERRE DELMAS	196	
Antibes	BOULEVARD PRESIDENT WILSON	72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88TER, 88BIS, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 98BIS, 100BIS, 100, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128TER, 128BIS, 128, 130, 130BIS, 132, 134, 136, 138, 140, 144, 146	59, 61, 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 83, 87, 89, 91, 93, 97, 99, 101, 103, 105, 113, 115, 117, 123, 125, 127, 129, 131, 131B, 133, 135, 137
Antibes	BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ	4, 6, 12, 16BIS, 16, 18, 18B, 20, 22, 24, 26, 28, 28B, 30BIS, 30, 32, 34, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 54BIS, 54TER, 56, 56BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 76BIS, 76TER, 78, 80, 84, 88, 90B, 90, 92, 92B, 94, 96, 98, 100, 102, 108, 110, 1 (...)	1, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 17BIS, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 77, 81, 83, 85, 93, 95, 97, 101, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129
Antibes	CHEMIN BRETON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN CANTOGRIL	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE GASTAUD	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA BLACASSE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA COLLE	26, 36, 40, 48, 52, 60, 62, 68, 72, 74, 76, 76BIS, 76TER, 78, 88	21, 21BIS, 23, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 57, 71
Antibes	CHEMIN DE LA FORET	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA GRIMPETTE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LAUVERT	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ENTRACTE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE PROVENCE		1
Antibes	CHEMIN DE SAINT-MAYMES	TOUT	45, 55, 91, 121, 157, 227, 337, 355, 415, 451, 475, 509, 651, 785, 835, 853T, 853B, 853, 1107, 1161, 1163, 1167, 1211, 1247, 1391A, 1391, 1499, 1563, 9001, 9009, 9017, 9019, 9103
Antibes	CHEMIN DES BRUSQUETS	20, 20, 76, 76, 144, 144, 200, 200, 208, 208, 248, 248, 280, 280, 318, 318, 422, 422, 450, 450, 664, 664, 744, 744, 776, 776, 878, 878, 898B, 898, 898, 898B, 998, 998, 1000, 1000, 1026, 1026, 1064, 1064, 1096, 1096, 1202, 1202, 1218, 1218, 1278, 1278, 1282 (...)	41, 41, 125, 125B, 125, 125B, 217, 217, 249, 249, 301, 301, 327F, 327T, 327F, 327, 327A, 327BIS, 327C, 327T, 327D, 327E, 327, 327A, 327BIS, 327C, 327D, 327E, 341, 341, 391, 391, 459, 459, 491, 491, 547, 547, 601, 601, 607, 607, 635, 635, 645, 645, 711, 711 (...)
Antibes	CHEMIN DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES ILES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES INDICAS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES LISERONS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES SABLES	42, 50, 52, 60	39, 41, 43, 43B, 45, 47, 49, 51
Antibes	CHEMIN DES VIEUX BRUSQUETS	TOUT	TOUT

Antibes	CHEMIN DE VALLAURIS	392, 416, 444, 472, 494, 504, 546, 564, 608, 706, 718, 830, 876, 902, 942, 1030, 1088, 1114, 1114B, 1120, 1124, 1170, 1190, 1250, 1410, 1582, 1586, 1604, 1702, 1718, 1730, 1744, 1758, 1768A, 1768, 1806, 1844, 1960T, 1960B, 1960, 9022, 9026, 9028, 9034	243, 305, 305TER, 305BIS, 383, 475, 495, 533, 557, 567, 603, 733, 771, 787, 921, 1103, 1133, 1141, 1175, 1217, 1317, 1365, 1395, 1411, 1455, 1471, 1501, 1615, 1685, 9301, 9465, 9961
Antibes	CHEMIN DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU COLOMBIER	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PUIITS FLEURI	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU TANIT	4	1
Antibes	CHEMIN FOURNEL BADINE	2, 4BIS, 4, 6, 8, 8B, 12, 12BIS, 14, 14BIS, 32, 34, 36, 44, 46, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 9020	TOUT
Antibes	CHEMIN INTERLAND	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN LABORDE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MOYENS BRUSQUETS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN PREYNAT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BOUVARD	9020	5, 7, 9009
Antibes	IMPASSE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU MONT PLAISANT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE JUAN	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SAINTE-THERESE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE TRIANON	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE MARIE ANTOINETTE	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE PRESIDENT WILSON	TOUT	TOUT
Antibes	PIMEAU	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE VILMORIN	TOUT	TOUT
Antibes	PROMENADE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Antibes	ROSERAIE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE LA BADINE	98	49, 89, 91
Antibes	ROUTE DE SAINT-JEAN	266, 284, 306, 580, 632	107, 131, 161, 165, 191, 277, 303, 329, 375, 397, 403, 433, 521, 521A, 525, 601, 715, 797, 797A, 797B, 873, 887, 915, 981, 1045, 1065, 1093, 1133, 1187, 1231, 1237B, 1237, 1237A, 1267, 1305, 1367, 1425, 9011, 9021, 9055
Antibes	RUE ALBANY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BRICKA	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'HOTEL DES POSTES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES ILES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU JARDIN SECRET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DULYS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DULYS PROLONGEE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU PRINTEMPS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE EMILIE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FELON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FONTAINE DU PIN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JACQUES LEONETTI	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JONNARD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE MARCEL PAUL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAULINE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PIERRE COMMANAY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PIERRE LOTI	2, 2T, 2BIS, 4, 6, 8, 10, 12, 16, 18, 22, 24, 26, 28, 28BIS, 28T, 30, 32, 34, 34BIS, 36BIS, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 50, 52	TOUT

Antibes	RUE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-HONORAT	TOUT	TOUT
Antibes	SQUARE DULYS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DE LA GRIMPETTE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DELAUNAY	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE FONTMERLE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE MARTELLY	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE LA COLLE	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public PIERRE BERTONE**

653 ROUTE DE GRASSE - ANTIBES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	1ERE AVENUE	TOUT	TOUT
Antibes	2E AVENUE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE BELLE-VUE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DE L'ESTAGNOL	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES FEES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PERDRIX	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE FRANCISQUE PERRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BEGONIAS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COMMANDANT GIRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COUGOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA SARRAZINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ALPES	2	3BIS, 3TER
Antibes	AVENUE DES ANEMONES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES BLEUETS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHARMETTES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES COUGOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES JONQUILLES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES TULIPES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU MIDI	2	
Antibes	AVENUE FRANCISQUE PERRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARTYRS DE LA RESISTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PHILIPPE ROCHAT	84	99, 99B, 99BIS, 101
Antibes	AVENUE WEISWEILLER	TOUT	TOUT
Antibes	BASTION	TOUT	TOUT
Antibes	BASTION DU ROY	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD ANDRE BRETON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GUILLAUME APOLLINAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD PIERRE DELMAS	970, 1212	1085
Antibes	CHEMIN AMES DU PURGATOIRE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE BEAUVERT	696	671
Antibes	CHEMIN DE FONTMERLE	338, 840, 970, 1076, 1100, 1130, 1168, 1212, 1252, 9018, 9022	153, 357, 847, 875, 985, 1085, 1093, 1147, 1261, 1317
Antibes	CHEMIN DE LA SUQUETTE		475A
Antibes	CHEMIN DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA VALMASQUE COUGOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ORANGERIE		751
Antibes	CHEMIN DE MILLOT	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE RABIAC ESTAGNOL	536, 620, 630, 880, 882A, 882, 884, 940, 1030, 1042, 1066, 1170, 2270, 9260	581, 625, 725, 727, 825BIS, 825B, 825, 1041, 1055, 1145, 1157, 1157A, 1171, 1175, 1205, 1235
Antibes	CHEMIN DE ROUBION	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE SAINT-CLAUDE	1006, 1026, 1116, 1162, 1248, 1314, 1342, 1384, 1418, 1452, 1530, 1706, 1738, 1766, 1788, 1814, 1826, 1964, 1966, 2200, 2350, 2890, 2900, 9200, 9454	921, 977, 997, 1023, 1099A, 1099B, 1099, 1111, 1131, 1171, 1193, 1219, 1239, 1275, 1287, 1321, 1411, 1485, 1539, 1555, 1571, 1587, 1815, 1817, 1835, 1895, 1901, 1945, 1951B, 1951, 1961, 1971, 2067, 2155, 2203C, 2203B, 2203, 2211, 2225, 2235, 2255, 2317, 23 (...)
Antibes	CHEMIN DE SAINT-MAYMES		1697, 1977, 6977
Antibes	CHEMIN DE SAINT-PECHAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES COMBES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES COUGOULINS	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PIERRE BERTONE

Page 11 sur 202

Antibes	CHEMIN DES MAURES		261C, 261E
Antibes	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES RASTINES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES TERRES BLANCHES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE SUPER-ANTIBES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU CHAMP DE TIR	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU VALBOSQUET	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU VALLON MADE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU VALLON VERT	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MAGNIQUE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MILLOT NORD	TOUT	TOUT
Antibes	CORNICHE VALMARE	TOUT	TOUT
Antibes	DOMAINE DES RASTINES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE AUGUSTE DONNET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA SARRAZINE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES TERRES BLANCHES	TOUT	TOUT
Antibes	LES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	MAIRIE ANNEXE DES SEMBOULES	TOUT	TOUT
Antibes	PETIT CHEMIN DES TERRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE CHARLES CROS	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
		26, 28, 34, 44, 50, 56, 62, 66, 68, 76, 82, 86, 88, 92, 100, 154, 174, 190, 198, 212, 220, 296, 306B, 340, 372, 444, 716, 720, 728, 770, 932, 950, 958, 964, 978, 1072, 1090, 1118, 1124, 1140, 1180B, 1180, 1234, 1240, 1270, 1286, 1300A, 1300, 1328, 9040	
Antibes	ROUTE DE SAINT-JEAN		1501, 1543, 9001
Antibes	RUE DE GOA	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES ALISIERS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES CISTES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES LAMBERTS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE EMILE HUGUES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE HENRI LAUGIER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JEAN JOANNON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE MAX JACOB	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAUL ELUARD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE ROBERT DESNOS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE TRISTAN TZARA	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE SAINT-JEAN	56, 58, 64	
Antibes	VOIE BERTRAND LE BON	TOUT	TOUT
Antibes	VOIE MARIE FISCHER	TOUT	TOUT
Antibes	VOIE TRIPODI	TOUT	TOUT
Antibes	ZI DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Antibes	ZONE INDUSTRIELLE DES CROUTONS	TOUT	TOUT



**Secteur du collège public FERSEN**

15 RUE DE FERSEN - ANTIBES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	1ERE IMPASSE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	2E IMPASSE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES GENETS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES ROSES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU CENTRE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU PLATEAU FLEURI	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE JEAN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOUT	
Antibes	AVENUE BARQUIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BENOIT CARRIAT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BOULA DE MAREUIL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE CHATEAU DE L'ESPEE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COURBE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA PAGANETTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA VERTE PAGANE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ALOES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ALPES	4, 6, 8, 10, 12BIS, 12, 14, 16	3, 5, 7
Antibes	AVENUE DES FRERES ROUSTAN	2	1, 3, 3BIS
Antibes	AVENUE DES OBSERVATOIRES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU GRAND CAVALIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU MIDI	4, 6, 8, 10	TOUT
Antibes	AVENUE DU PARC LAVAL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU PETIT COTEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EMILIE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GAZAN	2, 2B, 4, 6	1, 3, 3B, 5, 5BIS, 7, 9001
Antibes	AVENUE GENERAL MAIZIERE	4, 6, 8	1, 3, 5, 7, 9, 11
Antibes	AVENUE GEORGES V	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUILLABERT	2, 4, 6, 8	1, 3, 5, 7
Antibes	AVENUE JULES BLANC	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JULES GREC	210, 240, 260, 330, 350, 400, 408, 440, 470, 480, 522, 584, 608, 9006, 9008, 9206	1, 1B, 3, 21, 35, 59, 107, 235, 321, 375, 391, 397, 403, 407, 415, 431, 439E, 439, 467, 477A, 477, 517A, 517, 539, 555, 577, 839, 853, 9007, 9011, 9021
Antibes	AVENUE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARECHAL REILLE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARIE GUIGNON	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MAS ENSOLEILLE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MAURICE PEREZ	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MEISSONNIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MIRABEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MUTERSE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NIQUET	2, 4, 6	3, 5
Antibes	AVENUE NOTRE-DAME D'ENTREVIGNES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PAUL ARENE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE PAUL DOUMER	TOUT	TOUT

Antibes	AVENUE PHILIPPE ROCHAT	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 20BIS, 22, 24, 26, 28, 28BIS, 30, 32, 34, 38, 40, 42, 44BIS, 44, 46, 48, 54, 56, 58, 62B, 64, 64BIS, 66, 68, 70BIS, 70, 72, 72B, 76, 78, 78L, 78M, 78A, 80, 88	1, 5, 5B, 7, 11TER, 11, 11BIS, 13, 15, 17, 19, 21, 21C, 21B, 21A, 23, 25, 27, 31B, 33, 35BIS, 35, 39, 41, 43, 43BIS, 45, 47, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 67, 69, 71, 75, 77, 79, 81, 81BIS, 83B, 83, 85, 87, 89, 89BIS, 91, 93, 95, 97
Antibes	AVENUE PRINCIPAL PASTOUR	12, 22, 24	9, 11BIS, 11, 13, 17, 19, 21
Antibes	AVENUE REIBAUD	24BIS, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 50, 52, 56, 64	15, 17, 17BIS, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 41, 45, 47, 49, 51
Antibes	AVENUE ROBERT SOLEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE TOURNELLI	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE TOURRE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD ALBERT 1ER	4	1, 3, 5, 7, 9, 11, 11B, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 37, 39, 41, 43
Antibes	BOULEVARD D'AGUILLON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DUGOMMIER	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	2, 4	
Antibes	CHEMIN DE RABIAE ESTAGNOL	28, 44, 60, 80, 84, 104, 168, 222, 222BIS, 240, 270, 286, 310, 332, 340, 390, 400, 476	25, 99, 141, 161, 191, 255, 257, 289, 377, 385, 385A, 409A, 409, 505
Antibes	CHEMIN DE SAINT-CLAUDE	120, 288, 354, 406A, 406B, 406C, 406D, 406E, 406, 406G, 406F, 458, 458A, 522, 614, 670, 806, 9100	55, 103, 135, 215, 239, 345, 441, 481, 513, 517, 541, 567, 601, 611, 765, 945, 9005, 9011, 9013, 9015, 9135, 9453
Antibes	CHEMIN DES ARUMS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PUY	TOUT	TOUT
Antibes	COURS MASSENA	TOUT	TOUT
Antibes	DOMAINE DES MERLETTES	TOUT	TOUT
Antibes	ESPLANADE FERNAND RICARDI	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE ANDREOSSY	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE AUBERNON	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BEL-AIR	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA TOURRAQUE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ALOES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ALPES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ARUMS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES BAINS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES CORDIERS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES REVENNES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU BATEAU	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE FLEURIE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE JAMES CLOSE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SADE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE THURET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE VIAL	TOUT	TOUT
Antibes	MONTEE DOR DE LA SOUCHERE	TOUT	TOUT
Antibes	PARC DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE CAUVI	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE DU PENSIONNAT	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE AMIRAL BARNAUD	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU BARRI	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU REVELY	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE DU SAFRANIER	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE GENERAL DE GAULLE	2, 4, 12	1, 3, 11
Antibes	PLACE GUYNEMER	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE MALESPINE	TOUT	TOUT

Antibes	PLACE MARIEJOL	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE NATIONALE	TOUT	TOUT
Antibes	PROMENADE AMIRAL DE GRASSE	TOUT	TOUT
Antibes	RAMPE DES SALEURS	TOUT	TOUT
Antibes	RESIDENCE LE VAUBAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE ARAZY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE AUBERON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BARQUE EN CANNES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BERTAINA	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BICON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE BRÛLEE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE CHAMPIONNET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE CHRISTIAN CHESSEL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE FERSEN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA POMPE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE LA TOURRAQUE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ESPERON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'HORLOGE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ISLE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES ARCEAUX	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES BAINS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES CASEMATES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES CORDIERS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES PAVEURS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES REVENNES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DOCTEUR FRANÇOIS DELMAS	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU BAS CASTELET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU BATEAU	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU CANNET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU DOCTEUR ROSTAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU HAUT CASTELET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU MARC	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU MIGRAINIER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU REVELY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU SAFRANIER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU SAINT-ESPRIT	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DU TRIBUNAL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE ERNEST MACE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FONTVIEILLE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FOURMILLIERE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE FREDERIC ISNARD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GAIRAUD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GENERAL BARON D'ANDREOSSY	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GENERAL VANDENBERG	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GOUVERNEUR CHAVANNES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE GUILLAUMONT	TOUT	TOUT
Antibes	RUE HONORE FERRARE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE JAMES CLOSE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE LACAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUELLE DES BLANCHERIES	TOUT	TOUT
Antibes	RUE MIQUELIS RAYBAUD	TOUT	TOUT
Antibes	RUE NOBLEMAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAUL BOURGAREL	TOUT	TOUT
Antibes	RUE RENE LAPORTE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SADE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SADI CARNOT	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-BERNARDIN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT

Antibes	RUE THURET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE VAUBAN	TOUT	TOUT
Antibes	RUE VIAL	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU TRIBUNAL	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE SAINT-JEAN	4, 8B, 8, 10TER, 12, 18, 22, 24, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 52, 54, 66	

**Secteur du collège public LA FONTONNE****AVENUE DES FRERES GARBERO - ANTIBES**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES GRILLONS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PHALENES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA PEPINIERE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE NICE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU PYLONE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GEORGES BIZET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JEAN MICHAEL PELLISSIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JULES GREC	628, 640, 662, 672, 688, 700, 740, 880, 886, 894, 920, 990, 1030, 1086, 1102, 1206, 1260, 1264, 1336, 1444, 1536, 1544, 1620, 1650, 1686, 1690, 9026B, 9038, 9046, 9048, 9100	791, 809, 825, 859, 947, 975, 1025, 1085, 1175, 1203, 1245, 1285, 1401, 1447, 1447B, 1463, 1545A, 1545, 1565, 1577T, 1577, 1599, 1645, 1707, 1971, 2165, 2441, 9033, 9045, 9055
Antibes	AVENUE L AQUEDUC ROMAIN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MOZART	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NUMERO 10	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NUMERO 6	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ROSE DES VENTS	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BEAU RIVAGE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BEAU RIVAGE PROLONGE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD BELLEVUE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE L'HORIZON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DES GROULES	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DU VAL CLARET	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN BASSES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN BREJNEV	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE BEAUVERT	160, 220, 262, 310B, 310A, 310, 380, 400, 414, 450, 450B, 460, 488, 642, 9030	29, 57, 63, 87, 113, 135, 151, 175, 217, 253, 277, 311, 311B, 435, 511, 537, 9019, 9023
Antibes	CHEMIN DE LA CONSTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PAROUQUINE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA ROMAINE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA SUQUETTE	TOUT	15, 43, 105, 151, 167, 189, 207, 265, 277, 321, 345, 401, 417, 419, 433, 475B, 475, 639, 661, 675, 9007, 9525
Antibes	CHEMIN DE L'ORANGERIE	TOUT	25, 65, 85, 137, 145, 165, 181, 235, 239, 243, 247, 263, 643, 657, 737
Antibes	CHEMIN DES 4 CHEMINS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES FRERES GARBERO	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES GROULES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES HAUTES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES MAURES	TOUT	79, 119, 129, 141, 145, 173, 261F, 261G, 261H, 261B, 261D, 261A, 261, 317, 355, 357, 415, 505, 557, 561B, 561, 611, 619, 9007, 9029, 9031, 9035
Antibes	CHEMIN DES MOYENNES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES PRES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PARC DE VAUGRENIER	4	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PONT ROMAIN	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LA FONTONNE

Page 17 sur 202

Antibes	CHEMIN DU PRUGNON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN FRANÇOIS MARIUS SPAGNON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Antibes	COURS DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Antibes	GARE DE BIOT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BEAUVERT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES TILLEULS	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU JARDIN DES ROSES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU SOLEIL LEVANT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU VAL CLARET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE NUMERO 12	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE PANORAMA DE LA CONSTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE ROSE DES VENTS	TOUT	TOUT
Antibes	LES HORIZONS	TOUT	TOUT
Antibes	LES MOULIERES	TOUT	TOUT
Antibes	LES PRUGNONS	TOUT	TOUT
Antibes	LES VERGERS DE VAL CONSTANCE	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE JEAN AUDE	TOUT	TOUT
Antibes	PLN DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Antibes	QUARTIER DES GROULES	TOUT	TOUT
Antibes	RESIDENCE DU VAL CLARET	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE BIOT	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Antibes	ROUTE DU BORD DE MER	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DES DAUPHINS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA COSTE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA FONTANETTE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA PASSERELLE	160A, 164	
Biot	CHEMIN DE LA ROMAINE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE SAINT-PIERRE/CHEMIN DE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES CABOTS	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES COMBES	14, 120, 120A, 9004	9009
Biot	CHEMIN DES PRES	2, 38, 74, 74BIS, 94, 150, 190, 250, 394, 610, 676D, 676B, 676A, 676, 676C, 676E, 738, 776, 790, 848, 850, 900, 960, 964	39, 77, 95, 125, 153, 153B, 153A, 371, 393, 407A, 407B, 407C, 407, 457A, 457C, 457, 459, 471A, 471B, 471C, 471D, 471, 597, 601A, 655, 675A, 675, 685A, 841, 851, 877, 905, 975, 9003
Biot	CHEMIN DU PLAN	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DU VAL DE POME	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DU VALLON	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN FANTON D'ANDON	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN NEUF	16, 18	
Biot	CHEMIN SAINT-GREGOIRE	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE DU VAL DE POME	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE JEAN MARC CAMATTE	TOUT	TOUT
Biot	JARDIN DE POMONE	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE D'ANTIBES	26A, 26D, 26, 26C, 26B, 48A, 48, 96A, 96, 106, 164, 188, 216, 284, 302, 584, 588	TOUT
Biot	ROUTE DE LA MER	TOUT	TOUT
Biot	VAL DE POME	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public ROUSTAN****AVENUE DES FRERES ROUSTAN - ANTIBES**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Antibes	ALLEE ANDRE VINSON	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE BERNARD	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES FLEURS SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES LIERRES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES MOUETTES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES PALMIERS BADINE	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DES SABLES	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU CHATAIGNIER	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE DU REGENT	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE FRANÇOISE DOLTO	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE TENNIS PROVENÇAL	TOUT	TOUT
Antibes	ALLEE VENET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE AIME BOURREAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ANDRE SELLA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE APOLLON	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE ARISTIDE BRIAND		TOUT
Antibes	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BEL-AIR	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 27BIS
Antibes	AVENUE BONAPARTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE BOUE DE LAPEYRERE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COLONEL PAUL GIGNOUX	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE COMMANDANT GARBE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE CONSTANTINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE D'ADOUA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DAUDEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE CANNES		1
Antibes	AVENUE DE DIANE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA CONCORDE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'ANTIQUITE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA ROSTAGNE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LA SALIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LATONE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE LAVERNE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'ILETTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE L'ORANGERIE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES AIGLES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES BENGALIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES DAMES BLANCHES	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FLEURS CAP	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FRERES OLIVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES FRERES ROUSTAN	8, 10, 14, 14BIS, 16, 18, 20, 24, 26, 28	7, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33
Antibes	AVENUE DES GRANDS DUCS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES MARECHAUX	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS DU CAP	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PINS SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DES PRINCES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ROUSTAN

Page 19 sur 202

Antibes	AVENUE D'ORAN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATAIGNIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU CHATEAU DE LA PINEDE	2	TOUT
Antibes	AVENUE DU JONQUET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU MONT SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU RUSQUET	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE DU SOLEIL SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE EDMOND D'ESCLEVIN		1
Antibes	AVENUE EDMOND SALVY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE FELIX BESSY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GASTON BOURGEOIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GAZAN	10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32	9BIS, 11, 13, 15, 21B, 21, 23, 25BIS, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 35BIS, 37
Antibes	AVENUE GENERAL BARON VIAL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GENERAL FERRIE	30, 94, 132, 174, 208, 242, 274, 288, 310, 332	TOUT
Antibes	AVENUE GENERAL MAIZIERE	14, 16, 18, 20, 26, 28, 30, 32	15, 19, 23, 25, 27, 27BIS, 29, 31
Antibes	AVENUE GEORGES CUVIER	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUIDE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE GUILLABERT	10, 12, 14, 18, 20	11, 13, 17
Antibes	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	2, 4, 6, 8	3, 5, 7, 9, 11
Antibes	AVENUE HENRI DONIOL	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE HENRI DUVERNOIS	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JULES CONSTANT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE JULES VERNE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE LEMERAY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MALESPINE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MARC PUGNAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MAX MAUREY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE MRS BEAUMONT	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE NIQUET	8, 10, 12, 14, 16, 18	9, 11, 13, 15A, 15B, 15
Antibes	AVENUE PRINCIPAL PASTOUR	4, 8	1, 3, 5
Antibes	AVENUE REIBAUD	6, 14, 16, 18, 22, 22B, 24	1BIS, 5, 7, 11BIS
Antibes	AVENUE ROUAZE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SAINT-DONATIEN	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SALISETTE	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE SARAMARTEL	28	
Antibes	AVENUE TANAGRA	TOUT	TOUT
Antibes	AVENUE TOUR GANDOLPHE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD ALBERT 1ER	2, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18BIS, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46	17A, 17B
Antibes	BOULEVARD DE BACON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE LA GAROUE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD DE LA PINEDE	24	
Antibes	BOULEVARD DU CAP	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD FRANCIS MEILLAND	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GARDIOLE BACON	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD GUSTAVE CHANCEL	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD JAMES WYLLIE	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	6, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28	TOUT
Antibes	BOULEVARD NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Antibes	BOULEVARD PIERRE DELMAS	40, 60, 116, 118, 132, 198, 230, 244, 304, 320, 338, 402, 412, 450, 454, 476, 486, 528, 550, 584, 606, 650, 688, 702	153, 209, 311, 341, 357, 405, 415, 473, 491, 527, 847, 875, 985



Antibes	BOULEVARD PRESIDENT WILSON	2, 2B, 4, 6, 6B, 8, 10, 12, 12BIS, 14, 16, 18, 20, 22, 22B, 24, 30, 30B, 32, 34BIS, 34, 36, 36BIS, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 58, 60, 62BIS, 62, 64, 66, 68, 70	1, 3, 5, 7, 9B, 9, 11, 13, 15, 21, 23BIS, 23, 25, 27, 29, 33, 35, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51A, 51B, 51, 53B, 53, 55, 57, 81, 9001
Antibes	BOULEVARD RAYMOND POINCARE	156	131
Antibes	CHEMIN DE FONTMERLE	198	405
Antibes	CHEMIN DE GUERANDE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA CIGARONE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA COLLE	2BIS, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15
Antibes	CHEMIN DE LA CROE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA GAROUBE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA MOSQUEE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PEYREGOUE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ASMODEE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'AURETO	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LA VIGIE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'ERMITAGE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'OLIVETTE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE LONGO MAI	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE L'OUSTAL DORE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DE PROVENCE	TOUT	3, 5, 7, 9, 9BIS, 11, 13, 15, 15BIS, 17, 19, 21
Antibes	CHEMIN DES AUTRICHIENS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES CONTREBANDIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES LITS MILITAIRES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES MOUGINS	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES NIELLES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES ONDES	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DES SABLES	4, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28B, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40	1, 3, 5, 7, 9, 11BIS, 11TER, 11, 13, 13BIS, 13TER, 15, 17, 19, 23, 23BIS, 25, 27, 29, 31, 33, 35
Antibes	CHEMIN DE VALLAURIS	40, 644	629, 705
Antibes	CHEMIN DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU CROÛTON	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU PARC SARAMARTEL	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU TAMISIER	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN DU TANIT	6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24	5, 7, 13, 15, 25, 27, 33, 35, 37, 37B, 39, 41
Antibes	CHEMIN FOURNEL BADINE	6BIS, 10, 16, 22, 24, 28	
Antibes	CHEMIN GUSTAVE RAYMOND	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN MONTFLEURY	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN NOUVEAU DU TANAGRA	TOUT	TOUT
Antibes	CHEMIN VALENTIN	TOUT	TOUT
Antibes	DOMAINE DU CAP	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE BOUVARD	18	3, 9, 11, 9001
Antibes	IMPASSE BUSSIÈRE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE CAUVI	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE CHARLES NAUDIN	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DE LA JOLIETTE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES ROSES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DOCTEUR BAILLIÈRE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU BEAU REVOIR	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU JONQUET	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU PANORAMA	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU TAMISIER	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE DU TANAGRA	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE FELIX	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE FOURNEL BADINE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE LORINI	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE MENSIER	TOUT	TOUT

Antibes	IMPASSE MOULIN A VENT	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SALISETTE	TOUT	TOUT
Antibes	IMPASSE SAUVAGETTE	TOUT	TOUT
Antibes	LA PEYREGOUE	TOUT	TOUT
Antibes	MONTEE MARIE ANTOINETTE	TOUT	TOUT
Antibes	PARC DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Antibes	PARC DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Antibes	PASSAGE DU DIABLE	TOUT	TOUT
Antibes	PLACE GENERAL DE GAULLE	6, 8, 10BIS, 10	5, 5BIS, 7, 9
		6, 8, 10, 12, 14, 16BIS, 16, 18BIS, 18, 20BIS, 20, 22, 24, 26BIS, 28, 30, 32, 34, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 68, 68BIS, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84BIS, 84, 86BIS, 86, 88, 88BIS, 90, 92, 92BIS, 94BIS, 94, 96, 100, 102, 104, 9990	1, 3, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 13, 15, 17B, 17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 51, 55, 69, 77, 79, 81BIS, 83, 85, 87, 93, 97, 99, 103, 105, 107
Antibes	ROUTE DE LA BADINE		
Antibes	ROUTE DU PHARE	TOUT	TOUT
Antibes	RUE DIRECTEUR CHAUDON	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PAUL BOURGET	TOUT	TOUT
Antibes	RUE PIERRE LOTI	54	
Antibes	TRAVERSE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DES IRIS	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DES NIELLES	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU MONT FLEURI	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE DU PAS DU DIABLE	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE RECORD	TOUT	TOUT
Antibes	TRAVERSE RINAUDO	TOUT	TOUT
Antibes	VIEUX CHEMIN DE SAINT-JEAN		TOUT

**BEAULIEU-SUR-MER****Secteur du collège public JEAN COCTEAU**

1 RUE CHARLES II COMTE DE PROVENCE – BEAULIEU-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Beaulieu-sur-Mer	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Èze	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Jean-Cap-Ferrat	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Turbie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DE L'ARCHE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DE SAINT-ESTEVE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DARIE LA MADONE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA BARMASSA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA GRANDE-BRETAGNE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA MALMAISON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE L'ANGE GARDIEN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE SAINT-ESTEVE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU FORT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL GALLIENI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL LECLERC	6, 8, 10, 12, 18	1, 3, 5, 7, 9, 11, 11BIS, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 49, 51A, 51
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU Riant SEJOUR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU SOLEIL D'OR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE FERNAND MARTIN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE FRANÇOISE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE FRANÇOIS FERRY	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE LEOPOLD II	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE LEROUX	TOUT	TOUT

Villefranche-sur-Mer	AVENUE LOUISE BORDES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE RAQUEL MELLER	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 45B, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 9001
Villefranche-sur-Mer	AVENUE SADI CARNOT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE VICTOR CAUVIN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD DE LA CORNE D'OR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD DE SUEDE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD EDOUARD VII	62, 1934, 2006, 2038, 2066, 2106, 2152, 2424	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD GORDON BENNETT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD LAZARE SETTIMELLI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD NAPOLEON III	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD PRINCESSE GRACE DE MONACO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA CASA ALTA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA DARSE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA FOUAN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA JEUNESSE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA MADONE NOIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES CISTES		53
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES SERRES	4, 4, 8QUATER, 8QUATER, 16, 16, 9008, 9008, 9010, 9010, 9012, 9012, 9016, 9016, 9900, 9900	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU COL-DE CAIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN	6, 54, 72	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU LAZARET	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU STRAINAIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU VINAIGRIER	9902	
Villefranche-sur-Mer	DOMAINE DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER BAPTISTIN SALIVA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DE CAMPO QUADRO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DE LA GARE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DEL POUNTIN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ESCALIER DU 24E BCA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	IMPASSE FELIX POUILLAN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	JARDIN FRANÇOIS BINON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	LA CITADELLE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	LA DARSE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JEAN COCTEAU

Page 24 sur 202

Villefranche-sur-Mer	PLACE AMELIE POLLONAI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE CHARLES II D'ANJOU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE LA CORNE D'OR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE FELIX POUILLAN	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PLACE WILSON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	PROMENADE DES MARINIERES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	QUAI DE LA CORDERIE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	QUAI DE L'AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	QUAI DE L'AMIRAL PONCHARDIER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE AMIRAL ALBINI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE BARON DE BRES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE BARTHELEMY AUDIBERT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE CARDINAL DUPONT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE CELESTIN MONTOLIVO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE LA VICTOIRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE L'ESQUIAOU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE L'HERMITAGE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DE MAY	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DES GALERES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DES REMPARTS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DU POILU	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE DU VALLON	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE EDITH DUHAMEL	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE HENRI BIAIS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUELLE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUELLE DU SAINT-ESPRIT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE OBSCURE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE RHIN ET DANUBE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE VICTOR CONTESSO	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	RUE VOLTI	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	SAINT-ESTEVE	TOUT	TOUT

Mer

**BEAUSOLEIL****Secteur du collège public BELLEVUE**

BRETELLE DU CENTRE - BEAUSOLEIL

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Beausoleil	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Cap-d'Ail	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## BIOT

## Secteur du collège public L'EGANAUDE

3140 ROUTE DES DOLINES - BIOT

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Biot	ALLEE CHARLES VICTOR NAUDIN	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES BOUGAINVILLEES	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES LAURIERS ROSES	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Biot	ALLEE DU CASAOU	TOUT	TOUT
Biot	ANCIEN CHEMIN LA CHAP ST JULIEN	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DU JEU DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE DU JEU DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Biot	AVENUE SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Biot	CALADE DES MIGRANIERS	TOUT	TOUT
Biot	CALADE DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	CALADE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Biot	CALADE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA CHEVRE D'OR	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA GORGUE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE LA PASSERELLE	30, 34, 80, 100, 160, 162	TOUT
Biot	CHEMIN DE L'OLIVAIE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE RONDE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE ROQUEFORT	80, 352, 498, 500, 552, 600, 604, 618, 740B, 740, 1542C, 1542D, 1600, 9002	TOUT
Biot	CHEMIN DE SAINT-JULIEN	TOUT	1, 121, 161, 221, 271B, 271A, 271, 331, 331A, 425, 427, 475B, 475A, 475C, 475, 529, 529BIS, 557, 683, 711, 711A, 711B, 711C, 711D, 711E, 711F, 711G, 711H, 711Z, 749, 771E, 793, 839, 859, 879, 881, 897, 949B, 949A, 949, 1031, 1101, 1103, 1115, 1179, 1181, 1 (...)
Biot	CHEMIN DES ASPRES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES BACHETTES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES COMBES	284, 370, 372, 372B, 372C, 406, 444, 466, 470, 486, 530, 650, 9006	1, 129, 173, 177, 515, 575, 9005
Biot	CHEMIN DES HAUTES VIGNASSES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES ISSARTS	286, 630	
Biot	CHEMIN DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DES VIGNASSES	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN JOSEPH ANTOINE DURBEC	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN MURATORE	TOUT	TOUT
Biot	CHEMIN NEUF	2, 2BIS, 4, 6BIS, 6A, 6, 8, 10, 12, 12TER, 14B, 14TER, 16TER, 16BIS, 18A	TOUT
Biot	COL LINE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public L'EGANAUDE

Page 28 sur 202



Biot	IMPASSE DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE DU RONDON	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE MILLA	TOUT	TOUT
Biot	IMPASSE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Biot	LA NORIA	TOUT	TOUT
Biot	LES ORANGERS	TOUT	TOUT
Biot	PASSAGE DE LA BOURGADE	TOUT	TOUT
Biot	PASSAGE DES TEMPLIERS	TOUT	TOUT
Biot	PASSAGE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Biot	PLACE DE L'AIRETTE	TOUT	TOUT
Biot	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Biot	PLACE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE D'ANTIBES	588A, 588B, 588C, 590, 806, 830, 880, 1110, 1112, 1114, 9006	
Biot	ROUTE DES CHAPPES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE DES CLAUSONNES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE DES COLLES	TOUT	TOUT
Biot	ROUTE DES DOLINES	TOUT	2753, 2905, 3725, 3735, 3737, 9095
Biot	ROUTE DES LUCIOLES	1990, 2000, 2004, 2004A	TOUT
Biot	ROUTE DE VALBONNE	2, 8, 10, 12BIS, 12, 14, 14A, 16, 18, 20, 24, 24B, 26, 28, 30, 34, 290, 376BIS, 376, 738	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15A, 15B, 15, 17, 19, 21, 25, 27, 29, 33, 35, 39, 41, 41BIS, 43, 43A, 45, 275, 349, 373, 463, 475, 3739, 9001, 9011, 9023
Biot	ROUTE DU PIN MONTARD	TOUT	TOUT
Biot	RUE ALBERT CAQUOT	TOUT	TOUT
Biot	RUE BASSE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA CAROUTE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE L'AIRETTE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Biot	RUE DE LA REGOUARO	TOUT	TOUT
Biot	RUE DES ORFEVRES	TOUT	TOUT
Biot	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Biot	RUE DES TINES	TOUT	TOUT
Biot	RUE DU BARRI	TOUT	TOUT
Biot	RUE DU MITAN	TOUT	TOUT
Biot	RUE DU PORTUGON	TOUT	TOUT
Biot	RUE EVARISTE GALOIS	TOUT	TOUT
Biot	RUE HENRI POINCARE	TOUT	TOUT
Biot	RUE PLUS BASSE	TOUT	TOUT
Biot	RUE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Biot	RUE SEVOULLE	TOUT	TOUT
Biot	RUE SOUS-BALCON	TOUT	TOUT
Biot	RUE SOUS-BARRI	TOUT	TOUT
Biot	RUE VIEILLE BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Biot	SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Biot	SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Biot	TRAVERSE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Biot	TRAVERSE ROBERT LE VENEUR	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE ARCHIMEDE	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE PIERRE ZILLER	TOUT	TOUT
Valbonne	ARGEVILLE	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE DENIS FORESTIER	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE PYTHAGORE	TOUT	TOUT
Valbonne	CALADE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Valbonne	CALADE DE L'ARBRE	TOUT	TOUT
Valbonne	CALADE DE L'ESCOURCHE	TOUT	TOUT
Valbonne	CARREFOUR GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE LA PEYRIERE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PEYNIBLOU	1640, 1700, 1700A, 1700B, 5900	1633, 1701, 1703
Valbonne	CHEMIN DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES CLAUSONNES	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT

Valbonne	CHEMIN DU VAL MARTIN	976, 976B, 976A, 1260D, 1260A, 1260B, 1260, 1314, 1396, 1422	1115, 1149, 1223, 1475
Valbonne	COUR DES MIRACLES	TOUT	TOUT
Valbonne	COURETTE DES BALADINS	TOUT	TOUT
Valbonne	COURS FRAGONARD	TOUT	TOUT
Valbonne	DESCENTE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Valbonne	DESCENTE DIOGENE	TOUT	TOUT
Valbonne	DOMAINE DE LA FAUVETTE	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DU GENERAL DELFOSSE	TOUT	TOUT
Valbonne	JARDIN DEI PEICAOU	TOUT	TOUT
Valbonne	JARDIN DE LA FARIGOULE	TOUT	TOUT
Valbonne	LE BRUGUET	TOUT	TOUT
Valbonne	LE CARTON	TOUT	TOUT
Valbonne	PASSAGE DES PIGNES	TOUT	TOUT
Valbonne	PASSAGE DU SQUARE	TOUT	TOUT
Valbonne	PETIT PASSAGE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE CARREE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE LA SOUSTE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE L ESTELLO	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES AMOURIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES CINES	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DU BAILE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE HAUTE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE MEJANE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE SOPHIE LAFFITTE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE TTE DU LEVANT	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DE L'ADOUS	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DE LERINS	TOUT	TOUT
Valbonne	PORTE DOREE	TOUT	TOUT
Valbonne	PROMENADE DE LA BOUILLIDE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE CANNES		1913, 1913B, 1913C, 1913D, 1915, 1977, 2019, 2033, 2081, 2201
Valbonne	ROUTE DE LA ROBERTE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DES CRETES	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DES DOLINES	TOUT	11, 11, 51, 51, 473, 473, 525, 525, 695, 695, 947, 947, 1041, 1041, 1047, 1047, 1375, 1375, 1501, 1501, 1503, 1503, 1681B, 1681, 1681B, 1681, 1687, 1687, 1755, 1755, 1855, 1855, 2255, 2255, 2405, 2405, 2455, 2455, 2753, 2753, 2755, 2755, 2905, 2905, 5415A, (...)
Valbonne	ROUTE DES LUCIOLES	24, 24, 80, 80, 290, 290, 500, 500, 650, 650, 660, 660, 1200, 1200, 1208, 1208, 1650, 1650, 2000, 2000, 2004, 2004, 2240, 2240, 2400, 2400, 6676, 6676	245, 245, 505, 505, 535, 535, 635, 635, 955, 955, 1361, 1361, 1625, 1625, 1645, 1645, 9001, 9001
Valbonne	ROUTE DU PARC	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALBERT CAQUOT	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALBERT EINSTEIN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE CALENDAL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE GONELLE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DEI GRILLOU	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DEI SUVES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA BASTIDE VIEILLE	TOUT	TOUT

Valbonne	RUE DE LA BOYERE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA VIGNE HAUTE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DSC DU JAS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU VALLON	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE FEDOR DOSTOÏEVSKI	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE FERNAND LEGER	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE HENRI BARBARA	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE HENRI BOSCO	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES ALPHODELES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES AMOUREUX	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES ARGERACS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES LERNES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUELLE DES RIGAOUX	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE LOUIS FUNEL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE PAUL CEZANNE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SOUBEIRANE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SOUTRANE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DE LA VIGNE VIEILLE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES BRUCS	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES CARDOULINES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES MESSUGUES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES TOURDRES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DU BARRI	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DU CHENE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE EN ESCALIER	TOUT	TOUT
Valbonne	VILLEBRUC EST	TOUT	TOUT

**BREIL-SUR\_ROYA****Secteur du collège public L'EAU VIVE**

224 RUE VIRGILE BAREL – BREIL-SUR-ROYA

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Breil-sur-Roya	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Fontan	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saorge	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## CAGNES-SUR-MER

## Secteur du collège public LES BREGUIERES

1 AVENUE SAINT-EXUPERY – CAGNES-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cagnes-sur-Mer	ALLEE ALBERT ANDRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BAMBOUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BOULEAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BUGADIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES COTTAGES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES DAHLIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES HIBISCUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES JACINTHES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES JONCS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES LAURIERS ROSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PLATANES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES SAULES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES VILLAS FLEURIES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE VICTOR VASARELY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE VIVALDI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE ANATOLE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE COLONEL JEAN PIERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE CYRILLE BESSET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA GAUDE	2, 4, 6B, 6, 8, 10, 12B, 14A, 14, 16, 18, 18B, 20B, 20, 22A, 22BIS, 22C, 22T, 22, 24, 26, 28, 28BIS, 30, 30B, 32, 34BIS, 34, 36, 38, 44, 44A, 44B, 46, 54, 56, 58, 60TER, 60BIS, 60C, 60, 62, 64, 66, 68, 74, 74B, 76, 76BIS, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 96, 100A, (...)	5, 7, 31, 39, 39A, 39BIS, 41, 43, 45B, 45, 47, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 75A, 77, 79, 79B, 81, 87, 93, 95B, 95, 97, 99, 9117, 9277, 9961
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA SERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA STATION	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE L'HOTEL DES POSTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE NICE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE PASSAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CHENES	2, 4A, 4, 6, 8, 10, 12, 34, 36, 38, 40, 58, 60, 60B, 62, 64, 66, 68, 70BIS, 72, 80, 82, 84, 86, 88	1, 3T, 3C, 3B, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 17, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43BIS, 43, 45, 55, 57, 61, 63, 63BIS, 67, 73, 75, 77, 79, 87
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES FAUVETTES		1
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES PINSONS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES TUILIERES	2, 4, 6, 8, 8TER, 8B, 10, 12, 14, 16, 18, 20B, 9962	1, 3, 5, 7, 7BIS, 9, 11B, 11T, 11, 25, 9961
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES VESPINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE VAL EN SOL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE JEAN JAURES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES BREGUIERES

Page 33 sur 202

Cagnes-sur-Mer	AVENUE JEAN MERMOZ	2	9, 11, 15, 15BIS, 35, 43, 45, 47, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 89, 91, 93, 95, 1775T, 9005, 9007, 9009, 9011, 9135
Cagnes-sur-Mer	AVENUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE MASSENET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE PAUL CEZANNE	16B	
Cagnes-sur-Mer	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE ZIEM	4, 6, 6B, 8BIS, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 30BIS, 32, 32B, 34, 36, 38, 38B, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 56, 60, 62, 64, 66	5, 7, 9, 11, 13C, 13B, 13, 15, 17, 19B, 19, 21, 23, 25, 25B, 29, 31, 33, 35, 37, 39D, 39, 39A, 39B, 43, 45, 45B, 45A, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59BIS, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 9051
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD DU MARECHAL JUIN	4, 9990	1, 3, 5, 7, 15, 17, 25TER, 25BIS, 25, 27, 29, 31, 31TER, 31BIS, 33, 35, 39, 41, 43, 45, 47, 53, 55A, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67B, 67, 69, 71, 73
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD J F KENNEDY	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 9961
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE PARADIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE PIERE LONG	780, 780, 782, 782, 9002, 9002, 9004, 9004, 9010, 9010	93, 93, 99, 99, 781, 781, 791, 791, 9001, 9001, 9003, 9003, 9005, 9005
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ALLIES	2, 4, 6	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES CANEBIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES CAUCOURS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ESPARTES	24, 9002, 9012, 9014, 9016	25, 25BIS, 27, 29, 31, 33, 33B, 37, 39, 41, 9013, 9015
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES GLYCINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PAQUERETTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PASSIFLORES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PETITS PLANS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ROSIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES SALLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU BRECCQ	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU LAUTIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU VAL DE CAGNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU VAL FLEURI	6, 8, 8BIS, 10, 12, 14, 14BIS, 16, 22, 24A, 26, 26B, 28, 9014, 9016	1, 7, 9, 11, 11B, 13, 15, 23, 25BIS, 25, 27B, 27, 29, 9961
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN JEAN VAN WIJK	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	COURS DU BEAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	HAM LES ESPARTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE BARNOIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA GARANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA PALMERAIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ANEMONES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES COQUELICOTS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ESPARTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES IRIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES JACINTHES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES LILAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES NARCISSSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ORCHIDEES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES PRIMEVERES	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ROSIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES TOURTERELLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE VAL EN SOL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DOUCE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE HIPPOLYTE SEGURAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN-BAPTISTE CASSINI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN NEGRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN PONS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE LEO LAGRANGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE MARTINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE TOESCA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LE HAUT VAL DE CAGNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LES SALLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SAINTE-ANNE	2, 4, 6, 8, 12B, 14, 16, 26B, 9014	1, 3, 7T, 9, 11B, 11C, 11, 13
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SOUS BAOUS	9000	1
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE CHARLES REVELLI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DE LA GREVE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES ATELIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES LANTANAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DU BELLAUD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DU LIDO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE JEAN BOTTERO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE JEAN PONS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE MARGUERITE AUSSEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE MASSENET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DE LA MARINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE LEON BERANGER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINTE-LUCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINT PIERRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PROMENADE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PROMENADE DE L'HIPPODROME	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE VENCE	34, 34A, 1000	
Cagnes-sur-Mer	RUE AUBANEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BALLOUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BIRHAKEIM	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CHARLES PATHE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CHARLES PERRAULT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CIGALIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DECONCHY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DEGAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA FOUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA VILLETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE PARIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES FIGUIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES FRENES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES FUSAINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES JACINTHES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES JONQUILLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES NEFLIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES PALMIERS		5, 7, 11
Cagnes-sur-Mer	RUE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU BRIGADIER CLAVERIE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES BREGUIERES

Page 35 sur 202

Cagnes-sur-Mer	RUE DU CAPITAINE DE FREGATE H VIAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CHEVALIER MARTIN	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR GONIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EDOUARD ROBION	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EUGENE GARCIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE FRANÇOIS BAILET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GABRIELLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GENERAL BERENGER	4	
Cagnes-sur-Mer	RUE HECTOR BERLIOZ	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN BARNOIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN BOUIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN FERAUD	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15B, 15, 17A, 17, 19, 25
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN RAYMOND GIACOSA	4, 8, 10, 12	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JULES LADOUMEGUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE LEO LAGRANGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE LOUIS NEGRO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE MODIGLIANI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE NETTER	4, 6	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE ROBERT LECAT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SOUTINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE THIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SAINTE ROMAN LE HAUT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SQUARE MAURICE BOURDET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	TRAVERSE SAINTE-LUCE	2, 4, 10	



**Secteur du collège public ANDRE MALRAUX**

14 CHEMIN DU VALLON DES VAUX – CAGNES-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cagnes-sur-Mer	ALLEE ANDRE MALRAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DE LA FARIGOULE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DE LA TRAMONTANE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES CAILLETIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES GALOFRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PRUNIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DU PONANT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE EMILE LEJEUNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE JEAN COCTEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE LEONARD DE VINCI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE PIERRE BONNARD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE SISLEY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA GAUDE	46A, 48, 48B, 52, 9176	135B, 147B
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CAMELIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES CHENES	90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 108B, 110B, 110BIS, 110, 112, 112BIS, 114, 114BIS, 116, 9038	89, 91B, 91A, 91T, 91D, 91C, 91BIS, 93, 97B, 97, 99, 101, 103B, 105
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES FAUVETTES	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 15, 15BIS, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41B, 41, 43, 45, 47, 49
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES JASMIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES MYOSOTIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES TUILLIERES	16B, 20, 22, 22A, 22B, 22C, 24, 24B, 24C, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 44, 46BIS, 46, 50, 50BIS, 52, 54, 54BIS, 56, 58, 60, 62, 62BIS, 64BIS, 64, 64TER, 66, 68, 70, 72, 262	21, 23, 23B, 27, 29, 31, 35, 37, 37BIS, 39, 41, 43, 43B, 45, 47, 51, 53B, 53, 53A, 53C, 53D, 55, 55BIS, 57TER, 57, 57BIS, 59BIS, 59, 59TER, 61, 63BIS, 63, 63T, 65B, 65, 65A, 67B, 67, 67C, 69, 71, 73, 75, 77
Cagnes-sur-Mer	AVENUE JEAN MERMOZ	2BIS, 2TER, 4BIS, 4, 6, 8, 10, 12Q, 12T, 12B, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 26, 42, 44, 46A, 46, 48, 62, 64, 64BIS, 66, 68, 70, 76B, 86, 90, 9002, 9006, 9008, 9010, 9018, 9020, 9022, 9024, 9028, 9036	1, 3, 5, 33, 111
Cagnes-sur-Mer	AVENUE LOUIS BLERHOT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE PAUL CEZANNE	2, 2BIS, 2B, 4, 6, 10, 12, 14, 14BIS, 16, 16A, 18, 20A, 20, 22, 22A, 24, 26, 9014, 9016, 9022B	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE ZIEM	68, 72, 74, 76, 82, 86, 88, 90, 92, 94, 110, 112, 112BIS, 114, 114BIS, 114B, 116, 118	71BIS, 73, 75, 75BIS, 77, 79C, 79, 79B, 79D, 81, 87
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA CAMPANETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA MAURE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE L'ESTELLE	2BIS, 4, 6, 10, 12, 14, 18, 18B, 20, 26, 28, 32, 36BIS, 36, 38, 40, 42, 9004, 9010, 9014, 9018, 9020	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE MONTALEIGNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE ROLAND GARROS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-LAURENT DU VAR	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ANDRE MALRAUX

Page 37 sur 202

Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES COLLETES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ESPARTES	4, 6, 12B, 12, 16, 9014B, 9100	1B, 1, 3, 5B, 5, 7, 9T, 9, 9B, 11, 13, 13B, 15B, 15, 17, 19, 21B, 21, 9001, 9003, 9009
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES GROS BUAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES LAVANDINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MAUBERTS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MULETIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS		TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TREIZE DAMES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU FAHNESTOCK	2, 9010, 9012	TOUT
		34, 36, 36A, 38, 40, 42, 42B, 46, 48, 50, 54, 60, 62, 64, 64B, 66, 68, 70, 72, 74C, 74, 74A, 74B, 74D, 74E, 76B, 76, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 9010, 9038, 9068, 9082, 9096, 9994	31, 31B, 33BIS, 35, 37, 39, 41, 45, 53B, 53, 55, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 83B, 85, 85B, 87, 89, 91, 93, 93BIS, 95BIS, 95, 95A, 97, 99, 101, 101B, 105, 107, 111, 9031, 9037, 9039, 9041, 9045, 9073, 9075, 9077, 9081, 9089, 9091, 90
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU VAL FLEURI		(...)
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU VALLON DES VAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN GEORGES GUYNEMER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN GUILLAUMET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN MARYSE BASTIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN PICHODOU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	HAMEAU LES ESPARTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE COLLETES D'AZUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES CLEMENTINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES COLLETES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES GENETS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MANDARINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MAUBERTS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES NECTARINES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES PALOMBIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES STRELIZIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU DOCTEUR ROUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE HENRI BOSCO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE NUNGESSER ET COLI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE SAINTE COLOMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LES MIMOSEES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LE TODOS MERIDIONAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LIEU DIT LES 4 CHEMINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROND POINT ROBERT SCHUMAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE SAINT-JEANNET	4, 12, 14, 16, 18	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CLAUDE MONET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES CLEMENTINIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR LAENNEC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR MAURAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EUGENE DELACROIX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE HONORE DAUMIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JACQUES PREVERT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN FRANÇOIS MILLET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE NETTER	8	
Cagnes-sur-Mer	RUE PAUL GAUGUIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PIERRE CURIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE TOULOUSE LAUTREC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	SENTIER DES MULETIERS	TOUT	TOUT

Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS	1880, 1880, 1954, 1954, 1992, 1992, 2004, 2004, 2028, 2028, 2064, 2064, 2066, 2066, 2100B, 2100A, 2100, 2100, 2100A, 2100B, 2172, 2172, 2176, 2176, 2202, 2202, 2232, 2232, 2260, 2260, 2304, 2304, 2362, 2362A, 2362, 2362A, 2364, 2364	1591, 1591, 1881, 1881
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU FAHNESTOCK	200, 200, 306, 306, 346, 346, 370, 370, 396, 396, 406A, 406A, 406, 406, 446, 446, 460, 460, 462, 462, 486, 486, 492, 492, 512, 512, 780, 780, 984, 984	
Saint-Laurent-du-Var	CORNICHE D'AGRIMONT		1625

**Secteur du collège public JULES VERNE**

RUE JULES VERNE – CAGNES-SUR-MER

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES ARTISTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES ESPERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES GLAÏEULS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE DES PRESSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE LEOPOLDINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE MOZART	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ALLEE TECHNOLOGIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
		8, 8, 10, 10, 12BIS, 12BIS, 12, 12, 14, 14, 16, 16, 18, 18, 20, 20, 22, 22, 24, 24, 26, 26, 30B, 30B, 30, 30, 32, 32, 34, 34, 36, 36, 38, 38, 40B, 40B, 42, 42, 44, 44, 46, 46, 48, 48, 50BIS, 50, 50BIS, 50, 52, 52, 54, 54, 56, 56, 58, 58A, 58, 58A, 60, 60, (...)	7, 7, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 23, 23, 25, 25, 105, 105, 9003, 9003, 9005, 9005, 9011, 9011, 9095, 9095
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA COLLE		
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE LA SANTOLINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES ALPES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DOCTEUR MAURICE DONAT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU CHEIRON	TOUT	1, 1, 5, 5, 9, 9BIS, 9BIS, 9A, 9, 9A, 11, 11, 13, 13, 25, 25, 27, 27
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU DOMAINE DU LOUP	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU MERCANTOUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE DU PARC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE GERMAINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	AVENUE VICTORIA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD DU MARECHAL JUIN	2, 6, 6BIS, 12, 16, 18, 20, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 54BIS, 56, 58, 62, 64, 66, 76, 9968	53BIS
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD J F KENNEDY		1
Cagnes-sur-Mer	BOULEVARD KENNEDY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA CERAMIQUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA COLLINE DES GEAIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA COMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA DESTOURBES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA FERRIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LA MINOTERIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE LEOUVE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE MONSIEUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINTE-COLOMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-VERAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT

		2, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12TER, 12TER, 12BIS, 12BIS, 12, 12, 14, 14, 14B, 14B, 16, 16, 18, 18, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 32, 32, 32B, 32B, 36A, 36B, 36A, 36, 36, 36B, 38, 38, 42B, 42B, 42A, 42, 42, 42A, 44, 44, 46, 46, 52, 52, 54, 54, 828, 828, 9002, (...)	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES COLLINES		
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES GRANDS PLANS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES PRESSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES ROSEAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TRAVAILS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES TROIS PINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES VALLIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU COLLET DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU COLLET DES GRAILLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU COLLET DU MALVAN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU FRAIS VALLON	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU GUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU PAIN DE SUCRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU PUIITS FLEURI	TOUT	3, 3, 5, 5, 7B, 7, 7B, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 9001, 9001
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DU PUY	TOUT	1, 1, 3, 3, 5B, 5, 5B, 5, 7, 7, 9A, 9, 9, 9A, 11, 11, 13A, 13, 13, 13A, 15, 15, 17, 17, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 27, 27, 9015, 9015
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN FLEURI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	COURS DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	DOMAINE DE SAINTE-COLOMBE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	DOMAINE DU LOUP	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA COLLINETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA GOULETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE L'AIRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA PEPINIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA TONNELLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE L'AURORE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE LA VIGNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DE L'OLIVAIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES ARUMS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES BIGARADIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES COMBES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES GRIOTTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MAUVANS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES POMMIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES REYNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES TROIS PINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DES VALLIERES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU CLAIR AZUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU COLOMBIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU COTEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU LEVANT	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU PAIN DE SUCRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU PEROUSIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU PLANASTEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE DU VAL BLEU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE JEAN AICARD	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	IMPASSE LAYET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	IMPASSE SUMIANE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LA GRANGE RIMADE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LE PAIN DE SUCRE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	LES VERGERS/RUE DU GENDARME DESCLAIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DE LA BOURGADE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DE LA CAPITAINERIE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DES AGAVES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DES TERRASSES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU COTEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE DU PEROUSIN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SAINTE-ANNE	20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 34B, 36, 40B, 42	7, 17
Cagnes-sur-Mer	MONTEE SOUS BAOUS	6, 8, 28, 32, 9004	21, 9001
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DE L'ARC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES ABAQUIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE DES SARRAZINS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PASSAGE RICARDO FLORES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DOCTEUR JOSEPH MAUREL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE DU PLANESTEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE GABRIEL PERI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE GRIMALDI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE NOTRE-DAME DE LA PROTECTION	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	PLACE SAINT SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROND-POINT DES GENDARMES D'OUVEA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DES SERRES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	ROUTE DE VENCE	18, 850, 1130, 1250, 1300, 1332, 1476, 9002, 9004, 9008, 9010	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE ADRIEN GRAGLIA	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE ALBERT CAMUS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BELLISSIME	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE BONAPARTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CHARLES GENIAUX	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE CIPRIANI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA CONDAMNINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA COURTINE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA GARDIOLE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA GRANGE RIMADE	TOUT	5, 7, 9, 11, 13, 15, 21, 23, 23BIS, 25, 25B, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 49, 51, 55, 9001
Cagnes-sur-Mer	RUE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DENIS JEAN CLERGUE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES COMBES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DES PALMIERS	TOUT	1
Cagnes-sur-Mer	RUE DES REYNES	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DE VILLENEUVE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DOCTEUR MICHEL PROVENÇAL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU BOCAGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CHEVALIER MARTIN		19
Cagnes-sur-Mer	RUE DU CLAPIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU DOCTEUR FERAUD	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU GARIGLIANO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU GENDARME DREVON	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PIOLET	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PISSOUBRAN	TOUT	TOUT

Cagnes-sur-Mer	RUE DU PLANASTEL	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PONTIS LONG	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE DU PUIITS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE EMILE WERY	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE GENERAL BERENGER	4BIS, 6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 22B, 22, 24, 26, 28B, 28, 30, 32	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE HELENE BOUCHER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE HIPPOLYTE GUIIS	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN FERAUD		27, 37
Cagnes-sur-Mer	RUE JEAN RAYMOND GIACOSA	2, 14	
Cagnes-sur-Mer	RUE JOSEPH PELISSIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE JULES VERNE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE MAURICE ROSTAND	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE MICHEL ANGE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PASQUALINI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE SOUS BARRI	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE THOMAS EDISON	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	RUE XAVIER BLANC	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	TRAVERSE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	TRAVERSE SAINTE-LUCE	6, 8, 12, 14, 16, 18	TOUT
La Colle-sur-Loup	CHEMIN DES FIGOURNAS	90, 100	35, 57
La Colle-sur-Loup	ROUTE DE CAGNES	1582, 1596, 1606, 1634, 1634A, 1636, 1636A, 1730, 1744	1533
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DE LEOUVE	TOUT	TOUT
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DES COLLINES	40, 48, 50, 800, 824, 826, 830, 858, 858B, 900, 930, 940, 942B, 942, 978, 978B, 978TER, 980, 1046, 1072, 1098, 1150, 1178	TOUT
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Saint-Paul-de-Vence	CHEMIN DU PUIITS FLEURI	6	91, 131, 161, 171, 191, 201, 333
Saint-Paul-de-Vence	CLOS DE LEOUVE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA COLLE		37, 49, 51, 69, 75, 87, 95, 99B, 99, 115, 145, 159, 173BIS, 173, 173A, 229, 229F, 229E, 229D, 229C, 229B, 229A, 251, 269, 289, 299, 301, 369B, 369, 377A, 377B, 377, 469, 527T, 527, 753, 801, 829B, 829A, 829, 831, 873, 895
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FIGOURNAS		57BIS, 73BIS, 73TER
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PUY	2, 2BIS, 2B, 4, 6, 8BIS, 8, 8B, 10, 12, 14, 16, 18, 20	

## CANNES

**Secteur du collège public CAPRON**

6 AVENUE DE MADRID – CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DE LA LIBERTE CHARLES DE GAULLE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC FIORENTINA	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC SPRINGLAND	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE TEISSEIRE	TOUT	TOUT
Cannes	ANCIEN CHEMIN DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Cannes	ANCIEN CHEMIN DU PEZOU	TOUT	7, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 15, 15
Cannes	AVENUE ALEXANDRA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ANDRE CAPRON	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BRANLY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE CEZANNE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE CLAUDE MONNET	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE COMMANDANT BRET	TOUT	11, 13, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 31, 33, 35, 37, 45, 51
Cannes	AVENUE COSTE BELLE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE D'ANNAM	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE BENEFIAT	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA FAVORITE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA GARE DU FUNICULAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LERINS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LYON	TOUT	13, 15
Cannes	AVENUE DE MADRID	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE PIERVAL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE PORALTO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES COTEAUX	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES PHARAONS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE D'ORIENT	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU CEDRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU GRAND PIN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU GRAND PRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MARECHAL KOENIG	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MOURRE-ROUGE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU PARC MADRID	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU PRADO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU ROI ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FIESOLE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FLORIDA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FONTANEL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FRAGONARD	TOUT	TOUT



Cannes	AVENUE FRAGONNARD	2, 12, 24, 26, 28	TOUT
		2, 4, 6, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 26BIS, 28, 28BIS, 30B, 30, 32, 34, 36, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 52BIS, 54, 56BIS, 56, 58, 60, 62BIS, 62, 64, 66BIS, 66, 68, 70, 72BIS, 72, 74B, 82, 86, 88, 94, 94B, 96, 98	1, 3, 11, 13, 15, 17BIS, 17, 19, 21, 21BIS, 23, 25, 27, 33, 37, 39, 41, 43, 47, 49, 51, 53, 57, 59, 63Q, 63B, 63, 63T, 65B, 69F, 69Q, 69T, 69, 69B, 73, 75B, 75, 77, 79, 79Q, 79T, 81B, 81, 83, 85, 87BIS, 87, 89, 93, 95, 97BIS, 97, 101, 101BIS, 103, 105, 107 (...)
Cannes	AVENUE ISOLA BELLA		
Cannes	AVENUE JUSTINIA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LEANDRE SARDOU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LILY PONS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LOUBON	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LOUIS GROSSO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MONTICELLI	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MONTROSE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MONTRouGE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MORGON	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE NOTRE-DAME DES PINS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PAUL GUIGOU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PRADO-PROVENCE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PRINCE DE GALLES	TOUT	7, 11, 13, 15, 17, 19T, 19, 19B, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 35A, 37, 39BIS, 39, 41, 43, 43BIS, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63
Cannes	AVENUE REINE ASTRID	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE REINE ELISABETH DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE RENOIR	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-FERREOL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAISSY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SELVOSA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SOLE MIO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE TRISTAN BERNARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE TROPICALE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE VAL VERT	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE VAN LOO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE WINDSOR	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ZIEM	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD ALEXANDRE LACOUR	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAU DESERT	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAUSOLEIL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAU SOLEIL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'ALSACE	38, 40, 42, 46, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64	37, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 55B, 57, 59, 61
Cannes	BOULEVARD D'ALSACE PROLONGE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA CROISSETTE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA FERRAGE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	2, 4, 6, 8, 10, 12BIS, 12, 14, 16, 114, 126, 152, 154	3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19, 21
Cannes	BOULEVARD DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LORRAINE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES PINS	6, 8, 10, 12, 14, 16, 16B, 16A, 26B, 26	3, 5, 7, 9, 13, 13BIS, 15, 21, 23
Cannes	BOULEVARD DE STRASBOURG	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'OXFORD	2, 4, 4BIS, 4A, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 24, 26, 28, 36, 38, 40, 42, 46, 48, 50, 52, 54, 60	3, 5, 9, 11, 13, 19, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 43, 53, 55, 59, 63
Cannes	BOULEVARD EMMANUEL BELLINI	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD EUGENE TRIPET	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD GENERAL VAUTRIN	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD JEAN HIBERT	TOUT	1, 13
Cannes	BOULEVARD MONTFLEURY	TOUT	TOUT

Cannes	BOULEVARD SAINT-ANTOINE	TOUT	1, 13, 15, 15BIS, 17
Cannes	BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINT-GEORGES	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SUPERIEUR ALEXANDRE LACOUR	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD VICTOR TUBY	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DAUMAS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE CALDANA	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DEI OLIVIES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	32, 34	TOUT
Cannes	CHEMIN DE MAUVARRE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE MONTRouGE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES ARAUCARIAS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES COLLINES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU COL SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU SEMINAIRE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN MORGON	TOUT	TOUT
Cannes	CORNICHE PARADIS	TOUT	TOUT
Cannes	ESCALIER DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Cannes	ESPLANADE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Cannes	GRAND BOULEVARD DE SUPER-CANNES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE ALEXANDRA	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BERGERIE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE CAPRON	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE MADRID	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE PIERVAL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES 2 EGLISES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES ANGES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES CHAMPS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU GRAND PONT	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MARCEAU	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MARCELLIN BERTHELOT	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE ORDAN	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE OXYBIA	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE RICHEMONT	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE SAPHORA	TOUT	TOUT
Cannes	JETEE ALBERT EDOUARD	TOUT	TOUT
Cannes	PASSAGE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Cannes	PETITE RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE ALBERT FROMMER	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE BERNARD CORNUT GENTILLE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE LA CASTRE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DU SUQUET	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE FRANKLIN ROOSEVELT	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE MARCHE FORVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Cannes	PROMENADE DE LA PANTIERO	TOUT	TOUT
Cannes	QUAI MAX LAUBEUF	TOUT	TOUT
Cannes	QUAI SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Cannes	ROND-POINT DUBOYS D'ANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALLIEIS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BARON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BIVOUAC NAPOLEON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BUTTURA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CHABAUD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CHATEAUNEUF	TOUT	TOUT

Cannes	RUE CIRODDE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CLAUDE PONS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE COSTE CORAIL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE BONE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE COLMAR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE CONSTANTINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA CASTRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MISERICORDE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA POMPE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA RAMPE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LERINS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE METZ	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE MULHOUSE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE RUSSIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES BELGES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES ETATS-UNIS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES FRERES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES FRERES CASANOVA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES GABRES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES HALLES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES SERBES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES SUISSSES	2	3, 5, 7
Cannes	RUE DE TERREFIAL		19, 21
Cannes	RUE DE TURCKHEIM	TOUT	TOUT
Cannes	RUE D'ORAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU 14 JUILLET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU BARRI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU BATEGUIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CANADA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU COMMANDANT ANDRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU COMMANDANT VIDAL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU COURS MAINTENON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CROS VIEIL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU GENERAL FERRIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU GOLFE JUAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU LYS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MEDECIN LIEUTENANT BERTRAND LEPINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PARC ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PORT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU RIOU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SUQUET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EMILE NEGRIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EMMANUEL SIGNORET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ESPRIT VIOLET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EUGENE BRIEUX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FELIX FAURE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FENELON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FERRY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FLORIAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FORVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FRANÇOIS EINESY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FREDERIC AMOURETTI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FRERES PRADIGNAC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GEORGES CLEMENCEAU	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 46A, 48, 50, 52, 54, 56, 58A, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 92	5, 7, 9, 19, 21, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 39, 41, 41BIS, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97

Cannes	RUE GERARD MONOD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GRAY STREET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HAUTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HELENE VAGLIANO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HENRI RUHL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HIBERT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HOCHÉ	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JAMES GRANT-MILNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN-BAPTISTE DUMAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN CRESP	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN DAUMAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN DE RIOUFFE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN DOLLFUS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN MERO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEANNE BERMONDI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LACOUR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LAFAYETTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LATOUR-MAUBOURG	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LECERF	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS ARDISON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS BLANC	2, 4, 6, 8, 10, 12BIS, 12	3, 5, 7, 9, 11, 13
Cannes	RUE LOUIS NOUVEAU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS PERRISSOL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MACE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCEAU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCELLIN BERTHELOT	4BIS, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18A, 18B, 18T, 18, 20, 20B, 22, 24, 26, 28, 30, 32	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 23U, 25
Cannes	RUE MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARIUS ISAIA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MEYNADIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MIGNO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MOLIERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONT CHEVALIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTFIAL	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31
Cannes	RUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PANISSE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PAUL SERRAILLER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PONS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PREYRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RAYMOND MATHIEU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RICORD LATY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RIGUE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROUAZE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROUGIERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-DIZIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-HONORE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-JIN JIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE TEISSEIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE TONY ALLARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VELASQUEZ	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VENIZELOS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VICTOR COUSIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE VOLTA	TOUT	TOUT
Cannes	SQUARE MERIMEE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE ALEXANDRE III	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE LA MISERICORDE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DES FRERES	TOUT	TOUT

Cannes	TRAVERSE DES GABRES	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE MARCEAU	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE PASTEUR	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE SAINTE-MARIE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU PEZOU	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU SEMINAIRE	TOUT	143, 153, 159, 163, 219, 253, 379
Vallauris	VOIE JULIA		1165

## Secteur du collège public LES MURIERS

5 RUE RENE DUNAN - CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES CORMORANS	4, 6, , 204	TOUT
Cannes	ALLEE DES GABIANS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES MOUETTES	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE FONT DE VEYRE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE MARYSE BASTIE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ANTONY DOZOL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE L'AMIRAL WESTER WEYMISS	20BIS, 24, 26, 38, 46	15, 19, 33, 33A, 33B, 35, 37, 39
Cannes	AVENUE DE LA ROUBINE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES ARLUCS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES PINS PARASOLS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU CENTRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD	50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66T, 66, 66B, 68, 70, 74, 76BIS, 76, 76A, 76T, 78, 80, 80B, 82, 84, 86B, 86T, 86	61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89B, 89T, 89, 89C, 91A, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103
Cannes	AVENUE DU NORD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU VERCORS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FONT DE VEYRE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FRANCIS TONNER	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FRANÇOIS TUBY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MAURICE CHEVALIER	4, 22, 50, 52A, 52, 52BIS, 54, 56, 56A, 56B, 56C, 58, 60, 66, 2420K	11, 31, 31B, 39, 41, 47, 55, 59, 61, 63, 67, 71, 73, 75, 81A
Cannes	AVENUE MICHEL JOURDAN	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 70, 72, 74, 76, 80, 82, 84BIS, 84, 86, 88, 90BIS, 90, 92, 102, 104BIS, 104, 106, 108, 110, 118, 122, 124, 126, 136, 138, 140, 146, 1 (...)	1, 5, 7, 9, 9BIS, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41BIS, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 55A, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 95, 95BIS, 95TER, 97, 99, 101, 103B, 103, 109, 121, 127, 129, 131, 133, 13 (...)
Cannes	AVENUE MONTE-CARLO	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PIERRE DE COUBERTIN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PIERRE POESI	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINTE-ROSALIE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-HUBERT	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD ASTEGIANO	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEL HORIZON	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE LA MER	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DE ROQUEBILLIERE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES GENETS	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES MIMOSAS	256	
Cannes	BOULEVARD DES MYRTHES	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES PINS	124, 548	1, 169, 295, 297, 317

Cannes	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	14, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 96, 100, 104BIS, 104, 106, 108, 110, 112, 9902	
Cannes	BOULEVARD DU SOLEIL	TOUT	1, 5, 5BIS, 7, 9BIS, 9, 11BIS, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 37, 39, 43, 47, 49, 51, 53, 57, 57B, 61, 75, 93, 95
Cannes	BOULEVARD HONORE SOUSTELLE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD LEADER	16, 18, 20, 32, 42E, 42C, 46, 48, 50, 54, 56, 58, 64, 68, 70, 72, 78, 80, 82, 86, 88, 108, 160	1, 11, 13, 15, 19, 21, 23, 31, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 75, 77, 81, 89, 111, 111B, 131, 145
Cannes	BOULEVARD LOUIS NEGRIN	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINTE MARGUERITE	TOUT	TOUT
Cannes	BUTTE DE SAINT-CASSIEN	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE GARIBONDY	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES ARUMS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU DEVENS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN FONT DE VEYRE	TOUT	TOUT
Cannes	CITE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Cannes	FAISSE LONGUE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE L'AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES CAMELIAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES FIGUIERS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES FLORIBONDAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES PEUPLIERS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES TERRASSES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES VIGNES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES VILLAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU CHEVREFEUILLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU LIERRE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE FRANÇOIS TUBY	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE GATUSO	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE JOSEPH FLORY	TOUT	TOUT
Cannes	LES AUBEPINES HLM	TOUT	TOUT
Cannes	LES MURIERS HLM	TOUT	TOUT
Cannes	RESIDENCE BEL AZUR	TOUT	TOUT
Cannes	RESIDENCE LA JOIE DE VIVRE	TOUT	TOUT
Cannes	RES LE TRIANON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ANTOINE BRUN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AURELIA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AURELIENNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MAIRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA PLAINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA PRADERIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA VERRERIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES CERISIERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES DOZOLS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES FRERES MANINA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES PINS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR BALOUX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU FOUERY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GABRIEL CORDIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN GRAS	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES MURIERS

Page 51 sur 202

Cannes	RUE JOSEPH FLORY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEON GOYET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS ARMAND	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS BROUCHIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCO DEL PONTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONSEIGNEUR JEANCARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PAUL NEGRIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RENE DUNAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROQUEBILLIERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-VINCENT DE PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE TROUBADOUR	TOUT	TOUT
Cannes	SQUARE JOSEPH BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE LA PLAINE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE LOUIS NEGRIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Le Cannet	HAMEAU DU CARIMAI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES CORMORANS	8, 10, 12, 16,	



**Secteur du collège public GERARD PHILIPPE**

AVENUE ALFRED DE VIGNY - CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE DE LA FORET	18	
Cannes	ALLEE DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES VERGERS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA BORDE	2, 2A, 6, 300	TOUT
Cannes	AVENUE JEAN MERMOZ	312	
Cannes	AVENUE MAURICE CHEVALIER	84, 84BIS, 86, 88, 90B, 90, 92, 94, 96, 100, 102, 104, 106, 108, 112, 114, 124A, 124, 128, 130, 132E, 132, 132A, 132BIS, 132C, 132D, 132TER, 136	81, 83, 83T, 83Q, 83BIS, 83B, 85, 87, 89Q, 89BIS, 89, 91, 99, 101, 103, 105, 107, 125, 129, 131, 133, 135, 137, 147, 9001
Cannes	AVENUE MICHEL JOURDAN	162BIS, 162BIS, 236, 236, 238, 238, 242, 242, 244, 244, 246, 246, 248, 248, 252, 252, 254, 254, 256, 256, 258, 258, 260, 260, 264, 264, 266, 266, 268, 268, 270, 270, 270B, 270B, 272, 272B, 272, 272B, 274, 274, 276, 276, 280, 280, 282, 282, 284B, 284, 284B, (...)	139A, 139A, 141A, 141, 141, 141A, 145, 145, 147, 147, 149BIS, 149BIS, 149, 149, 151H, 151, 151, 151D, 151F, 151C, 151B, 151A, 151H, 151F, 151D, 151C, 151B, 151A, 153, 153, 155, 155, 157B, 157, 157BIS, 157, 157B, 157BIS, 161, 161, 163BIS, 163, 163, 163BIS, (...)
Cannes	AVENUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Cannes	CENTRE COMMERCIAL DE RANGUIN	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE L'ABADIE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA FRAYERE	2, 4, 8, 34, 40, 9002, 9058	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE POURSEL	52, 52	27, 27, 51, 51, 53, 53
Cannes	CHEMIN DES GOURGUETTES	8, 8, 10, 10, 12, 12B, 12, 12B, 14, 14, 16BIS, 16, 16BIS, 16, 18, 18BIS, 18, 18BIS, 20, 20, 22, 22, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 34, 34, 36, 36, 38, 38, 60, 60, 68, 68	TOUT
Cannes	CHEMIN DU BEAL	TOUT	TOUT
Cannes	LE PONT D'AVRIL	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE JACQUES AUDIBERTI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALFRED DE MUSSET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALFRED DE VIGNY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ALPHONSE DE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CHATEAUBRIAND	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES ORMEAUX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HONORE DE BALZAC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN-PIERRE LABADIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE LA BORDE	2BIS, 2BIS, 2BIS, 24C, 24D, 24E, 24, 24E, 24D, 24C, 24B, 24A, 24, 24, 24A, 24B, 24C, 24E, 24D, 24A, 24B, 26, 26, 26, 28A, 28A, 28, 28A, 28, 28, 30B, 30A, 30A, 30B, 30B, 30A, 40, 40, 40, 42, 42, 42, 300, 300, 300, 9960, 9960, 9960	
Le Cannet	AVENUE MICHEL JOURDAN	TOUT	3, 7, 147, 149
Le Cannet	BOULEVARD JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE GARIBONDY	2B, 24, 104	13B, 13BIS
Le Cannet	CHEMIN DE LA FRAYERE	2, 2, 8, 8, 10, 10, 16, 16, 18, 18, 20, 20, 22, 22	
La Roquette-sur-Siagne	TOUTE LA COMMUNE	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public LES VALLERGUES**

71 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY - CANNES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	ALLEE CECIL PARK	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DES YUCCAS	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU BOCAGE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU BOUAN-ER	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC BEAUVALLON	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU PARC DES VALLERGUES	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE DU ROYAL PARC	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE MADELEINE	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE PAUL COSCIOLI	TOUT	TOUT
Cannes	ALLEE SAINTE-ROSE	TOUT	TOUT
Cannes	ANCIEN CHEMIN DES VALLERGUES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ALEXANDRE PASCAL	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE BEAUREGARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE COMMANDANT BRET		3
Cannes	AVENUE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE GRASSE	TOUT	1, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19B, 19, 21, 25, 27, 29, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 61, 65, 67, 75, 77, 79, 81, 83, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 105, 115, 115BIS, 119, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 139, 141, 143, 145, 149, 151, 153, 155B, 155 (...)
Cannes	AVENUE DE LA BARONNE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA FLOTTE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE L'AMIRAL WESTER WEYMISS	4, 6T, 6BIS, 6, 8, 16, 20, 22BIS, 22, 22B	1, 3, 11, 13
Cannes	AVENUE DE LA PERGOLA	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA PLAGES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LA ROCHEFOUCAULD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DE LYON		1, 5BIS
Cannes	AVENUE DES ANGLAIS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES BROUSSAILLES	6, 6B, 8, 10, 14, 16, 20, 22, 24, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 48, 50, 54, 56B, 58, 60, 62, 64, 66, 68	TOUT
Cannes	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DES TIGNES	10, 20	TOUT
Cannes	AVENUE DU CAMP LONG	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27
Cannes	AVENUE DU DOCTEUR BERNARD	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU DOCTEUR RAYMOND PICAUD	2, 4, 4B, 6, 8, 16, 18, 22, 24C, 24T, 24Q, 24B, 24A, 24, 26, 28, 30, 36B, 36, 38, 40, 42	1BIS, 1, 3BIS, 3, 5, 5A, 9, 11, 13, 15, 19, 21, 23, 25, 25A, 27, 29, 31, 31BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 241, 2411
Cannes	AVENUE DU GRAND JAS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU MARECHAL GALLIENI	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE DU PETIT JUAS	2, 2, 4, 4, 10, 10, 12, 12, 18, 18, 20, 20, 22, 22, 28, 28, 30, 30, 32, 32, 38, 38, 44, 44, 48, 48, 50, 50, 52, 52, 52BIS, 52BIS, 54, 54, 56, 56, 58, 58, 60, 60, 62, 62, 62B, 62B, 68, 68, 70, 70, 74, 74, 78, 78, 80, 80, 82, 82, 88, 88, 92, 92, 94, 94, 96, (...)	1, 1BIS, 1, 1BIS, 3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 15, 15, 17, 17, 21, 21, 21B, 21B, 23, 23, 27, 27, 29, 29, 31, 31, 33, 33, 35, 35, 37, 37, 39, 39, 41, 41, 45, 45, 47, 47, 49, 49, 51, 51, 53, 53, 55, 55, 59, 59, 61, 61, 63, 63, 65, 65B, 65B, 65, 67, 67, 71 (...)

Cannes	AVENUE DU VERT COTEAU	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE ISOLA BELLA	8	5, 7
Cannes	AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE JEAN DE NOAILLES	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE LAUGIER	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE MAURICE DERCHE	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE PRINCE DE GALLES		1, 3, 5
Cannes	AVENUE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-LOUIS	TOUT	TOUT
Cannes	AVENUE SAINT-NICOLAS	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD BEAUSITE	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD COINTET	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'ALSACE	2, 4, 6, 8, 12, 14, 16, 20, 26, 28, 30, 32, 34, 36	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 25, 27, 29, 31, 33, 35
Cannes	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 38, 42, 44, 46, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 72, 74, 76, 78, 82, 82B, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 116, 122, 124, 124A, 128, 130, 132, 134, 140, 142, 144, 148, 150, 9960	23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 75B, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 101BIS, 103, 103B, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117B, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, (...)
Cannes	BOULEVARD DELAUP	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DES MIMOSAS	20, 22, 24, 26, 28	TOUT
Cannes	BOULEVARD D'OXFORD	2BIS	1, 3A
Cannes	BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	2, 6, 8, 10	TOUT
Cannes	BOULEVARD DU MOULIN	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DU PERIER	4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12, 12, 14, 14, 16, 16, 40, 40, 50, 50, 58, 58, 60, 60, 62, 62, 64, 64, 66, 66, 68, 68, 80, 80	11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 25, 25, 27, 27, 29, 29, 31, 31, 33, 33, 35, 35BIS, 35, 35BIS, 37, 37, 39, 39, 51, 51, 53, 53, 55, 55, 57, 57, 59, 59, 61, 61, 65, 65, 67, 67, 69, 69, 71, 71, 77, 77, 79, 79
Cannes	BOULEVARD DU RIOU	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD DU SOLEIL		83
Cannes	BOULEVARD GYNEMER	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD JEAN HIBERT		9901
Cannes	BOULEVARD LEADER	2, 40, 42D, 42, 42A, 42Y, 42T, 42Q, 42F, 44, 76, 98, 120, 144, 154, 156, 158, 192A, 192C, 192, 202, 202A, 202B, 202C, 202F, 202G, 202H, 202M, 202O, 202Z, 210	119, 129, 133, 135, 139, 141, 143, 147, 187, 235D, 235C, 235, 249A, 249, 249B
Cannes	BOULEVARD LORD BROUGHAM	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Cannes	BOULEVARD VALLOMBROSA	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN BEAUSITE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA CROIX DES GARDES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA MERLETTE	10, 12, 18, 20	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA NADINE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE MERVILLE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DES CARAIRES	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU GRAND JAS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU PARC CYPRIS	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DU PERIER	4, 8, 10, 14, 16	37
Cannes	CHEMIN ROSE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN SAINT-NICOLAS	TOUT	TOUT
Cannes	ESPLANADE DU GOLFE	TOUT	TOUT
Cannes	HLM DU RIOU	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE BERAUD	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE CHAUMIERE	TOUT	TOUT

Cannes	IMPASSE CIGALES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE COLONEL TAJASQUE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE FLOTTE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DENANS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DE SAINT-LOUIS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES BROUSSAILLES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES CASSIFLORES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES POILUS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU CHEVREUIL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU ROC	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE DU VALLON PROVENÇAL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MIMOSAS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MIREILLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MOUNIER	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE MOURAILLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE NOUVELLE	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE QUERCY	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE RABELAIS	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE REBOULIN	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE REME	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Cannes	IMPASSE VIVAUDOUDOU	TOUT	TOUT
Cannes	LA CROIX DES GARDES	TOUT	TOUT
Cannes	LE PERIER HLM	TOUT	TOUT
Cannes	LES ORANGERS HLM	TOUT	TOUT
Cannes	PASSAGE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DE NANCY	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE DU COMMANDANT MARIA	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE HENRI BERGIA	TOUT	TOUT
Cannes	PLACE VAUBAN	TOUT	TOUT
Cannes	RESIDENCE CANNES GRAND PARC	TOUT	TOUT
Cannes	ROUTE DU VILLAGE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ACHARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ANDRE CHAUDE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AUBANEL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AUBER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE AUGUSTE PARDON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BORNIOLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BOUCICAUT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE BROUGHAM	TOUT	TOUT
Cannes	RUE CAMPESTRA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE BELFORT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE BERNIS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MARNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LA MEUSE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LIEGE		1, 7, 19
Cannes	RUE DE LILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LISBONNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE L'ORPHELINAT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE MIMONT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE MOSCOU	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE NANCY	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE PARIS	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18	
Cannes	RUE DES FAUVETTES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES PHALENES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES SUISSES	16, 18, 20, 22, 22B, 24, 9002, 9002B	1, 29, 33, 35, 37, 39, 39B, 41, 43, 45, 9001
Cannes	RUE DE STALINGRAD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES TAMBOURINAIRES	TOUT	TOUT

Cannes	RUE DE SUFFREN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DES VOSGES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CHATAIGNIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU CHATEAUVERT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR BUDIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU LAC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU MARECHAL DE LOGIS J FELLEGARA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PERE MURET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU PONT ROMAIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU ROC	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU ROCHER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SERGENT BOBILLOT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SERGENT GAZAN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DU SQUARE GOUPILLERE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE EDITH CAVELL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FELIX PILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE GEORGES CLEMENCEAU	90, 92B, 100, 104	99, 101, 113
Cannes	RUE GUY DE MAUPASSANT	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HENRI GERMAIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HENRI PASCHKE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE HONORE ESCARRAS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN GOUJON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN HADDAD SIMON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE JEAN NOBLES	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LALANNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEGOFF	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEON NOEL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LEOPOLD BUCQUET	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LE POUSSIN	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LORD BYRON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS BLANC	14, 16, 18, 20, 22, 26, 28, 30	15, 17, 21, 23, 23BIS, 25, 27, 29, 31
Cannes	RUE LOUIS BRAILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LOUIS PASTOUR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE LYCKLAMA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARCELLIN BERTHELOT	4	1
Cannes	RUE MARIUS AUNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MARIUS MONTI	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MERLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MICHEL-ANGE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MILTON	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MIREILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTAIGNE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTBOISSIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE MONTFIAL		1
Cannes	RUE MOZART	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PAUL PANNIER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PHILIBERT DELORME	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PIERRE GRAGLIA	TOUT	TOUT
Cannes	RUE PONT SAINT-VICTOR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RAPHAEL	TOUT	TOUT
Cannes	RUE RENE VIGLIENO	TOUT	TOUT
Cannes	RUE REYER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROGER	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROGER RENAUDIE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROLAND GARROS	TOUT	TOUT
Cannes	RUE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT VICTOR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SAINT-VICTOR	TOUT	TOUT
Cannes	RUE SHAKESPEARE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE STEPHEN LIEGEARD	TOUT	TOUT
Cannes	RUE WALTER SCOTT	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE BEAULIEU	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DE BEL-AIR	TOUT	TOUT

Cannes	TRAVERSE DE LA COLLINE	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DES VALLERGUES	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE DU PETIT JUAS	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE MIMONT	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Cannes	TRAVERSE SUNNY BANK	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU PERIER	60, 62, 70, 72, 74, 76, 92, 96, 102	9241
Le Cannet	CHEMIN DE L'AUBAREDE	80, 84	
Le Cannet	CHEMIN DE L'OLIVET	74	

**CARROS****Secteur du collège public PAUL LANGEVIN**

11 RUE COLLE BELLE - CARROS

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Bouyon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Broc	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Carros	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Conségudes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Les Ferres	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## CONTES

### Secteur du collège public VALLEES DU PAILLON – R.CARLES

AVENUE CELESCHI - CONTES

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bendejun	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Cantaron	BANDAIRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE BESTAGNIER	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA CUOSTA SOUBRANA	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA RASCLAOU	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE LA VALLIERA	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DES PLANS DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE TARDIEU	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DE TERRE D'EZE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU BAOUSSE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU COLLET DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU MOULIN	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU SERRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU TUARTS	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU VALLON D'ELLENA	TOUT	TOUT
Cantaron	COGNAS	TOUT	TOUT
Cantaron	GRAND-RUE	TOUT	TOUT
Cantaron	IMPASSE DE BARBAN	TOUT	TOUT
Cantaron	IMPASSE DE LA PUNCIA	TOUT	TOUT
Cantaron	LA SAGNA	TOUT	TOUT
Cantaron	LE BESTAGNIER	TOUT	TOUT
Cantaron	LE CLOUTE	TOUT	TOUT
Cantaron	LE MOULIN	TOUT	TOUT
Cantaron	MONTEE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Cantaron	MONTEE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Cantaron	MONTEE DU FOUR	TOUT	TOUT
Cantaron	PLACE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE COGNAS	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE L'AIRE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DE L'ISCLE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DROITE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU MERLOU	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU NAI GRAN	TOUT	TOUT
Cantaron	RUE DU PONTIN	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE BASSE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Cantaron	RUELLE HAUTE	TOUT	TOUT
Cantaron	VOIE COMMUNALE DE LA ZAE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Villevieille	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Coaraze	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Contes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Drap	TOUTE LA COMMUNE	-	-

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public VALLEES DU PAILLON – R.CARLES

Page 60 sur 202



## GRASSE

## Secteur du collège public CANTEPERDRIX

AVENUE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 - GRASSE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Auribeau-sur-Siagne	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Grasse	ALLEE DES BUIS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES ROURES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU FER A CHEVAL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE CLAIR LOGIS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES MARRONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU BERGER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	2, 4, 18, 22, 38, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 86, 88, 90, 92, 94	43
Grasse	AVENUE DU MARECHAL LECLERC		TOUT
Grasse	AVENUE DU VIEUX COLOMBIER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FELIX RAYBAUD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	97
Grasse	AVENUE HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE LOUIS ICARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE MOTTET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PAUL ARENE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PAUL SENEQUIER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PIERRE DEVOLUY	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SABOLY	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD VICTOR HUGO	78	
Grasse	CHEMIN DE CANTE PERDRIX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CHATEAU FOLIE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAP SAINT ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'AMITIE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA PANOUCHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA POUIRAQUE	TOUT	25, 25A, 29, 31, 33, 33BIS, 35, 41, 43, 43B, 45, 45BIS, 45TER, 49, 51, 57
Grasse	CHEMIN DE LA ROSE DE MAI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA TETE DE LION	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA VALLEE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA VICTORINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ACANTHES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-ANNE	86, 122BIS, 122, 124, 126	23, 95, 103, 123, 127
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-BRIGITTE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ALOUETTES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASSES MOULIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASSES RIBES	26, 228, 232, 238, 240, 242, 244, 250, 252, 256, 258, 264, 268, 274, 278, 280, 288, 290, 292, 298	219, 223, 245, 253, 255, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 285, 291, 297, 307
Grasse	CHEMIN DES BASTIDES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CAMPANETTES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CASTORS	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public CANTEPERDRIX

Page 61 sur 202

Grasse	CHEMIN DES CHENES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CHEVREFEUILLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CIGALES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES COMTESSES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES FIORETTIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES LOUBONNIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES MAS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES MAURES ET DES ADRETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PAQUERETTES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PONTETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PRES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CERCLE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU VIVIER	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN TAI BRIBOSIA	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Grasse	LES ROSES DE MAI	TOUT	TOUT
Grasse	MAS ET BASTIDES DE LA CHENAIE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE PIERRE MOTTET	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE D AURIBEAU	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE D'AURIBEAU	TOUT	TOUT
		14, 24, 34, 38, 64, 74, 76, 78, 82, 88, 92, 94, 102, 116, 120, 122, 128, 134, 138	TOUT
Grasse	ROUTE DE DRAGUIGNAN		
		20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 70BIS, 70, 76, 78, 82, 84, 86, 88, 94, 98, 104, 110, 112, 118, 118F, 134, 142, 150, 160, 162, 164, 180, 190, 192, 194, 210, 212, 214, 216, 270	7, 93BIS
Grasse	ROUTE DE PEGOMAS		
Grasse	RUE DE L'AUDIBERGUE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES GRILLONS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE EMILE NEGRIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JOSEPH D'ARBAUD	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE AUBANEL	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES COMTESSES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES OEILLETS	TOUT	TOUT
Grasse	VIEUX CHEMIN DE SAINTE ANNE	TOUT	TOUT
Grasse	VIEUX CHEMIN DE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public CARNOT****BOULEVARD CARNOT - GRASSE**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA BOUILLIERE		173C
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	1028, 1078, 1078B, 1126, 1194, 1198, 1200, 1226, 1484, 1590, 1926, 1928, 1950, 2274	1089, 1089A, 1089B, 1125, 1589, 2067
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	1, 123, 151, 173, 255, 305
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES CONFRERIES	TOUT	TOUT
Grasse	ANCIEN CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ANTOINE SAINT-EXUPERY	2, 18, 34, 36, 38, 64, 82, 100, 102, 110, 112, 114, 114B, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 146	
Grasse	AVENUE CHRIS	2, 4, 6, 10, 12T, 12BIS, 12, 14, 16	21, 25, 27
Grasse	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	50B	13, 17, 17A, 23, 25, 29, 33, 41, 47, 49, 51, 53, 55, 55BIS, 57, 63, 65, 67, 69
Grasse	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	
Grasse	AVENUE FONTAINE LAUGIERE		17
Grasse	AVENUE JEAN-BAPTISTE GUIGUES	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE JEAN XXIII	TOUT	5, 7, 21, 31, 33B, 33, 37, 39, 61, 69, 73, 103, 121, 123, 125, 137
Grasse	AVENUE MATHIAS DUVAL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SAINTE-LORETTE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SIDI BRAHIM	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 24	1QUATER, 1, 3, 5, 7, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 31BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45
Grasse	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD COMMANDANT AUTRAN	20, 22, 24, 26	33, 35, 39
Grasse	BOULEVARD FRAGONARD	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD JACQUES CROUET	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD VICTOR HUGO	74B	1, 3BIS, 3, 5, 7, 9, 9TER, 9BIS, 11, 13, 15BIS, 15, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33B, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79BIS, 79, 81BIS, 81, 83
Grasse	CHEMIN DE BEAUSEJOUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MADELEINE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA PLATRIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA ROUREE	2, 8, 16, 22, 24, 40, 48, 54, 78, 80, 92	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	1060	
Grasse	CHEMIN DE PEYLOUBET	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE RONDE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN	TOUT	3, 17, 23, 25, 29, 35, 47, 51, 53, 63, 77, 79, 83, 91, 97, 99, 103, 125, 129, 139, 141, 147, 163
Grasse	CHEMIN DES CAPUCINS	TOUT	
Grasse	CHEMIN DES CONFRERIES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PAROIRS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU BLUMENTHAL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU MOULIN DE BRUN	6, 8, 10, 22, 24	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PIECHAL	2, 2, 6, 6, 18, 18, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 30, 30, 200, 200, 324, 324	291, 291

Grasse	CHEMIN OSSOLA	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE CHIRIS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES BAINS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FONCINASSE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE TRACASTEL	TOUT	TOUT
Grasse	PASSAGE VAUBAN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE CESAR OSSOLA	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA POSTE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DOCTEUR PIERRE COLOMBAN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU PETIT PUY	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE ETIENNE ROUSTAN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE VIEILLE BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE LA MARIGARDE		93, 97, 99
Grasse	ROUTE DE PLASCASSIER	222	303
Grasse	ROUTE DE SAINT-MATHIEU	TOUT	TOUT
Grasse	RUE COURTE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA DELIVRANCE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA FONT NEUVE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA PORTE NEUVE	TOUT	
Grasse	RUE DE LA POUOST	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA REVE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DROITE	TOUT	35, 39, 41, 45, 47
Grasse	RUE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU MIEL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU SAUT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU TUNNEL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE ERNEST CRESP	TOUT	TOUT
Grasse	RUE GAZAN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEAN OSSOLA	TOUT	1, 19
Grasse	RUE MARCEL JOURNET	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28	
Grasse	RUE MAX VIDAL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MIRABEAU	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MOUGINS ROQUEFORT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE REPITREL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE SANS PEUR	TOUT	TOUT
Grasse	RUE TRACASTEL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE VIEILLE BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Grasse	SQUARE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Grasse	SQUARE RASTIGNY	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE CARNOT	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE CHIRIS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE CROUET	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES PERVENCHES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES TOUTS PETITS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU BARRI	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU DOCTEUR COLOMBAN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU JARDIN PUBLIC	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DUPONT	TOUT	TOUT

Grasse	TRAVERSE ETIENNE ROUSTAN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE KELLERMANN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINTE-LORETTE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public LES JASMINs – SAINTE-MARGUERITE****BOULEVARD CARNOT - GRASSE**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA FONTAINE DE L'ORMEAU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA ROUREE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PARETTES		TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PELERINS	1880, 1982, 1992, 2000	1945, 1991, 2001
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CARIGNAN	TOUT	45, 57, 63, 193, 667, 701B, 795, 951
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU RANCH	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU VIGNAL	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	DOMAINE DE BRAMAFAN	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA SARIETTE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU PANORAMA	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU PLATEAU	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU PUIITS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU SERPOLET	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE ROGER DE LA FRESNAYE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE STELLA BELLA	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GASTON DE FONTMICHEL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GEORGES POMPIDOU		9, 11, 13, 31, 49, 57, 99, 99B
Grasse	AVENUE JEAN CUMERO	TOUT	TOUT
			1, 19, 29, 37, 45, 49, 51, 55, 63, 91, 107, 111, 113, 115, 117, 119, 123, 125, 127, 135, 137, 145, 153, 159, 167, 169, 171, 173
Grasse	AVENUE JEAN MAUBERT	4, 10, 18, 20, 28, 36, 48, 108, 110, 120, 124, 132, 134, 146, 148, 158, 160	
Grasse	AVENUE JOSEPH HONORE ISNARD	2, 4, 14, 18, 20, 22	
Grasse	AVENUE LOUIS CAUVIN	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE LOUISON BOBET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE MICHEL CHEVALIER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE RAPHAEL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SIDI BRAHIM	36, 38, 40, 40BIS, 42, 42BIS, 44, 48, 50, 52, 52BIS, 82, 96, 126, 140	57, 61B, 61, 61A, 61C, 65, 67, 69, 73, 75, 77, 99A, 99, 109, 111
Grasse	BOULEVARD EMMANUEL ROUQUIER	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE BRASSAURIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CAMPEROUSSE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CLAVARY	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE FONT VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA BELLONIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CAVALERIE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA DAME	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA FONTAINE DE L'ORMEAU	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA HALTE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA ROUREE	74	
Grasse	CHEMIN DE LA TOURACHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'ORME	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE MASSEBOEUF	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE MONTMAYAN	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE PLASCASSIER	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ADRETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-MARC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES AROMES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASTIDES DU PLAN	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CANEBIERS	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES JASMINs – SAINTE-MARGUERITE

Page 66 sur 202

Grasse	CHEMIN DES CAPUCINS		TOUT
Grasse	CHEMIN DES GARDES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES GROULES		17
Grasse	CHEMIN DES LAVANDIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PARETTES	12, 12, 14, 14, 18, 18, 26, 26, 28, 28, 46, 46, 48, 48, 50, 50, 52, 52, 64, 64, 78BIS, 78BIS, 78, 78, 86, 86, 96, 96, 126, 126, 130, 130, 134, 134, 138, 138, 154, 154, 156, 156, 158, 158, 160, 160, 164, 164	9, 9, 23, 23, 27, 27, 43, 43, 45, 45, 47, 47, 61A, 61A, 63, 63, 75, 75
Grasse	CHEMIN DES POISSONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ROUMIGUIERES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ROUMIOUX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES VIGNES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE VIEILLE FONTAINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU BOIS FLEURI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CALADOU	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CARAGAI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CARIGNAN	TOUT	701, 701
Grasse	CHEMIN DU CASTELLARAS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CINSULT	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU COLLET DE SAINT-MARC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU COLLET D'ESQUIRP	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU GARAGAI	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU LAC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU MOULIN DE BRUN	12	
Grasse	CHEMIN DU PONT DE NICE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU ROURE DE LA GACHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU SANTON	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU SERVAN	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU VIEUX PONT	TOUT	TOUT
Grasse	HAMEAU DU VIEUX PONT	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES CAPUCINS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES PINS	TOUT	TOUT
Grasse	JARDIN DU GARAGAI	TOUT	TOUT
Grasse	LES CHARMILLES	TOUT	TOUT
Grasse	LES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DU CASTAGNIE	TOUT	TOUT
Grasse	PENETRANTE GRASSE CANNES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES ORMEAUX	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU FOULON	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE LOUIS PASTEUR	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT DONAT	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINTE HELENE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE CANNES	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE LA MARIGARDE	TOUT	5, 23, 35, 43, 45, 47, 49B, 49, 51, 61A, 61B, 61, 65, 107, 111, 113
Grasse	ROUTE DE LA PAOUTE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE MOUANS SARTOUX	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE PEGOMAS	8, 28BIS	5, 15, 17, 19, 21, 31, 33, 35, 35BIS, 37, 39, 49, 67, 69, 73, 75, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 95B, 99, 129, 133, 135, 139, 143, 145, 165, 185, 187, 191, 193, 203, 213, 213G, 213E, 223A, 223, 227, 235, 245, 249, 251, 259, 313
Grasse	ROUTE DE PLASCASSIER	44, 58, 62, 68, 74, 90, 96, 118, 126, 156, 158, 180, 182BIS, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 206, 220, 280, 288, 300, 322, 342	21, 23, 53, 75, 83D, 83, 95, 103, 109, 111, 121, 123, 175, 191, 193, 297, 301, 317, 343, 9963
Grasse	ROUTE DES ASPRES	TOUT	
Grasse	ROUTE DE VALBONNE	TOUT	5, 5, 13, 13, 17, 17, 31, 31, 43, 43, 47BIS, 47BIS, 47, 47, 51, 51BIS, 51, 51BIS, 53, 53, 55, 55, 59, 59, 61, 61

Grasse	RUE BOURGAREL BENOIT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU 24 AOÛT	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU JEU DE BOULE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE ELIE VERGONI	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MARTINE CAROL	TOUT	TOUT
Grasse	RUE VIEILLE FONTAINE PLASCASSI	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE LA PAOUTE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES ROSES DE MAI	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU MOULIN DE BRUN	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU ROURE DE LA GACHE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE PHAROS	TOUT	TOUT



**Secteur du collège public SAINT-HILAIRE**

26 RUE DU PALAIS DE JUSTICE - GRASSE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cabris	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA BOUILLIERE	TOUT	145, 173D, 173, 173BIS, 1451, 1503, 9001A
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN		25
Grasse	ALLEE BEAU SITE SAINT-CHRISTOPHE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE BELLE VUE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA CASCADE ZOLA	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA LAUVE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES BOSQUETS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES CHENES	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DES ORMEAUX	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE DU BOIS	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Grasse	ALLEE LIONEL MENAGER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ALPHONSE MOREL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ANTOINE SAINT-EXUPERY	150, 152, 154, 160, 174, 176, 194, 196, 200, 206, 210, 226, 240, 242, 246	TOUT
Grasse	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE CHIRIS	2BIS	1B, 1, 1TER, 1QUATER, 5, 7BIS, 7, 9TER, 9, 9BIS, 11, 11BIS, 13
Grasse	AVENUE DE LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DE L'ESPERANCE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DES MAISONNETTES	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU BON MARCHÉ	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU DOCTEUR EUGENE PERRIMOND	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU GRAND CASTELLAS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE DU LIEUTENANT ETIENNE MAUREL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE ETIENNE CAREMIL	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FONTAINE LAUGIERE	TOUT	3, 5, 7, 9, 15, 19
Grasse	AVENUE FOUQUES	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE FRANCIS DE CROISSET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE HENRY BENARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE HONORE LIONS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE JEAN MAUBERT	122A, 122B, 122C	9, 143, 165
Grasse	AVENUE JEAN XXIII		19
Grasse	AVENUE JOSEPH HONORE ISNARD	6, 8, 16	TOUT
Grasse	AVENUE MAXIMIN ISNARD	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE NICOLAS COPERNIC	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE PIERRE ZILLER	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE RIOU BLANQUET	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE SERRATRICE	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE VICTORIA	TOUT	TOUT
Grasse	AVENUE YVES EMMANUEL BAUDOIN	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD ALICE DE ROTHSCHILD	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD ANTOINE MAURE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD BELLEVUE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD COMMANDANT AUTRAN	8, 10, 12, 14, 14BIS, 14A, 16	1BIS, 1, 9, 15, 19, 25, 27, 27B

Grasse	BOULEVARD DE LA REINE JEANNE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU FOULON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU FOUON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU JEU DE BALLON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD DU PAVILLON	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EMILE CHRIS	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EMILE ZOLA	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EUGENE CHARABOT	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD EXTRAMOUSSE	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD GAMBETTA	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD LOUIS BARTHOU	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD PASTEUR	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD PRESIDENT KENNEDY	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD SCHLEY	TOUT	TOUT
Grasse	BOULEVARD VICTOR HUGO	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40B, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 58B, 60, 62, 64, 66, 72, 74, 76	11BIS, 23B
Grasse	CHEMIN BEL-AIR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN BOUILLERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE BLANCARD	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE CANTEPERDRIX	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE GRASSE A GOURDON	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA BOUILLERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAPELLE DES CHIENS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAP SAINT FRANCOIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CHAP SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CORNICHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA CORNICHE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA COSTE D'OR INFERIEUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA COSTE D'OR SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA COSTE FRAYE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA DRAGONNIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA GINESTIERE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MOSQUEE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA MOUTONNE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA PASCALE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA POUIRAQUE		21, 23
Grasse	CHEMIN DE LA SABRANE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA SARREE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	50, 58, 60, 62, 62A, 64, 66, 70	TOUT
Grasse	CHEMIN DE L'OLIVETTE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE MALBOSC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE NOAILLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE NOUAILLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE PEYMEINADE	4, 4, 20, 20, 38, 38, 40, 40, 56, 56, 58, 58, 84, 84, 88, 88	TOUT
Grasse	CHEMIN DE ROQUEVIGNON	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES 2 CHAPELLES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINT-CHRISTOPHE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE SAINTE-ANNE	2, 4, 8, 10, 16, 20, 58, 62, 64, 66, 68, 76, 92, 94, 96, 98A, 98, 100, 102	15
Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAN		127
Grasse	CHEMIN DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES BASSES RIBES	12, 20, 22, 38, 40, 42, 48, 50, 76, 82BIS, 82, 84B, 84, 92, 94, 100, 102, 114, 118BIS, 118, 124, 130, 144, 150, 160, 162, 166, 168, 174, 178, 182, 188,	9, 59, 63, 67, 81, 93, 99, 107, 109, 115, 121, 133, 137, 139, 153, 157, 161, 167, 175, 179, 181, 187, 195, 9205, 9901

194, 206, 222

Grasse	CHEMIN DES CABRES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CHASSEURS ALPINS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES FONTERINES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES HAUTES CHAUVES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES HAUTES RIBES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES LIERRES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PLAINES MALBOSC	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES PRUNELIERS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES ROCHES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES VACANCES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DES VALLONETS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DE VENCE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU CAMP DE LA BESSE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU DOCTEUR BELLETRUD	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU GRESSIER	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PILON	4, 4, 8, 8, 10, 10, 14, 14, 18, 18BIS, 18BIS, 18, 20, 20, 24, 24, 26, 26, 34, 34, 40, 40, 50, 50	
Grasse	CHEMIN DU PILON DE LA MALLE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PLATEAU SAINT-HILAIRE	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU PRIOUR	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU RIOU	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU ROSSIGNOL	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU TIGNET	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN DU VIEUX LOGIS	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN MANTEGUES	TOUT	TOUT
Grasse	CHEMIN NOAILLES	TOUT	TOUT
Grasse	COURS HONORE CRESP	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER DU BEROUARD	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER EUGENE CHARABOT	TOUT	TOUT
Grasse	ESCALIER MAXIMIN ISNARD	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DE LA LAUVE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DE LA RIVOLTE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES CHAUDRONNIERS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES LIEVRES	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES TILLEULS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU FOUON	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU FOUR	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU JEU DE BALLON	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE DU PETIT PARIS	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FONT LAUGIERE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE FOUR DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Grasse	IMPASSE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DE LA FORGE	TOUT	TOUT
Grasse	MONTEE DU CASINO	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE ALBERT FERRE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE AUX AIRES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA BUANDERIE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA FOUX	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DE LA ROQUE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES FAINEANTS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES HUGUENOTS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES LAVANDIERES	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES PENITENTS BLANCS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DES SOEURS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DOLCIANI	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU CAPORAL JEAN VERCUEIL	TOUT	TOUT

Grasse	PLACE DU COURS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU PATTI	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE DU PONTET	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE GAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE HENRI PILASTRE	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE LIEUTENANT GEORGES MOREL	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE MARTELLY	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE ROLAND THIBAUD	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT FRANCOIS	TOUT	TOUT
Grasse	PLACE SAINT SAUVEUR	TOUT	TOUT
Grasse	PLACETTE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Grasse	ROND-POINT DES CHENES	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE DRAGUIGNAN	150, 178, 180, 186, 188, 204, 216, 222, 320	
Grasse	ROUTE DE LA MALLE	174, 414	TOUT
Grasse	ROUTE DE LA VALLEE VERTE	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE DES GENETS	TOUT	TOUT
Grasse	ROUTE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Grasse	RUE AMIRAL DE GRASSE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE ANDRE KALIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE CHARITE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE CHARLES NEGRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA FONTETTE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA HUCHE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA LAUVE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE LA PORTE NEUVE		TOUT
Grasse	RUE DE LA PREVOYANCE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES 3 PORTES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES 4 COINS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES AUGUSTINS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES CARRIERES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES FABRERIES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES LILAS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES MOULINETS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES OISEAUX	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES ROUMEGONS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DES SOEURS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DOMINIQUE CONTE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DROITE		37, 49
Grasse	RUE DU COMMANDANT MERCIER	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU DOCTEUR BOURGEOIS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU FOUR DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU FOUR NEUF	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU PALAIS DE JUSTICE	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU PEYREGUIS	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU ROUACHIER	TOUT	TOUT
Grasse	RUE DU THOURON	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEANNE JUGAN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE JEAN OSSOLA		3, 5, 7, 9BIS, 9, 9A, 11, 13, 15, 17
Grasse	RUE MARCEL CAUVIN	TOUT	TOUT
Grasse	RUE MARCEL JOURNET	30, 32, 34, 36, 38	TOUT
Grasse	RUE PAUL GOBY	TOUT	TOUT
Grasse	RUE THOMAS CRESP	TOUT	TOUT
Grasse	RUE VIEILLE	TOUT	TOUT
Grasse	TERRASSE TRESSEMANNES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE BELLA VISTA	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DE RIOU BLANQUET	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES ORANGERS	TOUT	TOUT

Grasse	TRAVERSE DES RIBES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES SOEURS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU BON MARCHÉ	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU CHEMIN DE LA COSTE D'OR SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU MICOCOULIER	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU PRADO	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU THEATRE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE DU THOURON	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE EMILE ZOLA	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE FONT LAUGIERE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE MURAOUR	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE RICORD	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINTE-MARTHE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE SAINT-HILAIRE	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE TRESSEMANNES	TOUT	TOUT
Grasse	TRAVERSE VICTORIA	TOUT	TOUT
Grasse	VIEUX CHEMIN D'ESTRAMOUSSE	TOUT	TOUT

**L'ESCARENE****Secteur du collège public FRANCOIS RABELAIS**

CHEMIN DU CASTEL – L'ESCARENE

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Berre-les-Alpes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Blausasc	TOUTE LA COMMUNE	-	-
L'Escarène	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Lucéram	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Peille	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Peillon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Touët-de-l'Escarène	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## LA COLLE-SUR-LOUP

## Secteur du collège public YVES KLEIN

BOULEVARD ALEX ROUBERT – LA COLLE-SUR-LOUP

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
La Colle-sur-Loup	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Paul-de-Vence	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Vence	ALLEE DES OISEAUX	TOUT	TOUT
Vence	ANCIEN CHEMIN DE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE COLONEL MEYERE	568	
Vence	AVENUE DE GOURDON HTS DE SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE DE SAINT-JEANNET	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE DE SAINT-JEANNET HTS SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE DE TOURETTES HAUTS SAINT-PAUL	52, 56	TOUT
Vence	AVENUE DE VENCE HAUTS DE SAINT-PAUL	44, 126, 130, 132	TOUT
Vence	AVENUE EMILE HUGUES	840, 888, 900, 1670, 1700, 1724, 1800, 1824, 1858, 1886, 1994, 2130, 2144, 2190, 2192, 2194, 2198, 2224, 2362E, 2362C, 2362B, 2362, 2382, 2474, 2474A, 2474C, 2478, 9990	877, 879, 921, 921A, 1585, 1639, 1641, 1715, 1799B, 1799, 1799A, 1823, 1901, 2109, 2133, 2155, 2225, 2243, 2257, 2263, 2277, 2357, 2423A, 2423, 2495, 2575
Vence	BRETELLE DU GALINIER	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE CANTA-MERLE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA GAUDE	300, 324, 364, 404, 420, 456, 496, 540, 592, 592TER, 592T, 592BIS, 600, 630, 640, 650, 652, 708, 788, 984, 1044, 1094F, 1094, 1094A, 1094C, 1094D, 1094E, 1094H, 1094I, 1094J, 1094K, 1132, 1172, 1390, 1460, 1518, 1554, 1558, 1560, 1562, 1618, 1650BIS, 1650, (...)	1, 303, 331BIS, 331, 423, 435, 481, 629, 641F, 641A, 641, 689, 739, 937, 961, 999, 1065, 1067, 1081, 1099, 1131, 1137, 1209, 1239B, 1239, 1423, 1449, 1525, 1619, 1631, 1635, 1669, 1669A, 1701, 1759
Vence	CHEMIN DE LA PIERRE DROITE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA PLAINE	20, 30, 90, 172, 242, 274, 290, 376, 476	125, 173, 175, 213, 221A, 221, 279, 285, 297, 333, 343
Vence	CHEMIN DE LA POUIRAQUE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA SINE	226, 2986	2645, 2859, 2899
Vence	CHEMIN DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE MALBOSQUET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES MEILLIERES EST		293, 351
Vence	CHEMIN DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES SALETTES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES VALLIERES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE VOSGELADE	24, 70, 198, 204, 230, 230BIS, 406, 412A, 412, 440, 470D, 470B, 470, 570, 572, 572BIS, 904, 9962	15, 157, 157A, 235, 311, 335, 339, 365, 365A, 427A, 427, 517, 555, 593, 593A, 593B, 937, 943
Vence	CHEMIN DU CAGNOSC	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU GALINIER	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU MOULIN DE LA CLUE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU SUVERAN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU TAUDE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINTE-ELISABETH	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE BAGATELLE	56, 112, 130, 162	103
Vence	IMPASSE DU POUTAOUCH	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public YVES KLEIN

Page 75 sur 202

Vence	RESIDENCE DE LA BERGERIE	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE CAGNES	558, 574, 1282, 1324, 1402, 1410, 1560, 1592, 1684, 2100, 2256, 2274, 2340	553, 559, 559A, 629, 633, 639, 729, 781, 915, 961, 1049, 1055, 1109, 1115, 1115B, 1169, 1177, 1249, 1249A, 1281, 1283, 1317, 1323, 1347, 1355, 1407, 1477, 1533, 1537, 1547, 1563, 1587, 1613, 1681, 1683, 1713, 1877, 1981, 2119, 2359, 2369, 2431H, 2431, 2431 (...)
Vence	ROUTE DE SAINT-PAUL	446	147, 381, 433, 891, 1085, 9021
Vence	RUE SAINTE ELISABETH	TOUT	TOUT



## LA TRINITE

## Secteur du collège public LA BOURGADE

17 ALLEE DES LUCIOLES – LA TRINITE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cantaron	ALLEE DE BORDINAS	TOUT	TOUT
Cantaron	ALLEE DU COULET	TOUT	TOUT
Cantaron	ALLEE DU MAS-DUC	TOUT	TOUT
Cantaron	AVENUE HENRI MATISSE	20	9, 11
Cantaron	BORDINAS	TOUT	TOUT
Cantaron	BOULEVARD MAURICE LANGLET	34, 34	23, 23, 25, 25
Cantaron	CHEMIN DES FARIGOULES	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DES FOLATIERES	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU CAMPE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU LOTISSEMENT DU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU RESERVOIR	TOUT	TOUT
Cantaron	CHEMIN DU SAUT DE MILLO	TOUT	TOUT
Cantaron	IMPASSE DES FARIGOULES	TOUT	TOUT
Cantaron	LA SUC	TOUT	TOUT
Cantaron	LE CLAIR AZUR	TOUT	TOUT
Cantaron	LOU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	PLACE TTE DU SAUT DE MILLO	TOUT	TOUT
Cantaron	RESIDENCE DE LOU CAYRE	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE BORDINAS	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE LA LAUVETTE	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DE LA SUC	TOUT	TOUT
Cantaron	ROUTE DU MONT-MACARON	TOUT	TOUT
La Trinité	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## LE CANNET

## Secteur du collège public PIERRE BONNARD

AVENUE GEORGES POMPIDOU – LE CANNET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	AVENUE DE GRASSE		335, 349
Cannes	AVENUE DES TIGNES	22	
Cannes	BOULEVARD DU PERIER	20	
Cannes	BOULEVARD FOUR A CHAUX	TOUT	TOUT
Cannes	CHEMIN DE LA MERLETTE	22	
Cannes	CHEMIN DU PERIER	20	1BIS, 1, 3BIS, 3, 5, 13, 15, 17, 23, 25, 33, 35, 39, 41
Cannes	RUE DE DUNKERQUE	TOUT	TOUT
Cannes	RUE DE LIEGE	TOUT	3, 5, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25, 27, 29
Cannes	RUE DE PARIS	20, 9100	TOUT
Le Cannet	ALLEE DANY BERNARD	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES ALOUETTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES COLIBRIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES COLOMBES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES PINSONS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE MONTROSE	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE BIR HAKEIM	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE CHARLOTTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE L'AUBAREDE	2B, 2B, 2, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12, 12, 14, 14	1, 1, 5, 5, 7, 7, 13, 13, 17, 17, 17BIS, 17BIS, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 25, 25, 27, 27, 39T, 39T
Le Cannet	AVENUE DES BROUSSAILLES	22, 22, 70, 70, 72, 72, 74, 74, 76, 76, 80, 80, 82, 82, 84, 84, 86, 86	
Le Cannet	AVENUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES PLEIADES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES TIGNES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE TOURAINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DU CAMPON	50, 150, 220, 290, 1134	1, 21, 23, 73
Le Cannet	AVENUE DU PETIT JUAS	TOUT	165, 167, 169, 171, 173 3, 5, 7, 9BIS, 9, 15Q, 15, 15A, 15B, 15T, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67B, 67, 69, 71, 73, 79, 81, 97, 99, 103, 105, 107, 153
Le Cannet	AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	2, 4, 6, 8, 12, 14, 16, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 44, 46, 54, 60, 9960	
Le Cannet	AVENUE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE HOWARTH	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MARIE-FRANCE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MAURICE CHEVAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD CARNOT	86, 88, 90, 92, 94, 110, 112, 114, 116	
Le Cannet	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU FOUR A CHAUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU NORD	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD DU PERIER	94, 100	

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PIERRE BONNARD

Page 78 sur 202

Le Cannet	BOULEVARD JACQUES MONOD	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD PAUL DOUMER	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD SADI CARNOT	98, 98BIS	
Le Cannet	BOULEVARD SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE GARIBONDY	2, 6, 8, 12, 12A, 16, 18, 102, 158, 9014, 9016	1, 3, 5, 7, 9A, 9, 11, 13A, 13T, 13, 15, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 9005, 9025, 9101
Le Cannet	CHEMIN DE LA BARONNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'AUBAREDE	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 20B, 22, 24, 26, 30, 32, 34, 36, 38, 40A, 40, 42, 44, 46, 48, 82BIS, 9002, 9004, 9028, 9030, 9032, 9034, 9036, 9960, 9990	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'ESTELLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'INDUSTRIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L OLIVET	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'OLIVET	2, 4, 6, 8, 10, 12BIS, 12, 12TER, 14, 14BIS, 16, 18Q, 18BIS, 18, 20, 22B, 22, 24, 24A, 26, 26BIS, 28, 28BIS, 30, 32, 34BIS, 34, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 62, 66, 70, 72, 76, 78, 80TER, 80BIS, 82, 82BIS, 86B, 86T, 86, 86C, 88, 90, 92, 94, 96, 96B, 96B (...)	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES FADES	TOUT	3, 13, 15, 17, 19, 23, 27, 29, 31, 31A, 33, 33A, 33B, 33D, 35, 9001
Le Cannet	CHEMIN DES HAUTS DE L'OLIVET	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES TIGNES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES VALLONS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU CLAUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU PERIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU PORRICHON	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN MON OUSTAOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN MOUNIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE AVENUE DE L'AUBAREDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BELLE VUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BUFFON	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE CLERISSY	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DE L'HORLOGE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DE L'OLIVETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES FAUVETTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES ROSES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DU BON COIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DU PERRIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE EMIEUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE GOUR DE COULE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE MATHIEU	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE REVELAT	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE VERDIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	LE CLAUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	MAS PAGNOL	TOUT	TOUT
Le Cannet	MONTEE BELLE VUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	MONTEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	MONTEE DES PINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	PASSAGE NAPOLEON	TOUT	TOUT
Le Cannet	PINEDE DES GENDARMES D OUVEA	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE PIERRE SAUVAIGO	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BUFFON	TOUT	TOUT

Le Cannet	RUE DE BERNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE BRUXELLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE DUNKERQUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE JONQUIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA CITE JARDINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LIEGE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LILLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'OUEST		7
Le Cannet	RUE DE MADRID	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE PARIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU DOCTEUR CALMETTE		9Q
Le Cannet	RUE FONTAINE CALVY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GRIGNAN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GUYNEMER	20, 22, 24	
Le Cannet	RUE JULES FERRY	8, 10, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34	11
Le Cannet	RUE LOUIS ICARD	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE NOTRE-DAME DES ANGES	42BIS, 44, 44A, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 56BIS, 58, 9960	29, 33, 41, 43, 45, 47, 47E, 47Q, 47T, 49
Le Cannet	RUE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'AUBAREDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'ESCAUNADO	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'ESTELLE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'AUBAREDE	106, 106, 164, 164, 194, 194, 218, 218, 254, 254, 264, 264, 302, 302, 312, 312, 350, 350, 390, 390, 420, 420, 442, 442, 460, 460, 494, 494, 512, 512, 534, 534, 560, 560, 9960, 9960	227, 227
Mougins	AVENUE REGINA	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public EMILE ROUX****CHEMIN DES PLAINES – LE CANNET**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Cannes	AVENUE DE LYON		3, 5
Cannes	AVENUE DU CAMP LONG		41
Cannes	AVENUE FRAGONNARD	30	
Cannes	RUE DE TERREFIAL	TOUT	23, 25
Le Cannet	ALLEE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DU CHARRON	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Le Cannet	ANCIEN CHEMIN DE MOUGINS	TOUT	159, 159, 351, 351
Le Cannet	ANCIEN CHEMIN DU PEZOU	TOUT	9901
Le Cannet	AVENUE ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE LYON	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES COTEAUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DOLCE FARNIENTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DU CAMPON	570, 756B, 756, 816, 854, 1018, 1146, 1152, 1228, 1232, 1266, 1280, 1300, 1390	
Le Cannet	AVENUE DU REPOS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE GENTIL	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE LACOUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE VICTORIA	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD CARNOT	84	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD D'OLIVETUM	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD GAMBETTA	TOUT	TOUT
Le Cannet	BOULEVARD SADI CARNOT	2BIS, 2TER, 2, 4, 6, 6BIS, 8, 10, 16, 18, 20, 20B, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40B, 40, 40A, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 96, 100, 102, 106, 112BIS, 9908, 9960	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA BASTIERE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA PUADE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA TOUSQUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'ORME	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES CAMPELIERES	34	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES CHICHOURLIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES COLLINES	32, 54, 80, 110, 160, 236, 432, 432T, 514, 576, 624, 634, 684, 700, 854, 958, 966, 1000, 1046, 1046A, 1090C, 1090D, 1090, 1090A, 1090B, 1126, 1160, 1190, 1194, 1224, 1234, 1234A, 1236, 1376, 1470, 1474, 1486, 1490B, 1490, 1490A, 1510, 1510B, 1634B, 1634, 1 (...)	149, 431, 677, 693, 957, 975, 977, 1157, 1157B, 1193, 1217, 1453, 1485, 1489, 1495, 1499, 1515, 1601, 1609, 1657, 1665, 1693, 1693A, 1745, 1773, 1785, 1867, 1869, 1915, 2065, 2171, 2285, 2315, 2647, 9035, 9111, 9115, 9999
Le Cannet	CHEMIN DES ESCARASSES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DES PLAINES	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE VILLAMONT	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU FERRANDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU FONT DE GALLOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN ROMAIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BRACCO	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public EMILE ROUX

Page 81 sur 202

Le Cannet	IMPASSE DES DANYS	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE DES PLAINES	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE D'ORMESSON	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE FREINET	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE SAINT-CLAUDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE TURGOT	TOUT	TOUT
Le Cannet	LES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	PASSAGE SAINTE-CATHERINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE DU GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Le Cannet	PLACE TTE ARISTIDE BRUANT	TOUT	TOUT
Le Cannet	ROUTE DES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ROUTE DE SERRA CAPEOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	ROUTE DE VALBONNE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE ABBE ARDISSON	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE ALBERT CAMUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE AUGUSTE CAVASSE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE AUGUSTE TAVEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BEL RESPIRO	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BRANLY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE CASIMIR RAYNAUD	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE CLAIRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE COLBERT	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE CZERNICKY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DANIEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE BARCELONNETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE FORVILLE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'ABREUVAGE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PEREE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PLACETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'ARC	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA TERRASSE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'EST	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'OUEST	TOUT	3, 5
Le Cannet	RUE DES ARDISSONS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES CALVYS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES DANIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES GOURRINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES HAUTES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MICHEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES PARAMIDEAUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES PINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES PRES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES VOÛTES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE TERREFIAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DOCTEUR EMILE ROUX	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE D'ORMESSON	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU CANAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU CROS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU LIEUTENANT NOIRCARME	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU PRINCE ALBERT	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU TIVOLI	TOUT	TOUT

Le Cannet	RUE FRANÇOIS REBUFFEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GASTON CAUVIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GOUPILLIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE GUYNEMER	4, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18	TOUT
Le Cannet	RUE HENRI GERMAIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE HENRI LEBASQUE DES DANYS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE JEAN JACQUES SARDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE KONIGSTEIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE LEGOFF	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUELLE DU ROY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE MERIMEE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE NOTRE-DAME DES ANGES	2, 4, 6, 6BIS, 10, 12BIS, 12, 14B, 14, 16TER, 16, 16BIS	3, 5, 9, 11, 15
Le Cannet	RUE PAS DE GALLOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE PIERRE BONNARD	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE RACHEL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE RACINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE RAPIDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE ROGER	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SAINTE-CATHERINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SAINT-SAUVEUR	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SEPPOIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE SIMIANE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE TANO DOU DRAC	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE THERESE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE VEROUL	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE VICTORIEN SARDOU	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE LA MAIRIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DE L'ARC	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE SASSOT	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE VICTORIO ALBERT	TOUT	TOUT
Le Cannet	TRAVERSE VILLAMONT	TOUT	TOUT
Le Cannet	VIEUX CHEMIN DE MOUGINS	2, 2, 4B, 4B, 6, 6	1, 1BIS, 1, 1BIS, 3, 3, 5, 5, 11, 11, 13B, 13B, 25, 25, 35, 35
Le Cannet	VIEUX CHEMIN DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Le Cannet	VOIE JULIA	100, 100, 126, 126, 200, 200, 236, 236, 334, 334, 368, 368, 398, 398, 500, 500, 514, 514, 674, 674, 9002, 9002, 9990, 9990	271, 271, 363, 363, 653, 653, 1001, 1001, 9001, 9001
Mougins	VOIE JULIA	396	179, 181, 213, 213F, 417, 533, 533A, 533B, 533C, 533D, 605, 753
Vallauris	VOIE JULIA	1090	

## LE ROURET

## Secteur du collège public LE PRE DES ROURES

7 ROUTE DE NICE – LE ROURET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Le Bar-sur-Loup	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Châteauneuf-Grasse	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE BERGIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE BRAMAFAN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE CLAVARY	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA CAZETTE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA COUALE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE L'ADRET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA FIGUIERE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA FOUAN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA GRANDE FONTAINE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE L'AIRE DE LA COUALE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA ROUGUIERE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA SARREE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE LA TREILLE	40, 40, 44, 44, 874, 874	285, 285, 349, 349, 371, 371, 415, 415A, 415A, 415, 501A, 501, 501A, 501, 575, 575, 625, 625, 667, 667, 1745, 1745, 2485, 2485, 2489A, 2489, 2489, 2489A, 2491, 2491, 9001, 9001
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE L'HUBAC	20, 20, 20, 54, 54D, 54B, 54, 54, 54B, 54D, 54D, 54B, 154A, 154, 154A, 154B, 154, 154B, 154B, 154A, 154, 164, 164, 164, 290, 290, 290, 484, 484, 484, 670, 670, 670, 708, 708, 708, 750, 750, 750, 820, 820, 820, 880, 880, 880, 914, 914, 914, 934A, 934A, 934A (...)	71, 71, 71, 265, 265, 265, 275B, 275C, 275C, 275C, 275B, 275B, 275, 275, 275, 317, 317, 317, 325, 325, 325, 359, 359, 359, 445, 445, 445, 465, 465, 465, 529, 529, 529, 545, 545, 545, 573, 573, 573, 587, 587, 587, 657B, 657, 657A, 657B, 657C, 657D, 657E, 65 (...)
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE NOTRE-DAME DU BRUSC	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE SAINT-JEAUME	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES ALLEES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES BASSES TREILLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES BOUSCARLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES CERISIERS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES CHENES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES COLLES DU RIOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES COLLINES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES GROULES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES JASMINES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PELERINS	166, 190	165, 191, 301
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DES PICHOLINES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DE VENCE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU BATEDOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU BOIS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CABANON	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CAMP DE TENDE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CARENTIER	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LE PRE DES ROURES

Page 84 sur 202



Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CAROUBIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CAYANS	36, 204, 252	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CHATEAU	TOUT	11, 11, 129, 129, 225, 225, 289, 289, 343, 343
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU CROS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU GIBOUS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU HAUT CLERMONT	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU MOULIN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU NOYER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PIECHAL	TOUT	215, 255, 375
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PILON	16, 36, 40, 206, 290, 370, 400A, 400B, 400C, 400D, 400, 428, 482, 548, 626, 664	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PIOL	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU PLAN DE CLERMONT	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU POUSSON	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU QUARANTIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU RIOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU RIOU MERLET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	CHEMIN DU SIARESQ	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	DOMAINE DU VIGNAL	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LA FOUAN	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LA PLACE NEUVE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LA TOUR	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	LOU GIBOUS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PASSAGE DE DE L'ENTREPOUOT	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PASSAGE DES FERRAGES	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE DE LA VIEILLE MAIRIE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE DES PINS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE DU THORONET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE LE COURREDOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	PLACE NEUVE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE GOURDON	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DE VALBONNE PLASCASSIER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE D'OPIO	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DU BAR	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	ROUTE DU VILLAGE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE BUISSONE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA PETITE FONTAINE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA PORTE BASSE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE LA SELEYE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU BAOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU CASTELET	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU PONTIS	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU POURTAOU	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU PRESBYTERE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	RUE DU VERGER	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE LA CAZETTE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE LA SELEYE	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE SAINT JEAUME	TOUT	TOUT
Châteauneuf-Grasse	TRAVERSE DE SAINT-JEAUME	TOUT	TOUT
Ciapières	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Courmes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gourdon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gréolières	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Opio	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Rouret	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA CONFISERIE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA PAPETERIE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA TUILIERE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES HAUTES VALETES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LE PRE DES ROURES

Page 85 sur 202

Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU CANAL DU CHATEAU DES VALETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHORANE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	DOM DE COURMETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA MAISONNETTE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE CHATEAU DES VALETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES BARRES DE SAINT ARNOUX	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETES SUD	5624	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PONT DU LOUP	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PRA LONG	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	RESIDENCE DU PRIEURE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE COURMETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE FUONT DE PURGUE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE GRASSE	6, 8, 22, 710, 1446, 1630, 1884, 1884B, 2382, 2596, 4054, 4552, 4740, 4744, 5070, 5614, 5650, 5672, 5714, 5734, 5766, 5796, 5810, 5812, 6024, 6082, 6392, 6402, 6840, 7270, 7400, 7640, 7670, 7690, 7766, 7774, 7882	1, 3, 7, 11B, 13, 15, 855, 1031, 1373, 1769, 1787, 1837, 1887, 2123, 3993, 5015, 5229, 5263, 5393B, 5393, 5607, 5631, 5687, 5707, 5787, 5809, 5811, 5991, 6109, 6119, 6121, 6231, 6321, 6417, 6445, 6473, 6573, 6783, 6789, 6933, 6961, 6963, 6969, 7049, 7149, (...)
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA COLLE	TOUT	263, 495, 507, 545, 619, 625, 663, 665, 745, 773, 849, 863, 875, 1041, 1043, 1049, 1145, 1165, 1345A, 1345, 1477A, 1477, 1611, 1741, 1777, 1859, 2257, 2363, 2445, 2465, 2589, 2667, 2667B, 2667C, 2667D, 2667T, 2739, 2771, 2877, 2923, 2967, 3493, 3613, 3741, (...)
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES GORGES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES VALETES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES VALETES SUD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	SAINT ARNOUX	9002F	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DES VALETES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	VIEILLE ROUTE GRASSE-VENTE	5738	2047, 2047A, 2091, 2125, 2225

**MANDELIEU-LA-NAPOULE****Secteur du collège public ALBERT CAMUS**

AVENUE ROBERT SCHUMAN – MANDELIEU-LA-NAPOULE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE CALYPSO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DE LA MARINE ROYALE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES BARTAVELLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES CHENES LIEGES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES CLUBS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES GOLFEURS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES IRIS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES PALOMBES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES PIES GRIECHES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES VERGNES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE JACQUES CARTIER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE NOVA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE ALPHONSE DE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE ANTONIO VIVALDI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE BAGATELLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE CHAGALL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE CLAUDIO MONTEVERDI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE CANNES	36, 154, 282B, 282, 292, 300, 308, 320, 322, 386, 432, 578, 598, 616, 800, 888	75, 113, 163, 225, 237B, 237, 269, 319, 335, 337, 369, 391, 405, 437, 467, 495, 509, 525, 533, 551, 555, 571, 589, 627, 689, 707, 725, 799
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE FREJUS PAUL RICARD	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA BELLE FRANCE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA CARRAIRE	246, 290, 318, 338, 358, 362	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA MANCHA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ALBERT CAMUS

Page 87 sur 202

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE L'EUROPE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES AMAZONES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES BERGERONNETTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES MAGNANARELLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES MUSSUGUES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES PINS / LOUISE MOREAU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DIDEROT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU 23 AOÛT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU RIOU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE EMILE BAUDIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE EMMANUELLA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE GASTON DE FONTMICHEL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE GIOACCHINO ROSSINI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE GRAND COTEAU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE HECTOR BERLIOZ	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE HENRI CLEWS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JEAN VILLON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE LOUISIANE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE LOUIS PASTEUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE LUCIEN GAULLIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MATISSE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MAURICE RAVEL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MAURICE UTRILLO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MICHEL MONTAIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE MIREILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PAUL CEZANNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PICASSO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PRINCESSE ZITA		187

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE ROBERT SCHUMAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SAINT-HONORAT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SALVATOR DALI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE WOLFGANG AMADEUS MOZART	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BARBOSSI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BARRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE LA GINESTA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE LA TAVERNIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES CRETES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES MAGNOLIAS		TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES PRINCES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES ROSES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES TERMES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU BON PUICTS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU PRINCE DE GALLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU SAN PEYRE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD EMILE CARBON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD ESTEREL PARC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD FANFARIGOULE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD JACQUES SOUSTELLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD JEAN SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD PAULHAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD PAUL TARASCON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD STANISLAS BOREL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CARREFOUR DE L'ESPACE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE CAPOULIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE GRENADE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA THEOULIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA VIEILLE FERME	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE L'OLIVET	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE MAURE VIEIL	TOUT	TOUT

Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE MAURE-VIEIL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE SAINT-CASSIEN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES COCOTIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES GONGUES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES JASMINES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU PARADOU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU PIVERT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU SAN PEYRE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN ESCOUNDOU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN LEVASSOR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DU GRAND DUC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	DOM DU GRAND DUC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	HAMEAU DE LA MOUTONNIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	HAMEAU DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE ADELAÏDE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DE L'ISLETTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DES SERINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DES TOURTERELLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE JOINT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE PAULHAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE RAIMU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE STANISLAS BOREL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE TAVERNIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	JANAS ET CASTELLET	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LD CIMETIERE PONT SAINT JEAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LE GAY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MAURE VIEIL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MONTEE DE LA CABRE D'OR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MONTEE DES BERGERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	MONTEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PASSAGE DES HUPPES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PASSAGE ZITA	TOUT	TOUT

Mandelieu-la-Napoule	PLACE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DES HEURES CLAIRES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DES HORIZONS LOINTAINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PORT DE LA RAGUE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RESIDENCE L'OREE DE L'ISLETTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROND-POINT CHRISTOPHE COLOMB	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROND-POINT DE SAINT-CASSIEN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROUTE DE TANNERON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROUTE DU GOLF	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE CHARLES PIERRUGUES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA FERME ROUGE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA PINEA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA POSTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE L'ARGENTIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA VIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE L'ENSEIGNURE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES ABAGUIERS NAPOULE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES CYCLAMENS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES HAUTES ROCHES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES HORTENSIAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CAPITAINE DE CORVETTE MARCHE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CHAMP DE COURSE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CHANTIER NAVAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU COLONEL ALARY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU PETIT PORT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU VIEUX PUIITS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE EMMA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN AULAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN-BAPTISTE LAUGIER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN-HONORE CARLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEAN MONNET	TOUT	TOUT

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	RUE JEANNE TERRATS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LAURENT GANDOLPHE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LEO BRUN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LUDOVIC GUIZE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MADAME DE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MISTRALIENNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE RAOUL ATTALI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ROSES DE MAI	TOUT	17, 39, 53, 97, 135
Mandelieu-la-Napoule	RUE SAINT-VINCENT DE PAUL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE SANTO-REINO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE VICTOR TUBY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE YVES BRAYER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	TRAVERSE DE LA VIGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VALLEE DE LA RAGUE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VOIE ROMAINE	TOUT	TOUT
Théoule-sur-Mer	TOUTE LA COMMUNE	-	-



**Secteur du collège public LES MIMOSAS**

1216 AVENUE GENERAL GARBAY – MANDELIEU-LA-NAPOULE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE CHARLES NUNGESSER	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE DU GABRON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE FRANÇOIS COLI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE HELENE BOUCHER	2, 2, 9004, 9004, 9006, 9006	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE LOUIS BLERHOT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ALLEE MAURICE BELLONTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE BEAUSITE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE CANNES	806, 862, 868, 892, 922, 9214, 9216	763, 787, 791, 809, 831, 853, 865, 881, 895, 9169
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE LA CARRAIRE	9900	
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU GENERAL GARBAY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JANVIER PASSERO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE JEAN MERMOZ	22, 26, 30, 182, 242, 568, 712, 1002, 1160, 1162, 1400, 9002F	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE PRINCESSE ZITA	TOUT	21, 37
Mandelieu-la-Napoule	AVENUE SAINTE-ANDREE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD D'ARLESIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES ANCIENS COMBATTANTS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES CIGALES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES MAGNOLIAS	TOUT	
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DES MAURES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DE VALMAJOUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD DU ROC FLEURI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	BOULEVARD JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CARRAIRE DU VILLAGE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN AUBANEL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA FOUAN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA LEVADE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA MARNE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES MIMOSAS

Page 93 sur 202

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE LA VERNEDE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE L'ESCADRILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DENIS BODDEN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE ROUMANILLE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES CADES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES CYSTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES FOUGERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES GROTTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MATINES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MIMOSEES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES MYRTHES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DES ROSES DE MAI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DE TANNERON	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU BON PIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN DU TAMBOURIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN HENRI FABRE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CHEMIN JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DES ILES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DES PRIMEVERES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	CORNICHE DES SANTOLINES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DE LA SUMERIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	IMPASSE FLORASIAGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LA CORNICHE D'AZUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	L AIRE COMMUNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LES CROTTES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	LES TOURRADES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PARC D ACTIVITE DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU CAPITOU	TOUT	TOUT

Napoule			
Mandelieu-la-Napoule	PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	PLACE JEANNE D ARC	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	ROND-POINT DE LA CANARDIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ANATOLE FRANCE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ANTOINE LAURENT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE CHARLES DE MOUCHY	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE CHATEAUBRIAND	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE BOERI	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE CAYLUS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA LAITERIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE LA VANNERIE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CAFE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU DOCTEUR ESCARRAS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE DU MONUMENT AUX MORTS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE LEON OSELLA	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MARIE GIORDANENGO	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE MARIUS MARTIN	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	RUE ROSES DE MAI		479
Mandelieu-la-Napoule	RUE SAINT-PONS	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	TRAVERSE DE LA LEVADE	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VOIE COMMUNALE CARRAIRE ANTOINE LAURENT	TOUT	TOUT
Mandelieu-la-Napoule	VOIE COMMUNALE GDE CARRAIRE A LAURE	TOUT	TOUT

## MENTON

## Secteur du collège public ANDRE MAUROIS

8 RUE MAGENTA – MENTON

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Castellar	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Menton	ALLEE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DE NAMUR	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU CANTA-MERLOU	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU LOUVRE	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU STADE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE BLASCO IBANEZ	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE BOYER	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE L'ORMEA	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE SOSPEL	TOUT	5, 7, 9, 11, 13, 13B, 15B, 15T, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29B, 29A, 29, 29C, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 47, 47A, 47B, 47C, 49, 53, 55A, 55B, 55C, 55, 57A, 57T, 57, 59, 59BIS, 61, 65Q, 65T, 65B, 65A, 65, 65C, 67, 69, 71, 73B, 73, 75, 77, 79, 81T, 81, 83, (...)
Menton	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU REQUIER	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE FELIX FAURE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE KATHERINE MANSFIELD	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE LAURENTI	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE PORTE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE SAINT-JACQUES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE SAINT-ROMAN	TOUT	TOUT
Menton	BELLEVESASSES	TOUT	TOUT
Menton	BOULEVARD DE GARAVAN	TOUT	TOUT
Menton	BOULEVARD DU FOSSAN	TOUT	TOUT
Menton	BRICAGLIA	9512	TOUT
Menton	CASTELLETO	TOUT	9379, 9467
Menton	CHEMIN DE BELLA-VISTA	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA BELLE BRISE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA COLLE INFERIEURE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA COLLE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES AMERICAINS	56	TOUT
Menton	CHEMIN DES BELLEVESASSES	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES GUILLONS	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES MOULINS	TOUT	1, 5, 7, 9, 37
Menton	CHEMIN DES MULETS	2, 4, 6, 9010, 9200	TOUT
Menton	CHEMIN DES RIGAUDIS	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES TERRES CHAUDES	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU COLLEGE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU MOUNIER	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU PERROQUET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU PEYRONNET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU ROSAIRE		3
Menton	CHEMIN DU TRABUQUET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN FLEURI	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN GLENA	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN PAROPERT	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ANDRE MAUROIS

Page 96 sur 202

Menton	CHEMIN TERRES CHAUDES ANNEXE 2	TOUT	TOUT
Menton	COSTIRASSO	2700, 9322	TOUT
Menton	COURS GEORGES V	TOUT	7
Menton	DESCENTE CAPODANA	TOUT	TOUT
Menton	DESCENTE DU PETIT PORT	TOUT	TOUT
Menton	DESCENTE LAMPEDOSA	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER BERNSTAMM	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER DES RIGAUDIS	TOUT	TOUT
Menton	ESCALIER SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Menton	GARAVAN	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE ARISTIDE BRIAND	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE BELLECOUR	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE BOTTA	2	1
Menton	IMPASSE CAPODANA	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES CAPUCINS	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES ECOLES PIE	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES FOURS	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	11, 11BIS, 11Q, 11S
Menton	IMPASSE DU CAP	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DU PALMIER	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE MOURA	TOUT	TOUT
Menton	JARDIN DES COLOMBIERES	TOUT	TOUT
Menton	LA COLLE	TOUT	TOUT
Menton	LA TOUR DE BAOUSSET	TOUT	TOUT
Menton	LE BAOUSSET	TOUT	TOUT
Menton	LE CAREI	TOUT	TOUT
Menton	LES COLOMBIERES	TOUT	TOUT
Menton	LES CUGES	TOUT	TOUT
Menton	LIEU DIT MONTI SUPERIEUR	TOUT	3391, 3775, 4297, 4461, 9005, 9007, 9009, 9039, 9123, 9317, 9485, 9515, 9999
Menton	MONIERI EST	TOUT	TOUT
Menton	MONIERI OUEST	TOUT	TOUT
Menton	MONTEE DE LA CONCEPTION	TOUT	TOUT
Menton	MONTEE DU LUTETIA		1
Menton	MONTEE DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Menton	MONT GROS	TOUT	TOUT
Menton	NOUVEAU PORT	9002, 9002B, 9904	
Menton	PARISA	TOUT	TOUT
Menton	PAROPERT	TOUT	TOUT
Menton	PISTE DE LA GIRAUDE	TOUT	TOUT
Menton	PLACE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DE LA CONCEPTION	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DE L EGLISE DE MONTI	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DES FOURS	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DOCTEUR THEOPHILE FORNARI	TOUT	TOUT
Menton	PLACE DU CAP	TOUT	TOUT
Menton	PLACE FONTANA	TOUT	TOUT
Menton	PLACE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Menton	PLACE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Menton	PLACE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Menton	PLATEAU SAINT MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DE LA MER	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DU MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOQUE	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DU SOLEIL	600, 848, 884, 960, 994, 1014, 1050, 1080, 1360, 1414, 1482, 1492, 1498, 1502, 1634, 1652, 1684, 1714, 1780, 5016	617, 649, 1131, 1563, 1573, 1705, 5015
Menton	PROMENADE DU VAL DE MENTON	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE REINE ASTRID	TOUT	TOUT
Menton	QUAI BONAPARTE	TOUT	TOUT
Menton	QUAI DE MONLEON	TOUT	TOUT
Menton	QUAI GORDON BENNET	TOUT	TOUT
Menton	QUAI NAPOLEON III	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ANDRE MAUROIS

Page 97 sur 202

Menton	RACCOURCI DU PIAN	TOUT	TOUT
Menton	RAMPE DU CHANOINE GOUGET	TOUT	TOUT
			5, 7, 183, 185, 211, 229, 231, 259, 261, 265, 355, 385, 515, 523, 619, 637, 639, 675, 959, 979, 1131, 1173, 1173A, 1205, 1239, 1363, 1393, 1463, 1511, 1525, 1531, 1555, 1557, 1655, 1739, 1921, 1939, 1939A, 1949, 2037, 2115, 2155, 2165, 2201, 2259, 2351, 23 (...)
Menton	ROUTE CIAPPES CASTELLAR	TOUT	
Menton	ROUTE DE CASTELLAR	2, 2, 2BIS, 2BIS, 4, 4, 6T, 6T, 6BIS, 6, 6, 6BIS, 8, 8A, 8, 8A, 10BIS, 10BIS, 10, 10, 12BIS, 12, 12, 12BIS, 14, 14, 16, 16, 18, 18, 24, 24, 26, 26, 28, 28, 30BIS, 30BIS, 30, 30, 32, 32, 34B, 34, 34, 34B, 36, 36, 64B, 64B, 74, 74B, 74, 74B, 88BIS, 88, 88BIS (...)	TOUT
Menton	ROUTE DES COLOMBIERES	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE SOSPEL	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13BIS, 13, 13B, 15BIS, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37A, 37B, 37E, 37J, 37K, 37L, 37Q, 37T, 37, 39C, 39, 39BIS, 39D, 41, 43C, 43B, 43A, 43, 47, 49, 51BIS, 51, 53, 53B, 55E, 55, 55A, 55B, 55C, 55D, 55Q, 57, 59B, 59, 61, 63, (...)
Menton	ROUTE DE SUPER GARAVAN	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DU BAOUSSET	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DU MONT-GROS	156, 196, 248, 314, 416, 438, 670, 670A, 936, 1208, 1260, 1458, 1854, 2020, 2590, 2672, 2704, 2726, 2800, 2854, 3044, 3082, 3232, 3236, 3438, 3462, 3484, 3600, 9012, 9014, 9016, 9020, 9026, 9060	TOUT
Menton	ROUTE DU PARC DU SOUVENIR	9404, 9504	9015
Menton	ROUTE DU PARC SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	RUE ACQUASSOMA	TOUT	TOUT
Menton	RUE ALBERT 1ER	16, 22	
Menton	RUE ARDOINO	TOUT	TOUT
Menton	RUE CAPODANA	TOUT	TOUT
Menton	RUE CIAPETTA	TOUT	TOUT
Menton	RUE D'ADHEMAR DE LANTAGNAC	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE BREA	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA CONCEPTION	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA COTE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE L'AGRICULTURE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA MARNE MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES ECOLES PIES	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES LOGETTES	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES MARINS	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU BASTION	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU COLONEL HEBERT	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU FOSSAN	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU GENERAL GALLIENI	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU GRENADIER	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU JONQUIER	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU LIEUTENANT BOSANO	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU LOUVRE	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU PALMIER	TOUT	TOUT

Menton	RUE DU VIEUX CHATEAU	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU VIEUX COLLEGE	TOUT	TOUT
Menton	RUE EDOUARD SICARDI	TOUT	TOUT
Menton	RUE FERDINAND BAC	TOUT	TOUT
Menton	RUE GELIS	TOUT	TOUT
Menton	RUE GUYAU	TOUT	TOUT
Menton	RUE HARPIGNIES	TOUT	TOUT
Menton	RUE HENRI GREVILLE	TOUT	TOUT
Menton	RUE HONORINE	TOUT	TOUT
Menton	RUE ISOLA	TOUT	TOUT
Menton	RUE LAMPEDOSA	TOUT	TOUT
Menton	RUE LEPANTE	TOUT	TOUT
Menton	RUELLE DU PETIT PORT	TOUT	TOUT
Menton	RUE LONGUE	TOUT	TOUT
Menton	RUE LOREDAN LARCHEY	TOUT	TOUT
Menton	RUE MAGENTA	TOUT	TOUT
Menton	RUE MATTONI	TOUT	TOUT
Menton	RUE MAX BAREL	TOUT	TOUT
Menton	RUE PALMARO	TOUT	TOUT
Menton	RUE PARTOUNEAUX	TOUT	TOUT
Menton	RUE PASTEUR	TOUT	TOUT
Menton	RUE PIETA	TOUT	TOUT
Menton	RUE PIETRA SCRITTA	TOUT	TOUT
Menton	RUE PRATO	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
Menton	RUE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	RUE SIDI BRAHIM	TOUT	TOUT
Menton	RUE TRENCA	TOUT	TOUT
Menton	RUE URBANA	TOUT	TOUT
Menton	RUE VICTOR HUGO	2	
Menton	RUE VILLAREY	TOUT	TOUT
Menton	RUE WEBB ELLIS	TOUT	TOUT
Menton	RUE WEBB EL LIS	TOUT	TOUT
Menton	SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	SAINT-PAUL	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DE MONTI	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES CAGUENDRIES	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES CIAPPES	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DES WISGANDIAS	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DU CAREI	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DU PARC SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Menton	SORGIO	TOUT	TOUT
Menton	SQUARE HENRY BENNETT	TOUT	TOUT
Menton	SQUARE VICTORIA	TOUT	TOUT
Menton	TERRE-PLEIN DU PORT	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DE BREA	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DE LA MONTEE DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DES DIAMANTS	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DU BASTION	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DU PALMIER	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DU VIEUX CHATEAU	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE PAROPERT	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE RUE MATTONI	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Menton	VALLEE DU CAREI	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public GUILLAUME VENTO****400 COURS DU CENTENAIRE – MENTON**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Gorbio	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Menton	ALLEE DE LA VIERGE	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE DU 8 MAI 1945	TOUT	TOUT
Menton	ALLEE LOUIS MORENO	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE CARNOT	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE CERNUSCHI	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE COCHRANE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE L'OLIVERAIE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE PRADES	112, 112, 148, 148, 348, 348, 384, 384, 398, 398, 452, 452, 454, 454, 456, 456, 458, 458, 460, 460, 552, 552, 1160, 1160, 1256, 1256, 1394, 1394, 1418, 1418, 1440, 1440, 1442, 1442, 1548, 1548, 1580, 1580, 1860, 1860, 9014, 9014, 9902, 9902	93, 93, 99, 99, 193, 193, 253, 253, 365, 365, 489, 489, 531, 531, 767, 767, 989, 989A, 989X, 989, 989A, 989X, 1165, 1165, 1225, 1225, 1295, 1295, 1311A, 1311, 1311A, 1311, 1397, 1397, 1451, 1451, 1457, 1457, 1557, 1557, 1661, 1661, 5999, 5999, 9475, 9475, (...)
Menton	AVENUE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DES ALLIES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DES BRUYERES	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DE SOSPEL		81B, 97A, 97B, 97C, 99F
Menton	AVENUE DU DOYEN JEAN LEPINE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE DU PIGAUTIER	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE EDOUARD VII	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE FLORETTE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE GASPARD MEDECIN	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE GUILLAUME 1ER DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE JEAN MONNET	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE RIVIERA	TOUT	TOUT
Menton	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Menton	BRICAGLIA	9378	
Menton	CASTELLETO	TOUT	9013, 9369
Menton	CHEMIN ANCIENNE VOIE DU TRAMWAY	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE L'ANNONCIADE	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DE SAINTE-AGNES	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DES MOULINS		7T, 9B, 13B, 13X, 13, 15, 9023
Menton	CHEMIN DES MULETS	12	
Menton	CHEMIN DE SUILLET	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU PIGAUTIER	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU ROSAIRE	TOUT	1, 33, 9017
Menton	CHEMIN DU VAL D ANAUD	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN DU VAL D'ANAUD	TOUT	TOUT
Menton	CHEMIN VAL DES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	CORNICHE ANDRE TARDIEU	TOUT	TOUT
Menton	CORNICHE DES SERRES DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Menton	COSTIRASSO	9018, 9344, 9500	TOUT
Menton	COURS DU CENTENAIRE	TOUT	TOUT
Menton	COURS GEORGES V		1, 3, 5
Menton	CUEULEO	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE BOTTA	4, 6, 8BIS, 8	3, 5, 7, 9, 11
Menton	IMPASSE DE LA MAISON RUSSE	TOUT	TOUT



Menton	IMPASSE DES CABROLLES	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Menton	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	13
Menton	IMPASSE MAYEN	TOUT	TOUT
Menton	LA CHATAIGNERAIE	TOUT	TOUT
Menton	L'ANNONCIADE	TOUT	TOUT
Menton	LES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	LIEU DIT MONTI SUPERIEUR		9003, 9011, 9013, 9019, 9059, 9135, 9301, 9385, 9421, 9519
Menton	MONTEE DU LUTETIA	TOUT	3, 5, 7, 7A, 7B
Menton	MONTEE JEANSOULIN	TOUT	TOUT
Menton	PIGNA	TOUT	TOUT
Menton	PIOGIERO DE BOIRI	TOUT	TOUT
Menton	PROMENADE DU SOLEIL	40	1
Menton	QUARTIER PEPIN	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE GORBIO	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE L'ANNONCIADE	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE L'ARMEE DES ALPES		3
Menton	ROUTE DES CABROLLES	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DE SOSPEL		67B, 67BIS, 67T, 5011, 9045
Menton	ROUTE DES VIGNASSES	TOUT	TOUT
Menton	ROUTE DU PARC DU SOUVENIR	9000	9809
Menton	ROUTE DU VAL DES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	RUE ALBERT 1ER	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 14B, 18	TOUT
Menton	RUE AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Menton	RUE ANTOINE PEGLION	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES FRERES PICCO	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES SOEURS MUNET	TOUT	TOUT
Menton	RUE DES VENTO	TOUT	TOUT
Menton	RUE DU VAL DES CASTAGNINS	TOUT	TOUT
Menton	RUE HENRY BENNETT	TOUT	TOUT
Menton	RUE JEANNE	TOUT	TOUT
Menton	RUE JEANSOULIN	TOUT	TOUT
Menton	RUE JULIETTE	TOUT	TOUT
Menton	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Menton	RUE MORGAN	TOUT	TOUT
Menton	RUE PAUL MORILLOT	TOUT	TOUT
Menton	RUE SOULIN	TOUT	TOUT
Menton	RUE VICTOR HUGO	4, 6, 6BIS, 8B, 8, 10	TOUT
Menton	SENTIER DU MOULIN	TOUT	TOUT
Menton	SENTIER DU VALLON	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE AVENUE RIVIERA	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE DE LA RUE DES CABROLLES	TOUT	TOUT
Menton	TRAVERSE MONTFLEURI	TOUT	TOUT
Menton	VAL D'ANAUD	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE BOIRIE EST	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE CASTAGNIN	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE CASTAGNIN OUEST	TOUT	TOUT
Menton	VAL DE GORBIO	TOUT	TOUT
Roquebrune-Cap-Martin	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sainte-Agnès	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## MOUANS-SARTOUX

### Secteur du collège public LA CHENAIE

MOUANS-SARTOUX

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Mouans-Sartoux	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Mouans-Sartoux	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Mougins	ALLEE BEAUSOLEIL	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CASCADES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CHARDONNERETS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA PLAINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE PIBONSON	224, 230, 292B, 292, 292A, 346, 346A, 346B, 394, 500, 500BIS, 502, 538, 614, 642, 698, 750, 830, 890, 890BIS, 892D, 892C, 892A, 892, 966, 1040A, 1040, 1040F, 1040E, 1040D, 1040C, 1040B, 1092, 1112, 1162A, 1162C, 1162, 1196B, 1196C, 1196D, 1196, 1196A, 1220 (...)	893, 10403
Mougins	AVENUE DU PARC	330, 390	TOUT
Mougins	AVENUE DU ROI	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE ROSSINI	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE SAINT MARTIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE VERDI	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN D'ANGOUIIN	TOUT	
Mougins	CHEMIN DE COUDOURON	80	
Mougins	CHEMIN DE JYLLOUE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA CERISAIE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA MADONNE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE PIGRANEL	712A, 1138, 1238	95G, 95F, 95C, 95, 95A, 95B, 95E, 95D, 143, 145, 161, 295, 321, 353, 381C, 381, 381A, 381B, 397, 481, 481A, 505, 515, 565, 593, 615, 725, 751G, 751B, 751C, 751D, 751E, 751F, 751L, 751M, 751N, 781B, 885, 997, 997A, 9005
Mougins	CHEMIN DES PEYROUES	272, 286, 750, 908A, 908, 908C, 908B, 928, 956, 976, 1022A, 1022C, 1022D, 1022, 1022B, 1076, 1106, 1202, 1270, 1318D, 1318E, 1318C, 1318B, 1318A, 1318, 1358, 1390, 1434, 1444, 1642, 1784, 2124, 2154, 2236, 9960	877, 885A, 885, 923, 973, 983, 987, 1065, 1107, 1187, 1189, 1205, 1253, 1257A, 1257, 1261, 1261A, 1271, 1277, 1391, 1425, 1459, 1689, 1955, 2345
Mougins	CHEMIN DES ROMAINS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU BUREL	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CHATEAU DE CURRAULT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CLOS D'EMBERTRAND	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU COMTE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU GRAND VALLON	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU MIRACLE	148, 148A, 148B, 194, 194B, 194C, 194D, 194E,	747

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LA CHENAIE

Page 102 sur 202

194F, 348A, 358

Mougins	CHEMIN DU VALLON D'AUSSEL	TOUT	TOUT
			1, 133, 217C, 217B, 217D, 217, 217A, 251, 271A, 293, 317, 339, 391, 401C, 401B, 401F, 401, 401A, 415, 435, 501V, 501R, 501S, 501T, 501A, 501C, 501E, 501G, 501J, 501N, 501O, 501P, 535, 623, 635, 671, 703, 737, 835, 845, 879, 899B, 899E, 899C, 899, 899A, 971 (...)
Mougins	CHEMIN SAINT-BARTHELEMY	156, 168, 184, 228, 262T, 262A, 262B, 262D, 262, 266, 290, 410D, 636, 692, 692BIS, 800, 800A, 850, 988	
Mougins	CLOS D'EMBERTRAND	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA CARRAIRE		71, 139, 145, 341B
Mougins	IMPASSE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES BASTIDES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES COLLINES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU HAMEAU	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Mougins	LES TERRES DE PIGRAMEL	TOUT	TOUT
Mougins	LOTISSEMENT DU VAL D'AUSSEL	TOUT	TOUT
Mougins	LOTISSEMENT LES CLAIRIERES	TOUT	TOUT
Mougins	PARC RESIDENTIEL SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Mougins	PENETRANTE GRASSE CANNES	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DE LA ROQUETTE	84, 90B, 90, 90A, 350, 1108, 1182, 1998, 2000, 2006, 2038, 2072, 2072B, 2072C, 2166, 2206, 2212, 2212A, 2212B, 2256, 2716	TOUT
Mougins	VAL DE L OEUF	TOUT	TOUT

## MOUGINS

## Secteur du collège public LES CAMPELIERES

121 CHEMIN DES CAMPELIERES - MOUGINS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Le Cannet	ALLEE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES COUGOUSSOLLES	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES GRANDS BASSINS/ALLEE DES GRANDS BASSINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DES RESERVOIRS	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DU DEDELA	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	TOUT
Le Cannet	ALLEE PROVENÇALE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE DU CAMPON	84, 362, 440, 556, 620, 632, 982	513
Le Cannet	AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98BIS, 98, 100, 102, 104, 106, 110, 136, 138, 9002, 9004	83, 101, 105B, 109, 135
Le Cannet	AVENUE MAURICE JEANPIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	AVENUE MONT JOLI	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE BEL-AIR	430A, 430A, 520, 520, 530, 530, 560, 560, 600, 600, 4302, 4302	
Le Cannet	CHEMIN DE FONT MARIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE L'AIRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DE LA JAINE		451
Le Cannet	CHEMIN DE LA JAINE HAUTE	50B, 50, 50B, 50, 90, 90, 160A, 160B, 160A, 160B, 180, 180, 240E, 240E, 250F, 250A, 250F, 250A, 320, 320	
Le Cannet	CHEMIN DES CAMPELIERES	2B, 2, 2B, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 12, 12, 14, 14, 22, 22, 24, 24, 28, 28, 30, 30, 32, 32, 36, 36, 38, 38, 40, 40, 42, 42, 46, 46, 48, 48, 50, 50, 52BIS, 52, 52, 52BIS, 54B, 54, 54B, 54BIS, 54, 54BIS, 56B, 56, 56B, 56, 58, 58, 58B, 58B, 60B, 60, 60, 6 (...)	
Le Cannet	CHEMIN DES FADES		643
Le Cannet	CHEMIN DU CARIMAI	TOUT	9BIS, 9BIS, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 941, 941, 1033, 1033, 1107, 1107, 1145, 1145, 2457, 2457
Le Cannet	CHEMIN DU CLAUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU COLOMBIER	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU PICCOLARET	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	TOUT	TOUT
Le Cannet	CHEMIN PABLO PICASSO	1180, 1180, 1340, 1340, 1664B, 1664B, 1664, 1664	TOUT
Le Cannet	IMPASSE BEL-AIR/IMPASSE DE BEL-AIR	2, 2, 4, 4, 6, 6, 8, 8, 10, 10, 16, 16, 360B, 360, 360, 360B, 9006, 9006	3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 51, 51, 101, 101, 3711, 3711, 3743, 3743, 3795, 3795
Le Cannet	IMPASSE DES CARRIERES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES CAMPELIERES

Page 104 sur 202

Le Cannet	IMPASSE DES RESERVOIRS	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE MAURICE JEANPIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	IMPASSE MAURICE JEAN-PIERRE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RESIDENCE DU VAL DES FEES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE AUGUSTE TABA	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE BREVE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE COLONEL MATTEI	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE LA PONCHUDE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DE L'ORANGERAIE	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES CACTUS	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	TOUT	1, 3, 5, 5B, 5A, 7, 9T, 9BIS, 9, 11, 13, 15A, 15B, 15, 17, 19, 21, 23, 23B, 25BIS, 25, 27, 29B, 29T, 29, 31, 33, 35
Le Cannet	RUE DU DOCTEUR CAPONY	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE JEAN BOROTRA	TOUT	TOUT
Le Cannet	RUE JULES FERRY	20BIS, 20TER	1, 3, 5, 13B, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33
Le Cannet	RUE NOTRE-DAME DES ANGES	28, 30, 32, 34, 36	
Mougins	ALLEE DE DIANE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA BERGERIE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA CASCADE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA CHAUMIERE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA COLETTE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA COLLINETTE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA FERME	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA GRANGE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE LA TRAVERSIERE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ATRE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ESPERANCE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ACANTHES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DE SAINT-BASILE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES AMANDIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ANEMONES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES BLEUETS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CABRIS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES GENETS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES HAUTS DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES HIRONDELLES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES LILAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES MYRTHES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ORMES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES ROSES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES SANTOLINES	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES SEQUOIAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES THUYAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DES YUCCAS	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU FONT DE L'ORME	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU MANOIR	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU POETE	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE DU REDON	TOUT	TOUT

Mougins	ALLEE GAZAN	TOUT	TOUT
Mougins	ALLEE PIERRE DE COUBERTIN	TOUT	TOUT
Mougins	ANCIEN CHEMIN DE CAMPANE	TOUT	TOUT
			17B, 17, 17A, 17B, 17C, 17D, 17E, 17E, 17D, 17C, 17A, 17, 99, 99A, 99B, 99C, 99, 99C, 99B, 99A, 173A, 173, 173A, 173B, 173C, 173D, 173D, 173C, 173, 173B, 185, 185, 249, 249A, 249, 249A, 351C, 351A, 351A, 351B, 351C, 351B, 395, 395A, 395B, 395, 395A, 395B, (...)
Mougins	ANCIEN CHEMIN DE MOUGINS	174, 174	
Mougins	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE BEAU SITE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
		44, 874C, 874G, 876, 876F, 876E, 876C, 876B, 876A, 946F, 946E, 946D, 946C, 946B, 946, 946A, 946G, 1032, 1190H, 1190G, 1190F, 1668, 1796, 1876	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA BORDE		TOUT
Mougins	AVENUE DE LA PAMPA	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'AUBAREDE	2, 2A, 2B, 2C, 80, 210, 246, 256, 296, 308	
Mougins	AVENUE DE LA VALMASQUE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE LA VICTOIRE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'ESTEREL	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE L'ORANGERAIE	TOUT	TOUT
			1, 37, 49, 69, 97B, 97, 99, 99A, 125, 131, 221, 253, 273B, 273, 319, 363, 385, 387, 409, 409C, 409B, 411, 435, 461, 471, 533, 533A, 533B, 553, 577B, 577, 725, 751, 781, 905, 917, 917A, 917B, 917C, 917D, 917E, 917F, 917M, 1033, 1049, 1071, 1143, 1163, 1227, (...)
Mougins	AVENUE DE PIBONSON	92, 124, 140, 176, 1286E, 1862	
Mougins	AVENUE DES ALPES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES CLOS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES IRIS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES LAURIERS ROSES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES PARCS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DES SAULES	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DE TOURNAMY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU GOLF	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU MOULIN DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE DU PONCEAU	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE FONT ROUBERT	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE HONORE DEVAYE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE JEAN-CHARLES MALLET	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES CAMPELIERES

Page 106 sur 202

Mougins	AVENUE JUYPETTE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE LYAUTEY	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MARCEL VEDRINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MAURICE DONAT	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE MAURICE GRIDAINE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE PAUL ROBERT	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE SAINT-BASILE	TOUT	TOUT
Mougins	AVENUE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD CLEMENT REBUFFEL	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD DE LA CORNICHE	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD DE LA ROCADE	TOUT	TOUT
Mougins	BOULEVARD GEORGES COURTELINE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN D'ANGOUILIN		TOUT
Mougins	CHEMIN DE BEL-AIR	366, 366, 394, 394, 426, 426, 430, 430, 440, 440, 460, 460, 478, 478, 520, 520, 530, 530, 560, 560, 580, 580, 590, 590, 9088, 9088	3, 3, 37, 37, 51, 51, 107, 107, 127, 127, 355, 355, 391, 391, 397A, 397J, 397, 397J, 397I, 397I, 397G, 397E, 397D, 397C, 397B, 397A, 397, 397G, 397E, 397D, 397C, 397B, 3977, 3977, 9009, 9009
Mougins	CHEMIN DE BIGAUD	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE CAMPANE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE CARIMAIL	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE COUDOURON	106, 376, 378, 378A, 378B, 560, 580	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FAISOLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT DE CURRAULT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT DE GRASSE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT FOUQUIER	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONTMERLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE FONT NEUVE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA BOUILLIDE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA BOYERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA COMMUNE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA GARRIGUE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA GIPPIERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA GRANDE BASTIDE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA JAINE	TOUT	47, 255, 275A, 301, 301C, 417, 487, 527, 567
Mougins	CHEMIN DE LA JAINE HAUTE	50, 110, 160, 240, 250, 290, 312, 392	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA MOUGINE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA PATINOIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA TIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA TRAVERSIERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LA VIEILLE FONTAINE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE LERINS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'ESPAGNOL	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'HORIZON	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'HUBAC	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE L'ORATOIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE PIGRANEL	50, 56, 78, 80, 90, 96, 158, 170, 182, 190, 200A, 200, 216, 268, 322A, 322, 322B, 322C, 322D, 322E, 352, 362, 362A, 408, 422, 472, 498, 530, 532, 632, 650, 712H, 712, 712D, 712E, 718, 726, 726B, 742, 892, 1088, 1138A, 1226, 9058, 9060, 9100, 9102, 9110	609
Mougins	CHEMIN DE PROVENCE	TOUT	TOUT

Mougins	CHEMIN DE ROURE VERT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES ARGELAS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES CABRIERES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES CAMPELIERES	604, 606, 1056, 1162, 4238	TOUT
Mougins	CHEMIN DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES COLLINES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES EAUX	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES FAISSES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES HORTS DE LA SALLE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES ILES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES MOINES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES PEUPLIERS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES PEYROUES	20, 126, 158, 184	43C, 43B, 43A, 43, 73, 85A, 85, 119, 127, 127C, 127B, 127D, 147, 179, 405, 503A, 503, 527, 575, 747, 747B, 749, 781, 781B
Mougins	CHEMIN DES PRIMEVERES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES RESTANQUES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES ROURES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES SOURCES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES VIGNES	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DES VOLUBILIS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DE VAUMARRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU BELVEDERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CAMP LAUVAS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU CIMETIERE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU COUCHANT	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU DEFENDS	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU FASSUM	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU FERRANDOU	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU MIRACLE	102, 348B, 348	63, 83BIS, 83, 153, 303
Mougins	CHEMIN DU MOULIN	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU PICCOLARET	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU PIGEONNIER	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU REFUGE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU SANCTUAIRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU SANTON	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU SERRE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN DU VAL FLEURI	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	CHEMIN PABLO PICASSO	38, 64, 84, 172, 192, 402, 452B, 452, 452A, 544, 598	TOUT
Mougins	CHEMIN SAINT-BARTHELEMY	4, 10, 18, 24, 36, 72, 130, 262C	5, 19, 47, 49, 49A, 61BIS, 61TER, 61, 93, 121
Mougins	CHEMIN SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE LA PEYRIERE	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE RANGUIN	TOUT	TOUT
Mougins	DOMAINE DE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE AVE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE CAMPANE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE CAMP CHABERT	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE BEL-AIR	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE BIGAUD	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA CARRAIRE	TOUT	189, 511
Mougins	IMPASSE DE LA GRANDE BASTIDE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE LA REDEMPTION	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE L AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DE L'AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LES CAMPELIERES

Page 108 sur 202



Mougins	IMPASSE DES ALPES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES BELLEVUES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES CABRIERES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES FAISSES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES GLYCINES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES GRANDS PINS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES HAUTES BREGUIERES	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES HORTS DE LA SALLE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU CERISIER	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU FERRANDOU	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU PIN PARASOL	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE DU REFUGE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE FONT ROUBERT	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE LOU CALADOU	TOUT	TOUT
Mougins	IMPASSE NOTRE-DAME DE VIE	TOUT	TOUT
Mougins	LA GIPIERE	TOUT	TOUT
Mougins	LES COLLES	TOUT	TOUT
Mougins	LOVIERE	TOUT	TOUT
Mougins	PIGRANEL	TOUT	TOUT
Mougins	PISTE JAUNE	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DES MURIERS	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DES PINS	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU COMMANDANT LAMY	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU DOMAINE	TOUT	TOUT
Mougins	PLACE DU LIEUTENANT ISNARD	TOUT	TOUT
Mougins	PLACETTE DES CLOS	TOUT	TOUT
Mougins	PL DU DOCTEUR JEAN LUC BROQUERIE	TOUT	TOUT
Mougins	PORTE SARRAZINE	TOUT	TOUT
Mougins	PROMENADE DE L'ETANG	TOUT	TOUT
Mougins	ROND-POINT DES OLIVIERES	TOUT	TOUT
Mougins	ROND-POINT MINANGOY	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DE LA PEYRIERE	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DES OLIVIERES	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DU CANNET	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DU COL	TOUT	TOUT
Mougins	ROUTE DU GRAND CHENE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE BASSE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA DRAILLE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA GLISSADE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA PETITE COLLINE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE LA SOULANE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES ESCARASSES	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES FAYSSINES	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES ISNARDONS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES LOMBARDS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES MIGRANIERS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES ORFEVRES	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES PETITS PONTS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DES REMPARTS	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU BADIER	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU CHERCHE MIDI	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU COLONEL ROUSTAN	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU COMMANDEUR	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU COURANT D'AIR	TOUT	TOUT

Mougins	RUE DU DOCTEUR ANTOINE RANCE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU GRAND MUR	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU RAIDILLON	TOUT	TOUT
Mougins	RUE DU VALLAT	TOUT	TOUT
Mougins	RUE FONT VIEILLE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE HONORE HENRY	TOUT	TOUT
Mougins	RUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Mougins	RUE SAINT-JACQUES	TOUT	TOUT
Mougins	SQUARE DU GOLF	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE CAMP CHABERT	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DE LA VIEILLE FONTAINE	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DES PEYROUES	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE DU PAS DE MARIE	TOUT	TOUT
Mougins	TRAVERSE REBUFFEL	TOUT	TOUT
Mougins	VAUMARRE	TOUT	TOUT
Mougins	VOIE JULIA		67
Mougins	ZI DE LA PUADE	TOUT	TOUT
Mougins	ZI DU COLOMBIER	TOUT	TOUT

## NICE

## Secteur du collège public L'ARCHET

BOULEVARD IMPERATRICE EUGENIE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ACO DE MARTIN	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE J-N CABBILLAU	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE BELLET RACCOURCI N04	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE BELLET RACCOURCI N06	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE LA GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE GALANTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE VEROLA		9801
		52BIS, 52, 100, 102, 118, 288, 290, 292BIS, 292, 300, 302BIS, 302, 304, 306, 310, 312, 330, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 350, 352, 352BIS, 354, 354BIS, 356, 358, 366TER, 366, 380BIS, 380, 382, 384, 9880	29, 65BIS, 91, 93, 103, 243, 289, 289BIS, 291, 291B, 293, 295, 295BIS, 297BIS, 297, 297B, 299, 303, 305, 305B, 313, 313BIS, 315, 315B, 315BIS, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 345, 347, 347BIS, 349, 351, 353, 353BIS, 355, 357, 359, 361, 363, 36 (...)
Nice	AVENUE DE FABRON		
Nice	AVENUE DE L'AVIATEUR MARIUS RAVEU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOSEPH DURANDY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LE MESNIL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONT-RABEAU	20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48	25, 27, 29, 31, 33, 33B, 9001
Nice	AVENUE PADERI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	424, 9900	453, 455, 457, 459
Nice	AVENUE SAINT-JACQUES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD CARLONE		65, 67
Nice	BOULEVARD DE CAMBRAI	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE		327, 409
Nice	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT	TOUT	65, 67, 73, 73B, 93, 99
Nice	BOULEVARD IMPERATRICE EUGENIE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD NAPOLEON III	8, 10, 20, 26, 40, 42, 44	
Nice	CAMIN JEAN BAGNIS	TOUT	TOUT
Nice	CAMIN LOUIS BELLONE	TOUT	TOUT
Nice	CANDEOU	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CANDEU	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CREMAT	TOUT	TOUT
		4, 10, 14, 24, 26, 28, 30, 34, 36, 40, 40B, 42, 50, 52, 54, 60, 72, 74, 84, 88, 94, 96, 98, 100, 102, 118, 122, 132, 152, 158, 168, 172, 184, 196, 204, 206, 210, 212, 214, 216, 222, 234, 242, 244, 256, 268, 272, 276, 280, 282, 286, 296, 300, 324B, 326, 328 (...)	
Nice	CHEMIN DE LA GINESTIERE		TOUT
Nice	CHEMIN DE LA MADONNETTE DE TERRON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA POUNCIA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA RAIOLA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'ARCHET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA REVOUTA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA TOUR DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA TRAMONTANA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA VIGNETTE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'ELYSEE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES AMES	TOUT	TOUT

Nice	CHEMIN DE SAQUIER	TOUT	3, 9, 17, 21, 35, 37, 39, 43, 45, 47, 49, 51, 83, 87, 91, 93, 95, 105, 105BIS, 109, 115, 117, 119, 121, 135, 139, 147, 149, 151, 153, 179, 181, 183, 189, 191, 207, 207BIS, 217, 219, 225, 225BIS, 227, 229, 233, 235, 237, 241, 243, 245, 245B, 247, 257, 259, (...)
Nice	CHEMIN DES GROTTES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES SERRES	6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 30, 34, 44, 46, 48, 54, 68	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 21B, 23, 29, 35, 37, 41, 43, 49, 49B, 51, 57, 61, 67, 71, 75, 77, 81, 83, 89, 91
Nice	CHEMIN DES SEULES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE TERRON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU BARON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CHATEAU DE LA GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU COLLET DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU COLLET DES FOURNIERS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU COLLET DES GRECS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GENIE		9901
Nice	CHEMIN DU MASCON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU PILON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VALLON DE BARLA	40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 60, 76, 78, 82, 84, 88, 90, 92, 96, 98, 100, 106	37BIS, 39, 41, 43, 45, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 65BIS, 67, 69, 69BIS, 71BIS, 71B, 71, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87
Nice	CHEMIN JEAN MONGE	TOUT	TOUT
Nice	CITE FIGHIERA	TOUT	TOUT
Nice	COLLET DE BELLON	TOUT	TOUT
Nice	COLLET DE FOURNIER	TOUT	TOUT
Nice	COLLET DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER DE SAINT ROMAN	9100, 9172	TOUT
Nice	IMPASSE DES 2 CYPRES	TOUT	TOUT
Nice	LA LINGOSTIERE	9880	TOUT
Nice	LA REVOUTA SOUTRANA	TOUT	TOUT
Nice	LI VECCE	TOUT	TOUT
Nice	LOU PILON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DOMINIQUE FIGHIERA	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI AUGUSTE COMTE	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE LA CROIX DE BERRA	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DU PILON	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DU PILON N01	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI N 5 RTE DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE BELLET	6, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 198, 200, 202B, 202BIS, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 224, 226, 228B, 228, 242B, 242BIS, 242, 246, 248, 252, 256, 258, 262, 268, 274, 276, 278, 280, 282, (...)	155T, 155BIS, 157, 159, 163, 165, 173, 175BIS, 175, 177, 187, 189, 191BIS, 191, 193BIS, 193, 195, 197, 199, 203, 205, 207, 209, 215, 217, 219, 221, 241, 245B, 245, 247, 249, 251, 251B, 251BIS, 253, 259, 261, 263, 265, 267, 269B, 269BIS, 269T, 269TER, 269, (...)
Nice	ROUTE DE CANTA GALET	110	
Nice	ROUTE DE CANTA-GALLET	52, 88, 96, 98, 120, 150, 232	75, 103, 105, 107, 113, 115, 119, 255
Nice	ROUTE DE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLLET-BELLON	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN BAPTISTE BARILI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE VIETTO	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ANTOINE GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ISIDORE	TOUT	TOUT
Nice	VALL BARLA	40, 44, 44B, 48, 50, 52, 54, 56	37B, 39, 41, 43, 45, 53
Nice	VIEUX CHEMIN DE SAINT-ANTOINE RACCOURCI N04	TOUT	TOUT

Nice	VIEUX CHEMIN DE TERRON	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN VIEUX CHEM DE CREMAT	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public ALPHONSE DAUDET**

176 RUE DE FRANCE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE AIME MARTIN		1, 9
Nice	AVENUE BAUMETTES HORIZON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BEAU SITE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BEAUSOLEIL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CHATEAU DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COMBA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BELLET	TOUT	7, 13, 15, 19, 31, 33
Nice	AVENUE DE CARRAS	6, 8	
Nice	AVENUE DE FABRON	2, 26, 30, 32, 34, 2370Z, 2370	7B, 7D, 7, 7C, 9, 21, 23, 27, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 9425
Nice	AVENUE DE LA CALIFORNIE	2, 4, 10, 12, 20, 24, 24B, 26, 28, 30, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66BIS, 72, 74, 74BIS, 76, 80, 84, 90, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126TER, 126, 126BIS, 128, 140, 142, 144, 146BIS, 146, (...)	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 35, 39BIS, 39, 43, 45, 47BIS, 47, 49, 51, 57, 63, 67, 69, 75, 83, 91, 93, 95, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 139, 143, 151, 157, 165, 177, 181, 195, 201, 203, 205, 20 (...)
Nice	AVENUE DEPOILLY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES BAUMETTES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES BOSQUETS	4	
Nice	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PETIT FABRON	TOUT	3, 3B, 5, 7, 9B, 9, 9BIS, 13, 13A, 13B, 15, 15B, 15BIS, 17, 19, 21, 23, 23B, 25, 27
Nice	AVENUE DU ROND-POINT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMILE HENRIOT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ESTIENNE D'ORVES	36, 38, 40, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 80, 82, 86, 88, 90, 92, 100BIS, 100, 102A	TOUT
Nice	AVENUE ESTIENNE D'ORVES PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLEURS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GLORIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LELIWA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS COCHOIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS JANION	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARIE-CHRISTINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONT-RABEAU	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14BIS, 14, 16, 18, 20B	1, 3, 5, 7BIS, 7, 9, 11, 11BIS, 13, 15, 17, 19TER, 19BIS, 19, 21BIS, 21, 23
Nice	AVENUE PIERRE EMMANUEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PRIMEROSE		43, 45
Nice	AVENUE ROBERT SCHUMAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SHAKESPEARE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VAL MARIE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE	2, 4, 6, 8	
Nice	BOULEVARD FRANÇOIS GROSSO	2, 4, 6, 8, 10, 10BIS, 12, 14, 16, 18, 22, 26, 28, 32, 40, 42BIS, 42, 46, 48, 50, 52, 54, 58	1, 3, 5, 7, 9, 11, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 45, 45B, 47, 49, 51, 53, 55, 55BIS, 57, 61, 65, 69, 71, 73, 73B, 75, 77B, 77BIS, 77
Nice	BOULEVARD GAMBETTA	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 26, 30, 44BIS	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45BIS, 45, 47, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 73BIS, 73TER, 73

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ALPHONSE DAUDET

Page 114 sur 202

Nice	BOULEVARD VICTOR HUGO		29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75
Nice	CHEMIN DE LA CONQUE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CARRIERES DE SAINT-PHILIPPE	TOUT	25, 27
Nice	CHEMIN DU VALLON DE BARLA	12, 14, 14BIS, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 88BIS, 106	15, 17, 19, 23BIS, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35BIS, 35, 37
Nice	CHEMIN SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DE MAGNAN	194, 220, 220A, 226, 232	161
Nice	IMPASSE AMARO	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CLOS BOURGOGNE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DU SQUARE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MONT RABEAU	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE VIOLETTES	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE CALDERA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DE L'AVENIR	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MERCEDES	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MERLANZONE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE FRANKLIN		1
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS	28, 30, 38, 40QUINQUIE, 40TER, 40, 40S, 40QUATER, 40BIS, 42, 50, 52, 54, 76, 78, 92, 198, 218, 218BIS, 218TER, 222	13, 15, 17, 19, 21, 23, 25BIS, 25, 27, 29, 29B, 29T, 31, 37BIS, 37, 39, 43, 45, 47, 49, 53, 55, 57, 59, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81BIS, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 93B, 93BIS, 95, 97, 99, 99BIS, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 111TER, 111BIS, 113, 115 (...)
Nice	ROUTE DE SAINT-PIERRE DE FERIC	6, 8, 10, 12, 14, 28, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66, 68, 70, 70B, 70BIS, 72, 76, 78, 80	1, 59, 61A, 61, 61B, 61C, 63, 69, 71, 79, 81, 83, 85, 87, 89
Nice	RUE ALEXIS MOSSA	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRE POUILLAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRIOLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANTONIO FERNANDEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE AUGUSTE RENOIR	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARRALIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE BEAU SITE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BOTTERO	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAFFARELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHATEAUNEUF	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLAUDIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLUVIER		9, 9B
Nice	RUE COLONEL MUSSO	TOUT	TOUT
Nice	RUE CORDERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CORDIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE CRONSTADT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DALPOZZO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE FRANCE	20, 22, 22TER, 24, 26, 30, 30BIS, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 44B, 46, 48, 50, 52, 54, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86BIS, 86, 90, 98, 100, 102, 118, 120, 122, 124, 126, 132, 134, 136, 140, 144, 146, 152, 154, 158, 160, 162, 164, 166 (...)	21, 27, 29, 31, 35, 35BIS, 37, 39, 41, 43, 47, 49, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 75, 77, 79, 79BIS, 81, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 103, 105, 105BIS, 107, 109, 111, 113, 117, 121, 123, 125, 131, 133, 135, 137, 139, 143, 145BIS, 145, 147, 149, 151, 155, 157, 159, (...)
Nice	RUE DE LA BUFFA	10, 12, 14, 14B, 14BIS, 14T, 14TER, 16, 18, 20, 22, 26, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 48, 50, 52, 54,	21, 23, 25, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 45BIS, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67

Nice	RUE DE RIVOLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES POTIERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COMMANDANT BERRETTA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CONGRES		3, 5, 9BIS, 11BIS, 11TER, 11, 13
Nice	RUE DU MARECHAL JOFFRE	32BIS, 34, 36, 38, 38BIS, 40, 42, 44, 72, 72B, 74, 76, 78, 80, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96	35, 37, 37BIS, 39, 39BIS, 43, 45, 47, 47BIS, 47TER, 49, 51, 53, 55, 57, 57B, 57TER
Nice	RUE FRANÇOIS AUNE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FREDERIC PASSY	TOUT	TOUT
Nice	RUE GARDON	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN-BAPTISTE SPINETTA	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH FRICERO	TOUT	TOUT
Nice	RUE LENVAL	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DES CANEBIERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS DE COPPET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL VALERY	TOUT	TOUT
Nice	RUE PERE AUGUSTE VALENSIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE POINCARE	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE SAINSON	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-PHILIPPE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAUSSURE	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE FELIX ZIEM	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE GENERAL FERRIE	TOUT	TOUT
Nice	VALL BARLA	2, 14, 14B, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 30, 32, 34, 36, 42, 46, 60, 74, 74Q, 106	15, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35B, 35, 37, 55, 65, 87



## Secteur du collège public RAOUL DUFY

30 AVENUE RAOUL DUFY - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DES MANDARINIERS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE GABY MORLAY	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE HONORE BELLON	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE PRIVEE ROSE DE FRANCE	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE FABRON RACCOURCI N05	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE LA LANTERNE	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE MARTIN	4, 10, 16, 18	
Nice	AVENUE CORNICHE FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COSTA BELLA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE CARRAS	2, 4	TOUT
Nice	AVENUE DE FABRON	106, 108, 112, 114, 114BIS, 116, 122, 128, 172, 186, 188, 188B, 192, 202, 208, 210, 214, 216, 220, 222, 226, 230, 230BIS, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 272, 278	123, 145, 147, 147BIS, 169, 171, 175, 181, 185, 185B, 185BIS, 185TER, 187BIS, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 207, 209, 221, 223, 225, 227, 229, 229BIS, 231, 237, 257, 259, 263, 265, 267, 269, 275, 281
Nice	AVENUE DE LA CALIFORNIE	236, 244, 252, 254, 256, 258, 266, 268, 272, 272B, 272T, 272TER, 274, 276, 278, 280, 280BIS, 282, 282BIS	223, 225, 227, 229, 231, 233, 237, 243, 245, 247, 249, 251, 257, 259, 263, 265
Nice	AVENUE DE LA FLORIDE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA LANTERNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA PASTORELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES BOSQUETS	6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 36BIS, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 9900	TOUT
Nice	AVENUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES FREESIAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DOCTEUR ROUX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAPITAINE FISCHER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU COMMANDANT GALLIACHE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT CHAIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT ECOCHARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT HENRI DE ROYOU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC FERBER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EDOUARD GRINDA	12	1
Nice	AVENUE FREMONT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GATTAMUA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRI MATISSE	10	3, 5, 9, 11C, 11D, 11B, 11A, 11
Nice	AVENUE JOSEPH GIORDAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOSEPH GIORDAN PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS CAPPATTI	TOUT	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 41
Nice	AVENUE MARIE BASHKIRTSEFF	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PRINTEMPS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PRINTEMPS SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAOUL DUFY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAYMOND FERAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-AUGUSTIN	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14BIS, 14, 16, 16B, 22B, 22BIS, 22, 24, 24BIS, 24TER, 26, 28, 30, 32TER, 32, 32BIS, 34, 34TER, 34BIS, 36, 38,	1, 3, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 35, 37, 47, 49BIS, 51, 53, 55, 57, 59, 65, 67

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public RAOUL DUFY

Page 117 sur 202

40, 42, 42B, 44T, 44BIS,  
44, 46, 48, 9880

Nice	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	2, 2BIS, 4BIS, 4, 6, 10, 14, 16, 18, 20, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 40, 46, 64, 66, 74, 76, 78, 78B, 84, 88, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 126	1, 11TER, 11, 11BIS, 13, 15TER, 15, 15B, 15T, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 35C, 35, 35A, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 61, 63, 77, 79, 99, 111, 117, 119, 123
Nice	AVENUE SAUVAN	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE MONTREAL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD NAPOLEON III	30, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 86, 88, 90, 92, 94, 102, 106, 118, 126, 146, 156, 158, 170, 178, 180, 200	TOUT
Nice	BOULEVARD RENE CASSIN	2, 8	9
Nice	CAL DE SPAGNOL	TOUT	TOUT
Nice	CAMIN DE L'ARIETA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN CIMETIERES ANGLAIS RUSSES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BATTERIE RUSSE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL SOUBRAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL SOUTRAN	56, 64, 72, 74, 74B, 74BIS, 76, 88, 92, 96, 9024	39, 57BIS, 69, 71, 73, 75BIS, 75, 77, 79, 87, 89, 91, 9027
Nice	CHEMIN DU LAMPARO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU RESERVOIR DE LA PASTORELLE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE LUCIEN GASTAUD	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE FELICITE SAVONA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE CAUCADE	TOUT	TOUT
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS		301BIS, 303, 305, 307, 311BIS, 323, 325, 9001
Nice	PROMENADE EDOUARD CORNIGLION MOLINIER		1
Nice	RESIDENCE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR MARIA RIVOIRE-VIGON	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARECHAL BUGEAUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROBERT LATOUCHE	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public VICTOR DURUY**

36 AVENUE DE L'ARBRE INFERIEUR - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ABADIE	TOUT	TOUT
Nice	ABADIE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE HENRI BOSCO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BEARN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE GIEN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE L'ARBRE INFERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ARENES DE CIMIEZ	2, 4, 12, 18, 20, 28, 30, 32BIS, 32, 34, 36, 38, 40, 54, 56, 56BIS, 58, 60, 60BIS, 60B, 62, 64, 66, 68, 70, 72BIS, 72, 74BIS, 74, 76, 78, 80, 82, 90, 96, 106, 108, 110, 110BIS, 112, 114, 116, 118, 132BIS, 138	59, 121BIS
Nice	AVENUE DE SAVOIE	TOUT	TOUT 7, 9, 11, 21, 25, 27, 29, 29B, 31, 33, 33BIS, 35, 47, 49, 51, 51C, 51B, 51A, 55, 57, 59, 61, 61BIS, 63, 65, 65BIS, 67, 69, 71, 73, 73BIS, 75, 77BIS, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 97, 101, 105, 107, 109, 127, 141, 143, 145, 157BIS, 157A, 157, 157TER, 159, 161, 16 (...)
Nice	AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PRINTEMPS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU TRIDENT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU XVEME CORPS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLORES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GALLIENI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GAUTIER ROUX		1
Nice	AVENUE JEAN RICHEPIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PAULIANI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PERE CARTIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIERRE LOTI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RATTI	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L'ARIANE		7
Nice	BOULEVARD JEAN-BAPTISTE VERANY	30, 32, 32BIS, 34, 34BIS, 50	TOUT
Nice	BOULEVARD PASTEUR	8BIS, 26, 28, 30, 32TER, 32, 34, 38, 40, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 70BIS, 70A, 70, 72, 74, 76, 76B, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 132B, 132, 134	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA PETITE ABADIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAMEAU DU SERRE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN SAINT-YRIEL	20, 9008, 9010	1, 3, 5, 5B, 7, 9, 11, 13, 15, 25, 69, 9017
Nice	CORNICHE FRERE MARC	50	23, 29
Nice	CORNICHE SAINTE-ROSALIE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 28, 30, 32, 32BIS, 34BIS, 34, 36, 38, 46C, 46B, 46A, 46, 48	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 45, 47, 53, 9031
Nice	ESPLANADE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Nice	ESPLANADE PDT J F KENNEDY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE SAVOIE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE GUIDOTTI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SAINT-ELOI	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE CLEMENT	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public VICTOR DURUY

Page 119 sur 202

Nice	MONTEE PIERRE BARELLI	6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20	3, 5, 7, 9, 11, 11B, 13, 15, 9001
Nice	PARC ATHENEE	TOUT	TOUT
Nice	PARVIS DE L EUROPE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DON BOSCO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU DOCTEUR CHARLES PASCHETTA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE JEAN MOULIN	4	TOUT
Nice	PONT VINCENT AURIOL	TOUT	TOUT
Nice	RAMPE DES ABEILLES	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE L ABADIE		3
Nice	ROUTE DE L'ABADIE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	54, 56, 56BIS, 58, 60, 62, 64, 70, 72, 76, 84, 88, 90, 92, 94, 98, 102, 104, 106, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 132, 134, 136, 138, 140, 144	57, 61, 77, 85, 87, 89, 91, 93, 139
Nice	RUE ARTHUR RICHARDSON	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLAUDE BERNARD	TOUT	TOUT
Nice	RUE CONSTANTIN BERGONDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CURIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA CITE DE L'EAU FRAICHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA GENDARMERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA PLAINE DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'INDUSTRIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DESIREE CLARY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR LOUIS PRAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL TORDO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PROFESSEUR DELVALLE	TOUT	1, 3, 5, 15, 9001
Nice	RUE EL NOUZAH	TOUT	TOUT
Nice	RUE GABRIEL CORDIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN ALLEGRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN BONFANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEANNE JUGAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH ARNALDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH GAZAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE JUSTIN MONTOLIVO	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE L'EAU FRAICHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LUCIE LARBOULLET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARECHAL BERNADOTTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARECHAL DAVOUT	TOUT	TOUT
Nice	RUE NATHALIE MASSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PANAIT ISTRATI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE BARELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL LESUEUR		5
Nice	TRAVERSE JEAN MONNET	TOUT	TOUT
Nice	TUNNEL MALRAUX	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE L'ABADIE	TOUT	1667, 1967, 1991
Saint-André-de-la-Roche	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**Secteur du collège public JEAN HENRI FABRE**

BOULEVARD HENRI SAPPIA - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Falicon	LA GEINA	5250	
Nice	AIRE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES CITRONNIERS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DU RAY ET D'ASPREMONT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALFRED DE MUSSET		27
Nice	AVENUE ANDRE BAUDUC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE VERAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BELLA VISTA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BLANCHETTI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CAGNOLI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CAUVIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CERNUSCHI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CLAUDE GIMELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COQUETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CORNICHE AZUR GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CYRILLE BESSET	44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 78B, 78, 78BIS, 80, 82, 84, 84B, 84BIS, 84TER, 88, 104, 108, 110, 112, 116, 126, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154BIS, 154, 156, 158, 162, 164	45, 47, 49, 51, 53, 57, 59, 61, 63, 63A, 63B, 63C, 67, 71, 73, 73A, 73B, 75, 75BIS, 77BIS, 77, 79, 93, 95, 99, 101B, 101, 101BIS, 103, 105C, 105B, 105A, 105D, 105, 107C, 107A, 107, 107B, 109, 111, 111BIS, 113, 115, 117, 119, 121, 123B, 123, 123BIS, 125T, 1 (...)
Nice	AVENUE DE CUVERVILLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE FERIC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA CLUA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA CORNICHE D'AZUR GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MADELON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA SERENA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA VALLIERE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DELPHINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PESSICART	218, 220, 308, 334, 430, 430P, 432, 432B, 432BIS, 434, 436, 436BIS, 438, 440, 442, 442BIS, 444, 446, 448, 450, 450B, 452, 454, 456, 458, 460, 470, 476, 478, 480, 480B, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496	423, 423BIS, 425, 427, 429, 431, 431A, 433, 435, 437, 437BIS, 437T, 439, 439BIS, 443, 445, 447, 449, 451, 455, 455B, 457, 459, 461, 461BIS, 465, 471, 471A, 471B, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 489, 491, 493, 497, 9063
Nice	AVENUE DE REIMS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE SAINT-BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE SAINT-SYLVESTRE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES CHENES LAS PLANAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	1BIS, 1, 3, 5, 7, 9, 9BIS, 11, 13, 9009, 9803
Nice	AVENUE DES PLATANES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PLATANES PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAIRE		11BIS
Nice	AVENUE DU COMMANDANT GUILBAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU LIEUTENANT CHARPENTIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC MARIA	TOUT	TOUT

Nice	AVENUE DU RAY	24, 28, 36, 38, 40, 54, 56, 58, 60, 60BIS, 62, 64	21, 37, 43, 49, 51, 53, 55, 55B, 55BIS, 57, 57B, 57BIS, 59, 59BIS, 61, 61B, 63, 65, 9901
Nice	AVENUE ERNEST LAIROLLE	TOUT	
Nice	AVENUE FANNY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FIGHIERA PASQUIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GRAVIER	9900	7
Nice	AVENUE HENRI GERMAIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN BARES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JULES ROMAINS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JULIEN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LEO IMBERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LORENZI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARCONI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MAXIMILIANA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE NOUVELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PANERA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PHILIPPE ADREANI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PHILIPPE VISSIAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PLAISANCE SAINT-SYLVESTRE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RENE BOYLESVE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE STEPHEN LIEGEARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALDILETTA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALENTINY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VIRGIL NEAL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD COMTE DE FALICON	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD COMTE DE FALICON OLIVIERS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE CESSOLE	2, 6, 74, 74B, 76, 78, 80, 82, 86, 88, 90, 92, 92B, 94, 96, 98, 106, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 118BIS, 120, 122, 126, 128, 130, 132, 132BIS, 134, 134BIS, 136BIS, 136, 136B, 138, 140B, 140, 140BIS, 142, 144, 150, 152, 154B, 154, 156, 158, 160, 162, 164, (...)	55BIS, 55TER, 55, 57BIS, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 81, 81B, 83, 85, 85A, 85B, 85C, 87, 89, 91, 93, 93A, 95, 101, 103, 105, 107, 109, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 141, 143, 143A, 143B, 143C, 143E, 143F, 145, 149, 151, 153, 165
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE	482, 500, 500T, 512	431
Nice	BOULEVARD GORBELLA	24, 36A, 36B, 46, 48, 56, 58, 60, 62, 66B, 66	TOUT
Nice	BOULEVARD HENRI SAPPPIA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD JEAN BEHRA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD LAS PLANAS	TOUT	TOUT
Nice	BRD HENRI SAPPPIA LE JURA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN ANTOINE BRAQUET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CHATEAURENARD	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BERGIADIE		3, 3, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 17, 17, 21, 21, 23, 23, 27, 27, 29, 29
Nice	CHEMIN DE LA COSTIERE	292, 296, 298, 300, 302, 312, 314, 320, 9502	287B, 287BIS, 287T, 289, 293
Nice	CHEMIN DE LA CROIX A GAIRAUT	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA FERME DES 3 COMMUNES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA GRUERIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA MAIOUN GROSSA		3, 5, 5A, 11, 17, 19
Nice	CHEMIN DE LA PASSERELLE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA REDOUTE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA SERENA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'EGLISE SAINT-PANCRACE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L'IBAC	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CHARRETIERS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES GIAINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES TINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU BARRI	TOUT	TOUT

Nice	CHEMIN DU COL-DE BAST	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GENIE	TOUT	19, 21, 33, 39, 95, 97, 103, 131, 195, 9013, 9409
Nice	CHEMIN DU PAS DU POMMIER	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU PIOLET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU TEMPLE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU TORTEO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Nice	COL DE BAST	TOUT	TOUT
Nice	COLLE DE LACROIX SUD	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DES OLIVIERS	108, 110, 114, 116, 116A, 122, 122TER, 122Z, 124, 124A, 124X, 126, 128, 128BIS, 130, 132, 134, 138, 140, 140B, 140BIS, 140TER, 142, 142A, 144, 150, 152, 154, 154T, 154TER, 156, 156A, 156B, 168, 188, 190, 194, 196	103, 115, 115A, 117, 119, 121, 123, 123BIS, 125, 125A, 127, 129, 131, 131B, 133, 135, 137, 139, 141, 149, 151, 153, 155, 157, 157A, 159, 161, 163, 163B, 173, 173BIS, 175, 175A, 175B, 177, 177BIS, 179, 181, 181BIS, 183, 185, 187B, 187, 193, 195, 197, 201A, (...)
Nice	CORNICHE PAUL CLERMONT	22	TOUT
Nice	COUSTIERE DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ANTOINE VERAN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE BARTHELEMY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CESSOLE	TOUT	95
Nice	IMPASSE DE LA FORET	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE LA VALLIERE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DELPHINE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE FABRE	TOUT	TOUT
Nice	LA GAINÉ	TOUT	TOUT
Nice	LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE CLAIRE VIRENQUE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Nice	PARC DU CHATEAU D AZUR	TOUT	TOUT
Nice	PARC MARIA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ANTOINE VERAN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE BELLON	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE D'ASPREMONT	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ROSSET	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE SAINT-HUBERT	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA FONTAINE DU TEMPLE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GENERAL GOIRAN	TOUT	TOUT
Nice	PONT DU POMMIER	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE SAINT-PANCRACE	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI VOIE ROMAINE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE ASPREMONT GAIRAUT SUPERIEUR	16, 22, 66, 70, 90, 92, 154, 158, 162, 172, 174, 9014, 9910	TOUT
Nice	ROUTE D'ASPREMONT	14, 16, 20, 30, 62, 62BIS, 72, 130, 148, 152, 154, 158, 162, 170, 172, 174, 9006	TOUT
Nice	ROUTE DE BELLET	640	
Nice	ROUTE DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE SAINT-PANCRACE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BALEISON	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHANOINE CASTELLANA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES CALAIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE CONTESSO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ORME	TOUT	TOUT
Nice	RUE DELRIEU	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES AMIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES ANTILLES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES CHEVALIERS DE MALTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES MARGUERITES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES VEDIANTIENS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHANOINE RANCE BOURREY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLONEL FREDERIC-HENRI MANHES	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES BIDAULT	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JEAN HENRI FABRE

Page 123 sur 202

Nice	RUE GRASSET-REY	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUILLAUME BOREA	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN BAPTISTE CALVINO	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN CANAVESE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN-HENRI FABRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH D'ARBAUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS BRANCHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS ROUBAUDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE MELLAREDE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE VOGADE	TOUT	TOUT
Nice	RUE VICTORIEN SARDOU	TOUT	TOUT
Nice	SERENA BASSE	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE ROGER BOYER	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE GAIRAUT	34, 36, 60, 90, 124, 124B, 128, 132, 134, 144, 146, 148, 150, 154, 9028, 9190, 9900	43, 51, 53, 55, 57, 59, 73, 91, 95, 117, 119, 125, 127, 129, 131, 133, 133TER, 135, 153, 177, 9017



**Secteur du collège public ROLAND GARROS**

10 BOULEVARD DE CIMIEZ - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DU PALAIS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE SAINT-GABRIEL	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE THIOLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BROWN SEQUART	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CARAVADOSSI	TOUT	1, 3BIS, 19BIS, 25, 27, 29
Nice	AVENUE COLONEL EVANS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE D'ALSACE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE D'ANVERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE D'ARTOIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BRUXELLES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE L'OLIVETTO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE MENDIGUREN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE NORMANDIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE NORMANDIE PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PICARDIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DESAMBROIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ARENES DE CIMIEZ	48, 122, 126BIS, 126, 128, 128A, 128B, 130, 134	3, 3T, 3B, 5, 7, 9, 11, 13, 13BIS, 17BIS, 17, 19, 21, 25, 29TER, 29, 29B, 29BIS, 31, 31BIS, 33BIS, 33, 35, 37B, 39, 43, 53, 61BIS, 61, 63, 65BIS, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 79, 81, 85, 87, 91, 97, 101B, 101
Nice	AVENUE DOCTEUR MENARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DOCTEUR ROBERT MORIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU BOIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU DOCTEUR BERGOUNIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PUIITS		TOUT
Nice	AVENUE EDITH CAVELL	TOUT	1, 3, 5, 5TER, 5T, 5BIS, 7TER, 7BIS, 7, 9BIS, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25
Nice	AVENUE EMILE BIECKERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLORA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGES V	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVE NADAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN MEDECIN	8, 8BIS, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 26, 30, 34, 36, 42, 42BIS, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68	21
Nice	AVENUE LEOPOLD II	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MALAUSSENA	2, 4, 8, 10, 10BIS, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32	33
Nice	AVENUE MILINSKI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MIRABEAU		17
Nice	AVENUE NEUSCHELLER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PAUL DUFOURMANTEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAYMOND COMBOUL	14, 16, 18, 20, 22, 30, 32, 34, 34BIS, 46, 48, 50, 54, 56	21, 23, 25, 69, 71, 73, 75, 77
Nice	AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	2, 6	TOUT
Nice	AVENUE VILLEBOIS MAREUIL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD CARABACEL	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE CIMIEZ	2, 2B, 4, 4A, 8, 10, 14, 18, 24, 26, 32, 34, 38, 40, 46, 48, 52, 54BIS, 54, 56, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 80, 82, 84, 86, 94, 100, 106	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 21, 23, 25, 29TER, 29, 29BIS, 31, 33BIS, 33, 35, 37, 37BIS, 39A, 39TER, 39, 39BIS, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 61BIS, 69

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ROLAND GARROS

Page 125 sur 202

Nice	BOULEVARD DUBOUCHAGE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PRINCE DE GALLES		1, 3, 7, 9, 11BIS, 11, 13B, 13, 15, 25, 25BIS, 27
Nice	BOULEVARD RAIMBALDI	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-CHARLES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES MOINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES PINS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN SAINT-VINCENT	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE CARABACEL	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DE L'HERMITAGE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DESAMBROIS	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE JOSEPH MAURIZI	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE SAINT-VALERIEN	TOUT	TOUT
Nice	NICE EUROPE	TOUT	TOUT
Nice	PARC LUBONIS	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE D'ASPREMONT		TOUT
Nice	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	1
Nice	PLACE JEAN MOULIN	2	TOUT
Nice	PLACE SASSERNO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE WILSON	TOUT	TOUT
Nice	RUE ADOLPHE DE ROTHSCHILD	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALBERTI	16, 18, 20, 22, 24, 26, 30, 32	13, 15, 19, 19B, 21, 21BIS
Nice	RUE ASSALIT	TOUT	TOUT
Nice	RUE BISCARRA	TOUT	TOUT
Nice	RUE BLACAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE BOISSY D'ANGLAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ALGER	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE BILBAO	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LEPANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'HOTEL DES POSTES	2, 4, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 32B	
Nice	RUE DELILLE	22, 24	19, 19BIS, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33
Nice	RUE DE PARIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DEUDON	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR ALBERT BALESTRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PROFESSEUR MAURICE SUREAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'URFE	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD BERI	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMMA ET PHILIPPE TIRANTY	TOUT	TOUT
Nice	RUE FONCET	8, 10, 14, 16, 18, 20	5, 7, 9
Nice	RUE FRANÇOIS PELLAS	2, 4, 6	1, 3, 5, 7, 11, 13
Nice	RUE GALLEAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUBERNATIS	18, 20	11, 11BIS, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 25BIS
Nice	RUE GUILLAUME APOLLINAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUSTAVE DELOYE	TOUT	TOUT
Nice	RUE HANCY	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE LAFAYETTE		TOUT
Nice	RUE LAMARTINE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DES PRES	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE MIRON-LEPANTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARCEAU	30, 32	33
Nice	RUE MASSINGY	TOUT	TOUT
Nice	RUE MIRON	TOUT	TOUT
Nice	RUE NIEPCE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PASTORELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PERTINAX	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE DEVOLUY	TOUT	TOUT
Nice	RUE PROVANA DE LEYNI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAIBERTI	TOUT	23
Nice	RUE RANCHER	TOUT	TOUT
Nice	RUE RASPAIL	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-SIAGRE	TOUT	TOUT

Nice	RUE SPITALIERI	TOUT	TOUT
Nice	RUE TONDUTI DE L'ESCARENE	22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38	11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29
Nice	RUE VALPERGA	TOUT	TOUT
Nice	RUE VOLTAIRE	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE CIMIEZ	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public JEAN GIONO**

2 RUE HUMBERT RICOLFI - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE CHARLES FELIX FRACCHIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DENIS SEMERIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES DIABLES BLEUS	24	
Nice	AVENUE DU CAROUBIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CHANOINE BAILET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PROFESSEUR CHRETIEN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PROFESSEUR HENRI CHRETIEN	6, 10, 12, 14, 18, 18BIS	TOUT
Nice	AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GIACOBI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LEON DILLIES	18, 18A	
Nice	AVENUE MILON DE VERAILLON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE TEIRAS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD BISCHOFFSHEIM	28, 30, 34, 36, 44, 46BIS, 46, 50, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 66A, 68, 70, 76	51, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 67BIS, 69, 73, 75, 77, 105, 107, 117B, 117, 135
Nice	BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE	2	
Nice	BOULEVARD DES 2 CORNICHES	24	3, 5
Nice	BOULEVARD JEAN-BAPTISTE VERANY	28B, 28C, 28T	
Nice	BOULEVARD LOUIS BRAILLE	2, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 9004	9, 11, 15C, 15, 15B, 17, 17B, 19, 21, 23, 9005, 9011
Nice	BOULEVARD PAPE JEAN XXIII	26, 28, 30, 32, 34, 36, 44, 60, 62, 72, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 9094	23, 25, 31, 33, 37, 39, 41, 43, 45, 57, 63, 65, 9001, 9013
Nice	BOULEVARD PIERRE SEMARD	10	19, 35, 37, 41, 43, 43BIS, 45, 9999
Nice	BOULEVARD SAINT-ROCH	22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 54	17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43
Nice	BOULEVARD VIRGILE BAREL	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN CHARLES ROUX	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES MILFAYSAS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL-DU MONT-GROS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MONT-GROS	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER GIACOBI	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ESCOFFIER	2, 4, 4A, 6A, 6, 16, 18, 22, 24	TOUT
Nice	IMPASSE JOSEPH CANTA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MILON DE VERAILLON	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE D'ABRAY	8, 9002, 9390	TOUT
Nice	PARVIS PERE CHRISTIAN CHESSEL	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DE LA TRANQUILLITE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA BRIGUE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE JOSE BALARELLO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	18BIS, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 50	63, 65, 67, 69, 71
Nice	RUE ACCHIARDIDE SAINT-LEGER	TOUT	TOUT
Nice	RUE BERTOLA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAIS DE GILETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHANOINE ALBIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE FONTAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ROQUEBILLIERE	16, 22, 28, 66, 9900	3, 7, 7B, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 31, 43, 45, 47, 47C, 47B, 47A, 51, 53
Nice	RUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR FIGHIERA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MARECHAL VAUBAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMILE LEONARD	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JEAN GIONO

Page 128 sur 202

Nice	RUE FORNERO MENEI	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANCIS CARCO	TOUT	TOUT
Nice	RUE GASTON CHARBONNIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE GASTON LEROUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES JANVIER	2, 4, 8	TOUT
Nice	RUE HUMBERT RICOLFI	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN ANDRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH A BOVIS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS GENARI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MASSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MONSEIGNEUR ALFRED DAUMAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIE-FRANÇOIS TOESCA	TOUT	TOUT
Nice	RUE SORGENTINO	22, 28, 30, 32, 34, 36	7, 9, 11, 15, 17, 19, 21
Nice	SQUARE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE GIACOBI	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public MAURICE JAUBERT****COURS ALBERT CAMUS - NICE**

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PAQUERETTES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU GENERAL OLRVY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMILE RIPERT	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L'ARIANE	TOUT	9, 11, 13, 17, 21, 23, 23BIS, 25, 27, 27C, 27BIS, 27A, 33, 33BIS, 35, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 63, 65, 67, 67B, 69, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 97, 99, 101, 103, 105, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 137, 139, 141, 143, 145, 149, 151, (...)
Nice	CHEMIN DE LA LAUVETTE	2, 4, 4B, 8, 10, 22, 26, 54, 56, 60, 64, 70, 72, 78, 84, 86A, 86, 90, 94, 102, 110, 120, 138, 140, 142, 144, 146, 150, 152, 152BIS, 156, 158, 160A, 160, 162, 184, 186, 190, 200, 206, 210, 212, 216, 220, 224, 226, 228, 230, 232, 236, 238, 240, 248, 248BIS, (...)	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA TOUR A L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CHENES BLANCS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CANAL DES ARROSANTS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CHATEAU SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CIMETIERE DE L'EST	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VALLON DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	HLM SAINT-PIERRE QRT DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	LA LAUVETTE	TOUT	TOUT
Nice	PENETRANTE DU PAILLON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'EGLISE DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE L ABADIE	TOUT	2945, 9031, 9091, 9103, 9105
Nice	ROUTE DU VALLON DE LA LAUVETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE AMEDEE VII COMTE ROUGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANATOLE DE MONZIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA TOUR DE L'ARIANE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES BLEUETS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES COTEAUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES EGLANTINES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COMTE VERT AMEDEE VI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL SARAMITO	TOUT	TOUT
Nice	RUE EUGENE COSTE	2, 2, 6, 6	3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 15, 15, 17, 17
Nice	RUE GEORGES PICARD	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUIGLIONDA DE SAINTE AGATHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUIGLIONDA DE SAINTE-AGATHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LEON JOUHAUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE MADELEINE FARAUT	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE SEGURAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL PONCHON	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE CONSTANTIN DE CHATEAUNEUF	TOUT	TOUT
Saint-André-de-la-Roche	L'ARIANE	TOUT	TOUT
Saint-André-de-la-Roche	LE BRECK	5604, 6054	TOUT
Saint-André-de-la-Roche	RUE EUGENE COSTE		1B, 1, 7, 9, 11, 13, 15, 17

## Secteur du collège public HENRI MATISSE

AVENUE REINE VICTORIA - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Falicon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Nice	ALLEE CENTRALE PARC LISERB	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DE LA REINE	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES FAUNES	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE LE CHENE VERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALBERT 1ER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AMIRAL COURBET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AMOUROUX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE BERCY	2, 4, 6, 8, 10, 16, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE DUPLAY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BELLANDA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CAP-DE-CROIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE COLOMBO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BRANCOLAR	78, 80, 80D, 80A, 94, 108B, 108, 108A, 116, 120, 122, 130, 132	97B, 97, 99, 101, 119, 123, 125, 127, 129, 135, 137
Nice	AVENUE DE CHAMPAGNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE FLIREY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MADONNETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MARNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ARENES DE CIMIEZ	132, 136, 140, 160, 164	103, 111, 111B, 121
Nice	AVENUE DE SEILERN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES GLAÏEULS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES OLIVIERIS		123
Nice	AVENUE DES PALMIERS HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ROCHES CHOISIES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PLATEAU DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EDWIN GARIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ELISABETH	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GENERAL ESTIENNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GRAVIER	18, 20, 22, 22BIS, 24	1, 3, 5, 9901, 9903
Nice	AVENUE HAIG	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRI DUNANT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRY DUNANT	102, 104, 106, 106BIS, 108, 112, 114, 116, 116C, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 160B, 160BIS, 162, 164, 168, 176, 182, 184, 184B, 184BIS, 186, 186A, 186B, 186C, 200, 202, 204, 206, 210, 212, 214	101, 103, 105, 113, 113B, 113BIS, 115, 117, 117B, 117BIS, 119, 119BIS, 121, 121B, 121T, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 143, 145, 147, 151, 153, 155, 161, 163, 173, 9213
Nice	AVENUE HENRY MUSSO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ISABELLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JUVENAL	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16	3, 5, 7, 9, 11, 15
Nice	AVENUE LISERB	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LOUIS PREVEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARIANNA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MICHEL DE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MILTAT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MIREIO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONASTERE CIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONTE CROCE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public HENRI MATISSE

Page 131 sur 202

Nice	AVENUE MONTE GROCE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PATRICIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE REGINA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE REINE VICTORIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-COLETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-PHILOMENE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SALONINA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SCUDERI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE THERESE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE TORRE DI CIMELLA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALOMBROSE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALROSE		103
Nice	AVENUE VERANI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VISMARA	4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16A, 16C, 16D, 16B, 18, 20	5, 7, 9, 11, 13
Nice	BOULEVARD DE CIMIEZ	88, 90, 92, 98BIS, 98, 102, 108	57, 59, 59BIS, 61B, 61, 71, 73
Nice	BOULEVARD EDOUARD VII	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD FREDERIC SPERLING	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PRINCE DE GALLES	TOUT	1BIS
Nice	CAMIN RENE PIETRUSCHI	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN ABBAYE SAINT-PONS/DOMAINE SAINTE-COLETTE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BATTERIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA BATTERIE DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE L ABBAYE DE SAINT PONS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LOMBARDIE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LOMBARDIE INFERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE ROSEMONT	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES BASSINS DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES JARRES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU PARC LISERB INFERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN GARINO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN SAINT-YRIEL	9314	9315
Nice	CORNICHE FRERE MARC	4, 6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 48, 52, 9094	1, 5, 7, 9, 11, 19, 21, 25
Nice	CORNICHE SAINTE-ROSALIE	50, 52, 54, 56, 58, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74	51, 57, 59, 61, 63, 9001, 9055, 9901
Nice	GAIRAUT SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE AUGUSTA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DES ORCHIDEES	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE FREDERIC SPERLING	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE REGINA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SERENA DE RIMIEZ	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE VISMARA	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE PIERRE BARELLI	2	1
Nice	PARC DE L'ENCHANTERESSE	TOUT	TOUT
Nice	PARC ORANGINI	TOUT	TOUT
Nice	PARC SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DU PRINCE DE GALLES	TOUT	TOUT
Nice	PLACE COMMANDANT MARCEL GEROME	TOUT	TOUT
Nice	PLACE JEAN PAUL II	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE ASPREMONT GAIRAUT SUPERIEUR	68	
Nice	ROUTE D'ASPREMONT	66, 68, 70	
Nice	RUE ANTOINE BIGUET	TOUT	TOUT
Nice	RUE BLASCO IBANEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES BAUDELAIRE		19
Nice	RUE DU 24 MARS	TOUT	TOUT
Nice	RUE HENRY MUSSO	TOUT	TOUT
Nice	RUE MANZONE	TOUT	TOUT
Nice	RUE THYDE MONNIER	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE FLOREAN	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE GAIRAUT	16, 18, 20, 22, 24, 28, 30,	21, 23, 25, 9903

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public HENRI MATISSE

Page 132 sur 202



Nice	VOIE ROMAINE	30BIS, 32, 126, 152, 9024 24, 26, 28, 40, 42, 44, 46, 62, 64, 68, 78	53, 53BIS, 67, 67BIS, 67TER, 69, 77, 79, 91, 97
------	--------------	----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------

## Secteur du collège public FREDERIC MISTRAL

59 AVENUE YVONNE VITTONNE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AEROPORT	9000, 9002, 9082, 9084, 9802, 9804, 9902, 9908, 9914	TOUT
Nice	ALLEE DE LA TOUR DES GARDES	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE HENRI FARMANN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANTOINE MARTIN	8, 34	TOUT
Nice	AVENUE DES PERGOLAS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAPITAINE FERBER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EDOUARD GRINDA	2, 4, 6, 10, 14, 16, 22, 26, 28, 30, 32, 34, 34B, 36B, 36, 9018	9017, 9019, 9881
Nice	AVENUE HENRI MATISSE	30, 34, 36, 44, 46, 48, 48B, 50, 52, 54, 56, 62, 64, 68, 72, 72A, 72B, 72C, 80, 9902	37, 37BIS, 39, 41, 43, 51, 53, 55, 57, 57A, 57B, 61, 63, 65, 67, 71, 73, 75, 9901
Nice	AVENUE LOUIS CAPPATTI		1
Nice	AVENUE PIERRE DE COUBERTIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-AUGUSTIN	48BIS, 50, 52, 54, 56, 58, 82	67BIS, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 109T, 109, 111, 9901
Nice	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	146, 148, 150, 156, 156B, 162, 164, 166, 168, 184, 192, 194, 196, 206, 220, 222, 222BIS, 230, 232, 232B, 232BIS, 234, 234BIS, 234TER, 236, 238, 254, 258, 260, 262, 264, 266, 266B, 266BIS, 268, 270, 272, 276, 278, 284, 286, 288, 290, 292, 298, 300, 308, 308 (...)	131, 133, 135, 135B, 139, 141, 143, 145, 147, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 173, 173B, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 199, 201, 203, 209, 227, 229, 231, 237, 237B, 237T, 247, 249, 277, 279, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 299, 303, 303BIS, 321, 323, (...)
Nice	AVENUE SANTOS DUMONT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SIMONE VEIL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE YVONNE VITTONNE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PAUL MONTEL	4, 18, 20, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42B, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 74, 9880	1, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 9901
Nice	BOULEVARD RENE CASSIN	12, 14, 16B, 16, 18, 20, 22, 22B, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 46, 48, 52, 54, 56, 58, 58BIS, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 74, 80, 82, 84, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102	11, 45, 47, 49, 51, 53, 57, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 113, 125, 127, 129, 163, 175, 179, 201
Nice	CHEMIN DE LA GINESTIERE	124	
Nice	CHEMIN DE L'ARENAS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES AVELINES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU CAL DE SPAGNOL SOUTRAN	20, 58, 70, 100, 102, 104, 108, 110, 112, 114, 116, 126, 152, 162, 164, 184, 186, 196, 340	33, 41, 43, 45, 57, 59, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 109, 111, 117, 119, 121, 125, 127, 133, 181, 185, 187, 197, 205, 207, 9021, 9045, 9053
Nice	IMPASSE DE LA GAITE	TOUT	TOUT
Nice	PARC DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GRANIER	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE NEPTUNE	TOUT	TOUT
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS	390, 400	369, 371, 385, 393, 405, 455, 457, 459, 461
Nice	PROMENADE EDOUARD CORNIGLION MOLINIER	TOUT	333
Nice	ROUTE DE GRENOBLE	2B, 2C, 2, 4, 6, 8, 10, 14, 16, 20, 44, 46, 48BIS, 48A, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 68	1, 17, 27, 27A, 27B, 27C, 45, 49, 57

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public FREDERIC MISTRAL

Page 134 sur 202

Nice	RUE ALPHONSE 1ER	TOUT	TOUT
Nice	RUE AUGUSTE PEGURIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES CHAUVE	TOUT	TOUT
Nice	RUE COSTES ET BELLONTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DOMINIQUE PAEZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE DUNOYER DE SEGONZAC	TOUT	TOUT
Nice	RUE FERBER	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN MERMOZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEAN VIGO	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES BELLEUDY	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES BESSI	TOUT	TOUT
Nice	RUE LEON BERTRAND	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS BLERHOT	TOUT	TOUT
Nice	RUE MAURICE MIGNON	TOUT	TOUT
Nice	RUE NICOT DE VILLEMAIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAIDA	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE DES MARAICHERS	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public LOUIS NUCERA**

2 PONT RENE COTY - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE ANTONIA AUGUSTA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY		175, 177, 179, 181, 183
Nice	AVENUE EDOUARD LIAUTAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GAUTIER ROUX	TOUT	3, 3BIS, 5, 7, 9009, 9901
Nice	AVENUE JOSEPH RAYBAUD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VINCENT ARNAUD	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD LOUIS BRAILLE	48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 9002, 9006	41, 49, 51, 55, 9001
Nice	BOULEVARD PASTEUR	2, 4, 6, 8, 10, 12, 24	
Nice	BOULEVARD PIERRE SEMARD	78	1, 5, 11, 15, 17, 9901
Nice	CHEMIN DE LA POINTE	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER GRINDA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DES LISERONS	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ESCOFFIER	20	
Nice	PONT CARIGLIANO-LE LION	TOUT	TOUT
Nice	PONT GARIGLIANO	TOUT	TOUT
Nice	PONT RENE COTY	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DE LA BANQUIERE	TOUT	TOUT
Nice	RESIDENCE BON VOYAGE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	146, 148, 168, 170, 176, 176A, 176B, 176C, 182, 184, 184B, 186, 186B, 188, 190, 192, 194, 196, 196B, 198, 198A, 198B, 200, 200A, 200B, 200C, 202, 204, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 222T, 228, 244, 248, 254, 256, 258, 260, 270, 276, 278, 280, 282, 284, 290, (...)	149, 151, 151BIS, 153, 155, 157, 159, 181, 199, 215, 219, 223, 225, 227, 229, 231, 243, 343, 9133
Nice	RUE CHARLES-FRANÇOIS FENOGLIO DE BRIGA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLONEL GASSIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PROFESSEUR DELVALLE		17, 21, 25, 27
Nice	RUE FRANÇOIS CARLO	TOUT	TOUT
Nice	RUE J F FULCONIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES MICHEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE MAURICE MACCARIO	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL LESUEUR	TOUT	3, 7, 7A, 7B
Nice	VOIE ROMAINE	2, 4, 8, 10, 14, 16A, 16, 22, 30	1, 3, 9

**Secteur du collège public PARC IMPERIAL**

2 AVENUE PAUL ARENE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs	
Nice	ALLEE CAVENDISH	TOUT	TOUT	
Nice	ANCIEN CHEMIN DE ST P DE FERIC	TOUT	11B, 19, 25, 9029, 9901	
Nice	AVENUE ANATOLE FRANCE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE BUENOS AIRES	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DE LA COLLINE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DE PESSICART	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18T, 18, 18Q, 18BIS, 20, 22, 24, 24A, 26, 26B, 28, 34BIS, 34B, 34, 42BIS, 42B, 42, 46, 50, 54, 56B, 56BIS, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 72BIS, 74, 76, 78, 78B, 80, 92, 96, 102, 132, 134, 142, 162, 164, 166, 166B, 166BIS, 166C, 16 (...)		9BIS, 9, 13BIS, 13, 13B, 13TER, 15, 17, 19, 21, 23, 25A, 25, 27, 31, 31BIS, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45BIS, 45, 47, 51, 51BIS, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73A, 73BIS, 73, 75, 77, 79, 81BIS, 83, 85, 87, 89, 111, 113, 121, 123, 123A, 147, 149, 151 (...)
Nice	AVENUE DU BOIS DE CYTHERE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DU DAUPHINE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DU DOMAINE DU PIOL	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE DU GENERAL WEYGAND	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE EDEN PARK	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE ESTIENNE D'ORVES	2BIS, 2, 4BIS, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 22, 30BIS, 30, 32		
Nice	AVENUE GAY	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE GAY PROLONGEE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE MIRASOL	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE NICOLAS II	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE PAUL ARENE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE PRIMEROSE	TOUT	1, 3, 5, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 33BIS, 35, 37, 37BIS, 39, 41	
Nice	AVENUE RENE MAURICE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE ROI ROBERT COMTE DE PROVENCE	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT	
Nice	AVENUE SUZANNE LENGLEN	TOUT	TOUT	
Nice	BOULEVARD DE CESSOLE	4, 8, 10, 12, 14, 16	1, 3, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 13	
Nice	BOULEVARD DU PARC IMPERIAL	TOUT	TOUT	
Nice	BOULEVARD DU TZAREWITCH	TOUT	TOUT	
Nice	BOULEVARD FRANÇOIS GROSSO	60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 72BIS, 74, 76	81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 113 77B, 77, 77BIS, 79, 81, 81BIS, 83, 85, 91B, 91, 91TER, 91BIS, 93, 95, 97, 99, 101, 101BIS, 103, 105, 107, 109, 111, 111BIS, 119, 121, 123, 129, 131, 133, 139, 141, 147, 149, 151	
Nice	BOULEVARD GAMBETTA	114, 128		
Nice	BOULEVARD JOSEPH GARNIER	50, 52, 54	49, 51, 53, 55	
Nice	BOULEVARD MANTEGA RIGHI	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DE LA BAUMA FRESCA	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DE LA PETITE SOURCE	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DE LA PINEDE		31	
Nice	CHEMIN DES SABLIERES	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN DU PETIT PESSICART	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN GINO NICCOLAI	TOUT	TOUT	
Nice	CHEMIN JEAN BAPTISTE CONTI	TOUT	TOUT	
Nice	CORNICHE DES OLIVIERS	2, 20		
Nice	IMPASSE DU BOIS DE CYTHERE	TOUT	TOUT	
Nice	IMPASSE PALLADIUM	TOUT	TOUT	
Nice	IMPASSE SUPERIEURE MIRASOL	TOUT	TOUT	

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PARC IMPERIAL

Page 137 sur 202

Nice	MONTEE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DES LILAS	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DU PETIT PARC	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GOLA	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE BUENOS AIRES	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Nice	PLATEAU DU PIOL	TOUT	TOUT
Nice	PLATEAU DU PIOL LE MARIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE SAINT-PIERRE DE FERIE	86	111BIS, 113, 113A
Nice	RUE ANDRE THEURIET PROLONGEE	TOUT	7, 9
Nice	RUE AUREOLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BALZAC	TOUT	TOUT
Nice	RUE CANDIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLUVIER	TOUT	1, 1BIS, 1QUATER, 1T, 1TER, 3, 5
Nice	RUE CROS DE CAPEU	2, 4, 6, 8B, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20	1BIS, 1, 3BIS, 5, 5BIS, 5B, 7, 7BIS, 9, 11, 15
Nice	RUE DE JUSSIEU	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE JUSSIEU PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GRAND PIN	6, 8, 12T, 12, 12B, 12BIS, 14, 16B, 16, 20, 20T, 20B	9B, 9, 11, 13, 19
Nice	RUE DU PETIT PARC	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU ROCHER	TOUT	TOUT
Nice	RUE GABRIEL HANOTAUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE GENERAL LOUIS BILBAULT	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES DOUBLET		1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23
Nice	RUE LABRUYERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LA BRUYERE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINTE-CATHERINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MANTEGA	TOUT	TOUT
Nice	RUE OSCAR II	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE GRILLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE BEHAINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROGER MARTIN DU GARD	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE SUZANNE LENGLEN	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public PORT LYMPIA**

31 BOULEVARD STALINGRAD- NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DE LA PALMERAIE	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DES ISNARDS	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE MAURICE MAETERLINCK	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALFRED LEROUX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BANCO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BRES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DELA CONDAMINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA RADE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA RESERVE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA ROSERAIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES HESPERIDES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES IRIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES ROCHES D'OR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAP-DE-NICE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAPITAINE SCOTT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL NEY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MONT ALBAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DUNAN BONIFASSI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARADIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PLATEAU DU MONT-BORON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PROFESSEUR HENRI CHRETIEN	8	
Nice	AVENUE ERNESTINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GERMAINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN LORRAIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEANNE MARLIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LYMPIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONTFLEURY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIERRETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-AIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-CECILE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINTE-THECLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE URBAIN BOSIO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD BISCHOFFSHEIM	80, 82, 84B, 84A, 84, 86, 94	119, 121, 129, 131, 133
Nice	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L OBSERVATOIRE	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE	4, 8, 30, 46, 48, 50, 54, 74, 76, 78, 82, 82B, 86, 88, 90, 98, 150, 328, 336, 336B, 386, 9120	TOUT
Nice	BOULEVARD DE RIQUIER	2, 4, 6, 8, 14, 16BIS, 16, 18, 20, 24, 26, 28	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 17, 19
Nice	BOULEVARD DES 2 CORNICHES	60, 62, 64, 66, 70, 72, 72B, 74, 76, 78, 82, 84, 86, 88, 90BIS, 90, 92, 96, 98, 100, 9902	63BIS, 65, 67, 69, 73, 73A, 75, 77, 79, 81, 83, 9901
Nice	BOULEVARD DU MONT-BORON	2, 4, 6, 8, 10, 10BIS, 10TER, 12, 12BIS, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 46A, 46B, 46BIS, 50, 52BIS, 52, 52TER, 54, 56A, 56B, 56P, 56, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 98, 100, 100B, 102, 104, 106, 108, 112, 114, 116, 118, 13 (...)	7, 11, 13, 15, 17, 29TER, 29BIS, 29, 33, 35, 37, 39, 41BIS, 41, 41T, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 59BIS, 61, 63, 65, 67, 69, 69TER, 69B, 71, 71BIS, 71TER, 73, 91, 95, 103, 105, 105B, 105TER, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 217, 237
Nice	BOULEVARD FRANCK PILATTE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PORT LYMPIA

Page 139 sur 202

Nice	BOULEVARD LECH WALESA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD MAURICE MAETERLINCK	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD PRINCESSE GRACE DE MONACO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD STALINGRAD	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD WINSTON CHURCHILL	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN ALEXANDRA COL VILLEFRANCHE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE CONTEO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA PAILLOS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CRETES DU MONT BORON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU FORT THAON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MALGARACH	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MONT DES MIGNONS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU MONT-GROS LES CHENES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VALLON DE MALGARACCIO	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU VINAIGRIER	28, 78, 80	TOUT
Nice	CHEMIN FORESTIER	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN NAPOLEON	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN TORDU DU MONT BORON	TOUT	TOUT
Nice	CLOS DU CONTEO	TOUT	TOUT
Nice	COR ANDRE DE JOLY	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE ANDRE DE JOLY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE LA DOUANE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE JEANNE MARLIN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE PASSERONI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE TERRA AMATA	TOUT	TOUT
Nice	JARDIN DE L'OBSERVATOIRE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE DU COMMANDANT OCTOBON	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE SAINT-AIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ANDRE MACCARI	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE RASTELLI	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DU MONT-BORON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ARSON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'ILE DE BEAUTE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DES CIGALUSA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GUYNEMER	6, 8, 10, 12	TOUT
Nice	PLACE MAX BAREL	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DE LA DOUANE	TOUT	TOUT
Nice	QUAI D'ENTRECASTEAUX	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DES DEUX EMMANUELS	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DES DOCKS	TOUT	TOUT
Nice	QUAI LUNEL	TOUT	TOUT
Nice	QUAI PAPACINO	TOUT	TOUT
Nice	QUATRE CHEMINS	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE FORESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE FORESTIERE DU MONT-BORON	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE GRANDE CORNICHE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE STRATEGIQUE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE STRATEGIQUE DU MONT LEUZE	TOUT	TOUT
Nice	RUE AIME BARELLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRE GUINARD	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANTOINE GAUTIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE ARSON	2B, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 42, 44	5, 7, 9, 11, 19, 25, 25BIS, 27, 29, 29BIS, 31, 39
Nice	RUE AUGUSTE GAL	2, 6, 8, 10, 12, 16, 20, 24B, 26	1, 3, 3TER, 3BIS, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 15, 17, 21, 23, 25, 33
Nice	RUE BALATCHANO	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARBERIS	34	33
Nice	RUE BARLA	2, 6, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40	25, 27, 29, 31BIS, 31TER, 31, 33, 35, 37, 39
Nice	RUE BAVASTRO	TOUT	TOUT
Nice	RUE BEAUMONT	8, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60	37, 41, 51, 53, 55, 59
Nice	RUE BONAPARTE	18, 20, 22, 26, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 46BIS, 52, 54	25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 59



Nice	RUE DE FORESTA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA MALONNIERE		TOUT
Nice	RUE DE MAEYER	TOUT	TOUT
Nice	RUE DEMONTZEY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU BEAL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU LAZARET	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD SCOFFIER	26, 28	29, 31
Nice	RUE E FER	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMMANUEL PHILIBERT	18, 18BIS, 20	23
Nice	RUE FODERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FODERE PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FONTAINE DE LA VILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS GUI SOL	TOUT	TOUT
Nice	RUE HENRI DE BOURNAZEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE LASCARIS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DES MOULINS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DU RUISSEAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARTIN SEYTOUR	2, 4	
Nice	RUE PACHO	TOUT	TOUT
Nice	RUE PASSERONI	TOUT	TOUT
Nice	RUE RIBOTTI	2, 2B, 4, 6, 8, 10, 14, 30, 32	13
Nice	RUE RUSCA	TOUT	TOUT
Nice	RUE SCALIERO	18, 20, 22, 24, 26, 28	17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33, 37, 39
Nice	RUE SMOLETT	24BIS, 26, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 50, 50BIS, 52, 54, 56, 62	25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49B, 51, 55, 57, 61, 63, 65, 67, 9001
Nice	RUE SOLEAU	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE LYMPIA	TOUT	TOUT
Nice	VOIE AURELIENNE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE AUGUSTE GALTIER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE BELLA VISTA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE LA CONDAMINE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU GENERAL LECLERC	16	47, 53, 55
Villefranche-sur-Mer	AVENUE DU SOLEILLAT	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE OLIVULA	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	AVENUE RAQUEL MELLER		65
Villefranche-sur-Mer	BOULEVARD EDOUARD VII	52, 54B, 1202, 1832	
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LADRE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE LA FONTAINE DU CANNET	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES CISTES	TOUT	15, 65, 137, 165, 191, 199, 273, 315, 357, 403, 481, 547
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DES LIERRES	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN	9020	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU MONT LEUZE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN DU VINAIGRIER	22, 22, 24, 24, 26BIS, 26BIS, 26, 26, 32, 32, 34, 34, 36, 36, 38, 38, 40, 40, 40Q, 40B, 40B, 40Q, 42, 42, 50B, 50, 50, 50B, 52, 52B, 52, 52B, 60, 60, 62, 62, 66, 66, 68, 68, 70, 70, 72, 72, 74, 74, 76, 76, 78A, 78A, 78, 78, 80, 80, 82, 82, 84, 84, 86, 86, (...)	55A, 55A
Villefranche-sur-Mer	CHEMIN PRIVE DE LA DARSE	TOUT	TOUT
Villefranche-sur-Mer	IMPASSE DU SOLEILLAT	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public ANTOINE RISSO**

8 BOULEVARD PIERRE SOLA - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28	1, 3, 5BIS, 5, 7BIS, 7, 9, 11, 13, 15BIS, 15
Nice	AVENUE DES CHENES VICTORIA PARK	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES DIABLES BLEUS	4, 6BIS, 6, 8BIS, 14, 26, 26BIS, 30, 32BIS, 32T, 32, 34, 34B	TOUT
Nice	AVENUE DU CASTEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE LEON DILLIES	2, 4, 4BIS, 6, 8, 12, 14, 16	TOUT
Nice	AVENUE PIERRE NAVELLO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD BISCHOFFSHEIM	2	19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 35, 37, 39, 41, 43, 45
Nice	BOULEVARD DE L'ARMEE DES ALPES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE RIQUIER	22, 30, 30A, 30B, 30BIS, 32, 34, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 52BIS, 54, 60	23, 23B, 25, 25B, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 41
Nice	BOULEVARD DES 2 CORNICHES	2, 4, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58	1, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63
Nice	BOULEVARD DU GENERAL LOUIS DELFINO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DU MONT-BORON	156, 158, 162, 162A, 162TER, 164, 164BIS, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 192, 192BIS, 196, 198, 198A, 198B, 198C, 200, 200BIS, 200TER, 202, 204, 206, 212, 214, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 228BIS, 230, 232, 234, 234BIS, 238, 240, 242, 244, 246, 2 (...)	147, 149, 151, 153, 161, 161A, 165, 167, 169, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 197, 199, 199B, 199BIS, 201, 203, 205, 207, 207B, 209, 211, 213, 215, 219, 221, 223, 225, 227, 231, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 259, 261, (...)
Nice	BOULEVARD JEAN-BAPTISTE VERANY	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 18A, 20, 22, 22B, 24TER, 24, 24B, 24BIS, 26, 28	
Nice	BOULEVARD PAPE JEAN XXIII	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24	1, 7, 9, 11, 13, 15, 17
Nice	BOULEVARD PIERRE SOLA	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD RISSO	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20	TOUT
Nice	BOULEVARD SAINT-ROCH	2, 4, 6, 8, 12, 14, 16	1, 5, 7, 9, 11, 11BIS, 15
Nice	CHEMIN SORGENTINO	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ACHILLE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE D'ABRAY	6, 10, 12, 14, 16, 18	
Nice	PASSAGE BARBERIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE AUGUSTE BLANQUI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'ARMEE DU RHIN	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE TENDE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE TURIN	2, 4, 6BIS, 6, 8, 10, 14, 16, 18	1, 3, 5BIS, 5, 9, 11, 13, 13BIS, 15, 17, 19, 21, 21BIS, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39
Nice	RUE ALBERT VOISIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE ARSON	46, 48, 50, 52, 54, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74	33, 35, 37, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 57, 59
Nice	RUE AUGUSTE GAL	32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 52, 54	41, 43, 45, 47, 55, 57
Nice	RUE AUGUSTE GAL PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARBERIS	2, 4, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 22, 24, 38, 40, 42, 48, 50, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 76, 80, 82TER, 82, 82BIS, 84, 86,	1BIS, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 17, 17B, 25, 27, 29, 31, 35, 39, 41, 43, 45, 47, 47B, 51BIS, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 71, 73, 75

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ANTOINE RISSO

Page 142 sur 202

88, 90, 96, 98, 100, 104

Nice	RUE BATTISTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE BEAUMONT	42	7BIS, 39
Nice	RUE BEAUTRUCH	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAISSOTTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHABRIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE COLONEL GUIDE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE GILETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ABBE SALVETTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA MALONNIERE	TOUT	
Nice	RUE DE L'ARMEE D'ORIENT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'AUTHION	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ORESTIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ROQUEBILLIERE	64, 70, 90, 92, 94, 96, 108, 110, 112	69, 71, 73, 83, 89, 99, 103, 105, 111
Nice	RUE DE ROUSSILLON	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE SAORGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE SOSPEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR ARDOIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR CIAIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU DOCTEUR PIERRE RICHELMI	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'UTELLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD SCOFFIER	2, 4, 6, 8, 14, 14BIS, 16, 18, 20, 22	1, 3, 5, 7, 15, 17, 19, 21, 27
Nice	RUE GEORGES VILLE	30	29, 33
Nice	RUE GUSTAVE GARAUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH PASSERON	TOUT	TOUT
Nice	RUE LAURENT GIAUME	TOUT	TOUT
Nice	RUE LEOTARDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS GARNERAY	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARALDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARYSE CARLIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE NATHANYA	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL REBOUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE BLANCON	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE NAVELLO	TOUT	TOUT
Nice	RUE RENE HOUAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE RIBOTTI	34, 36, 38	25, 27, 27BIS
Nice	RUE SAINT-JEAN D'ANGELY	TOUT	TOUT
Nice	RUE SMOLETT	40	
Nice	RUE SORGENTINO	4, 6, 8, 10BIS, 10, 12, 14, 16, 18, 20	1, 1C, 3B, 3
Nice	RUE THAON DE REVEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE THEODORE GASIGLIA	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public JULES ROMAINS**

AVENUE DE LA DIGUE DES FRANCAIS - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	AEROPORT	9808	
Nice	AVENUE ANGELIQUE BRAQUET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE VEROLA	TOUT	1, 5, 9, 13, 17BIS, 17, 19, 21, 23BIS, 23, 25, 27, 29, 37, 39, 45
Nice	AVENUE CLAUDE DEBUSSY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA SANTOLINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU DOCTEUR VICTOR ROBINI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMMANUEL PONTREMOLI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVE EIFFEL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MARTIN LUTHER KING	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIERRE ISNARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SIMONE VEIL		TOUT
Nice	BOULEVARD DES JARDINIERS	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DU MERCANTOUR	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD JEAN LUCIANO	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD MAITRE MAURICE SLAMA		61
Nice	BOULEVARD PAUL MONTEL	2, 9004, 9044, 9906	29, 33, 43, 73, 75, 77, 9001, 9003, 9005, 9009, 9905, 9907, 9909
Nice	CHEMIN AUDA	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE GOLFAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA DIGUE DES FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA FERME AGNEL	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA GARE DE LINGOSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA GLACIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-ROMAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAINT-ROMAN DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE SAQUIER		1
Nice	CHEMIN DES ARBORAS	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES ECOLES LINGOSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES SERRES	9020	31, 9019, 9021
Nice	CHEMIN DU BOIS DE BOULOGNE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GOLFAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU GRAND BOIS	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER DE SAINT ROMAN	9018	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL DAUPHINE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL LANGUEDOC	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL LE VENDEE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL PICARDIE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL PROVENCE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL ROUSSILLON	TOUT	TOUT
Nice	HLM BD PAUL MONTEL TOURAIN	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL AUVERGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL BRETAGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL CHAMPAGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL GASCOGNE	TOUT	TOUT
Nice	HLM BRD PAUL MONTEL LE CORSE	TOUT	TOUT
Nice	LA COLLE DE FRICON	TOUT	TOUT
Nice	LA COLLE DES CAPPANS	TOUT	TOUT
Nice	LA FUONT DE VERANI	TOUT	TOUT
Nice	LA LINGOSTIERE	9016	TOUT
Nice	LINGOSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	LOU GRAN BOUASC	TOUT	TOUT
Nice	MENDA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE AMARYLLIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DES YUCCAS	TOUT	TOUT
Nice	QUARTIER ISCLES SUPERIEURES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JULES ROMAINS

Page 144 sur 202

Nice	RESIDENCE LES MOULINS	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE COLOMARS	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE GRENOBLE	48, 62, 64, 66, 70, 70BIS, 72, 74, 76, 78, 80, 112, 114, 194, 206, 208, 210, 214, 222, 226, 230, 232, 234, 236, 244, 248, 254, 272, 280, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 306, 326, 328, 336, 338, 342, 344, 346, 348, 350, 366, 368, 370, 420, 444, 448, 456, (...)	59, 59BIS, 61, 63, 117, 125, 139, 147, 155, 163, 177, 181, 183, 193, 197, 199, 205, 207, 213, 217, 221, 241, 247, 261, 269, 271, 273, 291, 293, 315, 367, 9901
Nice	ROUTE DES COMBES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES MAHONIAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE JACQUES DUMAS LAIROLLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPHINE BAKER	TOUT	TOUT
Nice	RUE MERE TERESA	TOUT	TOUT
Nice	SAINT-ISIDORE	TOUT	
Nice	SAINT-SAUVEUR	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE DE LA DIGUE DES FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE E NICOLETTI	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public JEAN ROSTAND**

98 BOULEVARD DE LA MADELEINE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DU PETIT FABRON	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ADOLPHE ISNARD SERRAT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AIME MARTIN	TOUT	5, 7, 15, 17BIS, 17, 19T, 19, 19B, 19BIS, 21TER, 21, 21BIS, 21T, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35B, 35, 37, 39, 39BIS, 41
Nice	AVENUE ANSALDI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BELLET	TOUT	37, 9901
Nice	AVENUE DE LA BORNALA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES AGAVES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC MOSCA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC ROBIONY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PETIT FABRON		29, 31
Nice	AVENUE ETIENNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOSEPH REVELLI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ROSA BONHEUR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VAILLANT	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD CARLONE	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 13B, 15, 17, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55
Nice	BOULEVARD DE LA MADELEINE	12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 52C, 52B, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 98, 100, 102, 104, 108, 110, 112, 114, 116, 120B, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 13 (...)	1, 3, 5, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 109, 109BIS, 109B, 111, 113, 115BIS, 115, 119, 121, 123, 1 (...)
Nice	BOULEVARD DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT		59, 59BIS, 61, 69, 71
Nice	CAMI DEI GALOFRE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN BELLEVUE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA COLLINE DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA COSTIERE	2, 12, 12B, 14, 26, 28, 52, 54, 56, 58, 60, 64, 66, 78, 80, 90, 90A, 98, 100, 116, 122, 126, 140, 156, 178, 178TER, 178BIS, 178A, 180, 186, 188, 192, 196, 200, 208, 210, 212, 214, 214B, 214A, 216T, 216, 234, 236, 240, 258, 258A, 268, 270, 272, 274, 276, 27 (...)	31, 33, 35, 39, 41, 43, 45, 49, 51, 53, 55, 73, 99, 109, 117, 121, 127, 137, 153, 155, 157, 171, 179, 181, 183BIS, 183, 185, 191, 195, 209A, 209, 209P, 211A, 211L, 211, 211B, 213, 215, 217BIS, 217, 229, 231, 231B, 235B, 235BIS, 235C, 235P, 235, 235A, 237, (...)
Nice	CHEMIN DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES COLLETTES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES COLLINETTES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES TREUYES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAUT DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAUT MAGNAN	28, 32, 34, 40, 46, 48, 56	11, 17, 19, 25, 31, 33, 35, 41, 43, 45, 51, 59
Nice	CHEMIN DU VALLON SABATIER	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DE MAGNAN	12, 14, 16, 22, 24, 26, 28, 32, 46, 50, 54, 54A, 58, 92, 98, 102, 106, 112, 138, 140, 140B, 152, 154, 158, 160, 168, 170, 178, 180, 184, 186, 186A	3, 7, 11, 13, 25, 27, 37A, 37, 39, 39B, 55, 61, 63, 65, 73, 73A, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 105, 117, 127, 131, 133, 167, 167B, 233, 235B, 237, 237Z, 239, 241B, 243, 245, 269A, 285, 9061, 9133, 9135

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JEAN ROSTAND

Page 146 sur 202

Nice	ESCALIER DU PIN	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MALATRAY	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE ABBE JOSEPH REVELLI	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE BONNAUD	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE BELLET	2, 2BIS, 8, 10, 12, 14, 18, 22, 24B, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 50T, 50B, 52, 54, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 78, 80, 84, 86, 90, 92, 94, 96, 98, 102, 104, 106, 108, 112, 116, 118, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 138, 138B (...)	3, 5, 9B, 9, 9BIS, 11, 13BIS, 13TER, 13, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 39B, 39TER, 41, 45, 47, 49, 51, 59, 61, 87, 97, 99, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 123, 129, 133, 135, 137, 139, 141, 145, 147, 151, 151BIS, 153BIS, 153, 155, 155B
Nice	ROUTE DE CANTA GALET	2, 4, 6, 8, 16, 26, 30, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 54, 100, 110BIS, 146, 148, 150, 9004, 9006, 9008, 9010, 9012, 9014, 9016	TOUT
Nice	ROUTE DE CANTA-GALLET	2	65
Nice	RUE ANTOINE VIRELLO		19, 21, 23
Nice	RUE D'ARARAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ARMENIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ANCIEN MOULIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA TOUR DE MAGNAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA VILLETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'EREVAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES ETOILES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHALET DES ROSES	TOUT	TOUT
Nice	RUE FLORE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FONTANA	TOUT	TOUT
Nice	RUE GERMAINE IMBERT	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-HONORE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SEVAN	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public SEGURANE**

3 RUE SINCAIRE - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE FRANÇOIS ARAGON	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE RESISTANCE ET DEPORTATION	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	22BIS, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44B, 44, 48, 50, 52, 54, 56, 58	5TER, 17B, 17, 19, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43
Nice	AVENUE DES PHOCEENS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FELIX FAURE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN MEDECIN	2	
Nice	AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	4, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD JEAN JAURES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD RISSO	22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 36BIS, 36TER, 38, 40, 42, 44, 46, 52, 54, 56, 56A, 58, 60, 60B, 60T, 62, 64, 66	
Nice	CALADA AUGUSTE ESCOFFIER	TOUT	TOUT
Nice	CITE DU PARC	TOUT	TOUT
Nice	COURS SALEYA	TOUT	TOUT
Nice	DESCENTE CROTTI	TOUT	TOUT
Nice	DESCENTE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Nice	ESCALIER JULES EYNAUDI	TOUT	TOUT
Nice	ESPLANADE DES VICTOIRES	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE EBERLE	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE MENICA RONDELLY	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE MONTFORT	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE CATHERINE SEGURANE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE DU TEMPLE VAUDOIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE CENTRALE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE CHARLES FELIX	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA HALLE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE L'ANCIEN SENAT	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU CARRET	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU GENERAL MARSHALL	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU JESUS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU PALAIS DE JUSTICE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GARIBALDI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE GUYNEMER	2, 4	TOUT
Nice	PLACE JACQUES TOJA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE MASSENA	TOUT	3BIS, 5, 11, 13
Nice	PLACE PELLEGRINI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE PIERRE GAUTIER	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ROSSETTI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINT-AUGUSTIN	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	PLACE YVES KLEIN	TOUT	TOUT
Nice	QUAI DES ETATS-UNIS	TOUT	TOUT
Nice	QUAI RAUBA CAPEU	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALBERTI	2, 4, 8, 10, 12	1, 3, 7, 9, 11
Nice	RUE ALEXANDRE MARI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALFRED MORTIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE BADAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARILLERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE BARLA	2BIS, 4, 8, 10, 12, 14, 16	1, 3, 5, 7BIS, 7, 9B, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21
Nice	RUE BEAUMONT	4, 6, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 24	3, 5BIS, 5, 7, 9, 9BIS, 15, 17, 19
Nice	RUE BENOIT BUNICO	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

**Secteur du collège public SEGURANE**

Page 148 sur 202



Nice	RUE BONAPARTE	2, 4, 6, 8, 10, 16, 24	1, 3, 5, 7A, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21
Nice	RUE BOYER	TOUT	TOUT
Nice	RUE BREA	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAIS DE PIERLAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE CASSINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CATHERINE SEGURANE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHAUVAIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE COLONNA D'ISTRIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DEFLY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ABBAYE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA CONDAMINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA LOGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'ANCIEN SENAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA POISSONNERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA PREFECTURE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA PROVIDENCE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE L'HOTEL DES POSTES	8, 10, 14, 16, 18, 34	TOUT
Nice	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DELILLE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 16BIS, 18, 20	1, 3, 5, 7, 11, 13, 15, 15BIS
Nice	RUE DE L'OPERA	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE ROQUEBILLIERE	118, 120, 126, 128	113, 115, 123
Nice	RUE DESBOUTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DESIRE NIEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES PONCHETTES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES SERRURIERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DOCTEUR JACQUES GUIDONI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DROITE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CHOEUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COLLET	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU JESUS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU LYCEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MALONAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MARCHE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PERTUS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PONTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU PONT VIEUX	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMMANUEL PHILIBERT	2, 2BIS, 4, 6, 8BIS, 8, 8B, 10, 12, 12BIS, 14, 16, 16BIS, 22, 22B	1, 3, 5, 7BIS, 7T, 7, 9TER, 9, 9BIS, 11, 13, 15, 17, 17BIS, 19, 21
Nice	RUE FONCET	2, 4	1
Nice	RUE FRANCIS GALLO	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS ZANIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES VILLE	2, 4, 6, 8, 16, 18, 20, 22, 28	1, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 35
Nice	RUE GIOFFREDO	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUBERNATIS	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16	1, 3, 5, 7, 9
Nice	RUE GUIGONIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE HONORE UGO	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOUAN NICOLAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE JP PAPON	TOUT	TOUT
Nice	RUE JULES GILLY	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE L'ABBAYE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE LA BOUCHERIE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE LA HALLE AUX HERBES	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DU MALONAT	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DU SEMINAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE PAIROLIERE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-ANDRE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-AUGUSTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINTE-MARIE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public SEGURANE

Page 149 sur 202

Nice	RUELLE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUIS GASSIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARTIN SEYTOUR	6, 8, 8BIS, 10BIS, 10, 12	TOUT
Nice	RUE MASCOINAT	TOUT	TOUT
Nice	RUE MILTON ROBBINS	TOUT	TOUT
Nice	RUE MIRALHETI	TOUT	TOUT
Nice	RUE NEUVE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAIROLIERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PENCHIENATTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PLACE VIEILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAOUL BOSIO	TOUT	TOUT
Nice	RUE RIBOTTI		1, 3, 5, 7, 9, 13BIS, 15, 17, 19
Nice	RUE ROSSETTI	TOUT	TOUT
Nice	RUE SACHA GUITRY	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-AUGUSTIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINTE-REPARATE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-FRANÇOIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-GAETAN	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-HOSPICE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-SUAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SAINT-VINCENT	TOUT	TOUT
Nice	RUE SCALIERO	2, 4, 6, 8, 12, 14	3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 9001
Nice	RUE SINCAIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE SMOLETT	2, 2BIS, 4, 6, 8, 10, 10B, 10BIS, 12, 14, 16, 18, 20, 24	1, 3, 5, 7, 11, 13, 15, 17, 17BIS, 19, 21, 23
Nice	RUE SULZER	TOUT	TOUT
Nice	RUE TONDUTI DE L'ESCARENE	2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18	1, 3, 5, 7
Nice	TRAVERSE FLANDRES-DUNKERQUE	TOUT	TOUT
Nice	TUNNEL DU PAILLON	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public VALERI**

128 AVENUE ST-LAMBERT - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE DU SOUVENIR	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE WALKANAER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ALFRED DE MUSSET	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23, 25, 29, 31, 39
Nice	AVENUE ALFRED DE VIGNY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ANDRE CHENIER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ARISTIDE BRIAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUDIFFRET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUGUSTE BERCY	12	
Nice	AVENUE BALBI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BARDI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BEATRIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BORRIGLIONE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CARAVADOSSI		3, 5, 9, 11, 13, 13BIS, 13TER, 15, 15BIS, 15T, 17, 19Q, 19B, 19, 21, 21B, 23
Nice	AVENUE CHANTAL	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CHATEAUBRIAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CODA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE CYRILLE BESSET	2, 4, 6, 8, 10C, 10B, 10A, 10, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 32, 34, 36, 38	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19BIS, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43
Nice	AVENUE CYRNOS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DAVIOT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE BRANCOLAR	8, 10A, 10B, 10, 14A, 14, 16BIS, 16, 18B, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 44, 50, 52, 52BIS, 54, 56B, 56BIS, 56, 58BIS, 58, 60, 62, 64, 68, 74, 74A, 74B, 76	17, 19, 21, 23, 25, 29, 31, 33BIS, 33TER, 33, 35, 37BIS, 37TER, 37, 39, 41BIS, 41, 43, 45, 47, 53, 55, 57, 61, 63, 67BIS, 67, 67B, 67F, 69, 71, 73, 75, 77, 81, 83, 85, 91, 93
Nice	AVENUE DE CASTELLANE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE CHAMBRUN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE L'ASSOMPTION	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE PESSICART	196, 202	
Nice	AVENUE DE PLAISANCE SAINT-MAURICE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES MOUSQUETAIRES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES POILUS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU CAIRE	TOUT	1, 3, 5, 7, 7B, 9, 11
Nice	AVENUE DU DOYEN JEAN LEPINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PARC	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PATRIMOINE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DU PUIITS	TOUT	
Nice	AVENUE DU RAY	2, 4, 6, 6B, 8, 10, 12, 14, 34	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 35
Nice	AVENUE EDITH CAVELL		37
Nice	AVENUE EMILIE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE ERNEST LAIROLLE		TOUT
Nice	AVENUE FERIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FRAGONARD	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE FRANÇOIS BOTTAU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GALLIN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGE SAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGES BIZET	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GILLY	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GOLDENBERG GARBOWSKA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GRIGNAN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUY DE MAUPASSANT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE HENRI BARBUSSE	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public VALERI

Page 151 sur 202

Nice	AVENUE HENRY DUNANT	2, 6, 8, 10, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 46, 48B, 48, 50, 54, 54A, 56, 62, 62BIS, 66, 68, 70, 74, 80, 82, 84, 86BIS, 86, 86B, 86T, 88, 92, 94, 96, 98, 100	1, 5, 21, 27, 29, 35, 37, 39, 41, 43, 47, 51, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 71B, 71BIS, 73, 75, 77, 79, 83, 85, 87, 91, 93, 95B, 95, 95BIS, 97
Nice	AVENUE JEAN MARGUERITTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOACHIM	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JOLIETTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JUVENAL	18	1
Nice	AVENUE LACROIX	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MIREILLE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONPLAISIR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE MONTCLAR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE PIATTI	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE RAYMOND COMBOUL	52	
Nice	AVENUE ROMAIN ROLLAND	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-LAMBERT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SAINT-MAURICE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SANTA-FIOR	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE SYMIANE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VALROSE	TOUT	13, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 59, 65, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 95, 97, 99, 101, 105BIS, 105
Nice	AVENUE VILLERMONT	30, 32, 34, 36	33, 35, 37, 39
Nice	AVENUE VISMARA	2	1
Nice	AVENUE VON DERWIES	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD AUGUSTE RAYNAUD	TOUT	TOUT
Nice	BOULEVARD DE CESSOLE	18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 30B, 30BIS, 32, 32B, 34, 36, 36B, 38, 40, 60, 62	15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 29BIS, 29TER, 31, 31B, 33, 35, 37, 39, 39BIS, 41, 45, 47, 49, 51, 53, 53A, 53B
Nice	BOULEVARD GORBELLA	2, 4, 6, 8, 10, 12, 18, 22, 30, 32, 34, 36, 38, 40BIS, 40, 42	
Nice	BOULEVARD JOSEPH GARNIER	2, 4, 6, 8BIS, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 46, 48	25
Nice	CHEMIN BESSI	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA MAIOUN GROSSA	TOUT	27, 37, 39, 67T
Nice	CHEMIN DE LA PINEDE	TOUT	1, 3, 5, 7, 9BIS, 9, 11, 13A, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 33, 9001
Nice	HLM RUE CH BAUDELAIRE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE ALFRED DE VIGNY	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CESSOLE	TOUT	7
Nice	IMPASSE CLOTILDE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DE L'ASSOMPTION	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE DES NOISETIERS	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE GUILLLOT	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE LAURENTI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE MARIE MIETTE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE PASSERON	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE SEVIGNE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GASTAUD	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Nice	PETIT CHEMIN DE VALROSE	TOUT	TOUT
Nice	PETITE AVENUE DU PATRIMOINE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ALEXANDRE MEDECIN	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU GENERAL DE GAULLE		3, 5, 7
Nice	RUE ALEXANDRE DUMAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT

Nice	RUE ANDRE THEURIET	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANDRE THEURIET PROLONGEE		1B, 3, 5B
Nice	RUE CAPPATI	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAROLINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE CAVENDISH	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES BAUDELAIRE	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 53, 9001, 9003, 9007, 9009, 9011, 9013, 9015, 9017, 9019, 9027, 9901
Nice	RUE CHARLES DE FOUCAULD	TOUT	TOUT
Nice	RUE CHARLES PEGUY	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLAUDE BOUNIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLEMENT ADER	TOUT	TOUT
Nice	RUE COLONEL DRIANT	TOUT	TOUT
Nice	RUE CROS DE CAPEU	24, 26, 26BIS, 28, 9012	19, 21, 23, 25, 27
Nice	RUE DE GRAMMONT	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE MONTSEGUR	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES BOERS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES LILAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES POILUS	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL LAPERRINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GRAND PIN	2, 2B, 4	1, 3, 5, 7
Nice	RUE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDEN	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDMOND ROSTAND	TOUT	TOUT
Nice	RUE EDOUARD DALMAS	TOUT	TOUT
Nice	RUE EMILIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS PELLIS	10, 12	15
Nice	RUE GEORGES DOUBLET	TOUT	25
Nice	RUE HENRY DE CESSOLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JACQUES BOUNIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH CADEI	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH ET XAVIER DE MAISTRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH VALLOT	TOUT	TOUT
Nice	RUE LANGE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE MICHEL ANGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOETITIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE MICHEL-ANGE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MICHELET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MICHELET PROLONGEE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MOLIERE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PARMENTIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL BOUNIN	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL BOURGET	TOUT	TOUT
Nice	RUE PUGET	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAIBERTI		1, 3, 5, 7, 15, 17, 19, 21
Nice	RUE THEODORE DE BANVILLE	TOUT	TOUT
Nice	RUE VINCENT FOSSAT	TOUT	TOUT
Nice	TRAVERSE VILLERMONT	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE GAIRAUT	2, 4, 6, 8, 10	

**Secteur du collège public VERNIER**

128 AVENUE ST-LAMBERT - NICE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Nice	ALLEE CAMILLE MUFFAT	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DEI VERNA	TOUT	TOUT
Nice	ALLEE DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE SAINT-PIERRE DE FERIC RAC N2	TOUT	TOUT
Nice	ANCIEN CHEMIN DE ST P DE FERIC		9031
Nice	AVENUE ANTOINE GIRAUDO	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE AUBER	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE BAQUIS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE SUEDE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE DURANTE	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMILIA	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE EMMANUEL BRIDAULT	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE GUSTAVE V	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE JEAN MEDECIN	4, 6, 24, 70	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 13A, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 37BIS, 39, 41, 43, 45, 47BIS, 47, 49, 51
Nice	AVENUE MALAUSSENA	6	1, 3, 5, 7B, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31
Nice	AVENUE MIRABEAU	TOUT	1, 3, 3BIS, 5TER, 5BIS, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 19
Nice	AVENUE RAYMOND COMBOUL		41
Nice	AVENUE THIERS	TOUT	TOUT
Nice	AVENUE VILLERMONT	4, 6, 14, 16, 22, 22BIS, 24, 26	1, 3, 3BIS, 5B, 5, 7, 9, 11, 17, 19, 21, 23, 25A, 25, 27, 27BIS, 27TER, 29
Nice	BOULEVARD GAMBETTA	32, 34, 40, 42, 44, 46, 54, 56, 62, 70, 72, 74, 74BIS, 78, 80, 82, 84, 86, 86BIS, 88, 90, 92, 94, 96, 98, 100, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 112B, 116, 118, 120, 122, 124, 124BIS, 126, 130, 132, 134, 134BIS, 136, 136BIS, 138, 140, 142, 144, 146, 148	69
Nice	BOULEVARD JOSEPH GARNIER		1, 3, 5, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45
Nice	BOULEVARD MAITRE MAURICE SLAMA	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13
Nice	BOULEVARD VICTOR HUGO	TOUT	1B, 1, 3BIS, 3, 5, 7, 9, 11, 15, 17, 19, 19BIS, 21, 25, 27, 9001
Nice	CALL DE SPAGNOL SOUTRAN	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DE LA COSTIERE	322	
Nice	CHEMIN DE SAINT YRIEL SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DES CARRIERES DE SAINT-PHILIPPE		17, 21
Nice	CHEMIN DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Nice	CHEMIN DU HAUT MAGNAN	18, 20, 22, 60, 62, 82, 88, 90, 92, 92BIS, 94	61, 69, 73, 81, 87
Nice	CITE FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	COR FLEURIE	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Nice	CORNICHE DE MAGNAN	90, 264, 266, 268, 270, 272, 278B, 278, 280, 282B, 282, 284, 286, 290, 296, 304, 310, 338X, 338, 338B, 338A, 358, 364, 370, 384, 386, 388, 390,	87, 93, 235, 235A, 241, 247, 249, 255, 261, 273, 295, 299, 301, 303, 305, 321, 323, 325, 333, 335, 337, 343, 351, 353, 355, 357, 361, 363, 369, 9093, 9107

Département des Alpes-Maritimes

**Secteur du collège public VERNIER**

Page 154 sur 202

		392, 402, 9056, 9060, 9302	
Nice	CORNICHE DES OLIVIERS	4A, 4C, 4B, 4, 4Z, 4P, 8, 10, 12, 16, 18, 20A, 24, 28, 30, 34, 36, 38TER, 38, 38BIS, 40, 46, 54BIS, 54, 56, 58, 58BIS, 60, 62, 64, 68, 68BIS, 70, 72, 80, 90, 90A, 92, 94, 98, 102, 102BIS, 104, 106	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 21, 23BIS, 23, 25, 29, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 53BIS, 53B, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 81, 83, 85, 87, 89, 97, 99, 101, 105, 107B, 107
Nice	CORNICHE PAUL CLERMONT	TOUT	TOUT
Nice	COUR BENSA	TOUT	TOUT
Nice	ESPACE JACQUES COTTA	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE BONIFASSI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE CESAR CASTELLI	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE COGNET	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE GREGOIRE	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE LONGCHAMP	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE TALON	TOUT	TOUT
Nice	IMPASSE TRACHEL	TOUT	TOUT
Nice	MONTEE AUGUSTE CHARLES KERL	TOUT	TOUT
Nice	_NONE_	20, 30, 30BIS, 32, 34, 36	15, 19, 23
Nice	PASSAGE COGNET	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE EMILE NEGRIN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE GREGOIRE	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MARTIN	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE MASSENA	TOUT	TOUT
Nice	PASSAGE VICTOR HUGO	TOUT	TOUT
Nice	PLACE ALZIARI DE MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA GARE DU SUD	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DE LA PROVIDENCE	TOUT	TOUT
Nice	PLACE DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Nice	PLACE FRANKLIN	TOUT	3, 5, 9001
Nice	PLACE GRIMALDI	TOUT	TOUT
Nice	PLACE MAGENTA	TOUT	TOUT
Nice	PLACE MASSENA	TOUT	1, 3, 5BIS
Nice	PLACE MOZART	TOUT	TOUT
Nice	PLACE PHILIPPE RANDON	TOUT	TOUT
Nice	PLACE SAETONE	TOUT	TOUT
Nice	PROMENADE DES ANGLAIS	TOUT	1, 3, 5, 7, 9, 11
Nice	RACC NUMERO 4 ST A GINESTIERE	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE BELLET	TOUT	TOUT
Nice	RACCOURCI DE LA COSTIERE	TOUT	TOUT
Nice	RESIDENCE LES SISTELLES	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Nice	ROUTE DE SAINT-PIERRE DE FERIC	4, 88, 90, 92, 102, 104, 106, 108, 110, 112, 114, 114B, 114BIS, 116, 118, 120, 122, 124BIS, 124, 124B, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144B, 144, 146, 150, 152, 154, 160B, 160, 174, 180, 184, 186, 188A, 188, 188BIS, 190	67, 67B, 95A, 95, 105, 107, 109, 111B, 111, 115, 117, 127, 127A, 129, 131, 135, 137A, 137, 145T, 145TER, 145A, 145, 147, 149, 151B, 153, 155B, 157B, 157, 157A, 157O, 161, 163, 165, 165B, 167, 169, 171, 173, 185C, 185A, 185, 195, 199, 201, 203, 205, 205A, 2 (...)
Nice	RUE ALFRED BINET	TOUT	TOUT
Nice	RUE ALPHONSE KARR	TOUT	TOUT
Nice	RUE AMIRAL DE GRASSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE ANTOINE VIRELLO	TOUT	1, 3A, 3, 11, 17, 29, 33, 37, 39
Nice	RUE BEETHOVEN	TOUT	TOUT
Nice	RUE BERLIOZ	TOUT	TOUT
Nice	RUE BOUTEILLY	TOUT	TOUT
Nice	RUE CASTEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE CLEMENT ROASSAL	TOUT	TOUT
Nice	RUE DABRAY	TOUT	TOUT

Nice	RUE D'ALSACE-LORRAINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ANGLETERRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'AUTUN	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE DIJON	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE FRANCE	2, 4, 6BIS, 6B, 6, 8, 10, 12, 12BIS, 14	1, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19
Nice	RUE DE L'ABBE GREGOIRE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA BUFFA	2, 6, 8	1, 3, 5, 7, 9, 11
Nice	RUE DE LA GARE DU SUD	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE LA REINE JEANNE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE RUSSIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD	TOUT	TOUT
Nice	RUE DES RESTANQUES	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE SUISSE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DE VILLENEUVE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DIDEROT	TOUT	TOUT
Nice	RUE D'ITALIE	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU COMMANDANT RAFFALLI	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU CONGRES	TOUT	15BIS, 15
Nice	RUE DU DOCTEUR BARETY	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU GENERAL HOCHÉ	TOUT	TOUT
Nice	RUE DU MARECHAL JOFFRE	2, 4, 8, 10B, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 32	1, 1BIS, 7BIS, 7, 9, 11, 11TER, 11B, 15, 19, 23, 27, 29, 31
Nice	RUE EUGENE EMMANUEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE FRANÇOIS 1ER	TOUT	TOUT
Nice	RUE GABRIEL FAURE	TOUT	TOUT
Nice	RUE GEORGES JANVIER	2A, 4B, 8C, 8D	TOUT
Nice	RUE GOUNOD	TOUT	TOUT
Nice	RUE GRIMALDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUIGLIA	TOUT	TOUT
Nice	RUE GUTENBERG	TOUT	TOUT
Nice	RUE HALEVY	TOUT	TOUT
Nice	RUE HEROLD	TOUT	TOUT
Nice	RUE JACQUES OFFENBACH	TOUT	TOUT
Nice	RUE JOSEPH BRES	TOUT	TOUT
Nice	RUE KOSMA	TOUT	TOUT
Nice	RUE LAFAYETTE	TOUT	TOUT
Nice	RUELLE DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Nice	RUE LONGCHAMP	TOUT	TOUT
Nice	RUE LOUISE ACKERMANN	TOUT	TOUT
Nice	RUE MACCARANI	TOUT	TOUT
Nice	RUE MARCEAU	2, 4, 4BIS, 6BIS, 6, 8, 10, 12, 14BIS, 14, 16, 18, 20, 20BIS, 22, 24, 24BIS, 26, 28	5, 7, 9, 11, 11BIS, 13, 13BIS, 15, 17, 19, 21, 23, 27, 29B, 29, 31
Nice	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Nice	RUE MASSENET	TOUT	TOUT
Nice	RUE MAURICE JAUBERT	TOUT	TOUT
Nice	RUE MELCHIOR DE VOGUE	TOUT	TOUT
Nice	RUE MIOLLIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE MOZART	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAGANINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PARADIS	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAUL DEROLEDE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PAULINE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PERE JOSEPH BERTAINA	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIERRE PIETRI	TOUT	TOUT
Nice	RUE PIE SCOFFIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE PRINCE MAURICE	TOUT	TOUT
Nice	RUE PRIVEE MEYERBEER	TOUT	TOUT
Nice	RUE RAYNARDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROSANOFF	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROSSINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE ROUGET DE L'ISLE	TOUT	TOUT



Nice	RUE TCHEKHOV	TOUT	TOUT
Nice	RUE TORRINI	TOUT	TOUT
Nice	RUE TRACHEL	TOUT	TOUT
Nice	RUE VEILLON	TOUT	TOUT
Nice	RUE VERDI	TOUT	TOUT
Nice	RUE VERNIER	TOUT	TOUT
Nice	RUE VICTOR JUGE	TOUT	TOUT
Nice	SQUARE MARC-ANTOINE CHARPENTIER	TOUT	TOUT
Nice	VIEUX CHEMIN DE BELLET	TOUT	TOUT

## PEGOMAS

## Secteur du collège public ARNAUD BELTRAME

215 AVENUE DE CANNES - PEGOMAS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Pégomas	ALLEE DES CERISIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES FIGUIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES FRAMBOISIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES GERANIUMS	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES LAVANDES	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES VIGNES	TOUT	TOUT
Pégomas	ALLEE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Pégomas	ANCIENNE ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DE CAMBOUNE	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DE CANNES	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DES JASMINS	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE DES ROSES	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE HONORE RAVELLI	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LORD ASTOR	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LORD ASTOR OF EVER	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LORD ASTOR OF HEVER	TOUT	TOUT
Pégomas	AVENUE LUCIEN FUNEL	TOUT	TOUT
Pégomas	BOULEVARD DE LA MOURACHONNE	TOUT	TOUT
Pégomas	BOULEVARD DES AVELANIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE CABROL	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA CALANQUE	TOUT	
Pégomas	CHEMIN DE LA FONTAINE DES MULS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA SCIERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA TUILLIERE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'AVARIE	62, 64, 132, 164, 168BIS, 168, 252, 264, 336, 340, 356, 370, 456, 476, 624, 754, 772, 880, 890, 920, 940	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'AVERE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE LA VERRERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'ECLUSE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DE PANISSE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES 2 VALLONS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES BERGONS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES BOEUFS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES CARPENEDES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES CHENES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES ECOLIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES HUGUES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES ISNARDS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MARIOTTES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MARTELLY	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MERLES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MITRES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MOULIERES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES MULS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES NOYERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES OLIVIERES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES PERISSOLS	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ARNAUD BELTRAME

Page 158 sur 202

Pégomas	CHEMIN DES PUVERELS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES RIBIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES SAUSSERONS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES SOURCES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES TAPETS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DES TERRES GASTES	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU CASTELLARAS	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU COLLET DE L'AVERE	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU HAUT CABROL	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU NID DU LOUP	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU PLAN SARRAIN	30, 58, 336, 390	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU PRE DE FANTON	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU SALOMON	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	TOUT	TOUT
Pégomas	CHEMIN SOUS BEAL	TOUT	TOUT
Pégomas	COLLE PED DE L ANE TOUER C	TOUT	TOUT
Pégomas	HAMEAU DES FERMES DE PEGOMAS	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DE LA BEAUME	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DE LA BERGERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DE LA ROUTE D'OR	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES ARNAUDS	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES ARROSABLES	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES RIBIERS	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES TERRES BLANCHES	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE DES VALETES	TOUT	TOUT
Pégomas	IMPASSE HONORE RAVELLI	TOUT	TOUT
Pégomas	LAVELAN	TOUT	TOUT
Pégomas	LES MITRES	TOUT	TOUT
Pégomas	LES TAPETS	TOUT	TOUT
Pégomas	LOTISSEMENT DU ROQUE DE BOUIS	TOUT	TOUT
Pégomas	PISTE DE SAUSSERON	TOUT	TOUT
Pégomas	PLACE DU LOGIS	TOUT	TOUT
Pégomas	PLACE JOSEPH PARCHOIS	TOUT	TOUT
Pégomas	PROMENADE DES PRES VERGERS	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE DE LA FENERIE	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE DE MOUANS-SARTOUX	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE DE TANNERON	TOUT	TOUT
Pégomas	ROUTE D'OR	TOUT	TOUT
Pégomas	RUE DU GRATTE SAC	TOUT	TOUT
Pégomas	RUE JULES FERRY	TOUT	TOUT
Pégomas	RUE LE GRAND CHEMIN	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DES AUBEPINES	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DES MARTELLY	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Pégomas	TRAVERSE FORESTIERE DU TURC	TOUT	TOUT
Pégomas	VALLEE DES PUVERELS	TOUT	TOUT

**PEYMEINADE****Secteur du collège public PAUL ARENE**

23 CHEMIN DU STADE - PEYMEINADE

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Peymeinade	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Spéracèdes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Tignet	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**PUGET-THENIERS****Secteur du collège public AUGUSTE BLANQUI**

PROMENADE JEAN BAILET – PUGET-THENIERS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Ascros	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Auvare	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Beuil	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Châteauneuf-d'Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Croix-sur-Roudoule	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Daluis	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Guillaumes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Lieuche	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Malaussène	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Massoins	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Penne	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Péone	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Pierlas	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Puget-Rostang	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Puget-Théniers	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Rigaud	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Antonin	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Léger	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Martin-d'Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sauze	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Thiéry	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Touët-sur-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Villars-sur-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Villeneuve-d'Entraunes	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**ROQUEBILLIERE****Secteur du collège public LA VESUBIE-JEAN SALINES**

8 PROMENADE JEAN LAURENTI – ROQUEBILLIERE

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Belvédère	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Bollène-Vésubie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Lantosque	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roquebillière	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Martin-Vésubie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Venanson	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**ROQUEFORT-LES-PINS****Secteur du collège public CESAR**

RD 204 ROUTE DE VALBONNE – ROQUEFORT-LES-PINS

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Roquefort-les-Pins	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**SAINT-ETIENNE-DE-TINEE****Secteur du collège public JEAN FRANCO**

QUARTIER DU COUVENT – SAINT-ETIENNE-DE-TINEE

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Isola	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Dalmas-le-Selvage	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Étienne-de-Tinée	TOUTE LA COMMUNE	-	-



## SAINT-JEANNET

### Secteur du collège public DES BAOUS

ROUTE DE GATTIERES – SAINT-JEANNET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Gattières	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Gaude	ALLEE D'ALDEBARAN	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE DES CONDAMINES	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE HECTOR PINTUS	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE PRIVEE DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	ALLEE SIRIUS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	AVENUE MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
La Gaude	CASCADE DES PINS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN ALLO MARCELLIN		351, 483
La Gaude	CHEMIN D'ALTAIR	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE CASSIOPEE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE FONT ANTIQUE	TOUT	65, 81TER, 81BIS, 81, 215, 327, 353
La Gaude	CHEMIN DE LA COLLE DE ROUGE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE L'ADRET	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE LA PREE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE LA QUEIREE	60, 60, 100, 100, 132, 132, 138, 138, 144, 144, 178, 178, 212, 212, 236, 236	81, 81
La Gaude	CHEMIN DE LA ROURIERE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE L'HERMITAGE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DENYS AMIEL	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE PEGASE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DE PROVENCE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES AMBONNETS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES BASTIDES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES CLAPIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES COLLES ET REGAGNADES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES FARFADETS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES MAIRES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES SABLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES SERENS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES TUILLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES VALLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DES VERGERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU BARNIER	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU FONT DE RENARD	TOUT	
La Gaude	CHEMIN DU FONT DE RIBE ET VALLONS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU MONT GROS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU PEYMONT	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU PONT DES COLLES	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU SUY BLANC	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU TACON	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU VAL ESTRECHE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN HENRI ROUBAUD	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN HUGUES BERENGUIER	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN THOMAS GARBIES	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DE CAGNES A GREOLIERES N21	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DE LA COLLE DE ROUGE N88	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DE LA GAUDE A GATTIERES 47	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public DES BAOUS

Page 165 sur 202

La Gaude	COURS DES COLLES ET REGAGNADE	TOUT	TOUT
La Gaude	COURS DES PONCHONS N 70	TOUT	TOUT
La Gaude	GRANDE ALLEE ALPHA DU CENTAURE	TOUT	TOUT
La Gaude	GRANDE ALLEE D'ERIDAN	TOUT	TOUT
La Gaude	GRANDE ALLEE D'ORION	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE DE LA ROURIERE	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE DES CHAUVETS	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE DU MARRONIER	TOUT	TOUT
La Gaude	IMPASSE HUGUES BERENGUIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	LA MAURE	TOUT	TOUT
La Gaude	LE PLAN DU BOIS	TOUT	TOUT
La Gaude	LES JARDINS DE L'ETOILE	4, 6	7
La Gaude	LES PRES	TOUT	TOUT
La Gaude	LES SAINTS PAULOISES	TOUT	TOUT
La Gaude	LES VALLONS	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DE LA CITADELLE	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DE L'OEILLET	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE DU TRIGAN	TOUT	TOUT
La Gaude	MONTEE SAINTE-APPOLONIE	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DES VICTOIRES	TOUT	TOUT
La Gaude	PLACE DU MARRONNIER	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE CAGNES	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE SAINT-JEANNET	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE SAINT-LAURENT	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE SAINT LAURENT DU VAR	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DES REGAGNADES	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DE LA PIERRE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DE LA PLACE NEUVE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DES MOULINS	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU BAOU	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU MARRONNIER	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE DU PONTIS	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE GABRIEL PONZONE	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE LOUIS MICHEL FERAUD	TOUT	TOUT
La Gaude	RUE ROGER AVON	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN DE CAGNES A GREOLIERES	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN DE CAGNES A LA GAUDE	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN DE VENCE	TOUT	TOUT
La Gaude	VOIE AURELIA	TOUT	TOUT
La Gaude	VOIE PRIVEE DES CONDAMINES	TOUT	TOUT
Saint-Jeannet	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## SAINT-LAURENT-DU-VAR

### Secteur du collège public JOSEPH PAGNOL

1643 ESPLANADE EDMOND JOUHAUD – SAINT-LAURENT-DU-VAR

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
La Gaude	ALLEE DES CERISIERS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN ALLO MARCELLIN	TOUT	161, 1695, 1973, 1979, 2095, 2123, 2177B, 2177, 2441, 2447, 2477, 2711, 2739, 2777, 2777B, 2779, 2779B, 2885, 2889, 2891, 2891B, 2897, 2919, 2923
La Gaude	CHEMIN DE LA DIGUE	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU DEGOÛTAI	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU FONT DE RENARD	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN DU MAOUPAS	TOUT	TOUT
La Gaude	CHEMIN SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
La Gaude	HAMEAU SAINT ROCH	TOUT	TOUT
La Gaude	LES MAOUPAS	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DE GATTIERES NO 2209	TOUT	TOUT
La Gaude	ROUTE DU PONT DE LA MANDA	TOUT	TOUT
La Gaude	VIEUX CHEMIN GAUDE A GATTIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES AGRICULTEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ARCHITECTES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ARTS GRAPHIQUES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES BOULANGERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES CARROSSIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES ELECTRICIENS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES GEOMETRES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES IMPRIMEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES INFORMATIENS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES LUTHIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES METALLOS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES METIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES PEINTRES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES SANTONNIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES SERRURIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES FILAGNES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PIGNATIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PLANS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GENERAL LECLERC	30, 52, 58, 62, 64, 80, 82, 84, 92, 100B, 100, 106, 124, 138, 152, 164, 174, 176, 214, 228, 250, 274, 348, 364, 384, 396, 412	73, 105, 119, 127, 133, 177, 207, 243, 265, 293, 305, 311, 323, 329, 333, 337, 341, 353, 375, 395, 407, 417
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FRANÇOIS BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE JEAN AICARD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU	TOUT	1299, 1315, 1331, 1347, 1643
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD LOUIS ROUX	TOUT	265A, 277, 311
Saint-Laurent-du-Var	CD 95	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN D'ALTAIR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE LA DIGUE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE LA TOUR CARREE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE L'ESTELLE	2, 2, 60, 60	

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public JOSEPH PAGNOL

Page 167 sur 202

Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DE SIDONIE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ISCLES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES OEILLETES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES RASCAS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES TENCHURADES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES TINES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES TUILLIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU COLLET ROUGE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU DEGOÛTAI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU FAHNESTOCK	834, 834, 1030, 1030, 1048E, 1048, 1048A, 1048B, 1048C, 1048D, 1048, 1048A, 1048B, 1048C, 1048D, 1048E, 1056, 1056, 1122, 1122, 1136, 1136, 1186, 1186, 1206, 1206, 1250, 1250, 1294, 1294, 1326, 1326, 1334, 1334, 1440, 1440, 1450, 1450	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CORNICHE D'AGRIMONT	476, 476A	
Saint-Laurent-du-Var	CORNICHE FAHNESTOCK	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	COURSIVE DES CHARPENTIERES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	COURSIVE DES ELECTRONICIEUS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ESPLANADE EDMOND JOUHAUD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES FILAGNES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES PLANS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE ROUBION	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES ISCLES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES JARDINS DE L'ETOILE	2B, 2, 10, 12	3B, 3, 9, 11
Saint-Laurent-du-Var	LES MATS LAURENTINS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES MOURRES DE TINES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES TENCHURADES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MONTEE DE LA TOUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MONTEE DES GRIMONDS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MONTEE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	MOYENNE CORNICHE DES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE ADRIEN CASTILLON	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE FRANCOIS LAYET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE JEAN MEDECIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE OCTAVE MAYEN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DE LA BARONNE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DE SAINT-JEANNET	1880, 1880, 1958, 1958, 1960, 1960, 1990, 1990, 2086B, 2086, 2086A, 2086C, 2086E, 2086E, 2086C, 2086B, 2086A, 2086, 2458A, 2458, 2458B, 2458A, 2458C, 2458B, 2458, 2458C, 2642, 2642, 2886, 2886, 2908, 2908, 3032, 3032, 3182, 3182, 3184, 3184, 3234, 3234, 32 (...)	2675, 2675, 2729, 2729, 3295, 3295, 3867, 3867, 3945, 3945, 3959, 3959, 4515A, 4515, 4515A, 4515, 4515B, 4515B, 4565, 4565, 4677, 4677, 5109, 5109, 5143, 5143, 5153, 5153, 5155, 5155, 5311, 5311, 5361, 5361, 5375, 5375, 5469, 5469, 5481, 5481
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DES PUGETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ALBERT CAMUS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ALPHONSE DAUDET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ANTONIN ROUSTAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE AUGUSTE GAGNIAYRE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE AUGUSTE RODIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE CLAUDE BERNARD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DE L'ANCIEN PONT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE NORD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT

Saint-Laurent-du-Var	RUE DES GUEYEURS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DESJOBERT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES PETITES ECURIES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DES REMPARTS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU TRINCO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU VAR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE EMMANUEL OLIVIERI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE ETIENNE BRUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE FRANÇOIS CINTI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE HONORE GEOFFROY	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JEAN GIONO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JULES BRUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JULES MICHEL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE LAYET BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE MARIUS PISANO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE MENICA RONDELLY	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE PIERRE LAMBERT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE RAPHAEL MONSO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE RAYMOND FERRARETTO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE SUCHET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE VALAZE	TOUT	TOUT

**Secteur du collège public SAINT-EXUPERY**

116 AVENUE PIERRE AMADIEU – SAINT-LAURENT-DU-VAR

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DE LA CONCORDE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES STUDIOS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE DES TONNELLES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE JEAN LEDIEU	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE NOLLET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE PASTEUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ALLEE ZAMENHOF	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ANCIENNE ROUTE ANCIENNE RTE DU BORD DE ME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVE CYRNOS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE ANGE DEIRO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE CESAR OSSOLA	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE NICE	2, 4, 6, 6BIS, 8, 32	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES GLYCINES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES MOUETTES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES PLANTIERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DES POMARELS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU BAILLI DE SUFFREN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GENERAL LECLERC	22	1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 21, 37, 49
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU GROUPE MORGAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE DU ZOO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE EMILE DECHAME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE EUGENE DONADEI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FRANCIS TEISSEIRE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FRANÇOIS BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE FREDERIC MISTRAL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE GABRIEL ABONNEL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE GEORGES GUYNEMER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE HENRI LANTELME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE HENRI MATISSE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE HONORE BRUN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE JEANNE D'ARC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE LEONARD ARNAUD	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE LEON BERENGER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE LOUIS RAVET	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE MARC MOSCHETTI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE MAURICE DONAT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PAUL CEZANNE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE AMADIEU	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE SAUVAIGO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE PIERRE ZILLER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE ROBERT SURCOUF	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE SAINT-EXUPERY	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE SAINT-HUBERT	TOUT	TOUT

Saint-Laurent-du-Var	AVENUE THOMAS DECAROLI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE VAUBAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	AVENUE VICTOR BELLISSIME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD DU POINT DU JOUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD GEORGES POMPIDOU	TOUT	127, 149, 463, 475
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD JEAN OSSOLA	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD LOUIS ROUX		37, 57, 79, 89, 107, 127, 147, 157, 179, 195, 217, 225, 255, 265
Saint-Laurent-du-Var	BOULEVARD MARCEL PAGNOL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN BEL AZUR	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES 13 DAMES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES CASALS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES PALUDS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN D'ESPARTE	TOUT	TOUT
			149, 323, 473, 477B, 477, 479, 481, 607, 661, 661A, 715, 727, 733C, 733A, 733, 853, 883, 1005B, 1005, 1005A, 1093C, 1093, 1093B, 1143, 1161A, 1161, 1185, 1209, 1239B, 1239, 1265, 1313, 1489, 1497, 1497B, 1497A, 1529, 1547, 1621, 1637, 1647, 1667, 1697, 174 (...)
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES PLATEAUX FLEURIS		122, 384, 500, 568, 792, 882, 920, 954, 976, 1002, 1030, 1040, 1054, 1106, 1136, 1148B, 1148, 1148A, 1170, 1216, 1222, 1284, 1316, 1320, 1346, 1410, 1472, 1486, 1572, 1662, 1684, 1736, 1740, 1796
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DES ROSES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU CLOS DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CHEMIN DU JACQUON	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	CONTRE-ALLEE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
			24A, 24, 42, 114, 168, 180, 214, 252, 336, 346, 362, 376, 392, 436, 528, 546, 564, 610, 632, 636, 686, 704, 736, 754, 780, 806, 874, 896, 900, 930A, 930, 1006, 1006A, 1056, 1106, 1120, 1134, 1174, 1178, 1196, 1210, 1222, 1238, 1254, 1256, 1268, 1288, 1300, (...)
Saint-Laurent-du-Var	ESPACE 3000	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ESPLANADE DES GOELANDS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE BEL HORIZON	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE BROCH	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE CALLISTE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE CHARLES DE GAULLE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE CHEILLON	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES ALLIES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DES GENETS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE DU PIN PARASOL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE FLEURIE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE LANTELME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE MAURICE DANZI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE ROLAND GARROS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	IMPASSE ROUSTAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LE LAC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES CONDAMINES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	LES PALUS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLACE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLATEAU DES VIGNES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PLATEAU DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PROMENADE DES FLOTS BLEUS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PROMENADE JACQUES-YVES COUSTEAU	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	PROMENADE LANDSBERG	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	QUARTIER LI MAIOUN	TOUT	TOUT

Saint-Laurent-du-Var	RAGADAN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DES VESPINS	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	ROUTE DU BORD DE MER	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU 28 AOÛT	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU COMMANDANT GASTON CAHUZAC	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU GRAND PIN	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU GROS CHENE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE DU PLATEAU CALLISTE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE GUIBAUDO	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JEAN ANTOINE CARLON	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE JEAN BAPTISTE BERMOND	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE LEONARD ANFOSSI	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE LUCIEN BOULE	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE PAUL LANTELME	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	RUE PIERRE MAISSA	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	SQUARE BENES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	SQUARE LOUIS BENES	TOUT	TOUT
Saint-Laurent-du-Var	TERRE COMMUNE	TOUT	TOUT



## SAINT-MARTIN-DU-VAR

### Secteur du collège public LUDOVIC BREA

ROUTE DU COLLEGE – SAINT-MARTIN-DU-VAR

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bonson	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Castagniers	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Colomars	ALLEE DE LA BUGADIERE	TOUT	TOUT
Colomars	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Colomars	AVENUE DU TRAIN DES PIGNES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE SAINT-SAUVEUR	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES QUATRE-VENTS	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES SOURCES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU GOLFAN	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU PIBOULAS	TOUT	TOUT
Colomars	COLOMARS GARE	TOUT	TOUT
Colomars	IMPASSE DES JARDINIERS	TOUT	TOUT
Colomars	LE BLANCON	TOUT	TOUT
Colomars	LE PALARON	TOUT	TOUT
Colomars	LE VAR	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE GRENOBLE	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE LA MANDA	162, 204, 206, 208, 220, 222, 236, 240	253, 5575
Colomars	RUE FRANÇOIS CASTIGLIA	TOUT	TOUT
Cuébris	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gillette	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Levens	AVENUE PORTE DES ALPES	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE DE L'ARPASSE	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE DE L EGLISE	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE HENRI CHATAIN	TOUT	TOUT
Levens	PLAN DU VAR	TOUT	TOUT
Levens	VERS LE VAR	TOUT	TOUT
Pierrefeu	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Revest-les-Roches	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roquesteron	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Roque-en-Provence	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Roquette-sur-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Martin-du-Var	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sigale	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Toudon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourette-du-Château	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Utelle	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE****Secteur du collège public SAINT-BLAISE**

2 BOULEVARD SAINT-BLAISE – SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Bairols	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Clans	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Ilonse	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Marie	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Rimplas	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roubion	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Roure	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Sauveur-sur-Tinée	TOUTE LA COMMUNE	-	-
La Tour	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tournefort	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Valdeblore	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**SAINT-VALLIER-DE-THIEY****Secteur du collège public SAINT-VALLIER-WIESENTHAL**

CHEMIN DES BLAQUEIRETTES – SAINT-VALLIER-DE-THIEY

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Aiglun	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Amirat	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Andon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Briançonnet	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Caille	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Caussols	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Collongues	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Escagnolles	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Gars	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Le Mas	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Les Mujous	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Auban	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Cézaire-sur-Siagne	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Saint-Vallier-de-Thiey	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sallagriffon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Séranon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Valderoure	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**SOSPEL****Secteur du collège public JEAN MEDECIN**

BOULEVARD JULES FERRY – SOSPEL

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
Castillon	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Moulinet	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Sospel	TOUTE LA COMMUNE	-	-

**TENDE****Secteur du collège public JEAN-BAPTISTE RUSCA**

LE PETIT BOIS – TENDE

<b>commune de résidence</b>	<b>rues</b>	<b>numéros pairs</b>	<b>numéros impairs</b>
La Brigue	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tende	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## TOURETTE-LEVENS

## Secteur du collège public RENE CASSIN

578 BOULEVARD SAUVAN – TOURETTE-LEVENS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Aspremont	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Colomars	ANCIEN CHEMIN DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Colomars	AVENUE JOSEPH ROLLANT	TOUT	TOUT
Colomars	CASAL	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN BAS DES MOLLES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN CRETE DE BERGIADÉ	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA BEGUDE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA BERGIADÉ	TOUT	9801
Colomars	CHEMIN DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA COLLE GERMAINE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE LA SIROLE INFÉRIEURE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE L'ESTALON	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE L'IBAC COL GARNIER	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE L'OCTROI	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DE SAINT-PANCRACE A LA SIROLE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES FREGHIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES MÛRIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DES VALLIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU CHATEAU D'EAU	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU CLOTET	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET BARAYA	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET DE BOREO	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET DE LA CROIX	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU COLLET DE RAFFEO	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU DIONEL	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU GENIE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU GRAND BOIS	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU PRATON	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU ROURE	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN FONTAINE D'AGNEAU	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN ROCCA GARBIÉRA	TOUT	TOUT
Colomars	CHEMIN VERS LA CROIX	TOUT	TOUT
Colomars	COL GARNIER	TOUT	TOUT
Colomars	COLLET DE RAFFEO INFÉRIEUR	TOUT	TOUT
Colomars	COLLET DE RAFFEO SUPÉRIEUR	TOUT	TOUT
Colomars	CORNICHE ANTOINE LEON LAUGIER	TOUT	TOUT
Colomars	CORNICHE DU FILAGNON	TOUT	TOUT
Colomars	CORNICHE PAUL CLERMONT	TOUT	TOUT
Colomars	LA DROITE	TOUT	TOUT
Colomars	LA REONNE	TOUT	TOUT
Colomars	LE GUINTRAN	TOUT	TOUT
Colomars	LES VALLIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	LE VALLIGOTE	TOUT	TOUT
Colomars	LE VILLAGE	TOUT	TOUT
Colomars	PALANCA	TOUT	TOUT
Colomars	PASSAGE FRANÇOIS PLESENT	TOUT	TOUT
Colomars	PILON	TOUT	TOUT
Colomars	PLACE DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Colomars	PLACE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Colomars	RACCOURCI DES FREGHIÉRES	TOUT	TOUT
Colomars	REDIER	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public RENE CASSIN

Page 178 sur 202

Colomars	ROND-POINT MARIUS THAON	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE D'ASPREMONT	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE LA MANDA	8, 10, 40, 46, 66, 78, 114, 120, 122, 124, 132, 144, 146, 148, 152, 154, 160	11, 23, 37, 47, 51, 63, 65, 67, 71, 79, 83, 99, 103, 105, 109, 113, 117, 133A, 133C, 133, 135, 143, 145, 149, 151, 153, 155, 157, 159A, 159, 159B, 161B, 161, 161A, 167B, 167, 167A, 205, 207, 209, 219, 221, 231, 233, 235, 235TER, 235BIS, 241, 251, 1285F
Colomars	ROUTE DE LA SIROLE	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Colomars	ROUTE FELIX GAREL	TOUT	TOUT
Colomars	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Colomars	RUE DES ECOLES	TOUT	TOUT
Colomars	RUE ETIENNE CURTI	TOUT	TOUT
Colomars	RUE FRANÇOIS PLESENT	TOUT	TOUT
Colomars	RUE JEAN-BAPTISTE AUGIER	TOUT	TOUT
Colomars	RUE SIGAUT	TOUT	TOUT
Colomars	VALLIERES INFERIEURES	TOUT	TOUT
Colomars	VERS LA CROIX	TOUT	TOUT
Duranus	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Levens	ALLEE DE LA FORGE	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES GENETS	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES MÛRIERS	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES ORMES	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DES ROSES	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Levens	ALLEE DU CHENE VERT	TOUT	TOUT
Levens	ARION	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE CHARLES DAVID	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE DE PAMPELONNE	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE DU DOCTEUR FARAUT	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE EDOUARD BAUDOIN	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE FELIX FAURE	282B, 282, 282A, 282B, 282C, 282D, 282E, 282F, 282G, 282H, 282I, 282K, 282X, 282, 282A, 282C, 282D, 282E, 282F, 282G, 282H, 282I, 282K, 282X, 298, 298, 336, 336, 338, 338, 340, 340, 406, 406, 480, 480A, 480, 480A, 698, 698, 770, 770, 772, 772, 774, 774, 77 (...)	1A, 1A, 207A, 207A, 207, 207, 275, 275, 279A, 279B, 279B, 279A, 279, 279, 283, 283, 285, 285, 289, 289, 319, 319, 391, 391, 459A, 459, 459A, 459, 501, 501, 511, 511, 581, 581, 711, 711, 715, 715, 767, 767, 787, 787, 835, 835, 979, 979, 983, 983, 1043, 1043 (...)
Levens	AVENUE FRANÇOIS MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE MAL FOCH	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE MARCEL DUPLAY	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE ROBERT PREAUD	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE SENATEUR MARCEL PELLENC	TOUT	TOUT
Levens	AVENUE SENATEUR VINCENT DELPUECH	TOUT	TOUT
Levens	BERVEGIAJRE	TOUT	TOUT
Levens	BOUISSE SUTRANE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN AUGUSTE CARLON	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN CAMP DI MONACO	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN CAMP DI MONACO INFERIEUR	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE FOND DE MEL	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE FUONT MORTA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA BOUISSA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA BOUISSA SUBRANA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA CUMBA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA FUONT	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA GORGHETTA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE LA MOLE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE L'ORDALENA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE SAINT-BERNARD	TOUT	TOUT

Levens	CHEMIN DE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DE SAINTE-PETRONILLE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES MILLIANS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES MULIERES	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES TENNIS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DES VALETTES	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DOCTEUR FRANCIS BARRIERA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU PELOUBIER	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU PESTRIER	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU PETIT BOIS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU REVESTE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU RIVET	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN DU VIGNAL	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN F GASIGLIA DE THERENCE	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN JEAN BAPTISTE CALVIERA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN LOUIS MASSEGLIA	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN MARIUS BOVIS DE JOSEPH	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN PRE DES CAVALIERS	TOUT	TOUT
Levens	CHEMIN RENE POUCHOL	TOUT	TOUT
Levens	CO DI ROUSSU	TOUT	TOUT
Levens	COLLE DE BEL AIR	TOUT	TOUT
Levens	FIGOURNAS	TOUT	TOUT
Levens	FOND DE LORETA	TOUT	TOUT
Levens	FOND DE MEL	TOUT	TOUT
Levens	FONTREBO	TOUT	TOUT
Levens	GIPET	TOUT	TOUT
Levens	GORCHE SEU	TOUT	TOUT
Levens	GOURRA	TOUT	TOUT
Levens	IMPASSE SUPERIEURE	TOUT	TOUT
Levens	LA DRECCIA	TOUT	TOUT
Levens	LA FONTE	TOUT	TOUT
Levens	LA GORGHETTA	TOUT	TOUT
Levens	LA GRAVA	TOUT	TOUT
Levens	LA GRAVE	TOUT	TOUT
Levens	L'ALBAREE	TOUT	TOUT
Levens	LA MOLE	TOUT	TOUT
Levens	LAVAL	TOUT	TOUT
Levens	LE COMTE	TOUT	TOUT
Levens	LE PLAN	TOUT	TOUT
Levens	LES TRAVERSES	TOUT	TOUT
Levens	LE VIGNAL	TOUT	TOUT
Levens	LE VILLAGE	TOUT	TOUT
Levens	MENGARDA	TOUT	TOUT
Levens	MONTEE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Levens	PLACE ANTOINE ICART	TOUT	TOUT
Levens	PLACE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Levens	PLACE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Levens	PLACE JOSEPH RAIBAUD	TOUT	TOUT
Levens	PLACE RAYNARDI DE BELVEDERE	TOUT	TOUT
Levens	PLACETTE PAUL OLIVIER	TOUT	TOUT
Levens	PLACE VICTOR MASSEGLIA	TOUT	TOUT
Levens	PRAT	TOUT	TOUT
Levens	PRE DE CAVALIER BAS	TOUT	TOUT
Levens	PRE DE MARSILLON SUPRAN	TOUT	TOUT
Levens	PROMENADE DE LA DAME	TOUT	TOUT
Levens	PROMENADE DES PRES	TOUT	TOUT
Levens	QUARTIER LA COLLINE	TOUT	TOUT
Levens	QUARTIER L ORDALENA	TOUT	TOUT
Levens	RIVET	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE DURANUS	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE LA GRAU	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE LA PISCINE	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE LA ROQUETTE	TOUT	TOUT
Levens	ROUTE DE SAINT-BLAISE	TOUT	1, 1, 3, 3, 53, 53, 57, 57, 169, 169, 179, 179, 333, 333, 469, 469, 481, 481, 505, 505, 597,



			597, 779, 779, 985, 985B, 985B, 985A, 985, 985A, 1035, 1035, 1091B, 1091, 1091A, 1091B, 1091C, 1091D, 1091Z, 1091Z, 1091D, 1091C, 1091A, 1091, 1289, 1289, 1379, 13 (...)
Levens	RUE AGATHE DE SASSERNO	TOUT	TOUT
Levens	RUE ANFOSSI	TOUT	TOUT
Levens	RUE ARTHUR MALAUSSENA	TOUT	TOUT
Levens	RUE CARDON	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA GUERITE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA RES PARC LAVAL	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA TERRASSE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE LA TREILLE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE L'ECOLE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Levens	RUE DE L'ESCALADA	TOUT	TOUT
Levens	RUE DES DORIERS	TOUT	TOUT
Levens	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Levens	RUE DU PORTAL	TOUT	TOUT
Levens	RUE FREDERIC MAURANDI	TOUT	TOUT
Levens	RUE GIRAUT	TOUT	TOUT
Levens	RUE GUITTERIE	TOUT	TOUT
Levens	RUE HERAUD	TOUT	TOUT
Levens	RUE JOSEPH ET JOSEPHINE VEROLA	TOUT	TOUT
Levens	RUE LAURENS	TOUT	TOUT
Levens	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Levens	RUE SAINTE-CLAIRE	TOUT	TOUT
Levens	RUE SUBLIER	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE ANTOINE	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE CLAIRE	TOUT	TOUT
Levens	SAINTE CLAIRE SUD	TOUT	TOUT
Levens	SARSE SOUBRANA	TOUT	TOUT
Levens	SARSE SOUTRANA	TOUT	TOUT
Levens	SU LE COLLE	TOUT	TOUT
Levens	VE LOU CROS	TOUT	TOUT
Levens	VERS LE MOULIN	TOUT	TOUT
Saint-Blaise	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourrette-Levens	TOUTE LA COMMUNE	-	-

## VALBONNE

## Secteur du collège public NIKI DE SAINT-PHALLE

CHEMIN DE DARBOUSSON – VALBONNE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs	
Biot	ALLEE DES COLIBRIS	TOUT	TOUT	
Biot	ANCIEN CHEMIN BIOT A GRASSE	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES ALOUETTES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES CYPRES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES FAUVETTES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES HIRONDELLES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES MESANGES	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES PINSONS	TOUT	TOUT	
Biot	AVENUE DES PLATANES	TOUT	TOUT	
Biot	BOULEVARD DE LA SOURCE	TOUT	TOUT	
Biot	CHEMIN DE ROQUEFORT	1542, 1542A, 1542B		
Biot	CHEMIN DE SAINT-JULIEN		523	
Biot	CHEMIN DE SANTA MARIA	TOUT	TOUT	
Biot	CHEMIN DES ISSARTS	18, 24, 40, 42, 88, 98, 114, 114A, 160, 168, 232, 232A, 262, 288B, 288, 288A, 292, 326, 374, 392, 392A, 394, 394B, 396C, 396, 396A, 624, 624A, 626B, 626, 628A, 628B, 628, 630A, 632A, 632, 740B, 760, 900, 970, 974, 976, 978, 980, 1000, 7852, 9000, 9024		TOUT
Biot	CHEMIN DES SOULLIERES	TOUT	TOUT	
Biot	IMPASSE DES MESANGES	TOUT	TOUT	
Biot	IMPASSE DES ROSSIGNOLS	TOUT	TOUT	
Biot	IMPASSE DES VIOLETTES	TOUT	TOUT	
Biot	JARDIN DE SOULIERES	TOUT	TOUT	
Biot	ROUTE DE L'AGASSE	TOUT	TOUT	
Biot	ROUTE DE VALBONNE	610, 670, 744, 746, 830, 836, 934, 936, 1010, 1012, 1014, 1016, 1018A, 1018, 1020B, 1020, 1022, 1106A, 1106, 1108, 1108A, 1110, 1122, 1124, 1150, 1182, 1184, 1186, 1186A, 1680, 2238, 2690, 2692, 2768, 2770, 2772, 2836, 2906, 2986, 2992, 3112, 3124, 3140, 3 (...)	207, 655, 789, 795, 803, 859, 859B, 863, 865, 897, 933, 935, 937, 943, 1029A, 1029, 1031, 1033, 1387A, 1387D, 1387C, 1387B, 1387, 1387F, 1387E, 2753, 2815B, 2815C, 2815F, 2815E, 2815D, 2815A, 2815, 2819B, 2819, 2893A, 2893, 2893B, 2901, 2919, 2923, 2939BIS (...)	
Valbonne	ALLEE DE LA TOUR	TOUT	TOUT	

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public NIKI DE SAINT-PHALLE

Page 182 sur 202

Valbonne	ALLEE DES CHENES	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES CIGALES	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES MAGNOLIAS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ALLEE LOUIS RAYBAUD	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE DE PIERREFEU	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE MELANIE TOMBAREL	TOUT	TOUT
Valbonne	AVENUE SAINT-ROCH	TOUT	TOUT
Valbonne	BOULEVARD CARNOT	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN CLOS DE BRASSET	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE FONTAINE DE CUBERTE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE FONT DES FADES	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE FONT-MARTINE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE LA COLLE ET DU DEVINSON	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE LA PETUGUE	100, 110	
Valbonne	CHEMIN DE LA VERRIERE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PARROU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PEIDESALLE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE PEIDESSALLE	TOUT	TOUT
		134, 138, 154, 156, 220, 256, 286, 416, 426C, 426A, 426, 426F, 426E, 426D, 476, 476B, 476A, 476E, 482, 560, 570, 600B, 600, 604, 670C, 670B, 670, 670E, 1132, 1218, 1218BIS, 1282, 1300, 1346B, 1346, 1346A, 1384, 1398A, 1398B, 1398C, 1398, 1474, 1474B, 1474A (...)	55, 95, 107, 113B, 113, 203, 213, 245, 279, 285, 353, 457, 461A, 461, 461B, 461D, 461C, 511, 571B, 571A, 571, 767, 779, 787, 841A, 841, 851, 1013C, 1013, 1013B, 1013A, 1023B, 1023, 1137, 1205B, 1205, 1205A, 1205C, 1351, 1393, 1451, 1461, 1501, 1501A, 1501B (...)
Valbonne	CHEMIN DE PEYNIBLOU		
Valbonne	CHEMIN DE PEYREBELLE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES AGAPANTHES	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE SAINTE-HELENE	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DES BRUISSSES	TOUT	31, 93, 119, 171
Valbonne	CHEMIN DES MOULINS	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DE VILLEBRUC	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU BRUGUET	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU CALADOU	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU DARBOUSSON	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU RIBAS	TOUT	TOUT
Valbonne	CHEMIN DU TAMAYE	TOUT	TOUT

Valbonne	CHEMIN DU TAMEYE	4, 4, 26, 26, 30, 30, 42BIS, 42BIS, 76, 76, 114, 114, 132, 132, 228C, 228, 228C, 228, 300, 300, 360, 360, 400, 400A, 400B, 400B, 400A, 400, 444, 444, 446, 446, 456, 456, 500, 500, 730, 730, 746, 746, 810A, 810, 810, 810A, 810B, 810B, 850, 850, 856A, 856, 8 (...)	89, 89
Valbonne	CHEMIN DU VAL MARTIN	4, 90, 110, 210, 230, 282, 282C, 282B, 282A, 282D, 360	25, 29, 31, 33, 79, 101, 199, 275B, 275, 365B, 365, 365A, 401, 401B, 431, 437
Valbonne	DOMAINE DE VAL D'AZUR	TOUT	TOUT
Valbonne	DOMAINE DU COLLET COLLET DE DARBOUSSON	TOUT	TOUT
Valbonne	DOMAINE LE VAL DU CUBERTE	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DE LA GIRAUDIÈRE	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DE PIERREFEU	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES AZALEES	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES CHENES	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES FORSYTHIAS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES GENEVRIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES HIBISCUS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	IMPASSE DU BAOU	TOUT	TOUT
Valbonne	LA PUADE	TOUT	TOUT
Valbonne	LE PLAN DE PARROU	TOUT	TOUT
Valbonne	PEYNIBLOU	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DE LA VIGNASSE	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES ANTHEMIS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES EGLANTIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES GENEVRIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACETTE DES HIBISCUS	TOUT	TOUT
Valbonne	PLACE TTE DES PLAQUEMINIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	PTTE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE BIOT	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE CANNES	TOUT	267, 313, 615, 667, 741B, 741, 741T, 821, 925, 925B, 925D, 925C, 1255, 1287, 1401, 1405, 1405B, 1437, 1489, 1513, 1541, 1605, 1615, 1647, 1647G, 1647F, 1647E, 1647D, 1647B, 1655, 1671, 1711, 1713, 1729, 1741, 1787, 1811, 5613
Valbonne	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DE NICE	TOUT	TOUT
Valbonne	ROUTE DES MACARONS	TOUT	TOUT

Valbonne	ROUTE D'OPIO	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE ALEXIS JULIEN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA MAIRIE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA PAROISSE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE L'HOTEL DIEU	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DES ARCADES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE D'OPIO	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU COURS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU FG SAINT-ESPRIT	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU FRENE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU PONTIS	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU PRESBYTERE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DU ROCHER	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE EMILE POURCEL	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE EUGENE GIRAUD	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE GRANDE	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE JOSEPH BERMOND	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SAINT-BERNADIN	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE SAINT BERNARDIN	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DE LA BAISSSE	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES BOURELLES	TOUT	TOUT
Valbonne	TRAVERSE DES PARES	TOUT	TOUT
Valbonne	RUE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ALOES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ARBOUSIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ARTHEMIS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES BOUGAINVILLIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES CAMPANULES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES CAPUCINES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES JARDINS D'EMILIE	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES LAURIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES LOBELIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES ORANGERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	ALLEE DES PASSIFLORES	TOUT	TOUT

Villeneuve - Loubet	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	AVENUE DES JARDINS DE CHARLOTTE	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	AVENUE VAL D'AZUR	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	PLACE DES CORONILLES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	PLACE DES SANTONILLES	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	PLACE DES TAMARIS	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE DE BIZET	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE CHOPIN	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE DEBUSSY	TOUT	TOUT
Villeneuve - Loubet	RUE SAINT-SAENS	TOUT	TOUT

## VALLAURIS

## Secteur du collège public PABLO PICASSO

AVENUE DE L'HOPITAL – VALLAURIS

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Le Cannet	CHEMIN DES COLLINES	2200 304, 340, 360, 432, 440, 1880, 1936, 1948, 1974, 2000, 2056, 2146, 2200, 2260, 2266, 2300, 2380	2235
Le Cannet	VOIE JULIA		161, 395, 663, 723, 855T
Vallauris	ALLEE DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DE L'ORIGAN	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES ALBIZZIAS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES CYPRES	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES MELIAS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES MICOCOULIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DES MYRTES	TOUT	TOUT
Vallauris	ALLEE DU SOUVENIR FRANÇAIS	TOUT	TOUT
Vallauris	ANCIEN CHEMIN D'ANTIBES	TOUT	TOUT
Vallauris	ANCIEN CHEMIN DE BIOT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE AIME BERGER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE BAPTISTE CEVOULE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE BLANCHI	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE CHALMETTE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE CLAIR SOLEIL	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE CLEMENT MASSIER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE BELGIQUE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE BERNIS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE CANNES	TOUT	1, 1, 3, 3, 5, 5, 7, 7, 9, 9, 11, 11, 13, 13, 15, 15, 17, 17, 19, 19, 21, 21, 23, 23, 27, 27, 29, 29, 31, 31, 35BIS, 35, 35BIS, 35, 37BIS, 37BIS, 37, 37, 39A, 39, 39, 39A, 41A, 41, 41C, 41, 41C, 41A, 43A, 43, 43A, 43, 45, 45, 47, 47, 91, 91, 93, 93, 1219, (...)
Vallauris	AVENUE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA CHEVRE D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA GABELLE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA GARE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA PALMERAIE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE LA POSTE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE L'EST	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES CACTUS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES COURCETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES FRERES ROUSTAN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES JASMINES	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU GENERAL FRANÇOIS TRESTOURNEL	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU GOLFE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU MIDI	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PABLO PICASSO

Page 187 sur 202

Vallauris	AVENUE DU PEZOU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU STADE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE DU TAPIS VERT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE EDITH JOSEPH	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE GEORGES POMPIDOU	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE GRANET	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE HENRI BARBUSSE	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE HENRI POURTALET	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE HONORE CAMOS	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JAUBERT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEAN GARINO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEAN GERBINO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEAN MOULIN	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JEROME MASSIER	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE JULIETTE ADAM	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE MARECHAL FOCH	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE PABLO PICASSO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE PAUL DERIGON	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE PIERRE SEMARD	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE SAINT-HONORAT	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE SOLE MIO	TOUT	TOUT
Vallauris	AVENUE SQUARE DU VAL D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DE LA BATTERIE	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DE L'AUBE	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DES 2 VALLONS	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DES GLAÏEULS	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DES HORIZONS	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DU CAP	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD DU LOUP	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD GRAND DU SUPER CANNES	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD JACQUES UGO	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD LUCIEN GRANDJEAN	TOUT	TOUT
Vallauris	BOULEVARD SAINT-ANTOINE	TOUT	43, 43, 103, 103, 135, 135, 159, 159, 179, 179, 217, 217, 281, 281, 289, 289, 301, 301, 341, 341, 349, 349, 385A, 385, 385, 385A, 411, 411, 465, 465, 515, 515
Vallauris	BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN CHARLES GROS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN D'ARMENONVILLE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE BIOT	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA CALIFORNIE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	26, 26, 9002, 9002	77, 77, 111, 111, 137, 137, 9005, 9005
Vallauris	CHEMIN DE LA COLLINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA FERRATONE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA GABELLE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA GABELLE PROLONGEE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA GLACIERE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA MIGNONETTE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA PERROTINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA PETITE VITESSE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA PIERRE DU DIABLE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA RAMPE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE L'AUBE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LA ZAINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE LEOUSE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE NORETTE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE RIQUEBONNE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES 3 MOULINS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DE SAINT-BERNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES BAS BRUSQUETS	246A, 246B, 246C, 246D, 246E, 246F, 246H, 246I, 246K, 246L, 246M	
Vallauris	CHEMIN DES BRUSQUETS	26, 44	159D, 159B, 159F, 159C,

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public PABLO PICASSO

Page 188 sur 202



			283A
Vallauris	CHEMIN DES CLOS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES COMBES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES COURCETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES DARBOUSSIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES ENCOURDOULES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES FUMADES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES GLAÏEULS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES MAURUCHES SUPERIEURES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES PERTUADES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES POTIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DES TUILIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU CANNET	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU DEVENS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU FONT DE CINE	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU FOURNAS	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU GAZ	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU PUISSANTON	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU RETENAOU	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN DU SEMINAIRE		11
Vallauris	CHEMIN LINTIER	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Vallauris	CHEMIN SAINT BERNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	DOMAINE DE RIQUEBONNE	TOUT	TOUT
Vallauris	DOMAINE DES DARBOUSSIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	DOMAINE DES TUILIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	FONT DES HORTS	TOUT	TOUT
Vallauris	HAMEAU DU FOURNAS	TOUT	TOUT
Vallauris	HLM LA ZAINE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE ALEXANDRE LOUCE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE ALLEGRE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE BEAU SOLEIL	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE BRUNA	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE CLAIR SOLEIL	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DEL SOL	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DES POTIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DES TOURS	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DU CABANON	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DU CHAMPS	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE LINTIER	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE LOUIS SALVATORE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE MASSIER	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE SAINT-CLAUDE	TOUT	TOUT
Vallauris	IMPASSE TORCAT	TOUT	TOUT
Vallauris	LA CHEVRE D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	LA FERRATONE	TOUT	TOUT
Vallauris	LA MER	TOUT	TOUT
Vallauris	LAUVERT	TOUT	TOUT
Vallauris	LE DEVENS	TOUT	TOUT
Vallauris	LE MAS DE COURCETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	LE PLAN	TOUT	TOUT
Vallauris	LES DARBOUSSIERES	TOUT	TOUT
Vallauris	LES ENCOURDOULES	TOUT	TOUT
Vallauris	LES FAUVETTES	TOUT	TOUT
Vallauris	LES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	LES MOULINS	TOUT	TOUT
Vallauris	LES SAMBOURES	TOUT	TOUT
Vallauris	MAIRIE ANNEXE DE VALLAURIS GOLFE JUAN	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES ISSARDS	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES MAURUCHES	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES MAURUCHES SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DES PERTUADES	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE DE SUBREVILLE	TOUT	TOUT
Vallauris	MONTEE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT

Vallauris	PASSAGE DU CHAMP	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE DE LA DOUANE	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE DE LA LIBERATION DU 24 AOÛT 1944	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE DU PIOLET	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE JULES LISNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE MARIE LOUISE GACHON	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACE SAINT ROCH	TOUT	TOUT
Vallauris	PLACETTE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Vallauris	PORT CAMILLE RAYON	TOUT	TOUT
Vallauris	RES DU VAL D'OR	TOUT	TOUT
Vallauris	RESIDENCE LES PINS	TOUT	TOUT
Vallauris	RESIDENCE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Vallauris	ROUTE DE CANNES	TOUT	TOUT
Vallauris	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Vallauris	ROUTE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE ALEXANDRE LOUCE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE AMBROSIO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE CHABRIER	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE CLEMENT BEL	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DE LA RESSENCE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES GRANDS HORTS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES PECHEURS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES PETITS HORTS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DES TOURS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DU DOCTEUR SENES	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DU FOUR	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE DU PLAN	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE EDOUARD SARTORIO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE ETIENNE LIEUTAUD	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE FRANÇOIS BLANC	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE FRANÇOIS DONNET	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE FRANÇOIS GIRARD	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HAUTE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HENRI LAHUPPE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HIPPOLYTE AUSSEL	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE HOCHE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE LASCARIS	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE LATY	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE LENTA PITTARI	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE MARCEL ELMO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE MIREILLE ET HECTOR ACROME	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE REY	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SAINT-JOSEPH	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SICARD	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SOLFERINO	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SUBREVILLE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE SUZANNE ET GEORGES RAMIE	TOUT	TOUT
Vallauris	RUE VINCENT	TOUT	TOUT
Vallauris	SAINT-BERNARD	TOUT	TOUT
Vallauris	SPACE ANTIPOLIS	TOUT	TOUT
Vallauris	SQUARE JEAN GARINO	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE DES IMPINIERS	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE DU CHAMP	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE FRANÇOIS BLANC	TOUT	TOUT
Vallauris	TRAVERSE LOUIS CHABRIER	TOUT	TOUT
Vallauris	VIEILLE ROUTE DE CANNES	TOUT	TOUT
Vallauris	VIEILLE ROUTE DE VALLAURIS	TOUT	TOUT
Vallauris	VIEUX CHEMIN DU RETENAOU	TOUT	TOUT
Vallauris	VOIE JULIA	1398, 1398, 1398, 1466, 1466, 1466, 1492, 1492, 1492	13, 13BIS, 13, 13BIS, 13, 13BIS, 55, 55, 55, 99, 99, 99, 175, 175, 175, 205, 205, 205, 239, 239, 239, 263, 263, 263, 319, 319, 319, 341, 341, 341, 371, 371, 371, 435, 435, 435, 441, 441, 441, 481, 481, 481,

507, 507A, 507B, 507, 507A,  
507, 507B, 507B, 507A (...)

## VENCE

### Secteur du collège public LA SINE

214 CHEMIN DE LA SINE – VENCE

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Bézaudun-les-Alpes	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Coursegoules	TOUTE LA COMMUNE	-	-
Tourrettes-sur-Loup	CAMASSADE EST	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CANORGUES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE FON LUEGNE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA BAUME	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA COLLE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA COMBE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA FERRAGE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA VALIERE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE LA VALLIERE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE L'HERMAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE L'ILE CROI	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE PIE MAGNAOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE PIERASCAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE RONDE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE SAINT-ARNOUX	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DE SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES CADENASSES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES CLAUS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES COURMETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES GENETS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES GOURS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES HORTS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES OLIVIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VERGERS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIGNES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIGNONS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIOLETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DES VIRETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU CASSAN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU FOURNAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU MOULIN A FARINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU PETAREOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU PICARROU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU ROUMEGUIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU TUF	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	CHEMIN DU VILLARS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	COUR DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	DOMAINE DE L'AURORE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	GRANDE RUE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE CAMASSADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE LA GRAND-RUE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE LA PLANTADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE L'HOPITAL	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE L'HORIZON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DE PLAN BUISSON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DES CANORGUES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DES JARDINS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU COUSTA	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

**Secteur du collège public LA SINE**

Page 192 sur 202

Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU PICARROU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU ROUCASSET	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	IMPASSE DU VIEUX VILLAGE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA BASTIDE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA CABANE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA CARENO	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COLLE DU MOULIN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COMBE DE NOTRE DAME	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COMBE DES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA COMBE DU RAY	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA GRETTE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA MAGDELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LA PLANTADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	L ARENIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE CLAPIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE COURTIL	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE JAS NEUF	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE LAURON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE PASQUIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE PRE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LE ROUREOU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES BERGUIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES COSTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES LEGOIRES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES MOULIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES QUEINIERES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALETTES DU LOUP	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETTES DE CLARE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETTES DE SAINT-ANTOINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VALLETTES SUD	6052	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VERGERS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VERGERS SUD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VIGNONS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	LES VIRETTES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	L'HERMAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	L ILE CROI	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	NOTRE DAME	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PICARROU	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PIE LOMBARD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE MAXIMIN ESCALIER	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLACE SAINT JEAN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLAN BOUISSON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLAN BOUISSON NORD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLAN RASCAS	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLT DE CANORGUES	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	PLT DE LA MAGDELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE CAMASSADE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE GRASSE	2, 4, 6, 6BIS, 28, 144, 394, 484B, 484, 484A, 664, 700, 864, 1146, 1466, 1492, 1626, 1646, 1724, 1766, 1944, 3836, 4048, 4056, 4062, 4414, 4426, 4564, 4564B, 5846, 6136, 6322, 6332, 6434	5, 7A, 9, 11, 17, 69, 147, 241, 887, 1325, 1351, 1475, 1679, 1785, 1869, 1975, 2111, 2159, 2247, 2321, 2395, 3931, 3931B, 4591, 5079, 5595, 5599, 6083, 6179, 6375, 6401, 6477, 6505, 9001F
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA CHAPELLE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA COLLE		6519
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA MADELEINE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE L'ANCIENNE GARE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE LA PAUVETTA	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PASCARESSA	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PIE-LOMBARD	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PLAN BUISSON	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE SAINT-JEAN	TOUT	TOUT
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES CABANES	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public LA SINE

Page 193 sur 202

Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES CANORGUES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES COSTES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES QUEINIÈRES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DES VIRETTES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DE VENCE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DU CAIRE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DU PRE NEUF	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	ROUTE DU STADE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE COUSTASSES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DE LA BOURGADE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES MOULINS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES PARTERRES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DES PLATANES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU BREC	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU COURTIL	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU FRENE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU MOUNGE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU PAS ESCAS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU PORTAIL NEUF	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	RUE DU SOLEILLAS	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	SAINT ARNOUX	6020	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DE LA FONTAINE	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DES QUEINIÈRES	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	TRAVERSE DU PETAREOU	TOUT	TOUT	
Tourrettes-sur-Loup	VIEILLE ROUTE GRASSE-VENCE	54, 1210, 1224, 1436, 1492, 4054, 5606	1005B, 1005, 1055, 1209, 1245A, 1245, 1333, 1389, 1549, 1551, 1605, 1651, 1735, 1785, 5601, 5847, 9001F	
Vence	ALLEE BELLEVUE	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DE SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES CERISIERS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES LUCIOLES	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DES PINS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DU BOIS	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE DU PARC	TOUT	TOUT	
Vence	ALLEE REINE JEANNE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE ALPHONSE TOREILLE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE COLONEL MEYERE	14, 20, 24, 26, 28, 32, 34, 36, 38, 44, 50, 58, 60, 64, 68, 72, 74, 78, 82, 88, 100, 134, 200, 214, 228, 260, 264, 294, 316B, 316A, 316, 348, 372, 390, 390A, 390B, 404, 446, 472, 504, 514B, 514, 528, 558B, 558, 558C, 558D, 9992	TOUT	
Vence	AVENUE DE LA RESISTANCE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES ALLIES	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES CHENES	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES GENETS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES OLIVIERS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES ORANGERS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES PINS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES POILUS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DES TEMPLIERS	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE ELISE	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE EMILE HUGUES	134, 164, 236, 288, 490, 552, 560, 576, 604, 618, 668, 688, 840BIS	67, 69, 135, 209, 217, 239BIS, 239, 255, 255A, 539, 669, 9993	
Vence	AVENUE FOCH	TOUT	TOUT	
Vence	AVENUE GENERAL LECLERC	TOUT	TOUT	

Vence	AVENUE HENRI GIRAUD	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HENRI ISNARD	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HENRI MATISSE	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HENRI RAMBERT	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE HUMBERT RICOLFI	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE JOSEPH BOUGEAREL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE MARCELLIN MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE MARIE ANTOINETTE	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE RHIN ET DANUBE	TOUT	TOUT
Vence	AVENUE VICTOR TUBY	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD DE LA REINE JEANNE	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD EMMANUEL MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JEAN MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JEAN MAUREL INFERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JEAN MAUREL SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD JOSEPH RICORD	TOUT	TOUT
Vence	BOULEVARD PAUL ANDRE	TOUT	TOUT
Vence	BRETELLE DU COLLET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN BARTOLI	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN CELESTIN FREINET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN CLAIREFONTAINE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE FONT ANTIQUE		365
Vence	CHEMIN DE FONZERI	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA BILLOIRE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA BONDE LONGUE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE L'ADRECH	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA FONTETTE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA GAUDE	34, 50, 84, 88BIS, 88, 138, 220, 242, 246, 258BIS, 258, 272	123, 125, 147, 151, 181, 213, 213A, 219, 269
Vence	CHEMIN DE LA PLUS HAUTE SINE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE LA SINE	214, 306, 364, 396, 566, 574, 592, 668, 776, 802, 812, 846A, 846B, 846, 880, 888, 984, 1000, 1064, 1066, 1084, 1106, 1156, 1260, 1262, 1330, 1440, 2184, 2358, 2386, 2500, 2554, 2606	43, 113, 143, 179, 215, 301, 305, 413, 439A, 439, 457, 463, 579, 623, 669, 719, 771, 819B, 819, 851, 865, 885, 915, 929, 969, 1035, 1069, 1131, 1167, 2353, 2493, 2579, 2677, 2711, 2731
Vence	CHEMIN DE LA SOURCE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE L'ORMEE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE ROLAND	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE SAINTE-COLOMBE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ANCIENS COMBATTANTS EN AFN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ASPRAS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES BEAUMETTES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES BOUSCATIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CADES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CAMBRENIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CAROUBIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CASTAGNIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CHENES VERTS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES COLLES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES CYSTES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ECOLIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES FOURCHES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES LENTISQUES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES MEILLIERES EST	TOUT	63, 73BIS, 73, 93, 125, 235, 255
Vence	CHEMIN DES MEILLIERES OUEST	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES MESSUGUES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES PANORAMAS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES PLANTIERS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES QUATRE-VENTS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES ROURES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DES SALLES	TOUT	1, 19, 153, 269, 351, 487, 583, 583A, 659A, 659, 755, 763, 1405, 1461, 1511, 1519,

			1521, 1543, 1581, 1611, 1669, 1761
Vence	CHEMIN DES TENNIS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE VOLLONGUES	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DE VOSGELADE	1028, 1330, 1336	1071, 1077, 1087, 1143, 1207, 1207A, 1207L, 1209, 1211, 1211A, 1319, 1327, 1333, 1455, 9011
Vence	CHEMIN DU BAOU DES BLANCS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU BAOU DES NOIRS	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU BARIC	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CALVAIRE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CAMP	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CAMPIOU	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CLAOUX	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CLAOUX INFERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU CLAOUX SUPERIEUR	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU COLLET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU COULERET	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU FORT CARRE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU MEOU	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU PIOULIER	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU POUTAOUCH	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU POUTAOUCHOUN/CHEMIN DU POUTAOUTCHOUN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU RIOU	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU SIEGE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU TAOURE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN DU VALLON NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-CLAUDE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-DONAT	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINTE-ANNE	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-MARTIN	TOUT	TOUT
Vence	CHEMIN SAINT-PIERRE	TOUT	TOUT
Vence	DESCENTE DES MOULINS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE ANTONY MARS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE BAGATELLE	30	29
Vence	IMPASSE CARNOT	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE CLOS DE LAURE	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DE LA ROUETTE	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES ALLIES	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES CAMBRENIERS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES QUATRE-VENTS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DES TENNIS	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU CIMETIERE VIEUX	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU GRAND FOUR	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU GRAND JARDIN	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE DU PETIT FOUR	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE HENRI ISNARD	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE MARCELLIN MAUREL	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE SAINT-LAMBERT	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Vence	IMPASSE SAINT-VERAN	TOUT	TOUT
Vence	PASSAGE CAHOURS	TOUT	TOUT
Vence	PASSAGE DES PORTIQUES	TOUT	TOUT
Vence	PLACE ANTONY MARS	TOUT	TOUT
Vence	PLACE CLEMENCEAU	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DE LA ROUETTE	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DU FRENE	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DU GRAND JARDIN	TOUT	TOUT
Vence	PLACE DU PEYRA	TOUT	TOUT
Vence	PLACE GODEAU	TOUT	TOUT
Vence	PLACE MARC CHAGALL	TOUT	TOUT
Vence	PLACE SURIAN	TOUT	TOUT
Vence	PLACE VIEILLE	TOUT	TOUT
Vence	PROMENADE JOSEPH RICO	TOUT	TOUT



Vence	ROUTE DE CAGNES	90, 106, 178, 226, 246, 276A, 276, 314, 470, 526, 528, 674	5, 15, 29, 37, 45, 99, 121, 147, 149, 173, 205, 205B, 247, 275, 347, 369, 403, 409, 457, 465, 471, 517, 539, 901
Vence	ROUTE DE COURSEGOULES	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE SAINT-JEANNET	TOUT	TOUT
Vence	ROUTE DE SAINT-PAUL	146, 9962	11
Vence	ROUTE DES TERMES	TOUT	TOUT
Vence	RUE ALSACE LORRAINE	TOUT	TOUT
Vence	RUE CLOS DE LAURE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA CABRAIRE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA COSTE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA PAIX	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE LA PLACE VIEILLE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE L'EVECHE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE OUAHIGOUYA	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES ARCS	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES BARRICADES	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES HUGUENOTS	TOUT	TOUT
Vence	RUE DES PORTIQUES	TOUT	TOUT
Vence	RUE DE STAMFORD	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU 8 MAI 1945	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU DOCTEUR BINET	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU MARCHÉ	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU PAVILLON	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU PEYRA	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU PORTAIL LEVIS	TOUT	TOUT
Vence	RUE DU SEMINAIRE	TOUT	TOUT
Vence	RUE FONTAINE VIEILLE	TOUT	TOUT
Vence	RUE GAMBETTA	TOUT	TOUT
Vence	RUE GAMBETTA PROLONGEE	TOUT	TOUT
Vence	RUE LOUIS FUNEL	TOUT	TOUT
Vence	RUE MASSENA	TOUT	TOUT
Vence	RUE PISANI	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINTE-ELISABETH	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINTE-LUCE	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-LAMBERT	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-MICHEL	TOUT	TOUT
Vence	RUE SAINT-VERAN	TOUT	TOUT
Vence	TRAVERSE DES MOULINS	TOUT	TOUT
Vence	TRAVERSE DES PINS	TOUT	TOUT

## VILLENEUVE LOUBET

### Secteur du collège public ROMEE DE VILLENEUVE

ALLEE RENE CASSIN – VILLENEUVE LOUBET

commune de résidence	rues	numéros pairs	numéros impairs
Biot	CHEMIN DES PRES	668	685
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DE L'ABREUVOIR	TOUT	TOUT
Cagnes-sur-Mer	CHEMIN DES FERRAYONES	TOUT	9001, 9003
Villeneuve-Loubet	ALLEE COMTESSE ELISABETH DE VANSSAY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA BOYERE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA BRAGUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA CAGNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA CALLIERE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA COLLE LONGUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'ADOUX	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA FENOUILLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA GARDETTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA GARDIOLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'ALCANAL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA LOUBIERE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'AMIRADOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA PIERRE A TAMBOUR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA PINEDE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA PLAGE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA SIAGNE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA TINEE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA TOURAQUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE LA TOUR DE LA MADONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'ESTERON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DE L'OPIO	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES 4 CHEMINS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES ALOUETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES BASTIDES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES BAUX	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES BUGADIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CEDRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CLEMATIES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CONDAMINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES COURDOULES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES COURTILS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES CYGNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES FLEURS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES GOUORGUES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES MESANGES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES MYOSOTIS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES NIDS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES ORMES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES PEUPLIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES PIVERTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES RAMIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES ROMARINS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES SOULIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES TOMALINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DES VERDIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BAOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BARUTEL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BOIS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU BRESQUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CALERNET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CLANS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CLOTEIROL	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ROMEE DE VILLENEUVE

Page 198 sur 202

Villeneuve-Loubet	ALLEE DU COULET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CREST	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU CROS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU JAS MADAME	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU MARDARIC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PARC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PEILLON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PIOL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PONSON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PUGET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU PUY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU RAY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU RIOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU SINODON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU SUQUET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU TERME BLANC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU TOURET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU TRECOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU VAR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE DU VILLARET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE RENE CASSIN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ALLEE SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AMIRAL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE ANITA CONTI	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE ANTONY FABRE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE BEL AIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE BEL-AIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE BELLEVUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE CIREUIL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA BATTERIE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA BERMONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA COLLE		25, 29, 29A, 29B, 129, 369C, 527C, 579, 753A, 827
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA COLLINE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA GRANGE RIMADE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA LIBERATION	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA LIBERTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA MER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA PETITE BERMONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE L'EGLISE SAINT-CHRISTOPHE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE L'ILE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE PROVENCE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES ACACIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES BAUMETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES CAVALIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES FERRAYONNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES HAUTS DE VAUGRENIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES PLANS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES RIVES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DES SOURCES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DE VAUGRENIER	690, 690, 760C, 760B, 760, 760B, 760C, 760, 820, 820, 822M, 822L, 822K, 822J, 822I, 822H, 822G, 822F, 822E, 822D, 822C, 822B, 822A, 822, 822S, 822V, 822U, 822T, 822S, 822R, 822Q, 822P, 822O, 822N, 822N, 822O, 822P, 822Q, 822R, 822T, 822V, 822U, 822, 822A, (...)	947, 947, 1059, 1059, 1151, 1151, 1191, 1191, 1219, 1219, 1227, 1227, 1253, 1253, 1301, 1301, 1303, 1303, 1305, 1305, 1307, 1307, 1333, 1333, 1335, 1335, 1337, 1337, 1339, 1339, 1341, 1341, 1345, 1345, 1355, 1355, 9001, 9001, 9455, 9455
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU BOSQUET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU CASTEL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU CLOS	TOUT	TOUT

Villeneuve-Loubet	AVENUE DU COMMERCE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU GENERAL JOUHAUD	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU LOGIS DE BONNEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU LOUBET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU LOUP	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL JUIN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL KOENIG	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE DU MARECHAL LECLERC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE JACQUES CARTIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE JACQUES YVES COUSTEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	AVENUE MAX CHAMINADAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	BARONNET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	BOULEVARD DES GROULES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	BOULEVARD ERIC TABARLY	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CALADE DU LAVOIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CD 41 BRETELLE AUTOROUTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE GAROUMIOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE L'ABREUVOIR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE LA CHENAIE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE LA FOURCHE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DE SAINT-JULIEN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES CABOTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES ESSARTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FABREGOURIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FERRAYONES		1
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES FIGOURNAS	500B, 566, 610	57, 73C, 73A, 73, 231, 271, 291, 317, 319, 321, 383, 631
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES HAUTES GINESTIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES PALMIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES PIERRES NOIRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DES PRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU BAOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU CAP	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU CORMIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU MICOCOULIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PARC DE VAUGRENIER	100, 300, 350, 370, 430, 490, 540	
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PASSAGE DE BONNE HEURE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU POUARTORI	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU PUY	9900	9963
Villeneuve-Loubet	CHEMIN DU VAL DE POMME	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CHEMIN HORTICOLE DU LOUP	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CLOS DU CHATEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	COMMODOR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CORNICHE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CORNICHE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	CORNICHE NOTRE-DAME	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	DUCAL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ESCALIER DE LA RAMPE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	FOUR SEASONS PARK	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	GALLION	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	HAMEAU DU SOLEIL	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DE LA VOÛTE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DE L'OLIVIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DES CHENES	TOUT	TOUT

Villeneuve-Loubet	IMPASSE DES ECUREUILS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	IMPASSE DU LAC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LA FENOUILLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LA MER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LA PETITE BERMONE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LE LOGIS DE BONNEAU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LE REDON	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES CALINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES CAVALIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	L'ESCOURCHOUN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES CYPRES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES ESSARTS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES EUCALYPTUS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES FERRAYONNES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES GENETS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES HORTENSIAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES LANTANAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES LAURIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES LAVANDES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES MIMOSAS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	L'ESPERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES PIVOINES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES ROSIERS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES SPIREES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES TROENES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LES VERONIQUES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	LO CARRIERO	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MARINA BAIE DES ANGES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DE LA CALADE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DE L'ADRET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DES GINESTIERES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DES MAURETTES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DU BAOU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	MONTEE DU PONT SEBASTIEN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE CARNOT	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE CHARLES DE GAULLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE DE VERDUN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PLACE DU LAC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	PROMENADE DU LAC	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE DU PARC ICARD	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE MONT D'AZUR	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE RIVIERA	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RESIDENCE WEEK END	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE DE GRASSE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE DEPARTEMENTALE 6007	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE DU BORD DE MER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	ROUTE NATIONALE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE ARTHUR GIACOSA	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE AUGUSTE ESCOFFIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE BERLIOZ	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE CENTRALE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE LA CHAPELLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE L'AVENUE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE L'EGLISE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DES MESURES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DES POILUS	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DES ROCHES	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU 26 AOÛT 1944	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU COMMERCE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU LIEUTENANT ASQUIER	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE DU LIEUTENANT LAYET	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE NEUVE	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	RUE SAINT-BERNARDIN	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	SAINT-ANDRIEU	TOUT	TOUT
Villeneuve-Loubet	SQUARE BERENGER	TOUT	TOUT

Département des Alpes-Maritimes

Secteur du collège public ROMEE DE VILLENEUVE

Page 201 sur 202

Villeneuve-Loubet	TRAVERSE MARIE-LOUISE ALLEGRE	TOUT	TOUT

Nom du collègue	Commune	Emplois devant être logés par nécessité absolue de service	N° du logt	Situation	Type	Superficie
PORT LYMPIA	NICE	Principal	45 A1	R+5 Est	F5	98 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Principal adjoint	45 A2	R+4 Est	F5	98 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Gestionnaire	45 A3	R+3 Est	F4	82 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Directeur de SEGPA	45 A4	R+2 Est	F4	82 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Secrétaire administratif d'intendance	45 A5	R+3 ouest	F4	82 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Gardien de gymnase	45 A6	RDC	F3	57 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Agent d'accueil	45 A7	R+2 ouest	F4	82 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Maintenance	45 A8	R+5 ouest	F3	67 m <sup>2</sup>
PORT LYMPIA	NICE	Chef de cuisine	45 A9	R+4 ouest	F3	67 m <sup>2</sup>

**Logements de fonction**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427618-DE-1-1
Date de télétransmission: 20/06/19
Date de réception : 20/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 29

—  
**CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR BOIS ÉNERGIE  
ENTRE LA CHAUFFERIE DU COLLÈGE CÉSAR ET  
LA FUTURE ÉCOLE DE ROQUEFORT-LES-PINS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle I de l'environnement ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant que la chaufferie du collège César à Roquefort-les-Pins constituée d'une chaudière bois de 720 kW et de deux chaudières gaz de 300 kW et 600 kW, a été dimensionnée dès l'origine pour prendre en compte l'alimentation de la future école de la Commune de Roquefort-les-Pins ;



Considérant qu'une étude économique a permis de vérifier l'opportunité d'un réseau de chaleur bois énergie et d'en déterminer les conditions financières ;

Vu le rapport de son président proposant d'accepter l'adhésion de la Commune de Roquefort-les-Pins au réseau de chaleur bois énergie du collège César pour le chauffage de la future école de ladite Commune ;

Considérant que l'adhésion est constituée d'un règlement de service et d'une police d'abonnement au réseau de chaleur bois énergie ;

Considérant que les travaux de raccordement au réseau de chaleur sont à la charge de la Commune ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'approuver les termes du règlement de service de l'utilisation par l'école de Roquefort-les-Pins du réseau de chaleur bois énergie du collège César, dont le projet est joint en annexe ;
- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ledit règlement à intervenir entre le Département propriétaire du réseau de chaleur, le collège César exploitant du réseau et la Commune de Roquefort-les-Pins bénéficiaire pour l'école, définissant les conditions techniques et financières du raccordement et de la desserte des bâtiments aux installations de production et distribution d'énergie calorifique de la chaufferie dudit collège ;
- 3°) d'approuver les termes de la police d'abonnement au réseau de distribution d'énergie calorifique du collège César, dont le projet est joint en annexe ;
- 4°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite police d'abonnement à intervenir avec le collège César et la Commune de Roquefort-les-Pins, définissant les conditions de cet abonnement pour une durée de 15 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an, avec révision annuelle des tarifs.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427403-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 30

—  
**CITÉS MIXTES DU PARC IMPÉRIAL ET DU  
CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE -  
CONVENTIONS DE COFINANCEMENT ET AVENANTS**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 216-4 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la convention de main unique du 8 décembre 2015, modifiée par l'avenant n°1 du 14 mai 2019, intervenue avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative aux modalités de gestion par le Département de la cité mixte du Parc Impérial à Nice ;

Vu la convention de main unique du 8 décembre 2015, modifiée par l'avenant n°1 du 14 mai 2019, intervenue avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, relative aux modalités de gestion par la Région de la cité mixte du centre international de Valbonne ;

Vu la délibération prise le 19 octobre 2015 par la commission permanente autorisant la signature de la convention de cofinancement de travaux d'aménagement et de maintenance dans la cité mixte du centre international de Valbonne de 2011 à 2015, intervenue le 8 décembre 2015 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération prise le 25 février 2016 par la commission permanente autorisant la signature de la convention de cofinancement de travaux de réfection des étanchéités et d'accessibilité de la cité mixte du centre international de Valbonne, intervenue le 16 mars 2016 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant que la Région a transmis le montant définitif des dépenses mandatées pour les opérations relatives aux deux conventions susvisées et qu'il convient donc d'ajuster la participation financière du Département par voie d'avenant ;

Vu la délibération prise le 22 septembre 2016 par l'assemblée départementale approuvant le plan sécurité dans les collèges dans lequel est prévu notamment de procéder au renforcement des clôtures et portails, mettre en oeuvre des dispositifs d'occultation et créer des dispositifs de contrôle d'accès des piétons ;

Considérant que la mise en oeuvre de ce plan sur la cité mixte du Parc Impérial est programmée en 2019 ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par la commission permanente approuvant la convention relative au cofinancement des travaux de remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulants du bâtiment D (administration/internat) de la cité mixte du Parc Impérial de Nice ;

Considérant que la Région a demandé que l'échéancier de sa participation, dont le montant demeure inchangé, soit modifié et échelonné sur quatre années au lieu de trois et qu'il convient donc de repasser une nouvelle convention en ce sens ;

Vu le rapport de son président proposant la signature avec la Région :

- pour la cité mixte du Parc Impérial de Nice, de deux conventions relatives au cofinancement des travaux de remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulants du bâtiment D administration/internat, et des travaux de mise en place du plan sécurité dans les collèges ;
- pour la cité mixte du centre international de Valbonne, de deux avenants relatifs au cofinancement des travaux de réfection des étanchéités et d'accessibilité, et des travaux d'aménagement et de maintenance entre 2011 et 2015 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions suivantes à intervenir avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, dont les projets sont joints en annexe :

*Concernant la cité mixte du Parc Impérial à Nice :*

- la convention de cofinancement des travaux de remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulants du bâtiment D administration/internat, ayant pour objet de fixer la participation financière de la Région d'un montant total de 2 077 880 € TTC sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, soit 74,21 % du montant total des travaux estimé à 2 800 000 € TTC, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage départementale ; étant précisé que cette convention annule et remplace la convention approuvée par délibération prise par la commission permanente du 30 novembre 2018 ;
- la convention de cofinancement des travaux de mise en œuvre du plan sécurité dans les collèges – renforcement du clos et mise en œuvre de contrôles d'accès, définissant les modalités de versement de la participation financière de la Région d'un montant total de 311 820,40 € TTC sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 soit 67,64% du montant total des travaux estimé à 461 000 € TTC, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage départementale ;

*Concernant la cité mixte du centre international de Valbonne :*

- l'avenant n°1 à la convention signée le 16 mars 2016 relative au cofinancement des travaux de réfection des étanchéités et d'accessibilité de la cité mixte, ayant pour objet d'ajuster la participation financière du Département suite à la transmission par la Région du montant définitif des dépenses engagées, portant ainsi sa participation totale à 963 449,63 € au lieu de 959 791,67 € ;
  - l'avenant n°1 à la convention signée le 8 décembre 2015 relative au cofinancement des travaux d'aménagement et de maintenance de la cité mixte entre 2011 et 2015, ayant pour objet d'ajuster la participation financière du Département suite à la transmission par la Région du montant définitif des dépenses engagées, portant ainsi sa participation totale à 189 693,35 € au lieu de 154 236,08 € ;
- 2°) d'imputer les recettes correspondantes sur le chapitre 92414, programme « Réhabilitations », et de prélever les crédits nécessaires sur le programme « Réhabilitations » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1413198-DE-1-1
Date de télétransmission: 18/06/19
Date de réception : 18/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

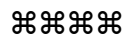
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 31

—  
**COLLÈGE SAINT-BLAISE À SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE -  
TRAVAUX DE SÉCURISATION - CONVENTION FINANCIÈRE**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la commune de Saint-Sauveur-sur-Tinée approuvé le 31 mars 2014, classant le collège Saint-Blaise en zone rouge inondation et imposant au Département de réaliser les travaux de prévention des risques dans un délai de cinq ans à compter de la date d'approbation du PPRI ;

Considérant que les études menées par le service Restauration des terrains en montagne de l'Office national des forêts en 2016 et 2017 ont permis de définir les travaux à réaliser pour sécuriser le collège ;

Considérant que les travaux d'infrastructures ainsi identifiés comprennent la reconstruction d'un pont métropolitain, la reprise de l'entonnement de la rivière la Tinée et de l'ouvrage de protection du collège ;

Considérant que les travaux affectant le comportement hydraulique de la Tinée nécessitent un pilotage unique placé sous la responsabilité du Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin ;

Considérant qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) et le SMIAGE organise la maîtrise d'ouvrage des travaux spécifiques aux infrastructures et dispose d'une coordination des études et des travaux assurée par le SMIAGE ;

Vu le rapport de son président proposant la signature d'une convention avec le SMIAGE et MNCA relative au financement des travaux de sécurisation du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée en raison du risque inondation ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) de confier au Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin le pilotage et la coordination des études et des travaux d'infrastructure liés à l'opération de sécurisation du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée vis-à-vis du risque d'inondation ;
- 2°) d'approuver les termes de la convention financière, dont le projet est joint en annexe, validant le principe de financement partagé entre la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) et le Département des Alpes-Maritimes des travaux d'infrastructure liés à l'opération de sécurisation dudit collège sur la base de :
  - 20% à la charge de MNCA du coût de reconstruction du pont voûte et de ses ouvrages annexes, étant entendu que cette participation est plafonnée au montant de 420 000 € ;
  - 80% à la charge du Département du coût de reconstruction du pont voûte et de ses ouvrages annexes et 100% du coût des travaux d'entonnement de la rivière la Tinée et de reprise de l'ouvrage de protection du collège, soit un montant total prévisionnel de 3,680 M€ ;
- 3°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante et tous documents y afférent ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « EPTB SMIAGE » du budget départemental ;

5°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, OLIVIER, PAGANIN, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL et MM. BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, ROSSI, SCIBETTA, TUJAGUE et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1423406-DE-1-1
Date de télétransmission: 17/06/19
Date de réception : 17/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

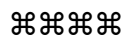
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 32

**POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D 312-8, L 121-3, L 312-1, L 312-7-1, L 313-1-1 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), notamment l'article 47 prévoyant que le président du Conseil départemental communique chaque année à l'assemblée délibérante du département puis au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie un bilan des demandes d'autorisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des suites qui y ont été données ;

Vu le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale présentant les grandes orientations de la politique d'aide aux personnes âgées et approuvant la poursuite des actions engagées dans le cadre du plan « Seniors en action » ;



Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente approuvant la mise en oeuvre du programme coordonné 2019 de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie, allouant dans ce cadre les subventions aux porteurs de projets désignés et autorisant la signature des conventions afférentes, notamment celles conclues avec la Mutualité française PACA le 28 mai 2019 ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par l'assemblée départementale approuvant le plan départemental d'aide aux aidants ;

Vu le rapport de son président proposant :

\* dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

au titre du programme d'actions coordonné 2019 :

- la signature d'avenants aux conventions conclues avec la Mutualité française afin d'ajuster les financements précédemment accordés ;
- le financement d'une nouvelle action intitulée "Le séminaire des chefs en EHPAD" et la signature de la convention avec le porteur du projet ;
- la liste des lauréats du 4ème appel à projets « prévention, innovation, autonomie » ;

au titre du plan départemental d'aide aux aidants :

- le choix du lauréat de l'appel à projets « bénévolat, lien social et SMART Deal » 2019 ;
- la signature de conventions de partenariat, sans incidence financière, avec l'association France Alzheimer afin d'intégrer, dans la globalité de l'offre de service en faveur des aidants, les actions de l'association qui en contrepartie s'engage à informer et orienter les personnes rencontrées vers les actions du plan départemental, ainsi qu'avec la Mutualité française PACA concernant les ateliers "prendre soin de soi" et "cafés des proches" ;

\* le lancement d'un appel à projets conjoint avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour la création de 20 places d'accueil de jour pour personnes âgées dans le haut et moyen pays ;

\* dans le cadre du plan "Seniors en action" : les modalités relatives à l'organisation du premier grand concours des chorales des Alpes-Maritimes ;

\* la modification du règlement départemental d'aide et d'actions sociales pour le mettre en conformité avec l'article D 312-10 du code de l'action sociale et des familles relatif à la durée maximale de prise en charge de l'accueil temporaire dans le cadre de l'APA à domicile ;

\* le bilan 2018 des demandes d'autorisation concernant les services d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :

➤ dans le cadre du programme d'actions coordonné 2019 :

- d'approuver les avenants aux conventions signées le 28 mai 2019 avec la Mutualité française PACA, ayant pour objet d'ajuster les financements aux besoins réels identifiés et de définir les modalités de versement des subventions complémentaires suivantes :
  - 25 714 € pour l'action « la vie à pleine dent » dans les EHPAD ;
  - 10 866 € pour les « forums bien vieillir itinérants » ;
  - 4 758 € pour les « ateliers mémoire » ;
  - 2 177 € pour les « ateliers équilibre » ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants n°1 correspondants, à intervenir avec la Mutualité française PACA, dont les projets sont joints en annexe ;
- d'annuler la subvention de 10 000 € accordée à la Mutualité française PACA par délibération prise par la commission permanente le 8 février 2019 pour l'action « dépistages visuel et auditif », dont elle prendra finalement le financement en charge ;

*Au titre de l'action nouvelle « Le séminaire des chefs en EHPAD » :*

- d'attribuer une subvention de 65 435 € pour cette nouvelle action portée par le groupe SOS Seniors dans le cadre de son opération Silver fourchette ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention afférente dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec le groupe SOS Seniors jusqu'au 15 mars 2020 ;

*Au titre du 4<sup>ème</sup> appel à projets « prévention, innovation, autonomie » :*

- d'approuver la liste, jointe en annexe, des 25 lauréats retenus par le comité de sélection de l'appel à projets réuni le 3 avril 2019, pour un montant total de 919 709,31 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec les organismes lauréats précisés dans ladite liste jusqu'au 15 mars 2020 ;

➤ dans le cadre du plan départemental d'aide aux aidants :

*Au titre de l'appel à projets « bénévolat, innovation, SMART Deal » 2019 :*

- d'approuver la désignation de la société Django Mesh retenue par le comité de sélection du 3 avril 2019 comme lauréat de l'appel à projets pour son projet de

développement d'une solution numérique de plateforme de mise en relation des bénévoles, des seniors et des aidants ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département la convention afférente, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la société Django Mesh jusqu'au 31 décembre 2021, définissant les modalités de versement de la participation financière départementale d'un montant de 97 000 € par an sur trois ans, soit un montant total de 291 000 €, sous réserve du maintien des financements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la conférence des financeurs en 2020 et 2021 et de l'inscription des crédits au budget départemental ;

*Au titre des conventions de partenariat avec la Mutualité française PACA et l'association France Alzheimer :*

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de partenariat sans incidence financière, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec l'association France Alzheimer et la Mutualité française PACA formalisant les engagements réciproques des partenaires jusqu'au 31 décembre 2021 dans le cadre du plan départemental d'aide aux aidants;

2°) Concernant l'appel à projets conjoint avec l'Agence régionale de santé (ARS) :

- d'approuver le lancement en 2019 de l'appel à projets conjoint avec l'ARS pour la création de 20 places d'accueil de jour pour personnes âgées dans le haut et moyen pays ;

3°) Concernant le dispositif « Seniors en action » :

- d'approuver l'organisation du concours « les Chœurs du Département » à vocation intergénérationnelle dont la participation est ouverte à toutes les chorales du département ou de la Principauté de Monaco, dont l'effectif est au moins de 6 choristes et sans limitation de répertoire ;
- de prendre acte qu'un jury permanent composé d'élus départementaux et de personnalités du chant choral sélectionnera 10 chorales qui concourront pour la finale le 13 octobre 2019 au palais Nikaïa à Nice, puis à l'issue de cette finale les 3 chorales lauréates d'un prix ;
- de prendre acte que la liste nominative des membres du jury permanent du concours « les Chœurs du Département » sera établie par arrêté ;
- d'approuver la prise en charge par le Département des prix suivants :
  - 1 500 € à la chorale gagnante ;
  - 1 000 € à la chorale classée deuxième ;
  - 500 € à la chorale classée troisième ;

4°) Concernant le règlement départemental d'aide et d'actions sociales (RDAAS) :

- d'approuver les modifications apportées au RDAAS détaillées en annexe, portant sur l'article 2.71 relatif à l'allocation personnalisée à domicile et la prise en charge de la prestation d'accueil temporaire ;

5°) Concernant le bilan des Services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) :

- de prendre acte du bilan des demandes d'autorisation des SAAD en 2018 faisant état de la réception de 7 dossiers de demande de création dont deux autorisations délivrées ;

6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Maintien à domicile » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## Liste des lauréats du 4ème appel à projets "prévention, innovation, autonomie"

Nom de la structure	Nom de l'action	Montant total du projet (€)	Descriptif succinct	Objectifs chiffrés	Territoire concerné	Avis du comité de sélection	Montant accordé (€)
CCAS de Grasse	Dispositif d'animation pour lutter contre l'isolement et favoriser le bien-être des seniors isolés	53 041,00	Poursuite et élargissement des activités d'animation : sorties, spectacles, ateliers autour du parfum, bien-être appropriation de l'outil numérique..l'animateur assure l'organisation et le déplacement sur les activités	une soixantaine de seniors	Grasse et alentours	Avis favorable <b>sous réserve d'augmentation du nombre de seniors concernés</b>	20 000,00
Siel bleu	Parcours de prévention à destination des seniors à risque de chute	16 340,00	2 typologies d'ateliers en fonction du risque de chute . Évaluation initiale au Centre de prévention AGIRC ARCCO - Un cycle présentiel de 12 séances d'activité physique adaptée avec un volet nutrition et audition et 12 séances en autonomie via une plate forme numérique GetPhy. Financement demandé uniquement pour les ateliers.	24 seniors sur 2 cycles	Nice (ICP Claude Pompidou prête une salle)	Avis favorable	6 932,00
CCAS Valbonne	Prévention souffrance psychique chez les seniors isolés	11700	Accompagnement des seniors isolés ou en souffrance par un psychologue, analyse et supervision des interventions, couplés à des ateliers mémoire menés avec l'aide de ces mêmes psychologues	5 personnes sur l'accompagnement, supervision des pratiques des 11 professionnels et 10 bénévoles, couplés à deux ateliers mémoire par semaine pour des groupes de 12 seniors	Valbonne	Avis favorable	10 700,00
Ensemble 2 générations (E2G)	Développement du logement intergénérationnel dans le 06	47 080,00	Mettre en place des binômes entre des seniors bénéficiant d'une chambre vide et des étudiants. Sécuriser les seniors par des procédures éprouvées par la fédération de l'association. Créer des foyers de vie partagés.	40 seniors de plus de 60 ans et plus	Nice, Cannes, Antibes, Sophia Menton	Avis favorable- extension Cannes Menton Sophia par rapport à l'an dernier	10 000,00
La bulle : laboratoire d'arts numériques	Carros: terre des seniors connectés	81 300,00	Ateliers gratuits et ludiques sur tablettes visant à favoriser l'inclusion. Le porteur finance les tablettes	15 à 20 personnes par ateliers soit 225 personnes au total	Carros et cantons des coteaux d'Azur	Avis favorable à condition que l'action démarre rapidement et <b>sur une durée d'un an</b> : demander un budget recalibré	34 200,00
Vitae sport santé	Atelier gym mémoire : j'apprends en mouvement	18 334,00	Ateliers d'activité physique adaptée de 12 semaines visant à améliorer la santé cognitive, physique, psychologique et sociale des seniors	10 ateliers de 10 à 15 personnes donc 100 à 150 personnes concernées.	10 communes des Alpes-Maritimes en favorisant les territoires isolés du haut et moyen pays.	Avis favorable <b>sous réserve que les 10 communes soient fixées en partenariat avec CD et autres partenaires</b>	18 334,00

Nom de la structure	Nom de l'action	Montant total du projet (€)	Descriptif succinct	Objectifs chiffrés	Territoire concerné	Avis du comité de sélection	Montant accordé (€)
Vitae sport santé	Bien vieillir avec son temps	17 859,00	Ateliers de lutte contre la fracture numérique sur 7 semaines centrés sur diverses thématiques : comprendre et décrypter les nouvelles modes, gestion du stress, activité physique adaptée, favoriser le lien social grâce aux outils numériques	10 ateliers de 10 à 15 personnes donc 100 à 150 personnes concernées.	10 communes des Alpes-Maritimes en favorisant les territoires isolés du haut et moyen pays.	Avis favorable - lien avec territoires et structures pour définir les communes concernés	17 859,00
seniors connexion	Parcours pédagogiques informatiques adaptatifs	100 648,00	Ateliers informatiques pour combler les lacunes des seniors intermédiaires/avancés dans un parcours pédagogique+poursuivre les ateliers déjà initiés sur d'autres territoires, cafés d'entraînement, ainsi que la collaboration cafés informatiques et nutrition avec Silver fourchette	parcours informatique: 170 personnes; cafés informatiques d'entraînement: 100 personnes; cafés informatiques nouveaux territoires: 80 personnes; café informatiques avec silver fourchette: 100. Total environ 450 personnes	Vésubie, Tinée, Mentonnais, Cap d'Ail, Nice, Sospel, pays de Grasse, Roquebrune, Mougins, Roya, Vence	Avis favorable- mais <b>plutôt vallée du Var que Tinée et Menton afin d'éviter les doublons</b>	69 698,00
SARL Tinée services informatiques	Ateliers informatiques dans la Tinée	28 461,00	Ateliers informatiques avec deux groupes différents: débutants et avancés	10 sessions de 10 personnes pour chacun des 2 groupes dans chaque village soit 100 sessions de 2h, soit 70 personnes.	5 communes de la Vallée : Saint Etienne, Clans, Isola, Saint Sauveur, Valdeblore	Avis favorable- partenaire implanté localement	28 461,00
Seniors connexion	Cafés mémoire	21 125,00	Donner une alternative aux ateliers animés habituellement par des neuropsychologues dans une dimension plus ludique et moins médicale. Chaque café dure 2h30 et comprend une série d'ateliers et exercices sur des thèmes variés (ex sens du toucher, mémoire à court terme, langage, orientation, nutrition...)	environ 80 personnes	Menton, Vence, Roya, cap d'ail, Sospel	Avis favorable	13 825,00
Sport et santé	La marche nordique pour la santé	42 228,01	Programme de 12 séances de marche nordique pour les seniors. Podomètre et bâton de marche fournis. L'action comprend également une évaluation initiale et l'intervention de nutritionnistes diététiciens	15 personnes par séances et 12 séances soit 180 personnes environ	Cagnes sur mer, Saint Laurent du Var, la Gaude, Saint Jeannet, Villefranche sur mer, Beaulieu sur mer, Gillette, Contes, l'Escarène	Avis favorable <b>sous réserve de lien avec la Mutualité Française et venue sur les forums</b>	39 438,01

Nom de la structure	Nom de l'action	Montant total du projet (€)	Descriptif succinct	Objectifs chiffrés	Territoire concerné	Avis du comité de sélection	Montant accordé (€)
Centre hospitalier de Cannes	Médicament info services : prévenir la perte d'autonomie due à une mauvaise utilisation des médicaments	69 000,00	Ateliers médicaments et mise à disposition d'une plate forme téléphonique dédiée. Poursuivre la réalisation des actions déjà mises en œuvre en élargissant le dispositif à d'autres structures et notamment les EHPAD	ateliers de 2h une à deux fois par mois avec 20 personnes sur plusieurs thématiques = environ 400 personnes	Ensemble du Département en lien avec les CCAS, les RA les MDS les EHPAD, diverses associations	Accord de principe <b>mais pas dans les EHPAD : lieux à retravailler avec le porteur</b>	69 000,00
CCAS Antibes	Bien vieillir en toute autonomie	42 150,00	Parcours de prévention global de la perte d'autonomie sur plusieurs thématiques. Poursuite et extension de l'action menée les années précédentes	5 axes et 20 séances avec des groupes de 15 personnes. Total 45 personnes	Antibes, Biot Vallauris, Valbonne	Avis favorable - extension sur Valbonne- projet très structuré	36 150,00
CCAS Antibes	Le numérique au service des seniors	45 720,00	Action de prévention et d'inclusion- expérimentation de l'usage de tablettes tactiles à l'ergonomie adaptée auprès de panel de 40 seniors de la commune d'Antibes durant 6 mois. Partenariat avec le CH d'Antibes qui interviendra en parallèle sur la stimulation cognitive via des ateliers spécifiques. Les tablettes sont financées par le CCAS	40 seniors de plus de 60 ans et plus- sessions de 6/7 personnes chacune	Antibes	Avis favorable	24 120,00
MPVB	Prévention et amélioration de l'autonomie et de la santé par la méthode MPVB: motricité, posture, voix bien-être"	129 841,00	Ateliers collectifs de deux niveaux différents selon que les personnes ont déjà participé ou non à des séances précédentes. Amélioration de la posture et du bien-être, via la respiration, la voix, une chorale posturale ainsi que des ateliers sensoriels sur l'odorat et le goût et une représentation scénique finale. Le projet comprend également des sorties à thème.	210 personnes au minimum sur les ateliers, 500 sur les conférences et spectacles	Carros, Mandelieu, Roya, Saint Auban, pays de Grasse, Gattières, Théoule, Sivom des villages perchés, Nice	Avis favorable mais <b>voir co financement avec Mandelieu</b> qui a déjà bénéficié depuis 2 ans de l'action	97 000,00
ISI	Ressources Vençaises	26 650,00	Encourager le lien social par la réalisation de divers ateliers centrés autour d'un potager intergénérationnel : 20 ateliers santé autour du jardin potager, 6 ateliers nutrition herboristerie, 10 ateliers autour de la pratique d'un sport doux, 10 déjeuners intergénérationnels	60 personnes sur les ateliers, 600 personnes de manière indirecte	Vence	Avis favorable- projet novateur	13 150,00
Montjoye	Mon badge sérénité numérique	15148	Ateliers de formation au numérique pour les seniors en difficulté notamment SDF- Validation des compétences acquises via un Open Badge spécialement conçu pour les besoins du projet. Réalisés au centre de formation Montjoye	réalisation de 15 ateliers pour 3 groupes de 14 seniors chacun soit 45 ateliers au total : 42 seniors concernés. 100 participants pour l'évènement de clôture du projet	Cannes et son agglomération	Avis favorable si Cannes	11 748,00

Nom de la structure	Nom de l'action	Montant total du projet (€)	Descriptif succinct	Objectifs chiffrés	Territoire concerné	Avis du comité de sélection	Montant accordé (€)
Groupe SOS Seniors	Silver fourchette	140 924,00	Développer et diversifier les actions précédemment menées et en intégrer de nouvelles: conférences, ateliers de cuisine , concours intervillages, visites d'exploitation, concours de gastronomie, animations dans le forums..ateliers cuisine et numérique	30 actions différentes sur l'ensemble du département, autour de 1000 bénéficiaires	ensemble du territoire: tout le haut et moyens pays et les vallées+ le littoral	Avis favorable-	140 924,00
CCAS Théoule/mer	Lutter contre la fracture numérique auprès des seniors de la commune	580,00	Atelier informatique visant à faire découvrir les lpad et leur mode de fonctionnement	1 session de 7 personnes de 4h	Théoule sur mer	Avis favorable <b>sous réserve de compléments d'information</b>	580,00
Galice	Médiation seniors isolés- Nice Nord	23 861,00	Intervention d'une médiatrice visant à accompagner les seniors isolés dans leurs démarches et faire le relai avec les acteurs locaux. Nouveauté cette année: inclusion dans le centre social 3.0 qui permettra de mettre l'accent sur l'usage numérique des seniors + partenariat avec France Alzheimer pour créer une chorale et des ateliers d'art plastique	environ 100 personnes âgées de plus de 60 ans	Nice nord (vallon des fleurs, Rouret, Las Planas)	Avis favorable	20 000,00
SIVOM Val de Banquière	Développement du sport par ordonnance	66 425,00	Promouvoir l'activité physique sport santé bien être et construire des parcours individualisés de reprise de l'activité	une soixantaine de seniors sur les parcours équilibre, 100 personnes sur 5 séances de découverte gratuites par activité (pilates, renforcement musculaire)	12 communes du SiVom (Aspremont, Castagniers, Colomars, Duranus, Falicon, Levens, la roquette sur var, la Trinité, saint André de la Roche, Saint Martin du Var, Tourrettes Levens)	Avis favorable	50 000,00
Azur sport santé	Prévention active senior	140 449,50	Programme passerelle de remise en activité physique pour les seniors	20 à 25 programmes sur au moins 10 communes avec 6 à 12 participants par programme	à définir, en prévision : Vallée de la Tinée, bas vallée de la Vésubie, Menton, Le Cannet	Avis favorable <b>sous réserve de modifications sur les territoires (accord reçu de la structure concernée): Vallée de l'Estéron, Cannes, le Cannet, Mougins, Pegomas, la Colle sur Loup Saint Paul et Villeneuve Loubet + présence sur les forums bien vieillir</b>	50 861,30
Azur sport santé	Prévention active seniors EHPAD	36 466,00	Prévention de la perte d'autonomie des résidents des hébergements pour personnes âgées par l'activité physique adaptée, avec dans un premier temps un diagnostic des besoins, freins et leviers, puis initier une action pilote auprès des professionnels et résidents	30 à 40 résidents sur l'action pilote	Ensemble du Département en lien avec les CCAS, les RA les MDS les EHPAD, diverses associations	Avis favorable <b>sous réserve d'une réunion technique préalable avec le CD pour définir les EHPAD concernés</b>	20 385,00



Nom de la structure	Nom de l'action	Montant total du projet (€)	Descriptif succinct	Objectifs chiffrés	Territoire concerné	Avis du comité de sélection	Montant accordé (€)
PEP 06	Prévention de la perte d'autonomie des seniors par un dépistage global pour une prise en charge adaptée	192 112,00	Poursuite du projet financé les années précédentes avec le dépistage du risque de chute (tapis GAITRite), mise en place du système Walk pour les plus physiquement instables, utilisation des casques de réalité virtuelle et évaluation de la mobilité rachidienne grâce aux nouvelles technologies, une synthèse avec un bilan médical réalisé par un médecin de médecine physique et de réadaptation	1000 bénéficiaires	Nice, Le Cannet, Cagnes sur mer, La Gaude, Villeneuve Loubet, Tourette sur Loup, Antibes, Puget Théniers, Carros, St Martin Vésubie, Tende, La Brigue, Grasse, Roquefort les Pins, Vence. Extension aux EHPAD volontaires	Avis favorable	101 764,00
Siel bleu	Prévention risque de chutes en EHPAD	24 330,00	Activité physique adaptée et prévention des chutes en EHPAD+ accompagnement nutrition : démarche globale de prévention impliquant l'ensemble des équipes pluridisciplinaires des EHPAD. APA 2h30 hebdo pendant 8 mois+ en parallèle programme de prévention nutrition pendant 5 mois à raison d'une séance mensuelle de 3h	3 EHPAD, 72 résidents	Antibes, Villefranche, Cannes la Bocca	Avis favorable. <b>Vigilance sur la collaboration avec les partenaires locaux</b>	14 580,00
		<b>1 391 772,51</b>					<b>919 709,31</b>

**REGLEMENT DEPARTEMENTAL  
D'AIDE ET D' ACTIONS SOCIALES (RDAAS)**

**LIVRE 2 – L'AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

***TITRE II – PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE***

CHAPITRE 2 : Prestations spécifiques aux personnes âgées

Article 2.71 : L'APA à domicile

**Instruction du dossier**

**Le plan d'aide**

**Le plan d'aide (CASF L 232-3, L 232-6 et R 232-7) :**

Le plan d'aide constitue une composante essentielle de l'APA à domicile. Il est établi par une équipe médico-sociale. Le médecin chargé de l'évaluation de l'autonomie peut prendre contact avec le médecin traitant de la personne âgée, afin d'obtenir des informations complémentaires sur son état de santé. Le médecin traitant a également la possibilité d'assister à l'évaluation à domicile, à la demande de la personne âgée ou de sa famille (avec l'accord exprès de l'intéressé).

Il fait l'objet d'une proposition chiffrée et recommande les modalités d'intervention les mieux appropriées au maintien à domicile de la personne âgée :

- la rémunération d'un tiers aidant ou des services rendus en accueil familial agréé ;
- le portage de repas à domicile ;
- une allocation forfaitaire de télé assistance simple ou avancée (détectant des paramètres d'alerte liés à la personne ou à son environnement) (*délibération du 10 février 2014*);
- une allocation de géolocalisation
- des aides techniques (barre d'appuis, siège de bain par exemple) ;
- un accueil de jour ;
- un hébergement temporaire (dans la limite de 60 jours par an) ;
- un forfait transport en faveur des prestataires d'aide à domicile du Haut-Pays (Breil-sur-Roya, Guillaumes, Lantosque, Puget-Théniers, Roquebillière, Roquestéron, Saint-Auban, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Sospel, Tende, Villars-sur-Var, Coursegoules) (*Délibération du 19 mars 2009*).

Si le demandeur relève des GIR 5 et 6, son degré de perte d'autonomie ne le rend pas éligible à l'APA et ne justifie pas l'établissement d'un plan d'aide. Un compte-rendu de visite lui est adressé avec des conseils adaptés à sa situation et à ses besoins.

*L'article est modifié comme suit :*

Le plan d'aide constitue une composante essentielle de l'APA à domicile. Il est établi par une équipe médico-sociale. Le médecin chargé de l'évaluation de l'autonomie peut prendre contact avec le médecin traitant de la personne âgée, afin d'obtenir des informations complémentaires sur son état de santé. Le médecin traitant a également la possibilité d'assister à l'évaluation à domicile, à la demande de la personne âgée ou de sa famille (avec l'accord exprès de l'intéressé).

Il fait l'objet d'une proposition chiffrée et recommande les modalités d'intervention les mieux appropriées au maintien à domicile de la personne âgée **par exemple** :

- la rémunération d'un tiers aidant ou des services rendus en accueil familial agréé ;
- le portage de repas à domicile ;
- une allocation forfaitaire de télé assistance simple ou avancée (détectant des paramètres d'alerte liés à la personne ou à son environnement) (*délibération du 10 février 2014*);
- une allocation de géolocalisation
- des aides techniques (barre d'appuis, siège de bain par exemple) ;
- **l'aide aux aidants** ;
- un accueil de jour ;
- **un hébergement temporaire (dans la limite de 90 jours par an)** ;
- un forfait transport en faveur des prestataires d'aide à domicile du Haut-Pays (Breil-sur-Roya, Guillaumes, Lantosque, Puget-Théniers, Roquebillière, Roquestéron, Saint-Auban, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Sospel, Tende, Villars-sur-Var, Coursegoules) (*Délibération du 19 mars 2009*).

Si le demandeur relève des GIR 5 et 6, son degré de perte d'autonomie ne le rend pas éligible à l'APA et ne justifie pas l'établissement d'un plan d'aide. Un compte-rendu de visite lui est adressé avec des conseils adaptés à sa situation et à ses besoins.

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420703-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 13/06/19
------------------------------------

Date de réception : 13/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 33

—  
**ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET  
ASSIMILÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant les demandes formulées par les associations d'anciens combattants et assimilés sollicitant l'octroi de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2019 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'octroyer pour l'année 2019 un montant total de subventions de 101 630 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau ci-après :

Association	Objet	Montant en €
Association des retraités militaires et leurs veuves du Département 06	Fonctionnement	1 000
Souvenir Français Comité de Guillaumes	Fonctionnement	2 000
Association des anciens combattants et victimes de guerre de Gilette et vallée de l'Estéron	Fonctionnement	600
Amicale des porte-drapeaux de Cannes et environs	Fonctionnement	1 100
Association des membres de la légion d'honneur décorés au péril de leur vie Section de Cannes et environs	Fonctionnement	700
Amicale des troupes de Marine et Outre-Mer 06	Fonctionnement	500
Association Saint Jeannoise des anciens combattants et victimes de guerre	Fonctionnement de la chorale	1 000
Association des anciens combattants et résistants français d'origine arménienne	Fonctionnement	500
Fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes des Alpes-Maritimes Section de Menton	Fonctionnement	700
Association des déportés, internés, résistants et patriotes des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 900
Association des anciens combattants victimes de guerre harkis de Grasse et leurs amis	Fonctionnement	2 000
Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre Comité des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 700

Association de marins et marins anciens combattants 06 des Pays de Lérins - VAE Bailleux Fernand	Fonctionnement	300
Union nationale des combattants Section Beaulieu-sur-Mer – Saint-Jean-Cap-Ferrat	Fonctionnement	550
Association des sous-officiers de réserve interarmées des cantons de Cannes et environs	Fonctionnement	500
Association fraternelle des anciens combattants et victimes de guerre de la ville d'Antibes	Fonctionnement	500
Association des anciens combattants prisonniers de guerre, 39/45, T.O.E., combattants Algérie-Tunisie-Maroc, missions extérieures, autres conflits, veuves et victimes de guerre Section Menton - Roquebrune	Fonctionnement	700
Fédération André Maginot des anciens combattants Section Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 000
Société nationale d'entraide de la médaille militaire Union départementale 06 et Monaco	Fonctionnement	700
Association des combattants prisonniers de guerre et des combattants Algérie - Tunisie - Maroc OPEX TOE et veuves des Alpes-Maritimes Section de Contes	Célébration du centenaire de la fin de la guerre 14/18	700
Association des marins et marins anciens combattants de Grasse	2ème édition "Mémoire des marins à Grasse"	600
Souvenir Français Comité de Villefranche-sur-Mer – Saint-Jean-Cap-Ferrat	Déplacement de la mémoire - supports pédagogiques	1 200
Union locale des associations de combattants et victimes de guerre Vence et canton	Fonctionnement	500
Association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la résistance Comité de Villefranche-sur-Mer	Devoir de mémoire collégiens	1 500

Association départementale des veuves orphelins et ascendants de guerre et veuves d'anciens combattants des Alpes-Maritimes de l'union fédérale	Fonctionnement	1 000
Association des anciens combattants du canton de Saint-Auban	Fonctionnement	600
Union des officiers de réserve de la Côte d'Azur "UN.O.R. Nice Côte d'Azur"	Fonctionnement	1 100
Amicale des anciens de la légion étrangère de la région niçoise	Fonctionnement	1 200
Association des anciens combattants franco-américains	Fonctionnement	300
Amicale des transmissions de la Côte d'Azur	Fonctionnement	700
Union nationale des combattants Section de Nice	Fonctionnement	2 000
Association des anciens combattants du pays grassois et amis	Fonctionnement	700
Amicale nationale du 22ème BCA et des troupes de montagne, Sidi-Brahim de Nice, Cannes et Villefranche-sur-Mer	Fonctionnement	1 000
Union nationale des parachutistes de Cannes et environs	Fonctionnement	300
Association de soutien à l'armée française des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	800
Comité du mentonnais de la société des membres de la légion d'honneur	Achat de matériel bureautique	700
Association des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche Section de Nice	Fonctionnement	600

Fédération nationale des combattants interalliés	Fonctionnement	700
Fédération nationale des forces spéciales alliées	Fonctionnement	700
Union nationale des combattants Section de Saint-Martin-du-Var	Fonctionnement	1 500
Association des anciens combattants mutilés prisonniers et victimes de guerre du canton de Guillaumes	Fonctionnement	1 500
Souvenir Français Comité de Vence	Sorties pédagogiques sur lieux de mémoire	1 500
Association des anciens combattants de Saint-Martin-Vésubie - Venanson - Valdeblore	Fonctionnement	1 500
Union amicale des anciens combattants et victimes de guerre Villeneuve-Loubet	Visite camp des Milles	600
Association départementale des fils des morts pour la France "les fils des tués" Section de Nice	Travaux sur le local	1 800
Union française des associations de combattants et victimes de guerre (UFAC) Union départementale des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	8 000
Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre Fédération départementale des Alpes Maritimes	Fonctionnement	1 500
Association des anciens combattants mutilés, réformés de guerre des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 300
Fédération nationale des anciens des missions extérieures des Alpes-Maritimes "OPEX"	Fonctionnement	500
Union des porte-drapeaux des associations d'anciens combattants et victimes de guerre des Alpes-Maritimes et de Monaco	Fonctionnement	700



Union nationale des combattants Groupement départemental des Alpes-Maritimes	Séminaire des cadres et fonctionnement	13 000
Association "les amis de la fondation de la France Libre des Alpes-Maritimes"	Fonctionnement	650
Association Corse et Alpes Maritimes "ceux de Rawa Ruska et leurs descendants"	Fonctionnement	500
Association de policiers anciens combattants et résistants Section régionale Provence Méditerranée et Corse	Fonctionnement	1 000
Association départementale des combattants, prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, T.O.E., missions extérieures, autres conflits, veuves et victimes de guerre des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	1 300
Comité de mémoire des marins français morts à Mers el-Kebir les 3-4-5-6 Juillet 1940	Fonctionnement	4 000
Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air Secteur 560 des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	400
Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air	Fonctionnement	500
Association "The friends of the american legion"	Fonctionnement	400
Amicale des anciens de la légion étrangère de Cannes et environs	Fonctionnement	500
La 15ème section des médaillés militaires de Cannes	Fonctionnement	570
Association des officiers de réserve et honoraires du Mentonnais	Fonctionnement	600
Amicale des chasseurs à pied des bataillons alpins ou mécanisés du Mentonnais	Manifestations exceptionnelles	2 000

Amicale des porte-drapeaux des Alpes-Maritimes et de Monaco	Fonctionnement	1 500
Association des anciens combattants victimes de guerre et AFN de Roquefort-les-Pins	Fonctionnement	500
Souvenir Français Comité de Contes	Sorties pédagogiques	700
Souvenir Français Comité de Valbonne	Commémorations et devoir de mémoire	1 500
Association Edelweiss - armée des Alpes	Fonctionnement	2 500
Union méditerranéenne des combattants de l'air et anciens de l'armée de l'air	Fonctionnement	1 500
Amicale biotoise des anciens combattants victimes et prisonniers de guerre	Fonctionnement	500
Union nationale des combattants soldats de France Canton de Menton - R.C.M	Fonctionnement	700
Association d'entraide des veuves et orphelins de guerre Canton de Menton	Fonctionnement	560
Office national des anciens combattants et victimes de guerre	Fonctionnement	5 000
Amicale des marins et marins anciens combattants (AMMAC Nice)	Fonctionnement	1 500
Association mémorial de Notre Dame d'Afrique	Restauration et entretien	3 000
Association honneur et patrie PACA	Commémorations et aides aux OPEX et mission sentinelle	750

Association France Etats–Unis Délégation French Riviera Monaco	Fonctionnement	750
-------------------------------------------------------------------	----------------	-----

2°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 935, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental de l'exercice en cours.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420899-DE-1-1
Date de télétransmission: 14/06/19
Date de réception : 14/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 34

—  
**POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE - SUBVENTIONS DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L113-2 et L113-3 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant la politique départementale en faveur du sport et de la jeunesse pour l'année 2019, intégrant notamment les subventions sportives et arrêtant la réglementation relative à la mise en oeuvre de ladite politique ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente décidant l'octroi de subventions en faveur de certains organismes ;

Vu ladite délibération octroyant une subvention d'un montant de 3000 € à la Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour le championnat de France de voile match racing ;

Considérant qu'il convient de corriger le nom du bénéficiaire de cette subvention qui est la Ligue Sud du sport universitaire ;

Vu le rapport de son président complété par une note au rapporteur, proposant :

- la répartition de subventions de fonctionnement et d'investissement destinées aux associations et organismes oeuvrant dans le domaine du sport et de la jeunesse ;
- le versement d'une prime individuelle pour deux jeunes sportifs du département champions de France au titre des Ambassadeurs du sport 06 ;
- le versement d'une prime individuelle pour les sportifs de haut niveau médaillés lors de championnats internationaux ;
- le versement d'une prime individuelle pour les sportifs de haut niveau du secteur de la voile ;
- la signature des conventions avec les bases et clubs nautiques dans le cadre du dispositif Voile scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les organismes et les associations sportifs :

*Au titre des subventions de fonctionnement :*

- d'attribuer, au titre de l'année 2019, les subventions de fonctionnement en faveur du sport et de la jeunesse détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant global s'élève à la somme de 938 685 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département :
  - les conventions s'y rapportant, dont les projets types sont joints en annexe, à intervenir avec les bénéficiaires listés dans les tableaux également joints en annexe ;
  - les avenants s'y rapportant, dont le projet type est joint en annexe, à intervenir avec les bénéficiaires listés dans le tableau joint en annexe ;
  - les conventions dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :
    - l'association départementale des Pupilles de l'enseignement public (PEP 06) définissant les modalités de versement de la subvention d'un montant de 80 000 € allouée pour l'année 2019 pour le fonctionnement du centre de montagne de Beuil ;

- la Ligue Sud du sport universitaire pour l'organisation du Championnat de France de voile match racing pour un montant de 3 000 € ;
  - Alter Egaux pour l'organisation du « Mondial 2019, tous les sports sont mixtes », d'un montant de 10 000 € ;
  - la SASP Olympique gymnase club de Nice Côte d'Azur football d'un montant de 250 000 € au titre du fonctionnement ;
  - le Club Alpes Azur pour l'organisation de la Mercantour Classic Alpes-Maritimes, d'un montant de 50 000 € ;
- les avenants n°1 aux conventions à intervenir avec le Club des sports des portes du Mercantour, pour l'organisation du « Gravel trophy 2019-2020 », l'Olympic judo Nice, le Stade niçois dont les projets sont joints en annexe ;
- d'annuler la subvention en faveur de l'association Pays de Grasse volley-ball d'un montant de 14 000 € accordée par délibération de la commission permanente du 8 février 2019 ainsi que la convention correspondante et d'attribuer une nouvelle subvention au titre de l'année 2019 de 3 640 € correspondant au niveau de pratique et mentionnée dans le tableau joint en annexe ;

*Au titre des subventions d'investissement :*

- d'attribuer, au titre de l'année 2019, les subventions d'investissement en faveur du sport et de la jeunesse détaillées dans le tableau joint en annexe, dont le montant global s'élève à la somme de 299 410 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec La Semeuse, le Nice lawn tennis club, le Tennis club de Beaulieu, définissant les modalités de versement des subventions d'un montant respectif de 29 500 €, 30 000 € et 24 000 €;

2°) Concernant les Ambassadeurs du sport 06 :

- d'attribuer, au titre de l'année 2019, une prime individuelle aux 2 jeunes sportifs champions de France et figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 400 € ;

3°) Concernant les sportifs médaillés du département :

- d'attribuer, au titre de l'année 2019, une prime individuelle aux 14 sportifs de haut niveau médaillés lors de championnats internationaux, licenciés dans le département et indiqués dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 10 850 € ;

4°) Concernant les sportifs de haut niveau du secteur voile et du secteur ski :

- d'attribuer, au titre de l'année 2019, des primes individuelles aux 22 sportifs de haut niveau du secteur voile, licenciés dans le département pour un montant global de 39 000 € ainsi qu'aux 3 sportifs de haut niveau du secteur ski pour un montant global de 4 500 € et listés dans les tableaux joints en annexe ;

5°) Concernant la voile scolaire :

- d'approuver les termes des conventions dont les projets type sont joints en annexe, définissant les modalités de versement de l'aide départementale et les conditions de réalisation des séances de voile scolaire dispensées aux collégiens pendant l'année scolaire 2019-2020 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, lesdites conventions à intervenir avec les bases et structures nautiques ainsi qu'avec les communes listées dans les tableaux joints en annexe ;

6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Subventions sportives » et du chapitre 933, programme « Subventions sportives » du budget départemental ;

7°) de prendre acte que Mmes GIUDICELLI et OLIVIER ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

Bénéficiaire	Objet de la demande	Commune manifestation	Montant (en €)
Alter egaux	Mondial 2019 Tous les sports sont mixtes	Nice	10 000
Amis de l Ile Sainte Marguerite	Traversée entre les deux îles à la nage	Cannes	1 000
Antibes triathlon	Triathlon S - 100% féminin de Golfe Juan Vallauris	Vallauris	1 000
Ardissonne Nice Full Contact	3 ceintures mondiales de full contact	Nice	5 000
Association départementale des Pupilles de l'enseignement public (PEP 06)	Aide au fonctionnement du centre de montagne de Beuil	Beuil	80 000
Association Sportive Cannes Volley-Ball	subvention complémentaire - centre de formation	Cannes	20 000
Association Sportive de Saint Martin du Var Football	fonctionnement 2019	Saint-Martin-du-Var	4 000
Association Sportive Mouratoglou Country club	French riviera open	Biot	10 000
Association Sports Loisirs Municipale de Cannes Tennis	fonctionnement 2019	Cannes	12 000
Back to Back	fonctionnement 2019	Isola	17 000
Cannes Echecs	fonctionnement 2019	Cannes	12 000
Cavigal Nice basket 06	organisation du tournoi handibasket de Nice	Nice	25 000
Cavigal Nice sport section handball	organisation du stage et tournoi d'été 2019	Nice	25 000
Club Alpes Azur	Mercantour Classic Alpes-Maritimes	Péone	50 000
Club des Sports d'Auron	fonctionnement 2019	Saint-Etienne-de-Tinée	20 000
Club des Sports Vésubie Football	fonctionnement 2019	Saint-Martin-Vésubie	1 500
Comité départemental d'équitation	subvention complémentaire de fonctionnement 2019	Cagnes-sur-Mer	15 000
Comité départemental olympique et sportif	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'aménagement de locaux	Nice	50 000
Comité départemental de pelote basque	fonctionnement 2019	Grasse	500
Etoile de Menton	Tournoi international de football féminin et du Tournoi international de football catégorie jeunes - garçons et filles 2019	Menton	3 000
Fédération Française de Volley	Matches de poule de la Ligue des Nations de volley-ball	Cannes	25 000
Fédération Française d'Education Physique et Gymnastique volontaire	fonctionnement 2019	Nice	2 000
Gymnastique volontaire Vésubie Lantosque	fonctionnement 2019	Lantosque	700
ID Sport	Mondial footvolley 2019	Antibes	20 000
Iron Mask	fonctionnement 2019	Cannes	9 000
Mairie d'Opio	Opio Urban Day - la fête de la jeunesse	Opio	1 000
Nice Hockey Côte d'Azur	fonctionnement 2019	Nice	20 000
Nice Volley Ball	subvention complémentaire - centre de formation	Nice	20 000



## SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE FONCTIONNEMENT

Bénéficiaire	Objet de la demande	Commune manifestation	Montant (en €)
Office Municipal des Sports et Loisirs de Colomars	fonctionnement 2019	Colomars	1 500
Olympic Judo Nice	subvention complémentaire	Nice	25 000
Olympique d'Antibes Juan Les Pins Tennis de Table	fonctionnement 2019	Antibes	10 000
Olympique Gymnaste Club de Nice Handball Côte d'Azur	subvention complémentaire - centre de formation	Nice	30 000
Pays de Grasse Volley-ball	fonctionnement 2019	Grasse	3 640
Racing Club de Cannes Volley Ball	subvention complémentaire - centre de formation	Cannes	30 000
SASP Olympique d'Antibes Juan les Pins Côte d'Azur Basket	subvention complémentaire - centre de formation	Antibes	30 000
SASP Olympique Gymnase Club de Nice Côte d'Azur Football	fonctionnement 2019	Nice	250 000
Sprinter Club de Nice	fonctionnement 2019	Nice	10 000
Stade Niçois	subvention complémentaire	Nice	50 000
Union sportive de Cagnes section cyclisme VTT	DH de Grasse	Grasse	2 000
Union Sportive de Cagnes Tennis	fonctionnement 2019	Cagnes-sur-Mer	12 000
Union Sportive de Villefranche sur Mer Escrime	subvention complémentaire fonctionnement 2019	Villefranche-sur-Mer	845
USONAC Saint Roch Vieux Nice	fonctionnement 2019	Nice	10 000
Vallis Aurea Handball Club	fonctionnement 2019	Vallauris	14 000
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>938 685</b>

## CONVENTIONS TYPES - CLUBS - LISTE DES VARIABLES

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)			AXE D'INTER- VENTION
		TOTAL	1er versement	2ème versement	
Association Sports Loisirs Municipale de Cannes Tennis	99 avenue Maurice Chevalier, 06150 CANNES-LA-BOCCA	12 000	8 000	4 000	Club National
Back to Back	Immeuble Galerie Marchande, Le Malinvern, 06420 ISOLA	17 000	10 000	7 000	Club de Ski
Cannes Echecs	11 avenue Saint Louis, 06400 CANNES	12 000	8 000	4 000	Club Phare
Club des Sports d'Auron	Avenue Malhira, Auron, 06660 SAINT ETIENNE DE TINEE	20 000	12 000	8 000	Club de Ski
Nice Hockey Côte d'Azur	2 rue Jean Allègre, Palais des Sports Jean Bouin, 06300 NICE	20 000	12 000	8 000	Club National
OAJLP Tennis de Table	19 avenue du Châtaignier, Le Chantarella, 06600 ANTIBES	10 000	6 000	4 000	Club National
Sprinter Club de Nice	199 boulevard du Mercantour, 06200 NICE	10 000	6 000	4 000	Club National
Union Sportive de Cagnes Tennis	20 avenue Marcel Pagnol, Parc des sports Pierre Sauvaigo, 06800 CAGNES SUR MER	12 000	8 000	4 000	Club National
USONAC Saint Roch Vieux Nice	10 rue Jules Michel, 06300 NICE	10 000	6 000	4 000	Club
Vallis Aurea Handball Club	Boulevard du Docteur Ugo, Espace loisirs Francis Huger, 06220 VALLAURIS	14 000	8 000	6 000	Club National

**CONVENTIONS TYPES - LISTE DES VARIABLES**

NOM CLUB SUBVENTIONNE	ADRESSE	MONTANTS (en €)				
		TOTAL en €	1er versement	2ème versement	Solde	1er montant
Association Sportive Cannes Volley Ball	avenue Pierre de Coubertin, stade Pierre Coubertin 06150 CANNES-LA-BOCCA	120 000	60 000	20 000	40 000	100 000
Nice Volley Ball	Immeuble le Francia, 11 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE	120 000	60 000	20 000	40 000	100 000
Olympique Gymnaste Club de Nice Handball Côte d'Azur	Parc des Sports Charles Ehrmann, 177 boulevard du Mercantour, 06200 NICE	130 000	60 000	30 000	40 000	100 000
Racing Club de Cannes Volley-ball	Stade Coubertin Tribune Est, Avenue Pierre de Coubertin, B.P. 06, 06150 CANNES	130 000	60 000	30 000	40 000	100 000
SASP Olympique Antibes Juan Les Pins Côte d'Azur Basket	Azur Aréna Antibes, 250 rue Emile Hugues, 06600 ANTIBES	130 000	60 000	30 000	40 000	100 000

**CONVENTIONS TYPES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - LISTE DES VARIABLES**  
**MONTANT INFERIEUR A 10 000 €**

<b>ASSOCIATION SUBVENTIONNEE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANTS (en €)</b>	<b>ADRESSE</b>
Ardissone Nice Full Contact	3 ceintures mondiales de full contact	5 000	23 rue du Professeur Delvalle 06000 NICE
Etoile de Menton	Tournoi international de football féminin et du Tournoi international de football catégorie jeunes - garçons et filles 2019	3 000	Restaurant Lou Pastre 9 rue Trenca 06500 MENTON

**CONVENTIONS TYPES - MANIFESTATIONS SPORTIVES - LISTE DES VARIABLES**  
**MONTANTS SUPERIEUR A 10 000 €**

ASSOCIATION SUBVENTIONNEE	OBJET	MONTANTS (en €)			ADRESSE
		MONTANT TOTAL	1er versement	2ème versement	
Association Sportive Mouratoglou Country club	French Riviera Open	10 000	6 000	4 000	3550 route des Dolines 06410 BIOT
Cavigal Nice Basket 06	Tournoi handi basket de Nice	25 000	15 000	10 000	16 rue Fornero Meneï 06300 NICE
Cavigal Nice Sport Handball	organisation du stage et tournoi d'été 2019	25 000	15 000	10 000	2 rue El Nouzah 06000 NICE
Fédération française de volley-ball	Matches de poule de la ligue des Nations de volley-ball	25 000	15 000	10 000	17 rue Georges Clemenceau 94607 CHOISY LE ROI CEDEX
ID SPORT	Mondial Footvolley 2019	20 000	12 000	8 000	17 rue Berlioz, 06000 NICE

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 14 DU 27 JUIN 2019  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE D'INVESTISSEMENT

Bénéficiaire	Commune	Objet de la demande	Montant en €
Association de Gestion et Animation Sociale et Culturelle	Saint-Laurent-du-Var	achat de 7 hobie cat t1	9 000
Atout vents	Grasse	achat d'un minibus	7 000
Cannes Jeunesse	Cannes	achat de 52 bateaux	9 000
Cavigal Nice Sports section Gymnastique	Nice	achat d'un minibus	7 000
Cavigal nice sports section handball	Nice	achat d'un minibus	5 800
Centre régional de biologie et médecine du sport	Nice	achat et mise en service d'un cryosauna JUKA modèle 0104-1	10 000
Cercle nautique de Cap d'Ail	Cap-d'Ail	achat de bateaux	4 000
Club de badminton de nice	Nice	achat d'un minibus	7 000
Club des sports de greolieres les neiges	Gréolières	Achat et installation d'un système de chronométrage permanent sur le stade de slalom	4 000
Club Nautique de la Croisette	Cannes	achat d'un minibus	7 000
Club Omnisports de Valbonne	Valbonne	achat et pose d'un tapis de réception de la salle d'escalade	10 000
Collerider BMX	La Colle-sur-Loup	travaux de modification de la piste	12 000
Comité départemental de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-Marins	Vallauris	achat d'un souleve personne de bateau manuel	5 000
Comité départemental de Voile	Cagnes-sur-Mer	achat de 7 génois renforcés et de 7 grand voiles renforcées	9 000
Comité départemental de vol libre 06	Valdeblore	achat d'un parapente bi place	1 800
Comité départemental Handisport	Cannes	achat de 2 fauteuils roulants multi sports	11 360
Etoile Sportive de Villeneuve Loubet pelote basque	Villeneuve-Loubet	achat d'un minibus	7 000
Football club de Beausoleil	Beausoleil	achat d'un minibus	7 000
Football club des vallees Var Vaire	Puget-Théniers	achat d'un minibus	9 000
Football Club Fellow Nice	Nice	achat d'un minibus	7 000
Inter Club de Nice	Nice	achat d'un minibus	7 000
La Fermette de Plascassier	Grasse	Achat d'un minibus transport enfants	7 000
La Semeuse	Nice	Travaux de rénovation des locaux destinés à l'accueil des enfants	29 500
Nice Lawn Tennis Club	Nice	travaux de mise aux normes handicapés	30 000

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES N° 14 DU 27 JUIN 2019  
SUBVENTIONS SPORT ET JEUNESSE D'INVESTISSEMENT

Bénéficiaire	Commune	Objet de la demande	Montant en €
Office du Tourisme de Menton	Menton	achat de 15 bateaux	<b>6 000</b>
Olympic Nice Natation	Nice	achat d'une sonorisation de natation synchronisée avec 2 haut paleurs sous marin	<b>1 000</b>
Olympique d'Antibes Juan les Pins gymnastique	Antibes	achat d'un minibus	<b>7 000</b>
Olympique Gymnaste Club de Nice cote d'Azur	Nice	achat d'un minibus	<b>7 000</b>
Pays de grasse handball ASPTT	Grasse	achat d'un minibus	<b>7 000</b>
Sospel vol libre	Sospel	travaux de réhabilitation et de mise en conformité handi, de l'aire de décollage du mont Agaisien	<b>2 500</b>
Tennis club de beaulieu	Beaulieu-sur-Mer	travaux d'éclairage des courts de tennis	<b>24 000</b>
Union Sportive de Cagnes Handball	Cagnes-sur-Mer	achat d'un minibus	<b>7 000</b>
Union sportive de cagnes section cyclisme vtt	Cagnes-sur-Mer	achat d'un minibus	<b>6 450</b>
Yacht club de Beaulieu	Beaulieu-sur-Mer	achat de 2 bateaux hobie cat 15	<b>6 000</b>
Yacht Club de Villeneuve Loubet	Villeneuve-Loubet	achat d'un bateau de sécurité	<b>3 000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>299 410</b>

**TABLEAU DES CHAMPIONS DE FRANCE 2018  
AMBASSADEURS DU SPORT**

<b>Nom du Sportif</b>	<b>Club</b>	<b>Type de Championnat</b>	<b>Discipline</b>	<b>Montant de l'aide attribuée en €</b>
CDL	Taekwondo Biot	Championnats de France taekwondo à Poitiers	Combat	200
SH	Association Gracie Barra Nice : Ecole de Jiu Jitsu Brésilien	Championnats de France de Jiu Jitsu Brésilien à Paris	-42 kg	200
<b>TOTAL</b>				<b>400</b>



**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DU DEPARTEMENT**

Bénéficiaire	Club	Fédération (Discipline)	Primes allouées	Performances
BJ	Olympique Gymnaste Club de Nice Handball Côte d'Azur	Handball	600	Médaille d'or aux Championnats d'Europe en France
CC	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
DT	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
KS	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
KD	Cavigal Nice Basket 06	Basket Ball	750	Médaille d'argent (3*3) aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires
LSM	Nice Judo	Judo	500	Médaille d'argent aux championnats d'Europe par équipes juniors en Bulgarie
			500	Médaille de bronze (-57 kg) aux championnats d'Europe juniors en Bulgarie
MR	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
ML	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
MTI	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
MK	Racing Club Judo Nice	Judo (Jujitsu)	400	Médaille de bronze (Ne Waza) aux Championnats d'Europe à Budapest
MK	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
MM	ANICES	Handisport (Parasnowboard)	2 000	Médaille d'or (banksalomon) aux Championnats du Monde en Finlande
			2 000	Médaille d'or (snowboardcross) aux Championnats du Monde en Finlande
RA	Handi Basket Le Cannet	Handisport (basket en fauteuil)	200	Médaille de bronze en Euro League 1 en Grande Bretagne
TJ	Montagne Club Vésubien	Montagne et Escalade (ski alpinisme)	2 000	Médaille d'argent (sprint) aux Championnats du Monde juniors en Suisse
			500	Médaille de bronze (relais mixte) aux Championnats du Monde juniors en Suisse
<b>TOTAL</b>			<b>10 850</b>	

**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE DOMAINE DE  
LA VOILE**

Nom du Sportif	Club	Discipline	Catégorie	Montant Proposé	Adresse
DS	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Elite	4 000	282 chemin du Val Martin 06560 VALBONNE
MH	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Elite	4 000	767 chemin de Peyniblou 06560 VALBONNE
NM	Yacht Club de Monaco	Kiteboard	Elite	4 000	Chemin de Versailles 06570 SAINT PAUL
BS	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Sénior	2 000	27 rue Hoche 06220 VALLAURIS
CN	Société des Régates d'Antibes	Dériveur	Sénior	2 000	L'Austerlitz B2 12 avenue de Verdun 06220 GOLFE JUAN
GG	Société des Régates d'Antibes	Voile Haut Niveau	Sénior	2 000	2 traverse du Suye 06530 PEYMEINADE
LT	Société des Régates d'Antibes	Inshore	Sénior	2 000	63 chemin des Parettes 06130 PLASCASSIER
ME	Société des Régates d'Antibes	Voile Haut Niveau	Sénior	2 000	Lieu-dit Pont de Rhaud 13250 CORNILLON CONFOUX
MB	Société des Régates d'Antibes	Voile Haut Niveau	Sénior	2 000	12 rue Basse 06410 BIOT
NA	Société des Régates d'Antibes	Voile Haut Niveau	Sénior	2 000	7 rue Guillaume de Nogaret 34070 MONTPELLIER
DTS	Société des Régates d'Antibes	Voile Haut Niveau	Reconversion	2 000	7 chemin de la Colle 06600 ANTIBES
AP	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Relève	1 000	1226 chemin des Colles 06250 MOUGINS
BN	Yacht Club de Monaco	Voile Haut Niveau	Relève	1 000	Villa Flora 1 945 boulevard Maréchal Leclerc 06360 EZE
CL	Yacht Club de Cannes	Voile Olympique	Relève	1 000	21 impasse des Vignes 06150 CANNES
GL	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Relève	1 000	123 Traverse Parangon Bâtiment C3 13008 MARSEILLE
KJ	Société des Régates d'Antibes	Voile Haut Niveau	Relève	1 000	127 Chemin des Vignes Quartier les Pres 83120 PLAN DE LA TOUR
KS	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Relève	1 000	Le Regina Bâtiment A 88 boulevard Wilson 06160 JUAN LES PINS
LM	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Relève	1 000	13 corniche des Rochers Blancs 83420 LA CROIX VALMER
MV	Société des Régates d'Antibes	Voile Haut Niveau	Relève	1 000	5 boulevard Albert 1er 06600 ANTIBES
ME	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Relève	1 000	46 Traverse Parangon 13008 MARSEILLE
PT	Société des Régates d'Antibes	Voile Olympique	Relève	1 000	976 chemin de Saint Julien 06410 BIOT
TC	Yacht Club de Monaco	Voile Olympique	Relève	1 000	169 avenue Michel Jourdan – A2 06150 CANNES LA BOCCA
<b>TOTAL</b>				<b>39 000</b>	

**RECOMPENSE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS LE  
DOMAINE DU SKI**

<b>Nom du Sportif</b>	<b>Club</b>	<b>Discipline</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Montant Proposé en €</b>
PDSJ	Back to Back	Snowboard	Elite	2 000
MM	ANICES	Parasnowboard	Elite	2 000
VK	Back to Back	Snowboard	Sénior	500
Total				4 500 €

**TABLEAU DES VARIABLES**  
**BASES NAUTIQUES MUNICIPALES**

**VOILE SCOLAIRE 2019 - 2020**

COMMUNE	MAIRE	TITRE	BASE NAUTIQUE	ADRESSE
MANDELIEU-LA-NAPOULE	SL	Le Maire	Centre Nautique Municipal de Mandelieu-la-Napoule –Les Voiles de Lérins	Hôtel de Ville Avenue de la République BP 46 06212 MANDELIEU LA NAPOULE CEDEX
MENTON	JCG	Le Maire, Président de l'Office de Tourisme	Centre Nautique Municipal de Menton	Hôtel de Ville 17 rue de la République BP 69 06502 MENTON CEDEX
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	PC	Le Maire, Vice-président du Conseil départemental	Centre Nautique Municipal de Roquebrune-Cap-Martin	Hôtel de Ville 22 avenue Paul Doumer 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
CAGNES-SUR-MER	LN	Le Maire	École Municipal de Voile de Cagnes-sur-Mer	Mairie Rue de l'Hôtel de Ville BP 79 06802 CAGNES SUR MER CEDEX

**TABLEAU DES VARIABLES**  
**BASES ET STRUCTURES NAUTIQUES**

**VOILE SCOLAIRE 2019 - 2020**

<b>BASE NAUTIQUE</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>ADRESSE</b>
CANNES JEUNESSE	M. JMM	Port du Mourré Rouge 06400 CANNES
CENTRE NAUTIQUE de l'AGASC	M. RR	Avenue Donadéi 06700 SAINT LAURENT DU VAR
CERCLE NAUTIQUE DE CAP D'AIL	M. PL	Base nautique plage Marquet 06320 CAP D'AIL
CLUB NAUTIQUE DE NICE	M. GC	51 boulevard Franck Pilatte 06300 NICE
CLUB VAR MER	Mme MB	260 Promenade du Commandant Jacques-Yves Cousteau 06700 SAINT LAURENT DU VAR
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE DES ALPES-MARITIMES	M. PB	Quai du Port abri Rue du capitaine de Frégate Henri Vial 06800 CAGNES SUR MER
SOCIÉTÉ DES REGATES D'ANTIBES-JUAN-LES-PINS	M. AV	Capitainerie Quai Nord du Port Vauban 06600 ANTIBES
YACHT CLUB DE BEAULIEU-SUR-MER	M. JCS	Quai Whitechurch Port de plaisance 06310 BEAULIEU SUR MER
YACHT CLUB DE VILLENEUVE-LOUBET	M. PT	Avenue Eric Tabarly 06270 VILLENEUVE LOUBET

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1427902-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 19/06/19
------------------------------------

Date de réception : 19/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 35

—  
**SMART DEAL**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code des postes et des communications électroniques ;

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2018 définissant la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2018 ;

Considérant que la zone intitulée "Vallée de la Gordolasque" sur la commune de Belvédère figure sur cette liste ;

Considérant que la mise en œuvre du projet de relais de téléphonie mobile de la vallée de la Gordolasque porté par le Département, prévue en maîtrise d'ouvrage départementale avec le soutien d'une décision acquise de cofinancement de l'Etat, a été transférée par arrêté ministériel susvisé, à l'opérateur référent désigné Orange, dans le cadre du New Deal national de téléphonie mobile début 2018 ;

Considérant que la régulation du New Deal et du dispositif de couverture ciblée permet à la collectivité volontaire de mettre à disposition une emprise foncière viabilisée, c'est-à-dire accessible et raccordée à l'électricité ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant la politique numérique "SMART Deal" ;

Considérant que l'objectif du SMART Deal est de réaliser des projets qui permettent, au travers du numérique, de répondre à une double ambition : apporter un meilleur service aux usagers grâce à l'amélioration de la performance interne du Conseil départemental et répondre aux enjeux du territoire pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Considérant que la présence et la contribution du comité d'experts et de son président sont essentielles dans la politique du SMART Deal et permettent d'en appuyer les actions tout en garantissant une portée qui dépasse les frontières du département ;

Considérant que les personnalités choisies pour intégrer ledit comité ont en commun une expertise dans le domaine du numérique, de l'innovation, des nouvelles technologies, ainsi qu'une bonne connaissance des enjeux du territoire ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver :

- la convention définissant les conditions et les modalités de la contribution financière exceptionnelle accordée par le Département d'un montant plafonné à 100 000 € pour la réalisation du raccordement électrique du relais de téléphonie mobile de la vallée de la Gordolasque à construire par l'opérateur Orange, en raison des contraintes exceptionnelles d'aménagement de ce relais en montagne ;
- la composition du comité d'experts du SMART Deal et la prise en charge financière des frais de déplacements de ses membres dans le strict respect de leurs attributions liées aux actions et missions qu'ils conduiraient ;
- l'octroi de subventions sollicitées par des organismes dont les projets et actions s'inscrivent dans la politique départementale du SMART Deal ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la réalisation du relais de téléphonie mobile de la Gordolasque :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'opérateur Orange pour le cofinancement exceptionnel de la réalisation du relais de téléphonie mobile de la Gordolasque implanté sur une parcelle communale, lieu-dit Tréménil sur la commune de Belvédère, à hauteur d'une contribution financière départementale maximale de 100 000 €, étant précisé que dans l'hypothèse où le coût définitif du raccordement électrique facturé par ENEDIS à l'opérateur

Orange est inférieur à la somme de 274 000 € HT initialement prévu, la contribution départementale sera proportionnellement revue à la baisse ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention et tout document afférent à sa mise en œuvre ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Développement numérique du territoire », politique SMART Deal du budget départemental ;

2°) Concernant le comité d'experts du SMART Deal :

- de prendre acte de la composition du comité d'experts du SMART Deal dont la liste nominative, jointe en annexe, donnera lieu à l'établissement d'un arrêté qui sera mis à jour en cas de modification de noms ;
- d'autoriser la prise en charge des frais de transport et de séjour des membres du comité d'experts réalisés dans le cadre de leurs missions, étant précisé que les autres frais de déplacement seront remboursés dans la limite des sommes engagées à hauteur maximum de 100 € par personne et par jour et sur production des pièces justificatives de la dépense ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 939, programme « Développement du numérique du territoire », du budget départemental ;

3°) Concernant l'attribution de subventions :

- d'octroyer :
  - une subvention de 24 600 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes (UDSP 06) pour le développement opérationnel d'une plateforme numérique à destination des sapeurs-pompiers ;
  - une subvention de 61 000 € à l'Institut méditerranéen du risque de l'environnement et du développement durable (IMREDD) pour le lancement d'une étude expérimentale sur la gestion des risques naturels sur le territoire des Alpes-Maritimes ;
  - une subvention de 20 000 € au CIU Santé pour la poursuite de son implication et de ses actions en faveur de l'innovation en santé lesquelles s'inscrivent dans la politique départementale du SMART Deal ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités de versement de la participation financière du Département, à intervenir pour une durée d'un an avec :



- l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes ;
  - l'Université Côte d'Azur pour le compte de l'IMREDD ;
  - de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Développement numérique du territoire » et du chapitre 939, programme « Développement numérique du territoire », du budget départemental ;
- 4°) de prendre acte que M. ROSSINI ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## Liste des membres du Comité d'experts du SMART Deal

### Président du Comité d'experts du SMART Deal :

- **LM**, ex-Président d'Apple Monde et de Texas Instruments EMEA et APAC

### Membres du Comité d'experts du SMART Deal (par ordre alphabétique) :

1. **AD**, Responsable digital du groupe Nice-Matin
2. **AS**, Directrice de la Digital Académy de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur
3. **BS**, Déléguée aux relations publiques territoriales des Alpes-Maritimes du groupe La Poste
4. **BPJ**, Directeur de l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable
5. **BL**, Rédactrice en chef du bureau Provence-Alpes-Côte d'Azur de La Tribune
6. **CG**, Ingénieur, Chargée de mission « ville du futur » chez EDF
7. **CJC**, Chief Technical Officer chez Qwant
8. **CG**, Sales & Business Development Manager France ORBIT
9. **CTeresa**, Gérante de LudoTIC ergonomie des interfaces
10. **CP**, Maître de Conférences en Informatique à l'Université Côte d'Azur
11. **DS**, Responsable de l'antenne PACA Est et Directrice juridique et propriété intellectuelle de la SATT Sud-Est
12. **DS**, Conseillère Départementale et Responsable du service partenariat et valorisation et de la cellule contrats européens à la Délégation Régionale Côte d'Azur du CNRS
13. **DP**, Directeur de la Logistique et des Systèmes d'Information à la Ville d'Antibes, Responsable de la commission innovations à la Telecom Valley
14. **FG**, Président de la société Webelse et Sentimantic
15. **GL**, Délégué Académique au Numérique au Rectorat de Nice
16. **LL**, Vice-président de la commission numérique de la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Azur, Directeur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'Orange
17. **MS**, Professeur d'informatique à l'Université Nice Sophia Antipolis, responsable du Master Mobiquité, Base de Données et intégration de Systèmes (MBDS)
18. **MV**, Facilitatrice et coach d'équipe au sein de la société OsanWe
19. **OC**, Directrice territoriale Alpes-Maritimes chez ENEDIS
20. **PF**, Responsable Intelligence Artificielle à l'ANR, Professeur à l'Ecole Polytech Nice Sophia (EPU), Chercheur au laboratoire I3S, Responsable de l'équipe MinD (Mining Data)
21. **PT**, Consultant marketing et entrepreneur chez B.A.D Marketing
22. **RL**, Software architect and fellow chez Bentley Systems, Co-fondateur de Realviz
23. **SD**, Directeur de l'INRIA
24. **TS**, Président du Think Tank G-NOVA et professeur à l'Université Côte d'Azur
25. **UC**, Président de France Labs, Co-président de Télécom Valley
26. **VL**, Directeur de la Chaire Smart City Philosophie & Ethique à l'Université de Nice Côte d'Azur
27. **VM**, Directrice des ressources humaines chez Amadeus
28. **VCC**, Géographe, Professeure à l'Université Nice Sophia Antipolis

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425400-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 36

—  
**POLITIQUE SANTÉ - MESURES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 et notamment son article 47 créant, à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle structure dénommée "Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles " ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques ;

Vu le décret n°2007-439 du 30 mars 2007 créant la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG) ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé (ARS) ;

Vu l'habilitation accordée par l'ARS au Département le 23 décembre 2015 pour la création d'un CeGIDD à Nice et deux antennes à Antibes et Menton jusqu'au 31 décembre 2018, renouvelée le 27 décembre 2018 pour une durée de cinq ans à partir du 1er janvier 2019 ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente approuvant la convention cadre avec l'ARS conclue le 12 mars 2019, formalisant les missions du CeGIDD pour la durée de l'habilitation ;

Vu la délibération prise le 23 juin 2016 par la commission permanente retenant 12 projets au titre du programme "Appels à projet santé" 2015-2016 ;

Vu la convention du 8 septembre 2016 conclue avec l'association PEP06 relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour la réalisation du projet "Système d'enregistrement électromyographique "Mini Wave Infinity" avec mémoire intégrée, centrales inertielle et vidéo haute résolution" dont le terme est fixé au 15 septembre 2019 ;

Vu la convention du 17 septembre 2016 conclue avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour la réalisation du projet "Oméga 3 et 6, acyltransférases et maladie d'Alzheimer" dont le terme est fixé au 6 octobre 2019 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant :

\* dans le cadre des missions du CeGIDD, la signature :

- d'une convention avec le centre hospitalier universitaire de Nice, pour la mise à disposition d'une demi-journée par semaine d'un praticien hospitalier pour assurer les consultations de prophylaxie pré-exposition VIH (PrEP) ;
- de conventions avec les associations Le Refuge, AIDES en PACA et le centre d'information sur les droits des femmes et de la famille ;

\* dans le cadre de la prévention et de la promotion à la santé, la signature :

- de la convention avec la CAMIEG pour la réalisation d'une action "Matinées santé et dépistages dans les Alpes-Maritimes" ;

\* dans le cadre des appels à projets santé 2015 - 2016, la signature des avenants n°1 avec l'association départementale des PEP06 et le CNRS permettant la prorogation des subventions allouées pour leurs projets d'innovation en santé ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) dans le cadre du programme « Missions déléguées santé » :

*Concernant le CeGIDD*

- d'approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un médecin du Centre hospitalier universitaire de Nice (CHUN) pour assurer des consultations de prophylaxie pré-exposition VIH (PrEP) au sein du CeGIDD de Nice à raison d'une demi-journée par semaine, et dont la dépense est estimée, pour l'année 2019, à 12 000 €, étant entendu que le Département procédera au remboursement des demi-journées rémunérées par le CHUN sur la base d'un titre de recette établi trimestriellement ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer au nom du Département, ladite convention pour l'exercice 2019, dont le projet est joint en annexe, renouvelable par tacite reconduction ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 934, programme « Missions déléguées santé » du budget départemental ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer au nom du Département, les conventions, sans incidence financière, pour la durée de l'habilitation CeGIDD accordée par l'Agence régionale de santé au Département, soit jusqu'au 31 décembre 2023, dont les projets sont joints en annexe, définissant les conditions de mise en place d'un parcours de santé cohérent pour les usagers et la mise en commun des savoir-faire respectifs, à intervenir avec :
  - l'association Le Refuge dont l'objet est de prévenir l'isolement et le suicide des jeunes LGBT, victimes d'homophobie ou de transphobie et en situation de rupture familiale ;
  - l'association AIDES en PACA dont l'objet est la lutte contre le Sida ;
  - le Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille (CIDFF) dont l'objet est la lutte contre les discriminations sexistes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

*Concernant la prévention et la promotion de la santé*

- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer au nom du Département, la convention de partenariat dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé, sans incidence financière, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG), pour l'année 2019, définissant les modalités de réalisation de l'action « Matinées santé et dépistages dans les Alpes-Maritimes » dans une à trois communes du département ;

2°) dans le cadre du programme « Appels à projet santé » 2015-2016 :

- d'autoriser, suite à des retards de mise en place, la prorogation pour une année des subventions accordées par délibération de la commission permanente du 23 juin 2016, aux bénéficiaires suivants pour leurs projets d'innovation en santé :

- l'association départementale des PEP06 pour son projet « Système d'enregistrement électromyographique « Mini Wave Infinity » avec mémoire intégrée, centrales inertielle et vidéo haute résolution », soit jusqu'au 15 septembre 2020 ;
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour son projet « Oméga 3 et 6, acyltransférases et maladie d'Alzheimer », soit jusqu'au 6 octobre 2020 ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les avenants n°1 aux conventions du 8 et 17 septembre 2016, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir respectivement avec l'association départementale des PEP06 et le CNRS ;

3°) de prendre acte que Mme DESCHARENTRES et M. CHIKLI ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1421103-DE-1-1
Date de télétransmission: 14/06/19
Date de réception : 14/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 37

—  
**AIDES AUX COLLECTIVITÉS  
N°2 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu les délibérations prises les 24 octobre 2002 et 22 septembre 2016 par l'assemblée départementale adoptant la réglementation en matière de sécurité pour l'organisation des fêtes traditionnelles en zone rurale par les communes et associations ;

Vu les délibérations prises les 20 décembre 2004, 21 décembre 2015, 22 septembre et 21 octobre 2016 par l'assemblée départementale et le 8 décembre 2017 par la commission permanente portant modification du règlement départemental des aides aux collectivités ;

Vu la délibération prise le 2 juillet 2015 par la commission permanente accordant une subvention de 500 000 €, pour un montant de 7 620 000 € HT, à l'Université Nice – Sophia Antipolis pour le financement d'un plateau d'exploration expérimentale en médecine personnalisée du cancer et vieillissement sur le site du Cancéropôle Pasteur à Nice, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 ;

Vu le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération prise le 2 décembre 2016 par l'assemblée départementale approuvant, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, la signature de la convention spécifique d'application concernant le Département des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par l'assemblée départementale approuvant, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, la signature de l'avenant n°1 à ladite convention spécifique d'application ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente approuvant la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2019 entre les cantons bénéficiaires ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant :

- l'attribution de subventions au profit de communes et de groupements de communes pour mener à bien leurs projets ;
- la modification du programme de travaux ayant déjà fait l'objet de l'attribution d'une subvention ;
- la réévaluation d'aides départementales précédemment octroyées par l'assemblée départementale ou la commission permanente, suite aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires pour réaliser les opérations concernées du fait de la défaillance de cofinanceurs ou de l'augmentation du montant des travaux ;
- les dérogations au règlement départemental pour le paiement de subventions ;
- le transfert de subventions précédemment octroyées par la commission permanente ;
- l'attribution de subventions dans le cadre de la sécurité des fêtes traditionnelles ;
- la répartition de la dotation cantonale d'aménagement pour 2019 ;
- l'attribution d'une subvention d'investissement de 500 000 € à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour une plateforme d'expérimentation du vivant, dans le cadre du CPER 2015-2020 et du Campus Santé Vieillissement et Cancer du Centre hospitalier universitaire Pasteur à Nice ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;



Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) d'octroyer les subventions aux bénéficiaires indiqués dans le tableau joint en annexe et de prendre en compte, à titre exceptionnel, les justificatifs antérieurs à la date de dépôt du dossier en raison de l'urgence des travaux ou de l'acquisition concernés pour les projets portés par :
  - la commune de Cannes pour l'extension du système de vidéo-protection à 20 caméras ;
  - la commune du Broc pour la rénovation de trois logements sociaux situés 3 impasse du bon coin ;
  - la commune de Touët-de-l'Escarène pour l'acquisition des parcelles cadastrées section C n°684 et 685 en vue de la protection du captage d'eau potable de la source de Barmassa ;
- 2°) d'approuver la modification du programme de travaux, dont la subvention a précédemment été octroyée par la commission permanente, et dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 3°) d'approuver les réévaluations d'aides départementales, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 4°) d'approuver, à titre exceptionnel, les dérogations au règlement départemental des aides aux collectivités en autorisant le paiement des aides suivantes :
  - sur la base de justificatifs de dépenses antérieurs à la date de dépôt de la demande de subvention, en raison de l'urgence à réaliser des travaux :
    - 249 186 € accordés à la commune de Mouans-Sartoux par délibération de l'assemblée départementale du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour la réalisation d'une maison de l'éducation et de l'alimentation durable au domaine de Haute Combe ;
    - 14 390 € accordés à la commune de Villeneuve-Loubet par délibération de la commission permanente du 12 octobre 2018, pour l'aménagement des nouveaux locaux mis à disposition de l'association de la Croix Rouge ;
    - 88 757 € accordés à la communauté d'agglomération de la Riviera française, au titre de l'aide de l'Agence de l'eau, par délibération de la commission permanente du 12 octobre 2018 pour le renouvellement et le dévoiement du réseau de distribution d'eau potable de l'avenue du Général de Gaulle – tronçon inférieur à Gorbio ;

- 36 550 € accordés au SIVOM de l'Abadie, par délibération de la commission permanente du 12 octobre 2018 pour des travaux d'extension de l'école Jean de la Fontaine à Saint-André de la Roche ;
  - 15 226 € accordés à la commune de Saint-Etienne-de-Tinée par délibération de la commission permanente du 8 février 2019, pour l'aménagement du local communal situé 42 rue Droite ;
  - 4 223 € accordés à la commune de Roquebrune-Cap-Martin par délibération de la commission permanente du 8 février 2019 pour le remplacement du ponton de la base nautique municipale de voile ;
- sur la base de justificatifs de dépenses supérieurs au délai de quatre ans suite au vote de la subvention :
- 28 469 € à la commune de Nice, correspondant au solde de la subvention d'un montant total de 176 363 € accordée par délibération de la commission permanente du 12 décembre 2014 pour les travaux d'urgence à réaliser à la falaise Bon Voyage suite aux intempéries de janvier 2014, les travaux n'étant à ce jour pas terminés ;
- 5°) de prendre acte des transferts de subventions départementales précédemment octroyées par la commission permanente, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 6°) d'octroyer un montant total de subventions de 25 645 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, concernant la sécurité des fêtes organisées en milieu rural ;
- 7°) d'approuver la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2019 pour les communes et EPCI bénéficiaires dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 8°) concernant l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) :
- d'attribuer, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 et du Campus Santé Vieillesse et Cancer du Centre hospitalier universitaire Pasteur à Nice, une subvention d'un montant de 500 000 € à l'INSERM – délégation PACA et Corse, pour la plateforme d'expérimentation du vivant sur un montant total de 2 069 364 € HT, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention correspondante à intervenir avec l'INSERM, dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de versement de l'aide départementale, pour une durée de quatre ans ;
- 9°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Autres actions de solidarité territoriale » et « Enseignement supérieur, recherche et vie

scolaire » ainsi que sur les chapitres 936 et 939, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental ;

- 10°) de prendre acte que Mmes BORCHIO-FONTIMP, DESCHARENTRES, DUHALDE-GUIGNARD, FERRAND, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, OLIVIER, PAGANIN, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL, TOMASINI, et MM. BARTOLETTI, BECK, CIOTTI, COLOMAS, GINESY, KONOPNICKI, LISNARD, ROSSI, ROSSINI, SCIBETTA, TUJAGUE et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Antibes-1	COMMUNE DE VALLAURIS	COMMUNE DE VALLAURIS	dérivation du vallon de la Maïre au quartier des Paluds (étude et travaux) au titre du PAPI CASA 2 bassin versant du Loup, de la Brague et des vallons côtiers - action 5.4 (phase 1)	1 411 695		988 186	1 411 695	10,00	141 170	2014_10252
Antibes-3	COMMUNE DE BIOT	SDEG	mise en souterrain des réseau basse tension et éclairage public rue Saint Sébastien et place des Arcades à Biot	74 072			74 072	20,00	14 814	2018_13544
Beausoleil	COMMUNE DE CAP D AIL	COMMUNE DE CAP D AIL	travaux de reconstruction des équipements publics du bord de mer suite à la tempête Adrian des 29 et 30 octobre 2018	553 662		166 099	553 662	20,00	110 732	2019_01790
Cagnes-sur-mer-2	COMMUNE DE LA GAUDE	COMMUNE DE LA GAUDE	coupe de bois destinée à valoriser les peuplements sur la parcelle AR 103	1 350			1 350	Forfait	1 350	2018_13131
Cannes tous cantons	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	extension du système de vidéo-protection (20 caméras)	346 944			346 944	10,00	34 694	2016_01226
Cannes tous cantons	COMMUNE DE CANNES	COMMUNE DE CANNES	acquisition des parcelles cadastrées section AA n°175 et 176 en vue du développement des activités sportives et de loisirs de la Basse Vallée de la Siagne	364 000		109 200	364 000	10,00	36 400	2018_10142
Contes	COMMUNE DE CANTARON	COMMUNE DE CANTARON	restauration d'un four et d'un lavoir communaux	32 855		9 419	23 436	30,00	7 031	2018_06091
Contes	COMMUNE DE COARAZE	SILCEN	étude diagnostic du réseau d'assainissement, schéma directeur et zonage de la commune de Coaraze	41 000		20 500	20 500	60,00	12 300	2018_10043
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	construction de cinq logements sociaux au Parc Castel	550 000			550 000	18,18	100 000	2018_13409
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	aménagement de la place Jean Allardi	1 558 000			1 558 000	30,00	467 400	2019_08932
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	aménagement de la future mairie, place Cauvin	1 550 000		465 000	1 085 000	30,00	325 500	2019_08970
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	réhabilitation de la toiture de l'école de la Condamine	230 234		69 070	161 164	30,00	48 349	2019_08971
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	création d'un plateau sportif	107 809		53 905	53 904	30,00	16 171	2019_08972
Contes	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	réhabilitation du moulin génois	44 454		22 227	22 227	30,00	6 668	2019_08973
Contes	COMMUNE DE FONTAN	COMMUNE DE FONTAN	débardage de mitraille après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n°53r et 54r	12 570			12 570	Forfait	12 570	2018_13509
Contes	COMMUNE DE FONTAN	COMMUNE DE FONTAN	transport de bois sur route à tonnage limité après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 53r et 54r	17 179			17 179	Forfait	17 179	2018_13510
Contes	COMMUNE DE L ESCARENE	COMMUNE DE L ESCARENE	réfection de la roue à aubes du moulin à huile	13 000		7 800	5 200	45,00	2 340	2019_08960
Contes	COMMUNE DE L ESCARENE	SILCEN	construction d'un réseau d'assainissement collectif, quartier de Montagnac sur la commune de L'Escarène	427 262	29 700	150 000	247 562	50,00	123 781	2018_10046
Contes	COMMUNE DE L ESCARENE	SILCEN	étude diagnostic du réseau d'assainissement, schéma directeur et zonage de la commune de L'Escarène	41 000		20 500	20 500	60,00	12 300	2018_10392
Contes	COMMUNE DE L ESCARENE	SILCEN	étude diagnostic du réseau d'eau potable, schéma directeur et zonage de la commune de L'Escarène	50 000		25 000	25 000	60,00	15 000	2018_10391
Contes	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	aménagement de wc publics aux normes handicapés	22 820		3 841	18 979	30,00	5 694	2019_02666
Contes	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	travaux de consolidation de l'escalier de l'école Charles Barraya	11 660		4 664	6 996	45,00	3 148	2019_03316
Contes	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	création d'une nouvelle route d'accès aux quartiers de Sainte-Sabine et Béroulf suite au glissement de terrain du 14 avril 2018	1 702 372		608 157	1 094 215	55,38	606 000	2018_12033
Contes	COMMUNE DE TOUET DE L ESCARENE	COMMUNE DE TOUET DE L ESCARENE	acquisition des parcelles cadastrées section C n°684 et 685 en vue de la protection du captage d'eau potable de la source de Barmassa	2 700	500		2 200	70,00	1 540	2019_05647

## Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
<b>Contes</b>	CTE D AGGLO RIVIERA FRANCAISE	CTE D AGGLO RIVIERA FRANCAISE	installation du procédé anti-tartre sur le réseau d'eau potable du Parais à Sospel	30 716			30 716	10,00	3 072	2018_01506
<b>Contes</b>	CTE DE COMM DU PAYS DES PAILLONS	CTE DE COMM DU PAYS DES PAILLONS	réalisation d'une déchetterie communautaire à Contes	4 593 202			4 593 202	35,00	1 607 621	2012_10517
<b>Contes</b>	MDR LA FONTOUNA CCAS DE BENDEJUN	MDR LA FONTOUNA CCAS DE BENDEJUN	travaux de remise en conformité de la cuisine	207 913			207 913	50,00	103 957	2018_10821
<b>Contes</b>	MDR LA FONTOUNA CCAS DE BENDEJUN	MDR LA FONTOUNA CCAS DE BENDEJUN	achat d'équipement dans le cadre des travaux de conformité de la cuisine	95 270			95 270	20,00	19 054	2018_12428
<b>Contes</b>	SILCEN	SILCEN	renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, route départementale 15, sur la commune de Contes	413 000	32 000	213 900	167 100	54,40	90 900	2018_08211
<b>Contes</b>	SILCEN	SILCEN	renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, route départementale 15, sur la commune de Contes - A.E	413 000			180 000	50,00	90 000	2018_11735
<b>Contes</b>	SILCEN	SILCEN	renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, quartier du Riola à Contes	200 000	20 000	90 000	90 000	60,00	54 000	2018_08256
<b>Contes</b>	SILCEN	SILCEN	renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, quartier du Riola à Contes - A.E	200 000	20 000		60 000	50,00	30 000	2018_11737
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	première tranche des travaux de remplacement des réseaux d'eau potable du village, situés rue et place de la Fontaine et rue du Logis.	50 000	16 800	15 000	18 200	60,00	10 920	2018_10018
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	première tranche des travaux de remplacement des réseaux d'assainissement du village, situés rue et place de la Fontaine et rue du Logis.	50 000	13 800	15 000	21 200	60,00	12 720	2018_10027
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE BRIANCONNET	COMMUNE DE BRIANCONNET	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2017-2018	2 142			2 142	70,00	1 499	2019_01818
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE CAILLE	COMMUNE DE CAILLE	acquisition d'un garage situé sur les parcelles cadastrées section B n°814 et 966 en vue d'y stationner les véhicules municipaux	34 000			34 000	55,00	18 700	2019_05009
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE CAILLE	COMMUNE DE CAILLE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2017-2018	2 177			2 177	70,00	1 524	2018_13487
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE COLLONGUES	COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS DE GRASSE	construction d'une station d'épuration sur la commune de Collongues	222 700		123 350	99 350	55,17	54 810	2018_12034
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS DE GRASSE	installation de six caméras de vidéo-protection à Peymeinade	52 165		21 280	30 885	33,33	10 295	2019_05297
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	dotation cantonale d'aménagement 2017	569 850		288 482	281 368	16,51	46 458	2019_03713
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	rénovation de 2 logements communaux situés 20 rue de la République	30 510			30 510	30,00	9 153	2018_13507
<b>Grasse-1</b>	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	sécurisation suite à un affaissement de terrain au quartier des Veyans à Saint-Cézaire-sur-Siagne	109 748		65 848	43 900	10,00	4 390	2017_09533

## Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Grasse-1	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	restauration de la chapelle Saint-Esprit	55 286		32 164	23 122	30,00	6 937	2018_12892
Grasse-1	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	remplacement du chauffage de la maison des associations	7 474		4 858	7 474	15,00	1 121	2019_05050
Grasse-1	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	première phase du programme d'économie d'eau prélevée au milieu naturel sur la commune de Saint-Vallier de Thiey (2017/2018)	1 261 844	59 590	107 479	1 094 775	30,00	328 433	2017_10041
Le Cannet	COMMUNE DE MOUGINS	COMMUNE DE MOUGINS	acquisition d'un véhicule pour la police municipale	18 653	275		18 378	10,00	1 838	2018_10853
Mandelieu-La-Napoule	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	SDEG	mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et de FT TV avenues de la Paix et Sainte Marguerite à Mandelieu-La Napoule	222 632	66 342		156 290	10,00	15 629	2019_01846
Mandelieu-La-Napoule	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	SDEG	mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et de FT TV Boulevard Jean Saint Martin à Mandelieu-La Napoule	214 589	57 442		157 147	10,00	15 715	2019_01851
Menton	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	travaux de sauvegarde de la chapelle Saint-Lazare	100 578		70 000	30 578	34,21	10 462	2017_16086
Menton	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	construction d'un établissement nautique situé Promenade Robert Schuman	8 609 860	15 733	1 715 000	8 594 127	10,00	859 413	2018_10662
Menton	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	réparation des dégâts occasionnés aux ouvrages communaux suite à la tempête Adrian des 29 et 30 octobre 2018	229 948	98 815		131 133	20,00	26 227	2019_02196
Menton	COMMUNE DE SAINTE AGNES	COMMUNE DE SAINTE AGNES	dotation cantonale d'aménagement 2017	82 403		17 201	65 202	71,25	46 458	2019_03714
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	réalisation du parc de la Tourne - 1ère Phase	700 000		200 000	500 000	10,00	50 000	2017_16084
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	construction d'un abri pour les boulistes	42 598			42 598	10,00	4 260	2017_10106
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	réalisation d'un centre de santé	2 158 999		525 000	2 158 999	17,16	370 400	2015_10948
Nice-3	COMMUNE DE CARROS	COMMUNE DE CARROS	extension du bâtiment de la gendarmerie	70 000			70 000	40,00	28 000	2018_04387
Nice-3	COMMUNE DE GATTIERES	COMMUNE DE GATTIERES	travaux de réfection et mise en accessibilité PMR du groupe scolaire la Bastide	652 637		465 204	187 433	35,00	65 602	2017_02422
Nice-3	COMMUNE DE GATTIERES	COMMUNE DE GATTIERES	construction d'une salle polyvalente	664 010		263 900	400 110	10,00	40 011	2016_09642
Nice-3	COMMUNE DU BROC	COMMUNE DU BROC	acquisition d'un véhicule électrique pour le moulin communal	22 243			22 243	10,00	2 224	2018_08502
Nice-3	COMMUNE DU BROC	COMMUNE DU BROC	rénovation de trois logements sociaux situés 3 impasse du bon coin	12 202			12 202	10,00	1 220	2018_08205
Nice-3	COMMUNE DU BROC	COMMUNE DU BROC	travaux de réfection de la toiture de l'église Sainte Madeleine	48 000			48 000	10,00	4 800	2018_01672
Nice-3	COMMUNE DU BROC	COMMUNE DU BROC	travaux de réfection intérieure de l'église Sainte Madeleine	35 800			35 800	10,00	3 580	2018_08571
Nice-7	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	acquisition des parcelles cadastrées section AL n°13,14,34 et 155 en vue de l'aménagement d'un espace de loisirs de plein air	215 000	10 000		205 000	35,00	71 750	2019_01988

## Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Nice-7	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	création d'un espace de vie sociale	12 500	2 785		9 715	35,00	3 400	2018_12856
Tourrette-Levens	COMMUNE DE CASTAGNIERS	SILCEN	réhabilitation du mas du Bousquillon en 4 logements communaux à Castagniers	402 960		161 184	241 776	62,04	150 000	2019_07290
Tourrette-Levens	COMMUNE DE CLANS	COMMUNE DE CLANS	extension du bâtiment communal regroupant les moulins à farine et à huile et le local de chasse	54 701		16 410	38 291	30,00	11 487	2019_07167
Tourrette-Levens	COMMUNE DE FALICON	COMMUNE DE FALICON	acquisition d'un commerce de proximité et de son logement situé 3 rue de l'Eglise en vue de sa réouverture	220 000		66 000	154 000	40,00	61 600	2019_04540
Tourrette-Levens	COMMUNE DE FALICON	COMMUNE DE FALICON	réhabilitation du commerce de proximité et de son logement situé 3 rue de l'Eglise	100 000		40 000	60 000	40,00	24 000	2019_04544
Tourrette-Levens	COMMUNE DE FALICON	COMMUNE DE FALICON	travaux de protection et sécurisation de l'école Jules Romains	20 205			20 205	40,00	8 082	2019_04568
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	réfection d'un mur de soutènement situé sur le GR 52	15 340			15 340	60,00	9 204	2019_01952
Tourrette-Levens	COMMUNE DE LEVENS	SDEG	mise en souterrain de la ligne basse tension et du réseau France Télécom de la route départementale 19, quartier Sainte Claire à Levens	162 606			162 606	50,00	81 303	2019_08962
Tourrette-Levens	COMMUNE DE MARIE	COMMUNE DE MARIE	aménagement de toilettes publiques accessibles aux PMR	32 916		18 583	14 333	54,07	7 750	2019_06184
Tourrette-Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	travaux de mise en sécurité du Fort de la Madeleine - phase 2 zone nord	22 000			22 000	70,00	15 400	2019_06146
Tourrette-Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	réhabilitation de la cabane des chasseurs	13 269		1 727	11 542	70,00	8 079	2019_06154
Tourrette-Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	reprise du trompe l'oeil sur le mur nord du Fort de la Madeleine	10 731		1 397	9 334	70,00	6 534	2019_06162
Tourrette-Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	réhabilitation de la montée du cimetière communal	53 000			53 000	61,13	32 400	2019_09036
Tourrette-Levens	COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	acquisition d'un bien immobilier cadastré section D n°1099, 1101 et 1103 quartier Gordolon en vue de la construction d'une caserne de pompiers	291 000		87 300	203 700	30,00	61 110	2018_03118
Tourrette-Levens	COMMUNE DE ROURE	COMMUNE DE ROURE	rénovation du bâtiment de la mairie	99 713		29 914	69 799	40,00	27 920	2019_07207
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	restauration des peintures murales de la Chapelle St Maur	10 440			10 440	50,00	5 220	2019_02903
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	aménagement du square Paul Vallaghé et restauration du monument aux morts	204 661			204 661	40,00	81 864	2019_02318
Tourrette-Levens	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	mise en conformité du camping municipal Soun Dal Pra	60 000			60 000	50,00	30 000	2019_07178
Tourrette-Levens	REGIE EAU D AZUR	REGIE EAU D AZUR	réhabilitation du captage de Salèse à Saint-Martin-Vésubie - A.E	68 471			68 471	30,00	20 541	2018_12175
Tourrette-Levens	REGIE EAU D AZUR	REGIE EAU D AZUR	réhabilitation du captage de Salèse à Saint-Martin-Vésubie	68 471	13 000		55 471	10,00	5 547	2018_12176
Tourrette-Levens	SIVOM BELVEDERE ROQUEBILLIERE LA BOLLENE VESUBIE	SIVOM BELVEDERE ROQUEBILLIERE LA BOLLENE VESUBIE	subvention de fonctionnement année 2019	40 000			40 000	100,00	40 000	2019_05360
Valbonne	COMMUNE D OPIO	COMMUNE D OPIO	construction du groupe scolaire sur le site du Piol (12 classes 1 cantine)	8 712 507	204 048	4 673 432	3 835 027	10,00	383 503	2018_13486

## Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Valbonne	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	rénovation de l'ancien hospice et la chapelle des Soeurs Trinitaires en maison des associations culturelles, sportives et de loisirs	2 102 171		765 402	1 336 769	10,00	133 677	2018_08497
Valbonne	COMMUNE DE CAUSSOLS	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	rénovation du local des associations à Caussols	67 220			67 220	80,00	53 776	2018_12578
Valbonne	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	aménagement de l'allée des Pins : réalisation d'un mur de soutènement et mise en place d'une toilette publique	95 000		38 000	57 000	30,00	17 100	2019_03351
Valbonne	COMMUNE DE COURMES	COMMUNE DE COURMES	amenée de l'eau potable au hameau de Saint Barnabé au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2015	63 153		12 631	50 522	69,28	35 001	2019_05704
Valbonne	COMMUNE DU ROURET	COMMUNE DU ROURET	acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 132 en vue de la réalisation d'une halte de bus associée à une large allée piétonne	80 000			80 000	30,00	24 000	2018_09552
Valbonne	SI DU PONT DU LOUP	SI DU PONT DU LOUP	construction d'une école intercommunale à Gourdon (4 classes et 1 cantine)	3 494 292	73 000	2 372 341	1 048 951	30,00	314 685	2019_02721
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	sécurisation de l'enceinte et aménagement du stade de l'école de Puget-Théniers	21 000			21 000	75,00	15 750	2019_01850
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	aménagement de la cour de l'école de Péone-Valberg	306 343		70 000	236 343	74,08	175 074	2019_01923
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	travaux de mise aux normes de la crèche de Puget-Théniers	55 050		22 020	33 030	66,67	22 021	2019_02049
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	travaux de rénovation énergétique à l'école de Roquestéron	475 000		142 500	332 500	71,43	237 500	2019_02167
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	aménagement de la micro-crèche de Villars-sur-Var	29 300		11 720	17 580	66,67	11 721	2019_03250
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	mise en accessibilité des écoles et des bâtiments communaux	301 670		120 668	181 002	66,67	120 668	2019_05119
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	acquisition de matériel médical pour l'équipement du cabinet de dentiste de la Maison de santé pluriprofessionnelle de l'Estéron à Roquestéron	67 492		40 495	67 492	20,00	13 498	2019_06245
Vence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	travaux d'urgence de confortement du mur de soutènement de la cour de l'école de Daluis	60 531		24 212	36 319	66,67	24 213	2019_07193
Vence	COMMUNE D AIGLUN	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	rénovation des salles de restaurant de l'auberge communale à Aiglun	72 936		36 467	36 469	60,00	21 881	2018_10180
Vence	COMMUNE D ENTRAUNES	COMMUNE D ENTRAUNES	mise en oeuvre du plan d'intervention de déclenchement des avalanches pour la saison 2018-2019	109 560			109 560	100,00	109 560	2019_07346
Vence	COMMUNE DE BAIROLS	COMMUNE DE BAIROLS	rénovation du jardin d'enfants situé à l'entrée du village	10 497			10 497	60,00	6 298	2019_07301
Vence	COMMUNE DE BEUIL	COMMUNE DE BEUIL	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2017-2018	97 945			97 945	70,00	68 562	2019_07337
Vence	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	remplacement de la cuve de la station d'épuration du village	40 000		4 000	36 000	70,00	25 200	2018_13201
Vence	COMMUNE DE BONSON	COMMUNE DE BONSON	modernisation du moulin à huile	137 156		54 862	82 294	30,00	24 688	2018_03215



## Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Vence	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications	35 316	12 751		22 565	70,00	15 795	2018_12144
Vence	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	acquisition du local de la station essence sis 5 place de Provence	50 000		25 000	25 000	50,00	12 500	2016_13594
Vence	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2017-2018	52 259			52 259	70,00	36 581	2019_01819
Vence	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	réparation des dégâts sur les berges (La Grave, sentier rive droite, rive droite du Tuébi, seuil Pont Durandy, chemin des Cavaliers, Montée des Sapeurs) suite aux intempéries des 4 et 5 novembre 2011	116 499			116 499	41,93	48 848	2019_08540
Vence	COMMUNE DE LA PENNE	COMMUNE DE LA PENNE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2018-2019	7 277			7 277	70,00	5 094	2019_06195
Vence	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	réhabilitation du restaurant communal Auberge de vieux moulin	51 850		20 740	31 110	40,00	12 444	2017_04550
Vence	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	réparation de la toiture de la chapelle Sainte Pétronille	10 800		4 320	6 480	50,00	3 240	2019_02157
Vence	COMMUNE DE MALAUSSENE	COMMUNE DE MALAUSSENE	construction d'une salle polyvalente quartier Le Seuil	526 980		80 000	446 980	40,00	178 792	2018_12716
Vence	COMMUNE DE MALAUSSENE	COMMUNE DE MALAUSSENE	réhabilitation du bâtiment de la mairie avec création d'un monte escaliers à crémaillère pour personnes à mobilité réduite	704 214		366 164	338 050	40,00	135 220	2018_12719
Vence	COMMUNE DE PEONE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG	création d'une laverie destinée aux gîtes de Péone	132 177	42 300		89 877	70,00	62 914	2019_08445
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	travaux d'aménagement de toilettes publiques avec accessibilité aux PMR sur la rue principale du village	16 586		9 952	6 634	50,00	3 317	2019_01800
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	travaux de rénovation thermique d'un bâtiment communal sis rue du Docteur Passeron (2ème partie)	20 214		6 064	14 150	50,00	7 075	2019_02385
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	travaux de mise en sécurité d'un cheminement piéton le long de la RD 17	8 236		2 471	5 765	50,00	2 883	2019_05393
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	travaux de réfection d'une partie des escaliers de la montée du cimetière et réalisation d'une main courante foyer rural	18 359			18 359	50,00	9 180	2019_07018
Vence	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	création d'un atelier communal dans l'ancienne chapelle Saint-Michel à Saint-Martin d'Entraunes	113 770		34 131	79 639	60,00	47 783	2019_05110
Vence	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2017-2018	45 727			45 727	70,00	32 009	2019_01820
Vence	COMMUNE DE SAUZE	COMMUNE DE SAUZE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2017-2018	2 496			2 496	70,00	1 747	2019_02519
Vence	COMMUNE DE SIGALE	COMMUNE DE SIGALE	acquisition d'un immeuble situé rue Passeron en vue d'y créer trois logements communaux	235 000			235 000	60,00	141 000	2019_07467
Vence	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	aménagement d'un cabinet médical dans l'ancienne école	27 280		5 456	27 280	50,00	13 640	2019_05099
Vence	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	aménagement d'un cabinet d'infirmiers dans l'ancienne poste	21 834		4 356	21 834	50,00	10 917	2019_05100
Vence	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	aménagement d'un studio destiné à l'hôpital de Puget-Théniers dans l'ancienne école	27 016		5 403	21 613	50,00	10 807	2019_05101

## Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Mt Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N°Dossier
Vence	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2017-2018	540			540	70,00	378	2019_03290
Vence	COMMUNE DE VENCE	COMMUNE DE VENCE	restauration et éclairage de la nef de la cathédrale Notre Dame de la Nativité	585 284		263 378	585 284	10,00	58 528	2013_05588
Vence	COMMUNE DE VENCE	COMMUNE DE VENCE	acquisition de 18 propriétés situées en zone centrale et amont du glissement de terrain du Prat de Julian	9 899 000		6 614 300	9 899 000	10,00	989 900	2018_10099
Vence	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	SMIAGE	études préliminaires pour l'aménagement d'un plan d'eau ouvert à la baignade sur la commune de Villeneuve d'Entraunes	64 850			64 850	70,00	45 395	2019_06646
Vence	COMMUNE DES FERRES	SDEG	travaux d'éclairage public à réaliser sur la commune de Les Ferres	44 500			44 500	60,00	26 700	2018_13392
Vence	MDR PUBLIQUE EHPAD LA VENCOISE	MDR PUBLIQUE EHPAD LA VENCOISE	création d'un pôle gérontologique dans l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes La Vençoise (travaux)	3 213 411		1 012 308	3 213 411	30,00	964 023	2010_14038
Vence	MDR PUBLIQUE EHPAD LA VENCOISE	MDR PUBLIQUE EHPAD LA VENCOISE	acquisition de mobilier pour le pôle gérontologique de l'EHPAD La Vençoise	236 888			236 888	20,00	47 378	2010_23669
Vence	SIVOM SOURCE DU MOULIN DE ROUREBEL	SIVOM SOURCE DU MOULIN DE ROUREBEL	installation d'une troisième pompe de refoulement sur la station de pompage du Moulin de Rourebel	11 229			11 229	60,00	6 737	2018_10032
Vence	SIVOM SOURCE DU MOULIN DE ROUREBEL	SIVOM SOURCE DU MOULIN DE ROUREBEL	remplacement d'une pompe défectueuse sur la station de pompage du Moulin de Rourebel	8 175			8 175	60,00	4 905	2018_10033
Vence	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG	rénovation du terrain multisports et création d'une nouvelle plateforme multisports	64 000			64 000	70,00	44 800	2019_08382
Vence	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALBERG	acquisition d'un parking public ouvert d'une capacité de 233 places dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement à Valberg	5 765 800			5 765 800	69,37	4 000 000	2015_02082
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	2ème phase de travaux de restauration de l'église Saint-Jacques-Le-Majeur (tranches conditionnelles 2 et 3)	288 443		28 844	259 599	10,00	25 960	2016_14860
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	SDEG	réalisation de travaux d'extension et d'amélioration du réseau d'éclairage public rue Yves Klein à La Colle sur Loup	22 730			22 730	20,00	4 546	2016_10900
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	travaux de remise en état des équipements de la commune suite aux intempéries survenues la nuit du 29 au 30 octobre 2018	537 303		214 920	537 303	40,00	214 921	2018_13500

## Modifications de programmes de travaux

Programmes de travaux initiaux						Modifications des programmes de travaux				
Délibération CP du	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subvention- nable	Taux (%)	Subvention	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subvention- nable	Taux (%)	Subvention
Demandeur : Commune de Roquefort-les-Pins										
25/02/2016	réfection du revêtement des chemins Guerchs, la Fumade, les Terres blanches (partie), Beaume Granet, le Miaine, le Camouyer (affaissement), les Martels (dotation cantonale d'aménagement 2015)	60 907	60 907	65,67	40 000	réfection du revêtement des chemins Guerchs, la Fumade, les Terres blanches (partie), Beaume Granet, le Miaine, le Camouyer (affaissement), et San Peyre (dotation cantonale d'aménagement 2015)	60 907	60 907	65,67	40 000

Subventions initiales						Réévaluations de subventions				
Délibération CP/AD du	Objet de la demande	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention	Motifs	Coût du projet	Montant subventionnable	Taux (%)	Subvention
Demandeur : Commune de Sigale										
CP du 21/10/2016	acquisition d'un terrain au lieu-dit les Molières en vue de l'aménagement d'une aire de pique-nique	6 500	3 900	40,00	1 560	absence de cofinancement de la Région.	6 500	6 500	60,00	3 900
Demandeur : Commune de Tourrette-du-Château										
CP du 12/10/2018	restauration des fresques de la chapelle Sainte-Anne	15 047	8 884	40,00	3 554	reste à charge élevé pour la commune.	15 047	8 884	65,00	5 775
Demandeur : Commune de Touët-sur-Var										
CP du 12/10/2018	rénovation et mise aux normes thermiques et pour les personnes à mobilité réduite des logements communaux de la maison Chireix	272 728	222 728	60,00	133 637	coût actualisé et absence de cofinancement de l'Etat	303 350	276 077	60,00	165 646
Demandeur : SI de Valberg										
CP du 8/02/2019	réaménagement de l'office de tourisme	400 000	400 000	70,00	280 000	coût actualisé du projet (non prise en compte des frais de maîtrise d'œuvre)	465 000	465 000	70,00	325 500
Demandeur : Commune de La Bollène-Vésubie										
CP du 08/12/2017	travaux sylvicoles en forêt communale pour l'année 2017	7 876	4 726	60,00	2 836	absence de cofinancement de la Région	7 876	7 876	60,00	4 726
Demandeur : SIVOM Val de Banquière						Demandeur : Commune de Falicon				
CP du 08/02/2019	construction d'un groupe scolaire à Falicon (7 classes, 1 cantine)	3 143 300	2 494 097	46,11	1 150 000	coût des travaux supérieur aux estimations et création de 2 classes supplémentaires	3 815 404	3 166 201	45,80	1 450 000
Demandeur : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse										
CP du 02/06/2017	installation de cinq caméras de vidéo-protection à Cabris	40 200	12 060	33,33	4 020	coût actualisé et absence de cofinancement de la Région	33 918	17 838	33,33	5 946
Demandeur : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse										
CP du 02/06/2017	installation de quatre caméras de vidéo-protection à Saint-Cézaire-sur-Siagne	50 000	15 000	33,33	5 000	coût actualisé et absence de cofinancement de la Région	43 536	23 536	33,33	7 845
Demandeur : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse										
CP du 02/06/2017	installation de six caméras de vidéo-protection à Saint-Vallier-de-Thiery	62 500	18 750	33,33	6 250	coût actualisé et absence de cofinancement de la Région	58 502	33 502	33,33	11 167
Demandeur : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse										
CP du 02/06/2017	installation de huit caméras de vidéo-protection à Spéracèdes	61 000	18 300	33,33	6 100	coût actualisé et absence de cofinancement de la Région	56 822	32 422	33,33	10 807
Demandeur : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse										
CP du 02/06/2017	installation de cinq caméras de vidéo-protection au Tignet	40 500	12 150	33,33	4 050	coût actualisé et absence de cofinancement de la Région	39 580	23 380	33,33	7 793
Demandeur : Commune de Castillon										
CP du 23/02/2018	réhabilitation du bar-restaurant situé place Lucien Rousset	104 181	53 055	40,00	21 222	coût des travaux supérieur aux estimations.	160 284	82 343	40,00	32 937
Demandeur : Commune de Castagniers										
CP du 08/02/2019	réhabilitation intérieure de la maison Giordano en salle multi-activités au quartier des Moulins	218 500	127 300	30,00	38 190	reste à charge élevé pour la commune	218 500	127 300	60,00	76 380

## Transferts de subventions départementales

Demandeur initial			Nouveau demandeur	
Délibération	Objet de la demande	Subvention	Objet de la demande	Subvention
Demandeur :	Commune de Thiéry		Communauté de communes Alpes d'Azur	
Commission permanente du 12/10/2018	Dotation cantonale d'aménagement 2018	20 000	Dotation cantonale d'aménagement 2018 pour la commune de Thiéry	20 000
Demandeur :	SILCEN		Commune de Drap	
Commission permanente du 23/02/2018	renforcement des ressources en eau potable par la réalisation d'un forage de profondeur dans le jurassique au plan de Rimon	67 600	renforcement des ressources en eau potable par la réalisation d'un forage de profondeur dans le jurassique au plan de Rimon	67 600
Demandeur :	Commune de Saint-Léger		Communauté de communes Alpes d'Azur	
Commission permanente du 18/05/2018	Dotation cantonale d'aménagement 2018	30 000	Dotation cantonale d'aménagement 2018 pour la commune de Saint-Léger	30 000

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût du projet TTC	Montant subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Contes	Comité des fêtes de Saorge	sécurité de la fête patronale du 23 au 25 août 2019	1 898	1 898	70	1 329	2019-6100
Contes	Commune de Blausasc	sécurité des fêtes pour l'année 2018	3 508	3 508	70	2 456	2019-5217
Nice-3	Comité officiel des fêtes de Gattières	sécurité des festivités de la Saint-Blaise des 1er et 2 février 2019	2 940	2 940	70	2 058	2019-3976
Tourrette-Levens	Comité des fêtes de Colomars	sécurité de la fête traditionnelle de la nativité du 6 au 9 septembre 2019	4 142	4 142	70	2 899	2019-8017
Tourrette-Levens	Comité des fêtes et des sports de Pelasque	sécurité de la fête patronale de Notre-Dame des Anges du 20 au 21 juillet 2018	2 100	2 100	70	1 470	2019-3192
Tourrette-Levens	Commune de Falicon	sécurité des fêtes pour l'année 2019	5 810	5 810	70	4 067	2019-4523
Valbonne	Commune de Le Bar-sur-Loup	sécurité des fêtes pour l'année 2018	8 230	8 230	Plafond	5 000	2019-4823
Valbonne	Commune du Rouret	sécurité des fêtes pour l'année 2018	9 818	9 818	Plafond	5 000	2019-2752
Vence	Commune de Lieuche	sécurité de la fête patronale de Notre-Dame du Rosaire les 29 et 30 juin 2019	1 145	1 145	70	802	2019-8935
Vence	Commune de Roquestéron	sécurité de la fête traditionnelle de la Saint-Matthieu du 9 au 13 août 2019	806	806	70	564	2019-8021
<b>TOTAL</b>						<b>25 645</b>	

## REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2019

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
<b>Antibes-3</b>	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	46 458 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE BENDEJUN	COMMUNE DE BENDEJUN	25 000 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	38 500 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE BLAUSASC	COMMUNE DE BLAUSASC	107 609 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	88 197 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE LA BRIGUE	COMMUNE DE LA BRIGUE	45 842 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE CANTARON	COMMUNE DE CANTARON	28 000 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	38 000 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE COARAZE	COMMUNE DE COARAZE	23 000 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	113 142 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE DRAP	COMMUNE DE DRAP	66 500 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE L'ESCARENE	COMMUNE DE L'ESCARENE	90 059 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE FONTAN	COMMUNE DE FONTAN	32 016 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE MOULINET	COMMUNE DE MOULINET	20 000 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE PEILLON	COMMUNE DE PEILLON	100 690 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE SAORGE	COMMUNE DE SAORGE	10 260 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	56 510 €
<b>Contes</b>	COMMUNE DE TENDE	COMMUNE DE TENDE	45 842 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE D AMIRAT	COMMUNE D AMIRAT	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE D ANDON	COMMUNE D ANDON	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE CABRIS	COMMUNE DE CABRIS	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE CAILLE	COMMUNE DE CAILLE	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE COLLONGUES	COMMUNE DE COLLONGUES	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE GARS	COMMUNE DE GARS	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DU MAS	COMMUNE DU MAS	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DES MUJOLS	COMMUNE DES MUJOLS	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE SAINT AUBAN	COMMUNE DE SAINT AUBAN	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	82 922 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE SERANON	COMMUNE DE SERANON	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE SPERACEDES	COMMUNE DE SPERACEDES	46 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DU TIGNET	COMMUNE DU TIGNET	56 458 €
<b>Grasse 1</b>	COMMUNE DE VALDEROURE	COMMUNE DE VALDEROURE	46 458 €
<b>Grasse-2</b>	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	46 458 €
<b>Menton</b>	COMMUNE DE CASTELLAR	COMMUNE DE CASTELLAR	46 458 €
<b>Menton</b>	COMMUNE DE CASTILLON	COMMUNE DE CASTILLON	46 458 €
<b>Menton</b>	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	46 458 €
<b>Menton</b>	COMMUNE DE SAINTE AGNES	COMMUNE DE SAINTE AGNES	46 458 €

## REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2019

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DU BROC	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	32 892 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CARROS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 483 €
Nice 3	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE GATTIERES	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	46 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D ASPREMONT	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	52 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE BELVEDERE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	38 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	70 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CASTAGNIERS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	100 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE CLANS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE DURANUS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE FALICON	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	46 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D'ILONSE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	40 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D ISOLA	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	25 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LANTOSQUE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	60 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LEVENS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	80 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE MARIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	21 000 €
Tourrette-Levens	COMMUNE DE RIMPLAS	COMMUNE DE RIMPLAS	10 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE RIMPLAS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	55 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	22 800 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROUBION	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	45 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE ROURE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	20 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT BLAISE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	30 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	25 000 €



## REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2019

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	35 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	76 000 €
Tourrette-Levens	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR TINEE	70 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	120 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE D UTELLE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	25 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE VALDEBLORE	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	50 000 €
Tourrette-Levens	METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA COMMUNE DE VENANSON	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	5 000 €
Valbonne	COMMUNE DU BAR SUR LOUP	COMMUNE DU BAR SUR LOUP	58 000 €
Valbonne	COMMUNE DE CAUSSOLS	COMMUNE DE CAUSSOLS	42 042 €
Valbonne	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	47 000 €
Valbonne	COMMUNE DE CIPIERES	COMMUNE DE CIPIERES	42 000 €
Valbonne	COMMUNE DE COURMES	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP POUR LA COMMUNE DE COURMES	30 000 €
Valbonne	COMMUNE DE GOURDON	COMMUNE DE GOURDON	30 000 €
Valbonne	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	42 000 €
Valbonne	COMMUNE D OPIO	COMMUNE D OPIO	60 000 €
Valbonne	COMMUNE DU ROURET	COMMUNE DU ROURET	65 000 €
Valbonne	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	65 000 €
Valbonne	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	30 000 €
Vence	COMMUNE D AIGLUN	COMMUNE D AIGLUN	31 000 €
Vence	COMMUNE D ASCROS	COMMUNE D ASCROS	50 000 €
Vence	COMMUNE DE BAIROLS	COMMUNE DE BAIROLS	81 275 €
Vence	COMMUNE DE BEUIL	COMMUNE DE BEUIL	52 258 €
Vence	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	38 753 €
Vence	COMMUNE DE BONSON	COMMUNE DE BONSON	39 208 €
Vence	COMMUNE DE BOUYON	COMMUNE DE BOUYON	50 125 €
Vence	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	10 900 €
Vence	COMMUNE DE CONSEGUDES	COMMUNE DE CONSEGUDES	30 000 €
Vence	COMMUNE DE COURSEGOULES	COMMUNE DE COURSEGOULES	66 843 €
Vence	COMMUNE DE LA CROIX SUR ROUDOULE	COMMUNE DE LA CROIX SUR ROUDOULE	30 000 €
Vence	COMMUNE DE CUEBRIS	COMMUNE DE CUEBRIS	40 000 €

## REPARTITION DE LA DOTATION CANTONALE 2019

Canton	Bénéficiaire	Demandeur	Subvention
Vence	COMMUNE DE DALUIS	COMMUNE DE DALUIS	22 883 €
Vence	COMMUNE D ENTRAUNES	COMMUNE D ENTRAUNES	20 270 €
Vence	COMMUNE DES FERRES	COMMUNE DES FERRES	40 000 €
Vence	COMMUNE DE GILETTE	COMMUNE DE GILETTE	75 247 €
Vence	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	37 253 €
Vence	COMMUNE DE LIEUCHE	COMMUNE DE LIEUCHE	53 000 €
Vence	COMMUNE DE LA PENNE	COMMUNE DE LA PENNE	35 000 €
Vence	COMMUNE DE PEONE	COMMUNE DE PEONE	70 748 €
Vence	COMMUNE DE PIERREFEU	COMMUNE DE PIERREFEU	22 000 €
Vence	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	25 000 €
Vence	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	78 000 €
Vence	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	36 000 €
Vence	COMMUNE DE RIGAUD	COMMUNE DE RIGAUD	40 000 €
Vence	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE	32 626 €
Vence	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	18 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT JEANNET	COMMUNE DE SAINT JEANNET	65 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT LEGER	COMMUNE DE SAINT LEGER	30 000 €
Vence	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	35 801 €
Vence	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	COMMUNE DE SALLAGRIFFON	32 563 €
Vence	COMMUNE DE SAUZE	COMMUNE DE SAUZE	13 000 €
Vence	COMMUNE DE SIGALE	COMMUNE DE SIGALE	35 000 €
Vence	COMMUNE DE THIERY	COMMUNE DE THIERY	81 275 €
Vence	COMMUNE DE TOUDON	COMMUNE DE TOUDON	36 000 €
Vence	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	COMMUNE DE TOUET SUR VAR	81 275 €
Vence	COMMUNE DE TOURETTE DU CHÂTEAU	COMMUNE DE TOURETTE DU CHÂTEAU	30 000 €
Vence	COMMUNE DE TOURNEFORT	COMMUNE DE TOURNEFORT	81 275 €
Vence	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	81 275 €
Vence	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	27 230 €
Vence	SI DE VALBERG	SI DE VALBERG	181 000 €
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	40 000 €
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	40 000 €
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	40 000 €
Villeneuve-Loubet	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	65 833 €

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420701-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 38

—  
**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu les délibérations prises les 22 janvier 2004 et 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant la création du fonds départemental d'intervention et donnant délégation à la commission permanente pour procéder à sa répartition ;

Vu le rapport de son président complété par une note au rapporteur, présentant diverses demandes de subventions dans le cadre de la deuxième répartition de ce fonds pour 2019 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'allouer aux bénéficiaires indiqués dans le tableau ci-après les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Domaine d'intervention	Imputation	Montant en €
Péone patrimoine	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000
Hap o Tempo	Achat matériel spécifique équitation handi	Sport	913/32 20421	2 000
Association Artamis	Hommage à Heidi Melano	Culture	933/311 6574	6 000
Centre hospitalier de Puget-Théniers	Véhicule pour service aide à domicile	Santé	915/50 204181	11 000
Massoins patrimoine	Rénovation de la calade du village à la source	Environnement	917/738 20422	4 600
Espérance touëtoise	Lutter contre l'isolement des personnes âgées	Social	935/50 6574	2 000
APE les bambins de Bonson	Animations pour les enfants	Culture	933/311 6574	1 000
Amitiés saint martinoises	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Club omnisports Saint Martin d'Entraunes Val Pelens	Animations et Ronde historique	Sport	933/32 6574	1 000
L'oiseau lyre	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Club eagleland	8ème rallye historique	Sport	933/32 6574	1 500
Sentiers vençois	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	1 000

Association faï ana	Actions humanitaires	Social	935/50 6574	1 000
Association PAM loisirs	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	3 990
Le pierresteron	Sorties et animations diverses	Culture	933/311 6574	1 500
Lou todonnenc	Activités intergénérationnelles	Culture	933/311 6574	1 500
La boule pugétoise	Achat de matériels	Sport	913/32 20421	2 000
Football club des vallées Var Vaïre	Réfection anciens vestiaires	Sport	913/32 20422	2 000
Vieilles roues des Alpes-Maritimes	Balade de col en col au départ de Guillaumes	Sport	933/32 6574	2 000
Association Cheiron loisirs	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association amitiés saint-jeannoises	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Association sigaloise de sports et traditions	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
ASL des trois hameaux Amé, Colette, Lavigné	Entretien sentiers et patrimoine	Environnement	917/738 20422	1 500
Association force santé bien-être en yoga en Estéron	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	500
Tennis club municipal de Cabris	Mise en place et développement du tennis féminin	Sport	933/32 6574	1 000

Association Haute Vésubie dynamique	2ème fête du printemps	Culture	930/023 6574	1 500
Amicale des sapeurs pompiers de Saint-Martin-Vésubie Venanson	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	2 000
Association bollénoise traditions et sports mécaniques	Organisation de manifestations	Sport	933/32 6574	2 000
Amicale bouliste aspremontoise	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
Commune de Castagniers	Achat de skis et matériel neufs	Sport	913/32 204142	3 500
Club de pétanque sportive de Castagniers	Concours	Sport	933/32 6574	1 500
Association secteur des vallées	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	2 000
Amicale de la Saint Jean	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000
Amicale des forsap de Levens	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	1 000
Association sportive scolaire Levens	Festival d'arts plastiques pour enfants	Sport	933/32 6574	2 000
Le trait d'union	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Union sportive isolienne	Stages d'été	Sport	933/32 6574	8 000
Association la GESD	Animations pour la jeunesse	Culture	933/311 6574	1 000

Association Belvédère détente	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Chorale de l'amitié de Saint-Martin-Vésubie	2ème édition du voyage chantant culturel	Culture	933/311 6574	6 000
Amicale PGHM 06	Acquisition matériel de secours en montagne	Sécurité	911/18 20421	2 200
Syndicat professionnel guides Tinée Mercantour	Achat de matériel	Environnement	917/738 20421	2 000
Amicale bollénoise la colombe	Travaux d'électricité et de chauffage	Sport	913/32 20422	1 500
Association stéphanoise encouragement sportif et culturel	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 500
Association Mourra dei quatre cantons	Gavot Mourra tour	Culture	930/023/6574	3 000
Office de tourisme de Belvédère	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Association Sherpa Mérens sud est	Fête du cheval de Valdeblore	Culture	930/023/6574	1 000
Association Hervé Gourdel	Festival images et montagne	Sport	933/32 6574	1 500
Commune de Falicon	Fête de la saint Jean	Culture	933/311 6574	2 400
Association sportive culturelle musicale de Lantosque	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association des artistes de Colomars	Expositions et conférences	Culture	933/311 6574	1 000

Colomars bridge Club	Tournois	Sport	933/32 6574	2 000
Société de saint Vincent de Paul	Journée de plein air pour enfants défavorisés	Social	935/50 6574	1 500
École Thérèse Roméo 2	Voyage à Pékin	Enseignement	932/20 65738	5 000
Association leader chats	Fonctionnement	Social	935/50 6574	1 000
Association culturelle de Cimiez	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Les amis de la liberté	Cycle de conférences	Culture	933/311 6574	1 000
Moto club des cheminots de la Côte d'azur USCCA	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
AS Bouliste amicale pasteur saint Roch	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 500
Amicale club sportif saint Roch	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 500
Lou Boucin Dou Casteù	30ème anniversaire du clos	Sport	933/32 6574	1 500
Club de boules Florès	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 500
Azur bridge club de Nice	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
Collège Maurice Jaubert	2ème édition du projet "Chasseur d'actu"	Enseignement	932/20 65738	1 000



Association joyeuse union Don Bosco	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association Nice bénévolat 06	Fonctionnement	Social	935/50 6574	2 000
Association d'entraide des sapeurs pompiers de Nice	Bal gala annuel	Sécurité	931/18 6574	3 000
Association Culture Hancy	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Racing moto club laurentin	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	3 000
Collège Maurice Jaubert	Concours national stop au harcèlement	Enseignement	932/20 65738	2 000
Association Méga life	Fonctionnement	Social	935/50 6574	5 000
Collège Les Muriers	Voyage à Rome	Enseignement	932/20 65738	4 500
Forum Nice nord	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	4 000
Les amis du trophée	Visites guidées et animations culturelles	Culture	933/311 6574	3 000
Rafle club de Villefranche	Manifestations et animations	Sport	933/32 6574	1 500
Patrimoine pêche artisanale locale	Expositions	Culture	933/311 6574	1 500
Enfant star et match	7ème édition du spectacle stars	Culture	933/311 6574	5 000

Comité d'animation d'entraide et de loisirs de la gendarmerie de Menton	Fonctionnement	Sécurité	931/11 6574	1 000
Amitiés franco anglophones	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	500
Association des bateliers plaisanciers de Villefranche	Resquilhada et journée de connaissance de la mer	Culture	930/023 6574	3 250
Groupe olivula anciens élèves des écoles de Villefranche-sur-Mer	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association Castillon en fête	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Bridge club 4 trèfles	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 500
Association Passion automobile	Route du sel	Sport	933/32 6574	1 500
Union sportive biotoise	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	10 000
Association trail pour tous	Organisation de manifestations sportives	Sport	933/32 6574	4 500
Azur sciences	La semaine du cerveau	Santé	935/50 6574	2 000
Collège Niki de Saint Phalle	Organisation d'un séminaire brevet	Enseignement	932/ 20 65738	2 000
Association des commerçants, artisans et professions libérales de Biot	Mise en place de navettes avec le centre historique pour animations estivales	Développement	939/94 6574	5 000

Association des commerçants, artisans et professions libérales de Biot	Nocturnes de Biot et autres animations	Développement	939/94 6574	9 000
Association les pitchouns caussolois	Sortie de fin d'année	Culture	933/311 6574	1 000
Centre médicosportif d'Antibes	Subvention pour achat matériel épreuve effort	Santé	915/50 20421	800
Collège Bellevue	Opération les cours d'école	Enseignement	932/221 65738	1 500
Association Los Chulos	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Association nationale du commerce équitable	Rencontres nationales à Mouans-Sartoux	Environnement	937/738 6574	2 000
Association niçoise animation et information scientifique	Débats et conférences	Culture	933/311 6574	2 000
La rame théoulienne	Achat d'une remorque	Sport	913/32 20421	2 000
Association Amphore international	Fonctionnement	Santé	935/50 6574	4 000
Bridge club de Mandelieu	Présence d'un arbitre officiel dans les tournois	Sport	933/32 6574	800
Association API END	Intégration des enfants différents	Social	935/50 6574	4 000
CLEA C'est l'enfance de l'art	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Le Cercle des amis	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500

Association Aventure plurielle	Manifestations, chantier associatif, handivoile	Social	935/50 6574	7 000
Amicale San peyre des pescadous du Cros	Défi inter entreprises et associations	Culture	933/311 6574	2 000
CUMA des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Environnement	937/738 6574	3 000
1 max de bruit organisation	Concerts caritatifs	Culture	933/311 6574	2 000
Boule neuve de Carros	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
Les amis de l'orgue Valoncini	Réalisation d'un CD de musique d'orgue	Culture	913/311 20421	1 000
La boule berghéane	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	2 000
Cercle de l'union peillasque	Fête du blé et de la lavande	Culture	930/023 6574	2 500
Association polysonance	Installation d'une boucle magnétique pour spectateurs malentendants	Santé	915/50 20421	1 000
ASA des arrosants du Paillon	Réfection canal	Développement	919/928 20422	1 000
Cercle de l'Union de la Vernéa de Contes	Fête du printemps	Culture	930/023 6574	1 500
Comité de défense des intérêts du quartier des Musiciens	Organisation expositions et animations dans les jardins	Culture	933/311 6574	2 000
École internationale Ronchese	Échanges avec la Russie	Culture	933/311 6574	3 800

Ensemble vocal Nikaiachor	Concert en Alsace	Culture	933/311 6574	2 000
TDAH PACA	Premières journées méditerranéennes TDAH	Santé	935/50 6574	5 000
Sporting club de Magagnosc	Construction d'un local	Sport	913/32 20422	1 000
Association découverte du moyen et du haut pays	Animations culturelles	Culture	933/311 6574	1 500
Le Tignet course à pied	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 500
Family SK	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
Amicale de la police municipale de Grasse	Fonctionnement	Sécurité	931/11 6574	1 000
Groupe Montagne altitude	Soirée montagne	Culture	930/023 6574	500
Groupe d'animations pour enfants	Animations et vacances enfants	Culture	933/311 6574	4 000
SIVU de la Bonette Restefond	Fonctionnement	Développement	939/928 65734	12 000
Centre Lacassagne	Journées d'anesthésie pédiatrique	Santé	935/50 65738	2 000
Lycée professionnel Les Palmiers	Participation au championnat de France UNSS	Sport	933/32 6574	3 000
Association européenne contre les leucodystrophies	Mets tes baskets et bats la maladie	Social	935/50 6574	5 000

Association montagne du lycée Jules Ferry	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	5 000
Maison du pays de Lucéram et du haut Paillon	Circuit des crèches	Culture	933/311 6574	7 500
Chorale de Lucéram	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Commune du Rouret	Premier plan informatique du groupe scolaire	Enseignement	932/21 65734	9 400
Amicale bouliste de Blausasc	Manifestations diverses	Sport	933/32 6574	1 000
Association sportive et culturelle touëtoise (Escarène)	Animations et manifestations	Sport	933/32 6574	4 000
Association Èze sports	Concours de pétanque	Sport	933/32 6574	500
Association sportive de la CRS 06	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	800
Association niçoise étudiants juristes d'entreprises	Participation au concours de Vienne	Culture	930/023 6574	1 500
Association des maitres chiens d'avalanche des AM	Renouvellement matériel	Sécurité	911/18 20421	4 000
Association des anciens aiglons	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
Amicale des sapeurs pompiers de Carros	Fonctionnement	Sécurité	931/18 6574	2 000
SOS patrimoine de Tende	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	500

Exploit sans frontière	Course hommage Jérôme Rodot	Sport	933/32 6574	1 500
Association sécurit montagne	Challenge du souvenir et achat matériels	Sécurité	911/18 20421	3 000
Twirling club l'écho du lac	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	2 000
Association festi'sports de montagne	6ème festival de Montagne	Sport	930/023 6574	1 500
Association culturelle et sportive de Valderoure la Ferrière	Actions et animations intergénérationnelles	Culture	933/311 6574	1 000
Union bouliste brigasque	Achat d'un poêle	Sport	913/32 20421	1 000
Collège Jean Médecin Sospel	Voyage pédagogique ile d'Elbe	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des Alpes-Maritimes de judo	Manifestation " Les filles au judo "	Sport	933/32 6574	500
Le phare des deux pôles	Organisation d'une journée d'excursion	Social	935/50 6574	3 000
Ambassade internationale des arts	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	500
Commune de Touët-de-l'Escarène	Journée du terroir	Culture	930/023 65734	1 000
Commune du Tignet	Visite de l'Assemblée nationale pour les élèves de l'école	Culture	933/311 65734	1 500
Société de chasse de Saint-Dalmas-le-Selvage	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 500

Société de Chasse de Valdeblore	Aménagement local de dépeçage	Développement	917/738 20422	3 000
Société de Chasse de Saint Blaise	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Société de Chasse de Tournette-Levens	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 000
Association communale de chasse de Lantosque	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 000
Association des chasseurs de Venanson	Achat abri de jardin	Développement	917/738 20422	2 500
Société de chasse de la haute Vésubie	Fonctionnement et hélicoptage vers les refuges	Développement	937/738 6574	3 000
Société communale de chasse de Roubion	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 000
Société de chasse d'Ilonse	Achat de matériels	Développement	917/738 20421	2 500
Société de chasse "La saint Hubert villaroise"	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 000
Association communale de chasse "La malaussénoise"	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Association communale de chasse de Touët-su-Var	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Société communale de chasse de Pierlas	Achat de matériel agricole	Développement	917/738 20421	1 000
Association communale de chasse de Bairols	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500



Société de chasse de Sigale	80ème anniversaire et fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 000
Association de chasse communale de Rigaud	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 000
Société de chasse de Lieuche	Achat de matériel	Développement	917/738 20421	3 000
Société de chasse et de protection rurale de Cantaron	Aménagement du local pour accueil élèves	Développement	917/738 20422	2 500
Société des chasseurs et propriétaires pour la protection rurale de la Commune de Lucéram	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 500
Société de chasse de La Gaude	Achat matériel et travaux	Développement	917/738 20421	1 500
Société de chasse de Gattières	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 000
Association Communale de Chasse du Mas	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 000
Association de gestion et de régulation des animaux déprédateurs et prédateurs	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Association communale de chasse agréée de Berre-les-Alpes	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 500
Union départementale pour l'utilisation de chiens de rouge des Alpes-Maritimes	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Société de chasse Canta Perdrix Eze, La Trinité, Villefranche	Acquisition de matériel	Développement	917/738 20421	1 600

Groupement des lieutenants de loupeterie des AM	Achat de matériel	Développement	917/738 20421	5 000
Société de chasse de La Brigue	Achat de matériel agricole	Développement	917/738 20421	1 500
Société de chasse la Mujouloise	Aménagements du chenil	Développement	917/738 20422	1 000
Association communale de chasse de Grasse	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 000
Association communale de chasse et de protection de Drap	l'acquisition de matériel	Développement	917/738 20421	1 500
Association de chasse la saint Hubert sospelloise	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Association départementale des chiens courants	Manifestations diverses	Développement	937/738 6574	1 000
Société de chasse La grive de Breil	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Société de chasse La perdrix de Fontan	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	2 000
Société de chasse d'Ascros	Fonctionnement	Développement	937/738 6574	1 500
Association communale de chasse de Caussols	Manifestation brevet de chiens courants sur lièvres	Développement	937/738 6574	1 000
Association communale de chasse de Contes	Local de découpe du gibier	Développement	917/738 20422	4 000
Comité des fêtes de la Bolline-Valdeblore	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000

Comité des fêtes de La Blache	Festin de La Blache	Culture	930/023 6574	2 000
Comité des fêtes de Douans	Fête patronale	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des Fêtes "La chaudanaise" (Utelle)	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes jeunesse roquebilliéroise	Festin de la Saint julien	Culture	930/023 6574	2 000
Comité des fêtes du Baous-Roux	Edition 2019 du " Baou-rock festival"	Culture	930/023 6574	3 000
Comité des fêtes de Saint-Etienne-de-Tinée	Fête patronale	Culture	933/311 6574	2 500
Comité Permanent des Fêtes de Saint-Sauveur-sur-Tinée	Animations, carnaval et fête patronale	Culture	933/311 6574	3 000
Comité Bollénois des fêtes et des Traditions	Fêtes patronales	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes d'Isola	Fêtes et animations dont fête de la châtaigne	Culture	933/311 6574	11 000
Nouvelle Ere Comité des fêtes de Rimplas	Animations festives	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Saint-Dalmas-Valdeblore	Fêtes traditionnelles	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des Fêtes de Castagniers	Achat de matériel	Culture	913/311 20421	1 500
Comité des fêtes et des sports de Pélasque	Fête patronale de Notre Dame des Anges	Culture	933/311 6574	1 500

Comité des fêtes d'Auron	Animations et fêtes	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des fêtes du Bourguet	Fête patronale de Notre Dame des Grâces	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Roya	Animations et festivités	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Clans	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes d'Ilonse "faï de bousin"	Animations et manifestations traditionnelles	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de Levens	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes de Lantosque	Fêtes traditionnelles	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des traditions de Roquebillière	Festin des traditions	Culture	933/311 6574	3 500
Comité officiel des fêtes de Figaret	Animations festives	Culture	933/311 6574	1 500
Club des sports et loisirs Saint-Dalmas-le-Selvage	Manifestations culturelles et sportives	Culture	933/311 6574	5 000
Les amis de Merchweiler et de Castellino	Animations pour le 15ème anniversaire	Culture	933/311 6574	2 000
Comité de jumelage Isola Castiglione	Animations estivales	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Venanson	Fêtes et animations	Culture	933/311 6574	1 000

Club plaisir et loisirs de Valdeblore	Fête traditionnelle de la châtaigne	Culture	930/023 6574	4 000
Comité des fêtes de Péone	Fête patronale de la Saint Vincent et autres animations traditionnelles	Culture	933/311 6574	2 000
Association fours et fêtes	Fête patronale de la saint Raphaël	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des loisirs de Massoins	Fêtes et animations	Culture	933/311 6574	3 000
Association festive Bouyonnaise	Animations et fêtes patronales	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Malaussene	Fête patronale et animations diverses	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de Les Ferres "La ferroise"	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Comité des Fêtes de Revest-les Roches	Renouvellement de matériel et fêtes et animations	Culture	913/311 20421	3 000
Comité des fêtes de Saint Antonin	Animations traditionnelles	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes d'Entraunes	Animations	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Beuil	Fêtes patronales et foire aux bestiaux	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de La Croix-sur-Roudoule	Animations	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes de Roquesteron	Fêtes patronales et traditionnelles	Culture	933/311 6574	2 000

Comité des fêtes de Bouchanières	Fêtes patronales St Roch et Ste Jeanne d'Arc	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Pierrefeu	Achat de matériel	Culture	913/311 20421	1 000
Comité des fêtes de La Penne	Achat de buvette de comptoir	Culture	913/311 20421	2 000
Comité des fêtes saint martinois	Manifestations diverses	Culture	933/311 6574	2 000
Comité Officiel des Fêtes d'Escagnolles	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes "Les coqs roquebrunois"	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	7 000
Office des fêtes municipal mouginois	Manifestations et événements festifs	Culture	933/311 6574	3 500
Comité Officiel des fêtes d'Andon	Fêtes et animations	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes le saint Louis club	Animations et fête patronale	Culture	933/311 6574	2 500
Office Municipal des fêtes Andon-Thorenc-Canaux	Fêtes et animations	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes de La Gaude	7ème Festival "Chansons et Rires" + fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000
Comité des fêtes de Cipières	L'Esclapa l'oeil trail de Cipières + fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 500
Comité des fêtes de Cipières	Achat d'un chapiteau	Culture	913/311 20422	1 500

Comité de la fête patronale de Saint-Cassien	Fête patronale et animations traditionnelles	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Saint-André-de-la-Roche	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association des fêtes et traditions gaudois	Fêtes traditionnelles	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes de Saint-Cézaire-sur-Siagne	Fête médiévale	Culture	930/023 6574	3 000
Comité des fêtes et des loisirs des côteaux belletans	Achat de matériel	Culture	913/311 20421	1 500
Association Auribeau en fête	Animations	Culture	933/311 6574	4 000
Comité des fêtes de Courmes	Acquisition chapiteau	Culture	913/311 20422	4 000
Comité des fêtes et de quartier lou pastroulh de la Couola de Magnan	Course souvenir Jean Sassone	Sport	933/32 6574	2 000
Comité des fêtes de Saint-Auban	Fête patronale	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes de Gréolières village	Fêtes et animations	Culture	933/311 6574	1 500
Comité des fêtes des jeunes et loisirs de Caussols	Animations diverses	Culture	933/311 6574	2 000
Comité des fêtes de Cabris	Animations diverses	Culture	933/311 6574	1 000
La Roquebrunoise	Manifestations et animations	Culture	933/311 6574	2 000

Comité de jumelage La Colle / Zuzenhausen	Fête de la bière	Culture	930/023 6574	1 000
La cathode	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité des fêtes d'Eze	12ème journée de la gastronomie gourmande	Culture	930/023 6574	1 500
Fêtes et traditions des gens de mer	Animations diverses	Culture	933/311 6574	5 000
Office cantaronnais des jeux fêtes et traditions	Achat de matériel	Culture	913/311 20421	2 000
Comité des fêtes de Fontan	Fête patronale, Foire et marché de Noël	Culture	933/311 6574	3 000
Comité de jumelage de Drap	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Massoins patrimoine	Remise en état de la fontaine	Culture	913/311 20422	1 600
Commune de Bairols	Fête patronale	Culture	933/311 65734	1 000
Culture et bibliothèque pour tous	Achat de matériel informatique	Culture	913/311 20421	1 000
Commune de Daluis	Numérisation et protection des archives	Culture	933/311 65734	2 974
Collège Gérard Philipe	Championnats de France de futsal	Sport	933/32 65738	3 000
Union bouliste contoise	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	2 000



Association Les fioretti	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	3 000
Association voix des merveilles	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Les amis du docteur Belletrud	Fête de l'eau	Environnement	937/738 6574	500
Les Fleurs d'exception du pays de Grasse	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	5 000
Association sportive du lycée Goscinny de Drap	Participation aux championnats de danse	Sport	933/32 6574	800
Groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes	Transport des chevaux de la brigade équestre	Sécurité	931/11 65731	4 000
Association A Cruella	Travaux de restauration de la tour	Culture	913/311 20422	2 000
Commune de Castillon	Fête de la Saint Julien	Culture	933/311 65734	1 000
Bonsaï club de Mougins	Concours national de bonsaï	Culture	933/311 6574	1 000
Association Mougins Entreprises	Animations culturelles et expositions	Culture	933/311 6574	2 000
Association culturelle du val de Siagne	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Commune d'Auribeau-sur-Siagne	8èmes rencontres de théâtre Auribeau sur scène	Culture	933/311 65734	8 000
Association pour la protection et la valorisation du patrimoine berghais	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000

L'olivado de Provence	Rassemblement annuel des confréries	Culture	933/311 6574	1 000
Espace Art et Culture	Organisation de spectacles	Culture	933/311 6574	2 000
Association des membres de l'ordre national du mérite	Concours sur les valeurs morales et civiques	Culture	933/311 6574	1 500
La blausascoise	Speed limaces et trail des limaces	Sport	933/32 6574	1 000
Association omnisport des Monts d'azur	Trail de l'escoussier	Sport	933/32 6574	1 000
Comité des Alpes-Maritimes du concours national de la résistance et de la déportation	Organisation du concours national ouvert aux collégiens de 3ème et actions pédagogiques	Culture	933/311 6574	3 000
Américains et 6ème flotte de Villefranche-sur-Mer	Projet Musée à l'école, expos, parcours historiques, création d'un fonds archives numériques	Culture	933/311 6574	3 000
Lycée professionnel de Magnan	Journée au camp des Milles	Culture	933/311 65738	2 000
Le souvenir napoléonien	Voyage d'étude sur la campagne de France	Culture	933/311 6574	4 000
Légion Nice	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	2 000
Staps danse compagnie	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	2 000
Les Moulierenc	Organisation d'une exposition	Culture	933/311 6574	1 000

Nikaia solex	Périple caritatif	Sport	933/32 6574	1 500
Association bouliste du Vieux Nice	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	2 000
Les gais pétanquiers Fanny club	Travaux de réfection cuisine du clos	Sport	913/32 20422	4 000
Comité de jumelage de Saint-Martin-Vésubie	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 500
Commune de Saint-Martin-Vésubie	Week-end bien-être et bien vieillir	Culture	933/311 6574	1 000
Union nationale des sous-officiers en retraite	Congrès national	Culture	933/311 6574	500
Les pitchouns du mont Vial	Animations diverses	Culture	933/311 6574	1 500
APE école les Noisettes	Sorties et activités scolaires	Culture	933/311 6574	1 600
APE écoles publiques de Roquebrune-Cap-Martin	Sorties ski	Sport	933/32 6574	1 500
Parents d'élèves de Belvédère	Projets pédagogiques	Culture	933/311 6574	1 000
APEE Lantosque	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
APE groupe scolaire St Barthélémy	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
UPE collège Cocteau Beaulieu	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000

APE collège René Cassin	Activités diverses	Culture	933/311 6574	500
APE collège de la Vésubie	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
APE école des 3 collines	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
AIPE groupe Mistral	Achat matériel	Culture	913/311 20421	1 000
APE collège Les muriers	Organisation voyage en Italie	Culture	933/311 6574	2 000
APE école marcel Pagnol	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	500
APE école Roquebillière	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
APE de Breil-sur-Roya	Spectacle de fin d'année	Culture	933/311 6574	1 000
APE Cipières et Gréolières	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
APE La Roquette-sur-Var	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Association 123 parents	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Association indépendante PE du canton de Carros	Activités diverses	Culture	933/311 6574	1 000
ASC Jean Moulin	Spectacle de fin d'année	Culture	933/311 6574	600

APE de Fontan Saorge	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
APE le petit bois	Activités diverses	Culture	933/311 6574	1 000
APE le petit prince	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	1 000
Comité du souvenir français de Villeneuve-Loubet	Sorties scolaires	Social	935/50 6574	1 000
Comité du souvenir français de Cagnes-sur-mer	Fonctionnement	Social	935/50 6574	300
Office municipal des fêtes de Théoule-sur-Mer	75 <sup>ème</sup> anniversaire du débarquement de Provence	Culture	930/023 6574	5 000
Collège Bellevue	Voyage en Irlande	Enseignement	932/221 65738	1 760
Team rouge légende	Fonctionnement	Sport	933/32 6574	1 000
Comité des fêtes de Daluis	Manifestations diverses	Culture	933/311 6574	1 500
Club du bel âge du Tignet	Animations et organisation d'activités diverses	Social	935/50 6574	2 000
Association on bouge pour Arnold	Fonctionnement	Santé	935/50 6574	500
Nice basket association Ouest	Participation aux championnats	Sport	933/32 6574	3 000
Espace Magnan centre culturel et sportif	Travaux de climatisation et d'acoustique dans les locaux	Culture	913/311 20422	15 000

Comité de quartier Saint Étienne	Fonctionnement	Culture	933/311 6574	2 000
Association SAMI	Fonctionnement	Santé	935/50 6574	700
La Raquette Roquefortoise	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	3 500
Le Ski Club de Roquefort	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	1 100
AS Roquefort	50 <sup>ème</sup> anniversaire	Sports	933 32 6574	8 000
Le convoi de la liberté	Déplacement pour le 75 <sup>ème</sup> anniversaire du débarquement	Culture	933 311 6574	1 500
La société de chasse l'utelloise	Fonctionnement	Environnement	937 738 6574	2 000
L'association Racines et Traditions	Fonctionnement	Culture	933 311 6574	2 000
Association des sapeurs pompiers de Lantosque	Fonctionnement	Sécurité	931 10 6574	2 000
Association exploit sans frontières	Ascension Himalaya	sports	933 32 6574	3 000
Association sportive des sapeurs pompiers de Nice	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	2 000
Idéale pétanque Nice Nord	Travaux sur le clos	Sports	913 32 20422	2 000
Amicale bouliste de Cessole	Travaux sur le clos	Sports	913 32 20422	2 000

Tennis club de la Turbie	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	2 000
Commune de Mandelieu	Animations musicales des berges de Siagne	culture	933 311 65734	3 000
Collège des Mimosas	Déplacement UNSS	Sports	933 32 6574	300
Mandelieu bridge club	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	1 000
Cercle nautique de Mandelieu	Championnat départemental de voile	Sports	933 32 6574	2 000
Amicale biotoise des traditions	Fonctionnement	Culture	933 311 6574	3 000
Association « objectif zéro sida »	Fonctionnement	Social	935 50 6574	10 000
CERDACFF	Colloque droit des collectivités	culture	930 023 6574	6 000
Commune de Villeneuve-Loubet	Fête de la science	culture	930 023 65734	4 000
Association danse loisirs	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	1 000
Rotary club de Beaulieu sur Mer	Concert de bienfaisance pour le Centre Lacassagne	Social	935 50 6574	3 000
Club de foot de Saint Martin Vésubie	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	1 500
Comité des fêtes de Saint Martin Vésubie	Fonctionnement	Culture	933 311 6574	7 000

Les Pèlerins de Notre dame de Fenestre	Fonctionnement	Culture	933 311 6574	7 000
Association Military Vehicles Conservation Group	Fonctionnement	Culture	933 311 6574	5 000
Fête de la sainte Fleur	Organisation de la Fête	Culture	930 023 6574	2 000
AGASC	Participation aux championnats d'équitation	Sports	933 32 6574	3 000
Une yole pour Villefranche	Fonctionnement	Sports	933 32 6574	2 000

2°) d'approuver le versement de la subvention de 2 250 € allouée par délibération de la commission permanente du 18 mai 2018 à l'Association sportive et culturelle du Centre Hospitalier de Cannes, compte tenu du report en 2019 de sa participation aux Jeux Mondiaux de la médecine et de la santé ;

3°) de prendre acte que Mme SATTONNET ne prend pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**



Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1420699-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

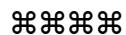
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 39

—  
**ORGANISATION DE CONGRÈS ET  
MANIFESTATIONS - SUBVENTIONS**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les délibérations prises par l'assemblée départementale les 19 décembre 2001 et 12 décembre 2002 définissant les critères en matière d'octroi de subventions pour les congrès et manifestations ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant d'examiner diverses demandes de subventions dans ce cadre ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'allouer un montant total de subventions de 152 200 € aux bénéficiaires suivants :

Organisateur	Manifestation	Montant de la subvention
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	5 <sup>ème</sup> village des Sciences et de l'innovation	15 000 €
Centre de découverte du monde marin	20èmes assises Jeunes et Méditerranée	20 000 €
Association art science pensée	Colloque « Art, cerveau, société numérique »	2 000 €
Union pour les entreprises des Alpes-Maritimes (UPE 06)	20ème édition semaine école entreprise	5 000 €
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Forum de l'emploi et de l'entreprise « Silver economy »	7 000 €
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Carrefour des métiers de Cannes	7 500 €
Commune de Cannes	Viva associations	7 000 €
Commune de Villeneuve-Loubet	Salon Marina High Tech	5 000 €
Chambre de Commerce italienne, Nice, Sophia Antipolis, Côte d'Azur	L'Italie à table	25 000 €
Réseau Canopé	écriTech'10	3 000 €
Commune de Grasse	Phyt'Arom Grasse	5 700 €
Agence ITER France	ITER business forum	15 000 €
Union nationale des parachutistes section de Cannes et environs	Congrès national UNP	10 000 €

Commune de Mougins	La brigade des Etoiles de Mougins	25 000 €
--------------------	-----------------------------------	----------

- 2°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'avenant n°1 à la convention du 23 avril 2019, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'association Centre de découverte du monde marin, prévoyant les modalités de versement de la subvention complémentaire de 20 000 € pour l'organisation des « 20èmes Assises Jeunes et Méditerranée » ;
- 3°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 930, programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental de l'exercice en cours.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425598-DE-1-1
------------------------------------------------------------------------------

Date de télétransmission: 14/06/19
------------------------------------

Date de réception : 14/06/19
------------------------------

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

\_\_\_\_\_  
République Française

\_\_\_\_\_  
**COMMISSION PERMANENTE**

\_\_\_\_\_  
*Séance du 7 JUIN 2019*

\_\_\_\_\_  
**DELIBERATION N° 40**

\_\_\_\_\_  
**ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 18 mai 2018 par la commission permanente actualisant les règles départementales en matière de réservation de logements au bénéfice du Département, en contrepartie d'une garantie d'emprunt et/ou d'un financement départemental ;

Vu la délibération prise le 8 février 2019 par la commission permanente attribuant des garanties d'emprunt à la SEML Habitat 06 pour la réalisation d'opérations situées à Roquebrune-Cap-Martin et à Menton ;

Vu la délibération prise le 7 juin 2019 par la commission permanente attribuant des garanties d'emprunt à la SA Logis Familial pour la réalisation d'une opération d'acquisition et d'amélioration à Sainte-Agnès ;

Vu le rapport de son président proposant la signature de conventions de réservation de logements en contrepartie de garanties d'emprunt ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions de réservation de logements sociaux en contrepartie de garanties d'emprunt, dont le projet type et le tableau des variables sont joints en annexe, à intervenir avec :

- la SEML Habitat 06, pour la réservation de 3 logements situés dans la résidence « Parc Bellevue » sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin et 3 autres logements situés dans la résidence « Intemporel » sur la commune de Menton ;
- la SA Logis Familial, pour la réservation de 2 logements situés 52, place Saint-Jean à Sainte-Agnès ;

2°) de prendre acte que MM. BECK, CIOTTI, GINESY, MARTIN, ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

## Réservation de logements en contrepartie de la garantie d'emprunt

Bailleur	Intitulé et localisation de l'opération	Nombre de logements du programme	Garantie d'emprunt (taux)	Date CP	Nombre de logements réservés	Typologie des logements
HABITAT 06	<b>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN</b> Résidence Parc Bellevue	30	50 %	08/02/2019	3	1 T2 PLUS 2 T3 PLUS
HABITAT 06	<b>MENTON</b> Résidence Intemporel	28	50 %	08/02/2019	3	1 T2 PLUS 1 T3 PLUS 1 T4 PLUS
LOGIS FAMILIAL	<b>SAINTE-AGNES</b> 52 place Saint-Jean	15	50 %	07/06/2019	2	1 T2 PLUS 1 T3 PLUS

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425801-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 41

—  
**DISPOSITIFS RSA ET FSL - SUBVENTION  
GLOBALE FSE - MESURES DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, transférant aux Départements la compétence du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et élargissant les missions de ce dispositif au paiement des factures impayées d'eau, d'énergie et de téléphone fixe ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ainsi que les décrets n° 2009-404 du 15 avril 2009 et n° 2010-961 du 25 août 2010 relatifs au RSA ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi d'orientation n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la décision de la commission européenne n° C (2014) 7454 du 10 décembre 2014 adoptant le programme opérationnel national du Fonds social européen (FSE) pour l'emploi et l'inclusion en métropole ;

Vu le décret n° 2017-122 du 1er février 2017 relatif à la réforme des minima sociaux ;

Vu les conventions confiant au Département le rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion de la subvention globale au titre du programme opérationnel national du FSE, conclues avec l'Etat le 16 novembre 2015 pour la période 2015-2017 et le 22 juin 2018 pour la période 2018-2020 ;

Considérant que l'article 7.1 desdites conventions prévoit la présentation d'un "dialogue de gestion annuel" ;

Vu le Descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) présentant l'organisation et les procédures mises en œuvre par le Département en tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire de FSE et notamment son article 2.1.2 prévoyant que la commission permanente, en tant que « comité de programmation », est tenue de valider le bilan annuel d'activité ;

Vu le règlement intérieur du FSL en vigueur ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale approuvant le Programme départemental d'insertion (PDI) des Alpes-Maritimes 2018-2020 intitulé "plan emploi-insertion 06" ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale approuvant les orientations 2019 des politiques départementales relatives au dispositif RSA et au FSL ;

Vu le rapport de son président proposant :

\* dans le cadre du dispositif RSA et du Programme départemental d'insertion (PDI) 2018-2020, la signature :

- d'avenants à des protocoles et conventions conclus dans le cadre du plan emploi-insertion 06 afin d'en renforcer les actions ;
- d'une convention avec l'association Reflets pour la mise en place d'une action expérimentale de volontariat des bénéficiaires du RSA ;

\* dans le cadre du FSE :

- l'approbation du rapport de dialogue de gestion annuel 2018 ;
- la validation du plan de visites sur place pour l'année 2019 ;



\* dans le cadre du FSL, la signature d'une convention avec la société Hydropolis Eau relative à la prise en charge de factures impayées d'eau au bénéfice de personnes et familles en situation de précarité, par abandon de créances ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le dispositif RSA et le Programme départemental d'insertion (PDI) 2018-2020 :

*Pilotage des actions du PDI*

- d'approuver la nouvelle répartition des financements attribués dans le cadre du PDI à l'Association pour le conseil des entrepreneurs créateurs (ACEC BGE Côte d'Azur) et à la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes, dont le détail est précisé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer, au nom du Département, les avenants aux conventions et protocole correspondants, dont les projets sont joints en annexe, modifiant pour une meilleure efficacité des mesures, les dispositions initialement prévues pour l'année 2019 :
  - l'avenant n°1 à la convention du 8 janvier 2019 relative à l'accompagnement à la création d'entreprise à destination des bénéficiaires du RSA, à intervenir avec l'ACEC BGE Côte d'Azur ;
  - l'avenant n°1 à la convention du 8 janvier 2019 relative à l'expérimentation de l'action « Redynamisation Seniors », à intervenir avec la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes ;
  - l'avenant n°2 au protocole conventionnel 2018-2020 du 15 janvier 2018 relatif à l'action de retour à l'emploi « Alpes-Maritimes - Cap Entreprise », à intervenir avec la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes ;

*Expérimentation d'une action de volontariat à destination des bénéficiaires du RSA*

- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer, au nom du Département, la convention, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec l'association Reflets relative à la mise en place d'une action expérimentale de volontariat à destination de bénéficiaires du RSA, pour une durée de six mois entre le 1er juillet et le 31 décembre 2019 ; étant précisé que :
  - cette action allie une action d'utilité sociale au profit de résidents en EHPAD à une action d'insertion et de formation qualifiante dans les métiers d'aide à la personne, en faveur d'allocataires du RSA ;

- la participation départementale est fixée à 20 000 € maximum, correspondant à un contingent roulant de deux mois pour 100 volontaires au total ;
  - d'approuver dans le cadre de ce projet, pour le second semestre 2019, l'attribution à chaque volontaire bénéficiaire du RSA, d'une aide forfaitaire mensuelle de 120 € afin de compenser les frais induits par leur participation à ces actions de bénévolat ;
- 2°) Concernant la gestion de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) :
- d'approuver :
    - le rapport de dialogue de gestion annuel 2018, joint en annexe, comme stipulé à l'article 7.1 des conventions de subvention globale FSE conclues avec le préfet de Région les 16 novembre 2015 et 22 juin 2018, étant précisé qu'il a été approuvé à l'unanimité par le pré-comité FSE le 30 avril 2019 ;
    - le planning annuel de visites sur place pour l'année 2019, dont un projet est joint en annexe, conformément à l'instruction de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du 29 juin 2012 ;
- 3°) Concernant le dispositif Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :
- d'autoriser le président du Conseil départemental, à signer au nom du Département, la convention de partenariat, sans incidence financière, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la société Hydropolis Eau, définissant les modalités de sa participation, pour l'année 2019, au dispositif FSL ;
  - de prendre acte :
    - que ce partenariat se traduit par l'abandon sur chaque créance, d'un pourcentage de la dette calculée selon un quotient social ;
    - que la participation maximale de la société Hydropolis Eau au FSL pour l'année 2019 est fixée, selon l'article 5 de la convention, à un montant de 1 350 € ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 9356, programme « Programme départemental d'insertion », du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

**Tableau d'équilibrage budgétaire des actions menées au titre du PDI**

<b>Organismes</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants des conventions initiales</b>	<b>Montants des avenants</b>	<b>Ajustements</b>
Association ACEC BGE	Accompagnement à la création d'entreprise	100 000 €	35 000 €	135 000 €
Fondation de Nice PSP Actes	Redynamisation seniors	35 000 €	16 500 €	51 500 €
	Cap entreprise	986 000 €	-16 500 €	969 500 €



## Dialogue de gestion annuel subvention globale

Date : 09/04/2019

Département des  
Alpes-Maritimes  
2018

Mise en œuvre stratégique et financière	Avis Autorité de gestion déléguée
<p><b><u>I - Stratégie</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Appels à projets publiés dans l'année :</u></b></li> </ul> <p>Au titre de la SG 2018-2020, les premiers appels à projets avaient été lancés dès septembre 2017 pour la sélection de 6 opérations. Un 3ème appel à projets a été lancé du 3 septembre au 28 septembre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA » : sélection de 1 opération</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Principaux résultats et enseignements :</u></b></li> </ul> <p>La clôture des opérations 2015-2017 réalisée en 2018 fait apparaître un taux de consommation réelle des crédits de 86 % (pour un taux de programmation de 105%).</p> <p>Afin d'améliorer ce taux de consommation, le Département a fait le choix d'une sur-programmation à hauteur de 110 % pour les opérations 2018-2020. Par ailleurs, il a été décidé de ne pas reconduire une opération pour laquelle les règles européennes sont apparues trop contraignantes pour l'organisation administrative de la structure. La stratégie départementale est toujours axée sur la programmation d'un nombre restreint d'opérations de grande envergure, avec des bénéficiaires dont la structuration interne est suffisamment développée pour appréhender sereinement les exigences de suivi d'un projet subventionné par le FSE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Illustration de la stratégie :</u></b></li> </ul> <p>Suite à une expérimentation menée dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion en 2018, le Département a lancé un nouvel appel à projets FSE pour 2019-2020 concernant la mise en œuvre d'un accompagnement socioprofessionnel orienté vers l'emploi mais calibré pour une prise en compte simultanée des problématiques sociales et de santé des participants. Cette opération (n° 201804133), baptisée « référent CONTACT » est portée par l'association Reflets pour les territoires centre et ouest du département et offre sur un même lieu des équipes pluridisciplinaires composées de conseillers en insertion professionnelle, travailleurs sociaux, psychologues et infirmière.</p>	
<p><b><u>II - Pilotage des cibles de performance</u></b></p> <p><b>Analyse des résultats au 31/12/2018 (à partir des données restituées dans MdfSE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indicateur 1 de l'axe 3 : nombre de participants chômeurs [Rappel cible subvention globale : 9 500 du 01/01/2018 au 31/12/2020] En 2018 : 3 881 (41 % de la cible)</li> <li>▪ Indicateur 2 de l'axe 3 : nombre de participants inactifs [Rappel cible subvention globale : 4 500 du 01/01/2018 au 31/12/2020] En 2018 : 1 507 (33 % de la cible)</li> </ul>	

**Appréciation de la qualité des données saisies par les bénéficiaires :**

La Mission FSE du Département vérifie régulièrement la complétude et la cohérence des données affichées dans MdFSE et alerte si besoin les bénéficiaires des corrections à effectuer.

Des contrôles par échantillonnage sont menés à l'occasion des visites sur place.

Les consignes de la DGEFP dans la mise en œuvre du suivi des participants ont bien été intégrées par les bénéficiaires.

La collecte des données est faite par les accompagnants en direct dans un logiciel métier ou via le questionnaire DGEFP. Leur enregistrement dans MdFSE est réalisé par import mensuel d'un fichier Excel.

**III : Performance de la gestion****A – Dynamisme de la programmation :**

- **Taux de programmation de la subvention globale : 110 %**
- **Le cas échéant, justification de la demande de report de crédits non programmés (cf. article 4.2 de la convention de subvention globale) :**  
Sans objet

**B– Dynamisme des réalisations et des déclarations de dépenses :**

- **Montant de dépenses envoyées à l'autorité de certification dans l'année :**

	Dépenses totales	Crédits FSE	
2016 :	2 560 713 €	1 203 563 €	85 % des CP 2015
2017 :	2 417 424 €	1 089 277 €	4 % CP 2015 + 40 % CP 2016
2018 :	3 538 767 €	1 655 152 €	39 % CP 2016 + 23 % CP 2017
Total :	8 516 904 €	3 947 991 €	89 % CP 2015 + 79 % CP 2016 + 23 % CP 2017

- **Atteinte de l'objectif notifié : oui / non / sans-objet**

*Rappel objectifs (art. 4.2 convention SG) :*

*à l'issue de l'année n+2 (2017), l'OI doit avoir transmis à l'AC des rapports de CSF pour un montant FSE minimum de 65 % des crédits programmés au titre de l'année n (CP 2015 = 1 413 759 €) + 25 % des CP n+1 (CP 2016 = 2 565 201 €).*

*à l'issue de l'année n+3 (2018), l'OI devra avoir transmis à l'AC des rapports de CSF pour un montant FSE minimum de 15 % supplémentaires des crédits*

<p><i>programmés au titre de l'année n + 40 % supplémentaires des CP n+1 + 25 % des CP n+2 (CP 2017 = 2 920 178 €)</i></p> <p>Si non, écart à l'objectif : 23 % des CP 2017 sont remontés à l'autorité de certification au 31/12/2018 (objectif 25 %, soit un écart de 72 k€ de FSE).</p> <p>Justification de la non-atteinte de l'objectif : sous-consommation des crédits programmés, CSF réalisés tardivement et supervisions Direccte en cours au 31/12. Dès février 2019, ce sont 53 % des CP 2017 qui sont remontés à l'AC.</p>	
<p><b>C- Délais</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai moyen observé entre le dépôt de la demande de financement par le bénéficiaire et le passage du dossier en comité de programmation : 2 mois pour l'appel à projets lancé en 2018</li> <li>• Délai moyen entre l'avis favorable du comité de programmation et la signature de la convention : Suite à un problème technique de rattachement des appels à projets à la subvention globale 2018-2020 dans MdFSE, l'édition et donc la signature des conventions a subi un certain retard : délai moyen de 7 mois.</li> <li>• Délai moyen de paiement du bénéficiaire après réception du bilan recevable : 4,8 mois pour les CSF réalisés en 2018</li> </ul>	
<p><b><u>D- Actions mises en œuvre pour accompagner les porteurs de projets</u></b></p> <p>Pas d'action particulière mise en œuvre en 2018 ; poursuite des visites sur place, du relai d'informations réglementaires, du contrôle de la saisie des données et accompagnement au dépôt de dossiers au titre des appels à projets 2018-2020.</p>	

**E - Contrôles**

- Pratiques en matière de visites sur place chez le bénéficiaire en cours de réalisation de l'action :

Chaque opération (pluriannuelle) est visitée au moins une fois par an.

Les VSP comportent 3 temps :

- un bilan de la mise en œuvre de l'opération en conformité avec la convention ;
- des contrôles par échantillonnage sur la qualité des données collectées concernant les participants et leur concordance avec les données enregistrées dans MdFSE et/ou sur l'archivage des pièces comptables et non comptables
- un échange libre.

- Taux de visites sur place réalisées : (=nombre de visites sur place / nombre d'opérations en cours de réalisation pour l'année de référence)

100 %

**Le cas échéant :**

- Résultats des contrôles de supervision (par l'autorité de gestion) :

201505572 « Flash Emploi 06 » - le rapport définitif, reçu le 21 décembre 2018, conclut à la conformité à la réglementation

- Résultats des contrôles certification :

Quelques précisions ont été demandées ponctuellement par la DRFiP mais l'ensemble des CSF a été validé sans correction financière.

- Résultats des contrôles d'opérations et des audits nationaux et européens :

Audit CICC de l'opération 201501989 « Accompagnement global vers l'emploi – CAPG », réalisé par le cabinet KPMG (sur site le 20 septembre 2018). Le rapport définitif, adressé au Département le 16 novembre 2018, ne constate aucune irrégularité.

**IV: organisation**

- Effectifs affectés à la gestion de la subvention globale (en ETP) :

2 agents à temps complet composent la mission FSE du Département auxquels s'ajoute un demi-poste équivalent temps plein pour le contrôle interne (validation hiérarchique et 3 référents « contrôle interne », « lutte contre la fraude » et « plaintes »).

**Le cas échéant :**

- Changements organisationnels par rapport au descriptif de système de gestion et de contrôle annexé à la convention de subvention globale :

Aucun changement n'est intervenu en 2018, mais depuis début 2019 la cellule FSE est modifiée comme suit (les nouveaux intervenants ont tous signé une déclaration d'absence de conflit d'intérêts) :

- WL, référent lutte contre la fraude, est remplacé par PV à compter du 21 janvier 2019
- CP, directeur de l'insertion, superviseur et signataire pour le FSE, est remplacé par CM à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019
- GA est nommé gestionnaire OI à compter du 13 mars 2019, en tuitage avec RB progressivement affecté à des missions hors FSE

## Contribution au rapport annuel de mise en œuvre

**Axe prioritaire : 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

### **Vue d'ensemble de la réalisation de la convention de subvention globale**

Informations clés sur la réalisation de la subvention globale dans l'année écoulée en relation avec les données financières et les données indicateurs sur le périmètre de la subvention globale (2000 caractères max) :

L'enveloppe FSE pour la période 2015-2017 était de 6,6 M€ pour un total de 7 opérations programmées sur une durée de 2 à 3 ans. Malgré une stratégie de sur-programmation à 105 %, les résultats de consommation réelle des crédits, constatés après réalisation des CSF finaux 2017, sont de 86 % de l'enveloppe globale.

L'enveloppe FSE pour la période 2018-2020 est de 10 M €. A ce jour, le taux de programmation est de 110 % : 7 opérations ont été programmées pour un montant total de 11 009 829,80 €. Le taux de cofinancement est de 50 %, comme prévu dans la maquette financière de la convention de subvention globale.

### **Performance du programme**

Informations clés sur la réalisation du cadre de performance dans l'année écoulée en relation avec les données financières et les données indicateurs sur le périmètre de la subvention globale (2000 caractères max) :

Pour mémoire, les objectifs associés à la subvention globale 2015-2017 (4 736 participants dont 3 600 chômeurs et 1 136 inactifs) ont été atteints à 168 %.

Les cibles assignées au Département pour la période 2018-2020 sont de 9 500 chômeurs et 4 500 inactifs, soit un total de 14 000 participants.

Au 31 décembre 2018, sont entrés dans les opérations 3 881 chômeurs (41 % de la cible), 1 507 inactifs (33 % de la cible) et 1 842 participants « en emploi » (hors cible), principalement des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants.

16 % des participants de la cible (chômeurs + inactifs) résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### **Problèmes entravant la réalisation et les résultats du programme**

Difficultés rencontrées et mesures prises pour y remédier dont celles relatives à la qualité des données et à la fiabilité des indicateurs (1500 caractères max) :

RAS



**PON FSE 2014-2020  
PLAN DE VISITES SUR PLACE POUR L'ANNEE 2019  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

**Nombre d'opérations programmées et échantillonnage**

Nombre d'opérations en cours sur l'année 2019	Nombre d'opérations prévisionnelles à visiter	Pourcentage de l'échantillon (entre 10% minimum et 20%)	Observations
7	7	100	Au vu du faible nombre d'opérations programmées, le Département procède à des visites sur place de manière exhaustive.

**Répartition des opérations par axes**

Nombre d'opérations rattachées à l'axe 1	Nombre d'opérations rattachées à l'axe 2	Nombre d'opérations rattachées à l'axe 3	Observations
0	0	7	Le périmètre de la subvention globale gérée par le Département concerne uniquement l'axe 3

**Critères de sélection des opérations à contrôler**

Type de critères	Nombre d'opérations concernées	Justifications des opérations échantillonnées pour les visites sur place
<b>Critère lié au montant de subvention FSE</b>	Montant de subvention FSE élevé	Contrôle exhaustif
<b>Critères liés aux risques</b>	Nouveau bénéficiaire	
	Opération pluriannuelle n'ayant pas fait l'objet de VSP	
	Opérations à subventions multiples	
	Difficultés antérieures relevées dans la gestion	
	Soupçons d'irrégularités	
Opérateur récurrent		
<b>Autres critères éventuels</b>	<i>Contrôle exhaustif</i>	7

Il est recommandé de mettre à jour le plan de visites sur place semestriellement

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20190607-lmc1425300-DE-1-1
Date de télétransmission: 13/06/19
Date de réception : 13/06/19

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

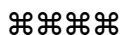
—  
République Française  
—

COMMISSION PERMANENTE

—  
*Séance du 7 JUIN 2019*  
—

DELIBERATION N° 42

—  
**ACTIONS AGRICOLES ET RURALES N° 2**



La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> parties ;

Vu le règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le règlement (UE) n°1408/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ;

Vu le régime notifié d'aide d'État n°SA 50388 (ex 39618) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ;

Vu le régime cadre exempté de notification n°SA 49435 (anciennement 40417) relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles pour la période 2015-2020 ;

Vu le régime-cadre exempté de notification n°SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 ;

Vu le programme de développement rural FEADER Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 13 août 2015 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Considérant que ladite loi a supprimé la clause de compétence générale des départements ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les délibérations prises les 2 juillet 2015 et 23 février 2018 par la commission permanente concernant la réglementation départementale du dispositif Aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME) ;

Vu les délibérations prises le 14 février 2013 par la commission permanente et le 21 décembre 2015 par l'assemblée départementale adoptant la nouvelle réglementation relative à l'aide aux travaux d'amélioration de l'habitat et de ravalement des façades en zones rurale et de montagne, applicable aux dossiers adressés à compter du 1er mars 2013 et modifiant la liste des communes éligibles à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération prise le 15 septembre 2017 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu le rapport de son président proposant l'octroi de diverses subventions relevant de la politique agricole et de la politique en faveur de l'habitat rural, dans le cadre de la réglementation départementale ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale, SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant les subventions en investissement :

*Dans le cadre de la convention adoptée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 17 mars 2017 et par le Département des Alpes-Maritimes le 7 avril 2017, fixant les conditions d'interventions complémentaires de la Région et des Départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de la pêche :*

- d'octroyer aux bénéficiaires présentant des demandes liées à la production primaire, mentionnés dans le tableau n°1 joint en annexe, un montant total de subvention de 683 819,00 € ;
- d'octroyer aux bénéficiaires présentant une demande liée à la transformation ou à la commercialisation des produits agricoles, mentionnés dans le tableau n°1 joint en annexe, un montant total de subvention de 123 796,00 € ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions d'une durée de 24 mois, dont les projets sont joints en annexe, définissant les modalités d'attribution des subventions, à intervenir avec :
  - M. PC, pour un montant de 58 450,00 €, représentant 60 % d'un maximum de dépenses éligibles de 97 418,00 € pour l'acquisition d'un tracteur, de matériel de fenaison, d'un épandeur et d'une remorque bétailière, pour une exploitation située à Séranon ;
  - la SARL Grand Vert, représentée par FO, pour un montant de 40 000,00 € représentant 40 % d'un maximum de dépenses éligibles de 100 000,00 € pour l'acquisition de matériel de manutention et la rénovation de la couverture des serres, pour une exploitation située à La Roquette-sur-Siagne ;
  - le GAEC Serre Lions, représenté par DG, pour un montant de 56 952,00 € représentant 55 % d'un maximum de dépenses éligibles de 103 550,00 €, pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires, pour une exploitation située à Saint-Antonin ;
  - le GAEC du Maoupas, représenté par AB, pour un montant de 33 854,00 € représentant 50 % d'un maximum de dépenses éligibles de 67 709,00 €, pour l'acquisition d'un tracteur et de matériel d'entretien du verger, pour une exploitation située à La Gaude ;
  - la SARL Antoine Leclef, représentée par AL, pour un montant de 29 220,00 € représentant 50 % d'un maximum de dépenses éligibles de 58 440,00 € pour la rénovation d'un local de stockage et l'acquisition de matériel de récolte et de binage, et d'un tracteur avec accessoires, pour une exploitation située à Grasse ;
  - Mme RS, pour un montant de 29 860,00 € représentant 50 % d'un maximum de dépenses éligibles de 59 720,00 € pour la construction et l'équipement d'un bâtiment de stockage et de conditionnement et l'achat de ruches, pour une exploitation située à Pierlas ;
  - la SAS Bee Riviera, représentée par LP, pour un montant de 29 493,00 € représentant 40 % d'un maximum de dépenses éligibles de 73 733,00 €,

pour l'acquisition de ruches, de matériel apicole et de transport, pour une exploitation située à Biot ;

- Mme CS, pour un montant de 90 000,00 € représentant 60 % d'un maximum de dépenses éligibles de 150 000,00 €, pour la construction de trois poulaillers avec raccordement aux réseaux et clôtures, et l'aménagement et l'équipement de locaux de stockage et de conditionnement, pour une exploitation située à Cipières ;
- Mme YB, pour un montant de 26 500,00 € représentant 50 % d'un maximum de dépenses éligibles de 53 000,00 €, pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires, pour une exploitation située à Andon ;
- M. JB, pour un montant de 60 000,00 € représentant 60 % d'un maximum de dépenses éligibles de 100 000,00 € pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires et de matériel de fenaison, pour une exploitation située à Entraunes ;
- M. NG, pour un montant de 34 362,00 € représentant 50 % d'un maximum de dépenses éligibles de 68 725,00 €, pour l'acquisition d'un tracteur et d'une remorque bétaillère pour une exploitation située à La Tour-sur-Tinée ;
- le GAEC de la Grange, représenté par AP, pour un montant de 73 411,00 € représentant 55 % d'un maximum de dépenses éligibles de 133 475,00 €, pour l'aménagement d'un hangar à matériel et l'acquisition d'un tracteur avec accessoires, et d'un tank à lait pour une exploitation située à Saint-Auban ;
- le GAEC Chèvrerie du bois d'Amon, représentée par ES, pour un montant de 35 871 € représentant 32,75% maximum de dépenses éligibles de 109 546,26 €, pour l'acquisition de deux véhicules pour les livraisons et la vente directe ainsi que de matériels et d'équipements de fromagerie et du local de vente pour une exploitation située à Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

2°) Concernant les aides au fonctionnement :

*Dans le cadre de sa politique de soutien en matière de tourisme, de promotion des solidarités et de la cohésion sociale :*

- d'octroyer, dans le cadre de l'aide aux fêtes paysannes et foire-concours agricoles participant à la promotion des produits de qualité du terroir, à l'animation et aux activités agricoles et rurales du haut pays ainsi qu'à l'attractivité touristique du territoire départemental, un montant total de subventions de 6 000,00 € réparti entre les bénéficiaires détaillés dans le tableau n°2 joint en annexe ;
- d'octroyer, dans le cadre du plan apicole départemental, au bénéficiaire indiqué dans le tableau n°2 joint en annexe, une subvention de 8 000 € ;

- 3°) Concernant les aides à l'habitat rural et à la protection de l'architecture locale :
- d'accorder un montant total de subventions de 237 683,85 € réparti entre les bénéficiaires indiqués dans les tableaux n°3 et 4 joints en annexe ;
- 4°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Agriculture » et « Aide à la pierre » ainsi que du chapitre 939, programme « Agriculture » du budget départemental.

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil Départemental**

TABLEAU N°1 : AIDES EN INVESTISSEMENT

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Objectif convention Région	N° dossier	Coût du projet (HT)	Dépense subventionnable	Taux proposé	Subvention allouée
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	La Gaude	Cagnes-sur-mer-2	A T P	acquisition d'un tracteur	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_04806	37 000,00 €	37 000,00 €	40%	14 800,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Cagnes-sur-mer	Cagnes-sur-mer-2	GAEC Barelli Plantes (B D)	acquisition de matériel de manutention	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_04770	5 057,00 €	5 057,00 €	40%	2 022,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Gars	Grasse-1	B C	construction d'un fenil (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02646	11 292,00 €	11 292,00 €	60%	6 775,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Séranon	Grasse-1	C P	acquisition d'un tracteur, de matériel de fenaison, d'un épandeur et d'une remorque bétailière (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02663	97 418,00 €	97 418,00 €	60%	58 450,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Saint-Cézaire	Grasse-1	GAEC Chèvrerie du bois d'Amon (S E)	acquisition d'un tracteur équipé (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02715	14 551,21 €	14 551,21 €	30%	4 365,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Grasse	Grasse-2	GAEC Federzoni et ses fils (F J)	acquisition de matériel de production multifonction (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_04724	26 262,00 €	26 262,00 €	50%	13 131,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	La Roquette-sur-Siagne	Mandelieu-La-Napoule	SARL Grand vert (O F)	acquisition de matériel de manutention et rénovation de la couverture des serres	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_01807	116 300,00 €	100 000,00 €	40%	40 000,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Tourrettes-sur-Loup	Valbonne	L D	installation et équipement d'un tunnel d'élevage	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02907	9 677,00 €	9 677,00 €	50%	4 838,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Saint-Antonin	Vence	GAEC Serre Lions (G D)	acquisition d'un tracteur avec accessoires	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_03115	103 550,00 €	103 550,00 €	55%	56 952,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	La Croix-sur-Roudoule	Vence	L M P	acquisition de matériel de fenaison	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02902	18 697,00 €	18 697,00 €	50%	9 348,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Sigale	Vence	P R	acquisition de matériel de transport (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02810	24 138,00 €	24 138,00 €	60%	14 482,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	La Gaude	Cagnes-sur-mer-2	GAEC du Maoupas (B A)	acquisition d'un tracteur et de matériel d'entretien du verger (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05205	67 709,00 €	67 709,00 €	50%	33 854,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Villars-sur-Var	Vence	D C	acquisition de matériel de production, de manutention et de conditionnement (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05215	14 921,00 €	14 921,00 €	60%	8 952,00 €



TABLEAU N°1 : AIDES EN INVESTISSEMENT

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Objectif convention Région	N° dossier	Coût du projet (HT)	Dépense subventionnable	Taux proposé	Subvention allouée
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Grasse	Grasse-2	SARL Antoine LECLEF (L A)	rénovation d'un local de stockage, acquisition de matériel de récolte et de binage, et d'un tracteur avec accessoires (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05049	58 440,00 €	58 440,00 €	50%	29 220,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Pierlas	Vence	S R	construction et équipement d'un bâtiment de stockage et de conditionnement et acquisition de ruches	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05225	59 720,00 €	59 720,00 €	50%	29 860,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Antibes	Antibes-3	D C	installation d'une chambre froide	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05630	7 900,00 €	7 900,00 €	40%	3 160,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	EARL Domaine d'Agerbol (F A)	acquisition de matériel de transport (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05399	7 000,00 €	7 000,00 €	50%	3 500,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Biot	Antibes-3	SAS Bee Riviera (P L)	acquisition de ruches, de matériel apicole et de transport	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06063	73 733,00 €	73 733,00 €	40%	29 493,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Cipières	Valbonne	S C	construction de 3 poulaillers avec raccordement aux réseaux et clôtures, et aménagement et équipement de locaux de stockage et de conditionnement (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06102	154 142,00 €	150 000,00 €	60%	90 000,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	La Gaude	Cagnes-sur-mer-2	D J M M L	acquisition d'un tracteur avec accessoires	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06735	10 150,00 €	10 150,00 €	40%	4 060,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Andon	Grasse-1	B Y	acquisition d'un tracteur avec accessoires	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06158	53 000,00 €	53 000,00 €	50%	26 500,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Entraunes	Vence	B J	acquisition d'un tracteur avec accessoires et de matériel de fenaison (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06129	100 000,00 €	100 000,00 €	60%	60 000,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	La Tour-sur-Tinée	Vence	G N	acquisition d'un tracteur et d'une remorque bétailière	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06169	68 725,00 €	68 725,00 €	50%	34 362,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Grasse	Grasse-2	B C	acquisition d'un tracteur avec accessoires (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06710	24 770,00 €	24 770,00 €	50%	12 385,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	La Bollène-Vésubie	Tourrette-Levens	B A	acquisition de matériel de transport et d'un tank à lait	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06471	20 120,00 €	20 120,00 €	50%	10 060,00 €

TABLEAU N°1 : AIDES EN INVESTISSEMENT

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Objectif convention Région	N° dossier	Coût du projet (HT)	Dépense subventionnable	Taux proposé	Subvention allouée
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Saint-Auban	Grasse-1	GAEC de la Grange (P A)	aménagement d'un hangar à matériel et acquisition d'un tracteur avec accessoires et d'un tank à lait	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06424	133 475,00 €	133 475,00 €	55%	73 411,00 €
Aides aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations	Guillaumes	Vence	V J	construction et équipement d'un tunnel d'élevage; acquisition d'accessoires de tracteur et de matériel de contention et de récolte	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_07233	19 678,00 €	19 678,00 €	50%	9 839,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Pierlas	Vence	S R	construction et équipement d'une miellerie et acquisition de matériel de vente directe	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05231	36 704,00 €	36 704,00 €	40%	14 681,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Saint-Cézaire	Grasse 1	GAEC Chèvrerie du bois d'Amon (S E)	acquisition de deux véhicules pour les livraisons et la vente directe, ainsi que de matériel et équipements de fromagerie et du local de vente (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02704	109 546,26 €	109 546,26 €	32,75%	35 871,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	La Croix-sur-Roudoule	Vence	L M P	acquisition d'un véhicule frigorifique	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_02904	29 283,00 €	29 283,00 €	40%	11 713,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Roquebrune-Cap-Martin	Menton	EARL Domaine d'Agerbol (F A)	construction et équipement d'un atelier de transformation (AB)	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_05397	44 245,00 €	44 245,00 €	40%	17 698,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Rigaud	Vence	GAEC du Cians (D G)	aménagement et équipement d'un point de vente au détail et acquisition de matériel de transformation	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06081	33 744,00 €	33 744,00 €	40%	13 497,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Biot	Antibes-3	SAS Bee Riviera (P L)	acquisition de matériel de miellerie et de vente directe	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06062	29 071,00 €	29 071,00 €	40%	11 628,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Castellar	Menton	GAEC du Prat (C A M)	rénovation et équipement d'une fromagerie	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_07157	14 965,00 €	14 965,00 €	40%	5 986,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Saint-Auban	Grasse-1	GAEC de la Grange (P A)	acquisition de matériel de vente directe	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_06435	1 896,00 €	1 896,00 €	40%	758,00 €
Investissements de Transformation et de Commercialisation Agricoles	Péone	Vence	V A	aménagement et équipement d'une fromagerie	accompagner l'adaptation, la modernisation et la durabilité des outils productifs en agriculture et dans l'agroalimentaire	2019_07835	29 912,00 €	29 912,00 €	40%	11 964,00 €
<b>Somme:</b>										<b>807 615,00 €</b>

TABLEAU N°2 : AIDES EN FONCTIONNEMENT

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	N° dossier	Subvention allouée
Foires concours agricoles	Puget-Théniers	Vence	Syndicat agricole de la haute vallée du Var	organisation du marché de la truffe et de la foire agricole de Puget-Théniers 2019	2019_04924	2 000 €
Foires concours agricoles	Mouans-Sartoux	Grasse 2	Syndicat des miels de Provence et des Alpes du Sud (SYMPAS)	organisation de la fête du miel de Mouans-Sartoux 2019	2019_07033	2 000 €
Foires concours agricoles	La Brigue	Contes	Comité d'organisation de la fête de la brebis Brigasque	organisation de la fête de la brebis Brigasque 2019	2019_07032	2 000 €
<b>Somme:</b>						<b>6 000 €</b>

Libellé de l'aide	Commune	Canton	Demandeur	Libellé du dossier	Base juridique	N° dossier	Subvention allouée
Plan apicole départemental	Toutes communes	Tous cantons	Association de développement de l'apiculture provençale (ADAPI)	développement d'un réseau de testage du cheptel apicole régional	Convention Région - objectif: transfert de connaissances et information technique. Cofinancement Région/FAM/Europe/CD04 et 13	2019_04925	8 000 €
<b>Somme:</b>							<b>8 000 €</b>

Le bulletin des actes administratifs du Département est consultable :

. en version papier :

**au service documentation :**

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes  
Bâtiment Charles GINESY - rez-de-chaussée - salle de lecture - 147 Boulevard du Mercantour -  
06201 NICE CEDEX 3 (la salle de lecture est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00)

. en version numérique :

. **sur internet** : [www.departement06.fr](http://www.departement06.fr), puis suivre le chemin suivant

- « Votre Département »
- « l'organisation administrative »
- « les bulletins des actes administratifs »

. **dans les maisons du Département** :

**Nice-centre** - [mddnice-centre@departement06.fr](mailto:mddnice-centre@departement06.fr)  
26 rue Saint-François-de-Paule - 06300 NICE

**Menton** - [mddmenton@departement06.fr](mailto:mddmenton@departement06.fr)  
4 rue Victor Hugo - 06500 MENTON

**Plan du Var** - [mddpdv@departement06.fr](mailto:mddpdv@departement06.fr)  
368 avenue de la Porte des Alpes - 06670 PLAN DU VAR

**Roquebillière** - [mddroq@departement06.fr](mailto:mddroq@departement06.fr)  
30 avenue Cornignon Molinier - 06450 ROQUEBILLIERE

**Saint-André de La Roche** - [mddstandredelaroche@departement06.fr](mailto:mddstandredelaroche@departement06.fr)  
Résidence Laupia - 2 rue du Ghet - 06730 SAINT-ANDRE DE LA ROCHE

**Saint-Martin-Vésubie** - [mddstmartin-vesubie@departement06.fr](mailto:mddstmartin-vesubie@departement06.fr)  
Rue Lazare Raiberti - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE

**Saint-Sauveur-sur-Tinée** - [mddstsauveursurtinee@departement06.fr](mailto:mddstsauveursurtinee@departement06.fr)  
Place de la Mairie - Hôtel de ville 06420 - SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE

**Saint-Vallier-de-Thiery** - [mddsaintvallierdethiey@departement06.fr](mailto:mddsaintvallierdethiey@departement06.fr)  
101 avenue Charles Bonome - 06460 SAINT-VALLIER-de-THIEY

**Saint-Etienne-de-Tinée** - [mddstetiennedetinee@departement06.fr](mailto:mddstetiennedetinee@departement06.fr)  
Hôtel de France – 1 rue des Communes de France – 06660 SAINT-ETIENNE-de-TINEE